Voltaire -

Exemplaire sur papier fort

Ex. sur Vélin
1935/60
432

VOLTARIANA

OU

ELOGES AMPHIGOURIQUES,

DE

FR. MARIE ARROUET

Sieur de Voltaire, Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, &c. &c. &c. &c. &c.

DISCUTÉS ET DÉCIDÉS

Pour ſa réception à l'Académie Françaiſe.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée d'une Piéce très-intereſſante.

I. PARTIE.

A PARIS,

CIↃ CCCCCCC XXXXVIIII.

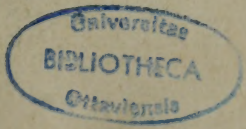

DEVISE.

Un Architecte Aërien,
Pour illuſtrer ſa renommée,
Fit des Temples : en moins de rien
On les vit aller en fumée.

PQ
2122
.A2
1748
coll.
spec.

A

MONSIEUR ARROUET (*)

DE

VOLTAIRE

Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi de France en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, l'un des XL. de l'Académie Françaiſe, fils du Sieur ARROUET, Greffier Porte-clef du Parlement, petit-fils d'un *Prud'homme* de ſon Village, (†) &c. &c. &c.

MONSIEUR,

L'Attention ſoigneuſe que vous avez euë à remplir vos Ouvrages, d'Anecdotes vraïes ou fictices, ſur la conduite, le mérite, ou les Ouvrages des

(*) *Voltaire* a porté le nom d'*Arrouet* juſqu'après la publication de ſon *Œdipe*, alors il le troqua contre celui de *Voltaire*, *ſous lequel il eſpéroit être plus heureux que ſous le premier*; comme il

grands Hommes, nous eſt un garant que vous ne pourez qu'aprouver qu'on ait marché ſur vos traces, en raſſemblant dans ce Recueil toutes celles qu'on a pû recueillir, qui vous regardent en particulier, votre Conduite & vos Ouvrages.

Je m'imagine que vous ne condamnerez pas auſſi la liberté qu'on a priſe d'ajouter votre Genealogie à vos titres, celle-ci vous fait autant d'honneur que celle que vous reprochiez à Rouſſeau, *d'être fils d'un* Cordonier, *lui en a fait. Les Grands Hommes, qui doivent leur nom & leur réputation moins*

l'écrivit alors, dans une Lettre que nous avons, à ſa chere *Pimpette*, fille cadete de la fameuſe Madame *Du Noyer*, dont il a été ſi éperduement amoureux qu'il l'auroit enlevée, ſi la mere, aïant découvert le complot, n'avoit prié le Marquis de *Chateauneuf*, dont *Arrouet* étoit Page, de l'en empêcher; ce que fit ce Miniſtre, qui craignoit la plume de la *Du Noyer*, en l'expédiant le lendemain, comme Exprès, à *Verſailes*, & priant le Secretaire d'Etat d'empêcher qu'il revint en *Hollande*. Anecdote que nous tenons d'une perſonne qui nous a confié la lettre de ſa main propre ſignée de *Voltaire*, après quoi, par P. S. il met: *ne t'étonne pas, ma chere, de ce changement de nom; j'ai été ſi malheureux avec l'autre, que je veux voir ſi celui-ci m'apportera du bonheur.* N'étoit-ce pas plûtôt parce qu'il avoit honte de porter le nom d'un *porte-clef*; en ce cas ne pourroit-on pas dire de lui, à plus juſte titre que de Rouſſeau qu'*il a renié ſon pere.*

à la distinction de leur Naissance, qu'à leur Génie naturel, à leurs Talens, à leur Mérite, ont toujours été placés au-dessus de ceux, à qui le rang & la fortune de leurs parens avoient donné des Gouverneurs, des Précepteurs pour leur former le Cœur & l'Esprit.

Je travaille, d'exemple, comme vous voyez. C'est aussi celui de l'Auteur des Réflexions sur le Poëme de la Bataille de Fontenoi, *qui m'a enhardi à vous dédier ce Recueil: & comme vous avez toujours eu du goût pour la multiplicité des Editions, j'ose me flatter que vous ne serez point fâché que je suive votre exemple en en faisant le plus que je pourrai de cette Amphigourie, revuë & augmentée de toutes les piéces que vos amis, & ceux qui ont votre gloire à cœur, auront la charité de m'envoyer. Vous même pouvez y contribuer en m'envoyant*

vos remarques ſur diverſes Piéces de ce Recueil, auxquelles je ne manquerai pas de les ajouter par forme de notes ou de Remarques, pour vous convaincre avec quel zéle & conſidération je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-Obéiſſant
Serviteur,

TIMOROWITZ ABLABEW.

P. S. *J'eſpére que mon nom* Ruſſien *ne vous effraira point. Un ſavant, tel que vous, Monſieur, ne doit ignorer aucune langue, ſur-tout celles des Nations où les Sciences ſont cultivées.*

TABLE

DES PIECES EN VERS ET EN PROSE

CONTENUES DANS LA I. PARTIE.

PORtrait de Voltaire page 3 & 5
La Voltéromanie, 6
Déification du Sr. Ariſtarchus Maſſo, 51
Vers de M. Rouſſeau ſur la Philoſophie Newtonienne de Voltaire, Rare Eſprit, &c. 53
Vers & Lettre du méme au ſujet de Voltaire & de ſa Secte, Vous ſentez bien, 54
Mémoire pour C. F. Jore, Libraire, contre le Sr. F. M. de Voltaire, 65
La vérité découverte, Mémoire des Libraires d'Amſterdam qui ont imprimé la Philoſophie de Newton de Voltaire, 86
Lettre de M. Rouſſeau au ſujet des calomnies répanduës contre lui par le Sr. Arrouet de Voltaire, 94
La Calote de Juré Priſeur des Brevets du Régiment, en faveur du Public, pour M. de Voltaire, en 1731. Le chef d'une hache, &c. 108
Brévet pour aggreger le Sr. Arrouet de Voltaire au Régiment de la Calotte par Camuſat. Nous les Régens, &c. 112
Triomphe de Voltaire ſur Rouſſeau, Lorſque Rouſſeau, &c. 114
Sur ſon départ de Paris, Lache Ennemi, &c. 115
Billet qui accompagnoit les couplets de la Muſe de Voltaire au Tribunal d'Apollon, 116
Couplets, Que je vois d'abus, &c. 117
Anagrame, Tiriot toujours, &c. 122
Vaudeville ſur le Temple du Goût, Voltaire devenu Maçon, *ibid.*
Epigramme ſur le même, Voltaire ſur Montmartre, &c. 124
Parodie d'une Sentence rendue par un Commiſſaire du Conſeil contre un Fondeur de cloches, *ibid.*
*Ode de M. Sibile à M. de V****, Quelle odieuſe freneſie, &c. 127
*Eloge ironique de V****, Petits auteurs qu'on vit jadis, 129

*Adieux de V*** aux Muſes*, Où ſuis-je, juſtes Dieux, &c. 135
*Les adieux de V*** à Manon la revendeuſe*, 142
*V*** à la Noue Comédien*, 145
*De la Noue à V****, *ibid.*
*A la Princeſſe Ulrique de Pruſſe, ſonge & impertinence de V****, Souvent un air de vérité, &c. 146
Parodie, Oui, c'eſt là, &c. *ibid.*
Quatrains d'un homme qui avoit le malheur d'avoir 47 ans, Si vous voulez, &c. 147
Amphigourie en bouts rimés, Qui ne riroit, &c. 149
*Lettre de V*** au R. P. la Tour Jeſuite*, 50
*Réponſe du R. P. la Tour à V****, 160
*Lettre du Pape à V**** 161
Couplets, ſavez-vous le but, &c. 163
*Ode au Roi par M. V****, Après que la Pourpre Romaine, &c. 164
Sur les Editions différentes & précipitées du Poëme de la Bataille de Fontenoi, Lorſqu'on veut en dépit des Loix, &c. 169
Les Héros modernes, Poëme ironique, Quoi marchant ſur les pas, &c. 170
Requête du Curé de Fontenoi, 176
Extrait d'une Lettre de feu M. de S. Hyacinthe, 215
*Lettre à M. de V*** ſur le Temple de la Gloire*, 216
*Lettre de M. de S. Hyacinthe à M. de V****, 219
La Palinodie inutile. 228.

Fin de la Table de la I. Partie.

VIS

VIS UNITA FORTIOR.

La Force réunie augmente ſa Vertu.

C'Est ce que nous diſoit un Eleve du grand *Matanaſius*, en nous fourniſſant les différens morceaux que nous venons de raſſembler. Il nous ſuggeroit en même-tems une Déïfication dans le goût de celle que ce fameux Docteur a jointe, il y a quinze ans, à l'agréable & ſcientifique Commentaire du *Chef d'Œuvre d'un inconnu*. Cette idée eſt des plus charmantes: il ne s'agit que de la remplir. C'eſt pourquoi nous prions inſtamment les zélés Philologues de vouloir nous prêter leurs lumiéres, & de nous communiquer ce qu'ils ont de Pièces brillantes & convenables à l'Apothéoſe du Poëte-Phyſicien qui fait l'objet de nos éloges. Loin d'ici ces Eſprits hargneux, eſclaves de préjugés, qui s'opiniâtrent à traiter de libelles, ce qu'on doit plûtôt nommer remontrances inſtructives & charitables. Mais quelque nom qu'on veuille leur donner, il eſt évident qu'elles n'ont fait que relever la gloire de notre Coriphée; puiſqu'après avoir été mûrement examinées par l'Aréopage de la Littérature, elles n'ont point empêché qu'il n'y fût admis. Il en ſera donc du préſent Recueil comme de ce Volume d'Epitaphes de *Richelieu*, de *Mazarin* & de *Colbert*; qui n'a jamais pû donner atteinte à la mé-

moire respectable de ces Grands Hommes. Le savant Professeur & parasite *Montmaur*, ne passe pas moins à la Postérité, pour avoir été en butte, il y a cent ans, aux Sarcasmes, & aux badinages caustiques des plus beaux Esprits de *France:* au contraire, c'est ce qui a le plus contribué à faire voler sa Renommée par toute la République des Lettres. Enfin, c'est ici, si l'on veut, le IX. *Songe Philosophique* du fertile Ecrivain des *Lettres Juives*, dont il dévoile si éléganment l'obscurité par ces *harmonieuses* paroles.

Auteurs jaloux, prétendus beaux Esprits,
Qui pensez nuire à la réputation
Des Grands Hommes; Mon songe vous regarde.

Il pouvoit ajouter: je l'ai imaginé tout exprès en faveur du Physicien Bel-Esprit, de qui je suis l'admirateur perpétuel. En effet, peut-il être mieux figuré que par ce Chêne élevé jusqu'aux nuës, qui méprise autant les Faunes & les Satires, qu'il sent peu les coups de leurs foibles roseaux? Cette insensibilité est tout autrement naturelle, que celle qu'on a dépeinte dans ces vers.

Dites de lui qu'il est fat, effronté;
Chacun le sait, lui-même en fait parade.
Reprochez lui blasphême, impiété;
C'est de Nectar lui présenter rasade.
Ajoutez-y balafre, bastonnade;
C'est son plus clair & plus sûr revenu.
Bref le mignon est par tout trop connu,
Pour craindre encore affronts, ni flétrissures;
Et son salut est d'être devenu
Invulnérable à force de blessures.

Une pareille ſtupidité ne paroit guéres dans le vrai : témoin le procès tragi-comique, qui vient d'être ſi judicieuſement décidé. A moins qu'on ne diſe que l'Acteur étoit plus animé à venger l'honneur du Corps célébre qu'il croit illuſtrer, qu'à ſatisfaire ſon reſſentiment perſonnel. C'eſt un problême à réſoudre.

» Avant d'apprendre à connoître l'eſprit & » le cœur de notre Héros dans la lecture de ce » Volume, il convient de donner une idée de » la figure de ſon corps, dont on peut voir la » tête au frontiſpice de ſes ouvrages.

*Portrait de M. de V***.*

M. de V***. eſt au deſſous de la taille des grands Hommes, c'eſt-à-dire, un peu au-deſſus de la médiocre, (je parle à un Naturaliſte, ainſi point de chicane ſur l'obſervation), il eſt maigre, d'un tempérament ſec : il a la bile brûlée, le viſage décharné, l'air ſpirituel & cauſtique, les yeux étincelans & malins. Tout le feu, que vous trouvez dans ſes ouvrages, il l'a dans ſon action ; vif juſqu'à l'étourderie : c'eſt un ardent qui va & vient, qui vous éblouit & qui pétille. Un homme ainſi conſtitué, ne peut pas manquer d'être valétudinaire. La lame uſe le fourreau. Gai par complexion, ſerieux par régime, ouvert ſans franchiſe, politique ſans fineſſe ; ſociable ſans amis ; il ſait le monde & l'oublie. Le matin *Ariſtipe*, & *Diogène* le ſoir. Il aime la grandeur & mépriſe les Grands. Eſt aiſé avec eux : contraint avec ſes égaux. Il commence par la politeſſe, continuë par la froideur, finit par le dégoût : il aime la Cour & s'y ennuïe ; ſenſible ſans attache-

chement, voluptueux ſans paſſion : il ne tient à rien par choix, & tient à tout par inconſtance. Raiſonnant ſans principes. Sa raiſon a ſes accès comme la folie des autres ; l'eſprit droit, le cœur injuſte ; il penſe tout & ſe moque de tout. Libertin ſans tempérament, il fait auſſi moraliſer ſans mœurs ; vain à l'excès, mais encore plus intéreſſé. Il travaille moins pour la réputation que pour l'argent ; il en a faim & ſoif : enfin il ſe preſſe de travailler pour ſe preſſer de vivre ; il étoit fait pour jouir, il veut amaſſer. Voila l'homme, voici l'Auteur.

Né Poëte, les vers lui coûtent trop peu. Cette facilité lui nuit, il en abuſe & ne donne preſque rien d'achevé : Ecrivain facile, ingénieux, élégant. Après la Poëſie, ſon métier ſeroit l'Hiſtoire, s'il faiſoit moins de raiſonnemens & jamais de paralleles quoiqu'il en faſſe quelquefois d'aſſez heureux.

M. de V*** dans ſon dernier Ouvrage a voulu ſuivre la maniére de *Bayle* ; il tâche de le copier en le cenſurant. On a dit, depuis longtems, que pour faire un Ecrivain ſans paſſion & ſans préjugés, il faudroit qu'il n'eut ni Religion, ni Patrie. Sur ce pié-là, M. de V*** marche à grands pas vers la perfection. On ne peut d'abord l'accuſer d'être partiſan de ſa Nation ; on lui trouve, au contraire, un Tic approchant de la manie des Vieillars. Les bonnes gens vantent toûjours le paſſé & ſont mécontens du préſent. Mr. de V*** eſt toujours mécontent de ſon Païs & loüe avec excès ce qui eſt à mille lieuës de lui. Pour la Religion, on voit bien qu'il eſt indécis à cet égard. Sans doute il ſeroit l'homme im-

partial que l'on cherche ſans un petit levain d'Anti-Janſéniſme un peu marqué dans ſes Ouvrages.

M. de V*** a beaucoup de Littérature étrangére & Françoiſe, & de cette érudition mêlée qui eſt ſi fort à la mode aujourd'hui. Politique, Phiſicien, Géométre ; il eſt tout ce qu'il veut, mais toûjours ſuperficiel & incapable d'aprofondir. Il faut pourtant avoir l'eſprit bien délié pour éfleurer, comme lui toutes les matiéres. Il a le goût plus délicat que ſûr, Satirique ingénieux, mauvais Critique, il aime les ſciences abſtraites & l'on ne s'en étonne point. L'imagination eſt ſon élément, mais il n'a point d'Invention, & l'on s'en étonne. On lui reproche de n'être jamais dans un milieu raiſonnable. Tantôt Philantrope & tantôt Satirique outré. Pour tout dire en un mot, M. de V*** veut être un homme extraordinaire & il l'eſt à coup ſûr.

Non vultus, non color unus.

„ En voici une autre Peinture plus moderne.

*Portrait de M. de V***.*

Spectre vivant, Squelette décharnée,
Qui n'a rien vû que ta ſeule figure
Croiroit d'abord avoir vû d'un Damné
L'épouvantable & hideuſe peinture :
Mais épluchant le monſtre juſqu'au bout
Poëte impie, effrené Philoſophe,
On voit encore en conſiderant tout,
Que la doublure eſt pire que l'étoffe.

LA VOLTAIROMANIE.

Avis de l'Editeur.

JE ne doute point que l'Amour-propre de M. de V***. *qui s'eſt attribué l'Emploi de Concierge du Parnaſſe & d'Intendant du Temple du Goût, ne ſouffre beaucoup des Vérités répandues dans la* Voltairomanie, *ou* Réponſe à ſon Libelle intitulé, Préſervatif, &c. *Auſſi n'eſt-ce pas pour lui plaire que j'ai compoſé cet Enfant de mon loiſir. Il n'a cependant ménagé perſonne, & comme un Chien enragé, il s'eſt jetté ſur tous les Auteurs les plus diſtingués ; il en a épargné fort peu, & peut-on être aſſuré que les ſeuls à qui il a prodigué ſon encens & ſes adorations, échapent à ſa plume meurtrière ? Théologiens, Philoſophes, Poëtes, tous les Savans en tout genre ont été les objets de ſes mépris, de ſes railleries, & de ſon badinage. Il a tourné en ridicule les Religions, les Nations & les Gouvernemens. Perſonne ne l'ignore ; & pourquoi ne pourroit-on pas démaſquer le Perſécuteur du genre humain, cet Ennemi des Vivans & des Morts, & lui arracher cette infaillibilité dans les Belles-Lettres, dont il ſe pare arrogamment ? Autant de coups de plumes qu'il a donnés, ſont autant de Brocards, ou des Calomnies atroces, qui ne devoient pas reſter impunies, & il n'en auroit pas dû être quitte pour les coups de bâton qu'il a reçus de quelques Particuliers, qui n'ont pas eu autant de patience que M. l'Abbé D. F. Voïons comme M. de*

V***. *le traite dans un Libelle intitulé*, Réponſe de M. de la Chauſſée aux trois Epîtres de Rouſſeau, *qu'il a fait imprimer en* 1734. *à Amſterdam. L'Auteur fait parler M. Rouſſeau.*

J'ai, grace au Ciel, un Sectateur fidèle,
Qui chaque jour peut produire un Libelle :
Heureux mortel qui n'a ni foi, ni loi,
Prêtre, & Rimeur, & plus méchant que moi ;
Et qui ſouvent de ſes fécondes veines,
D'un noir poiſon fait couler des fontaines.
Ce Sodomite, Elève de Baal,
D'un ſcélerat péſant original,
Qui, ſans pudeur, en blaſphêmes s'éxhale,
Se nourriſſant de honte & de ſcandale,
Et qui malgré ſa face de *Vaurien*,
Seroit Curé, s'il eût été Chrétien.
Ce cher appui de mon nom, de ma gloire,
Digne de vivre avec moi dans l'Hiſtoire,
Pour quinze francs me préconiſera,
Des plus beaux noms il me décorera.
Oui, tu ſeras vanté par DES FONTAINE,
C'eſt-là le comble à ta honte certaine :
C'eſt ton ſalaire, & c'eſt bien la raiſon,
Que DESCHAUFOURS ſoit loué par CHAUSSON.

Cette piéce commence par ces Vers contre M. Rouſſeau.

De Melpomène ignorant Pédagogue,
Qui ſur le Pinde abboïant comme un Dogue, &c.

*Si M. de V***. traite de Dogue ce fameux Poëte, dont les Ouvrages vivront éternellement, & ſerviront de modéle, il ne doit pas trouver mauvais qu'on l'appelle* Chien hargneux, *& quand*

*on y ajoute l'épithéte d'*enragé, *il le mérite bien:*

» Comme pluſieurs endroits de cette Réponſe » ſeroient inintelligibles ſans le *Préſervatif*, Ou» vrage de V*** qui y a donné lieu, on a jugé à » propos de le mettre ici.

LE PRESEVATIF *ou Critique des* Obſervations ſur les Ecrits modernes.

Il eſt juſte de détromper le Pubic quand il eſt à craindre qu'on ne l'abuſe. On ne connoît que trop les guerres des Auteurs. La plûpart des Journaliſtes, qui s'érigent en Arbitres, font ſouvent eux-mêmes les plus violens actes d'hoſtilité. Je peux dire, par l'expérience que j'ai dans la Littérature, qu'il ſe forme autant d'intrigues pour faire valoir, ou pour détruire un Livre, dont ſouvent perſonne ne ſe ſoucie, que pour obtenir un poſte important.

On ſait que le Journal des Savans de *Paris*, Père de cette multitude de Journaux, Enfans très-ſouvent peu ſemblables à leur Père, s'eſt aſſez préſervé de la contagion des Cabales.

Mais parmi les Auteurs de ces petites Gazettes volantes, qu'on débite tantôt ſous le nom deNouvelliſte du Parnaſſe, tantôt ſous le nom d'Obſervations, on ne trouve ni le même goût, ni la même ſcience, ni la même équité. J'aidonc crû rendre quelque ſervice aux amateurs desLettres, en raſſemblant des bévûës que j'ai trouvées dans pluſieurs feuilles intitulées *Obſervations*, que j'ai luës par hazard.

Nombre 100. Le faiſeur d'Obſervations, dit qu'un grand Prince a condamné le genre Comique *larmoyant* dans la piéce de. Dom *Sanche d'Arragon*, de *Pierre Corneille*, & aſſure que ce

goût ne doit point subsister parmi nous après cette condamnation.

Il y a en cela trois fautes ; la premiére, que le goût d'un Prince ne suffit pas pour régler celui du Public ; la seconde, que le Dom *Sanche* d'*Arragon*, de *Pierre Corneille*, n'est point d'un genre de Comique attendrissant, & qui fasse verser des larmes, comme en certaines scènes du *Boureau de soi-même*, de *Térence* ; la scène très-tendre entre une Mère & une Fille dans *Esope à la Cour*, celles du *Préjugé à la mode*, de *l'Enfant Prodigue*, *&c.* Dom *Sanche* d'*Arragon* est une Comédie Héroïque & non *larmoïante*, comme le dit l'Observateur. Ce fût la froideur & non l'intérêt qui la fit tomber, jamais une Pièce intéressante ne tombe.

La troisiéme faute & la plus grande est, de s'ériger en Juge d'un Art qu'on ne connoît pas, & de dire avec hardiesse, que ce qui a plû à *Paris*, & dans l'ancienne *Rome*, n'a pas dû plaire ; des scènes attendrissantes ont toujours été bien reçues à la Comédie, de tous les tems, parce que les actions des Particuliers peuvent être touchantes aussi bien que ridicules ; & on peut leur appliquer ce que dit *Horace*.

Interdum vocem Comedia tollit.

II.

Dans la même feuille, l'Auteur rapporte une longue critique sur un Problême d'Optique qu'il n'entend point ; on lui a fait accroire qu'il s'agissoit dans ce Problême de la Trisection de l'Angle, & il n'en est point du tout question. L'Au-

teur que le Critique reprend, ſans le comprendre, eſt M. de V***. J'ai lû ſoigneuſement l'endroit en queſtion dans la Préface de l'Edition de *Londres* des Elemens de *Newton*.

L'Obſervateur n'a point lû cet Ouvrage qu'il oſe critiquer, car il reproche à M. de V***. d'avoir donné des régles pour partager un Angle en trois avec le compas, & c'eſt de quoi M. de V***. n'a pas dit un ſeul mot dans ſes Elémens : l'Obſervateur s'eſt fié en cela à un Géomètre qui s'eſt moqué de lui, & comme il ne ſait pas qu'on ne peut trouver la Triſection de l'Angle que par les Sections Coniques, & par l'Algèbre, il a rapporté de bonne-foi dans ſa feuille, une critique qu'on lui a ſuggérée pour le faire donner dans le panneau ; c'eſt un exemple pour ceux qui parlent de ce qu'ils ignorent.

III.

Je prends les feuilles de l'Obſervateur indifféremment, à meſure qu'on me les prête pour les lire : je trouve une étrange bévûë dans la Lettre 27. *Brutus*, dit-il, *plus Quakre que Stoïcien, a des ſentimens plus monſtrueux qu'Héroïques :* ne diroit-on pas à ces paroles que les Quakres ſont une Secte d'hommes ſanguinaires; cependant tout le monde ſait, qu'une des premiéres loix des Quakres eſt, de ne porter jamais d'armes offenſives ſous quelque prétexte que ce ſoit, & de ne jamais repouſſer une injure. La mépriſe eſt auſſi grande que s'il avoit dit le cruel *Brutus* plus Capucin que Stoïcien.

IV.

Nombre 199. En rendant compte d'une hipo-

tèſe de M. l'Abbé de *Moliere*, il dit que *ce Phiſicien ſe conforme aux expériences de* Newton ; *par exemple, que les corps parcourent en tombant* 15. *pieds dans la premiére ſeconde, & qu'à des diſtances différentes du centre de la Terre le même mobile n'auroit pas le même dégré de viteſſe accélératrice.*

Il y a ici trois fautes. *Newton* n'a point trouvé par expérience que les corps tombent de 15. pieds dans la premiére ſeconde, c'eſt *Huyghens* qui a détérminé cette chute dans ſes beaux Théorêmes de Pendule.

Secondement, ce n'eſt qu'à des diſtances très-conſidérables & inacceſſibles aux hommes que cette différence ſeroit ſenſible.

Troiſiémement, cette différence de la force accélératrice à des diſtances différentes n'eſt fondée ſur aucune expérience, mais ſur une démonſtration Géométrique. Voilà les bévûës où l'on s'expoſe, quand on veut juger de ce qui n'eſt pas à notre portée.

V.

NOMBRE 17. l'Obſervateur rappelle une ancienne diſpute litteraire, entre Monſieur *Dacier* & le Marquis de *Sevigné*, au ſujet de ce paſſage d'*Horace*.

Difficile eſt propriè communia dicere.

Il rapporte le Factum ingénieux de M. de *Sevigné ; & pour M. Dacier*, dit-il, *il ſe défend en ſavant, c'eſt tout dire : des expreſſions mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de ſon érudition.*

Il y a dans ce diſcours de l'Obſervateur trois fautes bien étranges.

Premiérement, il eſt faux que ce ſoit le caractére des Savans du ſiécle de *Louis* XIV, d'emploïer des injures pour toutes raiſons.

Secondement il eſt très faux que M. *Dacier* en ait uſé ainſi avec le Marquis de *Sevigné*, il le comble de louanges, & il conclut ſon Mémoire par lui demander ſon amitié : apparenment que l'Obſervateur n'a pas lû cet Ecrit.

Troiſiémement, il eſt indubitable que *Dacier* a raiſon pour le fond, & qu'il a très-bien traduit ce vers d'*Horace*.

Difficile eſt propriè communia dicere.

Il eſt très-difficile de bien traiter des ſujets d'invention ; car, ſi vous mettez ſous les yeux du Lecteur la phraſe entiére d'*Horace*, vous verrez que la fin explique le commencement.

Difficile eſt propriè communia dicere ; tuque ;
Rectius Iliacum carmen deducis in actus,
Quam ſi proferes ignota indictaque primus.

Il eſt difficile de bien traiter un ſujet d'invention, & vous compoſerez plus aiſément une Tragédie tirée de l'Iliade que de votre tête.

Voilà qui fait un ſens clair & qui prouve, que *commune* veut dire en cet endroit *intactum*, un ſujet neuf.

Ainſi l'Abbé *Des-Fontaines* n'a pas entendu *Horace* ; n'a pas lû l'écrit de M. *Dacier* qu'il critique, & a tort dans tous les points.

VI.

NOMBRE 201. *&c.* Il dit que *Ciceron* eſt moins ſerré que *Seneque*, & que *Seneque* eſt plus *ver-*

beux. Peu importe, à la vérité, au Public qu'on ait tort ou raison sur cette bagatelle : mais les jeunes gens, qui étudient, seroient trompés s'ils croïoient que *Sénèque* exprime sa pensée en plus de mots que *Ciceron* ; car c'est ce que signifie *verbeux* : il n'y a personne qui ne sache que le défaut de *Sénèque* est d'être, au contraire, trop précis dans ses expressions.

VII.

Même nombre. *Si les Anglois*, dit-il, *continuënt d'encenser encore leur Vuide, & d'attribuer de merveilleuses propriétés au Néant, &c.*

Qui a jamais dit que M. *Newton* ait encensé le Vuide ? Cette expression est très-mauvaise en tous sens. Il est faux que M. *Newton* ait attribué de merveilleuses propriétés au Vuide ; il a démontré que les Corps, & non le Vuide, agissent à des distances immenses les uns sur les autres, dans un milieu non résistant. Il faudroit au moins se faire informer de l'état de la question avant d'insulter de Grands Hommes, dont on n'a ni lû, ni pû lire les Ouvrages.

VIII.

Nombre 87. Il se fait écrire une Lettre par un *Anglois* pour se louer lui-même, & il se fait proposer dans cette Lettre de faire une nouvelle édition d'un Libelle de sa façon, intitulé *Dictionnaire Néologique* : ce Libelle est l'Ouvrage auquel il donne le plus d'éloges dans sa Gazette Littéraire, il est bon qu'on sache que ce Dictionnaire Néologique, est une Satyre dans laquelle on prend la peine inutile de relever des fautes con-

nuës de tout le monde, & de critiquer de très-belles choſes à la faveur des mauvaiſes qu'on reprend. C'eſt un Libelle où l'Auteur veut faire paſſer ſa fauſſe monnoïe parmi la bonne, qui n'eſt pas de lui. Je vais en donner quelques exemples.

M. *de Fontenelle* dans ſes Eloges des Académiciens, Livre plein d'eſprit & de raiſon, & qui rend les Sciences reſpectables, dit, dans l'éloge de M. de Varignon : *Nos journées paſſoient comme des momens, grace à ces plaiſirs qui ne ſont pourtant pas compris dans ce qu'on appelle ordinairement les plaiſirs. Nous parlions à nous quatre une bonne partie des différentes langues de l'Empire des Lettres, & nous nous ſommes diſperſés delà dans toutes les Académies.*

Ailleurs il dit très-à-propos :

N'eſt-il pas juſte en effet que la Science ait des ménagemens pour l'Ignorance, qui eſt ſon ainée, & qu'elle trouve toûjours en poſſeſſion ?

❁

MALBRANCHE fait un partage ſi nèt entre la Raiſon & la Foi, & aſſigne à chacune des objets ſi ſéparés, qu'elles ne peuvent plus avoir aucune occaſion de ſe brouiller.

❁

On ne feroit pas tout ce que l'on peut ſans l'eſpérance de faire plus qu'on ne pourra.

❁

Il ne s'inſtruiſoit pas par une grande lecture, mais par une profonde médiation ; un peu de lecture jettoit dans ſon eſprit des germes de penſées

que la méditation faiſoit enſuite éclore, & qui rapportoient au centuple. Il devinoit quand il avoit beſoin, ce qu'il eût trouvé dans les Livres ; & pour s'épargner la peine de les lire, il ſe les faiſoit lire.

Il ſembloit ne plus voir par ſes yeux, mais par ſa raiſon ſeule ; la perſuaſion artificielle de la Philoſophie, quoique formée par de longs circuits égaloit en lui la perſuaſion la plus naturelle ; & cauſées par les impreſſions les plus promptes & les plus vives : les autres croïent ce qu'ils voïent ; pour lui ce qu'il croïoit, il le voïoit.

M. de Varignon m'a fait l'honneur de me léguer tous ſes papiers par ſon teſtament, j'en rendrai au Public le meilleur compte qu'il me ſera poſſible : du reſte je promets de ne rien détourner à mon uſage particulier des Tréſors que j'ai entre les mains, & je compte que j'en ſerai cru ; il faudroit un plus habile homme pour faire ſur ce ſujet quelque mauvaiſe action avec quelque eſpérance de ſuccès.

Ce ſont là les morceaux qu'un Ecrivain tel que l'Abbé *Des-Fontaine* oſe eſſayer de tourner en ridicule. Le plus grand des ridicules eſt aſſurément d'en vouloir donner à ceux à qui on eſt ſi prodigieuſement inférieur.

IX.

Dans ce même Dictionnaire Néologique, il réprend, *genie conſéquent*, *eſprit conſéquent :* il

ne ſait pas que c'eſt une expreſſion très-juſte & très-uſitée.

Il veut tourner en ridicule ces Vers de feu M. de la *Motte*, ſous prétexte que dans *Richelet* le mot de Contemporain n'eſt pas féminin.

D'une eſtime contemporaine
Mon cœur eût été plus jaloux ;
Mais hélas ! elle eſt auſſi vaine,
Que celle qui vient après nous.

Il trouve impertinens ces deux Vers très-ſenſés.

Et notre être même eſt un point
Que nous ſentons ſans connoiſſance. . . .

Il ridiculiſe encore cette belle expreſſion de M. *Racine* le Fils dans une Epitre Didactique.

Les ſignes du plaiſir, les couleurs de la joïe.

Il ne voit pas que dans cette expreſſion il y a à la fois de la vérité & de l'imagination, & que par conſéquent elle eſt belle.

Il reprend le Père *Catrou*, d'avoir dit que les Pourceaux *paiſſent le Gland*, & il ajoûte qu'ils paiſſent encore quelque choſe qu'il ne faut pas dire. C'eſt ainſi, qu'avec la plus baſſe des groſſiéretés, il reprend une expreſſion noble ; mais revenons aux Obſervations.

X.

Nombre 197. en faiſant l'extrait d'une certaine Harangue Latine de M. *Turretin*, il ſe plaint *de*

de la disette des Mécènes, & de la malheureuse situation des Savans, & il répété cette plainte dans tous ses Livres.

Il devroit savoir que jamais les Sciences n'ont été plus encouragées en *France*. Le voyage au Pôle & à l'Equateur, entrepris à de si grands frais, les Pensions données à M. de *Reaumur*, à M. de V***, à nos meilleurs Auteurs, & en dernier lieu à M. de *Crébillon*, en sont une preuve. Il est vrai qu'un homme, qui n'a de mérite que celui de la Satyre, est très-mépriſé parmi nous, & est souvent puni au lieu d'être récompensé, & cela est très-juste.

XI.

Nombre 185. Un homme de goût avoit trouvé peu de justesse dans cette phrase de l'Oraison Funèbre de la Reine d'*Angleterre* par M. *Bossuet ; l'Angleterre est plus agitée en sa terre & en ses ports même que l'Ocean qui l'environne.* Il est clair qu'*agitée en sa terre* n'est pas une bonne expression ; il est clair que s'il y a de l'agitation, elle doit être dans les ports, comme au milieu des terres, & que cette phrase n'est pas digne de l'éloquent & admirable M. *Bossuet.*

L'Observateur se moque du goût de celui qui a repris avec raison cette phrase ? ainsi l'Observateur se trompe, & quand il approuve & quand il condamne.

XII.

Nombre 202. En rendant compte du Voyage de Messieurs les Académiciens au Cercle Polaire: *Venus*, dit-il, *a été observée au Méridien au-dessous*

du Pôle. Il ignore qu'une Planette n'eſt ni au-deſſus ni au-deſſous du Pôle, mais toujours dans le Zodiaque, & tantôt Septentrionale, tantôt Méridionale. Il ne falloit pas changer les expreſſions de M. de *Maupertuis*, pour lui faire dire une telle abſurdité, quand on ignore les choſes dont on parle, il faut copier mot-à-mot, les gens du métier, ou ſe taire.

XIII.

Nombre 88. Il fait l'éloge d'une ancienne Gazette intitulée, le Nouvelliſte du Parnaſſe, & il la compare modeſtement aux premiers Journaux des Savans, parce qu'elle eſt de lui; ce n'eſt pas la moins conſidérable de ſes fautes.

XIV.

Nombre 200. Tom. 14. Il proteſte ſur ſon honneur, qu'il n'a point écrit contre les Médecins de *Paris;* mais en 1736. il proteſta ſur ſon honneur à M. l'Abbé d'*Olivet*, dans une Lettre lûë publiquement à l'Académie Françoiſe, qu'il n'avoit point eû de part au Libelle contre pluſieurs membres de cette Académie; cependant il fut convaincu à la Chambre de l'Arſenal, d'avoir vendu trois Louis au Libraire *Ribou*, ce Libelle qu'il avoit déſavoué ſur *ſon honneur;* il fut condamné, & n'obtint que très-difficilement ſa grace.

XV.

Nombre 190. Il dit en parlant d'une Epitre ſur l'égalité des conditions, qu'*il y a des maux légers & des maux inſupportables dans la vie:* on le ſait bien. *Mais où eſt donc l'égalité des condi-*

tions ? dit-il ; il n'a pas compris que les accidens de la vie ne ſont pas des conditions. Une maladie incurable, ou bien le mépris & la haine du Public ne ſont attachés à aucune condition ; mais dans tous les Etats on peut être méchant, mépriſé & miſérable : il dit dans la même feuille qu'après la mort du Maréchal d'*Ancre*, le Peuple ſe repentit de ſa barbarie & lui rendit juſtice. C'eſt un fait abſolument faux, le Peuple ne donna aucun ſigne de repentir. Dans la même feuille, il rapporte ces vers connus.

Le bonheur eſt le port où tendent les humains,
Les écueils ſont fréquens, les vents ſont incertains;
Le Ciel pour aborder cette rive étrangére
Accorde à tout mortel une barque légere.

Si *ce Port du bonheur*, dit-il, *eſt une rive étrangére, le bonheur n'eſt donc plus dans moi.* C'eſt raiſonner très-mal ; car l'art du Pilote eſt dans moi, & on n'eſt heureux qu'autant que l'on conduit ſagement ſa barque ; un médiſant, un ingrat, un calomniateur, un homme qui a des mœurs infâmes, conduit ſa barque très-mal, & ſon malheur eſt dans lui.

XVI.

Nombre *166*. Je prens toujours ces feuilles ſans ordre, & la ſuite de Numero eſt inutile, puiſque cet Ouvrage eſt ſans aucune liaiſon: voici une preuve de ſon bon goût. *On m'a envoyé*, dit-il, depuis peu, une très-belle Ode, on y fait ainſi parler les Déiſtes.

Ils ont dit, de mille chimères,
Une abſurde combinaiſon,

Un tiſſu de ſombres miſtéres
Ne tient pas devant la raiſon.
Tranquille au haut de l'Empirée
Par cette interprête ſacrée.
Dieu daigna ſe manifeſter.
Loin de nous tout Dogme apocrife,
La raiſon, voilà le Pontife,
L'Apôtre qu'il faut écouter.

Toute l'Ode eſt dans ce ſtile, & c'eſt là le ſtile de l'Obſervateur dans un gros recuëil de Vers de ſa façon, qu'il a donné *incognito* au Public; mais il dit que c'eſt ainſi qu'il faut écrire.

XVII.

Nombre 171. C'eſt avec le même goût qu'il donne les Vers ſuivans pour une belle traduction de ces Vers *d'Horace*.

Verſus inopes rerum nugæque canoræ.
Un emphatique & burleſque étalage;
D'un faux ſublime enté ſur l'aſſemblage,
De ces grands mots, clinquants de l'Oraiſon,
Enflés de vent & vuides de raiſon.

Nous n'avons guères de plus mauvais Vers dans notre langue; figurez-vous ce que c'eſt qu'un *Clinquant enflé* de vent, *étalage burleſque* enté ſur un aſſemblage: nous dirons en paſſant que ce ſtile Marotique, qui raſſemble les expreſſions de tous les genres, eſt monſtrueux quand il s'agit de parler ſérieuſement.

Ce jargon dans un Conte eſt encore ſuportable,

Mais le vrai veut un air, un ton plus reſpectable;
Le ſage Deſpreaux laiſſe aux eſprits mal faits,
L'art de moraliſer du ton de Rabelais.

Ces Vers d'un de mes amis ſont un peu plus raiſonnables, & doivent ſervir à faire voir le miſérable abus du ſtile Marotique dans des Ouvrages qui demandent une éloquence véritable.

XVIII.

Nombre 136. C'eſt avec le même goût, la même intelligence qu'il blâme *Horace* d'une choſe qu'*Horace* n'a jamais penſé.

Horace a eu tort, dit-il, de s'exprimer ainſi en parlant du ſiécle d'*Auguſte*.

Venimus ad ſummum fortunæ, pingimus, atque
Pſallimus, & luctamur, Achivis doctius unctis.

Le ſens de ces Vers eſt, *nous ſommes donc à ce compte ſupérieurs en tout; la Peinture, la Muſique, la Lutte, ſont donc plus perfectionnés chez nous que chez les Grecs? Qui oſera le dire?* Tous les bons Traducteurs d'*Horace* ont rendu ainſi ces Vers, & il eſt impoſſible qu'ils ayent un autre ſens.

Horace n'a point eu tort de dire, comme le prétend le Sieur *Des-Fontaines*, que les Romains l'emportoient ſur les Grecs; car il dit expreſſément le contraire. Si quelqu'un, par exemple, diſoit: *ce mauvais critique eſt un Deſpreaux, un Petau, un Varron*, ne devroit-on pas voir qu'il parleroit ironiquement?

XIX.

Dans le même nombre, par un autre excès d'ignorance, il dit, que les Peintres n'étoient que Barbouilleurs du tems d'*Horace*, & il le dit ſans aucune preuve. Nous avons des Statuës de ce tems-là faites par des Romains, leur beauté prouve que l'Art du Deſſein étoit très-connu, & on ſait que la Peinture eſt toujours en honneur quand la Sculpture eſt perfectionnée; car ce ſont deux branches de l'Art du Deſſin.

XX.

C'eſt avec la même juſteſſe d'eſprit, que louant, nombre 73, un Satirique de nos jours, il fait un long éloge de trois Epitres écrites dans un ſtile barbare & pleines de choſes communes dites longuement.

Quel Lecteur peut ſupporter, par exemple, que *Rouſſeau* traduiſe en onze Vers, & quels Vers! cette ſeule ligne d'*Horace*.

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

Quel Auteur donc peut fixer leurs génies?
Celui-là ſeul qui formant le projet
De réunir & l'un & l'autre objet,
Sait rendre à tous l'utile délectable
Et l'attraïant utile & profitable.
Voilà le centre & l'immuable point,
Où toute ligne aboutit & ſe joint.
Or ce grand but, ce point mathématique,
C'eſt le vrai ſeul, le vrai qui nous l'indique:

Tout hors de lui n'eſt que futilité ;
Et tout en lui devient ſublimité.

Despreaux a dit *le vrai ſeul eſt aimable ;* qui peut ſouffrir qu'on allonge ainſi cette vieille penſée ?

Dans ton hiſtoire eſt un ſublime eſſai,
Où tout eſt beau, parce que tout eſt vrai,
Non d'un vrai ſec & crûement hiſtorique.

C'eſt inſulter au Public que d'oſer prodiguer de l'encens à de ſi mauvais Vers.

XXI.

Je tombe dans le moment ſur le nombre 139. *L'idée de M. de Mairan*, dit-il, *eſt imitée du ſiſtéme de M. Newton ſur la lumiére.* Il faut lui apprendre que jamais *Newton* n'a fait de Siſtême ſur la lumiére, il a donné un recueil d'expériences & de démonſtrations Mathématiques ſans autre ordre que celui dans lequel il a fait ſes expériences : parler de ces découvertes comme d'un ſyſtême, c'eſt comme ſi on diſoit, *le ſyſtéme d'*Euclide.

XXII.

Dans le même nombre, après avoir fait ſi mal le Phiſicien avec *Newton*, il fait le Muſicien avec *Ramau*, & il accuſe ſon Livre d'être *inutile, parce qu'il eſt vrai :* il voudroit que M. *Ramau* eût plus de goût & il l'inſinuë ſouvent ; il devoit ſe ſouvenir de la Fable d'un certain Animal péſant & à longues oreilles, qui ſe plaignoit du peu d'harmonie du Roſſignol.

XXIII.

Il *s'eſt tranſporté*, dit-il, Nombre 147, dans une maiſon où il a vû agir une pompe qui éleve cent mille muids d'eau par jour à la hauteur de 130. pieds, avec peu d'effort & de dépenſe; il eſt bon qu'il ſache que quand on voit ainſi, on eſt très peu propre à faire voir aux autres. S'il avoit la moindre connoiſſance des Méchaniques, il auroit ſû que le produit de la force par la viteſſe ou par l'eſpace parcouru, eſt toujours égal au produit de la réſiſtance, par la viteſſe ou l'eſpace parcouru; que pour élever à 130. pieds cent mille muids d'eau par jour, il faudroit à chaque ſeconde élever le poids d'environ 648. livres; que la force d'un homme pour élever des fardeaux, n'eſt eſtimée que vingt-cinq livres & celle d'un cheval cent ſoixante-quinze; que le chemin ou la viteſſe de ces fardeaux eſt de trois pieds par ſeconde dans la main des hommes ou avec le pas des chevaux; qu'enfin, ſuivant ce calcul, en allouant encore très-peu de choſe pour les frottemens, il faudroit la valeur de la force de 1500. hommes ou de 200 chevaux par ſeconde pour faire réuſſir cette machine. On ne peut que louer l'effort d'un bon Citoïen qui cherche à rendre ſervice à l'Etat par des Machines nouvelles; mais on ne peut que rire d'un Journaliſte qui fait le ſavant, & qui dit de telles ſottiſes.

XXIV.

Au nombre 52. l'Auteur des Obſervations s'aviſe de parler de Guerre; il a l'inſolence de dire que feu M. le Maréchal de *Tallard* gagna la Ba-

taille de *Spire*, contre toutes les règles, par une mépriſe, & par ce qu'il avoit la vûë courte : *Circonſtance*, dit-il, *qu'il ſavoit il y a long-tems.* Il faut apprendre à cet homme, ci-devant Jéſuite & Curé, ce que c'eſt que la Bataille de *Spire.* Voici ce qu'en dit dans une de ſes Lettres un des meilleurs Lieutenans-Généraux qu'ait eu la *France.*

M. le Maréchal de Tallard *aïant aſſiégé Landau, M. le Prince de* Heſſe *& M. de* Naſſau-Neubourg *à la tête de l'Armée des Alliés, forcérent pluſieurs marches pour ſecourir la Ville : Je marchois cependant pour joindre l'Armée du Siége, & il étoit à craindre que les Alliés ſe portant entre M. de* Tallard *& moi, ne lui coupaſſent les vivres. La ſituation étoit embaraſſante, les ennemis n'avoient plus que deux marches à faire pour attaquer M. de* Tallard ; *il prit ſa réſolution ſur le champ : il m'envoïe dire de marcher en toute diligence avec ma Cavalerie, vers le Spireback, que les Ennemis paſſoient ; & il fait lui-même deux marches forcées pour aller attaquer ceux qui comptoient le ſurprendre : un Eſpion, auquel il donna mille écus, l'inſtruiſit de l'état de l'Armée ennemie ; je le joignis avec deux mille chevaux, mon Infanterie ſuivoit. Nous arrivâmes au Spireback dans le tems que les Généraux Alliés étoient à table. Leur Armée ſe rangea en Bataille avec beaucoup de confuſion, & nous fondimes ſur eux pendant qu'ils ſe formoient, quoique toutes nos Troupes ne fuſſent pas arrivées. Je n'ai jamais vû tant de célérité dans l'exécution : les Ennemis firent un grand feu & obligérent même M. de* Puignon *de reculer à la droite ; mais M. le* Maréchal *fit charger la baïonnette au bout du fuſil, méthode excellente & qui*

nous réuſſit preſque toûjours ; alors les Ennemis ne firent plus aucune réſiſtance.

Eh bien, M. le *Journaliſte* eſt-ce là gagner une Bataille par mépriſe ? M. de *Feuquiéres*, ennnemi perſonnel de M. de *Tallard*, a pû le dire ; il a fait, par envie, ce que vous faites par ignorance.

XXV.

L'Obſervateur, Nombre 69. parle de Vers comme de Guerre & de Philoſophie ; il critique ce Vers de M. *Greſſet.*

Au ſein des mers, dans une Iſle enchantée.

Le ſein de la Mer, dit-il, *ne peut s'entendre de ſa ſurface.* Il devroit au moins ſavoir qu'en Poëſie on dit *au ſein des Mers*, *au lieu d'au milieu des mers* ; au ſein de la *France*, au lieu d'au milieu de la France ; *au ſein des beaux Arts* dont on médit ; au ſein de la baſſeſſe, de l'envie, de l'ignorance, de l'avarice, &c.

XXVI.

Nombre 8. On m'apporte dans le moment cette feuille, elle eſt curieuſe & mérite une attention ſingulière ; voici comme il parle d'un Livre intitulé, *Le petit Philoſophe : J'en ai trop dit pour vous faire mépriſer un Livre qui dégrade également l'eſprit & la probité de l'Auteur ; c'eſt un tiſſu de ſophiſmes libertins forgés à plaiſir pour détruire les principes de la Morale, de la Politique & de la Religion. Comment pourroit-on être ſéduit par un Ecrivain qui franchit toutes ſortes de bornes, & qui avouë d'un air cavalier, qu'il n'a étudié que dans les Caffés & dans les Cabarets.*

Ne croiroit-on pas sur cet exposé, que cet Ouvrage intitulé, *Le petit Philosophe*, ou *Alciphron*, est le produit de quelque Coquin enfermé dans un hôpital pour ses mauvaises mœurs? On sera bien surpris quand on saura que c'est un livre saint, rempli des plus forts argumens contre les Libertins, composé par M. l'Evêque de *Cloyne*, ci-devant Missionnaire en *Amerique*. Celui qui a fait cet infâme portrait de ce Saint Livre, fait bien voir par-là qu'il n'a lû aucun des Livres dont il a la hardiesse de parler.

XXVII.

Aïant lû dans ces Observations plusieurs traits contre M. de V*** & une Lettre qu'il se vante que M. de V*** lui a écrite; j'ai pris la liberté d'écrire moi-même à M. de V*** sans le connoître, voici ce qu'il m'a répondu.

Je ne connois l'Abbé Guiot des-Fontaines *que parce que M.* Tiriot *l'amena chez-moi en 1724. comme un homme qui avoit été ci-devant Jésuite, & qui par conséquent étoit un homme d'étude; je le reçus avec amitié, comme je reçois tous ceux qui cultivent les Lettres. Je fus étonné au bout de quinze jours de recevoir une Lettre de lui, datée de Bicêtre où il venoit d'être renfermé. J'appris qu'il avoit été mis trois mois auparavant au Châtelet pour le même crime dont il étoit accusé, & qu'on lui faisoit son procès dans les formes. J'étois alors assez heureux pour avoir quelques amis très-puissans, que la mort m'a enlevés. Je courus à Fontainebleau tout malade que j'étois, me jetter à leurs pieds, je pressai, je sollicitai de toutes parts; enfin j'obtins & son élargissement, & la disconti-*

nuation d'un procès où il s'agissoit de la vie ; je lui fis avoir la permission d'aller à la campagne chez M. le Président Berniére *mon ami. Il y alla avec M.* Tiriot *: savez-vous ce qu'il y fit ? un Libelle contre moi. Il le montra même à M.* Tiriot *qui l'obligea à le jetter dans le feu ; il me demanda pardon, en me disant que le Libelle étoit fait un peu avant la date de Biscétre ; j'eus la foiblesse de lui pardonner, & cette foiblesse m'a valu en lui un ennemi mortel, qui m'a écrit des Lettres anonimes, & qui a envoyé vingt Libelles en Hollande contre moi. Voilà, Monsieur, une partie des choses que je peux vous dire sur son compte, &c.*

Je ne crois pas qu'une pareille Lettre ait besoin de commentaire, aussi je n'en ferai point.

XXVIII.

On m'apporte le nombre 17, le Satirique Auteur essaye d'avilir la Mérope du Marquis *Maffei*. Cette Tragédie a sans doute des défauts ; mais ce n'est pas ceux que le Satirique lui reproche. Il traduit *gentile aspecto*, aspect aimable, par *jolie figure ; genitori innocenti*, les Auteurs vertueux de mes jours, par mes *parens gens de bien ; Ben compless'o*, taille avantageuse, par *bonne complexion ;* ainsi dans une Traduction que ce Critique fit en François d'un Ouvrage Anglois de M. de V***, il prit le mot *Kake*, qui signifie gâteau, pour le Géant *Cacus*. Il est plaisant, il le faut avouer, qu'un pareil homme s'avise de juger des autres.

XIX.

Voici les expressions qu'on me fait voir dans ses

feuilles ; *la fréquence faſtidieuſe d'un Clinquant Métaphiſique.*

Les ruſtiques Contempteurs qui mépriſent les *révolutions de Pologne ;* Le ſecond Gulliver. *Le Nouvelliſte du Parnaſſe, &c.*

Un ſage Militaire enchanté d'un Auteur connu par les admirables *ſaillies d'une délicate inintelligibilité.*

Une Hipocriſie corporifiée par la grace.

La nouvelle Faculté d'un eſprit paradoxal érigé dans le beau monde.

Un Savoyard qui décrote des lambeaux de Métaphiſique.

La Vérité *habilement diſtilée* par un Avocat Général, qui en tire l'eſſence du Problématique judiciaire.

Je n'en copierai pas davantage, je me contenterai de demander s'il ſied bien à l'Auteur de ce galimatias plein de baſſeſſe, d'inſulter au ſtile de M. de *Marivaux*, & à tant d'autres.

XXX.

Je crains de fatiguer le Public par les citations d'un Ouvrage dont les feuilles ſont oubliées à

mesure qu'elles paroissent. Je crois que le peu que j'ai dit servira *de préservatif*. Je continuerai si la chose est nécessaire ; j'avertis, en attendant que le même Auteur donne sous main depuis quelque tems, une autre brochure intitulée, *Réflexions sur les Ouvrages de Litterature*. On dit qu'il combat souvent, dans cette feuille, ce qu'il a dit dans *les Observations*. Cela fait souvenir de Gens d'une profession à peu près semblable, qui font semblant de se battre pour ameutter les passans : n'est-il pas déplorable de voir un tel brigandage dans les Lettres ?

LA VOLTAIROMANIE.

*Lettre d'un jeune Avocat en forme de Mémoire, en réponse au Libelle du Sr. de V*** intitulé* le PRÉSERVATIF, &c.

C'Etoit naturellement à M. l'Abbé *D. F.* à répondre au Libelle que V*** vient de publier contre lui. Mais le voyant, Monsieur, résolu à ne jamais se départir de la douceur & de la modération, qu'il a jusqu'ici fait paroître à l'égard de ce Poëte, & considérant d'ailleurs qu'il est d'un âge & d'un caractère, qui pardonnent trop aisément les injures, je me suis d'autant plus volontiers chargé de sa défense, que les liens de l'estime, de l'amitié, & de la plus vive reconnoissance m'attachent à lui pour toujours. Trouvant aujourd'hui l'occasion d'exercer, pour une si bonne cause, un foible talent, que j'ai consacré depuis peu au Barreau, je vais punir, seulement avec ma plume,

un homme accoutumé à être autrement payé de ſes ſottiſes.

L'infâme Ecrit du Sieur V***, dont le Sceau eſt imprimé ſur chaque page & à chaque ligne, fait horreur à tous les gens de probité, & ne réjouit que ſes ignobles Partiſans. * Il ne manquoit plus que ce trait affreux à la Renommée d'un Ecrivain téméraire, pour qui les mœurs, ni la bienſéance, ni l'humanité, ni la vérité, ni la Réligion n'ont jamais eu rien de ſacré. Son ignorance & ſa déraiſon ont plus d'une fois donné des ſcènes au Public ; mais la Critique qu'il a inſérée dans ſon Libelle, de quelques endroits des Ouvrages de M. l'Abbé *D. F.* eſt preſqu'en tout ſi pitoyable & ſi folle, qu'on peut à peine la concevoir. Ce ſeroit donc perdre ſon tems, que d'entreprendre de la réfuter. Il ſuffit de dire, que c'eſt un eſprit faux, en matiére de ſcience, comme en matiére de goût ; & quelqu'un a dit avec vérité, que tout ſon mérite bien apprécié, étoit à peu près celui d'un Violon.

Quoique ſon dernier Libelle ſoit écrit (comme tout ce qu'il a publié juſqu'ici en proſe) ſans jugement, ſans ſoin, ſans ſuite, ſans ſtile, & que toutes ſes petites objections ſoient dépourvûës de lumiéres & de bon ſens, je répondrois peut-être à ce qui concerne le Littéraire, s'il ne s'étoit tout-à-fait rendu indigne de cet honneur, par l'inſolence de ſa plume. D'ailleurs, comment

* Tel eſt le Poliçon, Editeur connu & Colporteur intéreſſé, de toutes les rapſodies de V***; où un certain petit Abbé *Normand*, qui a eu le front de porter le Libelle dont il s'agit, dans des Maiſons où va l'Abbé *D. F.* En conſéquence de quoi, le petit Abbé *Normand* a reçu défenſe d'y remettre le pied.

raiſonner avec un homme, à qui l'orgueil & la rage tiennent lieu de raiſon ?

Un Ecrivain un peu ſenſé ſe ſeroit-il livré à de pareils excès ? Quand M. l'Abbé *D. F.* ſeroit tel, qu'il a l'audace de le dépeindre, s'enſuivra-t-il que V***. eſt un honnête-homme, & un grand Auteur? Paſſera-t-il moins, chez tous les connoiſſeurs, pour ignorer abſolument le Théâtre, où il n'a jamais été applaudi, que pour la vaine harmonie de ſes pompeuſes tirades, & pour ſa hardieſſe ſatirique ou irréligieuſe ? * Sa *Henriade* ſera-t-elle moins un cahos éblouiſſant, un mauvais tiſſu de fictions uſées où déplacées, ou il y a autant de proſe que de vers, & plus de fautes contre la langue que de pages? Poëme ſans feu, ſans invention, ſans goût, ſans génie. Son *Temple du Goût* ſera-t-il moins la production d'une petite tête yvre d'orgueil? Son *Charles XII.* ne paſſera-t-il pas toujours pour l'ouvrage d'un ignorant étourdi, écrit dans le goût badin d'une Caillette bourgeoiſe, qui brode des avantures ? Mauvais Roman ! Encore les Romanciers ſe piquent-ils de ſuivre la Géographie, & de ne point démentir les faits connus. Ses *Lettres*, où il a oſé porter ſes extravagances juſqu'à l'Autel, le tiendront-elles moins éloigné de *Paris* toute ſa vie, dans l'appréhenſion des recherches dangéreuſes, ordonnées

* V*** avouë au commencement de ſon Epitre à Madame du *Châtelet*, qui eſt à la tête de ſon *Alzire*, que cette *Piéce eſt un de ces Ouvrages de Poëſie, qui n'ont qu'un tems, qui doivent leur mérite à la faveur paſſagére du Public & à l'illuſion du Théatre, pour tomber enſuite dans la foule & l'obſcurité.* V*** annonce ici lui-même le ſort de tous ſes Ouvrages. On ne dit rien de ſon Plagiaſcholaſtique & continuel : on ſait que ſes plus beaux habits ſont de la friperie.

par

par le ſage & juſte Arrêt du Parlement qui a condamné ce monſtrueux Ouvrage au feu ? Malgré les déclamations & les airs triomphans de ſa profonde ignorance, *les Elemens de la Philoſophie de Newton*, ſeront-ils jamais autre choſe que l'ébauche d'un Ecolier qui bronche à chaque pas, & qu'un Livre ridicule, dans l'une & l'autre édition preſque ſimultanées: Livre qui a rendu ſon préſomptueux Auteur la riſée de la *France* & de *l'Angleterre*. * Enfin, V***. ſera t-il moins un homme deshonoré dans la Société civile, par ſes lâches impoſtures, par ſes fourberies, par ſes honteuſes baſſeſſes, par ſes vols publics & particuliers, & par ſa ſuperbe impertinence, qui lui a attiré juſqu'ici de ſi flétriſſantes diſgraces ** ?

Tout le monde ſait que M. l'Abbé *D. F.* n'a rien fait qui ait mérité la haine & la fureur du Sieur V***. Il l'a toujours ménagé dans ſes Ecrits, & depuis même la publication de ſon injurieux Libelle, il a parlé de ſa Tragédie de *Zaïre*, avec une politeſſe & une honnêteté, à laquelle on n'avoit pas droit de s'attendre. Jamais le Stoïciſme

* Il y a deux Lettres de *Londres*, à ce ſujet. Dans l'une on mande que le Livre de V*** ſur la Philoſophie de *Newton*, qu'il n'entend point, y eſt ſifflé comme à *Paris*; dans l'autre, *qu'il faut que V*** ſoit fou, au propre.*

** 1°. Le digne châtiment qu'il reçut à *Séve* dans le tems de la Regence, châtiment dont il ſe crut bien dédommagé par les mille écus que ſon avarice reçut, pour conſoler ſon honneur. 2°. Le célebre traitement de la porte de l'Hotel de *Sully*, en conſéquence duquel il fut chaſſé de *France* pour les folies que cette noble baſtonade lui fit faire. 3°. Baſtonade encore à *Londres*, de la main d'un Libraire *Anglois*; accident douloureux qui lui fit ſolliciter vivement & obtenir la grace de revenir en *France*. C'eſt ainſi que le même fléau, qui l'en avoit fait ſortir, l'y a fait rentrer, pour y eſſuier pluſieurs autres affronts d'une autre eſpèce. Quand ſera-t-il raſſaſié d'ignominies !

n'a semblé porter si loin l'insensibilité. La modération & la charité conviennent à une personne de son état ; mais ses amis ne sont pas obligés aux mêmes égards, envers un Calomniateur.

N'est-il pas bien étrange que celui, qui joüe aujourd'hui un si odieux rolle, à l'égard de deux personnes distinguées dans la République des Lettres, je veux dire, M. l'Abbé *D. F.* & l'illustre *Rousseau*, soit celui-là même qui a dit gravement dans la Préface de sa Tragédie d'*Alzire* : « Il » est bien cruel, bien honteux pour l'esprit humain, que la Littérature soit infectée de ces » haines personnelles, de ces cabales, de ces intrigues, qui devroient être le partage des Esclaves de la Fortune. Que gagnent les Auteurs » en se déchirant cruellement ? Ils avilissent une » profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. Faut-il que l'art de penser, le plus beau » partage des hommes, devienne une source de » ridicule, & que les gens d'esprit, rendus sou- » vent par leurs querelles le jouët des sots, soient » les Bouffons du Public, dont ils devroient être » les Maîtres !

Quel Prothée que V*** ! Ne croiroit-on pas en lisant ces paroles, que c'est l'homme du monde le plus sage, le plus circonspect, le plus modéré ? Ne le prendroit-on pas pour un Caton, pour un homme qui a des mœurs, qui est à couvert des *haines personnelles*, & qui ne cherche qu'à rendre respectable la profession des Lettres ? Ne s'imagine-t-on pas qu'il est incapable de rien faire, qui puisse lui attirer des réponses, & le rendre le *jouët des sots* ? Mais cet homme, qui aspire à être *le Maître du Public*, & qui nous donne de si belles

leçons, eſt le Philoſophe de la Comédie, qui débite la plus belle morale du monde ſur la douceur & la modération, & qui à l'inſtant ſe met en fureur ſans ſujet, & en vient aux mains.

Comment n'a-t il pas rougi de la ſeule ideé de l'horrible Lettre qui eſt à la fin de ſon Libelle ? Croira-t-on que celui, qui fait aujourd'hui un ſi honteux reproche à M. l'Abbé *D. F*, eſt celui-là même, qui fit ſon apologie il y a 13. à 14. ans, & qui démontra dans un petit mémoire dreſſé par lui-même, la fauſſeté & l'abſurdité de l'accuſation ? Il le fit à la ſollicitation de feu M. le Préſident de *Berniéres*, qui par complaiſance le logeoit alors chez lui, & que V***. oſe appeller ſon *ami* *. Mais par quel attachement, ou plûtôt par quelle aveugle partialité, & par quelle profuſion de louanges, l'Abbé *D. F.* n'a t-il pas payé pendant 10. ans un ſervice, qui n'avoit été, du côté de V***, qu'une déférence aux volontés de ſon Hôte & de ſon Bienfaiteur ?

Une réflexion critique, mais honnête & polie, ſur la Tragédie ébauchée de *la mort de Céſar*, & un leger badinage ſur le *Temple du Goût*, ont été érigés par V*** en traits horribles de noirceur & d'ingratitude. Mais s'étant plaint à l'Abbé *D. F.* même, par une Lettre particuliére, & de la *Réflexion* & du *badinage*, on lui a donné ſur cela toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter. Il en a été très-content, & il l'a écrit à l'Abbé *D. F.* en 1735, dans les termes les plus af-

* M. le Préſident de *B. ami* d'un V***, petit-fils d'un Paiſan ! La profeſſion d'hommes de Lettres eſt bien avantageuſe. Cet *ami* le chaſſa de chez lui en 1726. après ſon diſcours inſolent dans la Loge de la Demoiſelle le *Couvreur*.

ſectueux & les plus expreſſifs *. Cependant quinze jours après la date de cette Lettre d'amitié & de reconciliation parfaite, il s'aviſe d'inſulter l'Abbé D. F. dans le *Mercure*. On lui demande honnêtement la cauſe de ce changement ſubit : Nulle réponſe. Il continuë d'inſulter l'Abbé D. F. par de mauvaiſes épigrammes qu'il fait courir. On ſe tait ; on mépriſe l'injure : il redouble ; la patience de l'Abbé D. F. l'enhardit, & il pouſſe l'affront juſqu'à l'excès dans les imprimés ſcandaleux.

Après cela, il a la folie de prétendre avoir encore des droits ſur le cœur de l'Abbé D. F. ignore-t-il qu'il eſt de principe dans la Société, que les offenſes effacent les bons offices ? A plus forte raiſon, quand l'offenſe eſt très-grande, & que le bon office n'eſt qu'une juſtice renduë, & renduë en conſidération d'un Bienfaiteur, dont on dépend. V***, logé & nourri chez le P. de *Berniéres*, allié de M. l'Abbé D. F †. avoit-il pû ſe diſpenſer de faire ce qu'il fit ?

Mais depuis quand eſt-il permis d'appeller *Procès criminel*, (terme dont V*** a l'effronterie d'uſer) un ordre précipité du Magiſtrat de la Police, ſur la dépoſition équivoque d'un Délateur inconnu & ſuborné ? Jamais les ordres reſpectables du Roi ont-ils flêtri l'honneur de ſes Sujets ? Comme la politique du gouvernement & l'ordre public exigent quelquefois qu'on s'aſſure, ſur un

* La Lettre de V***. à ce ſujet eſt imprimée dans les *Obſervations*, Tom. 5.

† Feu M. le P. de *Berniéres* étoit frere de Pere, de Madame la Marquiſe de *Flavacourt*, & de Madame la Préſidente de *Louraille*, Couſines de l'Abbé *Des-Fontaines*, qui étoit d'ailleurs ſon ami & ſon confident. Un Faquin, par ſes airs de protection, nous oblige de parler de ces circonſtances.

ſimple avis, de la perſonne d'un Sujet, on ſeroit bien à plaindre, ſi, dans ces cas on étoit deshonoré. Eh ! qui eſt-ce qui n'auroit pas ſans ceſſe à craindre de perdre ſon honneur ? Auſſi un Gentilhomme fut, il y a quelques années, condamné par Meſſieurs les Maréchaux de *France* à trois mois de priſon, pour avoir fait un reproche de cette nature à un autre Gentilhomme.

Pour ce qui regarde M. l'Abbé D. F. tout le monde ſait que le tour affreux, qui lui fut joué en 1725, par les fougueux & dangereux amis d'un homme qui n'eſt plus, ne lui a fait aucun tort auprès des honnêtes gens. Sa Religion & ſes bonnes mœurs ſont connuës. Après quinze jours d'une diſgrace, qu'il n'avoit ni prévûë ni méritée, il fut honorablement rendu à la Société & à ſon Emploi littéraire. Le Magiſtrat de la Police prit la peine de le juſtifier lui-même, non-ſeulement aux yeux de ſa famille, mais encore par une Lettre qu'il écrivit à M. l'Abbé *Bignon*, qui peut s'en reſſouvenir *. Quelle douleur le Magiſtrat ne témoigna-t-il pas plus d'une fois, de s'être laiſſé trop légerement prévenir, d'avoir été ſans le ſavoir, l'inſtrument d'une baſſe vengeance, & de n'avoir pas connu plûtôt la naiſſance, le caractère & les mœurs de celui qu'il avoit inconſidérément & indignement maltraité !

Autre trait de malignité & d'injuſtice de la part du Sieur V***. Il parle dans ſon Libelle de la fameuſe harangue fictive de l'Abbé S. pour laquelle l'Abbé D. F. fut inquiété au commence-

* *Elle fut luë ſolemnellement dans l'Aſſemblée du Journal, & en conſequence l'Abbé* D. F. *fut ſur le champ rétabli par M. l'Abbé* Bignon, *qui voulut bien recueillir les voix de l'Aſſemblée.*

ment de 1736. Tout le monde ſait aujourd'hui que cette Piéce lui avoit été ſurpriſe par le Libraire *Ribou*. Comment l'auroit-il vendu trois Louis à un miſérable qui mouroit de faim, & & n'avoit pas de ſouliers, & qui eſt aujourd'hui fugitif pour ſes dettes ? D'ailleurs eſt-ce que trois pages ont jamais été païées d'avance trois Louis d'or ? Le menſonge eſt bien groſſier. L'Abbé D. F. n'a jamais été le Vendeur, ni l'Editeur de cette Piéce ; il n'en a été non plus ni l'Auteur, ni le Copiſte. Il ne l'avoit pas même luë entiérement, lorſqu'on la lui déroba. Il eſt aujourd'hui public qu'il n'y a eu aucune part, & l'on ſait d'ailleurs qu'il a toujours déteſté la Satyre perſonnelle. Le véritable Auteur de cette Piéce n'en fait plus myſtére. Mais il n'en étoit pas de même durant le cours de cette affaire fâcheuſe. Il auroit couru quelque riſque, s'il eût été connu, parce qu'on étoit alors extrêmement aigri contre lui. Il s'étoit fié à l'Abbé D. F. qui eut la généroſité de lui garder fidélement le ſecret juſqu'à la fin, & qui aima mieux s'expoſer à tout, que de trahir la confiance d'un homme qui avoit compté ſur ſa probité, & qui par juſtice & par reconnoiſſance, a depuis païé tous les frais, que cette affaire a occaſionnés. Il n'y a qu'un V*** dans le monde, à qui toutes les vertus ſont inconnuës, qui ſoit capable de tirer de-là un ſujet de reproche & d'invective.

Quand l'Abbé D. F. auroit prêté ſa plume à une cauſe auſſi belle & auſſi importante, que celle des Chirurgiens contre la Faculté, les Ecrits qui ont paru ſur ce ſujet, ont été ſi goûtés du Public, que l'aveu, qu'il en feroit, ne pourroit

que lui procurer beaucoup d'honneur. On auroit beau soupçonner la reconnoissance libérale du Corps de S. *Côme* : V***, tout riche qu'il est par ses rapines typographiques, ne reçoit-il pas encore le produit de ses Tragédies & de ses éditions ? Le reproche sur ce point seroit donc mal fondé. Le titre de *Défenseur* des Droits d'autrui, & la reconnoissance des Parties, n'ont rien qui rabaisse un Ecrivain. Penser autrement, c'est insulter la glorieuse profession d'Avocat. Mais l'Abbé D. F. a protesté sur son honneur, à la face du Ciel & de la Terre, qu'il n'est Auteur d'aucun des Ecrits qui ont paru en faveur des Chirurgiens. Sied-il à un homme tel que V***, qui passe sa vie à 40 lieues d'ici, de lui donner sur cela un démenti public, sans la moindre preuve ? L'Abbé D. F. est lié d'amitié avec deux ou trois Chirurgiens les plus célébres de *Paris*, dont il estime également la capacité, le bon esprit & la politesse. Cela a-t-il pû fonder l'imputation de quelques Médecins mépriſables, qui l'ont accusé d'être l'Ecrivain de leurs adversaires, & celle de V*** leur imbécille écho.

Qu'après cela, cet habile homme fasse gravement l'éloge des Quakres, qu'il croit mieux connoître que M. *Bossuet*, & qu'il a si ridiculement célébrés dans ses *Lettres*. Qu'il canonise un Ouvrage *Anglois* sur la Religion *, dont la Traduction *Françoise* imprimée en *Hollande*, en conséquence du Jugement du Censeur Roïal, Docteur de Sorbonne, n'a point eu l'entrée en *France*, & a été regardée comme un Livre dangereux pour la Foi ; que notre grand Théologien qui a

* *Alciphron*, ou *le Petit Philosophe*.

ôſé cenſurer les *penſées de Paſchal*, & défier tous les Docteurs de lui prouver l'immortalité de l'ame, décide que la Religion eſt ſolidement défenduë dans l'*Alciphron* : Qu'il traite de plaiſanterie l'objection ſolide qu'un habile Géomètre a daigné lui faire dans les *Obſervations*, ſur ſa file de Soldats, dont le vingtième, ſelon V***, devroit paroître *vingt fois plus petit* que le premier : * Qu'il trouve admirable cette penſée ridicule & puérile, rapportée dans le *Dictionnaire* Néologique. (*N'eſt-il pas juſte que la ſcience ait des ménagemens pour l'ignorance qui eſt ſon aînée, & qu'elle trouve toujours en poſſeſſion ?*) † Qu'il entreprenne de juſtifier le Comique romaneſque, ſérieux & attendriſſant juſqu'aux larmes, par l'exemple de la Comédie du *Heautontimorumenos* de *Térence*, où il n'y eut jamais rien de pareil, & par un Vers d'*Horace*, dont il corrompt le ſens groſſiérement, puiſqu'il ne s'y agit que de la colère d'un Vieillard :

Interdum vocem Comedia tollit,
Iratuſque Chremes tumido delitigat ore.

Qu'il impute à l'Abbé D. F. les nombreuſes éditions faites en *Hollande* & ailleurs de ſon

* Si 20 Soldats doivent partager ainſi en 20 parties égales l'angle que forme le raion viſuel, il s'enſuit, ſelon V***, que l'angle eſt alors coupé également ; V*** a donc trouvé par cette belle opération la *triſection* de l'*angle*. Il dit que le Savant Géomètre s'eſt moqué de l'Abbé *D. F.* & il ne voit pas que c'eſt de lui qu'il ſe moque. Y a-t-il en effet rien de plus riſible que le raiſonnement de V*** ſur ce point ? On en parlera ci-après.

† Il faudroit auſſi par la même raiſon, que la *Vieilleſſe reſpectât la Jeuneſſe* : car la Jeuneſſe précéde la Vieilleſſe. On ne devient vieux, qu'après avoir été jeune. V*** admire cet impertinent *concetto*. Quel goût ! Toutes les autres citations qu'il rapporte, bien examinées, ſont auſſi ridicules.

Dictionnaire Néologique ; éditions où il n'a aucune part, & que chacun a groſſies à ſon gré *. Qu'il cheriſſe l'*eſtime contemporaine* de ſes Ecrits, autant qu'il ſe conſole des *mépris contemporains* de ſa perſonne : Qu'il exerce une critique forte & pointilleuſe ſur le plus bel endroit de la plus belle pièce d'éloquence de M. *Boſſuet* : Qu'il eſſaie de juſtifier, par de pitoïables raiſons, les contradictions palpables de ſa première Epitre *ſur le Bonheur*, & qu'il tâche de donner le change au Lecteur, qui n'aura point cette mauvaiſe Pièce ſous les yeux : Qu'enfin il rapporte ce qu'il a cru trouver de plus foible dans les trois Epitres de M. *Rouſſeau*, qui ont paru il y a deux ans, ſe donnant bien de garde de citer les traits admirables qui le peignent ſi bien & ſi agréablement **. Tout cela eſt naturel à un homme tel que le Sieur de V***, qui fait profeſſion de heurter en tout l'opinion commune des hommes, & de s'éloigner de tout ce qui approche de la droite raiſon. Il a eſſayé juſqu'ici de renverſer ſucceſſivement le monde Moral, le monde Littéraire, le monde Phyſique †. Qu'attend-on encore de lui ?

Je ne dois pas paſſer ſous ſilence trois impoſtures groſſières du Libelle de V***. La première eſt que l'Abbé D. F. ſelon lui, eſt l'Auteur de

* L'Abbé D. F. ne reconnoit que les deux éditions de *Paris*, 1726.

** Ce qu'il en rapporte comme défectueux, eſt au-deſſus des meilleurs Vers de V*** en ce genre. Le *Claudien*, le *Stace* de notre ſiécle, n'a garde de goûter la Poëſie de notre *Horace*. Le Proſaïque enflé ou lâche, & un ſtyle plat ou vuide de ſens, c'eſt le caractére de la plûpart des Vers de l'inſenſé contempteur de ceux de *Rouſſeau*.

† Par ſes *Lettres*, par ſon *Temple du Goût*, par ſes *Elémens de la Philoſophie de* Newton.

certaines Réflexions périodiques, qui s'impriment à *Paris* toutes les ſemaines chez le Sieur *Briaſſon* Libraire, rue S. *Jaques*. Je ne prétens point rabaiſſer ici cet Ouvrage qui a ſon mérite ; mais en vérité, ſi V*** l'a lu avec un peu d'attention, il faut qu'il n'ait ni diſcernement, ni goût, pour ſoupçonner que l'Abbé D. F. en eſt l'Auteur. Il peut être permis à certaines gens de prendre le change ; mais qu'un homme de Lettres s'y trompe, cela eſt bien honteux. Il doit diſtinguer les ſtiles, avec les yeux de l'eſprit, comme avec l'œil corporel on diſtingue les caractéres de deux différentes écritures. Les Connoiſſeurs, les Gens d'eſprit ne s'y méprennent jamais. Auſſi n'y a-t-il que des hommes ſans Lettres, ou quelques ſots Lettrés, qui aïent attribué les *Réflexions* périodiques à l'Abbé D. F. dont le ſtyle eſt tout différent.

La deuxiéme impoſture, eſt que V***. ſuppoſe que l'Abbé *D. F.* fait imprimer en *Hollande vingt Libelles*, contre lui. L'Abbé *D. F.* m'a proteſté, du ton le plus affirmatif, qu'il n'avoit jamais fait imprimer aucun Libelle en *Hollande* ni ailleurs, contre V***. Je ne me ſuis pas contenté de lui demander ſur cela ce qui en étoit ; j'ai écrit en *Hollande*, pour m'informer des Libelles qui ont pû paroître contre V***, depuis quelques années, & l'on m'a répondu qu'il n'en avoit paru aucun : y eut-il jamais une impudence pareille ? V***. ne veut point paroître agreſſeur : il feint qu'on l'a inſulté, afin d'avoir droit d'inſulter à ſon tour. Il ſuppoſe des Libelles publiés contre lui, qui puiſent lui donner lieu d'en publier lui-même*.

* C'eſt le Loup de la Fable qui dit à l'Agneau :

C'eſt auſſi dans le même eſprit, qu'il a inventé le *Libelle* compoſé contre lui à la Campagne, chez M. de *Berniéres*, par l'Abbé *D. F.* qui, ſi on l'en croit, le *montra à M. Tiriot, qui l'obligea à le jetter au feu.* Et c'eſt la troiſiéme impoſture dont il s'agit ici. M. *Tiriot* eſt un homme auſſi eſtimé des honnêtes gens, que V***. en eſt déteſté. Il traîne, comme malgré lui, les reſtes honteux d'un vieux lien, qu'il n'a pas encore eu la force de rompre entiérement. Or, on a demandé à M. *Tiriot*, qui eſt cité ici pour témoin, ſi le fait étoit vrai : & M. *Tiriot* a été obligé de dire qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. On propoſe ici un défi à V***. Le ſéjour à la Campagne chez feu M. le P. *Berniéres*, eſt dans les vacances de 1725. Si un Libelle imprimé cette année contre V***. exiſte, qu'on le montre. S'il répond que l'Abbé D. F. l'a jetté lui-même au feu, qu'il cite des Témoins. Car aſſûrément il ne doit point être cru ſur ſa parole. *M. Tiriot*, dit-il, *l'obligea de le jetter au feu.* Et voilà M. *Tiriot* qui déclare la fauſſeté du fait. Le Sieur V*** eſt donc le plus hardi & le plus inſenſé des menteurs.

Notre impoſteur a écrit depuis quelques jours des Lettres, où il tâche de faire croire, qu'il n'eſt point l'Auteur du *Préſervatif*, parce qu'on lui a mandé que cet Ecrit étoit trouvé pitoyable par tout le monde, & qu'il faiſoit autant de tort à l'homme d'eſprit qu'à l'homme de probité. Cependant on a entre les mains, dans des Lettres

Et je ſai que de moi tu médis l'an paſſé.

Heureuſement le maigre Loup de Cirey ne dévorera pas aiſément l'*Agneau*, à qui il en veut. Il y a ici de bons chiens pour lui donner la chaſſe, à lui, & à tous ſes petits Louvetaux affamés.

particuliéres qu'il a écrites, une grande partie de ce que le Libelle contient, & cela conçu dans les mêmes termes; ſur-tout, ſes déclamations & ſes raiſonnemens ſur l'*Alciphron*, ſur les *Quakres*, ſur ſa belle découverte touchant le raïon viſuel, ſur la prétenduë ingratitude de l'Abbé D. F. &c. D'ailleurs, qui pourroit méconnoître la Proſe de V***. ſi remarquable par ſon ſtile fougueux, inexact, découſu; par ſes penſées vagues, ſans chaux & ſans ciment; enfin par ſon admirable Logique? On connoît de plus l'Editeur & les Colporteurs de ſon Libelle. En faut-il d'avantage?

Dois-je faire mention ici d'un trait impertinent du Libelle de V***, à la pag. 19? *L'Auteur des Obſervations* (dit V***,) *s'aviſe de parler de Guerre; il a l'inſolence de dire que feu M. le Machal de* Tallard, *gagna la Bataille de Spire contre toutes les régles par une mépriſe, & parce qu'il avoit la vûë courte.* Eh! qui eſt-ce qui auroit mieux appris le métier de la Guerre à notre Poëte, qu'à l'Abbé D. F? Seroit-ce la belle apparition de V*** au Camp devant *Philipsbourg* en 1734, où ce *Chevalier de la triſte figure* apprêta tant à rire à notre Armée? N'eſt-il pas plaiſant de le voir aujourd'hui jouer le perſonnage de Réparateur des torts? L'Obſervateur n'a parlé que d'après M. le Marquis de *Feuquiéres;* eſt-ce l'autorité de V***, ou la *Lettre anonyme* qu'il cite, qui nous détrompera, & qui infirmera le témoignage d'un grand homme de Guerre, qui étoit aſſurément au fait de tous les faits militaires de ſon tems? V*** parle ici en étourdi inſolent, de feu M. le M. de *Feuquiéres.* Un homme de néant, tel que lui, croit qu'un homme de qualité eſt ſuſceptible d'une

baſſe *envie*. Un autre auroit pû dire avec décence ; que ſur ce fait M. le M. de *Feuquiéres* avoit été mal informé.

V*** n'eſt pas moins ridicule dans ſon raiſonnement contre la fameuſe Pompe de feu M. du *Puy*, Maître des Requêtes, dont l'Abbé D. F. a parlé dans ſa feuille 147. On ne lui fera pas la grace de répondre à ſon galimatias. Il ſuffit de dire que tout *Paris* a vû de ſes yeux ce qui eſt annoncé dans cette Lettre, viſée par le même M. du *Puy*. Il eſt plaiſant de voir un petit Phiſicien de deux jours, ôſer argumenter contre ce qu'il n'a point vû, contre ce qu'il n'a pû concevoir, & y oppoſer un argument dont il n'entend pas lui-même les termes. Car au ſentiment d'un homme fort verſé dans les méchaniques, V*** parle ici ſans ſavoir de quoi il parle.

Un très habile Géomètre Phyſicien avoit envoyé à l'Obſervateur une *Remarque* ſur l'étonnant Problême de V***, & au ſujet de ſa démonſtration ſur *la file de vingt ſoldats, dont le vingtiéme doit être vû*, ſelon lui, *vingt fois plus petit que le premier*. Le Sieur V*** croit ſe tirer d'affaire, en diſant d'un air gai, dans ſon Libelle, que ce Géomètre a voulu plaiſanter, & ſe mocquer de l'Abbé D. F. *Il n'eſt pas queſtion*, dit-il, *dans ma propoſition de la Triſſection de l'angle : je n'en ai pas dit un mot*. Voici ſur cela la réplique du Géomètre, qui m'a été communiquée.

» Non, il n'eſt point queſtion, M. de V***,
» dans votre propoſition, du Problême de la
» *Triſſection de l'angle*. Mais il eſt queſtion dans
» vos remarques, d'un diſcours que vous don-
» nez pour une démonſtration victorieuſe, &

» dans lequel on trouve un paralogiſme auſſi
» groſſier, qu'eſt celui par lequel vous ſuppo-
» ſez qu'on diviſe l'angle en parties égales, parce
» qu'on diviſe en parties égales la baſe de l'an-
» gle. Or non-ſeulement votre prétenduë dé-
» monſtration ſuppoſe la Triſſection de l'angle,
» par ce moïen ridicule; mais elle ſuppoſe enco-
» re la diviſion de l'angle en raiſon donnée; ce
» que ni les *Sections coniques*, ni aucune *ligne*
» *courbe*, ni aucun calcul ne peut nous fournir.

Eh bien ! Eſt-ce de l'Obſervateur, ou du Novice Géomètre, que cet habile homme s'eſt moqué dans ſa Critique ? * Ne faut-il pas être bien ſtupide, pour vouloir juger de la grandeur d'un angle, par la grandeur de la Baſe, comme l'ignorant V*** fait dans ſon extravagante propoſition.

Newton (dit encore V*** p. 4.) *n'a point trouvé par expérience que les corps tombent de 15 pieds dans la premiére ſeconde. C'eſt* Huyghens *qui a déterminé cette chute dans ſes beaux Théorêmes de pendule. Secondement, ce n'eſt qu'à des diſtances très-conſidérables & inacceſſibles aux hommes, que cette différence ſeroit ſenſible, &c.* Voici ſur cela ce qu'un ſavant homme répond au Sieur V***. » Non, *Newton* n'a point trouvé le pre-
» mier par expérience, que les corps tombent de
» quinze pieds dans une ſeconde. Mais *Newton*
» a adopté cette expérience ; & l'aïant généra-
» liſée, il a trouvé qu'à la diſtance de la Lune ;
» ces mêmes corps tomberoient de 15 pieds dans

* V*** joue avec réflexion le perſonnage du *Diſtrait* de la Bruïère, „ *Menalque* rit plus haut que les autres : il cherche où „ eſt celui *qui montre ſes oreilles*, & à qui il manque une perru-„ que, &c.

» une minute. Il eſt vrai que ce n'eſt qu'à des » diſtances très-conſidérables & inacceſſibles aux » hommes vulgaires, que cette différence eſt » ſenſible ; mais elle le devient à M. *Newton*, » & à ceux qui raiſonnent conformément à ſes » principes. Si le Sieur V*** avoit bien lû *New-* » *ton*, il auroit lû ces paroles à la dernière page. » *In hac Philoſophiâ propoſitiones deducuntur ex* » *phœnomenis, & redduntur generales per in-* » *ductionem. Quidquid enim ex phœnomenis non* » *deducitur, hipotheſis vocandum eſt. Hypoteſes* » *ſeu Metaphyſicæ, ſeu Phyſicæ, ſeu qualitatum* » *occultarum, ſeu mechanicæ, in Philoſophiâ ex-* » *perimentali locum non habent* «.

Le Sieur V*** reproche à l'Abbé D. F. une mépriſe dans la traduction de l'*Eſſai ſur le Poëme Epique*, compoſé, dit-il par lui-même en *Anglois*. 1°. V*** n'a point compoſé *ſeul* en *Anglois* cet Ecrit ; Mais l'aiant fait d'abord en *François*, un *Anglois* l'a aidé à le traduire dans ſa Langue. 2°. l'Abbé D. F. n'a point fait à V*** l'honneur de traduire en *François* ce malheureux *Eſſai*. C'eſt feu M. de *Plelo*, depuis Ambaſſadeur en *Dannemarck*, & tué près de *Dantzik*, qui, pour s'amuſer à *Paris*, fit cette traduction dans le tems qu'il apprenoit l'*Anglois*. Le ſort de V*** eſt de ſe tromper en tout ce qu'il dit. Cette traduction eſt imprimée chez *Chaubert*.

On a remarqué que le Sieur V*** s'aviſe de traiter plus d'une fois dans ſon Libelle M. l'Abbé D. F. d'*ignorant*. L'Abbé D. F. avouë qu'après avoir étudié toute ſa vie, il eſt fort *ignorant* en effet : & il conviendra auſſi, ſi l'on veut, que le Sieur de V*** qui a paſſé toute la ſienne à faire

des vers & des folies, eſt très-ſavant. Ses Ouvrages hiſtoriques & Philoſophiques en ſont une bonne preuve. C'eſt un prodige que ce Savant. A peine a-t-il étudié deux jours la matiére la plus épineuſe & la plus étenduë, qu'il la poſſéde à fond, & qu'il eſt capable d'en faire des leçons aux plus grands Maîtres. Tout le monde ſait ce qui lui arriva à *Paris*, il y a un peu plus de deux ans. Il n'y avoit que huit jours qu'il commençoit à s'appliquer à la Géométrie, qu'il alla trouver un de nos plus grands Géomètres de l'Académie des Sciences, pour conférer avec lui ſur un Problême, qu'il falloit dix années de Géométrie pour pouvoir réſoudre. Il ſe croïoit déja de pair avec tous les *Savans* de l'Europe. Voilà la ſcience du perſonnage. A peine eſt-il en *Angleterre*, qu'après en avoir étudié la Langue pendant trois mois, il met en *Anglois* un *Eſſai ſur le poëme Epique*, qu'il avoit compoſé en *François* : puis aïant fait corriger cette Traduction par ſon Maitre de Langue, il la donne au Public. Il eſt vrai que les *Anglois* dirent alors que c'étoit un tiſſu de Gallicifmes & de Barbariſmes. Qu'importe ? V*** faiſoit voir qu'il avoit un génie divin pour les Langues, comme pour toutes les Sciences, & tous les beaux Arts. Cet Alexandre de la Littérature aſpire hautement à la Monarchie univerſelle des Lettres. Il fera bientôt la guerre à toutes les Académies, & il détrônera tous les Savans pour ſe mettre à leur place. Ne ſe prétend-il pas auſſi grand Poëte que M. *Rouſſeau* ? N'a-t-il pas tâché de dégrader tous nos Auteurs dans ſon *Temple du Goût* ? Eſt-ce un Céſar ? eſt-ce un Pompée ?

Nec

Nec quemquam jam ferre potest, Cæsarve priorem ;
Pompeiusve parem. LUCAN.

Cependant on dit que V*** eſt à 45 ans auſſi *ſavant*, (& auſſi *ſage*) qu'à vingt. C'eſt de quoi on ne peut douter. Appliquons-lui le, *doctè febricitans*, de l'Epitaphe du P. *Hardouin*, rapportée dans le *Nouvelliſte du Parnaſſe*, ſi toutefois il eſt permis de lui appliquer ce qui convient à un *fou ſavant*, & non à un *fou charlatan*, ou à un *harmonieux Energumène*.

Mais j'oublie que c'eſt trop me rabaiſſer, que de répondre à la Littérature du Libelle de V*** & je ne ſonge pas que j'avois réſolu de ne lui oppoſer ſur ce point qu'un ſouverain mépris. D'ailleurs l'article que je viens de traiter, eſt peut-être trop ſerieux, & vous intéreſſe peu. Pour vous dédommager, Monſieur, je vais vous faire part d'une Epigramme compoſée depuis peu, par un de nos bons amis, au ſujet des impertinences qui ſont répanduës dans ſon dernier Ouvrage.

EPIGRAMME.

Avez-vous vû cette Critique,
Dont on noircit l'Obſervateur ?
Oui ; c'eſt de l'Ecrivain du Roman Hiſtorique * ;
Du pauvre Fiétenfat **, & de l'Hiſtoire épique †.
Eh bien l'Ouvrage eſt digne de ſon Auteur ?
Très-digne : il y ſoutient au moins ſon caractére ;
Car prenant dans ſa bile amére
L'injure pour raiſon, la fureur pour flambeau,
Ma foi le Sens-commun eſt plus ſon adverſaire ;

* Charles XII.
** L'*Enfant prodigue* Comédie de V***.
† La Henriade.

Voici le Fragment d'une Lettre de M. *Rouſſeau* à M. l'Abbé D. F. datée du 14 Novembre 1738.

» Il m'eſt tombé, Monſieur, entre le mains » une miſérable Brochure, où vous êtes cruelle- » ment déchiré, & où je ne ſuis pas oublié. V*** » s'y reconnoit à chaque mot : digne recompenſe » du ſacrifice que vous avez fait tant de fois de » vos lumières, en faveur de cet indigne Poëte, » à qui je prens la liberté de répondre pour vous, » dans les vers que vous allez lire.

Petit Rimeur antichrétien,
On reconnoit dans tes Ouvrages
Ton caractère, & non le mien.
Ma principale faute, helas ! je m'en ſouvien,
Vint d'un cœur qui ſéduit par tes patelinages,
Crut trouver un ami dans un parfait vaurien,
Charme des foux, horreur des ſages,
Quand par lui mon eſprit aveuglé, j'en convien,
Hazardoit pour toi ſes ſuffrages.
Mais je ne me reproche rien,
Que d'avoir ſali quelques pages
D'un nom auſſi vil que le tien.

» C'eſt en effet, Monſieur, le ſeul reproche » que vous aïez à vous faire, mais dont il vous » eſt facile de vous laver auprès de tout ce qu'il » y a d'honnêtes gens, que la conduite & les » impudences de ce malheureux révoltent tous » les jours de plus en plus, & qui attendent avec » impatience le *dernier coup de foudre*, qui le doit » écraſer. Elle ne peut être en de meilleures mains » que les vôtres, & vous ne ſauriez l'emploïer » ſur un ſujèt qui en ſoit plus digne, &c.

Les recherches, faites au sujet des prétendues Satyres publiées en *Hollande* contre le Sieur V*** ont fait tomber entre mes mains un Livre de M. de St. *Hyacinthe*, Intitulé *Le Chef d'œuvre de l'Inconnu*. Dans une édition de ce fameux Ouvrage, à la *Haye*, chez *Pierre Husson 1732*, on trouve à la fin le morceau suivant, dans la *Déification du Docteur* ARISTARCHUS MASSO, par le même M. de St. *Hyacinthe*, p. 362. Le Sieur V*** n'accusera-t-il point l'Abbé D. F. d'être l'Auteur de cet Ecrit? N'y trouvera-t-il point son stile?

EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé : *Déification du Docteur* ARISTARCHUS MASSO.

Par M. de St. *H.*

» UN *Officier François*, nommé *Beauregard*, » s'entretenoit avec quelques personnes que » la curiosité avoit comme moi attirées au pié de » la double montagne. Un *Poëte* de la même Na- » tion, portant le nez au vent, comme un Che- » val Houzard, vint effrontement se mettre de » la conversation, & parlant à tort & à travers, » s'abandonna à quelques saillies insultantes, » que l'Officier désaprouva. Le *Poëte* s'en mit » peu en peine, & continua. L'*Officier* s'éloignant » alors, alla dans un détour, par où il savoit » que ce *Poëte* devoit passer pour aller parler à » un Comédien. Il y vint en effet, accompagné » d'un homme à qui il récitoit des vers, & qu'il » ne croïoit pas devoir être le témoin d'une de » ses infortunes. Car l'*Officier* arrêtant le *Poëte* » par le bras, *j'ai toujours oui dire que les impu-*

» *dens étoient lâches*, lui dit-il, *j'en veux faire* » *l'épreuve, & ne puis mieux m'adresser qu'à vous.* » *Voïons, Monsieur le bel esprit, si vous vous* » *servirez bien de cette Epée que vous portez, je* » *ne sai pourquoi ; ou préparez-vous à recevoir de* » *cette canne le châtiment de votre insolence.* Telle » qu'une Catin pâlit & s'effraïe aux éclats redou- » blés du tonnerre, tel le *Poëte* pâlit au discours » de l'*Officier*, & la fraïeur lui inspirant avec » le repentir des sentimens d'humilité & de pru- » dence :

J'ai péché, lui dit-il, & je ne prétends pas
Emploïer ma valeur à défendre mes fautes,
J'offre mon échine & mes côtes
Au juste châtiment que prépare ton bras.
Frape, ne me crains point, frape, je te pardonne;
Ma vie est peu de chose, & je te l'abandonne.
Tu vois en ce moment un Poëte éperdu,
Digne d'être puni, content d'être batu,
N'oppoſer nul effort à ta valeur suprême.
Beau regard n'aura point de vainqueur que lui-même.

» *Ces beaux discours ne servent ici de rien*, dit » l'Officier, *défendez-vous, ou prenez garde à* » *vos épaules.* Le Poëte n'aïant pas la hardiesse » de se défendre, l'*Officier* le chargea de quan- » tité de coups de bâton, dans l'espérance que » l'outrage & la douleur lui inspireroient du cou- » rage, puisqu'ils en inspirent aux plus lâches; » mais la prudence du Poëte redoubla, à propor- » tion des coups qu'il reçut; ce qui fit que l'hom- » me qui l'avoit accompagné, s'écria, en s'adres- » sant à l'Officier.

Arrêtez, arrêtez l'ardeur de votre bras,

Battre un homme à jeu sûr n'est pas d'une belle ame;
Et le cœur est digne de blâme
Contre les gens qui n'en ont pas.

» L'*Officier* alors, après avoir ainsi disposé le » Poëte à ses remontrances, *Sectateur des Muses*, » lui dit-il, *apprenez qu'il est plus important d'être sage, qu'il n'est nécessaire d'être Poëte, & que » si les Lauriers du Parnasse mettent à couvert de » la foudre, ils ne mettent point à l'abri des coups » de bâton.* En disant ces mots, il jetta dans un » champ celui qu'il avoit en main. Mais, ô pro- » dige! ce bâton devint dans l'instant même un » arbre, &c.

Vous jugerez, comme il vous plaira, de ce morceau de l'Ouvrage de M. de St. *Hyacinthe;* vous voïez du moins par-là, qu'il y a long-tems que les folies & les tristes avantures de notre Poëte ont retenti dans l'*Europe*.

VERS DE M. ROUSSEAU,

*Sur la Philosophie Newtonienne de V***.*

RAre esprit, Génie inventif,
Qui soutiens qu'à toi seul la Nature connue
N'a de principe opératif,
Que dans l'attraction par Newton soutenue;
V*** explique-nous le principe attractif,
Que fit tomber sur tes épaules
Ces orages de coups de gaules,
Dont tu reçus le prix en argent effectif.

VERS DU MEME,

Envoïés à Monſieur l'Abbé *D. F.*

*Au ſujet de V*** & de ſa Secte.*

VOus ſentez bien, turbulens rimailleurs,
Vos vieux battus, d'aller chercher querelle
A de fâcheux & diſcourtois railleurs,
Qu'Apollon même a pris en ſa tutelle.
Si donc en vous reſte un grain de cervelle,
N'écrivez plus ; ſur-tout gardez-vous bien
De moleſter un nouveau Lucien,
Qui mit jadis ſi bien à la compote,
Pour réparer l'honneur Parnaſſien,
Les vers défunts du très-défunt La Motte.

LYCAMBE, trop ſenſible à l'honneur, ſe pendit autrefois, pour les vers qu'Archiloque avoit faits contre lui. Ne craignons rien de pareil du déſeſpoir d'un homme tel que V***. Tout ce qu'il y a de plus deshonorant gliſſe ſur ſon eſprit & ſur ſon cœur. D'ailleurs l'éponge de ſon orgueil y efface bientôt toutes les traces de la honte.

Je voulois finir ici ma Lettre, & je croïois que c'étoit trop m'humilier, que de répondre exactement à tous les points Littéraires du Libelle du Sieur V*** : J'étois même honteux en quelque ſorte, d'avoir inſiſté ſur quelques-uns des principaux, & d'avoir pris la peine de mettre en évidence, ſur ces articles, ſon impéritie & ſon extravagance. Mais peut-être qu'il ſeroit encore aſ-

fez impudent, pour s'applaudir de ſes autres objections frivoles, ſi l'on omettoit d'y répondre, & que nos mépriſes ſerviroient à nourrir ſon orgueil, & s'il étoit poſſible, à augmenter ſa fatuité. D'ailleurs ſes Partiſans (quoique le troupeau ſoit réduit à un petit nombre de gens ſans conſéquence) pourroient ſe prévaloir de notre ſilence, & dire que V*** a eu au moins la gloire de confondre ſon adverſaire, par rapport à quelques Articles ſur leſquels on n'a pû le juſtifier. Achevons donc de terraſſer ce téméraire Critique, & donnons les derniers coups de pinceau au tableau de la folie & de la fauſſe érudition.

» L'Obſervateur (dit-il, pag. 5.) rappelle une » ancienne diſpute Littéraire, entre M. *Dacier* » & le Marquis de *Sevigné*, au ſujet de ce paſ» ſage d'*Horace* : *Difficile eſt propriè communia* » *dicere*. Il rapporte le Factum ingénieux de M. » de *Sevigné*. *Pour M.* Dacier, dit-il, *il ſe dé*» *fend en ſavant ; c'eſt tout dire. Des expreſſions* » *mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de* » *ſon érudition* «. Ce ſont en effet les paroles de l'Obſervateur, rapportées par le Sieur V***.

» Il y a, continuë le Critique, dans ce diſ» cours de l'Obſervateur trois fautes *bien étran*» *ges*. 1°. Il eſt faux que ce ſoit le caractére des » Savans du ſiécle de *Louis* XIV. d'emploïer des » injures pour toutes raiſons. 2°. Il eſt très-faux » que M. *Dacier* en ait uſé avec le Marquis de » *Sevigné*. *Il le comble de louanges*, &c. 3°. Il » eſt indubitable que M. *Dacier*, a raiſon pour le » fond, & qu'il a très-bien traduit ce Vers d'*Ho*» *race*. *Difficile eſt propriè communia dicere*) qu'il » a rendu ainſi) *il eſt très-difficile de bien traiter*

» *des sujets d'invention* .... Ainsi l'Abbé D. F. » n'a pas entendu *Horace*, n'a pas lû l'écrit de » M. *Dacier* qu'il critique, & a tort dans tous » les points «. On va voir tout à l'heure si l'Abbé D. F. sur ces trois points a effectivement tort.

A entendre l'Auteur du *Préservatif*, ne diroit-on pas que l'Observateur a copié le Factum de M. de *Sevigné*? *Il a rapporté*, dit-il, *le Factum*, *&c.* Que cette expression impropre fait bien sentir que V*** n'a jamais vû le Recueil intitulé, *Dissertation critique sur l'Art Poëtique* d'Horace! Il y a dans ce Recueil *trois Factums* de M. de S. & deux de M. *Dacier*. L'Observateur n'a cité que deux morceaux du dernier Factum de M. de *Sevigné*.

Le Critique trouve *trois fautes* dans le discours de l'Observateur. Mais 1°. dans sa réflexion, est-il question des *Savans du siécle de Louis* XIV ? Le plaisant Logicien, qui d'un fait particulier tire une conséquence générale ? l'Observateur ne reproche ni à ces Savans, ni à M. *Dacier*, *d'employer des injures pour toutes raisons*. Il dit simplement que *des expressions injurieuses & mauffades*, *sont les ornemens de son érudition*. Cela est bien différent. Mais dans le fait même, sur les Savans du siécle de *Louis* XIV. le Critique fait bien voir qu'il ignoroit ce que tout le monde sait. Est-ce que les *Théophiles Reynauds*, les *Valois*, les *Thiers*, les *Launois*, les *Nicolaïs*, & une infinité d'autres Savans du 17. siècle, n'ont pas *orné* leurs Ecrits polémiques d'injures & d'invectives? C'est à ce sujet qu'un Critique moderne a dit, *injuriarum & calumniæ sæculum dixeris*. Est-ce que d'*Aubignac*, *Scudery*, & tant d'autres Au-

teurs n'ont pas attaqué indignement *Corneille & Racine* ? *Bouhours & Menage* ſe ſont-ils traités fort honnêtement ? Avec quelle impoliteſſe *Menage* a t-il écrit contre *Baillet*, attaqué avec encore plus de dureté & d'aigreur par le Pere *Bauchet* Jéſuite ? Combien M. de *Valincourt*, pour avoir critiqué avec autant de ſolidité que d'enjoument *la Princeſſe de Cleves*, n'a-t-il pas été injurié par un mauvais Ecrivain, par un Pitaval de ſon tems ? Enfin qui eſt-ce qui ignore la *Réponſe* de l'Abbé de *Villars*, aux *ſentimens de Cléanthe*) ce *Cléanthe* étoit M. *Barbier d'Aucourt*) & qui ne connoit pas l'*Antimenagiana*, où des perſonnes d'un mérite reconnu ſont accablées d'injures ? Je ne parlerai point de la querelle violente intentée au P. *Mallebranche*, par M. *Arnauld*, ni des Ecrits horribles de ce Docteur & de tant d'autres, contre la ſociété des Jéſuites. Par ce détail, qu'il ſeroit facile d'entendre, jugez ſi *les Savans du ſiécle de Louis* XIV. étoient auſſi doux, auſſi modérés que le Sieur V*** le prétend. Ne diroit-on pas qu'il a juré de ne dire jamais que des choſes fauſſes ?

2°. M. *Dacier*, ſelon notre Critique, *a comblé de louanges M. de* S. *& il conclut ſon Mémoire par lui demander ſon amitié*. Il eſt vrai que M. *Dacier*, dans ſon premier Factum, dit poliment à M. de *Lamoignon*, arbitre de la querelle Littéraire : *les dépens que je demande, c'eſt l'amitié de M. de* Sévigné. Mais le voïant enſuite vivement pouſſé par ſon adverſaire, il change bien de ton. *Eſt-ce à M. de* Sevigné, dit il, *de régler l'uſage des mots Latins, & ne doit-il pas plûtôt s'y ſoumettre* ? Pour me ſervir des termes de la Ré-

plique de M. de *Sévigné*, *ce debut eſt-il bien gracieux*? A la pag. 77, après avoir remarqué (avec *Platon*) „ qu'il eſt certaines gens, qui n'aiant „ pas la force de concevoir les choſes générales & „ abſtraites, ſont obligés de *repoſer* toûjours leur „ imagination ſur ce qui eſt matériel & palpable, „ *il ajoûte*, que ces gens-là, ſelon *Platon*, ne vi- „ vent qu'en ſonge, car ils prennent l'ombre „ pour le corps : au-lieu que ceux qui connoiſſent „ la beauté, la ſageſſe & la juſtice, & les choſes „ particuliéres qui y participent, en ont des idées „ ſi diſtinctes, qu'ils ne prennent jamais celle-ci „ pour celle-là, ni celle-là pour celle ci, la co- „ pie pour l'original, ni l'original pour la copie; „ ceux-là vivent véritablement. Je ſuis fâché que „ la vie de M. de S. ſelon *Platon*, ne ſoit qu'un „ ſonge; mais j'eſpére qu'il ſe reveillera bientôt, „ & qu'il vivra véritablement ». Ne voilà t il pas un diſcours bien poli, adreſſé par un Savant, qui n'étoit que cela, à un homme de qualité tel que le Marquis de *Sévigné*, qu'il repréſente ici comme un rêveur? Si je voulois citer d'autres endroits encore des Factums de M. *Dacier*, je crois que tout le monde m'accorderoit ſans peine, que, comme l'Obſervateur l'a dit avec vérité, *des expreſſions mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de ſon érudition*.

3°. Le docte V*** adjuge la victoire à M. *Dacier*, & il ſoutient que dans le vers d'*Horace*, *Communia* veut dire *Intacta*, des ſujets neufs. Cela n'eſt pas pourtant auſſi certain qu'il le dit, l'Abbé D. F. pourroit bien avoir raiſon avec le Marquis de *Sevigné*, & il n'eſt pas le ſeul qui ait donné gain de cauſe à celui-ci. M. de *Brueys*,

dans sa *Paraphrase sur l'Art Poëtique d'*Horace, a adopté le sentiment de M. de *Sévigné*. Le P. *Tarteron* a donné une explication bien différente de celle de M. *Dacier*. Enfin dans le tems de cette dispute, M. de *Sévigné*, ainsi qu'il l'assure lui-même, avoit pour partisans *un grand nombre de beaux esprits*. Voici ce que M. de *Valincourt* lui écrivoit dans une Lettre du 5. Janvier 1698. » Vous perdez bien de ne savoir pas le Grec. » On a trouvé un passage dans *Hermogène*, qui » décide si nettement à votre égard, la question » du *Communia*, qu'il n'y a pas de réplique. » Voïez quelle gloire ce seroit pour vous, de dé» faire M. *Dacier*, par un passage Grec. Ce se» roit bien le cas de dire, *Suo hinc sibi gladio ju» gulo*. Je vous l'enverrai, si vous voulez, en Latin«. Certainement on ne pourroit pas dire de V*** *suo hinc sibi gladio jugulo*, en lui citant un passage Grec. Il faudroit plûtôt lui alléguer l'autorité de quelque Moderne, aussi présomptueux qu'ignorant. Après ce que vous venez de voir, V*** n'a-t-il pas bonne grace de reprocher à l'Abbé D. F. *de ne pas entendre Horace?* Vous voïez que tout le Discours de notre Critique sur le Vers dont il s'agit, est des plus risibles. Ne nous en étonnons point. C'est V*** qui raisonne.

Autre remarque de ce judicieux Ecrivain, p. 11. » En faisant, dit-il, l'extrait d'une certaine Ha» rangue Latine de M. *Turretin*, l'Observateur se » plaint de la disette des Mécènes, & de la mal» heureuse situation des Savans, &c. » Admirez l'étourderie ou l'imbécillité du Critique. Il fait un crime à l'Observateur de rapporter les preuves de M. *Turretin*, touchant les causes de la déca-

dence des Lettres. *Verum*, dit cet Ecrivain, *ut in cauſæ arcem invadamus, cur Litteræ parum excolantur, hæc eſt non levis ratio, nimirum præmii defectus, Mæcenatum inopia.* V*** n'auroit-il touché ce point, que pour apprendre au Public, qu'il a eu autrefois une penſion de la Cour? Il ſatisfait volontiers ſa vanité, aux dépens de la vérité & de la raiſon.

Pag. 21. Il déclame avec violence contre le jugement que l'Obſervateur a porté ſur un certain Livre traduit de l'Anglois, intitulé : l'*Alciphron* ou *le petit Philoſophe*. Ce jugement, je l'avouë, eſt extrêmement ſévére, & donne une idée fort déſavantageuſe du Livre & de l'Auteur. J'ai eu la curioſité d'examiner l'Ouvrage, & je ne puis m'empêcher de dire, que dans un ſens, c'eſt un Livre pernicieux. Cependant, ſi l'on en croit le Docteur de *Cirey*, c'eſt un *ſaint Livre*, rempli des plus forts argumens contre les Libertins. Voici la véritable idée du Livre, qui n'eſt rien moins que *ſaint*. L'Ouvrage eſt en forme de Dialogues : *Alciphron*, ou le *petit Philoſophe*, débite des plaiſanteries plates, ou plûtôt des blaſphêmes horribles, contre la Religion Chrétienne, tels que la vile canaille de *Londres* ſeroit capable d'en débiter dans un cabarèt. Rien de plus indécent, ni de plus ſcandaleux, que le tableau offert aux yeux du Lecteur par *Alciphron*. Quel *ſaint Livre!* V*** goûte fort une pareille ſainteté à l'égard des réponſes aux objections du *petit Philoſophe*, je crois que c'eſt parce qu'elles ſont foibles & mal conſtruites, que V*** les honore de ſes louanges. Le Livre les mérite à peu près autant, que la ſcandaleuſe & abominable *Epitre à Uranie*. L'Au-

teur du *ſaint Livre* plaiſante quelquefois de ſon chef, (je crois, ſans mauvaiſe intention) d'une façon fort peu religieuſe. Enfin il paroît bien ſe défier lui-même de la ſolidité de ſes preuves en faveur de la Religion, puiſqu'il dit dans ſa Préface. *On m'accuſera peut-être de reſſembler à ces mères, qui étouffent leurs enfans à force de les careſſer.*

Notre Critique trouve mauvais que l'Obſervateur ait dit que *Ciceron* étoit plus *verbeux* que *Séneque*, & il diſſimule le ſens dans lequel on l'a dit. Qui ne ſait pas qu'il y a plus d'abondance & de nombre dans *Ciceron* ? Cependant *Séneque* eſt plus *verbeux*, parce que malgré ſon ſtile haché il ne dit que des riens, & que ſes fréquentes antithèſes répétent ſouvent la même idée.

Il reprend dans ſon article 12. cette phraſe, *Venus a été obſervée au Méridien au deſſous du Pôle*, tirée de la feuille 202, ce qui lui donne lieu de dire doctement, que les Planètes *ne ſont que dans le Zodiaque, & non au deſſous du Pôle.* Que le Sieur V*** eſt Savant ! S'il étoit auſſi judicieux, il auroit compris que cette Planète, vûë *au Méridien au deſſous du Pôle*, étoit alors dans l'autre Hémiſphère, & par conſéquent *au deſſous du Pole* Arctique, par rapport à l'Obſervateur.

La belle chicane, que de cenſurer le terme de *Syſtéme*, en parlant de la doctrine admirable de *Newton* ſur la Lumiére ! Mais *Newton* n'a-t-il pas tiré des concluſions de ſes expériences, & n'a-t-il pas en conſéquence établi des Dogmes ? Le vuide n'eſt-il pas la baſe de ſon édifice ? C'eſt donc un *Syſtéme*. M. *Algarotti* ne fait aucune difficulté de ſe ſervir de cette expreſſion, en parlant du *Newto-*

nianiſme. V*** voudroit-il ſe croire *Newtonien* plus éclairé, que ce Savant Auteur? Cela ne ſeroit pas impoſſible, puiſqu'il ſe préfére à tout le monde.

Il compare ridiculement dans ſon article 25. ces deux expreſſions, *au ſein des Mers*, *au ſein de la France*? Eſt-ce la même choſe? *Le ſein de la France*, ne peut être conçu dans les entrailles de la terre; mais *le ſein des Mers* repréſente les abymes de la Mer. Donc on n'a pas pû placer *une Iſle enchantée au ſein des Mers*, & c'eſt une vraie faute. Enfin le Critique négligeant de conſulter les *Errata*, reproche juſqu'aux fautes d'impreſſion, comme *corporifié*, pour *corporaliſé*.

Puiſque l'occaſion s'en préſente, j'ajouterai ici que c'eſt avec le même bon ſens que V***, dans ſes *Lettres Philoſophiques*, Ouvrage ſi juſtement flétri, a l'impudence de dire que le Père le *Brun* a emprunté ſon Livre de celui du Docteur *Prynn*. Cette accuſation eſt précédée de l'expoſition de pluſieurs traits ridicules, dont aucun ne ſe trouve dans le Livre du Savant & reſpectable Oratorien. D'ailleurs il n'y a qu'à comparer ces deux Ouvrages, on verra qu'ils ne ſe reſſemblent point. Mais voici la méthode du Sieur V***. Il entend dire à quelqu'un (Savant ou ignorant, peu lui importe) que telle choſe eſt. Si cette choſe n'a point encore été écrite, auſſitôt V*** ſe hâte de l'écrire, après l'avoir fait paſſer par la filiére tortue de ſon imagination déréglée. Déja il brûle de l'imprimer: il l'imprime; & ce n'eſt que par l'indignation ou les riſées du Public, que la vérité peut parvenir à le détromper. Tel eſt le génie, le ſavoir, le bon ſens du plus orgueilleux & du plus humilié de tous les Ecrivains.

Dans un autre endroit de ses exécrables *Lettres*, il ose appeller l'Ouvrage du Pere *le Brun*, une *impertinente déclamation*. C'est ainsi qu'il qualifie impudemment un Ecrit excellent, composé par les ordres d'un très-grand Prélat.

Je finirai par une réflexion ; c'est que dans les quinze Volumes des *Observations*, la fureur du Sieur V***, qui paroît les avoir bien examinés, n'a pû relever qu'environ une douzaine de prétendues fautes, ou dans la plûpart il est l'écho d'un *Pitaval*, d'un Chevalier de *Mouhy*, & de quelques autres misérables Censeurs de l'Abbé D. F. * Ne voila-t-il pas un *Préservatif* bien spécifique ? En échange de ce préservatif, offrons lui un remède, & un remède qui lui convient, c'est l'Ellébore. Le pauvre V*** perd son tems depuis deux années, à vouloir comprendre *Newton*, dont il n'entend pas encore les premiers élemens, quelque peine qu'un savant *Italien* ait prise pour

* Entr'autres ce Grotesque du Temple d'Esculape, ce Thersite de la Faculté, soupçonné pourtant de quelque esprit, quoique froid Auteur d'un insipide & ennuieuse Comédie, & d'une feuille volante contre Saint *Côme*, où il n'y a pas tout-à-fait une demie dragme d'esprit, ni un demi scrupule de bon sens. Tout le monde sait par cœur les jolis Vers d'un de nos plus aimables Poëtes sur ce double Bâtard d'*Apollon*, qui quoiqu'assez jeune encore, marche si glorieusement sur les pas du plus vieux radoteur de ses Confrères oisifs. On lui devoit ce petit éloge depuis six mois. On en doit aussi un depuis long-tems à un certain visage obscur, Rimeur caustique, bien paié de quelques noirceurs de sa Muse impudente ; petit Cyclope, qui depuis vingt ans, fabrique jour & nuit sur sa foible enclume des vers tels, quels, pour les deux Troupes, ses Nourrices, en attendant que le hazard, ou le secours d'autrui, fasse à la fin sortir quelque bon Ouvrage de sa Forge. Je ne dirai rien d'un autre, qui, par un Acte Typographique, par devant *Briasson*, vient de substituer aux Epiciers de *Paris* un Recueil complet de ses *Œuvres-mêlées*.

les lui faire concevoir. Il a été si *honni*, si *berné*, si *conspué*, pour ses sotises philosophiques, qu'en vérité il mérite qu'on ait désormais un peu pitié de lui, & qu'on le laisse tranquillement profiter des humiliations que son *Newtonianisme* lui a procurées.

Je crois la *Voltairomanie* assez bien démontrée, par tout ce que je viens de dire. Plût à Dieu que V*** ne fut que dépourvû de lumiéres & de jugement, qu'il ne fût qu'insensé! Ce qu'il y a de pis, est qu'il est faux, impudent & calomniateur. Son portrait est à la tête du 6. chap. de *Théophraste* *. Qu'il écrive désormais tout ce qu'il lui plaira, en prose ou en vers: on l'a mis, ou plûtôt, il s'est mis lui-même hors d'état d'obtenir la moindre créance dans le monde. Au reste quelque maltraité qu'il paroisse ici, on a encore usé d'indulgence. Que de choses ne sait-on pas, qu'on veut bien s'abstenir de publier! Les horreurs de son Libelle dispensent néanmoins de la modération.

Il est certain que s'il pouvoit être guéri de son sot orgueil, qu'il est impossible d'exprimer, il seroit moins fou, moins impie, moins téméraire, moins brutal, moins fougueux, moins décisif, moins détracteur, moins calomniateur, moins enragé, &c. Or, qu'y a-t-il de plus capable d'abattre cet orgueil monstrueux, principe radical de tous ses vices & de tous ses opprobres, que ce qui est contenu dans cette Lettre salutaire, dont votre charité ne manquera pas de lui faire part?

Je suis, &c.

A Paris le 12. Décembre 1738.

* *Le titre est*, L'IMAGE D'UN COQUIN.

ME-

MEMOIRE *pour* C. F. JORE *Libraire, contre le* Sr. F. M. de V***.

J'Ai payé bien chérement la confiance aveugle que j'ai eûe pour le Sieur V***. Ebloui par ſes talens, je me ſuis livré à lui ſans réſerve. J'y ai perdu ma fortune, ma liberté, mon état. Dans ma triſte ſituation je me ſuis adreſſé à lui, & l'ai prié de me payer 1400. livres 5. ſols, qu'il me doit. Toutes ſortes de motifs devoient l'engager à ne pas balancer ſur une demande auſſi juſte : l'équité, la commiſération même pour un homme dont il a cauſé la ruine. Quelle eſt la réponſe que j'en ai reçue ? Des injures & des menaces. Le Sieur de V*** s'eſt néanmoins radouci : il a fait l'effort de m'offrir par dégrès juſqu'à cent piſtoles. Dans tout autre tems je n'aurois pas héſité d'accepter ſon offre ; je l'aurois certainement préférée à la douloureuſe extrêmité de traduire en juſtice un homme dont j'ai été moi-même l'admirateur, & qui m'avoit ſéduit par le brillant de ſon imagination ; mais les pertes, que j'ai eſſuïées, me mettent dans l'impoſſibilité d'en ſupporter de nouvelles. Ainſi après avoir tenté inutilement toutes les voies de la politeſſe ; après m'être adreſſé à des perſonnes reſpectables pour eſſaïer de faire ſentir au Sieur de V*** l'injuſtice & la baſſeſſe de ſon procédé, je me ſuis vû dans la dure néceſſité de le citer devant les Juges.

Pour défenſes il m'oppoſe par écrit une fin de non-recevoir, & employe ſa voix à publier dans le monde qu'il m'a payé.

C'eſt à cette alternative que je dois répondre.

En même tems que j'attaque le Sieur de V***, pour le payement d'une somme qu'il me doit, j'ai à me défendre de la lâcheté qu'il m'impute, de lui demander un payement que j'ai reçu. Ma justification n'est pas ce qui m'inquiéte. Un compte exact des faits qui se sont passés entre le Sieur de V*** & moi, effacera bientôt toute idée de payement. Si le contrecoup en est cruel pour le Sieur de V***, si le récit que je vais en faire contient même des faits humilians pour lui, qu'il se reproche de m'y avoir réduit, pour me laver d'une bassesse. La conduite que j'ai toujours tenuë avec lui, fera bien voir que jamais je ne me serois porté de moi-même à cette extrêmité. A l'égard de la fin de non recevoir qui m'est opposée, il ne me sera pas difficile de prouver qu'elle n'a pas plus de réalité que le payement.

J'ai connu particuliérement le Sieur de V*** pour lui avoir donné un logement chez moi pendant un sejour de sept mois qu'il a fait à *Rouen* en 1731. il choisit ma maison pour y descendre, & j'avouë que je fus doublement sensible à cette préférence, tant par les espérances flatteuses que j'en conçus pour mon commerce, que par la vanité de posséder un hôte, dont le nom faisoit tant de bruit. Je ne pûs cependant jouir de cet honneur aux yeux de la Ville. Soit modestie, soit politique, le Sr. de V*** ne voulut y être regardé que comme un Seigneur *Anglois*, que des affaires d'Etat avoient obligé de se refugier en *France*. Il parloit moitié *Anglois*, moitié *François*. Toute ma Maison fut fidèle au secrèt. Ainsi le Seigneur *Anglois* content d'un respect vulgaire dû à son rang, échapa humblement aux

honneurs, qu'une Ville compoſée de gens de condition & d'eſprit, n'auroit, ſans doute, pas manqué de rendre à l'illuſtre V***, ſi elle avoit ſçu que ce grand homme étoit renfermé dans l'enceinte de ſes murs.

Le Sieur de V*** avoit pour objèt dans ſon Voïage l'impreſſion de ſon *Charles* XII. dont il fit faire deux différentes Editions tout à la fois, & une nouvelle Edition de la *Henriade*. Lorſque cet Auteur dit qu'il ne vend point ſes ouvrages, c'eſt-à-dire qu'il ne les vend point à forfait, & effectivement il y perdroit trop, il eſt dans l'uſage de les faire imprimer à ſes fraix, & après en avoir détaillé par lui-même une partie, il vend à un Libraire le ſurplus de l'Edition, qui tombe dans l'inſtant, par une nouvelle, qu'il fait ſuccéder, à la faveur de quelques changemens légers. C'eſt par ce petit ſavoir-faire que les faveurs des Muſes ne ſont point pour V*** des faveurs ſtériles, & que devenu ſage par l'exemple de tant d'autres Poëtes, il ſait s'en ſervir utilement pour ſe procurer auſſi celles de *Plutus*.

Après un ſéjour de trois mois à la Ville, Milord V*** eut beſoin, pour ſa ſanté, de prendre l'air à la campagne. Toûjours attentif à plaire à mon hôte, je fus lui procurer une jolie maiſon de Campagne à une lieuë de *Rouen*. Avant que de partir le Sieur de V***, par un trait d'économinie, voulut congedier un Valèt que j'avois arrêté pour lui à 20 ſols par jour; mais pour le coup V*** trahit le Seigneur *Anglois*; il ne voulut païer le Valèt que ſur le pied de dix ſols, & coupa ainſi ſes gages par la moitié; je tirai 45 livres de ma bourſe & terminai la conteſtation.

Ces 45 liv. ne m'ont jamais été renduës. Il eſt vrai que le Sieur de V*** parla galamment de les acquiter avec une Pendule, qui manquoit à la parure de la Chambre où il couchoit : mais ni la Pendule ni le païement ne ſont venus ; & ce n'eſt pas la ſeule petite dette que j'aie à répéter contre lui.

Le Sieur de V*** paſſa un mois à la campagne, il y vivoit, comme dans l'âge d'or, d'herbes, d'œufs frais, & de laitage. La Jardinière qui lui fourniſſoit ces alimens champêtres, lui rendoit auſſi d'autres ſervices. Elle alloit trois fois la ſemaine à la Ville pour les épreuves de l'impreſſion. Le Sieur de V*** ne fut pas ingrat de ſes bons offices. Pour recompenſer ſes peines & lui païer un mois de penſion, il lui donna noblement ſix livres. Cette femme m'en porta ſes plaintes, me repréſenta que ſes œufs n'étoient ſeulement pas paiés, & par honneur je pris encore le ſoin d'appaiſer ſes murmures & de la ſatisfaire.

Je le perdis enfin cet hôte illuſtre. Il s'en retourna à *Paris*, après un ſéjour de ſept mois, tant chez moi, qu'à la maiſon de campagne d'un de mes amis, & le rolle de Seigneur *Anglois* finit glorieuſement par une piéce de vingt-quatre ſols, dont ſa généroſité gratifia la ſervante d'une maiſon où rien ne lui avoit manqué pendant un ſi long eſpace de tems, ſoit en ſanté, ſoit dans une maladie qu'il y avoit eſſuïée.

Ce n'eſt qu'avec une peine extrême que j'ai pris ſur moi d'entrer dans ce détail. Je ſerois au déſeſpoir qu'il tombât dans l'eſprit de quelqu'un, que j'aïe deſſein de reprocher au Sieur de V*** la dépenſe qu'il m'a occaſionnée, ni de lui de-

mander qu'il m'en tienne compte. En exposant sa conduite & la mienne, je n'ai pensé qu'à en montrer l'opposition. J'ai voulu faire voir par l'empressement que j'ai toujours eu à obliger le Sieur de V***, & par les procédés que j'ai toujours tenus avec lui, combien je serois éloigné d'une lâcheté pareille à celle de lui demander un païement que j'aurois reçu ; qu'au contraire, l'indignité avec laquelle il en use aujourd'hui à mon égard, est précisément dans son caractére ; que son penchant l'entraine naturellement vers l'ingratitude, & le porte à frustrer généralement tous ceux envers qui il est redevable.

A peine le Sieur de V*** fut-il de retour à *Paris*, qu'il me manda de le venir trouver pour une affaire importante qu'il vouloit me communiquer. Je partis sur le champ & me rendis à ses ordres chez la Dame de *Fontaine-Martel*, où il avoit établi son domicile. Car quoique ce riche Partisan de la République des Lettres jouisse de 28000 liv. de rente, cependant il n'a jamais cru qu'un grand Poëte tel que lui, dût se loger & vivre à ses dépens.

La grande affaire dont il s'agissoit, étoit l'impression de 25 Lettres, qui pour mon malheur ne sont que trop connuës, & pour lesquelles le Sieur de V*** m'assura avoir une permission verbale. En même tems pour solde d'un vieux compte montant à 700 liv. il me donna en païement quelques exemplaires de la *Henriade*, qu'il se disposoit secretement à faire réimprimer avec des additions, & un reste des Editions de son *Charles* XII. dont le lendemain il vendit un Manuscrit plus ample au Sr. *François Joffe*, Libraire *de Paris*.

J'avoue que les différens traits, dont j'avois été témoin, auroient dû me déſiller les yeux ſur le Sieur de V*** ; mais ils n'étoient ouverts que ſur le mérite de l'Auteur, & ſachant qu'effectivement il avoit ſouvent obtenu par ſon crédit des permiſſions & des tolérances je me fiai à ſa parole, & j'eus la facilité d'accepter le Manuſcrit pour l'éxécuter. Le Sieur de V*** de ſon côté s'engagea à païer l'impreſſion & le papier, & à faire tous les frais de l'édition. Il exigea en même tems que les épreuves des premières Feuilles lui fuſſent envoïées par la poſte : elles l'ont été en effet à ſon nouveau domicile, chez le Sieur *Deſmoulins* Marchand de bleds, & ſon aſſocié dans ce commerce, où il avoit été loger depuis la mort de Madame *Fontaine-Martel.*

L'édition aïant été achevée en aſſez peu de tems, le Sieur de V***, dont l'Ouvrage commençoit à faire du bruit, me fit avertir de la mettre à l'écart & en ſûreté, entre les mains d'un de ſes Amis, qui devoit m'en païer le prix. Je connus alors le tort que j'avois eu de me fier à la parole du Sieur de V***, ſur la permiſſion d'imprimer ce Livre. Cependant quoique l'Edition fût conſidérable, puiſqu'elle avoit été tirée à 2500 Exemplaires, je pris le parti de ne m'en point déſaiſir, à moins qu'on ne m'envoïât un certificat de la permiſſion. J'en fis même changer le dépôt, je me rendis en même tems à *Paris* chez le Sieur de V***, & lui fis part de ma réſolution. De ſon côté, il convint de faire quelques changemens à l'Ouvrage. Pour y travailler & en conférer, il me demanda deux Exemplaires, que je ne fis aucune difficulté de lui donner. Ce fut alors

que l'imagination vive & féconde du Sieur de V*** lui fit enfanter un projèt admirable pour ſe tirer d'affaire. J'étois en procès avec le Sieur *Ferrant*, Imprimeur de *Rouen*, qui avoit contrefait un Livre dont j'avois le privilége. Le Sieur de V*** me conſeilla de lui faire donner ſous main ſon Ouvrage en Manuſcrit. Il ne manquera pas, ajouta-t-il, de tomber dans le piège & de l'imprimer. L'Edition ſera ſaiſie à propos : les Supérieurs, inſtruits que je n'aurai eu aucune part à l'impreſſion, jugeront que le Manuſcrit m'aura été volé, & que par conſéquent je ne puis être reſponſable des autres Editions qui en pourront paroître. Par ce moïen j'aurai la liberté de publier la mienne ſans obſtacle, & nous ſerons l'un & l'autre à l'abri.

Le Sieur de V*** s'applaudit beaucoup de cette invention, qui lui paroiſſoit merveilleuſe, & fut ſurpris d'appercevoir que je l'écoutois froidement. Je m'excuſai ſur la peſanteur de mon eſprit, qui m'empêchoit de goûter cet expédient. Ma ſimplicité lui fit pitié ; elle m'attira même une riche profuſion d'épithètes, malgré leſquelles je perſiſtai dans mon refus.

J'ai dit que j'avois remis au Sieur de V*** deux Exemplaires, pour revoir les endroits qui avoient beſoin d'être retouchés : quel eſt l'uſage qu'il en fit ? C'eſt ce qu'il faut voir dans une Lettre qu'il m'a écrite, & qui eſt imprimée à la ſuite de ce Mémoire. Il en confia l'un, dit-il, pour le faire relier : à qui ? à un Libraire qui le fit copier à la hâte & imprimer.

V*** eut-il quelque part à cette édition ? Quand il pourroit s'en défendre ; quand je n'irois pas plus loin que l'aveu qu'il fait dans ſa Lettre, quels

reproches n'aurois-je pas à lui faire sur son infidélité & sur l'abus qu'il a fait de ma confiance ? Mais n'ai-je à lui reprocher que cette infidélité ? Est-il vrai-semblable, que pour relier un Livre, V*** se soit adressé, non à son Relieur, mais à un Libraire ? Qu'il ait livré un Ouvrage qui pouvoit causer ma ruine, qu'il devoit regarder comme un dépôt sacré, & dont il craignoit la *contrefaction*, qu'il l'ait livré, dis-je, à un Libraire, & à un Libraire, non-seulement, qui par sa profession même lui devenoit suspect, mais qu'il connoissoit si mal ? D'ailleurs, par qui ce Libraire a-t-il pû être informé que l'Exemplaire qui lui étoit remis par le Sieur de V***, sortoit de mon Imprimerie ? Qui a pû en instruire une personne, qui, avant que l'édition de ce Libraire parût, vint me prier de lui fournir 100 Exemplaires du Livre, & m'en offrit 100 Louis d'or, que j'eus la constance de refuser * ? A l'instigation de qui les Colporteurs, chargés de débiter dans *Paris* l'édition de ce Libraire, annonçoient-ils au Public que j'en étois l'Auteur ? c'est un fait que j'ai éprouvé moi-même. A qui attribuer cette Edition étrangère qui parut en 1734, précisément dans l'époque de mes malheurs ? Edition que V*** a augmentée d'une vingt-sixième Lettre, dans laquelle il répond à des faits qui ne sont arrivés qu'en 1733, édition qui se vendoit chez *Ledet*, Imprimeur du Sieur de V*** à *Amsterdam*, & qui a pour titre LETTRES, &c. PAR M. DE V***. A ROUEN CHEZ JORE. M. DCCXXXIV.

* Ils furent offerts sur l'un des deux Exemplaires remis au Sieur de V*** : cet Exemplaire avoit été vû par des personnes de la première qualité, & avoit piqué leur curiosité.

Et pour tout dire, en un mot, qu'eſt-ce que cette Lettre écrite contre moi au Miniſtre ? Car enfin, c'eſt trop balancer ſur la perfidie du Sieur de V*** ; l'édition du Libraire de *Paris* ſe répand dans le Public, je ſuis arrêté & conduit à la *Baſtille*, & quel eſt l'Auteur de ma détention ? Sur la dénonciation de qui ſuis-je arrêté ? Sur celle du Sieur de V***. Je ſuis ſurpris qu'on me préſente une Lettre de lui, dans laquelle il m'accuſe fauſſement d'avoir imprimé l'édition, qui paroit, dit-il, malgré ſon conſentement.

Que peut répondre le Sieur de V*** à tous ces faits qui me confondent moi-même ? N'étoit-il qu'infidéle ? Etoit-il ſeulement coupable d'avoir trahi le ſecret d'un homme qu'il avoit ſéduit par l'aſſûrance d'une *permiſſion tacite*, & d'avoir publié ce ſecret à qui avoit voulu l'entendre ? Etois-je moi-même infidéle à ſes yeux ? Le Sieur de V*** crut effectivement que l'Edition qui paroiſſoit, étoit la mienne. Pouvoit-il le penſer, lorſque j'avois refuſé les mille Ecus qu'il m'avoit fait offrir lui-même pour cette édition, & que j'avois déclaré que je ne conſentirois jamais à la laiſſer répandre, ſans le certificat de la permiſſion ? Etoit-il même poſſible, que verſé comme il eſt dans l'imprimerie, il méconnut les différences de ces deux Editions, le papier, les caractères, quelques termes mêmes qu'il avoit changés ? Ou au contraire le Sieur de V*** avoit-il réſolu de me ſacrifier ? Piqué de mes refus, déſeſpérant également d'obtenir une permiſſion, & de me faire conſentir à laiſſer paroître ſon Ouvrage ſans me la rapporter, ne me demanda-t-il les deux exemplaires que pour en faire faire une autre édition, &

pour en rejetter sur moi l'iniquité? J'avoue que c'est un cahos dans lequel je n'ai jamais pû rien comprendre, parce qu'il est des noirceurs, dont je ne saurois croire les hommes capables. Ce qui est certain, c'est que deux jours après avoir obtenu ma liberté, le Magistrat à qui je la devois, me montra une seconde Lettre de V***, dans laquelle en m'accusant de nouveau d'avoir fait paroître mon édition, il ajoutoit que j'étois d'autant plus coupable qu'il m'avoit mandé de la remettre à Monsieur *Rouillé*, & m'avoit offert de m'en payer le prix; & ce qui est encore certain, est que dans la Lettre que l'on mettra sous les yeux des Juges à la suite de ce Mémoire, après avoir fait mention de cette autre Lettre, par laquelle il me marquoit, dit-il, de remettre toute mon édition à M. *Rouillé*, le Sieur de V*** reconnoît de bonne-foi que j'étois à la Bastille lorsqu'il me l'écrivit, c'est à-dire, qu'il a commencé par m'accuser d'avoir rendu mon édition publique, qu'ensuite lorsque, sur sa fausse dénonciation, j'étois à la Bastille, il m'a écrit de remettre à M. *Rouillé* cette même édition que je n'avois plus, & que par une double contradiction, qui dévoile de plus en plus le dessein qu'il avoit formé de me perdre, il a voulu encore me charger de n'avoir répandu l'Ouvrage dans le public, qu'après qu'il m'avoit avertit de la remettre aux Magistrats.

Cependant je parvins à prouver l'imposture du Sieur de V***. Je fis voir que l'Edition n'étoit pas de mon Imprimerie, & que je n'avois point de caractères semblables, de façon que j'obtins ma liberté au bout de 14. jours.

Mais mon bonheur ne fut pas de longue durée

Mon Edition fut surprise & saisie, & j'éprouvai bientôt une nouvelle disgrace plus cruelle que la premiére. Par Arrêt du Conseil du mois de Septembre 1734, j'ai été destitué de ma Maîtrise, déclaré incapable d'être jamais Imprimeur ni Libraire.

Tel est l'état où m'a réduit la malheureuse confiance, que j'avois eûe pour le Sieur de V***, état d'autant plus triste pour moi que je lui ai été plus fidéle, puisqu'indépendemment des 100. Louis que j'ai refusés pour 100. Exemplaires d'une personne, dont l'honneur m'étoit trop connu pour me laisser rien appréhender de sa part, je ne voulus pas écouter la proposition du Sr. *Châtelain* Libraire d'*Amsterdam*, qui pour un seul Exemplaire m'offrit 2000. livres, avec une part dans le profit de l'édition qu'il en comptoit faire, & que mon scrupule alla même jusqu'à ne vouloir pas permettre de prendre lecture de l'Ouvrage en ma présence, à un ami qui avoit apparemment appris mon secret par la même voïe qui en avoit instruit tant d'autres.

Dans l'abîme où je me suis vû plongé par mon Arrêt, sans profession, sans ressource, je me suis adressé à l'Auteur de tous mes maux, persuadé que je ne devois mes malheurs qu'au déréglement de son imagination, & que le cœur n'y avoit point de part. J'ai été trouver V***, j'ai imploré son crédit & celui de ses amis. Je l'ai supplié de l'employer pour me procurer quelque honnête moïen de subsister, & de me rendre le pain qu'il m'avoit arraché. Il m'a leuré d'abord de vaines promesses; mais bientôt, il s'est lassé de mes importunités, & m'a annoncé que je n'avois rien à espérer de lui.

Ce fut alors que n'ayant plus de grace à attendre du Sieur de V***, ſi cependant ce que je lui demandois en étoit une, j'ai cru pouvoir au moins exiger de lui le payement de l'impreſſion de ſon Livre. Pour réponſe à la Lettre que je lui écrivis à ce ſujet, il me fit dire de paſſer chez lui. Je ne manquai pas de m'y rendre, & ſuivant ſon uſage, il me propoſa de couper la dette par la moitié. Je lui répliquai ingénûement que je conſentirois volontiers au partage, à condition qu'il ſeroit égal; que j'avois été priſonnier à la Baſtille pendant 14. jours, qu'il s'y fît mettre ſept; que l'impreſſion de ſon Livre m'avoit cauſé une perte de 22000. livres; qu'il m'en payât 11; qu'il me reſteroit encore ma deſtitution de maîtriſe pour mon compte. Ma franchiſe déplût au Sieur de V***, qui cependant par réflexion pouſſa la généroſité juſqu'à m'offrir cent piſtoles pour ſolde de compte; mais comme je ne crus pas devoir les accepter, mon refus l'irrita, il ſe répandit en invectives, & alla même juſqu'à me menacer d'emploïer pour me perdre ce puiſſant crédit dont ſon malheureux Imprimeur s'étoit vainement flaté, pour ſortir de la triſte affaire où il l'avoit lui-même engagé.

Voilà les termes où j'en étois avec le Sieur de V***, lorſque je l'ai fait aſſigner le 5. du mois dernier. Les défenſes qu'il m'a fait ſignifier, méritent bien de trouver ici leur place; » Il y a lieu, » dit-il, d'être ſurpris de mon procédé téméraire. » Mon avidité me fait en même tems tomber » dans le vice d'ingratitude contre lui, & lui in» tenter une action qui n'a aucun fondement, » d'autant qu'il ne me doit aucune choſe, & qu'au » contraire il m'a fait connoître qu'il eſt trop gé-

» néreux dans l'occaſion, pour ne pas ſatisfaire à
» ſes engagemens ; c'eſt pourquoi il me ſoutient
» purement & ſimplement non recevable en ma
» demande, dont je dois être débouté avec dé-
» pens.

C'eſt ainſi que le Sieur de V***, non content de vouloir me ravir le fruit de mon travail, non content de manquer à la reconnoiſſance & à la juſtice qu'il me doit, m'inſulte & veut me noircir du vice même qui le caractériſe. Ce trait ne ſuffit pas encore à ſa malignité. Il oſe publier dans le monde qu'il m'a payé, & que, dans l'appréhenſion, que je ſens qu'il devoit peut-être ſe rallumer un feu caché ſous la cendre, j'abuſe de la triſte conjecture où il ſe trouve pour faire revivre une dette acquitée. Sous ce prétexte il ſe déchaîne contre moi, & ſa fureur ne peut être aſſouvie, ſi ce faux délateur n'obtient une ſeconde fois de me voir gémir dans les fers. Aſſuré ſur mon innocence, ſur l'équité de ma cauſe, ſur la renommée de V***, je n'ai été allarmé ni de ſes menaces, ni de ſes vains diſcours; & convaincu par ma propre expérience à quel point il ſait ſe jouer de ſa parole, je n'ai pû me perſuader que ſon témoignage fût aſſez ſacré pour me faire condamner ſans m'entendre.

Je ſuis donc demeuré tranquille, & ne me ſuis occupé que de ma défenſe. Je me dois à moi-même ma propre juſtification. J'ai penſé que je ne pouvois mieux l'établir qu'en rendant un compte exact des faits. Les réflexions que je vais ajouter en prouveront la vérité : en même tems qu'elles feront ceſſer les clameurs du Sieur de V***, elles rejetteront ſur lui l'opprobre, dont il cherchoit

à me couvrir, & engageront même à me plaindre sur ma malheureuse étoile qui m'a procuré une aussi étrange liaison. En effet, quelle fatale connoissance pour moi que celle du Sieur de V***? & que penser de cet homme, dont il est également dangereux d'être ami comme ennemi, dont l'amitié a causé ma ruine & ma perte; & qui ne veut rien moins que me perdre une seconde fois, s'il est possible, depuis que pour lui demander mon dû, je suis devenu son ennemi.

Maintenant il me reste à établir mes moïens, & à répondre aux objections du Sr. de V***; mais ne me prévient-on pas déja sur ces deux objets? Après les faits dont j'ai rendu compte, l'équité de ma cause ne s'annonce-t-elle pas d'elle-même, & les défenses du Sieur de V*** ne sont-elles pas confondues d'avance. Mes moyens sont ma demande. Après avoir été trompé, trahi, ruiné par le Sieur de V***, je lui demande au moins le prix de mon travail; le prix d'un Ouvrage que j'ai imprimé pour lui & par ses ordres, que je n'ai imprimé que sur la foi d'une permission tacite, que *j'ai refusé de laisser paroître* tant qu'on ne me rapporteroit pas *la permission des Supérieurs*, * & qui effectivement n'a jamais paru dans le public. Quelle est la preuve de mon travail? La Lettre du Sieur de V***. S'il me répond que dans sa Lettre il n'a pas nommé l'Ouvrage que j'ai imprimé pour lui, je lui réplique que je lui demande le païement d'un Ouvrage que j'ai imprimé pour lui, & qu'il n'a point nommé dans sa Lettre. Le Sieur de V*** ôse publier qu'il m'a païé en me remettant le Manuscrit, mais sa Let-

* Lettre du Sieur de V*** ci-après.

tre le confond, elle prouve ſon impoſture & ſa mauvaiſe foi. Elle prouve qu'il ne m'avoit pas encore païé en 1734†, lorſque j'étois à la Baſtille & qu'il m'écrivit alors *pour m'en offrir le prix*. Avancera-t-il qu'il m'a païé depuis ? Sa variation ne ſuffiroit-elle pas pour montrer ſon infamie ? D'ailleurs ſa Lettre opére un commencement de preuve par écrit, & je demande en vertu de l'Ordonnance, à être admis à la preuve par témoins. Je demande à prouver que lorſque j'allai chez lui, le jour même que je l'ai fait aſſigner, ſa réponſe fut que n'aïant tiré aucun profit de l'édition, il ne m'en devoit que la moitié. Trouvera-t-on dans cette réponſe, dont je ſuis prêt de rapporter la preuve, que l'offre qu'il me fit n'étoit que pour ſe rédimer de ma vexation. Il m'a, dit-il, depuis quatre mois, fait toucher une gratification de 100 livres, auroit-il été queſtion de m'accorder une gratification, s'il m'eût dû quelque choſe ? Aurois-je penſé à l'en remercier par une Lettre ? Mais qu'il repréſente ma Lettre, on y verra le motif de cette gratification. On y verra que le Sieur de V*** allarmé d'un bruit qui ſe répandoit, qu'on imprimoit un de ſes Ouvrages, que je ne nommerai point, il me chargea d'emploïer tous mes ſoins, tant à *Paris* qu'au dehors, pour découvrir ſi ce bruit avoit quelque fondement, & que les 100 livres furent la recompenſe des mouvemens que je m'étois donnés.

Mais il en faut venir à la grande objection du Sieur de V***, au reproche qu'il me fait de la perfidie la plus noire, au reproche d'abuſer de la conjoncture où il ſe trouve, d'abuſer d'une

† L'édition a été faite en 1731.

Lettre qu'il a eu la facilité de m'écrire, & que j'ai sû tirer de lui sous prétexte de solliciter ma réhabilitation, d'en abuser, dis-je, pour le forcer, par la crainte d'un procès deshonorant, à me païer une somme, qu'il ne me doit pas, & à laquelle il est hors d'état de satisfaire.

C'est donc là le grand moïen du Sieur de V***, ou plûtôt le déplorable sophisme avec lequel il prétend en imposer aux personnes les plus respectables ? car enfin la haine de ce reproche ne retombe-t-elle pas sur son Auteur ? Eh ! qu'ai-je à me reprocher, à moi qui ne fais que demander mon dû ? S'il est vrai que le Sieur de V*** ne m'a payé, comme il n'est que trop certain, comme il est évident, comme j'offre d'en achever la preuve, en quoi suis-je coupable de m'appuïer d'une Lettre, qui, en même tems qu'elle établit ma demande, me justifie d'une calomnie ? Les inconvéniens sont-ils mon fait ? En puis-je être garant ? Que ne me païoit-il, sans me noircir dans le public du crime d'exiger deux fois la même dette, Ne devoit-il pas être content de tous les maux qu'il m'a causés, de m'avoir engagé dans une affaire malheureuse, sur la fausse assurance d'une permission, de m'avoir privé de la liberté par sa dénonciation calomnieuse, de m'avoir enlevé ma fortune & mon état, sans vouloir encore me ravir l'honneur ? N'ai-je pas à retorquer son argument contre lui ? N'ai-je pas à lui reprocher qu'il veut se faire un rempart de sa Lettre & des circonstances qu'elle renferme, non-seulement pour me refuser le païement de ce qui m'est dû, mais encore pour me rendre odieux & pour accumuler contre moi calomnie sur calomnie ? Et, lorsque

que le Sieur de V*** a la hardieſſe d'appuïer ſes faux raiſonnemens d'un menſonge auſſi groſſier que celui de ſon indigence, lorſqu'avec 28000 livres de rente, * indépendamment des ſommes d'argent qu'il a répanduës dans *Paris*, il ôſe avancer qu'il eſt hors d'état de païer une ſomme auſſi conſidérable que celle que je lui demande, ſe peut-il que quelqu'un ſe laiſſe éblouir par ſes artifices? Ne ſe trahit-il pas lui-même par cette nouvelle fauſſeté? Cette dernière circonſtance ne montre-t-elle pas clairement ce qu'on doit penſer de toutes les autres; & dans toute la conduite que le Sieur de V*** a tenue avec moi, ne voit-on pas un homme à qui rien n'eſt ſacré, qui ſe jouë de tout, & qui ne connoit point de moïens illicites, pourvû qu'ils le menent à ſon but?

Enfin le Sieur de V*** m'oppoſe une fin de non-recevoir. Il ſoutient que je ſuis mal fondé à lui demander le païement d'une Edition, qui a pû être ſaiſie. Une fin de non-recevoir, c'eſt donc là la défenſe familière du Sieur de V***? C'eſt ainſi qu'il vient de païer un tailleur pauvre & aveugle, à qui comme à moi, il a oppoſé une fin de non-recevoir. Voilà donc le païement qui m'étoit réſervé, & que ma malheureuſe confiance pour le Sieur de V***, devoit me procurer? Mais eſt-il recevable lui-même à m'oppoſer cette fin de non-recevoir. Après m'avoir ſéduit par l'aſſurance d'une permiſſion verbale, après que je n'ai travaillé que ſur la foi de cette permiſſion, après que, ſi je ſuis coupable, je ne le ſuis que pour m'être fié à la parole du Sieur de V***, puiſque dans tous les tems j'ai refuſé de

* Il y en a 18500 de ſaiſies pour la dette préſente.

laiſſer répandre l'édition, juſqu'à ce que la permiſſion me fût montrée, & qu'effectivement elle n'a jamais paru. De quel front le Sieur de V*** ôſe-t-il ſe faire une exception de ce qu'il m'a trompé ? J'ai trop de confiance dans l'équité des Juges pour appréhender qu'ils adoptent une défenſe auſſi odieuſe. J'eſpére même que les perſonnes reſpectables, qui honorent de leur protection les talens du Sieur de V***, me plaindront d'avoir été ſéduit par ces mêmes talens, & que touchées de mes malheurs, elles pardonneront à la néceſſité de me défendre, & de me juſtifier d'avoir dévoilé des faits que l'interêt ſeul ne m'auroit jamais arraché, & que je n'ai mis au jour qu'afin de ne me pas laiſſer ravir l'honneur, le ſeul bien qui me reſte.

Singé, JORE.

LETTRE de V*** au Sr. *Jore*.

Vous me mandez, Monſieur, qu'on vous donnera des Lettres de grace, qui vous rétabliront dans votre Maîtriſe, en cas que vous diſiez la vérité qu'on exige de vous ſur le Livre en queſtion, ou plûtôt dont il n'eſt plus queſtion.

Un de mes amis très-connu, aïant fait imprimer ce Livre en *Angleterre* uniquement pour ſon profit, ſuivant la permiſſion que je lui en avois donnée, *vous en fites de concert avec moi une édition en 1730.* (*c'eſt en 1731.*)

Un des hommes des plus reſpectables du Roïaume, ſavant en Théologie comme dans les Belles-Lettres, m'avoit dit en préſence de dix perſonnes chez Madame de *Fontaine-Martel*, qu'en changeant ſeulement vingt lignes dans l'Ouvra-

ge, il mettroit ſon approbation au bas. Sur cette confiance je vous fis achever l'édition. Six mois après j'appris qu'il ſe formoit un parti pour me perdre, & que d'ailleurs M. le *G. D. S.* ne vouloit pas que l'Ouvrage parût. *Je priai alors un Conſeiller au Parlement de* Rouen *de vous engager à lui remettre toute l'édition. Vous ne voulutes pas la lui confier : vous lui dites que vous la dépoſeriez ailleurs, & qu'elle ne paroîtroit jamais ſans la permiſſion des Supérieurs.*

Mes allarmes redoublèrent quelque tems après, ſur-tout lorſque vous vintes à *Paris*. Alors je vous fis venir chez M. le Duc de *Richelieu*, je vous avertis que vous ſeriez perdu ſi l'édition paroiſſoit, & je vous dis expreſſément que je ſerois obligé de vous dénoncer moi-même. Vous me jurâtes qu'il ne paroîtroit aucun exemplaire, mais vous me dites que vous aviez beſoin de 1500 livres*, je vous les fis prêter ſur le champ par le Sieur *Paquier* Agent de change, ruë Quinquempoix, & vous renouvellâtes la promeſſe d'enſevelir l'édition.

Vous me donnâtes ſeulement deux Exemplaires, dont l'un fut prêté à Madame de... & l'autre tout découſu fut donné à *F.* Libraire, rue.... qui ſe chargea de le faire relier pour M.... à qui il devoit être confié pour quelques jours.

F. par la plus lâche des perfidies, copia le Livre toute la nuit avec *R.* petit Libraire d..... & tous deux le firent imprimer ſecrettement. Ils attendirent que je fuſſe à la Campagne à ſoixante lieuës de *Paris* pour mettre au jour leur larcin.

* Elles m'avoient été prêtées pour 4 mois, & je les ai acquitées au bout de deux.

La première édition qu'ils en firent étoit presque débitée, & je ne savois pas que le Livre parût. J'appris cette triste nouvelle & l'indignation du Gouvernement. Je vous écrivis sur le champ plusieurs Lettres, pour vous dire de remettre toute votre édition à M. Rouillé, *& pour vous en offrir le prix*. Je ne reçus point de réponse. Vous étiez à la Bastille; j'ignorois le crime de F. Tout ce que je pûs faire alors, fut de me renfermer dans mon innocence, & de me taire.

Cependant R. ce petit Libraire, fit en secrèt une nouvelle édition, & F. jaloux du gain que son cousin alloit faire, joignit à son premier crime celui de faire dénoncer son cousin R.... Ce dernier fut arrêté, cassé de Maîtrise, & son édition confisquée.

Je n'appris ce détail, que dans un séjour de quelques semaines, que je vins faire malgré moi, à *Paris* pour mes affaires.

J'eus la conviction du crime de F. j'en dressai un Mémoire pour M. *Rouillé*. Cependant cet homme a joui du fruit de sa méchanceté impunément. Voilà tout ce que je sai de cette affaire. Voilà la vérité devant Dieu & devant les hommes. Si vous en retranchiez la moindre chose, vous seriez coupable d'imposture, vous y pouvez ajouter des faits que j'ignore; mais tous ceux que je viens d'articuler sont essentiels. Vous pouvez supplier votre protecteur de montrer ma Lettre à Monseigneur le Garde des *Sceaux*, mais sur-tout prenez bien garde à votre démarche, & songez qu'il faut dire la vérité à ce Ministre.

Pour moi, je suis si las de la méchanceté & de la perfidie des hommes, que j'ai résolu de

vivre désormais dans la retraite, & d'oublier leurs injustices & mes malheurs.

A l'égard d'*Alzire*, c'est au Sieur *Desmoulins* qu'il faut s'adresser. Je ne vends point mes ouvrages, je ne m'occupe que du soin de les corriger: ceux à qui j'en donne le profit, s'accommoderont, sans doute, avec vous. Je suis entiérement à vous.

A *Cyrey* en *Champagne* ce 25 Mars 1736.

Signé, V***.

Le Conseil soussigné, qui a vû la Lettre & le Mémoire ci-dessus, est d'avis que le Sieur *Jore* est bien fondé à demander à être admis à la preuve par témoins, attendu le commencement de preuve par écrit qui résulte de la Lettre du Sieur de V***, & que le Sieur de V*** est mal fondé à opposer au Sieur *Jore* une fin de non-recevoir.

Délibéré à *Paris* ce 9 Juin 1736.

Signé, BAYLE.

» L'infortuné *Jore* n'a pas été le seul Libraire » qui a eu à se plaindre des injustes procédés de » cet Auteur; mais la plûpart n'ont pas jugé à » propos d'avouer qu'ils avoient été ses dupes. En » voici deux, dont le *Mémoire* peut faire un Pen- » dant à celui de *Jore*.

LA VÉRITÉ DÉCOUVERTE.

MÉMOIRE *des Libraires d'*Amsterdam *qui ont imprimé* la PHILOSOPHIE DE NEWTON, de M. de V***. (†)

NOus laisserions dire M. de V***, s'il se contentoit de mettre dans divers Ecrits publics, que dix huit mois ne lui ont pas suffit pour reconnoître les fautes qui lui étoient échappées dans son Manuscrit des *Elemens de la Philosophie de NEWTON*; mais puisqu'il prend à tâche de les mettre sur le compte de ceux qui lui ont fait le plaisir de les corriger, il n'y a pas moïen de garder plus long-tems le silence sur une injustice & une ingratitude aussi marquées.

Est-il possible que ce nouveau Philosophe ait assez peu de mémoire pour avoir oublié que les Planches des seize premiers Chapitres de son Livre, ont été gravées sous ses propres yeux, & qu'il a fait tirer la première feuille de cette édition jusqu'à douze fois, tant il avoit de peine à fixer sa vaste imagination? il est vrai que pour donner un air plus géométrique à la plûpart de ces Planches, il auroit fallu les réformer presqu'entiérement, sur-tout celles où il emploie une seule Lettre pour désigner en même tems plusieurs points, plusieurs lignes, & plusieurs angles; mais comme on ne doit pas exiger tant d'exactitude de la part d'un homme, qui connoit mieux la mesure des Vers que celles des lignes & des sur-

† Tiré du mois de Juillet 1738 des *Mémoires historiques*, &c. page 110.

faces, paſſons aux fautes de calcul & de raiſonnement, dont on a pris la peine de purger ſon Ouvrage.

Par exemple, page 21. l. 16. aïant fait imprimer lui-même ces mots : » Le Soleil aïant dix ſecondes de paralaxe, un Aſtre qui n'en a qu'une » ſeconde, eſt quatre cent mille fois plus loin de » nous que lui „. Il eſt clair qu'il confondoit deux ſortes de paralaxes tout à-fait différentes, ſavoir l'annuelle qui ne doit s'entendre que des Fixes dans cet endroit, & l'horizontale qui ne peut jamais leur convenir. C'eſt pour cette raiſon qu'on a fait un Carton, où l'on a mis : „ un Aſtre, qui n'a qu'une ſeconde de paralaxe annuelle, eſt 400000 fois plus loin de nous que le » Soleil «.

Page 180. la figure qu'il avoit fait graver pour repréſenter la réfraction de la lumière en ſortant du Cryſtal & en s'écartant dans l'air, donnoit de ce Phénoméne une idée auſſi contraire à ſon diſcours qu'aux loix de la Nature. Au lieu de donner plus d'inclinaiſon aux raïons émergens vers la ſurface réfractante, elle leur en donnoit moins, & les faiſoit plus approcher de la perpendiculaire. Car l'air étant plus tranſparent que le Cryſtal, il eſt aiſé de concevoir, que le Sinus de l'angle du raïon émergent avec la perpendiculaire, doit être plus grand que celui de l'angle d'incidence. Pour lui épargner cette petite confuſion, on a fait une nouvelle Planche, où l'on a remis les choſes dans leur ordre naturel.

Page 181. l. 15. il avoit mis : » Doublez maintenant cette ligne C, D, enſorte que C en devienne le milieu. » Un homme du Métier ſe ſe-

roit bien gardé de désigner par une seule & même Lettre le commencement & le milieu d'une ligne ; & après s'être servi des lettres A, B, C, D, dans la ligne supérieure, il ne se seroit jamais avisé de répéter des A ou des B dans celle-ci, qui n'étoit que la portion C, D, de la précédente, mais plus allongée. C'est ce que l'on a réformé autant que l'a permis la Planche, qui avoit déja beaucoup souffert par les variations de l'Auteur, en mettant: » Doublez maintenant C, D, ci-dessus, ensorte que » I en devienne le milieu, comme ci-dessous, &c. »

Au bas de la même page, il n'avoit employé que 7. lettres, en croyant qu'elles suffisoient pour faire 7. séparations, au lieu qu'il en falloit nécessairement huit, sans quoi il n'y auroit eu que 6. séparations qui n'auroient pas répondu aux termes des 7. tons & des 7. couleurs. On y a remédié en plaçant un I avant le C pour marquer le milieu de la ligne ; & par là on a levé toutes les contradictions qui regnoient dans le texte.

Page 200. l. 13. au lieu du mot Planète dont l'Auteur s'étoit servi, on a mis celui de Comète ; & il est encore à s'en appercevoir.

Page 222. il avoit mis cette Note marginale : » Par ces loix la pésanteur des corps augmente » comme le quarré de leur approchement au cen- » tre de la Terre. » Mais on lui a fait la grace de la retrancher, vû que le texte ne la prouvoit pas, ou que s'il la prouvoit, elle ne faisoit rien au sujet. Car 1°. La pésanteur pouvoit signifier deux choses, savoir le choc des corps tombans, ou la viteſſe initiale de leur chûte. 2°. L'approchement au centre de la Terre pouvoit se prendre également pour la hauteur de la chûte d'un corps, &

pour une plus petite distance initiale d'un corps qui commenceroit à tomber, audit centre. Quelle sublimité de génie ne faut-il pas avoir pour énoncer par une seule proposition deux vérités aussi différentes! Les *Newtons*, les *Clarkes* & les *Leibnits* n'ont jamais connu ce Mystère Philosophique.

Dans la même page, l. 13. & suivantes, par une de ses conclusions ordinaires il attribuoit les mêmes dégrès d'accroissement aux pésanteurs qu'aux viteſſes acquises; mais on a purgé le texte de ce paralogisme, & on s'est contenté de dire que, puisqu'on voyoit varier les viteſſes sans en connoître la cause, l'on présumoit que la pésanteur pouvoit également varier en raison quelconque.

Page 232. l. 3, & suivantes, l'Auteur avoit mis: „ La pèsanteur sur notre Globe augmente en raison du quarré des approchemens des corps pésans au centre de la Terre, & diminue en raison du quarré de ses distances, „ Comme l'approchement des corps pésans au centre de la Terre, en bonne Méchanique, signifie toujours la diminution de leur distance, & jamais la distance diminuée elle-même, on a mis pour lever cette équivoque & rectifier le texte: « La pésanteur sur » notre Globe, est en raison réciproque du quarré des distances des corps pésans du centre de la » Terre; ainsi plus ces distances augmentent, „ plus la pésanteur diminue. „

Page 242. on a été obligé de changer les caractères de la figure, & leurs renvois dans le Texte, parce que l'Auteur n'avoit nommé la diagonale que par une seule lettre; ce qui n'étoit ni clair, ni d'usage.

Page 248. & 249. on a pareillement changé les Lettres de la Figure pour l'adapter au texte.

Page 253. l. 2. l'Auteur s'étoit mécompté dans la distance de Venus au Soleil de 2700000 lieuës seulement. On auroit tort de lui en faire un crime; ce n'est qu'une erreur de 12. à 13. pour cent. On n'a qu'à en faire le calcul selon les principes donnés au bas de la page 252, & l'on verra la nécessité de notre correction.

Page 255. l. 21. & 22. le Manuscrit portoit: » Un corps pése donc en raison de sa distance ac- » tuelle au centre. » Comme ceci contredisoit ce que l'Auteur dit par tout ailleurs, on a mis: « Un » corps pése donc en raison inverse du quarré de » sa distance actuelle au centre.

Page 256. l. 8. & suivantes, l'Auteur ayant mis assez imprudemment que la Terre, quoique 1170. fois plus petite que Jupiter, pésoit pourtant 30. fois plus sur le Soleil que cette Planéte, on a corrigé cette faute en mettant que la Terre pése sur le Soleil 8. fois moins que Jupiter.

Page 256. l. 16. comme l'Auteur se vantoit d'avoir démontré la loi de la gravitation en raison inverse des quarrés des distances, par la chûte des corps sur la Terre, on a retranché cette démonstration imaginaire comme à la page 222.

Page 257. l. 15. si l'on avoit suivi le Manuscrit on auroit imprimé: « Comme la révolution de » la Lune autour de la Terre en un mois, est à » la révolution prétenduë du Soleil autour de la » Terre pendant un an, ainsi la racine quarrée de » la distance de la Lune est à la racine quarrée de » la distance du Soleil. » Cela étant manifestement contraire à la Régle de *Kepler*, sur laquelle l'Auteur

s'appuye, on a mis les Cubes des distances, au lieu des distances mêmes, ainsi qu'on le trouve à présent dans le texte.

Page 273. l. 20. l'Auteur avoit dit que le Soleil étoit environ 460. fois plus gros que toutes les Planètes mises ensemble, sans compter les Satellites de Jupiter & de Saturne, ni l'Anneau de ce dernier. On seroit bien curieux de savoir, où il a pris les masses de Mars, de Venus & de Mercure, qui doivent entrer dans ce calcul, & que ni les *Newtons*, ni les *Gregori*, ni les *Whistons* n'ont jamais osé déterminer; du moins si ce sont elles qui grossissent si considérablement la masse commune, il faudroit qu'elles égalassent les $\frac{2}{3}$ de Saturne, de Jupiter & de la Terre. Comme cela est entiérement contraire à l'expérience, on a cru devoir retenir les mesures de *Newton*, qui donnent cette proportion, comme 760. est à l'unité, en comptant rondement.

Page 281. l. 11. l'Auteur avoit mis : « La pé-» santeur sur la surface du Soleil est à celle des » corps sur la Terre comme 27, & non pas com-» me 25. à 1. » Pour corriger cette bévûe il a fallu mettre 24. au lieu de 27, parce que le diamétre du Soleil n'est que 96. ou 97. fois plus grand que celui de la Terre. Tant il est vrai qu'on peut être excellent Poëte, & fort mauvais Calculateur.

Page 284. on a été obligé de changer la Figure du Manuscrit, ainsi que les caractères; parce qu'il y en avoit plusieurs qui ne répondoient pas au texte.

Page 289. l. 6. M. de V*** a déterminé de combien de pieds un corps doit tomber sur la surface du Soleil pendant la premiére seconde de tems,

ſavoir de 413. pieds. On pourroit lui paſſer cette détermination, ſi la péſanteur ſur la ſurface du Soleil n'étoit pas à celle que nous ſentons ſur la Terre comme 24. à 1 ; mais comme le calcul la donne dans cette proporrion, il eſt bon qu'il ſache qu'un corps tomberoit de 360 pieds de haut ſur le Soleil pendant la premiére ſeconde de tems, s'il n'y avoit point du tout, ou très-peu d'atmoſphère autour de cet Aſtre. Mais comme il y en a une très-vaſte, & que ſelon les démonſtrations de *Newton* même la péſanteur doit diminuer au dedans d'un corps continu, il faut diminuer cette chûte de quelque choſe. C'eſt pourquoi on a mis dans l'*Errata* cette correction : liſez 350. pieds au lieu de 413.

Page 289. l. 18. l'Auteur dans ſon Manuſcrit avoit placé Mercure à 8. ou 9. millions de lieuës de diſtance moyenne du Soleil. Il a fallu mettre 11. à 12. millions, parce que la diſtance moyenne du Soleil à la Terre ſe compte par-tout ici pour 30000000. de lieuës. Certes il ſeroit bien à plaindre s'il ſe trompoit dans les ſommes qu'il reçoit, comme dans celles qu'il donne au Public.

Page 290. & 291. il avoit pluſieurs fois voulu inculquer que Mercure ſentoit 8. à 9. fois plus de chaleur que la Terre. On a mis 7. fois ſeulement pour le ramener à la démonſtration de *Newton* qu'il avoit apparemment perduë de vûe.

Page 300. l. 14. ſon Manuſcrit portoit onze Siécles ; on a rectifié cette petite faute de calcul en mettant 110. Siécles.

Page 301. l. 20. il avoit mis 430000. ans, qui ont été corrigés par 403000. ans. Quelque bourru Critique pourroit ſe déchaîner contre une faute

de cette nature ; mais, en fait de Chronologie, 27000 ans de plus ou de moins ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Après cet exposé on laisse à juger au Lecteur équitable, si M. de V*** peut en honnête homme se plaindre, comme il fait, des prétenduës fautes d'impression, en affectant d'ignorer tous les Cartons qu'on a faits à son Livre, & l'*Errata* qui se trouve à la fin.

Au reste s'il prend le parti de nier que ces fautes soient dans son Manuscrit, il nous sera facile de lui en donner des Extraits en forme ; & d'y joindre plus d'une cinquantaine de Lettres, avec des Notes qui ne seront certainement pas inutiles.

» S'il y a un homme distingué dans la Répu-
» blique des Lettres, à qui M. de V*** a eu des
» obligations infinies, c'est M. *Rousseau*, dont il
» a payé l'amitié de la plus noire ingratitude, qu'il
» a porté jusqu'au crime impardonnable d'atta-
» quer sa réputation de toutes les maniéres. En
» quoi il est d'autant plus coupable que certaine-
» ment sa conscience lui aura dit que ses Sarcas-
» mes, ses Satyres, ses Calomnies contre ce grand
» Homme, étoient autant de coups d'épée dans
» l'eau, & qu'il se faisoit plus de tort qu'à celui
» qu'il attaquoit, dont les ouvrages étoient déja
» placés honorablement dans le Temple de l'éter-
» nité. Voici une Lettre de ce célébre Poëte qui
» découvre l'Origine de la haine que V*** lui
» portoit.

LETTRE *de M.* ROUSSEAU *au sujet des calomnies répanduës contre lui par le Sr.* A*** de V***.

ON vient de m'envoyer, M. le nouveau Libelle que V*** a publié contre moi. Les affronts qu'il a eſſuyés à l'occaſion des premiers ne l'ont point découragé. Celui-ci eſt ſur le même ton. Il eſt compoſé de deux pièces dont l'une eſt une Préface en proſe ſous le nom de ſes Editeurs. L'autre eſt cette Epitre à Madame la Marquiſe du *Chatelet*, dont toutes les Nouvelles de *Paris* & les Gazettes de *Hollande* me menacent depuis quelques mois. L'un & l'autre de ces deux Chef-d'œuvres étoit deſtiné à paroître à la tête de la nouvelle Pièce de Théatre qu'il vient de faire imprimer à *Paris :* mais les Approbateurs les ayant rejettés avec l'indignation qu'ils méritent, il s'eſt aviſé, pour ne point perdre le fruit d'un ſi beau travail, de les envoyer imprimer furtivement à ſes Libraires d'*Amſterdam*, avec ordre de les publier, ſous peine d'encourir ſa diſgrace & d'être privés à jamais de l'honneur d'imprimer ſes œuvres. Je ſuis perſuadé, M. que vous n'attendez pas de moi une réponſe du même ſtile. Il y a trop long-tems que V*** eſt en poſſeſſion de donner la Comédie au Public pour vouloir lui diſputer un ſi heureux privilége. Les injures groſſiéres qu'il me dit, & les abſurdités dont elles ſont accompagnées, ne prouvent autre choſe contre moi que ſa haine dont je n'ai garde de m'affliger & qui me fait beaucoup plus d'honneur que ſon eſtime. Mais puiſque vous

désirez de savoir l'origine de cette haine, il faut vous mettre en état d'en juger vous-même, par un recit abrégé de ce qui s'est passé entre lui & moi depuis que je le connois.

Des Dames de ma connoissance m'avoient mené voir une Tragédie des *Jésuites* au mois d'Août de l'année 1710. A la distribution des prix qui se fait ordinairement après ces représentations; je remarquai qu'on appella deux fois le même Ecolier, & je demandai au Père *Tarteron*, qui faisoit les honneurs de la Chambre où nous étions qui étoit ce jeune homme si distingué parmi ses Camarades. Il me dit que c'étoit un petit garçon, qui avoit des dispositions surprenantes pour la Poësie, & me proposa de me l'ammener, à quoi je consentis. Il me l'alla chercher & je le vis revenir un moment après avec un jeune Ecolier qui me parut avoir seize à dix-sept ans, d'assez mauvaise phisionomie, mais d'un regard vif & éveillé, & qui vint m'embrasser de fort bonne grace. Je n'en appris plus rien depuis ce moment, sinon environ deux ans après, que me trouvant à *Soleure*, j'en reçus une Lettre de compliment accompagnée d'une Ode, qu'il avoit composée pour le prix de l'Academie & sur laquelle il me demandoit mon sentiment, que je lui marquai avec toute la sincérité qu'on doit à la confiance d'un jeune homme qu'on aime. J'appris pourtant que l'Académie avoit mis cet Ode au rebut, & que l'année d'après une seconde Ode qu'il avoit fait à dessein de prendre sa revanche, avoit eu le même sort. Il continuoit cependant à m'écrire de tems en tems, toujours dans les termes exagérés, m'appellant son Maître & son modéle, & m'envoyant quelquefois des

petites piéces de sa façon, où son génie mordant & amer commençoit à se développer, mais à la vérité très-mal pourvû de ce sel & de ces graces naïves qui assaisonnent la bonne plaisanterie, & dont le privilége est de mettre le Lecteur dans les intérêts de l'Ecrivain, art que le fiel & la colère n'enseignent point, & que V***, comme on voit n'a jamais connu. Il me reste encore quelques-unes de ces Lettres; & Monsieur le Baron de *Breteuil* qui le protégeoit, & qui m'a toujours écrit réguliérement jusqu'à sa mort, ne manquoit jamais de son côté de me parler de lui, & de m'informer tantôt de ses succès, tantôt de ses disgraces. C'est par les Lettres de ce Seigneur que je conserve encore écrites la plûpart de sa main, que j'ai sçu une partie des premiers malheurs de ce Poëte fougueux, dont un seul auroit dû suffire pour le corriger, s'il étoit susceptible de correction, l'insulte qu'il s'attira de la main du vieux *Poisson* dans les foïers de la Comédie, la balafre dont il fut marqué au Pont de *Sève* par un Officier qu'il avoit calomnié, son empriſonnement à la Bastille pour des vers satiriques & scandaleux, ses fureurs ridicules au Parterre & au Théatre pendant qu'on sifloit son Artemire, & une infinité d'autres faits que je retrouverois dans les Lettres qui me sont restées de M. *de Breteuil*, si je voulois prendre la peine de les y chercher; ce que je ne rapporterois même pas, si ce n'étoit pour montrer par ce témoignage d'un commerce familier soutenu sans interruption vingt ans durant avec un des plus illustres Amis que j'aïe jamais eu, quelle est l'impudence d'un imposteur qui ose avancer que j'ai manqué à mon bien-

bienfaiteur, & *piqué*, comme il dit, *le Sein qui m'avoit ranimé*, pendant que ſon amitié & ma reconnoiſſance ſont un fait avéré publiquement dans mes ouvrages même, dont un des plus conſidérables eſt l'Epitre que je lui ai adreſſée.

Permettez-moi, M. d'interrompre mon récit pour un moment, & de vous demander ſi une calomnie ſi atroce ne ſuffit pas pour faire juger de toutes les autres. Elles ſe réduiſent, les injures à part, auxquelles je ne prétends pas répondre, à une liſte de noms qu'il prétend, dans ſa Préface, que j'ai inſulté. Mais où trouvera-t-il ces noms dans aucun de mes Ecrits ? Si les Portraits qui y ſont reſſemblent aux Perſonnes qu'il nomme, pourquoi ſe mêle-t-il d'avertir le public de cette reſſemblance peut-être imaginaire ? A-t-il pénétré dans mes intentions ? Aura-t-il le front de dire que je les lui ai déclarées ? Croit-il rendre un fort bon Office aux perſonnes qu'il nomme, en leur aprenant qu'on les reconnoit dans les tableaux ridicules qui ſont peints dans mes ouvrages ? Si je m'aviſois de faire la peinture d'un Fat écervelé, plein de lui-même, pillant à droit & à gauche tous les Auteurs qu'il trouve ſous ſa main, & les dénigrant enſuite dans l'eſpérance que ſur ſa parole on ſe dégoûtera de les lire, & que par ce moïen ſes larcins demeureront à couvert. Si je peignois dans le même Homme une ignorance conſommée revêtue de tout l'orgueil du Pédantiſme, une étourderie qui annonce juſques dans ſon geſte & dans ſa demarche un frénetique achevé, une témérité qui commence toûjours par l'inſolence & finit par la baſſeſſe ; enfin une bigarure de ſentimens & de

conduite qui habille tantôt la Religion en impiété & tantôt l'impiété en Religion, ſeroit-il bien obligé à celui qui lui viendroit dire, M. c'eſt votre portrait qu'on a voulu faire. C'eſt ainſi cependant qu'il en uſe à l'égard de tous ces Meſſieurs qu'il nomme & qu'il offenſe ſeul. C'eſt donc lui ſeul qui eſt le ſatirique & non pas moi qui ne fait que ce qu'ont fait avant moi tous les Poëtes, tous les Orateurs, tous les Prédicateurs & tous ceux dont le talent & la vocation ſont de peindre les vices & le ridicule de l'humanité ; Monſieur *Deſpreaux*, notre Maître à tous, n'y cherchoit pas tant de façon. Il n'a pas craint de citer nommément les V*** & les autres impertinens de ſon ſiécle. Moins autoriſé que lui je me ſuis tenu obligé à plus de réſerve. Je n'ai nommé perſonne dans mes écrits. J'ai aſſez bonne opinion de ceux qui ne s'y reconnoiſſent point pour eſpérer qu'ils ne ſe laiſſeront point ſurprendre aux applications malignes d'un homme comme V***, & quant à ceux qui croïent s'y reconnoître, je n'ai d'autre réponſe à leur faire que celle du bon affranchi d'Auguſte.

Suſpicione ſi quis errabit ſuâ
Et trahet ad ſe quod dictum eſt omnium
Stultè nudabit animi conſcientiam.

Cette voïe indigne dont il ſe ſert pour m'attirer des ennemis, n'eſt qu'une copie groſſière de l'artifice des ſcélérats qui m'ont calomnié avant lui. Il n'a pas le don de l'invention, mais comme, Dieu merci, il eſt plus connu pour ce qu'il eſt, que les originaux, qu'il copie, ne l'étoient alors, j'eſpère que les impoſtures n'auront pas le

même succès. Il n'eſt pas queſtion ici des vers infâmes qui m'ont été ſi indignement attribués & dans leſquels la malignité la plus noire ne ſauroit reconnoître ni mon ſtile, ni ma maniére de penſer. S'il y a encore quelqu'un aſſez impudent pour m'accuſer d'en être l'Auteur, il n'y en a plus d'aſſez ſot pour le croire. Cette diſcuſſion m'écarteroit trop de mon ſujèt. J'y reviens, & je reprends ma narration où je l'ai laiſſée.

J'étois encore à *Vienne* lorſqu'il m'envoya ſa Tragédie d'*Œdipe*. Quelques défauts, dont cette pièce fourmille, comme ma coûtume eſt de les excuſer dans les jeunes gens juſqu'à ce que le tems & l'étude ayent meuri leur génie, je lui fis une réponſe, dont un plus habile homme que lui auroit dû être ſatisfait, & je l'avertis ſeulement de parler déſormais avec un peu plus de retenuë, de *Sophocle* & des autres grands hommes, qu'il maltraitoit dans ſes Préfaces. Il m'envoya quelque tems après une Copie du commencement de ſon Poëme de la Ligue; & ayant appris par ma réponſe que M. le Prince *Eugéne* m'avoit fait l'honneur de me nommer du voyage qu'il ſe propoſoit de faire alors aux *Pays-Bas*, il me témoigna que dès que j'y ſerois, il ne tarderoit pas à s'y rendre pour me voir. Ce voyage du Prince ayant été rompu par les raiſons que tout le monde a ſçuës en ce tems-là, je fis le voyage ſeul l'année d'enſuite, & V*** effectivement ne manqua pas de ſe rendre à *Bruxelles* deux mois après, à la ſuite de Madame de *Rupelmonde*, que des intérêts domeſtiques appelloient en *Hollande*. Je ne puis m'empêcher de raconter ici de quelle maniére je fus informé de ſon arrivée. Monſieur le Comte

BIBLIOTECA

de *Lanoy* que je trouvai à midi chez le Marquis de *Prié*, me demanda ce que c'étoit qu'un jeune homme qu'il venoit de voir à l'Egliſe des *Sablons* & qui avoit tellement ſcandaliſé tout le monde par ſes indécences durant le ſervice, que le Peuple avoit été ſur le point de le mettre dehors. J'apris le moment d'après par un compliment de V*** que c'étoit lui-même qui étoit arrivé dans la Ville à minuit, & qui avoit commencé à y ſignaler ſon entrée dans ce beau debut. Je l'allai voir l'après dînée & dès le lendemain je ne manquai pas de le produire chez Monſieur le Marquis de *Prié* qui gouvernoit alors, chez Madame la Princeſſe *de la Tour* & dans les autres Maiſons, où j'étois reçu, & où, à ma grande confuſion, il ne débuta pas mieux qu'il avoit fait dans l'Egliſe des *Sablons*. Son ſéjour fut d'environ trois ſemaines pendant leſquelles j'eus à ſouffrir, pour l'expiation de mes péchés, tout ce que l'importunité, l'extravagance, les mauvaiſes diſputes d'un étourdi fieffé peuvent cauſer de ſupplice à un homme poſé & retenu. Mais comme Dieu m'a doué d'une patience qui ſouvent tourne plus à mon dommage qu'à mon profit, je ne lui en témoignai rien, & je continuai à le combler de toutes ſortes de civilités & de complaiſances. Il me confia ſon Poëme de la Ligue que je lui rendis deux jours après, en l'avertiſſant en ami d'y corriger les déclamations Satiriques & paſſionnées, où il s'emporte à tout propos contre l'Egliſe *Romaine*, le Pape, les Prêtres Séculiers & Réguliers, & enfin contre tous les Gouvernemens Eccléſiaſtiques & Politiques, priant de ſonger qu'un Poëme épique ne doit pas être traité comme une Satire & que c'eſt le ſtile de

Virgile qu'on s'y doit propoſer pour modèle & non celui de *Juvénal*. Je lui donnai en même tems les louanges que je crus qu'il méritoit ſur pluſieurs Caractères qui m'avoient parus bien touchés & ſur-tout ſur celui de Monſieur de *Roſni*, que j'ai été fort ſurpris de voir qu'il avoit retranché depuis, pour ſubſtituer en ſa place celui de l'Amiral de *Coligni*, le Héros des proteſtans à la vérité, mais encore plus véritablement le boute-feu de la *France*; j'en ai ſçu depuis la raiſon fondée ſur le reſſentiment d'une menace humiliante qu'il s'étoit attirée de feu M. le Duc de *Sully*, ſon premier Protecteur, dont il n'avoit apaiſé la juſte indignation que par une de ſes baſſeſſes ordinaires. Comme il faiſoit réguliérement ſa cour à Madame de *Rupelmonde*, je ne pus me défendre des inſtances qu'il m'avoit fait pluſieurs fois, en préſence de cette Dame de lui réciter quelques-uns des Ouvrages nouveaux que je deſtinois à l'Edition de *Londres*, où je me rendis à ce deſſein quatre mois après. Il les loua beaucoup en ſa préſence & il ne s'aviſoit point encore d'y trouver le *Germaniſme* dont il fait aujourd'hui le refrain perpétuel de ſes agréables plaiſanteries. Je ne prétends point m'ériger ici en champion du mérite de mes ouvrages. Ce n'eſt ni à V*** ni à moi d'en juger. C'eſt au public dont il paroit juſqu'à préſent que mes Libraires ne ſe plaignent point. Je ſuis pourtant, bien aiſe d'apprendre à ce prétendu plaiſant que je n'ai jamais ſçu un mot d'*Allemand*, que dans tous les païs où j'ai été, j'ai toûjours vécu avec des gens qui parlent *François* mieux que lui, qui ſavent mieux que lui ce que c'eſt que la propriété & la

vraie harmonie du langage, qui n'ont point l'oreille assez gâtée pour confondre la prononciation de *Père* avec celle de *Guerre*, pour croire qu'*Amour* & *Amour* pris dans le même sens fassent une bonne rime, & pour taxer de pédanterie ridicule la correction des *Malherbes*, des *Corneils* & des *Racines*, opposée à la licence des Chantres de la *Samaritaine*.

Il fit avec Madame de *Rupelmonde* le voïage de *Hollande* d'où on me manda peu de tems après son départ une infâme tracasserie de sa façon, qui avoit pensé mettre les armes à la main à M. *Basnage* & à M. *le Clerc*, & qui alloit produire un fâcheux éclat contre ces deux Sçavans, si un éclaircissement venu à propos, n'avoit fait bientôt après retomber leur indignation sur l'Auteur de l'imposture. Ce procédé beaucoup plus serieux que ses autres impertinences m'avoit mal disposé à le bien recevoir à son retour. Je crûs pourtant devoir me contraindre pour le peu de tems qu'il avoit à rester à *Bruxelles*; & tout alloit encore assez bien entre nous, lorsqu'un jour m'aïant invité à le mener à une promenade hors de la Ville, il s'avisa de me réciter une Piéce en Vers de sa façon, portant le titre d'*Epitre à Julie*, si remplie d'horreurs contre ce que nous avons de plus saint dans la Religion, & contre la personne même de *Jesus-Christ*, qui y étoit qualifié par tout d'une Epithete dont je ne puis me souvenir sans fremir; enfin si marquée au coin de l'impiété la plus noire, que je croirois manquer à la Religion & au Public même si je m'étendois davantage sur un Ouvrage si affreux, que j'interrompis enfin, en prenant tout-à-fait mon se-

rieux, lui disant que je ne comprenois pas comment il pouvoit s'adresser à moi pour une confidence si détestable. Il voulut alors entrer en raisonnement & venir à la preuve de ses principes. Je l'interrompis encore, & je lui dis que j'allois descendre de carosse s'il ne changeoit de propos. Il se tût alors & me pria seulement de ne point parler de cette Piéce; je le lui promis & je lui tins parole: mais d'autres personnes avec qui vraisemblablement il n'avoit pas pris la même précaution m'en parlerent dans la suite, & entr'autres une Dame de la premiere considération en *France*, & un Prince dont il devinera aisément le nom & dont le témoignage n'est pas moins respectable que sa naissance & ses grandes qualités. Je dirai plus bas à quelle occasion il a changé le titre & mitigé les expressions de cette infâme Poësie, qui en l'état où il l'a mise, ne laisse pas de faire encore horreur aux Libertins même. Voilà quel est le personnage, qui pillant selon sa coûtume la fin d'une chanson que M. *Despreaux* fit autrefois contre *Liniere*, ose dire dans son Epitre, que mes Ecrits *seront brûlés, s'il se peut, avant moi;* & oublie en ce moment qu'il n'y a pas encore deux ans qu'un de ses Livres avoué de lui & imprimé à ses frais, avec la Lettre initiale de son nom, a été brûlé publiquement par la main du Bourreau, & que le Décrèt rendu contre lui à cette occasion, n'est pas encore purgé.

Je m'aperçus depuis ce jour-là qu'il étoit plus reservé avec moi qu'à l'ordinaire & il partit enfin prenant son chemin par *Marimont* où chassoit Monsieur le *Duc d'Aremberg*, que j'allai quelques jours après trouver à *Mons*. Ce fut là où j'ap-

pris de deux de ſes Gentilshommes, qu'il leur avoit parlé de moi à *Marimont* de la maniére du monde la plus indigne, & un Colonel de mes amis qui a été depuis Général-Major & Gouverneur de *Dam* me dit qu'à *Mons* s'étant trouvé avec lui à l'Hotellerie, où il dînoit à table d'Hôte, il revolta tellement la Compagnie par les propos qu'il tint ſur mon Chapitre, que jamais homme ne fut plus prêt d'être jetté par les fenêtres, ce qui ſeroit peut être arrivé, ſi dans le courant du diſcours il ne s'étoit pas réclamé à propos du nom de M. le Duc d'*Aremberg*.

J'appris à mon retour d'*Angleterre* qu'il tenoit à *Paris* les mêmes diſcours & ce fut dans ce tems-là qu'il s'aviſa de ce joli mot de *Germaniſme*, dont il fait depuis douze ans, ſon épée de chevet pour combattre tous mes Ecrits paſſés, préſens & à venir. Il fit quelque tems après repréſenter ſa *Marianne* qui me fut envoyée imprimée par un de mes amis, à qui je ne pûs m'empêcher de marquer dans ma réponſe, une partie des impertinences qui m'avoient choqué, dans cette pitoyable ſuperfétation poëtique, ſifflée ſix mois auparavant & depuis rapétaſſée & redonnée au public comme neuve. Je ne ſçai comment ma Lettre vint à ſa connoiſſance, mais elle m'en attira bientôt une autre anonyme & d'une écriture contrefaite, où j'étois accommodé de toutes piéces, & à laquelle je me contentai de répondre en huit lignes, qu'après la maniére dont il avoit traité *Jeſus-Chriſt*, je n'étois pas aſſez délicat pour m'offenſer de ſes injures; mais que je l'avertiſſois qu'un homme, qui avoit donné une telle priſe ſur lui, étoit obligé d'être ſage & d'éviter ſur tout de ſe faire des

Ennemis. J'ai passé depuis 8. à 9. ans sans entendre parler de lui du moins rélativement à moi ; son aventure près de l'Hôtel de *Sully*, sa fuite de *France*, ses extravagances à *Londres* & ses démêlés avec son Libraire, qui servoient tous les jours de matiére aux Gazettiers, avant qu'il eût mis celui d'*Utrecht* dans ses intérêts, ne me regardant ni de près ni de loin. Mais l'avis charitable que je lui avois donné dans mon billet le fit, à son retour en *France*, songer à ses affaires, & ce fut apparemment ce qui l'engagea à changer le titre de son *Epitre à Julie* en celui d'*Epitre à Uranie* & d'en convertir les blasphêmes en ceux qu'il y a substitués, où il se contente d'avouer qu'il n'est pas Chretien & de soutenir qu'il est ridicule de l'être : ce qui n'en parut pas pour cela moins digne des attentions de la Police, où il fut cité & où il se tira d'affaire en disant que cet Ouvrage n'étoit pas de lui, mais du feu Abbé de *Chaulieu*. Si ce fait est vrai, comme une personne digne de foi m'en assure, on peut voir sur qui doivent retomber ses lieux communs sur la calomnie.

Enfin voici la grande Epoque de son déchaînement. Un homme de Lettres de *Paris* appellé Monsieur de *Launay*, avec qui j'ai fait connoissance par Ecrit, m'ayant envoyé avec la Tragédie de *Zaire*, qui se jouoit alors, ses réflexions sur l'Ouvrage & sur l'Auteur, je lui fis réponse sur le même ton, & cette réponse ayant couru contre mon intention, V***, à qui un nouveau succès est toujours le prélude d'une nouvelle folie, crut que le moment étoit venu de m'accabler, & ce fut alors qu'il produisit le fameux *Temple du Goût* qui lui a attiré les huées de tout *Paris*, dont on

peut dire que la révolte fut générale ; & qui se chargea si efficacement de ma querelle, que jamais peut-être on ne vit une offense mieux vangée, ni un offenseur si completement berné. Cela fut au point qu'il passa trois mois sans oser se montrer, ensuite de quoi sa disgrace étant oubliée du Public, il l'oublia aussi & essaya de se montrer sur l'eau par son *Adelaïde*, qui tomba dès la premiére représentation & par ses Lettres Angloises qui furent brûlées, comme j'ai déja dit. J'oubliois de dire qu'avant l'impression de son *Temple du Goût*, j'avois reçu une Lettre de M. de *Launay* qui m'avertissoit des menaces qu'il faisoit contre moi & contre lui ; & me marquoit que sur ces derniéres lui ayant fait dire que s'il s'avisoit jamais de mettre son nom en jeu, il pouvoit compter sur une replique prompte & qui ne seroit pas avec la plume, ce Capitane du Parnasse l'étoit venu trouver à la Comédie, où il lui avoit fait des excuses & des bassesses, dont M. de *Launay* me mande dans la Lettre qu'il se sentit autant ému de pitié que de mépris. Voilà, Monsieur, puisque vous avez voulu le savoir, tout ce qui a précédé l'éclat d'aujourd'hui qu'il m'auroit été facile de prévenir si j'avois daigné me prêter aux ouvertures de paix qu'un de ses amis m'a faite dès l'année derniére, & si j'avois crû digne de moi d'entrer en négociation avec un homme aussi décrié que V***. Il ne me seroit pas moins aisé d'en punir au moins ses distributeurs, si je voulois me prévaloir des Ordonnances fulminantes du Magistrat d'*Amsterdam* & de la Cour de *Hollande* contre les libelles & les satyres personnelles. Mais il m'importe trop que le caractère d'un pareil en-

nemi soit connu, & il ne sauroit mieux l'être que par l'indignité & l'emportement de ses Ecrits. Dieu merci, ce n'est point là le caractère des miens, & si la nécessité m'a obligé de réveler une partie de ses turpitudes, au moins puis-je vous assurer que ce n'est point la colère qui m'a mis la plume à la main. C'est ce que j'ai assez fait entendre à cet ami inconnu qui m'offroit sa Médiation, dont je me contentai de le remercier, en l'assurant que je n'étois pas fâché contre V***, que ses injures ne m'ayant point fait de tort, elles ne m'avoient point fait de peines & que je souhaitois seulement qu'il se montrât plus sage à l'avenir. M. *Despreaux*, dont l'exemple sera toujours ma régle, m'a appris par son indifférence pour les invectives des *Pradons*, des *Bonnecorses*, & des *Cotins*, à mépriser celles des *Lenglets*, des *Gacons* & des V***. Mes dispositions à cet égard sont connues de tous mes amis, & le motif s'en trouve marqué assez au long dans une Epitre que j'ai déja composée depuis quelque tems & qui paroîtra avec la premiére Edition de mes œuvres. Ainsi V*** peut achever de vomir tout ce qu'il a sur le cœur. C'est ici la derniére réponse en forme qu'on verra de moi. Je suis las de marcher si long-tems dans l'ordure & il me suffira si cela devient nécessaire, d'envoyer à l'Imprimeur, comme on m'en a déja sollicité plusieurs fois, le Recueil de tous les Brocards tant en vers qu'en prose, de tous les Mémoires & de toutes les Lettres qui m'ont été envoyé à son sujet en différens tems & sur-tout lors de la publication de son *Temple du Goût*. J'en ai de quoi fournir deux bons Volumes complets. C'est la seule façon, dont je puis lui répondre

avec honneur, sauf pourtant la faculté de le saluer en passant, quand l'occasion s'en présentera, dans les Ouvrages que je pourrai faire dans la suite. Quant à présent, ce que j'ai dit, suffit pour vous mettre au fait de ce que vous désiriez savoir, & lui apprendre qu'un homme, qui a une Maison de Verre, ne doit point jetter des pierres dans celle d'autrui. Je suis, &c.

à Enghien, ce 22. Mai 1736.

» Les Piéces suivantes, rassemblées par les amis » de notre Coriphée faisoient partie du Recueil » de ces *Brocards* dont M. *Rousseau* parle ci-des- » sus. Elles n'ont pas besoin d'introduction, cha- » cune met assez le Lecteur au fait des circons- » tances qui y ont donné lieu. »

(VIII.)

CALOTTE *de* Juré Priseur des Brevèts du Régiment, *en faveur du Public, pour* M. de V***. *en 1731.*

LE chef d'une hache entamé
A ses membres courans les rues
Salut & Quinte. Notre Amé
Et féal faiseur de Recrues,
Apollon autre fou pommé,
Se plaint à nous & nous remontre
Qu'il ne chante plus qu'à son dam,
Et qu'à chaque pas il rencontre
Pour censeur un certain Quidam,
Prisant toute chose à la montre.
Hardi donneur de camouflèt,
Grand ami du Pour & du Contre

Bien atteint du coup de giblèt,
En tout n'aïant le sens d'un Oïe,
Juge à la façon de Bridoïe,
Frappé d'aveuglement complèt,
Et jouant pour l'Auteur qu'il morgue,
Du plat des mains & du sifflèt
Comme un Savoïard de son orgue.
Ouï le rapport fait du tic
De ce Quidam nommé Public,
Vû tes fatras & Tragedies
Par lui sur la Scéne aplaudies
Monumens de ces Quiproquo,
Vû la Foire & ses rapsodies,
Vû Samson, Amasis, Ino,
La Silphide, les Parodies,
Et des Spectacles le Trio.
Vû le jeu baroque & mausſade
De la Troupe de Lelio,
Reste d'un misérable Echo
Et de College & de parade.
Vû les gagistes de Ponto (*a*)
Vû le Grand (*b*) & sa mascarade
Reste froid d'un vieux Vertigot.
Vû le Tambourin, la Gambade
Et le Cû de la Camargo.
Tout cela traité de merveille
Et couru comme des *Gratis*,
Pendant qu'on met *à remotis*
Racine, Moliere & Corneille,
Suivant l'injustice pareille
Dont gémit le Consul Romain (*c*)

[*a*] Entrepreneur des spectacles de la Foire.
[*b*] Comédien.
(*c*) Le Brutus de V***

Claqué, bien reclaqué la vieille
Et déſerté le lendemain.
Tandis que des mêmes bévûes
Le Roi d'Egypte (*d*) a profité,
Et qu'à bas dans ſa nouveauté,
A la repriſe il monte aux nues,
Bien informé que les chalands
Tous les mois, toutes les ſemaines,
Savourent comme ſucculents
Les Riens des Mercures galants,
Les moins que riens de Desfontaines.
Tout mûrement conſideré,
Ledit Public eſt déclaré
Calotin des plus parfaits :
Le proclamons en conſéquence
Juré priſeur de nos Brevets.
. . . . . (*e*)
Entre ſa tête Linotte
Et le deſſous de ſa Calotte
Autant qu'en met bas Don Japhèt :
Et pour que l'Attribut s'ajuſte
Au renom qu'il a d'être juſte,
Voulons qu'en ſa main pour hochet
Soit une balance inégale ;
Un côté gros comme à la Halle,
Et l'autre pris du trebuchet.
Lui commandons, pour notre gloire,
De hanter, loin du ſens-commun,
Deux mauvais lieux qui n'en font qu'un,
Les Italiens & la Foire.
Pour les François malgré leurs ſoins
Sur peine d'un Grélot de moins ;

(*d*) L'Amaſis de la Grange.
(*e*) Il y a ici une lacune de quelques Vers.

Et même d'un peu d'Ellebore ;
Mépris constans lui sont enjoints ;
Non que chez eux sur certains points
Notre Pavillon ne s'arbore ;
Mais c'est qu'on sait qu'en bien des coins
Le bon goût s'y tapit encore.
Au reste pour gages il aura
Des Balivernes d'Opera,
De la Foire les Fariboles,
Des petits Princes de Noisi, *
Les chimeres des têtes folles,
Les Rêves de Romagnesi,
Et d'Arlequin les Cabrioles.
Donné dans le plus grand Château,
Que nous possédions en Espagne.
A la veille du Renouveau,
Tems où les Rats sont en campagne.
Signifié dans le moment
Par humble, discret & sage homme,
Martin Aymon, qu'ici l'on nomme
Juré Crieur du Régiment.

Que doit-on conclure de cette *Calotte* ? Que c'est être fou de s'imaginer qu'on ne fait point partie du Public ? ou que c'est l'être doublement de se donner publiquement pour tel ? Non.

De ce Brevet, pour tous & un chacun,
Voici quel est le commentaire :
Qui pense autrement que V***
Ne peut avoir le sens commun.

Homine imperito nihil quicquam est injustius, qui præter quod ipse facit, nihil rectum putat.

Petit Roman dans le goût des Contes des Fées.

(IX.)

BREVET *pour aggreger le Sr.* A*** de V*** *dans le Regiment de la* Calotte.

Par M. CAMUSAT.

NOus les Régens de la Calotte ;
Aux Fidéles de la Marotte ,
Et qui ces préſentes verront ,
Ou qui lire les entendront
Salut A** dit V***
Par un eſprit loin du vulgaire ;
Par ſes mémorables Ecrits ,
Comme auſſi par ſes faits & dits ,
S'étant rendu recommandable ,
Et ne croïant ni Dieu ni Diable :
Tenant notre Cour à Paris ,
N'avons pas été peu ſurpris
Qu'un Poëte de cette trempe ,
Qui mériteroit une eſtampe ,
Aïant de plus riches talens ,
Qu'onc aucun autre à ſoixante ans :
Savoir Boutique d'inſolence ,
Grand magaſin d'impertinence ,
Grenier plein de rats les plus gros ,
Caprices & malins propos ,
Eût, par une inſigne diſgrace ,
Manqué d'obtenir une place
De Calotin du Regiment ,
Dont il mérite bien le rang.
Après mûre information faite
De ſa legereté de tête ,

Et

Et débilité de cerveau,
Où gît toûjours transport nouveau;
Nous le déclarons Lunatique,
Et très-digne de notre Clique.
Nous étant de plus revenu
Que ledit avoit obtenu,
Pour bonne & sûre recompense
D'une certaine outrecuidance,
Dont il vouloit se faire un nom,
Un nombre de coups de bâton,
Pour quels ledit donna Requête
D'où vint Décret & puis enquête
Contre quidams enfans d'Iris, *a*
Qui ne s'étoient pas brin mépris,
Et dont on n'a fait découverte;
Si qu'ils nous ont causé la perte
Dudit, qui pour se soulager,
Et trouver lieu de se vanger
D'une si cruelle entrepriſe
A fait voile vers la *b* Tamiſe.
A ces Cauſes, nous dits Régens,
Qui protégeons les indigens,
De notre certaine ſcience
Voulons que ledit A**
Dont nous avons fait le portrait,
Soit aggregé dans la Marotte.
Lui décernons triple Calotte
De laquelle lui faiſons don;
Item de notre grand Cordon,
Qu'il doit porter en bandouliére
Où ſeront Rats devant, derriere,
Brodés en relief, puis au bas,

a *Des Laquais.*
b *Le bruit avoit couru que le Sr.* A** *étoit parti pour Londres.*

Sous le plus gros de tous les Rats,
Pendra notre grande Medaille,
Avec toute la prétintaille
De Sonnettes & Oreillons,
Giroüettes & Papillons.
Plus, accordons audit V*** ;
Pour figurer en Angleterre
Et ſe gliſſer parmi les Grands,
Dix-mille Livres tous les ans,
Qu'il percevra ſur la fumée
Sortant de chaque cheminée
De Paris, où brûle fagot,
Cotret, bois de compte, en un mot,
Bois à brûler de toute ſorte.
Entendons que, ſous bonne eſcorte,
Ces fonds lui ſoient toujours remis,
Afin qu'ils ne ſoient jamais pris
Et ſaiſis par gens maltotiere.
Fait l'an de l'Ere Calotiere
Sept-mille ſept-cens vingt-ſix,
De notre Ramadan le dix.

(X.)

TRIOMPHE *de* V***, *ſur* Rouſſeau de *l'an* 1734.

Lorſque Rouſſeau d'un piquant Vau[illegible]
Régaloit A**
Celui-ci dit, je me ris de ſa bile
Et de ſes coups de fouet :
Car en frondant ſon *ſtile Germanique*
Je lui fais la nique moi
Je lui fais la nique.

J'appelle ainſi de certains tours de phraſe,
Qu'un chacun applaudit,
Ses mots nouveaux, qu'on loue avec emphaſe,
Et qui prennent crédit.
Même on prétend, voiez la raillerie,
Que je les décrie à tort
Que je les décrie.

Les traits vantés de ſa Veine Lyrique
Me cauſent de l'ennui;
Par les accès de fureur ſatirique
Je l'emporte ſur lui;
Et dans un Temple, où brille mon genie,
Sa Muſe eſt ternie enfin
Sa Muſe eſt ternie.

Je m'en rapporte à l'eſtime publique
Des plus graves Auteurs:
Ne tiens-je pas F . . . . . & ſa clique
Pour mes approbateurs?
De ce parti tirant toute ma gloire
Je chante victoire, moi
Je chante victoire.

(XI.)

Sur ſon départ de Paris.

LAche ennemi du grand Rouſſeau,
Digne ami du petit Lamare,

Geai malheureux, noir Etourneau
Aigle aux yeux du Vulgaire ignare,
V***, on ne te retient pas ;
Va, vole au fond des Païs-bas
Replonger ta Muſe infernale :
Porte loin pour jamais, porte loin de nos yeux ;
Avec ton ſquelette odieux,
L'Horreur, le Vice & le Scandale.

(XII.)

BILLET *qui accompagnoit les* Couplèts *de la Muſe de* V***, *au Tribunal* d'Apollon.

VOici, Monſieur, cette Chanſon dont vous m'avez parlé & que je ne croyois plus d'avoir. Vous m'avouerez que parmi ces traits & quantité d'autres lancés bien ou mal à propos contre M. de V***, la jalouſie & l'injuſtice y ont autant de part que la raiſon & la vérité : que celle-ci même y eſt le plus ſouvent déguiſée ou miſe à l'écart & tout-à fait ſupprimée, cela ne s'appelle-t-il pas avoir deux poids & deux meſures ? Par exemple, *Le Newton à la portée de tout le monde* me paroît un Ouvrage admirable : il eſt vrai qu'il ne remplit pas entiérement ſon titre ; puiſqu'il ſe trouve des cenſeurs aſſez peu intelligens pour lui refuſer les louanges qu'il ſemble mériter. D'autres qui ſe ſont vantés de l'avoir compris, ont oſé le mépriſer, mais ſans parler de l'Epitre Dédicatoire qui en renferme toute la ſublimité, je ne puis m'empêcher de la remettre ſous vos yeux.

« Belle Emilie, acceptez de ma main
Ce dernier fruit de ma litterature ;

Ce jeune Enfant conçu dans votre ſein
De nos amours eſt la vive peinture.
Je vous dois tout, aimable créature,
Mieux que Newton vous faites ma ſplendeur;
Vous dont l'eſprit, la beauté, la droiture
La modeſtie & la chaſte pudeur
M'ont, au défaut de ſens & de lecture,
Communiqué leur attractive odeur;
Et qui m'ayant dévoilé la *Nature*,
M'en avez fait ſonder la profondeur.

Que de beautés, que d'eſprit, que de nobleſſe, que de tendreſſe métaphiſique, que de préciſion dans ces douze vers? Peut-on voir les grands ſentimens plus délicatement exprimés? Peut-on rimer plus richement? Qu'on diſe encore que l'Auteur n'eſt pas un Philoſophe profond? Un Poëte qui n'eſt pas maître de la rime quand il veut, qu'il la neglige, qu'il cherche même à l'abroger tout-à-fait de la Poëſie Françoiſe, pour y ſubſtituer ce qu'il appelle des *Vers blans*? malice toute pure, comme vous voyez. Quoiqu'il en ſoit, Monſieur, je vous dis naïvement ma penſée: à vous permis de penſer autrement. Je ſuis, &c.

La MUSE *de* V*** *au Tribunal* d'Apollon, *ſur l'air de la Confeſſion.*

Apollon.

QUE je vois d'abus,
De gens intrus
Ici ma chere?
Depuis vingt-cinq ans

Qu'en pourpoint j'ai couru les champs ?
Comment y monta le téméraire ?
Qu'on nomme V*** ?

La Muſe.

Joli ſanſonnet
Bon perroquet
Dès la liſiere
Le Petit fripon
Eut d'abord le vol du chapon.

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Il fit le méchant,
Le chien couchant,
Le refractaire,
Et ſelon les tems
Montra le derriere ou les dents.

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Le rêveur, le fat,
L'homme d'Etat,
Le populaire,
Le fin courtiſan,
Le Charlatan,
Le gêai du Paon.

Apollon.

Mais qu'avoit donc fait le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Croyant en plein air
Voler de pair
Avec Homere ;
Il rima Sully
Et crayonna le Grand Henri. *a*

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Maints Drames pillés, *b*
Et r'habillés
A ſa maniere ;
Toujours étayé
Du Parterre bien ſoudoyé :

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Repondez ma chere.

La Muſe.

L'hiſtoire d'un Roi *c*
Qui par ma foi

a La Henriade tirée des Mémoires de Sully.
b Les tragédies.
c L'hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede.

N'y gagna guère :
Car il y paroit
Auſſi fou que l'Ecrivain l'eſt.

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Repondez ma chere.

La Muſe.

Une ſatire où *d*
Ce maitre fou
Gaiment s'ingere
D'être au logis
Votre maréchal de logis.

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Il philoſopha *e*
Apoſtropha
Ce qu'on revere ;
Saiſiſſant l'Ecrit
Themis une allumette en fit.

Apollon.

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

La Muſe.

Croyant à Newton *f*

d Le Temple du Goût.
e Ses Lettres Philoſophiques brûlées par la main du Bourreau.
f Newton mis à la portée de tout le monde.

Donner le ton
Sur la lumiere
Son mauvais propos
Le replongea dans le cahos.

Apollon.

Que fit encore le téméraire ?
Repondez ma chere.

La Muſe.

Il fait & refait
Ce qu'il a fait
Ce qu'il voit faire ;
Subtil Editeur,
Grand Copiſte, jamais auteur.

Apollon.

J'ordonne lorſque le Plagiaire
Sera dans la biere
Qu'on porte ſoudain
Cet Ecrivain
Au cimetiere
Dit communément
Les charniers de ſaint Innocent.

Et qu'il y ſoit écrit ſur la pierre
Par mon Secretaire :
Ci-deſſous gît, qui
Droit comme un I
Eut perdu terre,
Sidu Montfaucon
La fourche étoit ſur l'Helicon.

(XIII.)

ANAGRAMME.

TRIOT toujours de flame
Pour V*** ſon mignon,
Voulut par une Anagramme
En éterniſer le nom :
Mais le pauvre petit cancre,
Après avoir de ſon encre
Barbouillé bien du papier,
Dans *A** de V***
Trouva pour ton commentaire:
Taré de vol ou Ratier.

(XIV.)

VAUDEVILLE *ſur le Temple du Goût.*

V*** devenu maçon,
A fait un Temple à ſa façon,
Dont la merveilleuſe ſtructure
Nous trace le plan d'une nouvelle Architecture ;
Où les ordres paroiſſent tous
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.

C'eſt là qu'il met à remotis
Tous les Auteurs grands & petits ;
Et confondant tout à merveilles

Place les Malherbes, les Racines, les Corneilles,
Pêle-mêle avec cent poiloux ;
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.

Ce petit grimaud d'Ecolier,
Prenant un ton de Chancelier,
S'eſt arrogé le privilége
De régler le rang des Précepteurs de ſon Collége,
Suivant ſon caprice & ſes goûts,
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.

Mais pour corriger cet abus,
Les Précepteurs ſont revenus,
Et lui détachant l'éguillette,
Les verges en main chacun a trouſſé ſa Jaquette,
Pour fuſtiger ce Roi des fous ;
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.

AIR *de Joconde.*

MONSIEUR l'Evêque de Luçon,
Si l'on en croit V***
Vous êtes un joli garçon
Mais Monſieur votre Père,
Sans conduite & ſans jugement,
Et gonflé d'arrogance
Etoit après le grand Armand
Le plus grand fou de France.

EPIGRAMME.

V*** sur Montmartre endormi l'autre nuit
Avoit construit en songe un Temple pour sa secte ;
Mais un bruit de fifflets reveillant l'Architecte,
Il se frotta les yeux & trouva tout détruit.

A V*** *sur le même sujet.*

Dans ce Temple hideux, où s'étale si bien
De ton goût dépravé l'impertinence extrême ;
V***, tes portraits ne ressemblent à rien,
Mais tu te peins fort bien toi-même.

(XV.)

PARODIE *de la Sentence rendue en dernier ressort par M.* Herault, *Commissaire du Conseil, contre le fondeur de Cloches pour le Roi de* Portugal.

JUIEMENT en dernier ressort rendu par Momus Conseiller d'Etat d'Apollon, Lieutenant Généneral de Police du Parnasse, & Messieurs les Commissaires en cette partie.

VEu par nous Momus Chevalier Seigneur des plaisanteries, Conseiller d'Etat & Lieutenant Général de la police du Parnasse ; *Houdart de la Motte*, Seigneur *de Romulus* d'*Œdipe* & d'*Innes ; Nicolas Danchet*, Seigneur des *Tindarides*, *Heraclides* & autres *Pièces ; Jacques Piron*, Seigneur de *Calisthène ;* & Blaise de *Boissy* Sr. d'*Alceste*,

Commissaires du Conseil d'Apollon en cette partie.

La Requête à nous présentée par *Bernard de Fontenelle* sous le nom de Mademoiselle *Bernard*, par laquelle il nous auroit demandé acte de l'Appel qu'il interjettoit des applaudissemens que le Parterre auroit pû donner à la nouvelle Tragedie du Sieur V*** ; ainsi que de la demande en revendication de ladite Tragedie qu'il affirmeroit n'être qu'une refonte de celle de *Brutus*, qu'il auroit anciennement donnée sous le nom de ladite Demoiselle *Bernard*. Faisant droit sur l'Appel & sur la Requête dudit *Fontenelle*. Avons mis & mettons les applaudissemens donnés le 10. du présent mois de Décembre .... à la Piéce dudit V*** au néant ; Emendant, sans avoir égard à l'approbation du Parterre, que nous déclarons pour la premiére fois être susceptible de faillibilité ; & ayant aucunement égard au rapport des Spectateurs Organistes des intéressés, qui ne se laissent point séduire par les sons enchanteurs d'un vers, qui souvent ne mérite que par l'Acteur qui le fait valoir. *Ordonnons* que les quinze cent vers refondus de la nouvelle Tragedie dudit V*** en exécution du marché passé entre lui & les Comédiens, demeureront pour son compte, & à ses périls & risques. Et en conséquence le condamnons par corps à rendre au Sieur *Fontenelle* ou à la Demoiselle *Bernard* fondée de sa procuration, la quantité de sept à huit cent vers que ledit Sieur V*** auroit pris dans la Pièce dudit *Fontenelle*, & qu'il auroit retournés pour en cacher le larcin ; de même qu'une partie des sentimens Romains qui auroient fait l'admiration du Public dans la bouche

de *Brutus*, comme de l'esprit de V***; & qui n'étoient que l'écho de *Fontenelle ;* & à défaut par ledit V*** de faire ladite restitution, le condamnons par les mêmes voyes de partager avec ladite Demoiselle *Bernard* les émolumens & profits que la décadence des siécles & du bon goût lui attirent, suivant le calcul qui en sera fait par le Controlleur de la Comedie : ladite Demoiselle *Bernard* dûement appellée. *Déclarons* le présent jugement solidaire avec Nicodéme *Tiriot*, sa caution. Et attendu les contraventions dudit V*** au véritable esprit du Poëme dramatique, lui défendons sous les peines terribles du sifflet, de prendre à l'avenir aucun sujet de Tragedie qui aura été traité avant lui ; crainte que la mémoire ne lui fourniſſe des traits que sa vanité croira lui appartenir. Lui ordonnons pareillement de faire parler une Romaine en Romaine, & non en Heroïne d'Opera ; de donner à l'Ambassadeur l'idée de son véritable caractère, & non celui d'un fourbe maladroit, dont la grossiéreté se devéloppe même à celui qu'il veut tromper. Et sur-tout lui défendons d'employer dans les Tragedies de ces vers & de ces traits séducteurs qui étonnent l'ignorant, éblouïssent le savant, & arrachent l'admiration de ceux qui ne les entendent pas : Lui ordonnons pareillement d'observer plus de gradation dans l'intérêt, moins de laconisme dans les sentimens, &c.

Signé, PELLEGRIN, Greffier.

[XVI.]

ODE *à M. de* V***. a

QUELLE odieuſe freneſie
T'entraîne dans ces noirs accès ;
Quoi, d'une baſſe jalouſie
Eſpéres-tu quelque ſuccès ?
Que t'ont fait Rouſſeau, De-Fontaines
Contr'eux lorſque tu te déchaînes ?
Que te produiſent tous tes Soins,
Vains efforts d'une affreuſe rage,
T'en eſtime-t-on davantage
Ou les en eſtime-t-on moins ?
Ariſtarque, éclairé, ſincére,
Celui-ci *b* ne pardonne rien ;
Tu vois dans l'autre un adverſaire
Dont le nom obſcurcit le tien :
C'eſt là leur crime & ton injure
Pour punir l'un, à la Cenſure
Ne laiſſe rien à redreſſer,
Et ſur l'Horace de la France
Exerce une noble vengeance
En tâchant de le ſurpaſſer.
Que j'applaudiſſois à tes veilles
Quand ta jeune, mais docte main
Peignoit à l'envi des Corneilles,

a M. S... le d'*Amſterdam*, *eſt auteur de cette Ode, envoyée à M de* V*** dans ſa *Retraite*, *après ſon dernier Voyage en Hollande*, & *l'oan appris qu'il l'a trouvée bonne ; comme il a avoué que l'Auteur de l'Almanach du Diable*, *avoit raiſon dans ce qu'il y dit ſur ſon ſujet.*

b *Desfontaines.*

Les Malheurs du Heros Thebain ?
Quand ton immortelle Henriade
Nous rappella de l'Iliade
Et l'Harmonie & les attraits ;
Ou quand fier rival de Saluſte ;
Des Heros d'une Ligue injuſte
Tu nous retraças les Portraits.
Mais lorſque Sophiſte frivole,
Tu viens, Eleve d'Albion,
De Déiſme tenant Ecole
Arborer l'irréligion ;
Quand plein de fiel & d'amertume
Tu fais diſtiler de la plume
Le venin qu'enferme ton cœur ;
A cet indigne caractère
Je ne reconnois plus V*** ;
L'eſtime ſe change en horreur :
Crois-tu que lorſque dans un Temple
En Maître tu fixes les rangs ?
Ton autorité, ton exemple
Subjuguent un goût différent ?
Non, non ta haine te décèle
Dans ton jugement on démêle
Les motifs qui te l'ont dicté
Ce n'eſt point la ſaine Critique
Qui par ton organe s'explique
C'eſt l'envie & la vanité.
Ah ! ſi d'un encens légitime
L'hommage flattoit les Eſprits
Tes Chants raviroient notre eſtime,
Elle eſt encore au même prix ;
Suis mieux les loix de ton genie,
Laiſſe de la Philoſophie

Le langage aux Eſprits profonds,
Et choiſis plûtôt pour tes guides
Les Homères, les Euripides
Que les Lochs ou les Newtons.
Mes clameurs ne ſont pas vaines,
Le bien public doit réunir,
Rouſſeau, V*** & Desfontaines
Et leur haine enfin va finir
Que l'amour du goût vous ligue
Oppoſez une forte digue
Aux faux brillans, aux nouveaux mots,
Où bientôt, ſans un promt reméde,
Au ſiécle d'Auguſte ſuccéde
Le Siècle barbare des Goths.
Que l'empeſé Néologiſte
Du bel Eſprit vain Sectateur
Que le petit Anatomiſte
De ces petits replis du Cœur,
Que ces Romanciers fameliques
Que les groſſiers & plats comiques
Tombent ſous vos coups réunis;
Ecraſez, reduiſez en poudre,
C'eſt là qu'il faut lancer la foudre,
Ce ſont là vos vrais Ennemis.

[XVII.]

ELOGE *de M.* V***. *a*

PETITS Auteurs qu'on vit jadis
Se mettre au rang des beaux Eſprits
Qui tant de faquins fites taire,

a Compoſé à *Berlin*, après ſon dernier voïage.

Parleriez-vous devant V*** ?

*

Boileau, Corneille, Sarazin,
Virgile, Horace, Rabutin,
Racine, Tite-Live, Homere
Qu'eſtes-vous auprès de V*** ?

*

C'eſt un grand Homme décidé,
Du goût défenſeur afidé,
Le ſeul *vrai* peut le ſatisfaire
Rien n'eſt parfait hors de V***.

*

Aux vieux âges les bonnes gens
Sotement bornoient leurs talens,
Trop prévenus de leur miſére,
L'homme univerſel c'eſt V***.

*

Poëme, Epique, Ode, Sonnet,
Conte, Elegie, Triolet
Tant de fois vendus à l'enchère,
Sont les coups d'eſſai de V***.

*

A Londres au bout de trois mois,
Il écrivit un Livre Anglois :
Et le Livre mis en Lumiére
Y fit crier, Vive V***.

*

Arrivé qu'il eſt à Berlin

Il fait un Compliment germain ;
Limé, tourné d'une maniére
Qu'on dit, *il eſt Germain V***.*

*

De ſon Latin doutera-t-on ?
Il l'aprendroit à Ciceron ;
S'il recommençoit ſa carierre,
Il prendroit pour Maitre V***.

*

Ce Controverſiſte ſubtil
Du Quaker confond le babil, *a*
L'Anglican qui ſe déſeſpére, *b*
Dit, grace, je me rends V***.

*

Il prépare un Recueil complet
De *Lettres contre Mahomet*
Pour mieux digérer la matiére
Chez le Turc on attend V***.

*

Humaniſte, Critique expert,
Logicien, preſſant, diſert,
Qu'il parle ; on admire, on revere
L'Oracle rendu par V***.

*

Il n'entreprend rien au hazard,
Il connoit les ſecrets d'un Art,
Le vrai, le faux, l'imaginaire,

a Dans les Lettres Philoſophiques, &c.
b *Ibidem.*

Tout eſt pénétré par V***.

*

La Phiſique, il la ſait à fond
Plus Geomêtre que Newton,
Il le guide, l'inſtruit, l'éclaire
Ha ! Rien n'eſt égal à V***.

*

Il faiſoit brûler ſans apel,
Le ſchiſmatique Machiavel,
Sans un tour bibliopolaire,
Tour ruſé, qui ſurprit V***.

*

Ce tour, vrai tour d'iniquité,
Ne ſera jamais imité.
J'en donnerois le Commentaire,
Si je rimois contre V***.

*

Eſſaïons pourtant bien ou mal,
De rimer le détour fatal,
Qui pût déſarmer la colére
De l'inexorable V***.

*

Un Libraire, vrai patelin
L'amadouant d'un air ſerain,
L'embraſſe & d'un ton débonnaire
Lui dit, arrêtez, cher V***.

*

» Entre nous corrigez ſans bruit

» De votre *a* Arrêt le Manuſcrit
» Je ſaurai cacher le miſtére
» De l'*Errata* fait par V***

*

A ces mots V*** adouci
Parle à Machiavel en ami,
Lui tient un langage de frère
Ainſi ſe retracta V***.

*

Dans ſes Lettres qu'il eſt benin !
Ardent, zèlé pour ſon prochain !
Nul interêt ne peut diſtraire
Le zèle empreſſé de V***

*

Ferme dans ſon engagement ;
Sa parole vaut un ſerment,
Et j'en atteſte maint Libraire,
Ah ! l'honnête homme que V***.

*

De candeur, de ſincérité
C'eſt un tréſor. La probité
Par tout eſt ſon unique affaire :
Ah ! c'eſt un grand Saint que V***.

*

Quelquefois un piége tendu
Donna licence à ſa vertu
Cette Licence eſt ordinaire

a L'Anti-Machiavel qui a été imprimé à la *Haye*, chez *van Duren*, alteré, &c. par V***.

Aux Saints rimeurs tels que V***.

*

C'eſt alors qu'il vend, à tout prix,
A droite, à gauche, ſes Ecrits,
Multiplie un même Exemplaire
Où toujours on connoît V***.

*

Du profit on voit les apas,
Mais quant à Dieu qu'il ne voit pas,
Il tient que c'eſt une chimére
Je crois au RÉEL dit V***.

*

Certain babillard fanfaron
Egaloit les tours de *Villon*,
[Ce grand joueur de Gibeciere,]
Aux ſubtilités de V***.

*

Villon, dis-je, Villon de pair !
Je l'avouë *a* il rimoit en l'air ;
Mais en eſprit ſur notre Sphére
Nul n'eſt comparable à V***.

*

Qu'un Roi le comble de préſens
V*** le comble d'encens,
Encens leger vrai honoraire
Ah ! le fin matois que V***.

a Le Poëte *Villon* vivoit vers la fin du 15. ſiécle ; on ſait le genre de ſa mort & qu'il fit des Vers un peu avant ſon ſupplice.

*

Mais en eſt-il toujours épris
Ce Monarque ? & de ſens raſſis
Lui voit-il cenſurer ſon Père ?
Pourquoi non ? puiſque c'eſt V***.

*

Rimeurs à chanter les Heros *b*
Invitez Nymphes, Paſtouraux,
Auprès d'eux jamais chant n'opére
Qui n'eſt pas un chant de V***.

*

C'eſt ainſi qu'en vers peu coulans
Parlant moins aux yeux qu'au bon ſens
J'aſſemblois des rimes en *ere*
Pour louer le Divin V***.

(XVIII.)

ADIEUX de M. de V*** *aux Muſes.*

OU ſuis-je, juſtes Dieux, & qu'eſt-ce que je voi !
Me trompai-je ? Merope ! Ah Merope *c*, eſt-ce toi ?

b On en a vû une piéce en vers qui a paru cette année.

c Tragédie de M. de V***, que les Comédiens *François* ont refuſé en 1738, parce qu'elle reſſembloit trop à *Amaſis*, Tragédie de M. *de la Grange*. *Ma Merope fut achevée au commencement de 1736. à peu près telle qu'elle eſt aujourd'hui.* (dit M. de V*** à M. le *M. de Maffey* dans ſa Lettre en 1744.) *D'autres études m'empêcherent de la donner au Théatre : mais la raiſon qui m'en éloignoit le plus, étoit la crainte de la faire paroître après d'autres Pièces* HEUREUSES, *dans leſquelles on avoit vû depuis peu le même ſujet ſous des noms différens.*

Oui, c'eſt toi. Quel démon dans mes bras te raméne ?
Le ſort a-t-il trahi V*** & Melpoméne ?
Une ſecrette horreur ſe répand dans mon ſein.
Liſons. De Prônevers *d* je reconnois la main.
Des Hérauts de ma gloire il eſt le Coriphée.
C'eſt lui qui dans Paris m'élevant un trophée,
Et de mes vils Rivaux affrontant le couroux,
Crie à tous les Humains : Profanes, à genoux.
O honte de la France ! O douleur de l'Europe !
Un comique Sénat a dédaigné Merope !
Merope des objets de terreur, de pitié,
Le plus beau que ma plume ait jamais copié ;
Elle que de compas, de priſmes entourée,
Ma Muſe avec Newton forgea dans l'Empirée,
Et qui de mille traits, par Laverne choiſis ;
Devoit avec la Grange accabler Amaſis.

Mais parlez, grands Docteurs. Quelles autres merveilles *e*
Ont faſciné vos yeux, & ſéduit vos oreilles ?
Vous rebutez Merope ! Helas ! il eſt trop vrai ;
Il n'eſt plus de bon ſens & de goût qu'à Cirey.
Tandis que la ſcience illuſtre l'Angleterre,
L'ignorance abrutit le reſte de la terre.
Et voilà donc, ingrats, le prix de mes bienfaits ;
Vous, enrichis des dons que mon Art vous a faits ;
Vous, qui n'ignorez pas ce qu'avant moi vous fûtes,
Vous, que plus d'une fois ont ſoutenu *f* mes chûtes,
Penſez-vous qu'en ſon cœur dévorant cet affront,
V*** à vos dédains offre un ſtupide front ?

d Nicodeme Tiriot.

e *Maximien*, peut-être.

f Il y a telle Tragédie de M. de V***, dont le ſuccès manqué a valu aux Comédiens des ſommes conſidérables.

Toi, dont mes chants pompeux, mes accords pleins
de charmes,
Ont enlevé l'esprit, quand j'épargnois tes larmes,
Toi, pour qui tant de fois mes Vers ébloüissans
Ont sous un tas de mots écrasé *g* le bon sens,
Imbécile Public, pourras-tu sans colére
Voir la Scène arrachée à son Dieu tutelaire ?
Pourras-tu, renonçant aux fruits de mes loisirs,
Voir périr à la fois ma gloire & tes plaisirs ?
C'est toi, dans mon courroux, c'est toi que je réclame.
Va porter au Théatre & le fer & la flâme.
Vien, je t'y conduirai. Que les Comédiens
Sachent quels sont sur eux & mes droits & les tiens.
Montrons-leur ce qu'ils sont, & que s'ils ont un
Maître,
C'est toi, c'est un Auteur, tel que moi, qui doit l'être.

Quoi, Spectateurs, hardis seulement à siffler,
Quand je vole au combat, vous semblez reculer;
Et rébelle à l'Arrêt, que mon dépit enfante,
Chacun rougit de honte, ou pâlit d'épouvante !
C'en est trop .... Contre tous il suffit de ma main.
Je déclare la guerre à tout le genre humain.
Mais je ne prétends point profaner mon épée,
Qui dans le sang encore n'a point été trempée.
Je vais, Mortels, je vais vous porter d'autres coups,
Moins dangereux pour moi, plus funestes pour vous
Vous savez de quels traits, dans mes fureurs tragiques,
S'arment de mon cerveau les fougues énergiques.
Loin que, comme un enfant, *h* je répande des pleurs,

g M. de V*** fait se rendre justice. *Voyez* le commencement de l'Epitre Dédicatoire d'*Alzire*.

h *Anſi quis atro dente me petiverit,*
Inultus ut flebo puer?
HOR. Od. VI. Lib. V.

C'eſt vous que je ferai pleurer de mes douleurs.
Il faut que ma vengeance, il faut que vos tortures
Aillent ſemer l'effroi chez les races futures.

Vous, par qui j'ai vaincu Deſmarêts & Pradon,
Doctes filles du Ciel..... Attendez..... Ah, pardon
Moi, je proſtituerois vos careſſes cheries!...
Je veux, au lieu de vous, invoquer les Furies.
Noires filles d'enfer, affreuſes Déités,
Embraſez mon eſprit des feux que vous portez.
Accourez; prêtez moi la peau de la Chimére,
Et des pinceaux trempés dans le fiel de Cerbére.....
On vient; la terre tremble, elle s'ouvre, & mes yeux
Pénétrent tout-à-coup l'horreur des ſombres lieux,
De plaintives clameurs leurs voûtes retentiſſent,
Sous mon corps frémiſſant mes pas s'appéſantiſſent.
Je deſcends au ſéjour de la damnation,
Par un pur mouvement de gravitation;
Incertain, dans ce lieu de trouble & de martire,
Si j'attire l'enfer, ou ſi l'enfer m'attire.
Mais, quoiqu'il en puiſſe être, à tort je friſſonnois.
Ma terreur ſe diſſipe, & je me reconnois.
J'arrive; me voici ſur le mont de Siſyphe,
Aſſis dans le fauteüil du ténébreux Pontife.
Oüi, c'eſt ici qu'habile à décider de tout,
Je bâtis l'Uranie, & le Temple du Goût,
Et tous ces monumens de groteſque ſtructure,
Où l'Art victorieux maſſacre la Nature.

Du noir Tiran des Morts Miniſtres tout-puiſſans
Paroiſſez, & ſervez la fureur que je ſens.....
On m'obéit. Je vois apporter par Mégere
Des plumes de harpie, & du ſuc de vipere.
Alecton pour Bureau me dreſſe, à peu de frais,

Sur quatre pieds de Sphinx [a] deux planches de cipès.
Des monſtres de l'enfer l'élite m'environne.
L'Opinion m'encenſe, & l'Orgüeil me couronne.
Je ſens d'un feu ſoudain bouillonner mes eſprits.
C'eſt à toi, Tiſiphone ; allons, dicte, j'écris.
Mais tâche d'égaler, en vengeant mon outrage,
Le ſupplice au forfait, ta fureur à ma rage.
Remplis de ton poiſon mon génie & mes Vers ;
Et ſouviens-toi ſur-tout que c'eſt moi que tu ſers.

Que dis-je ! En quelle erreur la haine enchantereſſe
Va-t-elle de mes ſens précipiter l'ivreſſe ?
Si je ſuis offenſé par quelques malheureux,
Eſt-ce donc les punir que d'écrire contr'eux ?
Qu'importe qu'en mes Vers ma rage les déchire,
S'ils ont dans leur douleur le plaiſir de les lire ?
Non, ne leur forgeons point des tourmens ſuperflus.
Je les punirai mieux ; je ne rimerai plus.
Aſſez pour un vain nom, pour un or périſſable,
A des flots d'ignorans, de traîtres & d'ingrats,
Qui traitoient mes concerts de ſublime fatras.
O ſiécle ténébreux ! O France infortunée !
Moi-même je frémis de votre deſtinée.
Mais mon honneur flétri m'impoſe cette loi.
Vous ne méritez pas un Rimeur tel que moi.
Vous oſez m'avilir ; mais pour votre ſupplice,
Il faut à votre tour que je vous aviliſſe.
Je vous prive des jeux qui vous ont illuſtrés.
Rentrez dans le cahos, dont je vous ai tirés.
Ainſi, lorſque Phébus, ſortant de la Balance,

a) Alluſion à l'*Œdipe* de M. de V***
Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme, lion.

Va porter au Chevreau les rayons qu'il nous lance,
Le Lapon eſt plongé, par l'Aſtre qui le fuit,
Dans les froides horreurs d'une profonde nuit.

Entrepriſe frivole ! inutile eſpérance !
Comment de mes écrits priverai-je la France ;
De ces écrits heureux, vainement décriés,
Et que mon avarice a trop multipliés ?
Tu chaſſes toutefois une idée importune,
Cher Houdar ; je pourrai partager ta fortune.
Si ton nom, ſi tes Vers périrent avec toi,
Périſſe auſſi mon nom & mes Vers avec moi ;
Et ſoyons tous les deux, avec la même audace,
L'exemple des revers du Monde & du Parnaſſe.

Mais avant ce malheur, où tend mon déſepoir,
Merope qu'en mes mains je rougis de revoir,
Merope digne objèt de ma plus tendre eſtime,
Sois d'un Virginius l'héroïque victime.
Irois-tu, par la preſſe expoſée au grand jour,
Inſtruire de ta honte & la Ville & la Cour ?
Va, péris par le feu.... C'en eſt fait, & la flâme
T'embrâſant à mes yeux, dévore auſſi mon ame.
Mais un eſpoir ſoutient mon courage affoibli.
Tu brûles, & je vois mon deſtin accompli.
Ton ſort, ton triſte ſort rappelle à ma penſée
L'horrible cataſtrophe à ton pere annoncée.
Je n'avois que quinze ans. Ma curioſité
Oſa de l'avenir ſonder l'obſcurité,
Et j'allai conſulter une antique Sibylle.
Elle m'enviſagea quelque tems immobile,
Et de ſa ſombre voix l'organe foudroyant
Me lança juſqu'au cœur cet Arrêt effrayant :
Scipion doit ſouvent punir ta frénéſie,

Et jamais Scipion ne cauſera ta mort ; a
Mais ſi l'on peut guérir ta hideuſe phtiſie,
Prends garde que Vulcain ne termine ton ſort.
La Sibylle a dit vrai. Le deſtin de Merope,
Eclairant ma raiſon, remplit mon horoſcope.
Un ſiniſtre avenir ne me fait plus trembler ;
Et c'eſt ſans doute ainſi que je devois brûler.

La nuit a trop long-tems aſſiégé ma paupiére.
Mes yeux enfin, mes yeux s'ouvrent à la lumiére.
Je renonce aux Humains par l'erreur abrutis.
Je quite les Rimeurs dans la fange engloutis.
Proſelite nouveau de la Philoſophie,
Comme Empedocle, [*b*] il faut que je me déïfie.
Après avoir traité tant de ſujèts divers,
Il me manquoit l'honneur d'arranger l'Univers.
Dans ce gouffre infernal, que la nuit envelope,
Je puis avec ſuccès dreſſer un teleſcope,
Et du fond de l'abîme, où j'éclipſe Pluton,
Parcourir l'Empirée à côté de Newton ;
Duſſai-je, dans l'eſſor de ma courſe rapide,
M'égarer, & me perdre avec lui dans le vuide.

Déeſſes, dont jadis l'aſpect me fut ſi doux,
Adieu, Muſes ; je romps tout commerce avec vous
Ingrats Comédiens, Spectateurs indociles,
Faſtidieux Lecteurs, Critiques imbéciles,
Vous ne me verrez plus, par de bruyans écrits,
Briguer votre ſuffrage, ou braver vos mépris.

a *Hunc neque dira venena, neque hoſtilis auferet enſis.*
HOR. Sat. IX. Lib. I.

b . . . . . *Deus immortalis haberi*
Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ætnam
Inſiluit. Sit jus, liceatque perire Poëtis.
ID. Art. Poët.

Tragicomique honneur, gloire ignominieuſe;
Vous n'infecterez plus mon ame ambitieuſe.
D'un plus noble tranſport mon eſprit agité
Combat pour la lumiére, & pour la vérité.
Je fuis de l'Helicon la carriére inſenſée,
Et je laiſſe la Scène en proye à *La Chauſſée.*

(XIX.)

Les ADIEUX de V*** (*a*) Sur l'air de *Manon la Revendeuſe.*

ADIEU belle Emilie *b*
En Pruſſe je m'en vas
Etaler ma folie
Et promener mes rats
Dans cette Cour polie
On connoit mieux le prix
De nos beaux Eſprits.

*

Paris, qui m'a vû naitre
Me laiſſe ſans éclat
Et ma manie eſt d'être
Un Miniſtre d'Etat,
Des Finances le maitre
Au moins Ambaſſadeur
Comme feu Prieur. *c*

*

a Imprimez à Berlin.
b La Marquiſe du ***
c M. *Prior*, Poëte Anglois, Ambaſſ. en France.

Adieu, Roi, mauvais Poëte
Jamais las du Sifflet,
Qu'à S. Lazare on fouëtte;
Chaſſé du Châtelet,
Adieu l'homme à courbette,
Tant fripon, tant battu
Et bien plus cocu.

*

Adieu, toi, vilain Prêtre
Tiré, par mon crédit,
Du Château de Bicêtre,
Pour ce péché maudit
Qui fait cuire ſon Maitre;
Soins honteux que j'ai pris
D'un Fripier d'Ecrits.

*

Tyriot *d*, pauvre hére,
Adieu, Juré crieur,
Tu fus, en Angleterre,
Mon digne Ambaſſadeur
Prône plûtôt la Sère
Que les vers de deux Fats *e*
Et de ton Midas *f*

*

Petit Sardanapale *g*
Faquin du dernier Bail,
Poëtique Cigale,

d Ci-devant le Prôneur de V*** & ſon Penſionnaire.

e *Bernard* & le *Franc*, Auteurs de l'Opera de *Caſtor & de Pollux*.

f La *Popeliniere*, Fermier Général chez qui étoit alors *Tyriot*.

g La *Popeliniere* qui a chez lui *Mimi Dancourt* & ſa Fille.

Chante dans ton Serrail ;
Mais pour la gent Burſale
L'apas, je te le dis,
Eſt un Piloris.

*

M***, ce Carême,
Doit revenir, dit-on,
Il me dicta le Thême
Que j'ai fait ſur Newton *h*,
Tu ſauras le Siſtême
Des Meules de Moulin *i*,
De ce Calotin.

*

Si je quitte la Pruſſe
Chaſſé par le bâton,
Je ferai, chez le Ruſſe,
Prêcher Lock & Newton
Ou porterai mon prépuce
Au Révérend Mufti
Comme Macarti, *k*

*

Adieu chere Julie,
Adieu, ne pleure pas,
Fui la mélancolie
Comme la mort-aux-rats, *l*

h C'eſt la Philoſophie de *Newton* à la portée de tout le monde, qu'on promet depuis ſi longtems en *Hollande*, & qui apparemment ne paroîtra jamais.

i Il a imprimé que les Aſtres ont la forme de Meules de moulin.

k L'Abbé *Macarti* eſt paſſé en *Turquie*, où il s'eſt fait Mahometan.

l On dit qu'après le départ de V*** pour *Londres*, cette

Conſole

Console-toi, ma mie ;
Aux petites maisons
Nous nous reverrons.

Julie au désespoir, a voulu & a cru s'empoisonner tout de bon ; mais qu'heureusement sa fille de chambre ne lui avoit donné que de la crême de tartre.

(XX.)

V*** *à* la Nouë *Comédien, Auteur de la Tragédie de* MAHOMET I.

MON cher La Noue, illustre Père
De l'invincible Mahomet,
Soïez le parain d'un cadet,
Qui, sans vous, n'est pas fait pour plaire ;
Votre fils est un Conquérant,
Le mien a l'honneur d'être Apôtre,
Prêtre fripon, devot Brigand,
Faites en l'Aumonier du vôtre.

La Noue à V***.

Le cadet ; cher V***, outré dans la fureur ;
En me glaçant d'effroi, me donne de l'horreur.
Sa politique impie a de quoi me déplaire,
A son affreux aspect mon cœur est étonné ;
Avant qu'il soit reçu Chapelain de l'Ainé
A Bicêtre il lui faut six mois de séminaire.

Que les jugemens des Hommes sont différens ! autant de têtes, autant de bonnets.

(XXI.)

A la Princeſſe Ulrique de Pruſſe,
SONGE, *& impetinence de* V***.

SOUVENT un air de vérité
Se mêle au plus groſſier menſonge.
Cette nuit dans l'erreur d'un ſonge
Au rang des Rois j'étois monté.
Je vous aimois alors, & j'oſai vous le dire ;
Les Dieux à mon reveil ne m'ont pas tout ôté ;
Je n'ai perdu que mon Empire.

Se peut-il rien de plus ſpirituel & de plus délicat que cette déclaration d'amour ?

PARODIE.

Oui, c'eſt la pure . . . . . *vérité* ;
Le contraire ſeroit . . . . . *menſonge* ;
V*** en veille comme en . . . *ſonge*
Au rang des Rois ſe croit . . *monté*,
Perſonne, à mon avis, ne peut y contre. . . *dire* :
A ce grand Roi des Fous rien ne doit être . . *ôté*,
On lui laiſſe tout ſon . . . *empire*.

Si cette Parodie paroît platte, que dira-t-on de la groſſiereté renfermée dans les Vers ſuivans ?

On remarque pour l'ordinaire
Qu'un ſonge eſt analogue à notre caractére ;
Un Guerrier peut ſonger qu'il a paſſé le Rhin ;
Un Marchand qu'il a fait fortune,
Un Chien qu'il aboïe à la Lune,

Un Voleur qu'il a fait butin.
Mais que V*** en Pruſſe à l'aide d'un menſonge
Oſe ſe croire Roi, lui qui n'eſt qu'un faquin;
Ma foi c'eſt abuſer du ſonge.

La déclaration amoureuſe de notre Poëte, n'aïant point eu tout le ſuccès que ſa philautie lui avoit promis, il s'en eſt conſolé d'abord par la raiſon qu'elle lui a auſſi ſuggérée, & qu'il exprime ſi bien dans les Quatrains qu'on va lire.

(XXII.)

QUATRAINS *d'un homme qui avoit le malheur d'avoir* 47. *ans.*

Si vous voulez que j'aime encore,
Rendez-moi l'âge des Amours :
Au Crépuſcule de mes jours
Rejoignez, s'il ſe peut, l'aurore.

Des beaux lieux, où le Dieu du vin,
Avec l'Amour, tient ſon empire,
Le tems, qui me prend par la main,
M'avertit que je me retire.

Laiſſons à la belle Jeuneſſe
Les plaiſirs & les agrémens :
Nous ne vivons que deux momens
Qu'il en ſoit un pour la Sageſſe.

Quoi ! pour toûjours vous me fuïez
Tendreſſe, Illuſion, Folie :

Dons du Ciel qui me consoliez
Des amertumes de la Vie ?

On meurt deux fois je le vois bien :
Cesser de plaire & d'être aimable
C'est une mort insuportable,
Cesser de vivre ce n'est rien.

Ainsi je déplorois la perte
Des erreurs de mes premiers ans ;
Et mon ame aux désirs ouverte
Rapelloit ses enchantemens.

Du Ciel alors daignant descendre
L'Amitié vint à mon secours
Elle étoit plus douce, aussi tendre,
Mais moins vive que les Amours.

Touché de la Beauté nouvelle
Et de sa lumiére éclairé
Je la suivis, mais je pleurai
De ne pouvoir plus suivre qu'elle.

V*** a lâché ces Vers où il a passé en revenant de *Berlin*, c'étoit en Novembre 1743. Selon le Titre cet homme avoit alors 47. ans: Le grand malheur ! Il est donc né en 1696. Cependant au bas de son portrait qui se trouve à la tête de la *Merope* (Edit. de *Paris* 1744) on lit qu'il est né en 1695. & sous un autre qui ne lui ressemble pas mieux gravé par *Petit*, que c'est en Novembre 1694. C'est pour faire paroli aux différentes Editions de ses Ouvrages dont *on ne connoîtra les véritables qu'après sa mort*, dit-il dans sa Lettre au R. P. La Tour. Quelle puérilité !

AMPHIGOURIE *en Bouts Rimés.*

QUI ne riroit, d'entendre . . . *encore*
Tiron parler de ſes . . . . . *amours ?*
Il implore pour ſes vieux . . . . . *jours*
Le miniſtére de l' . . . . . *Aurore.*

Si des lieux, où le Dieu du . . . . . Vin,
Avec l'Amour, tient ſon . . . . . empire,
On lui fait ſigne de la . . . . . *main*
Même du pied qu'il ſe . . . *retire ;*

Helas ! c'eſt que de la . . . . *Jeuneſſe*
Il a perdu les . . . . . *agrémens,*
Pour en oublier les . . . . *momens*
Il appelle enfin la . . . . *ſageſſe.*

Mais de tout tems vous la . . . *fuïez,*
Lui dit-on, car c'eſt la . . . *Folie*
Avec *qui vous vous* . . . *conſoliez,*
Des amertumes de la . . . . Vie.

Ce Don du Ciel, tu le vois . . . *bien*
Eſt tout ce qui te rend . . . . . *aimable*
Sans lui, vivre eſt . . . . *inſupportable,*
Et vivre en ſage ce n'eſt . . . . *rien.*

Pourquoi donc déplorer la . . . . *perte*
Des douceurs de tes *premiers* . . . . *ans ?*
Ton ame aux délires . . . . . *ouverte*
Manque-t-elle d' . . . . *enchantemens ?*

En vain du Ciel daignant . . . . *descendre*
L'Amitié viendroit au . . . *secours* ;
Car la Vertu qui la rend . . . . *tendre*
Ne peut remplacer tes . . . *amours*.

Sa lumiere eſt pour toi . . *nouvelle* ;
Jamais tu n'en fus . . . . *éclairé* ;
Et jamais tu n'en as . . . . *pleuré* :
Que diable veux-tu faire d' . . . . . *elle* ?

(XXIII.)

LETTRE *de M. de V*** au R. P.* de la Tour, *Principal du Collége de Louis le Grand.*

MON RÉVÉREND PERE,

AYant été élevé longtems dans la Maiſon que vous gouvernez, j'ai crû devoir prendre la liberté de vous adreſſer cette Lettre, & vous faire un aveu public de mes ſentimens dans l'occaſion qui ſe préſente. L'Auteur de la Gazette Eccléſiaſtique m'a fait l'honneur de me joindre à Sa Sainteté, & de calomnier à la fois, dans la même page, le premier Pontife du monde, & le moindre de ſes ſerviteurs. Un autre Libelle non moins odieux imprimé en *Hollande*, me reproche avec fureur mon attachement pour mes maîtres, à qui je dois l'amour des Lettres & celui de la Vertu. Ce ſont ces mêmes ſentimens qui m'impoſent le devoir de répondre à ces Libelles.

Il y a quatre mois qu'ayant vû une Eſtampe du portrait de ſa Sainteté, je mis au bas cette inſcription Latine.

[a] Imprimée à *Paris* in-4°.

Lambertinus hic eſt Romæ decus & Pater Orbis ;
Qui Terram ſcriptis docuit , virtutibus ornat.

Je ne crains pas que le ſens de ces paroles ſoit repris par ceux qui ont lû les ouvrages de ce Pontife, & qui ſont inſtruits de ſon regne. S'il dépendoit de lui de pacifier le monde, comme de l'éclairer, il y a long-tems que l'Europe joindroit la reconnoiſſance à la vénération perſonnelle qu'on a pour lui. Monſeigneur le Cardinal *Paſſionei*, Bibliothécaire du Vatican, homme conſommé en tout genre de littérature, & Protecteur des ſciences auſſi bien que le Pape, lui montra ce foible hommage que je lui avois rendu, & que je ne croyois pas devoir parvenir juſqu'à lui, je pris cette occaſion d'envoyer à S. S. & à pluſieurs Cardinaux qui m'honorent de leurs bontés, le Poëme ſur la Bataille de *Fontenoy*, que le Roi avoit daigné faire imprimer à ſon *Louvre*. Je ne faiſois que remplir mon devoir, en préſentant aux perſonnes principales de l'Europe ce monument élevé à la gloire de notre Nation, ſous les auſpices du Roi même. Vous ſçavez, M. R. P. avec quelle indulgence cet ouvrage fut reçu à *Rome*. La gloire du Roi, qui ne ſe borne pas aux limites de la *France*, répandit quelques uns de ſes rayons ſur ce foible eſſai ; il fut traduit en vers Italiens ; & vous avez vû la traduction que Son Eminence M. le Cardinal *Quirini*, digne ſucceſſeur des *Bembes* & des *Sadolets*, voulut bien en faire, & qu'il vous envoya.

Ceux qui connoiſſent le caractère du Pape, ſon goût & ſon zéle pour les Lettres, ne ſont point ſurpris qu'il m'ait gratifié de pluſieurs de ſes

médailles, lesquelles sont autant de monumens du bon goût qui regne à *Rome*. Il n'a fait en cela que ce que Sa Majesté avoit daigné faire, & s'il a ajouté à cette faveur, celle de m'honorer d'une Lettre particuliére qui n'est point un Bref de la Daterie, y a-t-il dans ces marques de bonté si honorables pour la Littérature, rien qui doive choquer, rien qui doive attirer les fureurs de la calomnie ? Voilà pourtant ce qui a excité la bile de l'Auteur clandestin de la Gazette Ecclésiastique. Il ose accuser le Pape *d'honorer de ses Lettres un séculier, tandis qu'il persécute des Evéques* : & il me reproche à moi, je ne sai quel Livre auquel je n'ai point de part, & que je condamne avec autant de sincérité qu'il devroit condamner ses libelles.

Je sai combien le Monarque bienfaisant qui regne à *Rome*, est au-dessus de la licence où l'on s'emporte de le calomnier, & de la liberté que je prendrois de le défendre.

Scilicet is superis labor est, ea cura quietos
Sollicitat.

S'il est étrange que tandis que ce Prince se fait chérir de ses sujets du monde Chrétien, un Ecrivain du Fauxbourg S. *Marceau* le calomnie, il seroit bien inutile que je réfutasse cet Ecrivain. Les discours des Petits ne parviennent pas de si loin à la hauteur où sont placés ceux qui gouvernent la Terre. C'est à moi de me renfermer dans ma propre cause ; mais si l'esprit de parti pouvoit être calme un moment, si cette passion tirannique & ténébreuse pouvoit laisser quelque accès dans l'ame aux lumiéres douces de la raison, je

conjurerois cet auteur & ſes ſemblables de ſe repréſenter à eux-mêmes, ce que c'eſt de mettre continuellement ſur le papier des invectives contre ceux qui ſont prépoſés de Dieu pour conſerver le peu qui reſte de paix ſur la terre; ce que c'eſt que de ſe rendre tous les huit jours, criminel de Leze-Majeſté, par des libelles mépriſés, & d'être à la fois calomniateur & ennuyeux. Je lui demanderois avec quelle chaleur il condamneroit dans d'autres, ce malheureux & inutile deſſein de troubler l'Etat que le Roi défend à la tête de ſes Armées: il verroit dans quel excès d'aviliſſement & d'horreur eſt une telle conduite auprès de tous les honnêtes gens: il ſentiroit s'il lui convient de gemir ſur les prétendus maux de l'Egliſe, tandis qu'on n'y voit d'autre mal que celui de ces convulſions avec leſquelles trois ou quatre malheureux mépriſés de leur parti même ont prétendu ſurprendre le petit peuple, & qui ſont enfin l'objet du dédain de ceux mêmes qu'ils avoient voulu ſéduire.

Qu'il ſe trouve des hommes aſſez inſenſés, & aſſez privés de pudeur, pour dreſſer des filles de 7. à 8. ans, à faire des tours de paſſe paſſe, dont les Charlatans de la Foire rougiroient; qu'ils ayent le front d'appeller ce manége infâme, *des miracles faits au nom de Dieu;* qu'ils jouent à prix d'argent cette farce abominable pour prouver qu'*Elie* eſt venu; qu'un de ces miſérables ait été de Ville en Ville ſe pendre aux poutres d'un plancher, contrefaire l'Etranglé & le mort, contrefaire enſuite le reſſuſcité, & finir enfin ſes preſtiges par mourir en effet dans *Utrecht* le 17. Juin 1743. à la potence qu'il avoit dreſſée lui-même & dont il

croyoit se tirer comme auparavant. Voilà ce qu'on pourroit appeller les maux de l'Eglise, si de tels hommes étoient en effet comptés soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat.

Il leur sied bien sans doute de calomnier le souverain Pontife, en citant l'Evangile & les Peres : il leur sied bien d'oser parler des loix du Christianisme, eux qui violent la premiére de ses loix, la Charité, eux qui, au mépris de toutes les Loix Divines & Humaines, vendent tous les jours un Libelle, qui dégoûte aujourd'hui les Lecteurs les plus avides de médisance & de satyre.

A l'égard de l'autre libelle de *Hollande* qui me reproche d'être attaché aux Jésuites, je suis bien éloigné de lui répondre comme à l'autre : *Vous étes un calomniateur.* Je lui dirai au contraire : *Vous dites la vérité.* J'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites & infatigables à former l'esprit & les mœurs de la Jeunesse. Depuis quand veut-on que l'on soit sans reconnoissance pour ses maîtres? Quoi ! il sera dans la nature de l'homme de revoir une maison où l'on est né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire ; & il ne seroit pas, dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un soin généreux de nos premiéres années ? Si des Jésuites ont un procès au *Malabar* avec un Capucin, pour des choses dont je n'ai point connoissance, que m'importe ? Est-ce une raison pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inspiré le goût des Belles Lettres, & des sentimens qui feront jusqu'au tombeau la consolation de ma vie? Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. *Porée*, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous

lui. Jamais homme ne rendit l'étude & la vertu plus aimables. Les heures de ſes leçons étoient pour nous des heures délicieuſes, & j'aurois voulu qu'il eut été établi dans *Paris* comme dans *Athénes*, qu'on pût aſſiſter à tout âge à de telles leçons : Je ſerois revenu ſouvent les entendre. J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un Jéſuite du caractère du P. *Porée*, & je ſai qu'il a des ſucceſſeurs dignes de lui. Enfin, pendant les ſept années que j'ai vêcu dans leur maiſon, qu'ai-je vû chez eux ? La vie la plus laborieuſe, la plus frugale, la plus réglée, toutes leurs heures partagées entre les ſoins qu'ils nous donnoient, & les exercices de leur profeſſion auſtére. J'en atteſte des milliers d'hommes élevés par eux comme moi, il n'y en aura pas un ſeul qui puiſſe me démentir. C'eſt ſur quoi je ne ceſſe de m'étonner, qu'on puiſſe les accuſer d'enſeigner une morale corruptrice. Ils ont eu comme tous les autres Religieux dans des tems de ténébres, des Caſuiſtes qui ont traité le Pour & le Contre des Queſtions aujourd'hui éclaircies ou miſes en oubli. Mais de bonne-foi eſt-ce par la Satyre ingénieuſe des Lettres Provinciales qu'on doit juger de leur morale ? C'eſt aſſurément par le P. *Bourdaloue*, par le P. *Cheminais*, par leurs autres Prédicateurs, par leurs Miſſionnaires.

Qu'on mette en parallele les Lettres Provinciales & les Sermons du P. *Bourdaloue*, on apprendra dans les premiéres l'art de la raillerie, celui de préſenter des choſes indifférentes ſous des faces criminelles, celui d'inſulter avec éloquence ; on apprendra avec le P. *Bourdaloue* à être ſévére à ſoi-même, & indulgent pour les autres. Je deman-

de alors de quel côté eſt la vraie morale ; & lequel de ces deux Livres eſt le plus utile aux hommes.

J'oſe le dire, il n'y a rien de plus contradictoire, rien de plus inique, rien de plus honteux pour l'humanité, que d'accuſer de morale relâchée des hommes qui mènent en *Europe* la vie la plus dure, & qui vont chercher la mort au bout de l'*Aſie* & de l'*Amérique*. Quel eſt le particulier qui ne ſera pas conſolé d'eſſuyer des calomnies, quand un Corps entier en éprouve continuellement d'auſſi cruelles ? Je voudrois bien que l'Auteur de ces Libelles pitoyables, dont nous ſommes fatigués, vint un jour au pied d'un Jéſuite au Tribunal de la Pénitence, & que là il fit un aveu ſincére de ſa conduite, en préſence de Dieu, il ſeroit obligé de dire.

» J'ai oſé traiter *de perſécuteur* un Roi adoré de » ſes ſujèts : j'ai appellé *cent fois* ſes Miniſtres, des » Miniſtres d'iniquité ; j'ai *vomi* les calomnies les » plus noires contre le *Primat* du Royaume ; con» tre un Cardinal qui a rendu des ſervices eſſen» tiels dans ſes Ambaſſades auprès de trois Papes : » Je n'ai reſpecté ni le nom, ni l'autorité ſainte, » ni les mœurs pures, ni la grandeur d'ame, ni » la vieilleſſe vénérable de mon Archevêque. L'E» vêque de *Langres*, dans une maladie populaire » qui faiſoit du ravage à *Chaumont*, accourut » avec des Médecins & de l'argent, & arrêta le » cours de la maladie : il a ſignalé toutes les an» nées de ſon Epiſcopat par les actions de la cha» rité la plus noble ; & ce ſont ces mêmes actions » que j'ai empoiſonnées. L'Evêque de *Marſeille*, » pendant que la contagion dépeuploit cette ville, » & qu'il ne ſe trouvoit plus, ni qui donnât la

» ſépulture aux morts, ni qui ſoulageât les mou-
» rans, alloit le jour & la nuit, les ſecours tem-
» porels dans une main, & Dieu dans l'autre, af-
» fronter de maiſons en maiſons un danger beau-
» coup plus grand que celui où l'on eſt expoſé à
» l'attaque d'un chemin couvert ; il ſauva les triſ-
» tes reſtes de ſes Diocéſains par l'ardeur du zèle
» le plus attendriſſant, & par l'excès d'une intré-
» pidité, qu'on ne caractériſeroit pas ſans doute
» aſſez, en l'appellant héroïque ; c'eſt cet homme,
» dont le nom ſera béni avec admiration dans tous
» les âges, ce ſont ceux qui l'ont imité que j'ai
» voulu décrier dans mes petits libelles diffama-
» toires. »

Je ſuppoſe pour un moment que le Jéſuite, qui entendroit cet aveu, eût à ſe plaindre de tous ceux qu'on vient de nommer ; qu'il fut le parent & l'ami du coupable, ne lui diroit-il pas ? Vous avez commis un crime horrible, & vous ne pouvez trop l'expier.

Ce même homme qui ne ſe corrigera pas, continuera de calomnier tous les jours ce qu'il y a de plus reſpectable ſur la Terre ; & il ajoutera à ſa liſte le Confeſſeur qui lui aura reproché ſes excès : il l'accuſera lui & ſa ſociété d'une morale relâchée. C'eſt ainſi que l'eſprit de parti eſt fait. L'Auteur du Libelle peut tant qu'il voudra, mettre mon nom dans le recueil immenſe & oublié de ſes calomnies : il pourra m'imputer des ſentimens que je n'ai jamais eus, des livres que je n'ai jamais faits, ou qui ont été alterés indignement par les Editeurs. Je lui répondrai comme le grand *Corneille* dans une pareille occaſion : *Je ſoumets mes Ecrits au jugement de l'Egliſe. Je doute qu'il en*

faſſe autant. Je ferai bien plus : je lui déclare à lui & à ſes ſemblables, que ſi jamais on a imprimé ſous mon nom une page qui puiſſe ſcandaliſer ſeulement le ſacriſtain de leur Paroiſſe, je ſuis prêt de la déchirer devant lui ; *a* que je veux vivre & mourir tranquille dans le ſein de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſans attaquer perſonne, ſans nuire à perſonne, ſans ſoutenir la moindre opinion qui puiſſe offenſer perſonne : *b* je déteſte tout ce qui peut porter le moindre trou-

a Après l'Eloge pompeux que l'Auteur de cette Lettre fait de la Morale & de la Vie des Rev. Pères, qu'il aille donc leur faire amende honorable de l'Epigramme ſuivante qu'il a adreſſé au Régent.

Non, Monſeigneur, en vérité
Ma Muſe n'a jamais chanté
Amonites ni Moabites
Brancas vous répondra de moi ;
Un Rimeur ſorti des Jeſuites,
Des Peuples de l'ancienne Loi ;
Ne connoit que les Sodomites.

b Témoin l'Ode rapportée ci-deſſous N°. XXV. témoin l'*Epitre à Uranie* qui étoit encore plus affreuſe quand elle étoit adreſſée à *Julie*, témoin l'*Epitre à Athenaïs*, témoin *le Mondain*, témoin tant de Traits répandus, non ſeulement contre la Religion Romaine mais même contre la Chrétienne, dans ſes *Lettres Philoſophiques* & dans ſes Tragedies de ZAÏRE & de MAHOMET, &c. &c. &c. La Déclaration, que V*** fait ici, & qui donne lieu à cette Note, eſt l'accompliſſement de la prophétie contenue dans l'Epigrame ſuivante.

*Que penſez-vous de l'Auteur d'*Uranie ?
Vous l'avez vû Poëte, Hiſtorien,
Critique amer, hardi Pyrrhonien,
Sur tout ſujet éxerçant ſon genie,
Vous le voiez Anti-Carteſien,
Ami du Vuide, Anglois à toute outrance ;
Je le predis, grace à ſon inconſtance,
Peut-être un jour vous le verrez Chrétien.

Il faut lire encore au ſujet de cette *Déclaration*, la piéce N°. XXXII.

ble dans la société. Ce sont ces sentimens connus du Roi, qui m'ont attiré ses bienfaits, comblé de ses graces, attaché à sa personne sacrée, chargé d'écrire ce qu'il fait de glorieux & d'utile pour la Patrie. Uniquement occupé de cet emploi, je tâcherai pour le remplir, de mettre en pratique les instructions que j'ai reçuës dans votre maison respectable ; & si les régles de l'éloquence que j'y ai appriſes, se sont effacées de mon esprit, le caractère de bon citoyen ne s'effacera jamais de mon cœur.

On a vû, je crois ce caractère dans tous mes Ecrits quelque défigurés qu'ils soient par les ridicules Editions qu'on en a faites. La *Henriade* même n'a jamais été correctement imprimée: on n'aura probablement mes véritables ouvrages qu'après ma mort ; c mais j'ambitionne peu pendant ma vie, de groſſir le nombre des livres dont on eſt surchargé : pourvû que je sois au nombre des honnêtes gens attachés à leur Souverain, zélés pour leur Patrie, fidèles à leurs amis dès l'enfance, & reconnoiſſans envers leurs premiers maîtres.

c On peut ajouter ici l'*avis* que donne V*** à son *Lecteur* mis à la tête de *la Mérope Françaiſe*, en ces termes : „ L'Editeur de „ Merope .... avertit qu'on débite, sous le nom de l'Auteur, „ beaucoup d'Editions auxquelles il n'a aucune part. Celles qui „ sont imprimées à *Amſterdam* sont très-incomplettes & très- „ fautives. [celle de *Ledet* & *Desbordes* en 1739. a pourtant été „ faite sous ses yeux, & il y a fait des changemens sans nombre. „ On peut le juſtifier par ses Lettres.] Celle qui paroit être im- „ primée à *Geneve* eſt, [*c'eſt pourtant son Edition favorite, celle* „ *dont il régale ses meilleurs amis.*] plus complette ; mais elle four- „ mille de fautes. Il n'y a aucune de ces Editions dans lesquel- „ les on ne trouve des Piéces entiérement défigurées, ou fauſ- „ sement attribuées à l'Auteur. Il eſt abſolument néceſſaire „ que les Libraires, qui voudront faire enfin un bon recueil „ de ses véritables Ouvrages, s'adreſſent à lui, & ne faſſent „ rien sans son aveu ; faute de quoi leurs Editions seront dé- „ criées d'elles-mêmes.

C'eſt dans ces ſentimens que je ſerai toujours, &c.

A Paris 7. Fevrier 1746.

REPONSE *du R. P.* de la Tour à *M. de V****

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre ſi judicieuſe, ſi belle & ſi touchante dont vous venez de m'honorer ; & je l'ai vûë avec autant de reconnoiſſance, que de plaiſir & d'admiration ; puiſqu'elle eſt à la fois l'ouvrage de la Raiſon, l'apologie de la Vérité & l'expérience fidelle des ſentimens les plus vertueux. Dans l'uſage que nous en ferons, Monſieur, nous conſulterons moins nos intérêts que votre gloire : rien ne peut donner plus de conſolation à tout ce qui aime la Vertu, le bien, la Religion, que de voir les talens les plus connus plaider leur défenſe avec tant de zèle & d'onction.

A notre égard, nous ne pouvons être qu'infiniment touchés de la juſtice que vous nous rendez : elle entretiendra notre émulation, elle l'augmentera même. Nous tâcherons de conſerver ce même eſprit qui nous mérite votre eſtime : nous n'ambitionnons aucune des pompeuſes chimères que la malignité & la ſotiſe continuent à nous attribuer avec une perſéverance auſſi odieuſe qu'affligeante pour l'humanité. Nous conſacrons & nos forces & nos peines, nous bornons tous nos vœux à tranſporter & à diſtribuer dans tous les Etats par tout ce que nous avons l'honneur d'élever, le regne de la Religion & de la Vertu : l'amour du Souverain, de la Patrie, des devoirs ; le

le goût des travaux utiles, la douceur & l'honnêteté des mœurs, & ces principes invariables qui font penſer à agir avec ſuite pour le repos commun de la Société & des Familles. Je ne ſai point ſi la perſécution ſe laſſera de nous éprouver, mais j'eſpére qu'elle ne nous découragera jamais.

Quoique je ne puiſſe, Monſieur, attribuer l'honneur que vous me faites de vous adreſſer à moi, qu'à la place que je remplis, je n'en ſuis pas moins ſenſible à une attention qui m'honore infiniment: je voudrois bien mériter perſonnellement cette diſtinction: peut-être n'en ſuis-je pas ſi indigne, ſi vous avez la bonté de me conſulter, pour l'accorder, que les qualités du cœur, & que l'eſtime auſſi étenduë que reſpectueuſe avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

Aſinus Aſinum fricat.

(XXIV.)

LETTRE *du Pape écrite à M. de V*** le* 15. Septembre 1745. *traduite de l'Italien.*

BENOIT XIV. &c.

MON CHER FILS, *ſalut & bénédiction.*

IL y a quelque tems qu'on nous préſenta votre belle Tragedie de MAHOMET, *a* que nous lûmes avec un très-grand plaiſir. Enſuite le Cardinal *Paſſionei* nous donna l'excellent Poëme ſur la Bataille de *Fontenoy*. M. *Leprotti* nous fit voir depuis l'Inſcription que vous avez miſe ſous no-

a Voiez le morceau [A] ci-après, page 163.

tre Portrait. Toutes ces attentions nous font connoître que nous sommes obligés de vous en remercier ; nous les réunissons toutes ici pour vous rendre de justes graces de la bonté singuliére que vous avez eû pour nous, vous assûrant, de notre part, de l'estime dûë à votre mérite si universellement reconnu.

Le Distique que vous avez fait pour notre Portrait ayant été publié à *Rome*, un homme de Lettres de votre Pays s'avisa de dire qu'il y avoit une faute dans la sillabe *hic*, que vous faites breve, & qui, selon lui, doit être toujours longue. Nous répondîmes qu'il se trompoit, qu'elle étoit tantôt breve & tantôt longue. *Virgile* la fait breve dans ce vers-ci que nous citâmes.

Totus hic inflexit sensus, animumque labantem

Et la fait longue dans celui-ci.

Hic finis Priami fatorum, hic exitus illum.

Il nous semble que nous avons répondu assez promptement pour un homme qui n'a pas lû son *Virgile* depuis cinquante ans. Quoique ce soit ici votre cause, nous connoissons trop bien votre franchise & votre probité, pour ne pas vous faire juge vous-même entre nous & notre critique. Nous vous donnons, mon cher fils, notre bénédiction Apostolique, &c.

Nonobstant ces marques brillantes de distinction & d'estime de la part de *Benoît* XIV. pour M. de V***. un Zoïle jaloux n'a pas laissé de décocher ces couplets.

Sur l'Air :

Connoiſſez-vous notre Intendant.

Savez-vous le but du préſent
Que le Pape fait à V*** ?
Oui, répond un mauvais plaiſant,
J'en crois pénétrer le myſtère :
C'eſt qu'il jette un os au mâtin,
Comme on a fait à l'Aretin.

Autre, ſur l'Air :

De tous les Capucins du monde.

Que de contraſtes dans la Vie ?
Pour avoir médit de Marie,
Dans Lutece on brula Petit ;
Et celui qu'à bon titre on nomme
Blaſphémateur de Jeſus-Chriſt,
V*** eſt honoré dans Rome.

[A]

„ Bien des gens s'inſcrivent en faux contre cette Lettre, & la croyent ſuppoſée, parce qu'elle „ n'eſt ni du ſtile, ni de la dignité d'un Souverain „ Pontife : & ſi c'eſt comme ſimple particulier „ qu'il l'a écrite, il auroit, diſent-ils, ſupprimé „ les termes de *mon cher Fils*, & de *bénédiction* „ *Apoſtolique*. Nous ne voulons point conteſter ſa „ réalité, ni la fidélité de la traduction, nous la „ donnons telle que M. V*** l'a lui-même en„ voyée à de ſes amis. Mais nous ferons remarquer „ ſeulement que le Pape dit, que c'eſt *Monſignor* „ *Leprotti*, qui lui à fait voir l'Inſcription Lati„ ne ; & que M. V***. écrit au P. *La Tour*, que

» ça été le Cardinal *Passionei*. C'est cette Eminen-
» ce, dit le Pape, qui lui a donné le Poëme de
» *Fontenoy*, avant qu'il eût vû l'Inscription: &
» c'est de cette Inscription parvenuë à S. S. que
» V***, à ce qu'il dit, a pris occasion de lui envoyer
» ce Poëme. Si la Lettre est véritablement du S.
» Père, dira-t-on qu'il a manqué de mémoire ?
» Et si elle est de la fabrique de V***, ces petites
» contradictions ne doivent nullement surprendre;
» puisque son grand talent est de mettre toujours
» ses Lecteurs en défaut par des variantes conti-
» nuelles.

Quoiqu'il en soit, si les *Lettres Philosophiques*,
» l'*Athénaïs* & l'*Uranie* étoient parvenuës à la con-
» noissance du S. Père, il est plus que vraisembla-
» ble qu'elles auroient suspendu sa générosité. Il
» se peut aussi que leur Auteur par un repentir sin-
» cére, ou par un simple desaveu, en aura ob-
» tenu l'absolution avec indulgence plenière: aussi
» bien que de l'*Ode* suivante; dans laquelle on
» verra quels étoient ses sentimens touchant *Rome*
» & les *Jésuites*, avant sa conversion.

(XXV.)

ODE *au Roi par M.* A** *de* V***.

APRÈS que la Pourpre Romaine
Se vit Maîtresse Souveraine
De la demeure des Césars;
Par son aveuglement, par ses fourbes sacrées,
Elle crut ajouter à ses riches contrées
Tout ce qu'ils possédoient par le secours de Mars.

Alors en luxe Monarchique
De l'indigence Apoſtolique
On vit l'énorme changement ;
Et foulant à ſes pieds tous les Rois de la Terre ;
On vit les cheveux blancs du Succeſſeur de Pierre
D'une triple Couronne emprunter l'ornement.

Soudain ſa Cour fut décorée
D'une vaine pourpre ignorée
Aux premiers Diſciples de Chriſt ;
Et ceux qui juſqu'alors avoient été ſes fréres ;
Eurent la lâcheté d'être ſes Tributaires,
Par l'apas décevant que Rome leur offrit.

La ſeule Egliſe Gallicane ;
De ce joug honteux & profane
Défendit toûjours ſes Autels ;
Et l'inutilité du foudre ridicule,
Que lancérent contr'elle un Boniface, un Jule ;
Fit voir leur impoſture au reſte des Mortels.

Le Parlement & la Sorbonne
Furent une double Colonne
Pour la Mere des vrais Chrétiens.
Que de doutes levés ! que de vivans Oracles !
Comment le Vatican, jaloux de leurs miracles,
Vit-il leurs jugemens mieux reçus que les ſiens ?

C'eſt alors qu'écumant de rage ;
Le Roi de l'infernal rivage
Fit éclater ſon déſeſpoir.
Quoi, dit-il, l'Héréſie eſt par tout triomphante ;
De ce poiſon maudit, Rome n'eſt pas exemte,
Et dans la ſeule France on brave mon pouvoir.

❁

Je veux pour punir ce grand zéle,
Emprunter des armes contr'Elle,
Chez ſes plus cruels Ennemis ;
Et qu'aux Enfers armé, le fond de l'Iberie
Prête le ſeul fleau, vengeur de ſa Patrie
Par qui je veux ternir la pureté des Lys.

❁

Il dit, & plus promt à la vûë
Que l'éclair, qui part de la nuë ;
Il franchit les Monts ſourcilleux,
Qui de deux grands Etats réciproques frontiéres ;
Semblent pour mettre entr'eux d'éternelles Barriéres,
Elever juſqu'aux Cieux leurs ſommets orgueilleux.

❁

Bientôt il aperçoit Ignace ;
Qui d'un Maure ſuivant la trace ;
A travers les Monts & les Bois,
De la Mére de Dieu Chevalier chimérique,
Contre les Mecréans en dévot fanatique,
Veut par un coup de lance en ſoutenir les Droits.

❁

L'habile tiran du Cocyte
Arrêtant ſa vaine pourſuite ;

Lui promet de plus grands exploits ;
Et, pour le couronner d'une gloire immortelle,
Il lui dicte le plan d'une Secte nouvelle,
Qui doit un jour marcher sur la tête des Rois.

✿

L'effet répond à la promesse :
Des disciples de toute espèce
Viennent se ranger sous sa loi ;
De la Terre bientôt ils couvrent la surface ;
Et leurs Dogmes nouveaux, au sujet de la Grace
Corrigent l'Evangile & réforment la Foi.

✿

Les Lis, ennemis des Impies,
Courent terrasser ces harpies
Par des jugemens rigoureux ;
Mais nos Rois, dont bientôt ils se rendent les Maîtres,
Loin de vanger sur eux le sang de leurs Ancêtres
Du soin de leur salut se reposent sur eux.

✿

La foi commence à disparoître ;
L'exemple du Souverain Maître
Entraine bientôt tous les cœurs :
Et c'est par les Conseils de ces nouveaux arbitres,
Qu'on voit la Dignité, les honneurs & les Mitres
N'être plus dispensés qu'à leurs Adulateurs.

✿

D'Augustin frapé d'Anathême ;
De l'Apôtre des Gentils même
Ils condamnent les Saints Ecrits ;
Et du Siège de Rome une Bulle émanée,

Traitant l'amour de Dieu de vaine & d'erronée ;
De ce premier précepte affranchit les Esprits.

❁

Nos Prélats lâches & perfides,
De la Pourpre Romaine avides
Reçoivent le Dogme inconnu,
Et le seul Molina, Docteur de l'Evangile,
Montre un chemin du Ciel plus court & plus facile
Que celui qu'aux vieux tems nos Pères ont tenu.

❁

Quatre seuls Pasteurs de la France
De ce venin, par leur constance,
Avoient garanti leurs Troupeaux,
Mais la Societé ne veut point qu'on la brave,
Laffiteau son Elève & Tencin son Esclave,
Juges de ces Martirs, vont être leurs Bourreaux.

❁

Je vois un vieillard vénérable
De la cabale impitoïable
Subir les arrêts inhumains ;
Et par un jugement, qui flétrit leur Mémoire
Emporter dans l'exil le renom & la gloire
D'être, comme Brutus, le dernier des Romains.

❁

Grand Dieu ! c'est toi que l'on insulte,
Ces Ennemis de ton vrai culte
N'en veulent pas demeurer là.
Tu ne peux rétablir ton pouvoir sur la Terre,
Qu'en les précipitant, par un coup de Tonnere,
Dans le fond du Tartare aux piés de Molina.

Oint du Seigneur, Jeune Monarque,
Que des embuches de la Parque
Sa main a sauvé tant de fois,
Si tu veux prévenir des effets plus sinistres,
Ne mets plus désormais au rang de tes Ministres,
Ceux qui sont plus soumis à Rome qu'à leurs Rois.

(XXVI.)

Sur les Editions différentes & précipitées du Poeme de la Bataille de FONTENOY. *a*

LOrsqu'on veut en dépit des loix *b*
Griffoner des vers à la hâte,
Qu'en arrive-t-il ? on les gâte,
Autant qu'on les change de fois ;
Mais ici ce n'est pas de même ;
Chaque nouvelle Edition,
Avec une viteſſe extrême,
Ne court qu'à la perfection :
Espérons donc qu'à la centiéme,
Graces au critique Lecteur,
Et la souplesse de l'Auteur,
Nous pourrons voir un beau Poëme.

Sur ceux qui y ont applaudi d'abord à la premiére Edition.

a On en a vû cinq en huit jours ; & l'on en étoit à la huitiéme en Juillet 1745. quand ces vers parurent.

b Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piquez point d'une folle viteſſe,
Un stile trop rapide & qui court en rimant,
Marque moins trop d'esprit, que moins de jugement.
Boileau, Art. Poët. Ch. I.

Je ne cenſure point ce Poëme ; où V***,
Prodigue d'un flateur encens,
Donne des ſoufflets au Bon-Sens ;
C'eſt là ſon allure ordinaire :
D'un fol Auteur, d'un ſot Ecrit ;
Chacun à ſa guiſe peut rire ;
Moi, je ris du faux Bel-eſprit ;
Qui, plus ſot encor, les admire.

» Comme il n'a guères paru, dans le déluge de » Vers, que cauſa la fâmeuſe Bataille de *Fonte-* » *noy*, que le Comte de *Saxe* auroit perdu, [car » alors on n'auroit pas dit que le Roi auroit com- » mandé ſon Armée] ſi deux Regimens ſeuls n'a- » voient pas manqué à leur devoir ; il n'a guères » paru, dis-je, de Piéces plus mauſſade, plus né- » gligée, plus impertinente, plus adulatrice, plus » fauſſe que le Poëme de la Bataille de *Fontenoy* ; » il n'eſt pas étonnant qu'il ait plû une nuée de » critiques en différens goûts. Nous en rapporte- » rons trois qui ont plû, ou paru plaire plus que » les autres.

(XXVII.)

Les Héros Modernes *Poëme.*

QUOI, marchant ſur les pas du *fameux ſatirique* [a] V*** entonnera *la trompette héroïque*,
Chantera de l'Eſcaut *les Bords enſanglantés*,

[a] Poëte fameux du Regne de *Louis* XV. d'heureuſe Mémoire, il s'appelle auſſi *A***, & fait de très-belles Tragedies, témoin ſa *Princeſſe de Navare*.

Les farouches Anglois fuïans, *épouventés*;
Et nous, quand notre Roi renverſe des *murailles*;
Quand, vainqueur à nos yeux, il gagne des *Batailles*;
Lorſque ſon digne Fils mépriſant le *trépas*,
Nous conduit, nous anime, & ſuit par tous nos *pas*,
Admirateurs, témoins de leur noble *Vaillance*,
Pourrions-nous bien garder *un indigne ſilence* ?
Aux Champs de Fontenoy, volez, accourez tous,
Camarades, Soldats, je ne chante que *vous*.
Combien ſont deſcendus ſur l'*infernale rive* !
b Lyonnois rappellant *ſon ame fugitive*,
Bleſſé devant Tournay, ſent croître ſa *valeur*;
Et volant à l'Anglois veut mourir ſon Vainqueur.
c Saint Pierre, Limouſin, le Breton, *d* l'Eſpérance;
La Roſe, Jolicœur, la Tulippe, la France,
Pezenas, qui perdit un œil devant Menin,
Bourguignon, Francœur, moi, *tous nos Héros enfin*,
Dans l'ombre de la nuit & celle du ſilence,
Demandons que l'Aurore & le péril commence.
Le ſignal eſt donné par dix mille Tambours;
Des nôtres repouſſés, nous volons au ſecours;
C'eſt de tous les côtés un carnage du *e* Diable,
Et Fontenoy devient un Enfer effroïable.
Chefs, Officiers, Soldats, l'un ſur l'autre entaſſés,
Sous le fer expirant, par le plomb renverſés
Appellent des vengeurs, comptent pour rien la vie;

b Lyonnois étoit de Lyon.

c S. *Pierre* de *Chaumont* en *Baſſigni*, Paroiſſe S. *Jean*. Il eut le ſecret d'enroller ſon Pere & ſon Oncle avant que de partir pour en tirer de l'argent.

d Ce *l'Eſpérance-là* eſt le quatriéme du même nom, de la même Ville, de la même Famille, qui a ſervi dans la même Guerre, dans le même Régiment, & qui s'eſt très-bien battu, de même que tous ſes parens : Dieu veuille qu'il ne meure pas de même.

e C'eſt comme qui diroit de *Démon*, de *poſſédé*.

Glorieux de verſer leur ſang pour la Patrie.
La foudre part ; Ah ! Ciel ! quel horrible fracas !
Que de Piés, que de Bras, que de Têtes à bas !
Le Régiment du Roi, celui de la Couronne,
Que le trépas pourſuit, que la flame environne,
Perdent mille Héros, autant de demi-Dieux,
Devant tout à leurs bras & rien à leurs Aïeux.
Tu meurs, brave Bertrand *f*, digne du nom d'Alcide ;
C'en eſt fait de tes jours une balle Homicide
Vient au milieu de nous, te couper le ſifflet ;
Alexandre eut péri d'un ſeul coup de mouſquet.
On meurt par droit canon, à la Guerre, à tout âge :
Contre un coup de fuſil, à quoi ſert le courage ?
g L'intrepide Dubois, natif de ſaint Quentin,
h Et la Brie & ſon frere ont trouvé là leur fin.
Henri Dumont, *i* Beauchamp *roulent ſur la pouſſiere* ;
k Bel-humeur, emporté par ſon humeur guerrière,

f Bertrand, Fils d'un gros Marchand d'eau de vie de *Cognac*, fût peut-être bien devenu un grand homme, s'il ne fût pas mort.

g Dubois de la *Rochelle* fût ſans doute encore revenu de cette Bataille, ſans un coup de canon qui lui emporta la tête ; il laiſſe une aſſez jolie femme *Vivandiére*, ſi le Roi force ſes ennemis à la paix, *Fanchon*, c'eſt le nom de la Veuve, pourra bien épouſer cet Hiver *Jolicœur* en ſecondes Noces : nous en avertirons le Public.

h La *Brie*, de *Brie* Comte *Robert*, deſcendoit en droite ligne de *Robert* le petit, ſous-petit-couſin des couſins iſſus de Germains, en ligne collaterale des anciens Cochers des Comtes de *Brie* ; ſon petit frere, qui étudie à *Troyes* en *Champagne*, ſe diſtingue en Cinquiéme, ſe rend rédoutable parmi ſes camarades, & fait déja, dit-on, le coup de poingt à merveille.

i Trois jolis Garçons, Marchands de la Ruë S. *Denis*, qui avoient du cœur comme quatre. Cette remarque eſt ſur le revers de ce feuillet.

k Jacques Balouar, ſurnommé Bel-humeur de *Limoges*, Fils d'un Maître Tailleur de pierre : il fût ſurnommé Bel-humeur, à cauſe de ſon air jovial, qu'il ne quitta pas même à la mort : comme il expiroit, il dit à un de ſes camarades qu'il étoit charmé de mourir, pour voir quelle chienne de figure faiſoient les *Anglois* qu'on venoit d'envoïer à l'autre Monde.

Voit le malheur, accourt, & le sabre à la main,
Renverse quatre Anglois, qu'il trouve en son chemin;
Il tombe enfin lui-même, en se mettant en garde,
Et perd le doux espoir d'avoir la Hallebarde.
Rang, Titres, Dignités, dont on est si jaloux
La Mort dans nos tombeaux vous dévore avec nous.
Qui ne tremble roit pas, dans ce péril extrême?
Et la vie après tout mérite bien qu'on l'aime.
Gardiens de *Paris* [l] que je plains votre sort!
Hélas! vous ne pouvez vous garder de la Mort.
Vos intrépides Chefs plus soldats que vous-mêmes,
Succombent à vos yeux chargés d'Honneurs suprêmes;
Vous tombez tous comme eux frappés des mêmes coups. . . .
Mais que vois-je! Arrêtez, vengez-les, vengez-nous;
Vous qui gardez mon Roi, vous qui gardez la France
Vous, Peuple de Héros, dont la foule s'avance,
Le voici, ce moment de fixer les destins;
Louis, son Fils, l'Etat, l'Europe est en vos mains.
Maison du Roi, marchez, assurez la Victoire;
De nos Héros, Soldats, l'éclat, l'appui, la gloire.
Renversez ces Anglois, écrasez sous vos coups
Ces combattans si fiers & si digne de vous.
Secondez leur valeur, brave Gendarmerie,
Vengeurs de votre Roi, l'Espoir de la Patrie.
Plus vite que l'éclair, & bravant le Canon,
Je vois voler au feu ce *brillant Escadron*,
L'honneur de nos Guerriers, fameux par cent Batailles,
Tel qu'il marchoit jadis dans les Champs de Marsailles;
Intrepide le *Clerc* [m] d'un coup de pistolet

[l] Gardes *Françoises*.
[m] Le *Clerc* aiant été *Clerc* de Procureur surnuméraire dans la

Vous desarmez votre Homme, il tombe, c'en est fait :
Soudain pour le venger, un autre se présente,
Les yeux brillans de rage & la bouche écumante,
Son Coursier indompté s'échape de ses rangs,
Il se lance sur vous, vous lui percez les Flancs ;
Le Cheval, son Héros, immolés à la gloire,
Vous cédent en tombant une entiére Victoire.
Est-ce vous que je vois, illustre Chamberi *n*
Généreux Citoïen, bon Dragon, bon Ami ?
Vous qu'on vit sur le Mein, Soldat & Capitaine,
D'Ennemis furieux, sabrer une vingtaine !
Quelle ardeur vous emporte au milieu des *Anglois* ?
Quel spectacle effraïant, oui, je vous reconnois,
C'est vous, c'est vous : en vain la poussiére vous cache,
Des ombres de l'oubli la valeur vous arrache.
Dieux, j'en frémis d'horreur *o* Francœur pâle & mourant,
Par son Cheval fougueux traîné de rang en rang,
De son glorieux front, bat, sillone la Terre ;
Vous nous le paierez cher trop hautaine *Angleterre*.
C'en est fait, vous pliez : les courageux Grassins *p*

meilleure boutique du palais, en prit le surnom, & s'appelle *Claude-André Policarpe, Eustache-Antoine-Mames-Alexandre le Clerc*, Fils *d'Etienne-Sebastien, Nicolas-Jerôme-Blaise-Michel-Alexandre*, & de *Margo-Fanchonette-Agnes-Guillemette-Louison des Lauriers*. Le jeune *Clerc*, dont il est ici question, est de *Caën* : il a tué en sa part trois Hommes & quatre chevaux sans compter les Blessés. S'il en a tué ou blessé davantage, nous le mettrons en marge dans la premiére Edition.

n Ce *Chamberi*-là n'est pas de *Chamberi*; mais comme le Pere de *Chamberi* étoit lui-même de *Chamberi*, le Fils de *Chamberi* a pris le nom de *Chamberi*, que porte son Pere *Chamberi*.

o *Francœur* étoit *Franc-Maçon*, il venoit d'être fait Chef de Loge, & recevoit pour la piéce de 24. Sols en faveur des curieux indigens. C'est une perte pour les Aspirans ; comme ce n'étoit pas cher, j'allois me faire recevoir à crédit.

p Cela s'entend tout seul, les Grassins sont assez connus.

Rompent vos Eſcadrons & fixent nos deſtins.
Déja des vieux Guerriers, le grand cœur les anime ;
Du Roi victorieux ils emportent l'eſtime :
Fils de la liberté, la valeur les conduit ;
Ils volent au combat, la Victoire les ſuit.
O Mars, qui l'auroit crû, qu'une Troupe nouvelle,
Fit voir, à ſon berceau, tant d'ardeur, tant de zéle !
Tous enfans des plaiſirs, élevés dans *Paris*,
Au milieu des Caffés, & des jeux & des ris,
Ils partent, les voilà Régiment *intrepide*.
Que les François ſont grands, quand leur Maître les guide !
LOUIS les animoit ; *l'Anglois eſt abbatu*,
Et la férocité le cède à la vertu,
Comment ces jeunes gens, doux, enjoués, aimables,
Sont-ils dans les combats des Lions indomptables ?
Quel aſſemblage heureux, de graces, de valeur !
L'auroit-on pû penſer, jeune & brave la Fleur *q*
Que, fait pour les amours, dans la vingtiéme année,
Antoine eut vû ſitôt finir ta deſtinée ?
Que nos Lauriers ſanglans doivent coûter de pleurs !
Que deviendra Roſette, en proïe à ſes malheurs,
D'un Guerrier tel que toi veuve avant l'hymenée ?
A faire un autre choix, la voilà condamnée.
Tu meurs cher *Leonard* r ; mais deux petits marmots
Héritiers de ton nom, deviendront des Héros ;

q Fils naturel, mais légitimé d'un fameux Fleuriſte de *Provins* ; il hérita à la Mort de ſon pere de près de deux mille piés de Roſiers, qui rapportoient au moins chacun une livre de conſerve de Roſes ; mais la ſucceſſion mangée en 6. mois, le jeune la Fleur embraſſa le parti des Armes en 1740. il a fait avec honneur les Campagnes de *Bohême*.

r *Leonard* avoit été Comédien de campagne ; il venoit de débuter à *Paris* à l'Opera Comique, quand il fut enrollé à *Charenton* par deux Suiſſes : l'Opera comique alloit contribuer pour le ravoir : mais ce Spectacle vient, dit-on, de mourir auſſi par Arrêt du Conſeil. Quel dommage !

C'eſt des braves *François* la plus chere Eſpérance :
Ils ſeront comme toi Protecteurs de la *France* :
Ces jeunes Mirmidons portent déja tes traits ;
Ils te remplaceront, tu peux mourir en paix,
Puiſque tu meurs, pleuré du Prince *le plus tendre* ;
Il honore de pleurs le Sang qu'il fait répandre.
Que, *de l'Elbe à la Seine*, on entende en tous lieux
Le plus cheri des Rois eſt le plus glorieux.

(XXVIII.)

REQUETE *du Curé de* Fontenoi *au Roi.*

AVERTISSEMENT.

LE Curé de Fontenoi *doit rendre compte au Public, que ſi ſa Piéce paroit trop courte ou trop négligée ; c'eſt par ce qu'il n'a été que trois heures à la compoſer, la revoir, la corriger & l'écrire.*

Si on lui objecte que rien ne l'obligeoit à y mettre ſi peu de tems, il répondra que des devoirs d'État l'appelloient à d'autres occupations indiſpenſables. Au reſte, s'il ſurvient quelque choſe d'intéreſſant, il fera des augmentations conſidérables, ou plûtôt il donnera une Piéce nouvelle, par le nombre de changemens & d'additions qu'il ſe propoſe, au cas que ſon tems le lui permette.

Quoique naturellement il ne doive parler qu'au Roi ſon Maître, il aura cependant la complaiſance d'ajouter trois ou quatre Vers en faveur de chaque Perſonne diſtinguée, qui ſeroit fâchée de n'être pas nommée dans l'Ouvrage, en ſorte qu'on eſpère qu'à la centiéme Edition, la Piéce pourra commencer à prendre forme : il reſtera moins de mécontens.

Si

Si le Poëme ne paroit pas assez bon pour mériter une Critique, l'Auteur en fera une lui-même, pour tâcher de faire valoir & débiter son Ouvrage.

J'ose vous supplier Grand Roi,
De vouloir bien penser à moi.
Mon Bénéfice est le plus mince
Qui soit dans toute la Province.
Vous avez, par votre valeur,
Immortalisé ma Paroisse;
Et les Anglois avec angoisse
Se rappellent votre vigueur.
Par-tout où vole votre gloire,
On vante déja Fontenoi,
Et le Village avec le Roi
Sera celébré dans l'Histoire.
Mais à quoi sert un nom pompeux,
Sans l'avantage des richesses?
C'est souvent un titre onéreux,
Et vous n'avez, par vos prouesses,
Illustré que des malheureux.
Je suis le Crésus du Village,
Et ma Cure vaut cent écus;
Ce sont de foibles revenus,
Puisque, grace à votre courage,
Je deviens un grand personnage.
Tous les jours mille Curieux
Viennent en foule dans ces lieux
Voir le siége de votre gloire.
Il me faut, comme je le puis,
Faire les honneurs du Païs,
Les gîter, leur donner à boire,
Et ceux que j'ai déja reçus,
Me coûtent plus de trente écus.

Les fonds du pauvre Bénéfice
Seront bientôt anéantis,
Si vous ne fondez un auſpice,
Où l'on les héberge gratis.
Ou bien, augmentant ma dépenſe,
Augmentez donc mon revenu,
Puiſque c'eſt par votre vaillance
Que le lieu de ma réſidence
Eſt plus fréquenté, plus connu;
Que bien des Evêchés de France
Auſſi juſte que courageux,
Vous ferez bientôt mon affaire,
Car vous verrez qu'entre nous deux
Il reſte un petit compte à faire.
Lorſque les morts ſont enterrés,
Il revient des droits aux Curés.
Or, on a fait dans mon Domaine
Plus de huit mille enterremens:
Donc, à douze francs la douzaine,
Il m'appartient huit mille francs,
En les mettant l'un portant l'autre.
Vous voyez que c'eſt bon marché,
Et ſouvent l'on eſt écorché
Par les diſeurs de Patenôtre.
Mais j'uſe de facilité
En faveur de la quantité.
Car, par une raiſon bien ſûre,
Et qu'on doit trouver à propos,
Il convient que la ſépulture
Soit plus chere en détail qu'en gros;
Auſſi les gens de mon Village
Me donnent toujours davantage,
Et quoique ce ſoient mes enfans,
Il n'en eſt point pour ſon paſſage

Qui ne me paye au moins ſix francs.
Telles ſont les loix de l'Egliſe,
Et le Réglement m'authoriſe.
Ainſi, parlant de bonne foi,
Vous ſentez que j'y perds, Grand Roi.
Aſſurément tous mes Confrères
Diront, en ſe plaignant de moi,
Que j'entens fort mal les affaires,
Et que je gâte le métier.
Mais je les laiſſerai crier.
Il eſt ſi beau de voir un Prêtre
Sur l'intérêt être endormi;
Et moi, j'en veux agir ainſi
En faveur de notre ancien Maître,
D'un Roi charmant, d'un Prince à qui
Nous brûlions tous du déſir d'être.
Vos ennemis, s'ils l'avoient pû,
Auroient encore combattu:
Ils vouloient prendre leur revanche;
Mais, par un bonheur ſans égal,
Vous & notre Grand Maréchal
Etiez fermes deſſus la hanche.
Car quoique chez lui l'eau s'épanche;
Il conſerve, malgré ſon mal,
Bras & tête de Général,
Et vers lui, la Victoire panche,
En caroſſe comme à cheval.
Tournay, même ſa Citadelle
Qui vouloit faire la rebelle,
Se ſont ſoumiſes à vos loix,
A la barbe de ces Anglois,
Qui diſoient en battant d'une aile;
LOUIS, en frottant la Sequelle,

A ma foi fait un coup de trois [a]
Ils avoient grande impatience
De voir de près un Roi de France ;
Et crioient tous, c'eſt un Grivois,
Qui vaut mieux que ceux d'autrefois.
Comme il fait bonne contenance !
Il ſaura nous mettre aux abois,
Et du Roi Jean vanger les droits.
Son Fils auſſi par ſa préſence
Semble animer les Bataillons ;
Le Pere fait du vrai courage
Donner l'exemple & les leçons ;
Et le Fils, intrépide & ſage,
Se montre, dès ſon plus jeune âge,
Digne Succeſſeur des Bourbons.
Ils ont ſenti votre puiſſance :
Mais auſſitôt que du combat
On eut rappellé le Soldat,
Malgré les déſirs de vengeance
Qui fortifioient leur fureur,
Ils admiroient votre valeur,
Et célébroient cette clémence,
Dont le charme fait tant d'honneur
Aux vertus d'un Héros vainqueur.
Vous voulûtes que les Malades
De l'une & l'autre Nation
Fuſſent tous, ſans diſtinction,
Traités comme des camarades.
Pour les Morts, on les a tous mis,
Comme on eût fait de bons amis.
Moi, j'ai prié pour tout le monde,
Et ſouhaite que le Seigneur
Dans ſon Paradis les confonde.

[a] Les *Autrichiens*, les *Anglois* & les *Hollandois*.

Quoi! n'eſt-ce pas un grand bonheur
Pour tant de Sectes d'Hérétiques,
Que d'être à la fin des combats,
Mis pêle mêle dans un tas
Avec d'honnêtes Catholiques?
Oh, ces Meſſieurs auroient grand tort,
D'être mécontens de leur ſort.
SIRE, vous leur apprenez comme
L'on doit uſer de ſon ponvoir.
A votre exemple, en honnête homme,
J'ai bien fait auſſi mon devoir,
Et pour les Défunts qu'on renomme,
J'ai dit trois fois l'Office en Noir.
Or, toute peine vaut ſalaire,
Et vous êtes trop bon Chrétien
Pour vouloir, à ce que j'eſpére,
Que ſur ma Paroiſſe on enterre
Sept ou huit mille hommes pour rien;
C'eſt mon caſuel, c'eſt mon bien.
Sur mes droits & mon honoraire
On m'a fait encore d'autres torts:
Un fameux Monſieur de Voltaire
A donné l'extrait mortuaire
De tous les Seigneurs qui ſont morts;
Et je n'aurai plus rien à faire.
Mais, pour prévenir les remords
Qu'il doit avoir en conſcience,
Tâchez de me faire l'avance
De quelque libéralité,
Soit à titre d'indemnité,
Soit à titre de recompenſe.
Nombre d'ennemis ſur les bras
Vous met, je le ſçai, dans le cas
De faire beaucoup de dépenſe

Mais en voilà beaucoup à bas ;
Et ceux-là n'y reviendront pas.
Au reſte, c'eſt une matiére
A mettre en compoſition,
Et je vous laiſſe l'option
Sur la ſomme, & ſur la maniére
De faire la donation ;
Soit de ſomme mobiliaire,
Soit par forme de penſion,
Ne fut-elle qu'alimentaire.
Au cas qu'elle ſoit viagere,
Aïant près de quatre-vingts ans ;
Il conviendroit à mes parens
De prendre une tête étrangère.
Grand Prince, ſi votre bonté
M'accorde cette faculté,
De peur qu'une bale incivile,
Ou quelque brutal de canon
Ne rende la grace inutile
Je refuſe pour caution
Harcourt, Richelieu, d'Aubeterre,
Bouflers, Luxembourg, Langeron,
Turenne, Soubiſe, Crillon,
D'Aumont, Croiſſy, Graſſin, Tonnere ;
Guerchy, Dugueſclin, d'Argenſon,
Et tant d'autres foudres de Guerre,
Qui tous les jours dans les combats
Narguent de ſang froid le trépas,
Et pour l'honneur de vos Conquêtes,
Riſquent gaillardement leurs têtes.
Mais, SIRE, à votre volonté,
Je prendrai pour ma ſureté,
Dans Paris, en Flandre, à Verſailles,
Quelqu'un de poids, de gravité,

Ami de la tranquilité,
Qui n'aille point ſous des murailles
Montrer ſon intrépidité,
Ni compromettre à des batailles
Ma penſion & ſa ſanté.
Pour votre gloire, en vérité,
Je ferai part à mes Ouailles
De votre généroſité.
Ils vous béniront tous, grand Prince;
Et l'on dira dans la Province,
Que le Peuple de Fontenoi,
Pauvre ſous la Maiſon d'Autriche;
Devint fameux, content & riche,
Sitôt qu'il appartint au Roi.
Remplis de zéle & d'allégreſſe;
Nous célébrerons vos ſuccès:
Je parle de vous à la Meſſe,
Et déja vos nouveaux Sujets,
Pour vous forment des vœux ſans ceſſe.
Heureux, pour prix de leur tendreſſe,
S'ils pouvoient avoir la promeſſe,
Que vous ne les rendrez jamais.
Cette paix que chacun déſire,
Produiroit de triſtes effets,
S'il leur en coûtoit les regrets
De n'être plus ſous votre Empire.

(XXIX.)

REFLEXIONS

Sur un Imprimé intitulé,

LA BATAILLE DE FONTENOY,

*Dédiées à M. de V*** Hiſtoriographe de France.*

MONSIEUR,

LA réputation dont vous jouiſſez à juſte titre dans toute l'Europe, d'un des plus grands génies que la *France* ait produit, vous attire cet hommage de ma part. Votre nom eſt un paſſe port pour la poſtérité ; & il eſt tout naturel que j'aye cherché à décorer ce petit Ecrit d'une pareille recommandation. N'aprehendez cependant pas, que ſur le ton de peſantes Dédicaces j'aille vous endormir du récit de vos propres louanges. Accoûtumé que vous êtes à diſtribuer l'encens aux Héros & aux Dieux, vous feriez peu de cas de celui que vous offriroit un inconnu.

Mon deſſein eſt tout différent. Après avoir été aſſez téméraire que de me déplaire à la lecture de votre dernier Poëme, j'ai conçû le ſingulier projet de vous en faire la confidence ; & j'ai aſſez bonne opinion de votre droiture & de votre généroſité pour être perſuadé que vous ne vous offenſerez ni de l'un ni de l'autre. Au reſte, Monſieur, ne vous en prenez qu'à vous-même ſi nous ſommes devenus ſi difficiles. Ce ſont vos Ouvrages qui nous ont gâtés. On peut bien vous ap-

pliquer ce que S. *Evremond* dit de *Corneille*. Vous êtes si admirable dans vos belles productions, que l'on ne vous souffre point ailleurs médiocre.

D'ailleurs c'est vous qui nous avez montré l'exemple. Vous nous avez appris dans un âge encore tendre, à citer au tribunal de la Raison, les Ouvrages & la réputation du grand *Paschal*. Nous n'avons pas oublié avec quelle universalité de talens, vous avez décidé de toute la Littérature Angloise dans vos *Mélanges*, & de toute celle de la France dans votre *Temple du Goût*. Nous savons avec quel généreux désintéressement vous avez *déchiré* dans ce dernier Ouvrage, *les trois quarts d'un gros Recueil d'Œuvres posthumes de la Fontaine*. Nous n'ignorons pas avec quelle exactitude & quelle précision vous *avez réduit Marot à sept ou huit feuillets & Voiture & Sarrasin à quelques pages*. Nous nous rappellons encore avec quelle finesse vous avez temperé les louanges de *Rollin*, & avec quelle intrépidité vous avez averti, que *quoique en robe on l'écoutoit, chose assez rare à son espèce*. Nous nous ressouvenons avec quelle grandeur d'ame, vous avez *jetté au feu Surena, Pulcherie, Agesilas*, & avec contraint le *grand Corneille*.

A sacrifier sans foiblesse
Tous ses Enfans infortunés,
Fruits languissans de sa vieillesse,
Trop indignes de leurs aînés. *a*

C'est vous aussi, Monsieur, qui nous avez appris à distinguer l'aimable *Auteur des Mondes*

a Temple du Goût.

& de l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences, de l'Auteur des Lettres du Chevalier d'Her, d'une paſſion d'Autonne, &c. Permettez-moi donc de ſuivre aujourd'hui vos exemples & vos préceptes, & de mettre auſſi une grande différence entre l'Auteur de la *Henriade*, d'*Œdipe*, de *Zaïre*, de *Mérope*, &c. & l'Ecrivain de la *Princeſſe de Navarre*, & du *Poëme de la Bataille de Fontenoi.*

Il n'y a que les grands hommes dont les fautes méritent d'être relevées. Le vulgaire peut pécher impunément, ſes fautes ne tirent point à conſéquence. *Magis dicunt vitiosè, quàm acutè reprehenduntur.* b Mais les défauts des grands Hommes ſont contagieux. C'eſt une maladie qui gagne. *Decipit exemplar vitiis imitabile.* c

J'ai ſans doute à me féliciter de ce qu'en attaquant aujourd'hui un homme de votre mérite j'ai votre autorité pour le faire. Peut-être même pourrois-je dire de vous ce que vous dites de *Paſchal :* que *c'eſt une conſolation pour un eſprit auſſi borné que le mien, d'être bien perſuadé que les plus grands Hommes ſe trompent comme le Vulgaire.* d Mais je m'en garderai bien : au contraire, je m'indignerai avec *Horace* de voir ſommeiller l'*Homere* de nos jours, & je gémirai de ne pas rencontrer la perfection où je devois la trouver.

D'ailleurs un intérêt plus fort que celui de la Poëſie m'oblige à vous écrire, c'eſt celui de la vérité. J'ai cru remarquer dans votre Ouvrage quelques réflexions hazardées ſur un peuple qu'il ſembloit que vous *reſpectiez* autrefois, & qui trou-

b *Quint. Inſtit. Lib. 5. c. 13.*
c *Hor. Epiſt. Lib. 8. Ep. 19.*
d *Rem. ſur les penſées de Paſchal.*

veroit aujourd'hui en vous un adverſaire rédoutable. Quelque diſproportioné que ſoit le combat où je m'engage, & à quelque contraſte que je m'expoſe quand j'oſe me meſurer avec vous, je le fais avec joie dans cette occaſion. La réputation eſt la moindre des choſes qu'un honnête homme doive riſquer quand il y va de la vérité. Au reſte quelques échauffés que ſoient les eſprits par la derniére affaire, je vous fais trop d'honneur pour ſoupçonner ſeulement que cela doive vous mettre de mauvaiſe humeur. Je vous répéterai en tout cas vos propres paroles, & je dirai qu'*il ſeroit abſurde & cruel de faire une affaire de parti de quelques réflexions innocentes. On n'a d'autre parti que la vérité.* e

Je m'adreſſerai donc d'abord à l'*Apollon du Parnaſſe François*, au digne ſucceſſeur de *Racine* & de *Corneille*, & je me plaindrai à lui de lui-même. Je parlerai enſuite à l'Auteur de l'Hiſtoire de *Charles* XII. de l'eſſai ſur le ſiécle de *Louis* XIV. enfin à l'*Hiſtoriographe de France*; c'eſt-à-dire à celui à qui ſon Roi a confié une plume d'or pour enrégiſtrer ſes propres exploits & pour rendre juſtice même à ſes ennemis. *Ne quid falſi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* f

Plus je conſidére votre Poëme, & plus je me confirme dans ma premiére idée. Tout de bon ſeroit-ce une gageure ? Et de même que l'Orphée d'aujourd'hui s'eſt vanté, dit-on de mettre en muſique la Gazette ; auriez-vous entrepris de la

e *Remarques ſur les penſées de Paſchal.*
f *Ciceron.*

rimer ? Cela ſeroit un plaiſant Opera. A quel propos, en effet, entaſſer cinquante-ſept noms dans un Poëme de deux cens Vers. J'approuve le généreux deſſein que vous avez *d'arracher à l'oubli les ombres vertueuſes de nos Héros, & de faire revivre leurs Exploits dans vos Chants.* Mais en vérité la choſe eſt-elle poſſible dans le détail? N'eſt-il pas à craindre que l'oubli de quelques-uns ne faſſe plus de mécontens, que cet éloge univerſel ne pourroit faire d'amis ? De-là ces fréquentes éditions & ces notes multipliées. Dans votre Poëme les rangs ſont plus preſſés qu'ils n'étoient à *Fontenoi*. Tel Lieutenant Général eſt obligé de ſe ſerrer dans ſon Vers, & n'occupe pas quelquefois ſon quart d'Hémiſtiche, tandis que tel autre a les coudées franches, & ſe met à ſon aiſe aux dépens de ſes voiſins. En vérité, Monſieur, pour un Courtiſan, vous n'y penſez pas, cette prédilection pourroit faire jaſer.

Vous ne vous attendez pas, ſans doute, que je faſſe l'analyſe de votre Poëme, & que j'y cherche un ordre & une méthode que vous avouez vous même *g* n'y avoir pas mis. Ne craignez pas non plus que j'aille paſſer en revûe tous vos Vers, en éplucher chaque ſyllabe, & *péſer des mots dans ma balance* ; je ne parlerai ni de quelques tours proſaïques que l'on y remarque, ni de quelques inverſions trop dures, ni même de quelques fautes de langue qui vous ſont échappées. Je ſçai trop d'après vous qu'*il eſt des défauts heureux qu'on doit aimer.* h

g *Monſieur de V*** dit qu'il n'a compoſé qu'à meſure que les Liſtes lui venoient.*

h *Temple du Goût.*

Je ſuis charmé en commençant d'avoir à vous remercier de la part de toute la *France*, du portrait avantageux que vous faites de Monſieur de *Saxe*. Je ne trouve rien de plus grand, qu'un grand homme,

Qui touchant à l'infernale rive,
Rappelle pour ſon Roi ſon ame fugitive,
Et qui demande à Mars, dont il a la valeur,
De vivre encore un jour & de mourir vainqueur.

Mais qu'entendez vous par *ce fier Saxon qu'on croit né parmi vous* ? N'eſt-ce pas que quoique M. le Maréchal de *Saxe* ſoit Saxon, il n'y paroit pas, & qu'il a tout-à-fait *cet air François ſans lequel*, comme dit le Marquis du François à Londres, *un homme eſt à jetter par les fenêtres* ? En vérité, je ne connois rien au-delà que le bon mot de ce Gaſcon, de joïeuſe mémoire, qui à *Londres* dans un bal, *trouvoit que Charles II. ne danſoit pas mal pour un étranger.*

D'ailleurs, pourquoi ce grand Général diſparoit-il tout d'un coup dans votre Poëme ? J'aurois voulu qu'il en eût été l'ame, comme il l'a été de toute cette grande action. J'aurois voulu le voir courir dans tous les rangs.

Sur un Courſier fougueux plus leger que les vents
Qui fier de ſon fardeau, du pied frappant la terre,
Appelle les dangers & reſpire la Guerre [a]

Et n'appréhendez pas, Monſieur, que la gloire de notre grand Monarque en eût ſouffert. Semblable à celle du Soleil, elle ſe communique aux autres Aſtres, ſans s'épuiſer. Le Très-Haut ne

[a] *Henriade, Liv.*

se repose-t-il pas sur ses ministres du soin de sa vengeance ? Ecoutez ce que dit M. *Flechier*, dans une pareille occasion, en parlant d'un autre *Louis*, & d'un autre Maréchal de *Saxe*. C'est M. de *Turenne*.

» Pour recompenser tant de vertus par quel-
» que honneur extraordinaire, il falloit trouver
» un grand Roi qui crut ignorer quelque chose,
» & qui fut capable de l'avouer. Loin d'ici ces
» flatteuses maximes, que les Rois naissent habiles
» & que les autres le deviennent ; que leurs ames
» privilégiées sortent des mains de Dieu, qui
» les crée, toutes sages & intelligentes ; qu'il n'y a
» point pour eux d'essai ni d'apprentissage : qu'ils
» sont vertueux sans travail, & prudens sans ex-
» périence. Nous vivons sous un Prince, qui
» tout grand & tout éclairé qu'il est, a bien vou-
» lu s'instruire pour commander ; qui dans la
» route de la gloire a sçu choisir un guide fidèle,
» & qui a cru qu'il étoit de sa sagesse de se ser-
» vir de celle d'autrui. Quel honneur pour un
» Sujet d'accompagner son Roi, de lui servir
» de conseil, & si je l'ose dire, l'exemple dans
» une importante conquête ! honneur d'autant
» plus grand que la faveur n'y put avoir part ;
» qu'il ne fut fondé que sur un mérite univerſel-
» lement connu, & qu'il fut suivi de la prise des
» Villes les plus considérables de *la Flandre*. »

Mais examinons de plus près votre combat. D'abord vous rangez vos Troupes en bataille, vous placez vos Lieutenans Généraux, vous sonnez la charge. *La mort frappe à coups redoublés une foule innombrable*, & tout d'un coup, sans savoir pourquoi, *pour Cumberland le Dieu Mars*

ſe déclare. Sur le champ vous faites marcher la Maiſon du Roi, les Carabiniers, la Gendarmerie & les Dragons, & *l'Anglois eſt abattu.* Encore faut-il en deviner la moitié dans les Notes. je n'examine point combien ce récit eſt peu fidèle hiſtoriquement. Je me réſerve à en parler ailleurs Je ne l'enviſage que poëtiquement, & je me plains de n'y pas trouver le fil & la ſuite d'une grande action, qui doit intéreſſer par ſon appareil, effraier par le danger & la difficulté, raſſurer & enfler le cœur par le plaiſir de la Victoire; enfin ce que M. *Maſcaron* appelle ſi éloquemment *les débords de la Guerre*, c'eſt à dire, *le ſon des Inſtrumens, l'éclat des Armes, l'ordre des Troupes, le ſilence des Soldats, l'ardeur de la mêlée, le commencement, le progrès & la conſommation de la Victoire.* a

Vous connoiſſez ſans doute le Poëme de M. *Addiſſon*, intitulé *La Campagne.* Je m'attendois pour moi, que votre Poëme devoit avoir néceſſairement la même ſupériorité ſur le ſien, que les armes de la *France à Fontenoi* ont eu ſur celles d'*Angleterre.* Mais pourquoi faut-il qu'*Apollon* n'ait pas ſuivi l'exemple de *Mars*? Et pourquoi ne peut-on pas dire de vous ce que *Patercule* diſoit de *Ciceron*: » C'eſt à lui à qui nous » avons de l'obligation de n'être pas vaincus par » l'eſprit & les talens de ceux que nos armes ont » domté. *Is effecit ne quos armis viceramus, eorum ingenio vinceremur*? Cet Ouvrage fameux qui mérita ſur le champ à ſon Auteur un poſte de confiance, qui fut un des degrés par leſquels il s'éleva à la place de Sécretaire d'Etat, n'étoit pas

a *Oraiſon funèbre de Turenne.*

l'ouvrage de *deux jours*, mais de plusieurs mois.

Rappellez-vous quelle terreur il excite dans l'ame lorsqu'il pointe *ces batteries meurtriéres*, & qu'il dispose ces *tubes d'airain, dans le sein desquels reposent mille tonneres . . . les sons aigus de la Trompette sont noyés dans le bruit sourd & confus des Tymbales . . . Les deux Armées s'ébranlent . . . C'est d'un pas ferme & majestueux & dans une pompe affreuse que les longs Escadrons traversent la plaine . . . La mort terrible dans ses approches excite une horreur inquiéte dans les cœurs des plus braves ; mais ces cœurs agités & inquiets, soupirent toujours après le combat, & la soif de la gloire étouffe l'amour de la vie . . . O ma Muse !* s'écrie le Poëte, *quels accords pourras-tu trouver pour chanter le choc impétueux des deux Armées ? Je crois entendre les sons tumultueux du Tambour. Les cris des Vainqueurs se mélent aux gémissemens des mourans. Le fracas du Canon fend la voute de l'air, & tout le tonnerre de la Bataillle se reveille.* C'est au milieu de ces horreurs qu'il dépeint son Héros tranquille. Il lui fait *examiner la scène horrible de la Guerre, & contempler d'un œil Stoïque le Champ de la Mort. Il envoye aux Escadrons épuisés un secours propice ; il inspire aux Bataillons rebutés de ranimer leur audace, & apprend au Combat encore douteux, où doivent tomber ses efforts. Ainsi lorsque le Ministre de la vengeance du très-Haut, par un orage affreux ébranle une terre coupable, d'un front calme & serein, il conduit l'ouragan terrible ; & glorieux d'exécuter l'ordre du tout-Puissant, monté sur le tourbillon il dirige la tempête.*

C'est dans ma Prose languissante que je tâche de

de rendre les plus beaux Vers, qui peut-être ayent été faits depuis *Homere & Virgile*. C'eſt dommage que quelques traits trop durs, trop amers, répandus dans ce bel Ouvrage, ne permettent pas de le faire connoître en *France*. Je ne connois perſonne plus en état que vous-même, de lui rendre juſtice. Mais j'ai honte de vous citer plus long-tems pour Modele un Auteur qui parle la même langue que nos Ennemis. Je vous rappelle donc à vos Juges naturels, & parmi eux j'en vais choiſir un, que je vous défie de récuſer. C'eſt vous-même.

Récuſe ſi tu peux, & choiſi ſi tu l'oſes.

Comparons la Bataille de *Fontenoi* à la Bataille d'*Ivry*, au huitiéme Livre de la *Henriade*. Quelle différence dans les Portraits, les Comparaiſons les Deſcriptions; enfin dans tout ce qui conſtituë la Poëſie de l'une & de l'autre? Je ſçais bien que vous m'allez dire qu'il y a une grande différence entre un Poëme hiſtorique, tel que le vôtre, & un Poëme épique, où les événemens & les ſituations ſont libres: que *la proximité des tems, la notorieté publique, la ſolidité du ſujet ôtoient à votre génie toute liberté d'invention*: qu'il eſt vrai que *Lucain n'oſant s'écarter de l'Hiſtoire, a rendu par-là ſon Poëme ſec & aride, & qu'il a caché trop ſouvent cette ſechereſſe ſous de l'enflure*; (a) mais que ces défauts ſont plûtôt ceux de l'Ouvrage que de l'Ouvrier. Mais qui vous empêchoit d'attendre que la Renommée vous eut inſtruit des particularités? Je connois quelques événemens de cette illuſtre action, qui, graces à vo-

a *Eſſai ſur la Poëſie Epique.*

tre précipitation, vont être enſevelis dans *l'oubli*, dont vous auriez pû les *arracher*, & qui cependant auroient pû figurer avec les ſituations les plus intéreſſantes de la *Henriade*. Enfin au défaut du détail, qui vous empêchoit de louer les corps entiers omis ou négligés dans votre ouvrage ? C'étoit-là le vrai moïen d'éviter les mécontens. Pourquoi le Régiment de *Normandie*, par exemple, qui a eu tant de part à cette affaire, & dont le nom ſemble fait pour triompher des *Anglois*, eſt-il oublié tout-à-fait ? Pourquoi les *Carabiniers cités avec éloge dans la Lettre du Roi*, ne ſe trouvent-ils chez vous que dans une Note ? Pourquoi *la Maiſon du Roi* eſt-elle louée ſi ſuperficiellement, que l'on peut vous reprocher avec raiſon, qu'elle eſt bien mieux traitée par un Ennemi, c'eſt l'Auteur *Anglois* que je vous citois tout-à-l'heure ? Chez vous c'eſt *un Peuple de Heros dont la foule s'avance ;* chez lui *c'eſt cette troupe altiére, la terreur de l'Europe, & l'orgueil de la France, dont chaque Soldat renferme dans ſon ſein tout l'art de la Guerre, & brûle de l'ardeur de la Victoire qui enflamme un Général.*

Mais entrons dans le détail de la comparaiſon que je vous ai promiſe. Voici la deſcription du Combat de *Fontenoi*.

Le ſignal eſt donné par cent bouches d'airain,
D'un pas rapide & ferme, & d'un front *inhumain*
S'avance vers nos rangs la profonde Colomne,
Que la terreur dévance, & la flamme environne,
Tel qu'un nuage épais, qui ſur l'aile des vents,
Porte l'éclair, la foudre & la mort dans ſes flancs.

Les voilà ces Rivaux du grand nom de mon Maître
Plus *farouches* que nous & moins vaillans peut-être, *a*
Fiers de tant de Lauriers moiſſonnés autrefois ;
BOURBONS, voici le tems de venger les VALOIS.
La mort de tous côtés, la mort inſatiable
Frappe à coups redoublés une foule innombrable ;
Chefs, Officiers, Soldats, l'un ſur l'autre entaſſés,
Sous le fer expirans, par le plomb renverſés,
Pouſſent les derniers cris en demandant vengeance.

J'avoue que je reconnois ici quelques traits de la main qui crayonna les vertus du *Grand Henry*. J'y retrouve le ton de la Poëſie, pour ainſi dire, & le Méchaniſme d'un homme accoutumé à faire de bon vers. Mais cet *b Eſprit Divin*, ſelon l'expreſſion d'*Horace*, cette flamme feconde qui échauffe & qui vivifie, je ne l'y trouve plus. Ou ſi j'en apperçois encore quelques traces, ce n'eſt qu'une vaine lueur réflechie du feu de la *Henriade* qui a plus d'éclat que de chaleur & de vivacité. Tranſcrivons quelques endroits reſſemblans de ce dernier Ouvrage.

Deſcription d'une Marche.

c Des nuages épais que formoit la pouſſiere,
Du Soleil dans les champs deroboient la lumiere ;
Des Tambours, des Clairons, le ſon rempli d'horreur,
De la mort qui les ſuit étoit l'avant-coureur :
Tels des Antres du Nord échappés ſur la terre
Précédés par les vents, & ſuivis du tonnere,

a *Peut-être* avant l'action, ſans doute *après*.
b *Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os.*
Magna ſonaturum, des nominis hujus honorem. Hor. Sat. 4. Lib. 1.
c *Henriade* 6.

D'un tourbillon de poudre obſcurciſſans les airs ;
Les orages fougueux parcourent l'Univers.

Choc des deux Armées. d

Sur les pas des deux Chefs alors en même-tems ;
On voit des deux partis voler les Combattans.
Ainſi lorſque des Monts ſéparés par Alcide
Les Aquilons fougueux fondent d'un vol rapide ;
Soudain les flots émus de deux profondes mers ,
D'un choc impétueux s'élancent dans les airs ,
La terre au loin gémit , le jour fuit , le Ciel gronde ,
Et l'Affricain tremblant craint la chûte du Monde.

Deſcription de la Mêlee. e

On ſe mêle , on combat ; l'adreſſe , le courage ,
Le tumulte , les cris , la peur , l'aveugle rage ,
Le déſeſpoir , la mort , l'ardente ſoif du ſang ,
Par-tout , ſans s'arrêter , paſſent de rang en rang.
- - - - - - - - -
La Nature en fremit , & ce rivage affreux
S'abreuvoit à regret de leur ſang malheureux.

Autre. f

Alors on n'entend plus ces foudres de la Guerre
Dont les bouches de bronze épouvantoient la terre.
Un farouche ſilence, enfant de la fureur ,
A ces bruyans éclats ſuccéde avec horreur.
D'un bras déterminé , d'un œil brulant de rage ,
Parmi ſes ennemis chacun s'ouvre un paſſage.
- - - - - - - - -
Les aſſiégeans ſurpris ſont par-tout renverſés ,

d *Henriade* 8.
e *Henriade* 8.
f *Henriade* 6.

Cent fois victorieux, & cent fois terraſſés.
Pareils à l'Ocean pouſſé par les orages,
Qui couvre à chaque inſtant, & qui fuit ſes Rivages.

J'avertis ici, que pour que la comparaiſon fut exacte de tous côtés, il faudroit lire de ſuite dans la Deſcription de la Bataille d'*Ivry*, ces morceaux épars que je raſſemble, ſi l'on veut y trouver ce fil & ce progrès d'une action intéreſſante que je n'apperçois point dans celle de *Fontenoi*. En ſecond lieu, ce qui eſt impoſſible; il faudroit apporter à la lecture d'un événement arrivé, il y a plus de cent cinquante ans, les mêmes diſpoſitions que l'on doit avoir naturellement pour un événement qui nous touche & dont nous faiſons partie. N'ai-je donc pas lieu de me plaindre, ſi malgré tous ces deſavantages, des lambeaux découſus, ſont non-ſeulement plus brillans, mais portent encore les marques des ornemens que l'on leur a dérobé, pour déguiſer ſa pauvreté? & ne diſons pas que les mêmes ſituations auront amené le même tour, & fait naître les mêmes idées. On avoit fait bien des deſcriptions de Batailles avant que vous fiſſiez celle de *Narva*, dans l'hiſtoire de *Charles* XII. & ſans doute que quand vous ſerez arrivé à cet endroit de la Vie de notre Grand Monarque, vous retrouverez encore des nouvelles couleurs pour celle de *Fontenoi*.

Mais pourſuivons. La choſe deviendra encore plus ſenſible dans la ſuite. La deſcription d'une bayonnette n'eſt point une matiére plus Poëtique que celle d'un Combat de Dragons. Quelle différence cependant dans l'exécution de l'une & de l'autre? Voici la premiére.

a Au mouſquet réuni le ſanglant coutelas,
Déja de tous côtés porte un double trépas.
Cette arme que jadis pour dépeupler la terre
Dans Bayonne inventa le Démon de la guerre,
Raſſemble en même-tems, digne fruit de l'Enfer,
Ce qu'ont de plus terrible & la flamme & le fer.

L'uſage, l'origine, le nom même, tout eſt peint, tout eſt annobli. Voici la ſeconde.

Chevreuſe à cette attaque *horrible & meurtriere*,
Fait voler cette Troupe & *ſi prompte & ſi fiere*,
Qui tantôt de *pied ferme* & tantôt *en courant*
Donne de deux Combats le ſpectacle effrayant. *b*

La comparaiſon des Chaſſeurs Numides, vaut-elle celle des chiens de Chaſſe qui pourſuivent un Sanglier ? Voici les Chaſſeurs.

c C'eſt ainſi que l'on voit dans les Champs des Numides
Différemment armés des Chaſſeurs intrépides ;
Les Courſiers écumans franchiſſent les guérêts;
On gravit ſur les monts, *on* borde les forêts,
L'un *attend*, l'autre vole, & *de ſang ſont trempées*
Les fleches, les épieux, les lances, les épées,
Et les *Lions* ſanglans percés *de coups divers*,
D'affreux rugiſſemens font retentir les airs.

Voici la comparaiſon des chiens. Comparaiſon d'autant plus ingénieuſe que vous ne pouviez pas ſeulement nommer ces animaux qui en font le ſujet. Mais que vous les avez heureuſement exprimé !

a *Henriade* 8.
b *Henriade* 6.
c *POEME de Fontenoi.*

d Tels au fond des forêts précipitant leurs pas ;
Ces animaux hardis, nourris pour les combats,
Fiers eſclaves de l'homme, & nés pour le carnage,
Preſſent un Sanglier, en raniment la rage,
Ignorans le danger, aveuglés, furieux,
Le cor excite au loin leur inſtinct belliqueux ;
Les antres, les rochers, les monts en retentiſſent.

Oppoſons maintenant le portrait que vous faites des Courtiſans à celui que vous en aviez déja fait dans la *Henriade*. Voici celui de la *Henriade*.

e Des Courtiſans François tel eſt le caractère,
La paix n'amolit point leur valeur ordinaire ;
De l'ombre du repos ils volent aux hazards ;
Vils flatteurs de la Cour, Héros au champ de Mars.

Voici celui de la Bataille de Fontenoy.

f Comment ces Courtiſans, *doux, enjoués, aimables*,
Sont-ils dans les combats des Lions indomptables ?
Quel mélange *étonnant* de graces, de valeur !

Décidez vous-même, Monſieur, entre ces enfans de votre imagination, & jugez ſi les caders ſont dignes de leurs aînés. Je n'ai garde de dire de vous, après vous avoir comparé à vous-même, ce que vous dites de *Pradon* après l'avoir comparé à *Racine* *g* ; mais je vous avoue que je n'aime pas voir un grand genie ſe replier ainſi ſur lui-même, ſurtout lorſque les ſeconds efforts ne ſont point au-deſſus des premiers. Ne vous fiez pas trop,

d *Henriade* 6.
e *Henriade* 3.
f *POEME de Fontenoi.*
g *Préface de Mariamne.*

Monſieur ſur votre réputation. Une grande réputation eſt un gros patrimoine, que des dépenſes inconſidérées peuvent diſſiper. Il eſt permis tout au plus de dépenſer ſon revenu, mais jamais d'en riſquer le fonds. Eſt-ce vous ménager vous-même ou reſpecter le Public que de le rendre le témoin & le confident de vos *h* corrections? Ce n'eſt pas la premiere fois, je le ſçais, que par d'heureuſes métamorphoſes, la pierre brutte eſt devenue entre vos mains un diamant précieux, Mais j'en croirai *Waller i* après *Horace*, & je dirai avec tous les deux que *les plus grands Auteurs perdroient beaucoup de l'eſtime que nous avons conçu pour eux, ſi nous pouvions appercevoir ce que dérobent à nos yeux leurs prudentes ratures.*

Après vous avoir vengé de l'injure Poëtique que vous vous faites à vous-même, je vais préſentement vous attaquer ſur celle que vous faites aux autres.

L'Anglois eſt abattu,

Dites-vous,

Et la férocité le céde à la vertu.

C'eſt remplir, ce me ſemble aſſez exactement les fonctions de la Chevalerie errante, que de vouloir ainſi vous attaquer & vous défendre tour à tour *envers & contre tous.* Mais ceci s'adreſſe à l'Hiſtoriographe de *France.*

De tous les préjugés les plus injuſtes & même

h En huit jours on a fait cinq Editions différentes, toutes changées, augmentées, abregées & retranchées du Poëme & des Notes inſtructives ſur la Bataille de *Fontenoi.* Les Commentateurs futurs des Ouvrages de M. de V*** feront bien embarraſſés un jour à concilier enſemble toutes ſes variantes.

i Waller au Comte de Roſcommon.

les plus honteux ſont ceux qui tombent ſur des nations entiéres. Eſt-il croïable que le délicat *Bouhours* ait demandé ſérieuſement s'il étoit poſſible qu'un Allemand eût de l'eſprit, & s'il ne l'a pas fait ſérieuſement, où eſt le mot pour rire *k* J'ai été pénétré de douleur quand j'ai lû pour la premiére fois dans les mémoires de M. *du Gué*, *l* que ce grand homme avoit naturellement de l'averſion pour un Anglois. Je ne me ſuis réconcilié avec lui que lorſqu'il avoue que c'étoit une foibleſſe dont il n'étoit pas le maître. Après la bravoure, dit M. de *Tourreil*, il n'y a rien de plus brave que l'aveu de la poltronnerie.

La rivalité des deux peuples eſt auſſi ancienne que les deux Monarchies. Différentes cauſes & différens intérêts ont ſervi à la nourrir & à la fomenter de ſiécle en ſiécle. Mais je ne vois pas ce qui a pû donner occaſion au reproche de *férocité* qu'on fait aux Anglois, reproche même qui eſt plus nouveau qu'on ne penſe, à moins qu'on ne s'imagine que la *fureur* & la *férocité* des anciens Normans eſt paſſée chez eux avec *Guillaume* le Conquérant. Auſſi bien une fameuſe Satyre Angloiſe *m* leur reproche de n'être tous aujourd'hui que des François, c'eſt-à-dire des Normans.

Les Anglois ſe battent bien, ils enſanglantent ſouvent le Théâtre, ils mangent la viande moins cuite qu'en France, donc les Anglois ſont ſanguinaires; donc ils ſont *naturellement féroces*, comme dit M. *Flechier*; donc ils ſont *farouches* &

k *Entret. Ariſt. & Eugene.*

l *Voyez Mémoires du Duguétrouin.*

m *But that the Suvord Should be ſo Civil*
To make a Frenchman English-that' sthe Devil.
True-born Englishman.

inhumains, comme le prétend M. de V***. Je pardonnerois à un Hiſtorien prévenu ou mal inſtruit, à un Ecrivain de parti, de mettre ſur le compte de la férocité des Anglois la valeur qu'ils ont toujours montré depuis l'intrépide réſiſtance qu'ils ont faite autrefois à tous les efforts de *Jules-Céſar*, juſqu'à leur défaite à *Fontenoi* par LOUIS XV. Je conſens qu'un Géographe oiſif qui s'eſt mis en tête de caractériſer tous les Peuples de l'Univers, & qui dans trois lignes prétend avoir tracé les mœurs de toutes les Bourgades de la *France* & de toutes les Provinces de la *Chine*; je conſens, dis-je, qu'un pareil Ecrivain en faiſant ſa ronde diſtribue aux Anglois cinq ou ſix Epithetes hazardées qu'il appliquera peut-être avec autant de raiſon deux pages après, aux Peuples de la *Laponie* & du *Japon*. Mais lorſque M. *Flechier* devant l'auditoire le plus poli & le plus reſpectable de l'Univers, trouve le moyen de relever la modération & l'humanité de M. de *Turenne* n, parce qu'*à la Bataille des Dunes on le vit arracher les armes des mains des Soldats étrangers, qu'une férocité naturelle acharnoit ſur les vaincus*; lorſque M. de V***, le partiſan déclaré des Anglois, eſt le Premier à les taxer d'être *farouches*, *féroces & inhumains*, ces paroles dans leurs bouches ont trop l'air d'une opinion reçue & établie pour ne pas mériter qu'on en recherche l'origine. Et quel mal y auroit-il ſi l'on venoit à découvrir qu'elle eſt mal fondée? Ne ſeroit-ce pas autant de gagné pour la vérité & pour la nature? Commençons d'abord par M. *Flechier* & par le recit hiſtorique de cette fameuſe

n *Oraiſon funéb. de M. de Turenne.*

Bataille des Dunes. Il ſervira peut-être à jetter du jour ſur cette matiére.

Selon le Traité fait entre le Roi & *Cromwel*, les François devoient conquerir cette place alors entre les mains des Eſpagnols pour la remettre aux Anglois. Milord *Lockar* à la tête de ſix mille hommes de ſa nation, ſe joignit aux Troupes du Vicomte de Turenne, tandis qu'une flotte Angloiſe de vingt vaiſſeaux fermoit l'entrée du Port, & battoit la Ville du côté de la Mer. Le ſecours commandé par Dom *Jean d'Autriche* & le Prince de *Condé* ne fut pas long-tems à paroître. Les Aſſiégeans ſortirent de leurs lignes & allerent rencontrer les Eſpagnols auprès *des Dunes*. Le principal effort tomba ſur les Anglois. Ils le ſoutinrent avec une valeur ou plûtôt une *fureur* & une *férocité* incroïable. Ce qui les animoit étoit la vûe des Duc d'*York* & de *Gloceſtre* fils de l'infortuné *Charles* I. qui commandoient dans l'Armée Eſpagnole un corps de leurs fidèles Sujets, & venoient venger ſur ces rebelles le meurtre de leur pere. Leurs efforts furent inutiles auſſi bien que ceux de Dom *Jean* & du Prince de *Condé*. Dom *Jean* avoit mis pied à terre, & la pique à la main, il ſe mêloit parmi les bataillons ennemis; & pour le Prince de *Condé*, lors même qu'il fallut ſe retirer il ne le fit que le dernier, & couvert de ſang & de pouſſiére, il faiſoit face de tous côtés & arrêtoit dans ſa retraite ces vainqueurs furieux.

La Ville cependant ne ſe rendit point pour cela, elle ne fut priſe que quelques jours après: le brave Marquis de *Leyde* qui en étoit Gouverneur aïant été tué à une vigoureuſe ſortie qu'il

fit à la tête de presque toute sa garnison. Le Roi, qui avoit été témoin de la Bataille & du Siége, prit possession de la Ville, & la remit entre les mains de *Lockart* pour *Cromwel*. Telle fut l'issue du fameux Siége de *Dunquerque* & de la Bataille des *Dunes*, l'une des plus mémorables dont l'histoire fasse mention par les actions de valeur qui s'y firent, par la qualité des personnes qui y assisterent, & par la singularité de l'entreprise. Un Roi de France qui fait la Conquête d'une de ses plus fortes places & d'un des plus beaux Ports de son Roïaume par sa situation, pour les remettre entre les mains des Anglois & d'un vil usurpateur : l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre qui risque sa vie mille fois pour l'empêcher d'en venir à bout. Des Sujets traîtres & rebelles combattant contre le sang de leur Roi : un prince du Sang de France attaquant & défiant le sien. Dom *Jean d'Autriche* forçant & abattant tout devant lui avec la vigueur & la vivacité françoise : M. de *Turenne* avec tout le flegme & la sagesse Espagnole disposant tout de sang froid dans la chaleur même de l'action : enfin un grand Roi accompagné de son Frere & de son principal Ministre témoin de cette grande action & animant également ses Sujets & ses Ennemis par sa présence.

Je me suis arrêté à dessein sur le détail de cet événement, parce que j'ai cru y remarquer quelques traits ressemblans à celui du 11. de Mai Il est aisé d'en conclure que ce qui a donné lieu au reproche de *férocité* étoit les spectacles affreux que les Anglois venoient de donner à tout l'Univers. Trois Roïaumes pendant soixante ans

teints du sang de leurs propres Habitans, un Roi & une Reine conduits sur un échaffaut, étoient des choses qui faisoient frisonner la nature & qui devoient attirer à bon droit aux coupables auteurs de ces crimes des noms encore plus forts que ceux de féroces & de barbares. Mais ce reproche après tout n'auroit-il pas dû tomber plûtôt sur les tems, que sur la nation en général. En bonne foi les François d'alors étoient-ils bien sages ? Ne pourroit-on point dire qu'un esprit de vertige s'étoit emparé de tous les Peuples de l'Europe. Ou plûtot ne faudroit-il pas dire, *a* que *Dieu avoit permis aux vents & à la mer de gronder & de s'émouvoir & que la tempête s'étoit élevée ?* La nouvelle de la mort de *Charles* I. arriva *à Paris* le jour même des barricades, & ne servit pas peu à rallentir la *fureur* & la *férocité* du Peuple.

Mais pourquoi les Anglois, dira-t-on, ont-ils toujours aimé & aiment-ils encore le sang & les choses atroces sur la scène ? Ecoutons là-dessus l'opinion d'un étranger désintéressé, opinion adoptée par le nouveau Traducteur de leur théâtre : » les Anglois, dit *M. Riccoboni*, *b* sont doux, humains, polis même ; mais communé-» ment pensifs à l'excès, le fond de leur caracté-» re est de se plonger dans la *c* rêverie. Si l'on » donnoit sur leur Théâtre des Tragédies dans » le goût des meilleures & des plus exactes, „ c'est-à-dire, de celles qui sont dénuées de ces hor-» reurs qui souillent la scène par le sang, les specta-

a *Flechier Oraiſ. Fun. Tellier.*
b *Réflex. ſur différens Théat. de l'Europe.*
c Les Anglois penſent profondement *dit La Fontaine.*
Même les chiens de leur ſéjour
Ont meilleurs nés que n'ont les nôtres.

» teurs s'endormiroient peut-être. L'expérience » que les premiers Poëtes dramatiques auront faite de cette vérité les aura obligé à établir ce » genre de Tragédie pour les faire sortir de leurs » rêveries par des grands coups qui les reveillent.

On peut rendre la même raison de quelques autres usages assez communs à *Londres*, comme les combats des Coqs, des Gladiateurs, &c. Voici ce qu'en dit *M. l'Abbé du Bos* dans son excellent Livre des *Réflexions critiques sur la Poësie & sur la Peinture*. Son témoignage est d'autant plus respectable qu'il joignoit à un goût exquis une expérience acquise dans presque toutes les Cours de l'Europe, & un fond de raison & de droiture qui ont mérité qu'une grande Princesse le chargeât de soutenir ses intérêts au fameux Congrès d'*Utrecht*.

» *d* Nous avons, dit-il, dans notre voisinage » un Peuple tellement avare des souffrances des » hommes qu'il respecte encore l'humanité dans » les plus grands scélerats. Il a mieux aimé que » les criminels échapassent souvent aux châtimens » que l'intérêt de la société civile demande qu'on » leur fasse subir, que de permettre qu'un innocent pût être jamais exposé à ces tourmens dont » les Juges se servent dans les autres Païs Chrétiens pour arracher aux accusés l'aveu de leur » crimes. Tous les supplices dont il permet l'usage, sont de ceux qui tuent les condamnés » sans leur faire souffrir d'autre peine que la » mort. Néanmoins, ce Peuple si respectueux » envers l'humanité, se plaît infiniment à voir » les bêtes s'entre-déchirer. Il a même rendu » capable de se tuer ceux des animaux à qui la

d Réflex. critiques sur la Poësie & la Peinture, Tom. I. Sect. 2.

» nature a refuſé des armes qui puſſent faire des » bleſſures mortelles à leurs ſemblables ; il leur » fournit avec induſtrie des armes artificielles qui » bleſſent facilement à mort. Le Peuple dont je par- » le contemple encore avec tant de plaiſir des » hommes païés pour cela, ſe battre juſqu'à ſe » faire des bleſſures dangéreuſes, qu'on peut croi- » re qu'il auroit de véritables Gladiateurs à la » Romaine, ſi la Bible défendoit un peu moins » poſitivement de verſer le ſang des hommes » hors le cas d'une abſolue néceſſité.

Ce ſont les loix d'un Païs qui font foi de ſon caractére, il n'y en a point où la vie des hommes ſoit plus ménagée qu'en Angleterre. Mais le ſuicide n'y eſt-il pas commun ? A cela je réponds que quand il ſeroit auſſi commun qu'on l'imagine d'ordinaire cela ne concluroit rien. Ceux qui ſont les plus prodigues de leur propre vie, ne le ſont pas pour cela de celle des autres. Les Romains qui ſe tuoient ſi volontiers avoient des loix on ne peut pas moins ſanguinaires. *Ciceron* fut taxé pour avoir fait *mourir* les conjurés de *Catilina*. Enfin, il n'y a pas juſqu'aux voleurs Anglois qui ne ſoient plus honnêtes & plus courtois, pour ainſi dire, que par tout ailleurs ; car en prenant la bourſe, ils n'attentent jamais à la vie.

Qui a donc pû engager M. de V***, témoin de tous ces uſages, connoiſſant les Anglois & l'Angleterre où il a été ſi fêté, à venir aujourd'hui les traiter de *féroces*, de *farouches* & d'*inhumains* ? Que les tems ſont changés ! Où eſt le tems, Monſieur, que ſur la mort d'une Comédienne e vous attaquiez le ſacré & le profane pour les louer ? Que vous plaignant,

e *Sur la mort de Mademoiſelle le Couvreur.*

Que le foible François s'endormoit ſous l'empire de
la ſuperſtition.

Vous demandiez,

Quoi ! N'eſt-ce donc qu'en Angleterre,
Que les mortels oſent penſer ?
Exemple de l'Europe, ô Londres ! *heureuſe terre*,
Ainſi que vos *Tyrans* vous avez ſçu chaſſer
Les *préjugés honteux* qui nous livrent la guerre.

Vous trouviez que

Quiconque a des talens, à Londres eſt un grand
homme,
Le génie étonnant de la Grece & de Rome,
Enfant de l'abondance & de la liberté,
Semble après deux mille ans chez eux reſſuſcité.

Et vous adreſſant à Mademoiſelle *Sallé* qui étoit alors en Angleterre, vous lui diſiez,

Dans tes nouveaux ſuccès reçois avec mes vœux,
Les applaudiſſemens d'un *Peuple reſpectable*
Du ce Peuple puiſſant, fier, libre, *généreux*,
Aux Malheureux propice, aux beaux arts favorable :
Du Laurier d'Apollon dans nos ſteriles champs,
La feuille négligée eſt déſormais flétrie.
Dieux ! pourquoi mon Païs n'eſt-il plus la Patrie
Et de la Gloire & des Talens ?

Pour tout Commentaire à cette belle tirade, je vous renvoïe à la Fable de la Chauve-Souris *f*

f Moi Souris ! des méchans vous ont dit ces nouvelles.
Je ſuis Oiſeau, voïez mes aîles ;
Vive la gent qui fend les airs.
\- - - - - - -
Qui fait l'Oiſeau ? c'eſt le plumage.

de

de la Fontaine ; pourvû cependant qu'elle ne ſoit pas une de celles que vous avez *déchiré* avec le *gros Recueil.*

Dans le glorieux emploi dont je me ſuis chargé *de redreſſer les torts des Nations affligées*, je me trouve naturellement dans un grand embaras, parce qu'en épouſant leurs intérêts je dois prendre auſſi leur caractére, & jouer, pour ainſi dire, leur perſonnage ; & que dans ce cas, la raiſon qui voudroit que vous aïez tort, ne me permettroit pas tout à-fait d'avoir raiſon. Tel eſt l'endroit où, quand *l'Anglois eſt abattu*, vous faites venir,

Clare, avec l'Irlandois, qu'animent nos exemples.

Voïons quel biais nous pourrons donner à la choſe, pour vous faire concevoir ce que je veux dire.

A la fameuſe Journée de *Crémone*, où cette Ville fut, pour ainſi dire, arrachée des mains du Prince *Eugene*, qui s'en étoit rendu maître la nuit par ſurpriſe, deux Régimens Irlandois ſe diſtinguérent beaucoup. M. de *Mahoni*, Capitaine dans un de ces Régimens, fut dépêché par Monſieur de *Revel* pour porter au Roi la nouvelle de cette glorieuſe Affaire ; il s'acquitta de ſa Commiſſion en homme d'eſprit, & n'omit rien de tout le détail, excepté les louanges qui pouvoient naturellement tomber ſur ſa petite Troupe : *Monſieur*, lui dit *Louis* XIV. avec cet air de grandeur & de bonté qu'il ſçavoit ſi bien mêler

Je ſuis Souris. Vivent les Rats.
Jupiter confonde les Chats. *Voïez Fables de la Fontaine.*

enſemble, *vous ne me dites rien de mes Irlandois, vos braves Compatriotes ? SIRE*, répondit M. de Mahoni, *ils ont ſuivi l'exemple des Sujets de Votre Majeſté.* Il appartenoit à la modeſtie de M. de *Mahoni*, de répondre ainſi ; & il appartenoit auſſi à la grandeur d'ame du plus Grand des Monarques de lui faire cette queſtion obligeante, & de lui donner des marques de la ſatisfaction qu'il avoit de ſes ſervices, auſſi bien qu'à tous les Officiers qui s'étoient diſtingués, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui.

Je crois qu'à préſent vous devinez à peu près, ce que je ne voulois pas vous expliquer tout à l'heure. Eh bien, Monſieur, je ſuis devenu plus hardi ; & j'oſe maintenant vous dire, ſans crainte d'en être démenti, que pour ſervir le Roi, & pour mourir ſous ſes yeux, les Irlandois n'ont beſoin de l'exemple de perſonne, & qu'ils ne le céderont pas même aux Sujets naturels de Sa Majeſté.

Une choſe que perſonne n'a pû comprendre dans votre Poëme, c'eſt la raiſon pourquoi vous faites venger par les Suiſſes la mort de M. le Chevalier *Dillon*. Eſt-ce que vous ſeriez aſſez peu au fait de l'Hiſtoire du Païs, pour ignorer qu'il étoit Irlandois ? Ou, ce qui paroit plus vrai-ſemblable, ſeroit-ce qu'inſtruit des Exploits du Pere, vous auriez été tellement jaloux de la gloire du Fils, que ne vous fiant pas aſſez de ſa vengeance à ſes Compatriotes, vous en auriez chargé les Suiſſes ? Eh, pourquoi envier à ſon Régiment, & même à près de quatre-vingts Officiers, & quatre cent Soldats de la Brigade, la gloire d'être morts pour le Roi, & pour lui ?

Je rends justice de tout mon cœur à la sagesse, la probité & la valeur des Suisses ; & je suis persuadé que ce Peuple généreux rend la pareille à des Etrangers qui servent comme eux sous les Drapeaux de la France. Mais permettez-moi, M. de vous faire remarquer qu'il n'étoit pas poli, après avoir animé les Irlandois de l'exemple des François, de faire remarquer tout de suite que les *heureux Helvétiens*, étoient *nos antiques amis & nos Concitoyens*. Selon toutes les régles de la Grammaire & de la Logique, cette phrase est exclusive pour la précédente.

Apparemment que vous avez cherché à réparer par là l'opprobre que vous avez jetté sur cette Nation respectable, lorsque vous les appellez dans la Henriade des

a Barbares dont la Guerre est l'unique Métier,
Et qui vendent leur sang à qui veut le payer.

Il est inutile de distinguer dans une Note les Suisses d'aujourd'hui, des Suisses du tems de la Ligue ; car, puisque les Suisses d'aujourd'hui, comme ceux de ce tems-là, servent dans les différens Roïaumes de l'Europe, vous laissez dire d'eux, que *la Guerre est leur unique Métier, & qu'ils vendent leur sang à qui le veut payer*. Une insulte qui a besoin d'une Note pour la réparer, est une blessure qui demande un emplâtre. Je suis charmé, *en faisant ma ronde*, d'avoir occasion de *rendre justice* à un peuple que j'honore & qu'on attaque injustement.

Mais qui vous a chargé, Monsieur, d'exclure les Irlandois d'être *nos antiques amis, & nos con-*

a Henriade 10.

citoyens ? Si l'attachement & les ſervices peuvent mériter ce titre ; les Irlandois peuvent le diſputer aux Suiſſes. La diſpute ſera glorieuſe pour les deux Nations, & tout l'honneur en retombera ſur la France. Ils ſe conſoleront en attendant avec ce Philoſophe de l'Antiquité qui répondit à ceux qui lui demandoient pourquoi on ne lui avoit point dreſſé de ſtatuë dans la Place publique ; *qu'il étoit plus glorieux pour lui qu'on demanda pourquoi il n'en avoit point ; que ſi, en aïant une, on venoit à demander pourquoi il l'avoit.* Ignoreriez-vous, Monſieur, de quelle façon les Irlandois ſe ſont établis en France? Ne ſçavez-vous pas qu'un des articles de la Capitulation de *Limerik*, la plus belle, ſelon le P. d'*Orléans*, qu'on vit jamais, un des articles, dis-je, de cette Capitulation, fut que toutes les Troupes qui tenoient encore pour le Roi d'Angleterre, paſſeroient en France avec tous leurs effets ; & qu'en conſéquence, l'Eſcadre de M. de *Château-Renaud*, y tranſporta ſeize mille hommes de Troupes, & un grand nombre de familles ? La glorieuſe adoption que la France fit alors de ces Exilés volontaires, ne leur donne-t-elle pas droit à ſe regarder, non-ſeulement comme *Amis* & comme *Concitoyens*, mais encore comme *Enfans de la Nation* ? *Alors*, dit l'Auteur des Lettres Perſannes, *on vit une Nation entiére quitter ſon Païs, ſans avoir d'autre reſſource qu'un talent formidable pour la diſpute.* Je n'ai garde d'enlever aux dignes Suppots *des Prolégoménes de la Logique*, cette ardeur pour les Combats de l'Ecole, & cette force de poumons qu'ils ont fait briller plus d'une fois avec avan-

tage, dans plus d'une Univerſité ; mais j'oſerois preſque aſſurer que les ſeize mille hommes qui s'embarquerent avec M. de *Château-Renaud*, & qu'on pourroit légitimement appeller *la Nation*, ne ſçavoient guères s'eſcrimer de la langue.

Ce fut donc en 1691, que les Irlandois ceſſérent d'avoir une Patrie. Depuis ce tems, répandus dans tous les Roïaumes de l'Europe ; à la richeſſe près, ils reſſemblent aſſez aux Juifs. Diſperſés de tous côtés, ne faiſant cependant qu'une grande famille, quand ils ſe retrouvent, ils ſe rappellent encore le ſouvenir de *Sion*, & ſoupirent après les rives du Jourdain.

Tels ſur les murs fumans d'Ilion mis en cendre
Les Peuples conſternés des rives du Scamandre,
Les yeux mouillés de pleurs ſe demandoient entre eux :
Où donc eſt cette Ville, en beautés ſi féconde,
La Reine des Cités, la Maîtreſſe du Monde,
Le Berceau des Héros, & l'azile des Dieux ?
Par des chants immortels, au gré de mon envie,
Que ne puis-je exalter, ce Peuple malheureux,
Né pour aimer ſes Rois, & pour mourir pour eux :
Dans le Champ de l'honneur fier d'expoſer ſa vie,
Conquérant au-dehors, Eſclave en ſa Patrie,
[a] Favori des neufs Sœurs, doux, généreux, vaillant,
En tous lieux exilé, mais par-tout triomphant.
Oui, ſi les meilleurs vers devoient leur origine
Au feu que d'un beau zéle allument les flambeaux,
Je déſirois les Dieux de la double Colline,
Et jamais Apollon n'en feroit de ſi beaux.

[a] Le Comte de Roſcommon, Congreve, Swift, &c. pour la Littérature, Boyle, pour la Phyſique. Uſſerius, pour la Science Univerſelle, & mille autres.

Mais n'admirez-vous pas la confiance avec laquelle je vous préſente mes vers, après avoir ôſé attaquer les vôtres ? C'eſt qu'il eſt d'une très petite conſéquence que j'en faſſe de mauvais ou de bons ; au lieu, qu'il ne vous eſt pas permis, d'en faire d'autres que d'excellens: & que c'eſt un crime de Leze Majeſté Poëtique d'abuſer de ſon crédit & de ſa réputation, pour faire paſſer la fauſſe monnoye au lieu de la bonne.

Ah ! ſi j'avois hérité de quelques étincelles de ce feu ſacré qui vous échauffoit quand vous immortaliſiez le grand *Henri*, vous me verriez m'écrier dans un enthouſiaſme plus que Poëtique,

Pour chanter d'un Grand Roi les Exploits inouis,
Muſes, reveillez-vous au ſeul nom de LOUIS ;
Ne ventez point en lui l'éclat de ſa Couronne,
C'eſt l'effet du hazard : pour être ſur le Trône
Du reſte des Mortels on eſt peu diſtingué.
LOUIS fuit un éloge à d'autres prodigué.
Mais, dites que vaillant, généreux, doux, affable,
Roi ſans faſte & ſans pompe, humain, tendre, équitable,
Capitaine, Soldat & Monarque à la fois,
C'eſt le Pere du Peuple & l'exemple des Rois.
Jeune Heros, cours, vole au ſein de la Victoire,
Va combattre & punir le bélliqueux Germain.
Arrive, *b* environné de l'éclat de ta gloire,
Pour confondre l'*Autriche*, & fixer ſon deſtin,
Laiſſe parler ton nom, & fait taire ta foudre.
Montre lui ſeulement pour la réduire en poudre,
Le Vainqueur de Fribourg, d'Ypres & de Menin.

b Le Roi eſt arrivé à ſon Armée la veille de la Bataille qu'il a gagnée.

Des aſtres revoltés ainſi la Troupe altiére
Voulut du Dieu du Jour éclipſer la Lumiére, *c*
Pour diſſiper leur Ligne, il n'eut qu'à ſe montrer,
Il parut : dans la nuit on les vit tous rentrer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

c La Deviſe du Roi eſt le Soleil.

(XXX.)

EXTRAIT *d'une Lettre de feu M.* de Saint Hyacinthe *à un de ſes amis, écrite de* Geneken *près de* Breda *le 10 Octobre 1745.*

» AVez-vous, Monſieur, le ſixiéme Volume
» des œuvres de V***, où il dit dans des
» inſtructions qu'il donne aux Journaliſtes, que
» c'eſt M. *Sallengre* & non pas moi, qui eſt l'Au-
» teur du Matanaſius, & que ce qu'on a ajouté
» au commentaire (il entend la Déification d'*A-*
» *riſtarchus Maſſo*) eſt une piéce digne de la plus
» vile canaille, & faite par un de ces François qui
» vont dans les pays étrangers deshonorer leur Pa-
» trie & les Lettres ? J'ai été obligé de répondre à
» cette belle anecdote, parce que mon ſilence en
» auroit été un aveu tacite. Je l'ai fait par une Let-
» tre imprimée *a* dans la 2. partie du XL. vol. de
» la Bibl. françoiſe. D'où il eſt arrivé que l'accu-
» ſation de M. de V*** & ma réponſe ayant ex-
» cité la curioſité de voir ce qui l'avoit mis de
» mauvaiſe humeur, on a été chercher dans le 2.
» vol. du *Matanaſe* ce qui y avoit déplû à M. de
» V***. Ce qu'on a d'autant plus aiſément trouvé

a Elle eſt inſérée ci-après, page 219.

» que cela avoit déja été indiqué dans la Volteromanie *b*, & que depuis lors, on a appellé des » V***, les Canes fortes, pour les distinguer » des Canes de Roseau; & qu'on dit *Voltariser*, » au lieu de cette longue & vilaine circonlocution, donner des coups de bâton, ou donner » des coups de Cane : ainsi cet honnête-homme » de Poëte aura enrichi notre langue de deux mots, » dont en effet elle avoit besoin : on m'a même » fait voir une Epigramme qui commence.

» Pour une Epigramme indiscrete,
» On *voltarisoit* un Poëte, &c.

» C'est ce qu'il falloit savoir pour bien entendre le fin de l'aventure, dont la narration a excité la bile de M. de V***.

» Nos beaux Esprits continuent toujours à se » divertir à ses dépens; c'est véritablement, à cet » égard là, le *Montmaur* de son siécle; aussi m'a» t'on parlé du projet d'un ouvrage latin intitulé » GARGILIUS MAMURA REDIVIVUS. Je voudrois » le voir exécuté. En attendant voici encore deux » piéces à sa louange, que j'ai reçues depuis peu.

b Voyez ci-dessus, page 51.

(XXX.)

LETTRE *à M. D*** sur le* Temple de la Gloire, *de* V***, &c.

» HA! Monsieur, que de belles choses créées » & avortées sur notre Parnasse, depuis que » je ne vous ai écrit! Que de mauvaises piéces » applaudies! Que de pitoyables Académiciens

» inſtalés! Que de nouveaux Débarqués au ſacré » Valon ! Que d'Invalides retirés ! Que de Héros » à bas, & que de Goujats parvenus ! C'a été une » véritable image de nos Guerres, pour la biſa- » rerie & la foule des Evénemens ; & *quorum* » *pars magna fui :* car je me ſuis fouré dans la » mêlée comme les autres, & j'y ai à peu près » auſſi bien figuré, & autant gagné qu'eux. V*** » ſelon ſa coutume, eſt celui qui a fait le plus de » bruit, le plus de beſogne, le plus de ſotiſes, » & le plus de profit. Les Penſions & les grands coups » de ſifflets ont été pour lui. Actuellement il eſt » encore au milieu de l'oprobre & de l'éclat de la » derniére production, pour laquelle la Cour a » fait une dépenſe à rebutter notre Controleur- » Général, & qui eſt de cent piques au deſſous de » ſa *Princeſſe de Navarre*, qui étoit au deſſous » du rien. Il a eu pour celle-ci la place d'*Hiſto-* » *riographe de France.* a Je ne ſais ce qu'on lui » donnera pour la derniére ; mais ſi la récompenſe » croit à proportion de l'impertinence, le Thré- » ſor Royal ne ſuffira pas. Cette derniére pro- » duction eſt un Opera qui a pour titre *le Temple* » *de la Gloire.* Si *le Temple du Goût*, jadis tant » & ſi juſtement vilipendé, n'étoit pour la ſageſſe » & la beauté un vrai *Temple de Salomon* : c'étoit » du moins un *Temple d'impudence*, & celui-ci » n'eſt qu'un *Temple de miſére.* . . . . . .

» Notre gros Abbé *Des-Fontaines*, ſon bon ami, » eſt mort avec la douce conſolation de laiſſer en

a Il eſt à ſouhaiter, pour l'avantage de la vérité Hiſtorique, qu'il n'écrive pas plus ſur ce ſujet, que n'ont écrit deux autres poëtes, *Boileau* & *Racine*, qui ont été revêtus du même Titre. L'Auteur de *la Bataille de Fontenoi* connoit-il la vérité?

» mourant des Elèves, qui berneront, auſſi bien
» que lui, M. le *Templier*. b

Je ſuis, &c.

MONOLOGUE.

Les Diſtraits, les Foux, les Poëtes
Ont peine à retenir leurs Langues indiſcrétes.
Ces jours paſſés un de ceux-ci
Se parloit à lui-même & raiſonnoit ainſi.
Par tous les dons de la Nature,
Si l'on excepte ma figure,
Je ſuis un *Homme* bien *Gentil* ?
Ergo *Gentil-homme*, dit-il.
Cette illuſtre Etymologie.
Vaut bien ma Généalogie.
Pourquoi prôner, quand on peut mieux,
Les Pancartes de ſes Aïeux ?
Si mes Talens, ſi ma Sageſſe,
Sont mes vrais Titres de Nobleſſe,
Envain mille envieux Grimauds,
Prétendroient-ils s'inſcrire en faux.
Déja leur chetive Cohorte,
A deux battans m'ouvre leur porte ;
Près du Roi pair & compagnon,
Je vais paſſer pour ſon mignon :
Chez toutes les Têtes ſacrées,
On va m'accorder les entrées :
Comme en Pruſſe on me recevra,
Puis après on me chaſſera,
Enſuite on me rappellera,
Tant qu'à la fin & cætera.

b Il a fait trois Temples, *le Temple du Goût*, en vers & en Proſe, qui eſt dans le Tome IV. de ſes Ouvrages, le *Temple de l'Amitié*, petit Poëme qui ſe trouve dans le même Volume, & *le Temple de la Gloire*, impertinent Opera-Balet.

(XXXI.)

LETTRE *de M. de* SAINT HYACINTHE *à M. de* V***.

MONSIEUR DE V***.

UN de mes amis m'envoye l'extrait de ce que vous dites de deux de mes Ouvrages dans le ſixiéme volume des vôtres. Je trouve que vous y parlez d'une maniére digne de vous, mais qu'il ne convenoit pas de faire imprimer. C'eſt ainſi que mon ami en juge auſſi. Voilà ſes propres termes. *C'eſt une plaiſante choſe que* V*** *ſe mêle de donner des avis à un Journaliſte, & qu'il l'exhorte à publier des fauſſetés & des calomnies.*

Quelle eſt votre imprudence, MONSIEUR, d'aller dire que je n'ai pas fait un Livre dont, depuis plus de trente ans, il eſt de notoriété publique que je ſuis l'Auteur ? N'eſt-ce pas, pour me ſervir d'une expreſſion qui ſente le *Matanaſius*, n'eſt-ce pas, dis-je, vouloir *arracher à Hercule ſa maſſue.*

Ignorez-vous que M. *Pierre* GOSSE Libraire de la *Haye*, qui a fait la premiére Edition du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, vit encore, qu'il étoit ami particulier de M. *de* SALLENGRE, qu'il connoiſſoit tous ceux qui ont commencé avec moi le *Journal Littéraire ;* que ſi le Commentaire ſur la Chanſon *l'autre jour Colin malade*, avoit été l'Ouvrage de la petite Société qui travailloit à ce Journal, M. *Johuſon* qui en étoit un des Auteurs, en même tems qu'il en étoit le Libraire, auroit ſans doute imprimé ce Commentaire ?

Pouvez-vous douter que M. Husson Libraire à la *Haye*, dont le Pere acquit le droit de réimprimer *le Chef-d'œuvre*, ne déclare pas que feu son Pere n'en avoit jamais reconnu d'autre Auteur que moi ; que c'eſt avec mes corrections ou mes additions que les éditions qu'il en a données, ont été faites ?

Enfin, Monsieur, êtes-vous ſûr qu'il n'y a plus au monde perſonne de ceux qui m'y ont vû travailler, & pouvez vous douter que c'eſt de la propre bouche de ceux qui m'y ont vû travailler, que le Public a ſçu que j'en étois l'Auteur ?

Vous pouriez trouver des perſonnes à *Paris* qui vous diroient, que j'entendois parler de cet Ouvrage, que je le voyois attribuer à M. *de* Fontenelle, à M. *de* Crouzas, à M. *de* La Monnoye, ſans que je fiſſe connoître de qui il étoit, quoique rien ne pût flater davantage un jeune homme, dont ce Livre étoit un coup d'eſſai, que l'éclairciſſement d'une mépriſe qui lui faiſoit tant d'honneur. On n'a ſçû qu'il étoit de moi que long-tems après que le ſuccès de ce Livre avoit excité la curioſité de ſçavoir qui l'avoit fait. Si un autre que moi en eût été l'Auteur, il avoit le tems de ſe faire connoître. L'applaudiſſement qu'on donnoit à cet ouvrage, y invitoit. Croyez-vous en bonne foi, qu'un ſuccès auſſi heureux eût trouvé un Auteur aſſez indifférent pour ſouffrir qu'un impoſteur ſe le fût attribué ? & que l'Anecdote vous en eût été confiée pour ne la divulguer qu'au bout de trente ans. En vérité, cela eſt riſible. Que ſi dans la ſuite je m'en ſuis avoué l'Auteur ſans aucune façon, c'eſt qu'il étoit inutile de le diſſimuler, cela étoit déja trop connu ; que d'ailleurs le Livre

ne me faiſoit qu'honneur & que j'ai toujours crû qu'un honnête homme pouvoit bien ne point publier ſon nom en publiant ſes Ouvrages, mais qu'il ne devoit jamais ſe faire une peine de les avouer, parce qu'il n'en faiſoit jamais qu'il dût deſavoüer ; c'eſt pourquoi je n'ai mis mon nom à aucun de mes Ouvrages qu'à un ſeul, encore n'eſt-ce qu'au bas d'une Epitre dédicatoire, où j'ai crû qu'il étoit plus reſpectueux de le mettre que de le ſupprimer ; c'eſt ainſi d'ailleurs que je n'ai fait nulle difficulté de dire que j'étois l'Auteur des Livres que j'ai faits lorſqu'on me l'a demandé ; mais que j'en ai entendu quelquefois parler favorablement à gens qui ne ſavoient pas que j'en étois l'Auteur, ſans leur avoir appris que celui-là même, devant qui ils en parloient, les avoit écrits.

Quand même on ne ſauroit pas auſſi parfaitement qu'on le ſait, que j'ai fait le Commentaire ſur lequel vous donnez de ſi belles inſtructions à vos Journaliſtes, j'oſe aſſurer que nuls de ceux qui le liront & qui ſauront lire, ne croiront votre Anecdote vraie. Il n'y a perſonne qui ne ſente qu'un Ouvrage dont le ton très-difficile à ſoutenir eſt néanmoins auſſi également ſoutenu, où la même ironie qui commence dès le premier mot du Titre, continue juſqu'à la fin avec le même ſérieux & le même badinage, ſans aucune diſcordance, ne peut être l'Ouvrage de pluſieurs. Il ne faut pas être fort habile pour ſentir que celui, qui a fait le Commentaire d'une ſeule demi-ſtrophe, eſt le même que celui qui a commenté toute la Chanſon. Quoique votre *Temple du Goût*, ſurtout, m'ait convaincu que vous avez ſouvent le goût très-dépravé, je ne puis croire que vous

l'ayez au point de méconnoître ce qui eſt l'Ouvrage d'un ſeul d'avec ce qui eſt l'Ouvrage de pluſieurs. Non, cela ne ſe peut. Auſſi tout ce que je remarque ici n'eſt que pour vous faire voir votre imprudence, & non pour vous faire voir la fauſſeté de votre Anecdote; Vous ſavez trop bien & mieux que perſonne, combien elle eſt fauſſe. Vous connoiſſez celui de qui vous la tenez.

Après cette Anecdote ſi imprudemment hazardée, vous donnez à votre Journaliſte un conſeil que vous fortifiez d'un jugement, où il entre un peu de paſſion, du moins cela me paroit à n'en juger même que par les termes. *Si*, dites-vous, *on ajoute à cette plaiſanterie* (c'eſt-à-dire au Matanaſius) *une infame Brochure*, (c'eſt-à dire la Déification d'Ariſtarchus Maſſo) *digne de la plus vile canaille & faite ſans doute par un de ces mauvois François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer les Belles-Lettres & leur Patrie, faites ſentir l'horreur & le ridicule de cet aſſemblage monſtrueux.* Il y a long-tems que je vous ai averti, Monsieur, que votre ſtile n'étoit ni aſſez régulier dans la conſtruction, ni aſſez exact dans le choix des termes. Comment oſez-vous dire que *la Déification d'Ariſtarchus Maſſo*, eſt une *infame* Brochure? Que ſignifie *infame*, je vous prie, à l'égard d'une piéce où on ne prêche aſſurément pas la débauche & où il ne s'agit de rien qui en approche? *La Déification d'Ariſtarchus Maſſo* eſt un Ouvrage d'imagination. C'eſt une fiction inventée pour repréſenter les défauts auſquels des gens de Lettres ſe laiſſent aller. On y voit la préſomption & les extravagances, dont l'excès & le ridicule devroient corriger ceux qui prétendent

s'élever au-dessus des autres par leur savoir & qui se mettent au-dessous par leur déraison. On trouve dans cette Déification un peu de mythologie & de critique Littéraire ; voilà tout. La piéce peut être mal imaginée, mal exécutée, mal écrite. La Critique peut n'y pas être judicieuse, mais cela ne s'appellera jamais une *infame* Brochure par quelqu'un qui sait le François, à moins que quelque passion ne lui fasse outrer la signification des termes.

Quand vous ajoutez qu'elle est *digne de la plus vile canaille*, faites-vous réflexion que vous dites grossiérement une injure à tous ceux qui ne jugeant pas comme vous de cette Déification, peuvent trouver du plaisir à la lire ? Car les goûts sont différens. J'ai vû des personnes que vous n'oseriez assurément traiter de canaille qu'à quelques lieuës de distance, qui croïoient qu'il y avoit dans cette piéce autant de gayeté, plus d'art, & plus de savoir que dans le Commentaire sur *le Chef d'œuvre*, & qu'elle avoit dû coûter beaucoup plus à son Auteur. Mais quand cette Déification seroit une mauvaise Brochure, il est néanmoins certain qu'elle n'est point une *infame* Brochure, & que par égard pour la diversité des goûts, vous n'auriez pas dû vous exposer à offenser d'honnêtes gens en disant, qu'elle est *digne de la plus vile canaille.* Si vous vous piquez de bien écrire, convenez que cette expression est déplacée & qu'elle n'est pas noble.

Vous dites ensuite que cette *infame Brochure digne de la plus vile canaille*, est *faite sans doute par un de ces mauvais François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer les belles Lettres &*

leur Patrie. Ceci me regarde personnellement ; car vous savez très-bien, Monsieur, que je suis l'Auteur de la Déification. Vous le savez, dis-je, & vous le savez très-bien. Je pourrois le prouver par votre propre Ecriture. Vous le savez, dis-je, & comment avez-vous l'imprudence d'en parler, & d'en parler en des termes qui seroient injurieux s'ils ne venoient pas d'un homme comme vous & qu'il ne s'adressassent pas à un homme comme moi. Ne savez-vous pas que celui qui ne peut être injurié ne peut injurier personne ? Cette réflexion devroit vous guérir du plaisir que vous avez à dire des choses offensantes, de même que de celui que vous avez à en inventer.

Si ceux de qui j'ai l'honneur d'être connu, voïent que c'est moi que vous voulez indiquer par *un de ces mauvais François qui vont dans les Païs étrangers deshonorer les belles Lettres & leur Patrie*, ils riront de votre malignité & s'ecrieront, *voilà bien V **, on le reconnoit.* Si ceux qui liront ce que vous dites de ce *mauvais François*, ignorent que c'est de moi que vous voulez parler, c'est par rapport à eux & à moi comme si vous n'en parliez pas. Ainsi, Monsieur, vous voïez qu'il y a beaucoup d'imprudence à vous occuper à écrire des choses qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que le plaisir que vous avez à débiter des calomnies contre ceux qui ont l'honneur de vous déplaire.

Je ne suis pas assez heureux pour faire honneur à ma Patrie, ni aux belles Lettres, mais je puis dire que s'il suffisoit de les aimer beaucoup pour leur faire beaucoup d'honneur, personne assurément

ment ne leur en feroit plus que moi. J'ai voulu servir l'une. J'ai toute ma vie cultivé les autres. Si mes offres de service en *France* reçus avec tant de distinction d'abord, n'ont pas été agréés dans la suite, c'est peut-être un effet de l'envie ou de la calomnie, ou c'est peut-être aussi qu'en m'approfondissant davantage, on a reconnu que ma capacité n'égaloit pas mon zéle.

Si les progrès que j'ai fait dans les Sciences ne sont pas considérables, c'est faute de talens & non pas faute d'application. En cela plus louable, quoique moins heureux, que ceux qui y font de grands progrès sans beaucoup de peine. Ainsi mes desseins sont louables, lors même que le succès n'en est pas heureux, & si je ne fais pas honneur à ma Patrie ni aux Lettres, il est sûr que je ne les deshonore pas.

Je ne suis jamais sorti de *France* par la crainte que quelque Decret m'empêchât de me promener aux Thuilleries. Si j'avois eu le malheur de le mériter, ce n'auroit été sans doute que par l'infraction à quelque loi qui m'auroit rendu coupable sans me rendre criminel, & alors quand j'aurois été un aussi grand Poëte que *Racine* ou que *Despreaux*, mon respect pour ma Patrie & la justice que je me serois rendu, m'auroient empêché de me représenter dans la Vignette de mon principal Ouvrage, comme un Cygne qui passe la Mer pour éviter les bêtes féroces. Je n'ai jamais eu la bassesse de louer les Nations étrangéres aux dépens de la mienne, de prodiguer à leurs grands Hommes des louanges en déprimant ceux qui font l'honneur à la *France*. Je n'ai jamais fait de vers pour m'écrier en les finissant :

Dieux ! Pourquoi mon Païs n'eſt-il plus la Patrie
Et de la gloire & des Talens ?

J'ai par un ſeul trait un peu trop loué une fois les Anglois, je l'avouë, mais ils m'en ont corrigé, & j'ai réparé mon erreur.

A l'égard des Lettres, vous ſçavez que je n'ai point fait le *Temple du Goût*, que je n'ai point écrit pour prouver l'immortalité de l'Ame, en faiſant valoir de mon mieux ces miſérables raiſonnemens, qui par une ſorte d'apparence jettent néanmoins dans l'Athéiſme moral, ceux qui ne ſavent pas ce que c'eſt que raiſonner. Je n'ai fait aucun Ouvrage dont je doive rougir, aucun que je doive deſavoüer. Ah, Monſieur de V***, ſi je voulois faire le portrait d'*un mauvais François qui deshonore les Lettres & ſa Patrie* (& en cela d'autant plus coupable qu'il auroit pû leur faire honneur) que cela me ſeroit facile. Je ſai où en trouver l'original. Vous le connoiſſez. Malgré la rudeſſe de mon pinceau vous ſeriez frapé de la reſſemblance. Je ſai où trouver des Factums de Libraires tant imprimés que manuſcrits, j'en ai même que j'ai empêché un Libraire de faire paroître. Je ferois venir pluſieurs Gazettes Angloiſes. Je parcourrois des Ouvrages où je copierois fidélement ces traits ſaillans qu'on ne peut méconnoître. J'y joindrois des Anecdotes qui ne vous ſont point inconnues. J'y ajouterois le caractére qu'a fait de cet original un Seigneur de la Cour ; je le conſerve en Manuſcrit, & n'ai point voulu le faire imprimer dans un Recueil où il avoit ſa place naturelle, & ſur le tout je ferois paroître une certaine déclaration publiée, ſi je ne me trompe,

dans *le Journal Universel*, par un homme qui vouloit être de l'Académie Françoise, & qui a vainement sollicité plusieurs fois pour y être reçu. Mais ce portrait ne seroit assurément pas le mien.

Je finis, Monsieur, une Lettre qui est déja si longue qu'elle vous aura peut-être ennuié. Je vous assure que mon dessein n'avoit point été de vous écrire, ni de faire aucune remarque sur *vos avis aux Journalistes*. Mais puisqu'on m'en a fait charger, permettez que je vous représente encore votre imprudence. Si j'osois me servir d'un proverbe très-bas, je vous dirois qu'*il ne faut point réveiller le chat qui dort*. Le proverbe est bas & la comparaison n'est pas noble. Mais le sens en est très-bon, il ne faut pas avoir autant de pénétration que vous en avez, ni savoir ce que vous savez pour en comprendre la force. Je ne vous dis rien, je suis tranquille. Pourquoi faites-vous imprimer que je suis *un de ces mauvais François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer leur Patrie & les Lettres* ?

Je vous abandonne les deux volumes du *Matanasius*, si vous le voulez, & tous mes autres Ouvrages; dites-en ce qu'il vous plaira, c'est l'affaire du Public. Mais pour le reste, si cela vous attire quelque discussion qui vous soit desagréable, *ne vous en prenez qu'à vous-même*. Je vous ai déplu par ce qui auroit dû mériter votre attachement & votre reconnoissance. C'est un malheur, mais il est plus grand pour vous que pour moi. Après ce qui s'est passé à *Paris*, il y a sept ou huit ans, je croyois que vous m'aviez fait l'honneur de m'oublier. C'étoit le meilleur parti que vous eussiez à prendre. Permettez-moi de vous

y exhorter, je vous le demande même en grace. Si vous ne le prenez pas & que vous ayez l'imprudence de hazarder encore quelque Anecdote, je vous avertis que j'en écrirai auſſi quelques unes *a* qui ne ſeront point douteuſes, de grands noms des noms inconnus & des perſonnes qui ne ſont point encore où eſt feu M. *de* SALLENGRE, pourront en atteſter la vérité. Ces Anecdotes ſont ſi ſinguliéres, que le Public les lira avec un très-grand plaiſir : je ne crois pas qu'elles vous en faſſent beaucoup. Pour moi je vous aſſure que je ne les publierai qu'à regrèt, parce que quoiqu'il y ait quelque choſe de très ſingulier & de très-plaiſant, j'ai des choſes plus utiles à faire. Mais enfin quand j'en aurai pris le parti je m'en acquitterai de mon mieux, & ce parti eſt pris ſi vous ne m'accordez pas la grace que je vous demande. Faites-moi donc l'honneur de m'oublier, je vous prie ; ne vaut-il pas mieux m'oublier que de penſer, que je ne ſuis pas votre très humble & très obéiſſant ſerviteur.

SAINT HYACINTHE.

A Geneken ce 16. Mai 1745.

a La plûpart des piéces de ce Volume ont été recueillies par l'Auteur de cette Lettre du Cabinet duquel elles ont été tirées par un ami de M. de V*** dont nous les tenons.

(XXXII.)

LA PALINODIE INUTILE. *a*

OUi je dis que la *Henriade*
Eſt au-deſſus de l'Iliade ;

a C'eſt V***. qui parle ou qu'on fait parler, ſuivant la con-

Que nul n'a mieux chanté que moi
La Bataille de *Fontenoi* ;
Qu'en tous genres de Poëſie,
Je fais pâlir la Jalouſie ;
Et qu'admiré, chéri des Grands
Un Pape, un Roi ſont mes Garans *b*.
Pourquoi des Faquins, dont j'enrage !
Me refuſent-ils leurs ſuffrages ?
J'entends ſe récrier les Sots,
Les *Scrupuleux* & les Bigots,
Sur mes Lettres Philoſophiques,
Peut-être trop ſcientifiques.
Oh ! ſi pour les amadoüer,
Il ne faut que déſavouer,
Me voilà prêt : je les renie,
L'*Athenaïs* & l'*Uranie*,
La *Calomnie*, & cætera,
Mais j'ai beau me donner aux Diables,
Tous vilains cas ſont reniables ;
Je n'en ſuis point cru pour cela.

noiſſance qu'on a de ſes ſentimens, ſur la Religion, dont il ne s'eſt guères caché & qu'on l'a pluſieurs fois entendu ſoutenir avec feu.

b Il ſait quel fond il y a à faire ſur les Garanties & ſur les Garans.

VOLTARIANA

OU

ELOGES AMPHIGOURIQUES,

DE

FR. MARIE ARROUET

Sieur de Voltaire, Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, &c. &c. &c. &c. &c.

DISCUTÉS ET DÉCIDÉS

Pour ſa Réception à l'Académie Françaiſe.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée d'une Piéce très-intéreſſa n t.

II. PARTIE.

A PARIS.

CIↃ CCCCCCC XXXXVIIII.

SECONDE PARTIE.

(I.)

OMNIS HOMO MICHEL MORIN.

MA foi, V*** eſt un grand homme
Il n'eſt de Paris juſqu'à Rome
Aucun mortel ſi fortuné,
Ni de talens mieux guerdonné.
De ſcience infuſe il ſe pique,
Ce n'eſt que ſalpêtre & que feu ;
Quatrain, Sonnet, Poëme Epique ;
Tout cela pour lui n'eſt qu'un jeu :
En huit jours Piéce Dramatique; (*a*)
L'Hiſtoire lui coûte auſſi peu.
Machiavel en Politique,
Il lui donneroit la leçon.
Du Goût oracle fantaſtique
Dans une Pagode comique
Gît Idole de ſa façon.
Aigle ſubtil, Linx en Phyſique,
A tous il explique à coup sûr
De *Newton* le ſyſtême obſcur.

(*a*) Poëme de *la Bataille de Fontenoi*, dont on trouve une critique badine I. Part. N°. 27. & une autre très-raiſonnée N°. 29.

Saine Morale théorique (*b*)
Voltigeant par ſaut & par bond,
Quoique contraire à ſa pratique,
De ſon ſavoir vaſte & profond
Eſt une autre preuve authentique.
Stellionnaire (*c*), ami du Bien,
(Que s'il vous dit qu'il n'en eſt rien,
Jore & *Ledet*, dans leur Replique,
Soutiendront qu'ils le ſavent bien.)
Deïſte, Athée & Fanatique,
Nouveau *Capanée* il s'applique
A morguer un Dieu qui l'attend.
Il brave tout : haine publique ;
Religion, Gouvernement :
Pour ſa licence frénétique,
Tantôt coffré, tantôt errant ;
Et ſoutenant thèſe gaulique
Dont *Chabot* (*d*) fut le Préſident.
Enflé de ce laurier cauſtique
A d'autres honneurs il prétend.
Houzai ! pour ce Protée unique,
Son éloge ne peut tarir :
Mais c'eſt aſſez en diſcourir :
Concluons, & diſons en ſomme
Ma foi, V*** eſt un Grand homme.

(*b*) Semée par-ci par-là dans ſes ouvrages.

(*c*) Richelet dit *Stellionnaire* ; celui qui vend la même choſe à différentes perſonnes, comme a fait V*** de ſes Ouvrages.

(*d*) Le Pr. de *Rohan* qui lui fit donner des coups de Cannes, devant l'Hôtel de *Sully*, comme on peut voir ci-après page 5. dans le *Triomfe-Poëtique*.

(II.)

CONTE.

DEs long tems un fameux *Templier* ;
(C'eſt-à-dire un faiſeur de Temple,)
Dont on ne voit que peut d'exemples,
Rodoit au tour d'un Attelier ;
Malgré les quarante Manœuvres
Il prétendoit ſe placer là,
Comptant bien que tous ces Chèfs-d'œuvres
Lui ſerviroient de Quinola (*e*)
Mais *Athénaïs*, *Uranie* (*f*)
Y mettoient toujours le hola.
Enfin après mainte avanie,
Un beau matin on l'inſtala.
Comment, dit Roch, comment cela ?
C'eſt, qu'avec un air Hippocrite,
Il a ſçu faire, en chatemite,
Salamalec à Loyola. (*g*)

(*e*) Sobriquet qu'on donne à un Meneur de Dames chez le Bourgeois, ce qu'on nomme Ecuyer chez les Grands.

(*f*) Voyez la Lettre de Rouſſeau I. Part. pag. 94.

(*g*) Comme on peut le voir dans ſa Lettre au *P. la Tour*, raportée dans la I. Partie N°. 23.

(III.)

AVIS AU TEMPLIER.

DU Temple de la Gloire & du Temple du Goût
L'extravagante architecture
Exécutée à l'avanture
Fait ſiffler l'ouvrier par tout :
Qu'il entreprenne la ſtructure
D'un autre Temple pour l'Orgueil ;
On lui promet un bon accueil,
S'il travaille d'après nature.

(IV.)

EPIGRAMME.

ETre élu des Quarante, ah ! Dieu, quelle fortune,
On ſacrifieroit tout à cette Ambition,
Un Appellant renonce à ſa Réligion,
Un Athée en prend une.

✲

Pour reſter en ſi beau chemin
Il faudroit être lâche ;
Quand la faveur tient par la main
C'eſt un ſot qui la lâche.

✲

Vous ſouhaitiez d'être gravé
Au Temple de Mémoire,
Vous y voilà tout arrivé

Par la honte ou la gloire ;
Oh ! qu'importe pour la façon
Vous voilà fameux dans l'Hiſtoire.

(V.)

Le Triomfe Poetique.

Tel qu'il eſt venu à notre connoiſſance en 1729. avec les Variantes *pour l'an 1749. au bas des Pages.*

Momus (*h*) inſtruit par les Gazette
Du Triomphe que de nos jours
Paris (*i*) décerne aux grands Poëtes,
Fait, par ſes Crieurs & Trompettes,
Publier, dans les Carrefours
La rare & poëtique fête,
Qu'au *Sieur A** il* (*k*) apprête.
Le jour (*l*) de la Lune de Mars
Le plus (*m*) venteux & variable,
Eclairé (*n*) de rayons blaffards,
Eſt aſſigné comme (*o*) ſortable
A ce Triomphe incomparable. (*p*)
D'un Alguazil & trois mouchars
On verra partir le Quadrille
De la porte de la Baſtille ;
Palais dont ces Introducteurs
Au Poëte ont fait les honneurs.
Un ſoufflet, * meſquine voiture,

[*h*] Paris. [*i*] Rome. [*k*] Lucain François elle.
[*l*] Le 20. [*m*] Lune venteuſe. [*n*] Jour luiſant.
[*o*] Jour au Triomfateur. [*p*] Vers ajouté.
* Alluſion au Soufflet que V*** a reçu de *Poiſſon* Comédien.

Non ſur deux flageollets il flotté
Sera le char de l'Appollon,
Chargé de grotesque peinture :
Girouettes au pavillon,
Sur les panneaux en beau blazon
Sera le timbre héréditaire
Du Fief *qu'on appelle V****, (*q*)
Fief dont l'Empire Calotin
L'inveſtit comme *Suzerin*, (*r*)
Et *que Torſac*, en (*s*) ſes Annales
Place au bout des Terres Auſtrales.
Voici l'attelage du char :
Une Chevre dans le brancard,
Chevre bondiſſante & pelée,
Un Levrier à la Volée.
Derriere le Triomphateur
Tiriot honnête perſonne (*ſ*)
Son très-fidéle colporteur
L'affublera d'une couronne
Faite de houx & de laurier ;
Cet aſſemblage ſingulier
Dénorant le double genie
D'Epopée & de calomnie.
Badauts, battez des mains ici ;
Place à *V*** (*t*), le voici.
Qui dites vous ? Cette momie ?
Ce Spectre (*u*) ? Oui : L'œconomie
La ſoif de l'Or le ſéche ainſi,
Et le corroſif de l'envie.
Eſt-il aſſis, debout, couché ?

(*q*) Qui n'a nul Cenſitaire. (*r*) Souverain.
(*s*) Et Fief, qu'*Aimon*, en
(*ſ*) Le petit Clerc, ſon Colporteur, perſonne mince & ſubalterne.
(*t*) A l'Apollon. (*u*) Il vit pourtant d'œconomie.

Entouré d'une redingotte
Qu'à Londre il eut à bon marché,
Son corps tout disloqué balotte ;
Sa machoire à vuide grignotte :
Son regard eſt effarouché.
Vous reconnoiſſez Don Quichotte
Qui dans la cage eſt attaché.
Le Sec cadavre eſt acroché (*v*)
A ſa rapiere encor pucelle.
Il rêve, il ſiffle, il vous appelle.
Badauts, battez des mains ici,
Place à *V**** (*w*) le voici.
Mais on fait alte, & l'équipage
Arrête à l'Hôtel de Sully ;
*Place, où V**** (*x*) eut l'avantage
D'être par *Chabot* (*y*) annobli
Selon l'accolade ſauvage
Par laquelle Monſieur Jourdain
Fut reçu Turc & Paladin.
On tourne au Palais mais bien vîte
On le paſſe ; car le Rimeur
Seroit bleſſé d'y voir le gîte
De ſes Frère, Beau-frère, & Sœur
Bourgeois qui lui font mal au cœur.
Tirons donc vers la Comédie.
Là *ſeront* (*z*) peints en effigie
(*a*) *Poiſſon le fils & Beauregard**
Dont *A*** (*b*) avec un dard
Pourra balaffrer la *peinture* (*c*)
En *troc de certaine* (*d*) bleſſure

(*v*) *Retranché.*
(*w*) A l'Apollon. (*x*) Ou mon Héros. (*y*) Un Grand.
(*z*) Sera. (*a*) Un Auteur mauvais goguenard.
* Voyez le paſſage de la *Déification d'Ariſtarchus Maſſo* rapporté à la page 51. I. Part.
(*b*) Le Poëte. (*c*) Figure. (*d*) En échange de la.

Qu'au visage il eut de *leur* (*e*) part.
Venez Savante Académie
Encensez-le (*f*) sur votre Seuil.
Bon. Ces Messieurs lui font l'accueil
Et l'excuse la plus (*g*) polie,
Pour (*h*) n'avoir pas incorporé
Chez eux un mortel si taré: (*i*)
*V**** (*k*) avec mépris les traite.
C'est vos jettons que je regrette
Adieu Messieurs les Beaux Esprits
Trop sots pour connoître mon prix. (*l*)
Mais Ciel ! qui bouche les passages ?
Qu'entendons-nous ? Quelles clameurs !
Haro sur le Roi des Rimeurs,
On veut l'arrêter pour les gages.
C'est un monde de Souscripteurs
De Libraires, & d'Imprimeurs,
Citans des Vols des (*m*) brigandages.
Paix Coquins. N'a-t-il pas promis
De rendre tout ce qu'on a mis ?
Que n'attendez-vous je vous prie ?
He quoi ! S'il avoit ramassé
Tous les fonds de la Lotterie,
Ne vous eut-il pas remboursé ?
Paix-là. Quelle criallerie !
Monsieur l'Exempt & vos mouchards
Délivrez-nous de ces braillards.

(*e*) Sa.
(*f*) Pour l'encenser. (*g*) Et même excuse très-
(*h*) De (*i*) Un Lyrique si célébré.
(*k*) Mais avec un mépris il.
(*l*) Vous m'avez refusé vos Prix.
[*m*] Victimes de ses.

Mais en vain. La *Tourbe* (*o*) indocile
Ne ſe payant point de raiſons,
Notre Alguazil en homme habile
Cherchant au Poëte un azile
Le niche aux petites maiſons.

(*o*) Troupe

(VI.)

MONSIEUR,

» TOus les momens de votre vie ſont autant
» de triomphes Poëtiques ; votre Muſe uni-
» verſelle a embraſſé tous les *Genres*, l'*Epique*,
» le *Dramatique*, le *Lyrique*, que ſais-je ? Votre
» noble audace a percé les Myſtéres les plus inac-
» ceſſibles à l'intelligence humaine. Quel hon-
» neur pour l'Académie, ſi elle pouvoit écrire
» dans ſes faſtes immortels un NOM auſſi célé-
» bre que le vôtre ! Pénétré d'admiration pour de
» ſi rares talens, Elle n'eſt pas moins touchée
» que Vous, des inconvéniens qui vous ont ſé-
» paré d'Elle juſqu'ici. Je ne diſcuterai point la
» nature, & la qualité de l'obſtacle, qui s'oppo-
» ſoit à notre alliance. Tirons le rideau ſur des
» objèts facheux, qui ne juſtifient que trop votre
» triſte excluſion. Nous nous contenterons d'ac-
» cuſer, avec vous, la néceſſité, ſous qui tout
» doit fléchir, & nous penſons bien que vous
» n'êtes pas d'humeur à ſoupçonner la ſincérité
» de nos regrèts, & de notre eſtime.

» Nous ne diſſimulerons point, Monſieur,
» combien vos empreſſemens redoublés, ont re-

» levé le prix de nos Places, un peu rabaiſſées par » l'indifférence de quelques Auteurs connus. Ils » ont cherché l'honneur dans d'autres ſources ; » mais vous avez ſenti que notre Compagnie » étoit l'*unique Temple de la Gloire*. Auſſi nous » vous tenons compte, M. de vos démarches, de » vos inquiétudes, de vos ſupplications, pour » apaiſer des Ennemis; de vos menées pour ſéduire » vos Amis, de tant de courſes dans la Ville, & de » voïages furtifs à la Cour, de tant d'Emiſſaires » emploïés, de tant de Troupes *Auxiliaires* con- » voquées, depuis le Cabinèt des Grands, & les » Toilettes des Dames, juſqu'aux Caffés de *Paris;* » de votre Profeſſion-de-Foi ſi édifiante pour les » Incrédules ; de votre Commerce avec les Ban- » quiers en Cour de *Rome*, pour obtenir votre » abſolution. Nous voulons bien oublier qu'il » vous importe d'avoir la Sauve-Garde Académi- » que, contre les recherches importunes des Ar- » gus de Thémis. Nous vous avoïons même l'ex- » trême beſoin que notre Corps avoit d'un Gé- » nie diſtingué.

» En vérité, Monſieur, vous vous y êtes pris » trop tard. Auſſi que ne vous êtes-vous propo- » ſé à l'Academie, avant toutes vos traverſes ? » L'Ame de nos Scrutins, la cabale ſi néceſſaire à » tant d'autres, eut été pour vous inutile. Nous » vous euſſions peut-être épargné bien des déſaſ- » tres. Qui ſait ſi l'Eſprit d'une Société ſage & » réglée n'eut pas influé ſur le vôtre, ne vous eut » pas inſpiré quelque tolérance pour le Culte & » les Uſages reçus ? S'il n'eut pas enchéri ſur » cette indépendance Républiquaine, pour allier » enfin le Citoïen à l'Auteur ? S'il n'eut pas cal-

» mé cette démangeaiſon d'immoler, ſans ceſſe, » notre Nation à la riſée de nos voiſins, qui » vous en ſavent ſi peu de gré, & qui vous ont » vendu ſi cher un azile? Vous euſſiez même fait » l'honneur à votre famille de garder ſon nom. » Vous le quittâtes au tems de votre prémière » avanture. Quelle foule de ſurnoms vous auriez, » Monſieur, ſi chaque époque de votre vie vous » coûtoit un traveſtiſſement? celui auquel vous » paroiſſiez vous en tenir, vous raproche un peu » de PERSE, ce fameux Satirique de *Rome*. Vo- » tre Satire s'eſt égaïée plus d'une fois ſur nous. » Vous nous avez mal à propos *embourbés* (*) » *dans le limon du Parnaſſe*. Quoiqu'il en ſoit,

(*) LE BOURBIER.

Satire imprimée contre l'Académie.

Pour tous Rimeurs habitans de Parnaſſe,
De par Phœbus il eſt plus d'une place;
Les rangs n'y ſont confondus, comme ici,
Et c'eſt raiſon: feroit beau voir auſſi
Le fade Auteur d'un Sonnet ridicule
Sur même lit couché près de Catule.
Ou bien la M** aiant l'honneur du pas,
Sur le Harpeur ami de Mécenas.
Trop bien Phœbus ſait de ſa *République*,
Régler le rang, & l'Ordre Hiérargique,
Et diſpenſant honneur & dignité,
Donne à chacun ce qu'il a mérité,
Au haut du Mont ſont Fontaines d'eau pure,
Rians jardins, non tels qu'à Chatillon,
En a planté l'Ami de Crébillon;
Et dont l'Art ſeul a fourni la parure.
Ce ſont Jardins ornés par la nature,
Ce ſont Lauriers, Orangers toujours verds.
Là ſéjournez, gentis faiſeurs de Vers,
Anacreon, *Virgile*, *Horace*, *Homère*,
(Vous qu'à genoux le bon Dacier revére)

» nous reconnoissons que vous régnez sur le *som-*
» *met de cette Montagne.* Nous vous félicitons

D'un beau Laurier y couronnent leur front.
Un peu plus bas, sur le penchant du Mont,
Est le séjour de ces Esprits timides,
De la raison partisans insipides,
Qui compassés dans leurs vers languissans,
A leur Lecteur font haïr le bon sens.
Adonc, Amis, si quand ferez voyage,
Vous abordez la Poëtique Plage,
Et que la M** aïez désir de voir,
Retenez bien, quel est son manoir.
Là ses Consors ont leurs têtes ornées
De quelques fleurs presqu'en naissant fanées;
D'un sol aride incultes nourrissons,
Et dignes prix de leurs fades chansons?
Cettui Pais, n'est Pais de Cocagne.
Il est enfin au pied de la Montagne,
Un *Bourbier* noir, d'infecte profondeur,
Qui fait sentir malplaisante odeur,
A un chacun, fors à la Troupe impure,
Qui va nageant dans ce Fleuve d'ordure.
Et qui sont-ils ces Rimeurs diffamés?
Pas ne prétends que par moi soient nommés.
Mais quand verrez Chansonniers, Faiseurs d'Odes,
Rauques corneurs de leurs vers incommodes.
Peintres, Abbés, Brocanteurs, *Jettonniers* [*a*]
D'un vil Caffé superbes Cazaniers,
Où tous les jours contre *Rome* & la *Grèce*,
De mal-disans se tient Bureau d'adresse,
Direz alors, en voyant tel gibier;
Ceci paroit Citoïen du *Bourbier.*
De ces Grimauds la croupissante race,
En cettui Lac incessamment croasse,
Contre tous ceux qui d'un vol assuré,
Sont parvenus au haut du Mont Sacré.
En ce seul point cettui Peuple s'accorde,
Et va cherchant la fange la plus orde,
Pour en noircir les Menins d'Hélicon,
Et polluer le Thrône d'Appollon,

[*a*] Pour désigner les *Académiciens*, qui reçoivent un *Jetton* à chaque Assemblée.

» même d'avoir trouvé, dans son sein, une *Mine* » inconnuë aux CORNEILLES, & que les Librai- » res, & les Souscripteurs vous ont tant de fois » reprochée.

» Nous vous pardonnons tous les traits que » vous nous avez décochés, dépit d'Amant contre » les rigueurs d'une Maîtresse sévère ! Il nous fut » impossible en 1714. de vous adjuger un prix » que vous avez souhaité : que ne donniez-vous » une meilleure Ode ? Avec quelle joïe nous vous » eussions couronné ! C'eut été nous donner des » arrhes mutuelles d'un engagement prochain. » Votre chagrin contre notre justice exacte, loin » de se ralentir par le tems, n'a fait que s'irriter. » Il semble que vous n'aïez multiplié des Editions, » que pour nous livrer au mépris. Nous vous » remettons nos offenses particulières. Heureux, » si la *partie publique* n'étoit pas plus inexorable.

» Croyez-moi, Monsieur, vous n'avez pas be- » soin d'être membre d'aucun Corps ; vous en » faites un tout à vous seul. La renommée marche » devant vous, & vous annonce à tous les Etats, » que votre inquiétude vous fera parcourir. La » *France* est une espace trop resserrée pour vous. » Voïagez, portez vos Conquêtes Littéraires chez

C'est vainement : car cet impur nuage,
Que contre *Homère* en son aveugle rage,
La Gent moderne assembloit avec art,
A retombé sur le Poëte H***
H*** Ami de la Troupe aquatique,
Et de leurs vers aprobateur unique,
Comme est aussi le tiers Etat Auteur,
Dudit H*** unique Admirateur,
H*** enfin qui dans un coin du Pinde,
Loin du Sommet où Pindare se guinde,
Non loin du Lac est assis, ce dit-on,
Tout au-dessus de l'Abbé T**

» toutes les Nations. Enveloppez-vous dans vos » Talens ; ils jettent de tems en tems des étin- » celles, dont nos yeux ne ſont pas fatigués. Nous » nous flattons que ce diſcours de conſolation » vous plaîra par la ſingularité, qui vous eſt ſi » chére. Il ne reſſemble pas à ces Eloges communs, » que nous ſommes forcés d'ajuſter aux objets or- » dinaires de notre choix. »

(VII.)

*Diſcours, que M. de V*** prononça le jour de ſa Réception dans l'Académie Françoiſe.*

MESSIEURS,

» VOtre Fondateur mit, dans votre établiſ- » ſement, toute la nobleſſe & la grandeur » de ſon ame. Il voulut, que vous fuſſiez toujours » libres & égaux. En effet, il dût élever au-deſſus » de la dépendance, des hommes, qui étoient » au-deſſus de l'interêt, & qui auſſi généreux que » lui, faiſoient aux Lettres, l'honneur qu'elles » méritent, de les cultiver pour elles-mêmes. Il » étoit peut-être à craindre, qu'un jour des tra- » vaux ſi honorables ne ſe ralentiſſent. Ce fut » pour les conſerver dans leur vigueur, que vous » vous fites une régle de n'admettre aucun Aca- » démicien, qui ne réſidât dans *Paris*. Vous vous » êtes écartés ſagement de cette loi, quand vous » avez reçu de ces Génies rares, que leurs digni- » tés appelloient ailleurs ; mais que leurs ouvra- » ges touchans, ou ſublimes, rendoient toujours

» parmi vous. Car, ce seroit violer l'esprit d'une » loi, que de n'en pas transgresser la lettre en fa- » veur des grands Hommes. Si feu M. le Président » *Bouhier*, après s'être flaté de vous consacrer ses » jours, fut obligé de les passer loin de vous, l'A- » cadémie & lui se consolèrent, parce qu'il n'en » cultivoit pas moins vos Sciences dans la Ville » de *Dijon*, qui a produit tant d'Hommes de » Lettres, & où le mérite de l'esprit semble être » un des caractére des Citoïens.

» Il faisoit ressouvenir la *France*, de ces tems, » où les plus austères Magistrats, consommés com- » me lui dans l'étude des Loix, se délassoient des » fatigues de leur état, dans les travaux de la » Littérature. Que ceux qui mépriſent ces travaux » aimables : Que ceux qui mettent je ne sais » quelle misérable grandeur à se renfermer dans » le cercle étroit de leurs emplois, sont à plaindre! » Ignorent-ils que *Cicéron*, après avoir rempli la » prémiére place du monde, plaidoit encore les » causes des Citoïens, écrivoit sur la nature des » Dieux, conféroit avec des Philosophes ; qu'il » alloit au Théâtre; qu'il daignoit cultiver l'ami- » tié d'*Esopus* & de *Roscius*, & laissoit, aux » petits esprits, leur constante gravité, qui n'est » que le masque de la médiocrité ?

» M. le Président *Bouhier* étoit très-savant ; » mais il ne ressembloit pas à ces Savans insocia- » bles & inutiles, qui négligent l'étude de leur » propre langue, pour savoir imparfaitement des » langues anciennes, qui se croient en droit de » mépriser leur siécle, parce qu'ils se flatent d'a- » voir quelques connoissances des siécles passés ; » qui se récrient sur un passage d'*Eschyle*, & n'ont

» jamais eu le plaisir de verser des larmes à nos » spectacles.

» Il traduisit le Poëme de *Petrone* sur la Guerre » civile ; non qu'il pensât, que cette déclamation » pleine de pensées fausses, aprochât de la sage » & élégante noblesse de *Virgile*. Il savoit, que » la Satire de *Pétrone*, quoique semée de traits » charmans, n'est que le caprice d'un jeune hom- » me obscur, qui n'eut de frein, ni dans ses » mœurs, ni dans son stile. Des hommes, qui se » sont donnés pour des Maîtres de goût & de vo- » lupté, estiment tout dans *Pétrone* ; & M. *Bou-* » *hier* plus éclairé, n'estime pas même tout ce qu'il » a traduit. C'est un des progrès de la raison hu- » maine dans ce siécle, qu'un Traducteur ne soit » plus idolâtre de son Auteur, & qu'il sache lui » rendre justice comme à un contemporain.

» Il exerça ses talens sur ce Poëme, sur l'Hym- » ne à *Venus*, sur *Anacréon*, pour montrer, » que les Poëtes doivent être traduits en vers. » C'étoit une opinion, qu'il défendoit avec cha- » leur, & on ne sera pas étonné, que je me ran- » ge à son sentiment.

» Qu'il me soit permis, MESSIEURS, d'entrer » ici avec vous, dans ces discussions littéraires ; » mes doutes me vaudront, de vous, des déci- » sions. C'est ainsi que je pourrai contribuer au » progrès des Arts ; & j'aimerois mieux prononn- » cer devant vous un discours utile, qu'un dis- » cours éloquent.

» Pourquoi *Homere*, *Téocrite*, *Lucrece*, *Vir-* » *gile*, *Horace*, sont-ils heureusement traduits » chez les *Italiens*, & chez les *Anglois* ? Pour- » quoi ces Nations n'ont-elles aucun grand Poëte

de

» de l'Antiquité en proſe, & que nous * n'en » avons encore aucun en vers ? Je vais tâcher d'en » démêler la raiſon.

» La difficulté ſurmontée dans quelque genre » que ce puiſſe être, fait une grande partie du mé- » rite. Point de grandes choſes ſans de grandes » peines : & il n'y a point de Nation au monde » chez laquelle il ſoit plus difficile que chez la » nôtre, de rendre une véritable vie à la Poëſie » ancienne.

» Les premiers Poëtes formèrent le génie de » leur langue. Les *Grecs* & les *Latins* emploïérent » d'abord la Poëſie, à peindre les objèts ſenſibles » de toute la Nature. *Homere* exprime tout ce qui » frape les yeux. Les *François* qui n'ont guères » commencé à perfectionner la grande Poëſie » qu'au Théatre, n'ont pû & n'ont dû exprimer » alors, que ce qui peut toucher l'ame.

» Nous nous ſommes interdits, nous-mêmes » inſenſiblement, preſque tous les objèts que » d'autres Nations ont oſé peindre. Il n'eſt rien » que le *Dante* n'exprimât, à l'exemple des An- » ciens. Il accoutuma les *Italiens* à tout dire ; mais » nous, comment pourrions-nous aujourd'hui » imiter l'Auteur des *Géorgiques*, qui nomme, » ſans détour, tous les inſtrumens de l'agricultu- » re ? A peine les connoiſſons nous, & notre mo- » leſſe orgueilleuſe dans le ſein du repos & du » luxe de nos Villes, attache malheureuſement » une idée baſſe à ces travaux champêtres, & au » détail de ces arts utiles, que les maîtres & les » légiſlateurs de la terre cultivoient de leurs mains » victorieuſes.

* *Je ne ſçai, ſi* que, *qui tient ici lieu de* pourquoi, *eſt en ſa place. On peut répondre, oui.*

» Si nos bons Poëtes avoient ſçû exprimer heu-
» reuſement les petites choſes, notre langue ajou-
» teroit aujourd'hui ce mérite, qui eſt très-grand,
» à l'avantage d'être devenue la première langue du
» monde, pour les charmes de la converſation &
» pour l'expreſſion du ſentiment. Le langage du
» cœur & le ſtile du Théatre ont entiérement
» prévalu. Ils ont embelli la langue *Françoiſe*,
» mais ils en ont reſſerré les agrémens dans des
» bornes un peu trop étroites.

» Et quand je dis ici, MESSIEURS, que ce ſont
» les grands Poëtes, qui ont déterminé le génie
» des langues, je n'avance rien qui ne ſoit con-
» nu de vous. Les *Grecs* n'écrivirent l'Hiſtoire que
» quatre cens ans après *Homere*. La langue *Grè-*
» *que* reçût de ce grand Peintre de la Nature, la
» ſupériorité qu'elle prit chez tous les peuples de
» l'*Aſie* & de l'*Europe*. C'eſt *Térence* qui chez les
» *Romains*, parla le premier avec une pureté tou-
» jours élégante. C'eſt *Pétrarque*, qui après le
» *Dante*, donna à la langue *Italienne*, cette amé-
» nité & cette grace qu'elle a toujours conſervé.
» C'eſt à *Lopés de Vega*, que l'*Eſpagnol* doit ſa
» nobleſſe & ſa pompe. C'eſt *Shakeſpear*, qui
» tout barbare qu'il étoit, mit dans l'*Anglois*
» cette force & cette énergie qu'on n'a jamais pû
» augmenter depuis, ſans l'outrer, & par conſé-
» quent ſans l'affoiblir. D'où vient ce grand effet
» de la Poëſie, de former & de fixer enfin le gé-
» nie des peuples & de leurs langues? La cauſe en
» eſt bien ſenſible. Les premiers bons vers, ceux-
» mêmes qui n'en ont que l'aparence, s'impri-
» ment dans la mémoire, à l'aide de l'harmonie.
» Leurs tours naturels & hardis deviennent fa-

» miliers ; les hommes qui ſont tous nés imita-
» teurs, prennent inſenſiblement la maniére de
» s'exprimer, & même de penſer, des premiers
» dont l'imagination a ſubjugué celle des autres.
» Me déſavouerez-vous donc, MESSIEURS, quand
» je dirai, que le vrai mérite & la réputation de
» notre langue ont commencé à l'Auteur du *Cid*
» & de *Cinna*.

» *Montagne*, avant lui, étoit le ſeul Livre, qui
» attirât l'attention du petit nombre d'étrangers,
» qui pouvoient ſavoir le *François* ; mais le ſtile
» de *Montagne* n'eſt ni pur, ni correct, ni précis
» ni noble. Il eſt énergique & familier ; il expri-
» me naïvement de grandes choſes : c'eſt cette naï-
» veté qui plaît ; on aime le caractère de l'auteur ;
» on ſe plaît à ſe retrouver dans ce qu'il dit de
» lui-même, à converſer, à changer de diſ-
» cours & d'opinion avec lui. J'entends ſou-
» vent regretter le langage de *Montagne* ; c'eſt ſon
» imagination qu'il faut regretter ; elle étoit forte
» & hardie ; mais ſa langue étoit bien loin de l'être.

» *Marot*, qui avoit formé le langage de *Monta-*
» *gne*, n'a preſque jamais été connu hors de ſa
» patrie ; il a été goûté parmi nous pour quelques
» contes naïfs, pour quelques épigrammes li-
» centieuſes, dont le ſuccès eſt preſque toujours
» dans le ſujet ; mais c'eſt par ce petit mérite
» même, que la langue fut long-tems avilie : on
» écrivit dans ce ſtile, les Tragédies, les Poë-
» mes, l'Hiſtoire, les Livres de Morale.

» Le judicieux *Deſpréaux* a dit : *Imitez de*
» *Marot l'élégant badinage.* J'oſe croire qu'il au-
» roit dit le *naïf* badinage, ſi ce mot plus vrai
» n'eut rendu ſon vers moins coulant. Il n'y a de

» véritablement bons ouvrages, que ceux qui » passent chez les Nations étrangères, qu'on y » aprend, qu'on y traduit ; & chez quel peuple » a-t-on jamais traduit *Marot* ?

» Notre langue ne fut long tems après lui, » qu'un jargon familier, dans lequel on réussissoit » quelquefois à faire d'heureuses plaisanteries ; » mais quand on n'est que plaisant, on n'est » point admiré des autres Nations.

Enfin Malherbe vint, & le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir.

» Si *Malherbe* montra le premier, ce que peut » le grand art des expressions placées, il est donc » le premier qui fut *élégant*. Mais quelques stan- » ces harmonieuses suffisoient elles pour enga- » ger les Etrangers à cultiver notre langage ? Ils » lisoient le Poëme admirable de la *Jerusalem*, » l'*Orlando*, le *Pastor Fido*, les beaux morceaux » de *Petrarque*. Pouvoit-on associer à ces chefs- » d'œuvres, un très-petit nombre de vers *Fran- » çois*, bien écrits à la vérité, mais foibles & pres- » que sans imagination.

» La langue *Françoise* restoit donc à jamais » dans la médiocrité, sans un de ces génies faits » pour changer & pour élever l'esprit de toute » une Nation : c'est le plus grand de vos premiers » Académiciens ; c'est *Corneille* seul, qui com- » mença à faire respecter notre langue des Etran- » gers, précisément dans le tems, que le Cardi- » nal de *Richelieu* commençoit à faire respecter la » Couronne. L'un & l'autre portèrent notre gloi- » re dans l'*Europe*. Après *Corneille* sont venus,

» je ne dis pas de plus grands génies, mais de meil-
» leurs écrivains. Un homme s'éleva, (*Racine*)
» qui fut à la fois plus passionné & plus correct;
» moins varié, mais moins inégal; au sublime
» quelquefois, & toujours noble, sans enflure;
» jamais déclamateur, parlant au cœur avec plus
» de vérité & plus de charmes.

» Un de leurs contemporains, (*Despréaux*)
» incapable peut-être du sublime qui éléve l'ame,
» & du sentiment qui l'attendrit, mais fait pour
» éclairer ceux à qui la nature accorda l'un & l'au-
» tre, laborieux, sévère, précis, pûr, harmo-
» nieux, qui devint enfin le Poëte de la raison,
» commença malheureusement par écrire des Sa-
» tires; mais bientôt après, il égala, & surpassa
» peut-être *Horace*, dans la Morale & dans l'Art
» poëtique; il donna les préceptes & les exemples;
» il vit, qu'à la longue, l'art d'instruire, quand
» il est parfait, réussit mieux que l'art de médire,
» parce que la Satire meurt avec ceux qui en sont
» les victimes, & que la raison & la vertu sont
» éternelles. Vous eûtes, en tous les genres, cet-
» te foule de grands hommes, que la Nature fit
» naître comme dans le siécle de *Léon X.* & d'*Au-*
» *guste*. C'est alors que les autres peuples ont cher-
» ché avidement, dans vos auteurs, de quoi s'ins-
» truire; & graces en partie aux soins du Cardi-
» nal de *Richelieu*; ils ont adopté votre langue;
» comme ils se sont empressés de se parer des tra-
» vaux de nos ingénieux Artistes, graces aux soins
» du grand *Colbert*.

» Un Monarque * illustre chez tous les hom-
» mes, par cinq victoires, & plus encore chez les

* Frederic III. Roi de Prusse.

» ſages, par ſes vaſtes connoiſſances, fait de no-
» tre langue la ſienne propre, celle de ſa Cour &
» de ſes Etats; il la parle avec cette force & cette fi-
» neſſe, que la ſeule étude ne donne jamais, &
» qui eſt le caractère du génie. Non-ſeulement
» il la cultive, mais il l'embellit quelquefois,
» parce que les ames ſupérieures ſaiſiſſent toujours
» ces tours & ces expreſſions dignes d'elles, qui
» ne ſe préſentent point aux ames foibles. Il eſt,
» dans *Stockholm* une nouvelle *Chriſtine*, * égale
» à la premiere en eſprit, ſupérieure dans le reſte;
» elle fait le même honneur à notre langue. Le
» *François* eſt cultivé dans *Rome*, où il étoit dé-
» daigné autrefois; il eſt auſſi familier au Souve-
» rain-Pontife, que les langues ſavantes dans leſ-
» quelles il écrit, quand il inſtruit le monde
» Chrétien qu'il gouverne. Plus d'un Cardinal
» *Italien* écrit en *François* dans le *Vatican*, com-
» me s'il étoit né à *Verſailles*.

» Vos ouvrages, MESSIEURS, ont pénétré juſ-
» qu'à cette Capitale de l'Empire le plus reculé
» de l'Europe & de l'Aſie, & le plus vaſte de l'U-
» nivers; dans cette Ville, (*Petersbourg*) qui n'é-
» toit, il y a 40 ans, qu'un deſert habité par des
» bêtes ſauvages. On y repréſente vos piéces Dra-
» matiques; & le même goût naturel, qui fait
» recevoir dans la Ville de *Pierre le Grand* & de
» ſa digne fille, la muſique des *Italiens*, y fait
» aimer votre éloquence.

» Cet honneur, qu'ont fait tant de peuples à
» nos excellens Ecrivains, eſt un avertiſſement,
» que l'*Europe* nous donne, de ne pas dégénérer.
» Je ne dirai pas, que tout ſe précipite vers une

* La Princeſſe Royale de Suéde.

» honteuſe décadence, comme le crient ſi ſou-
» vent des ſatiriques, qui prétendent en ſecret juſ-
» tifier leur propre foibleſſe, par celles qu'ils im-
» putent en public à leur ſiécle. J'avoue, que la
» gloire de nos armes ſe ſoutient mieux que celle
» de nos Lettres: mais le feu qui nous éclairoit,
» n'eſt pas encore éteint. Ces dernieres années
» n'ont-elles pas produit le ſeul Livre de Chrono-
» logie, dans lequel on ait jamais peint les mœurs
» des hommes, le caractére des Cours & des ſié-
» cles? Ouvrage, qui, s'il étoit ſéchement inſtruc-
» tif, comme tant d'autres, ſeroit le meilleur de
» tous, & dans lequel l'Auteur (*le Préſident Henaut*)
» a trouvé encore le ſecret de plaire; partage ré-
» ſervé au très-petit nombre d'hommes qui ſont
» ſupérieurs à leurs écrits.

» On a montré la cauſe du progrès & de la chute
» de l'Empire *Romain*, dans un livre encore plus
» court, écrit par un génie mâle & rapide (*le*
» *Préſident de Monteſquiou*) qui aprofondit tout,
» en paroiſſant tout éfleurer. Jamais nous n'avons
» eu de Traducteurs plus élégans & plus fidéles.
» De vrais Philoſophes ont enfin écrit l'Hiſtoire.
» Un homme éloquent & profond s'eſt formé dans
» le tumulte des armes. Il eſt plus d'un de ces
» eſprits aimables, que *Tibulle* & *Ovide* eûſſent
» regardés comme leurs diſciples, & dont ils eûſ-
» ſent voulu être les amis.

» Le Théâtre, je l'avoue, eſt ménacé d'une
» chute prochaine; mais au moins je vois ici ce
» génie véritablement tragique, (*M. de Crebillon*)
» qui m'a ſervi de maître, quand j'ai fait quel-
» ques pas dans la même carrière; je le regarde
» avec une ſatisfaction mêlée de douleur, com-

» me on voit ſur les débris de ſa patrie, un Héros
» qui l'a défendue. Je compte parmi vous, ceux
» qui ont, après le grand *Moliere*, achevé de
» rendre la Comédie une école de mœurs & de
» bienſéance ; école qui méritoit chez les *Fran-*
» *çois*, la conſidération qu'un Théâtre moins
» épuré eut dans *Athenes*. Si l'homme célébre,
» (*M. de Fontenelle*) qui le premier orna la Phi-
» loſophie des graces de l'imagination, apartient
» à un tems plus reculé, il eſt encore l'honneur
» & la conſolation du vôtre.

» Les grands talens ſont toujours néceſſaire-
» ment rares ; ſur tout quand le goût & l'eſprit
» d'une nation ſont formés. Il en eſt alors des
» eſprits cultivés, comme de ces forêts, ou les
» arbres preſſés & élevés ne ſouffrent pas, qu'au-
» cun porte ſa tête trop au-deſſus des autres.
» Quand le commerce eſt en peu de mains, on
» voit quelques fortunes prodigieuſes, & beaucoup
» de miſére ; lorſqu'enfin il eſt plus étendu, l'o-
» pulence eſt générale, les grandes fortunes ra-
» res. C'eſt préciſément, MESSIEURS, parce qu'il
» y a beaucoup d'eſprit en *France*, qu'on y trou-
» vera dorénavant moins de génies ſupérieurs.

» Mais enfin, malgré cette culture univerſelle
» de la nation ; je ne nierai pas, que cette langue
» devenue ſi belle, & qui doit être fixée par tant
» de bons ouvrages, peut ſe corrompre aiſément.
» On doit avertir les étrangers, qu'elle perd dé-
» ja beaucoup de ſa pureté dans preſque tous les
» Livres compoſés dans cette célébre République,
» * ſi long-tems notre alliée, ou le *François* eſt

* La Hollande.

» la langue *preſque* dominante, au milieu des fac-
» tions contraires à la *France*; mais ſi elle s'altère
» dans ces païs, par le mélange des idiômes, elle
» eſt prête à ſe gâter parmi nous, par le mélange
» des ſtiles. Ce qui déprave le goût, déprave enfin
» le langage. Souvent on affecte d'égayer des ou-
» vrages ſérieux & inſtructifs, par les expreſſions
» familiéres de la converſation. Souvent on in-
» troduit le ſtile Marotique dans les ſujets les
» plus nobles; c'eſt revêtir un Prince des habits
» d'un farceur. On ſe ſert de termes nouveaux,
» qui ſont inutiles, & qu'on ne doit hazarder
» que quand ils ſont néceſſaires. Il eſt d'autres
» défauts, dont je ſuis encore plus frapé, parce
» que j'y ſuis tombé plus d'une fois. Je trouverai
» parmi vous, MESSIEURS, pour m'en garantir,
» les ſecours que l'homme éclairé à qui je ſuccéde
» s'étoit donnés par ſes études. Plein de la lecture
» de *Ciceron*, il en avoit tiré ce fruit de s'étudier
» à parler ſa langue, comme ce Conſul parloit
» la ſienne. Mais c'eſt ſur tout à celui qui a fait
» ſon étude particuliére des ouvrages de ce grand
» Orateur, [*l'Abbé d'Olivet*] & qui étoit l'ami
» de M. le Préſident *Bouhier*, à faire revivre ici
» l'éloquence de l'un, & à vous parler du mérite
» de l'autre. Il a aujourd'hui à la fois, un ami à
» regretter & à célébrer; un ami à recevoir & à
» encourager. Il peut vous dire avec plus d'élo-
» quence, mais non avec plus de ſenſibilité que
» moi, quels charmes l'amitié répand ſur les tra-
» vaux des hommes conſacrés aux Lettres; com-
» bien elle ſert à les conduire, à les corriger, à les
» exciter, à les conſoler; combien elle inſpire à
» l'ame, cette joie douce & recueillie, ſans la-

» quelle on n'eſt jamais le maître de ſes idées.

» C'eſt ainſi que cette Académie fut d'abord » formée. Elle a une origine encore plus noble » que celle qu'elle reçût du Cardinal de *Richelieu* » même : c'eſt dans le ſein de l'amitié qu'elle prit » naiſſance. Des hommes unis entr'eux par ce lien » reſpectable & par le goût des beaux Arts, s'aſ- » ſembloient ſans ſe montrer à la renommée ; » ils furent moins brillans que leurs ſucceſſeurs, » & non moins heureux. La bienſéance, l'union, » la candeur, la ſaine critique, ſi opoſée à la » ſatire, formérent leurs aſſemblées. Elles anime- » ront toujours les vôtres ; elles ſeront l'éternel » exemple des gens de Lettres, & ſerviront peut- » être à corriger ceux qui ſe rendent indignes » de ce nom. * Les vrais amateurs des Arts ſont » amis. Qui eſt plus que moi en droit de le dire ! » J'oſerois m'étendre, MESSIEURS, ſur les bontés » dont la plûpart d'entre vous m'honorent, ſi je » ne devois m'oublier, pour ne vous parler que du » grand objet de vos travaux, des interêts devant » qui tous les autres s'évanouiſſent ; de la gloire » de la nation.

» Je ſais combien l'eſprit ſe dégoûte aiſément » des éloges ; je ſais que le public, toujours avide » de nouveautés, penſe que tout eſt épuiſé ſur » votre Fondateur & ſur vos Protecteurs ; mais » pourrois-je refuſer le tribut que je dois, parce » que ceux qui l'ont païé avant moi, ne m'ont » laiſſé rien de nouveau à vous dire ? Il en eſt de » ces éloges qu'on répéte, comme de ces ſolem-

* *On déſigne ici les Auteurs de ces infâmes ſatires, ſous le nom de* Calottes, *ouvrages faits pour la canaille, & qui ont rendu leurs Auteurs le mépris & l'horreur des honnêtes gens.*

» nités qui ſont toujours les mêmes, & qui ré-
» veillent la mémoire des événemens chers à un
» peuple entier ; elles ſont néceſſaires.

» Célébrer des hommes tels que le Cardinal de
» *Richelieu*, & Louis XIV ; un *Seguier*, un
» *Colbert*, un *Turenne*, un *Condé* ; c'eſt dire
» à haute voix, *Rois*, *Miniſtres*, *Généraux à ve-*
» *nir*, *imitez ces grands Hommes*. Ignore-t-on,
» que le Panégirique de *Trajan* anima *Antonin*
» à la vertu ? Et *Marc Aurele*, le premier des
» Empereurs & des hommes n'avoue-t-il pas dans
» ſes écrits l'émulation que lui inſpirérent les ver-
» tus d'*Antonin*.

» Lorſque Henri IV. entendit dans le Parle-
» ment nommer Louis XII. *le Père du peuple*, il
» ſe ſentit pénétré du déſir de l'imiter, & il le
» ſurpaſſa.

» Penſez-vous, Messieurs, que les honneurs
» rendus par tant de bouches à la mémoire de
» Louis XIV. ne ſe ſoient pas fait entendre au
» cœur de ſon Succeſſeur, dès ſa premiere enfan-
» ce ? On dira un jour, que tous deux ont été
» à l'immortalité, tantôt par les mêmes chemins,
» tantôt par des routes différentes. L'un & l'autre
» ſeront ſemblables, en ce qu'ils n'ont différé à
» ſe charger du poids des affaires, que par recon-
» noiſſance ; & peut-être c'eſt en cela qu'ils ont
» été les plus grands. La poſtérité dira, que tous
» deux ont aimé la juſtice, & ont commandé
» leurs armées. L'un recherchoit, avec éclat la
» gloire, qu'il méritoit ; il l'appelloit à lui du
» haut de ſon Trône ; il en étoit ſuivi dans ſes
» Conquêtes, dans ſes entrepriſes ; il en rempliſ-
» ſoit le monde ; il déploïoit une ame ſublime

» dans le bonheur & dans l'adverſité, dans ſes » Camps, dans ſes Palais, dans les Cours de » l'*Europe* & de l'*Aſie* ; les terres & les mers » rendoient témoignage à ſa magnificence, & » les plus petits objets, ſitôt qu'ils avoient à lui » quelques raports, prenoient un nouveau carac- » tére, & recevoient l'empreinte de ſa grandeur.

» L'autre (*Louis XV.*) protége des Empereurs » & des Rois, ſubjugue des Provinces, inter- » rompt le cours de ſes conquêtes pour aller ſe- » courir ſes Sujets, & y vole du ſein de la mort, » dont il eſt à peine échapé. Il remporte des vic- » toires ; il fait les plus grandes choſes avec une » ſimplicité, qui feroit penſer, que ce qui étonne » le reſte des hommes, eſt pour lui dans l'ordre » le plus commun & le plus ordinaire. Il cache la » hauteur de ſon ame, ſans s'étudier même à la » cacher ; & il ne peut en affoiblir les raïons, » qui, en perçant, malgré lui, le voile de ſa mo- » deſtie, y prennent un éclat plus durable.

„ *LOUIS XIV.* ſe ſignala par des monumens » admirables, par l'amour de tous les Arts, par » les encouragemens, qu'il leur prodiguoit : O „ vous, ſon auguſte Succeſſeur, vous l'avez dé- » ja imité, & vous n'attendez que cette paix, » que vous cherchez par des victoires, pour rem- » plir tous vos projets bienfaiſans, qui deman- „ dent des jours tranquilles.

„ Vous avez commencé vos triomfes dans la » même Province, où commencérent ceux de vo- » tre Biſaïeul, & vous les avez étendus plus loin. » Il regretta de n'avoir pû, dans le cours de ſes » glorieuſes campagnes, forcer un ennemi digne „ de lui, à meſurer ſes armes avec les ſiennes,

„ en bataille rangée. Cette gloire qu'il désira ;
„ vous en avez joui. Plus heureux que le *Grand*
„ *Henri*, qui ne remporta presque de victoires,
„ que sur sa propre Nation, vous avez vaincu les
„ éternels & intrepides ennemis de la vôtre. Votre
„ fils, après vous l'objet de nos vœux & de no-
„ tre crainte, aprit à vos côtés, à voir le danger
„ & le malheur même, sans être troublé ; & le
„ plus beau triomphe, sans être ébloui. Lorsque
„ nous tremblions pour vous dans *Paris*, vous
„ étiez au milieu d'un champ de carnage, tran-
„ quille dans les momens d'horreur & de con-
„ fusion ; tranquille dans la joïe de vos soldats
„ victorieux ; vous embrassiez ce Général (*le Ma-*
„ *réchal de Saxe*) qui n'avoit souhaité de vivre
„ que pour vous voir triompher ; cet homme que
„ vos vertus & les siennes ont fait votre sujet ;
„ que la *France* comptera toujours parmi ses en-
„ fans les plus chers & les plus illustres. Vous
„ récompensiez déja par votre témoignage & par
„ vos éloges, tous ceux qui avoient contribué à
„ la victoire ; & cette récompense est la plus belle
„ pour des *François*.

„ Mais ce qui sera conservé à jamais dans les
„ fastes de l'Académie ; ce qui est précieux à cha-
„ cun de vous, MESSIEURS ; ce fut l'un de vos
„ confrères (*le Duc de Richelieu*) qui servit le
„ plus votre Protecteur & la *France*, dans cette
„ journée. Ce fut lui, qui, après avoir volé de
„ brigade en brigade, après avoir combattu en
„ tant d'endroits différens, courut donner & exé-
„ cuter ce conseil si prompt, si salutaire, si avi-
„ dement reçû par le Roi, dont la vûe discernoit
„ tout dans des momens, où elle peut s'égarer

„ ſi aiſément. Jouiſſez, MESSIEURS, du plaiſir „ d'entendre dans cette Aſſemblée, ces propres „ paroles que votre Protecteur dit au neveu de „ votre Fondateur, ſur le champ de Bataille : *Je „ n'oublierai jamais le ſervice important, que vous „ m'avez rendu.* Mais ſi cette gloire particuliére „ vous eſt chére, combien ſont chéres à toute „ la *France*, combien le ſeront un jour à l'*Eu- „ rope*, ces démarches pacifiques, que fit LOUIS „ XV. après ſes victoires? Il les fait encore; il ne „ courre à ſes ennemis, que pour les déſarmer; „ il ne veut les vaincre, que pour les fléchir. „ S'ils pouvoient connoître le fond de ſon cœur, „ ils le feroient leur arbitre, au lieu de le comba- „ tre, & ce ſeroit peut-être le ſeul moïen d'obte- „ nir ſur lui des avantages. Les vertus qui le font „ craindre, leur ont été connues, dès qu'il a com- „ mandé : celles qui doivent ramener leur con- „ fiance, qui doivent être le lien des nations, „ demandent plus de tems pour être aprofondies „ par des ennemis.

„ Nous, plus heureux, nous avons connu ſon „ ame, dès qu'il a regné. Nous avons penſé, com- „ me penſeront tous les peuples & tous les ſiécles; „ jamais amour ne fut ni plus vrai, ni mieux ex- „ primé; tous nos cœurs le ſentent, & vos bou- „ ches éloquentes en ſont les interprêtes. Des mé- „ dailles dignes des plus beaux tems de la *Grece*, „ éterniſent ſes triomphes & notre bonheur. Puiſ- „ ſé-je voir dans nos places publiques, ce Monar- „ que humain, ſculpté des mains de nos *Praxite- „ les;* environné de tous les ſimboles de la félicité „ publique. Puiſſé-je lire, au pied de ſa ſtatuë, ces „ mots; qui ſont dans nos cœurs.

AU PERE DE LA PATRIE.

(VIII.)

*Réponſe de M. l'Abbé d'*OLIVET*, Directeur de l'Académie* Françoiſe, *au diſcours prononcé par M. de V****

QUoique l'art de louer faſſe partie de la belle Littérature, j'avouerai, MESSIEURS, qu'il n'entra jamais dans le plan de mes études. A quoi ſert, me ſuis je dit cent fois, de ſe rendre habile dans un art, dont l'abus ne manque point d'avilir l'Orateur ; & qui, lors même qu'on l'emploïe le plus à propos, eſt moins propre à flater le vrai mérite, qu'à le bleſſer ? Ainſi raiſonnois-je, ſans prévoir qu'un jour, placé où je ſuis par le caprice du ſort, j'aurois à exprimer vos ſentimens, & ſur l'illuſtre confrère que nous avons perdu, & ſur celui que nous venons d'aquérir.

Il eſt vrai, & je ne puis avoir que cela ſeul pour me raſſurer ; il eſt vrai que la voix publique vient ici au ſecours de la mienne. Car qui ne ſait, MONSIEUR, que l'étendue de votre réputation a égalé celle de vos talens ? Quel eſt aujourd'hui le païs, où il ſe trouve, ne diſons pas des Savans & des Curieux, mais quelque ſorte d'humanité, quelque ombre de politeſſe, & où votre nom n'ait pas pénétré ? Les plus célébres Académies de l'Europe n'en ont-elles pas orné leurs Faſtes ? Et depuis combien de tems avez-vous jetté les fondemens d'une gloire ſi brillante ; Vous étiez connu par des Poëſies ingénieuſes & d'un tour

délicat, à un âge, où savoir lire des vers, c'est beaucoup. *Œdipe*, la permiere de vos Tragédies, fit douter si vous n'aviez pas dèslors atteint de fort près le point de perfection, où sont marqués les bornes de l'Art. Une diction pure, noble, élégante; cette harmonie qu'on ne définira jamais, & qui fera toujours son effet; chaque passion qui parle son langage, parce que l'imagination & le cœur sont d'accord; les ornemens dispensés avec la sagesse d'un âge mûr; & cela dans un sujet manié par les deux plus grands maîtres. Athléte encore si jeune, lutter contre *Sofocle* & contre *Corneille*! Pour espérer de pouvoir les vaincre, il falloit nécessairement commencer par vous saisir de leurs propres armes, c'est-à dire, conserver leurs véritables beautés; mais avec le secret que vous aviez de faire qu'on ne pût les distinguer de celles qui n'apartenoient qu'à vous.

Parlerai-je des autres piéces, que *Talie* ou *Melpoméne* vous ont dictées? Mais que pourrois-je en dire, qui valut ces acclamations flatteuses, dont la Seine retentit encore tous les jours? Avouez-le; car les hommes à qui l'on ne dispute point leur supériorité, gagnent à convenir de leurs foiblesses: avouez que ces bruyantes saillies, qui sont l'organe de la multitude, & qu'on ne peut ni commander, ni réprimer, l'emportent de beaucoup sur la froide admiration d'un lecteur tranquille dans son cabinet. Aussi étoit-il à craindre qu'un Théâtre qui tenoit de vous le pouvoir d'enchanter, ne produisit sur vous-même un effet pareil, en vous réservant tout entier pour lui seul, & vous faisant oublier qu'il seroit beau à l'émule de *Sofocle* d'être le rivale d'*Homere*. On auroit

auroit été privé de cette fameuse Henriade, que la *France* a regardé comme l'unique Poëme, dont elle pût se faire honneur, dans un genre où l'esprit, où le travail ne suffit pas; mais pour lequel il faut du génie.

Qu'est-ce que le génie? C'est un feu dont les ames communes n'ont jamais senti l'ardeur, mais qui s'allume indépendamment de nous, & s'éteint de même. C'est une lumiére étincelante, mais qui ne se montre qu'à certaines heures, pour être bientôt remplacée par un nuage. C'est une douce fureur, plus ou moins fréquente. C'est l'ivresse de l'esprit, comme toute passion est l'ivresse du cœur. En un mot, le génie est pour les beaux Arts, l'Epopée sur tout, ce qu'est le Soleil pour la terre. Tout est produit, échauffé, vivifié, embelli par le soleil: & c'est pareillement au génie qu'il apartient d'enfanter des vers, où il y ait de l'ame; d'en bannir la stérilité, le froid, la sécheresse; d'inventer, de varier, d'orner; & de faire enfin que l'art, fidéle imitateur de la nature, présente toujours l'agréable avec l'utile, le beau avec le bon, le gracieux avec le solide.

Vos prémiers maîtres & les nôtres, j'entens les Poëtes de l'Antiquité, ont enseigné que le Dieu des vers étoit aussi chargé de présider à la Divination. Est-ce donc par lui, Monsieur, que vous fûtes averti de renoncer pour un tems aux faveurs qu'il vous prodiguoit, & de vous apliquer à écrire l'Histoire? Oui sans doute, un pressentiment secret vous fit voir de loin ce glorieux emploi, qui devoit vous être destiné. Pour essayer vos forces, vous avez écrit l'Histoire d'un *Héros*: & c'étoit vous préparer à écrire celle d'un Roi. On sera

Héros avec des vertus dangereuſes, une bravoure inquiéte, d'heureuſes témérités. On n'eſt Roi que par un ſageſſe capable d'allier la modération avec la valeur, & qui, uſant à propos, ou de l'une, ou de l'autre, réuſſit à faire le bonheur du monde. Ainſi la poſtérité, en vous liſant, ſera preſque effrayé de *Charles XII.* & nous enviera *Louis XV.*

Mais que vois-je? le cilindre d'Archimède dans ces mêmes mains, qui ne paroiſſoient faites que pour la lire d'*Orfée*! Peu s'en faut que dans un lieu conſacré à la Poëſie & à l'Eloquence, je ne me recrie contre le projet d'unir avec leurs charmes, les ſpéculations de la Phiſique & de la Géométrie. Je ſerois plus hardi, n'en doutez point, ſi ce lieu même n'offroit à mes regards le célébre *Fontenelle*. Oſons ne pas le traiter autrement, que comme feront nos derniers neveux. Vous avez voulu, par une émulation qui vous honore l'un & l'autre, lui enlever la gloire d'être un homme unique. Tous les deux vous faites voir qu'il étoit réſervé à notre ſiécle, de joindre l'univerſalité des connoiſſances à celle des talens. Originaux l'un & l'autre, qui conſerveront toujours leur prix, mais dont, vrai-ſemblablement, il n'y aura jamais que de mauvaiſes copies.

Pendant que je parle de talens univerſels, & de connoiſſances ſans bornes, il eſt difficile qu'on ne ſe rappelle pas l'idée de votre prédéceſſeur. Ce fut un Savant du prémier Ordre, mais un Savant poli, modeſte, utile à ſes amis, à ſa patrie, à lui-même. Vous attendez, MESSIEURS, que j'entre dans un détail, qui puiſſe, pour quelques inſtans, ſuſpendre votre douleur; & qui n'abouti-

ra enfin qu'à l'aigrir, parce qu'il mettra notre perte dans un plus grand jour.

J'ai dit, un Savant du premier Ordre ; & ne croïez pas que j'abuſe des termes. Depuis la renaiſſance des Lettres, à peine comptons-nous trois ſiécles : & à peine chaque ſiécle nous a-t-il montré deux ou trois prodiges d'éruditions, qui ſoient comparables à feu M. le Préſident *Bouhier*. Héritier d'une riche Bibliothèque, qui fut à ſes yeux la belle portion de ſon patrimoine; deſtiné à être le ſeptiéme de ſon nom, qui de pere en fils rendroit au Parlement de *Bourgogne*, l'honneur qu'il en recevroit; il ſe propoſa d'égaler, & de ſurpaſſer même ces grands perſonnages, qui ont décoré la Robe par leur éminent ſavoir, les *Budés*, les *Bignons*, les *Briſſons* : & bientôt ne mettant plus de frein à une ambition ſi reſpectable, il embraſſa tout à la fois l'Ancien & le Moderne, le Profane & le Sacré, les Langues ſavantes, la Chronologie, la connoiſſance des Monumens antiques, la Juriſprudence, la Critique. Vous dis-je rien, MESSIEURS, dont vous n'aïez des preuves entre les mains?

Que ceux qui ne l'ont connu que par ſes ouvrages, ne ſe figurent pourtant pas qu'il fut de ces Auteurs enſévelis dans leurs Livres, & dont l'humeur ſombre eſt le voile d'un ridicule orgueil. Jamais homme ne fut d'un commerce plus aiſé, ni plus aimable. Une douceur naturelle, une grande candeur, autant de vivacité qu'il en faut, & jamais rien au-delà, tel fut ſon caractére ; & vous le retrouverez dans tous ſes écrits. Juſques dans les ronces de la Critique, il fait éclorre les fleurs de l'Urbanité. Quand il reléve une mépriſe,

il vous insinue que celui à qui elle est échapée, mérite de l'estime par d'autres endroits. Quand il dévelope un sens nouveau, quand il présente une heureuse conjecture; si le germe imperceptible s'en trouve quelque part, il vous le dit; & on voit qu'il le dit avec plus de plaisir que n'en ont les plagiaires à se cacher. Avant lui, rien de si commun parmi les Doctes de la premiére Classe, que de se faire entr'eux une langue à part, féconde en termes injurieux. Mais lui, ne sachant que la langue de l'honnête homme, soit qu'il se défende, soit qu'il attaque, c'est avec un air de politesse, qui fait sentir ce qu'il est.

Remontons à la source de cette urbanité, que l'imitation ne donna point, & où l'affection n'arrive point. Vous croirez peut-être l'avoir trouvée dans une éducation, qui répondit à sa naissance. Pour moi, en convenant que cela doit y avoir contribué, je crois qu'il n'y a qu'une modestie sincére, qui fasse des hommes véritablement polis. Et qu'entendons-nous par modestie, si ce n'est la connoissance de soi-même? Il avoit trop étudié, trop réfléchi, pour tomber dans les piéges, que l'orgueil tend à l'ignorance. Quiconque croit beaucoup valoir, est bien éloigné de savoir beaucoup.

On reproche un autre vice aux Savans, une espèce d'avarice, qui leur est propre. Tout ce qu'ils ont de lumiéres, ils le gardent pour eux uniquement; comme si c'étoit s'apauvrir, que d'en faire part. Publions à la gloire de M. le Préſident *Bouhier*, qu'en ce genre, plus il étoit opulent, plus il a été libéral. Hé! dans quelle bouche seroit mieux placé que dans la mienne, l'aveu de cette

générosité, que tous ses amis ont éprouvée ? Puisqu'elle se conformoit à leurs besoins, j'ai dû m'en ressentir plus que personne. J'avois en lui un guide incapable de m'égarer, & si mon fardeau me paroissoit trop lourd, disposé à me soulager d'une partie. Que ne puis-je donner ici un plein essor à ma reconnoissance ! Mais je ne dois pas, MESSIEURS, présumer qu'il me fût permis de parler long-tems de moi.

Une érudition si profonde, & si variée, lorsqu'elle se rencontre dans une personne publique, seroit-elle la suite d'une intempérance, ou plûtôt d'une manie, qui fait qu'on veut quelquefois aprendre tout hors ce qu'on est obligé de savoir ? Vous n'en soupçonnerez point le Magistrat, qui cause nos regrets. Persuadé, comme il le fut dès sa plus tendre jeunesse, que le mérite essentiel du grand homme est de servir la patrie, & que les services qu'elle attend de nous, se réglent sur le rang qu'on y tient ; il comprit que si d'autres études ne lui étoient pas interdites, si elles lui étoient même nécessaires pour nourrir l'activité, & l'étonnante facilité de son esprit, au moins l'étude des Loix devoit-elle toujours être son principal objet. De-là ces deux immenses volumes, qui ne laisseront dans le Droit municipal de sa province, ni obscurité, ni contradiction, ni équivoque. Ouvrage, dans lequel je ne sçais ce qu'on admirera le plus ou le zéle qui l'a fait entreprendre, ou le courage & la persévérance d'un Savant, dont le gout étoit décidé pour les travaux Académiques & à qui les Muses & les Graces offroient de continuelles distractions.

Que me reste-t-il, qu'à vous le peindre dans

sa vie privée ? Car à quel propos nous aplaudir de nos laborieuses veilles, si elles ne servent pas à nous rendre heureux, & par conséquent vertueux, ou, ce qui est la même chose, plus dociles à la raison, qui nous parle dans nos livres ? Voilà en quel sens M. le Président *Bouhier*, bon mari, bon pere, bon ami, juge intégre, sage économe de son bien, & de ses talens, recueilloit sans cesse le fruit d'une étude tournée à sa propre utilité. Ses jours, partagés entre sa charge, sa famille & son cabinet, formérent le cours d'une vie égale, qui ne respiroit que l'honneur & la décence. Arrive le jour fatal, il n'en est point ému, parce qu'il avoit apris de la Philosophie à le prévoir, & de la Religion à s'y préparer. Un frere digne de lui, & dont les vertus illustrent l'Epiſcopat, reçoit son dernier soupir. Une tendre mere, plus que nonagénaire, lui ferme les yeux.

Vous avez, MESSIEURS, bien peu joui de sa présence ; & vous ne vous flatiez presque plus de le revoir dans vos assemblées. Une goutte impitoiable l'a tenu, pour ainsi dire, enchainé depuis près de quinze ans. Ce qu'il y trouva de plus dur, il m'a fréquemment chargé de vous le témoigner ; ce fut de se voir séparer de vous, & hors d'état de vous rejoindre. Au milieu des plus vives douleurs, il pensoit à vous. Dans ces tristes momens où il n'avoit de libre que la tête & le cœur, il vérifioit : aimant à croire qu'un genre de travail, qui est plus particuliérement le vôtre, MESSIEURS, le raprochoit de vous. Il a même consenti à publier quelques-unes de ses Poësies, non pour se parer d'un talent qu'il avoit de bonne heure sacrifié à de plus importantes occupations,

mais pour avoir de quoi offrir un hommage à l'Académie.

Je reviens à vous, MONSIEUR, & je finis en vous exhortant à une assiduité, qui nous dédommage de ce que la longue absence de votre prédécesseur nous a fait perdre. Tout doit vous attirer ici, des exercices qui tendent à épurer la langue, & le goût; des efforts unanimes pour avancer le progrès des beaux Arts; une estime réciproque, & une parfaite union; des talens, plutôt divers qu'inégaux, & nulle dispute, si ce n'est à qui marquera plus de zéle pour la gloire de notre auguste Protecteur. Quelle aparence, que nous eussions pû voir l'Histoire de son merveilleux Regne, prendre naissance ailleurs, que dans le sein de l'Académie? Venez donc vous asseoir parmi nous; & afin que cette Histoire, qui ne sera qu'un tissu de faits admirables, mérite d'être admirée elle-même, n'oubliez point qu'aujourd'hui nous contractons un engagement mutuel; vous, Monsieur, de nous faire honneur par vos travaux; nous, de nous intéresser à vos succès.

(IX.)

Réflexions sur le remerciement de M. de V*** *à l'Académie Françoise.*

IL paroît ici, Monsieur, deux discours, l'un de M. de V*** & l'autre de M. l'Abbé d'*Olivet*. Je vous les envoye tous deux. Et comme ce sont deux Pendans, & que je suis presqu'accoutumé à vous écrire des paralelles, permettez moi

de vous en faire encore : & de vous montrer M. de V*** en sa qualité d'Orateur, à peu près tel que je vous l'ai fait voir en sa qualité de Poëte.

M. de V*** aïant été reçu à l'Académie Françoise, a été obligé de prononcer un discours à sa réception, & le Directeur de lui répondre. M. l'Abbé d'*O*** a rempli sa charge avec toute la sagesse & toute la discrétion convenable. Il avoit deux Eloges à faire, l'un de l'Académicien entrant, l'autre de l'Académicien mort. Il a dit au premier toutes les politesses qu'il mérite sans doute; mais sans compromettre, ni lui-même, ni sa place, ni la Compagnie au nom de laquelle il parloit. Vous sentez que le pas étoit délicat. Quand il vient à M. le *P. Bouhier*; il le montre d'une maniére à le faire regretter par ceux-mêmes qui ne l'ont jamais vû. C'est ce qu'on peut dire d'un éloge bien fait, & c'est ce qu'on en a pensé.

Pour ce qui est du discours de V*** vous n'y verrez rien de ce que vous croïez y voir. Il est tout, excepté ce qu'il doit être. Ce sont des réflexions, des observations, des morceaux de Dissertations, des lambeaux de Panégyrique. Il n'y a que de remerciment dont il n'y a pas un seul mot : c'étoit son sujet.

J'ai été surpris, je vous l'avoue, de voir d'un côté un homme qui remue tout l'Univers, & qui montre un empressement prodigieux pour arriver à une place; & de l'autre, ce même homme qui paroît indifférent & comme insensible lorsqu'il y est arrivé. M. de V*** se pique de sensibilité & d'amitié, ces vertus peuvent-elles être bien pures & bien solides sans la reconnoissance.

Tout discours, en pareil cas doit être assorti

aux circonſtances. La place dont il prenoit poſſeſſion, les perſonnes à qui il parloit, celles qui l'écoutoient, lui dictoient ce qu'il devoit dire. On croiroit le prévoir par les ſeules conjectures du bon ſens : mais l'Orateur a des marches dérobées, des détours qui ne ſont qu'à lui : il parle comme il veut ; ſes principes & ſon autorité le mettent au-deſſus des régles.

Son diſcours eſt compoſé de trois parties, à ce que je crois, d'un Éloge maigre & croqué du *P. Bouhier* : d'une diſſertation ſur la Langue Françoiſe ; & d'une tirade d'Eloges. Voïons comme l'Auteur a ſçu lier des matiéres ſi peu faites pour s'unir.

Les quatre premiéres phraſes qui ſont une maniére d'Exorde, plaiſent aſſez, quand on les lit rapidement, & ſans y faire trop attention. *Votre Fondateur, M. vous a fait libres & égaux ; parce que vous êtes au-deſſus de l'interêt & que vous cultivez les belles Lettres pour elles-mêmes . . Il étoit peut-être à craindre que des travaux ſi honorables ne ſe ralantiſſent.* Ces deux phraſes ſont vraies ; mais l'une ne méne point à l'autre. *Ce fut pour les conſerver* (ces travaux) *dans leur vigueur, que vous vous êtes fait une régle, de n'admettre aucun Académicien qui ne réſidât dans Paris. Vous vous êtes écarté de cette loi en faveur du P. Bouhier.*

De toutes ces penſées, la premiére eſt un rayon qui ſembloit annoncer une ſuite lumineuſe. L'Auteur l'a fait partir, parce qu'il l'avoit. Mais il faut venir au ſujet, & cette idée n'y méne point ; n'importe ; il faut du brillant au début ; & après avoir dit les grands mots de *liberté*, *d'indépendance*, nous parlerons dans la troiſiéme

phraſe, de *ralantiſſement*, de *régles*, de *diſpenſe*. J'aimerois bien mieux une belle ſuite d'idées que ces zigzags.

M. le P. B. ſe conſola de n'être point à Paris, à l'Académie; parce qu'il étoit à Dijon où il y a beaucoup de Gens de Lettres. C'eſt-à-dire que Dijon & les Gens de Lettres qui y ſont, tenoient lieu au P. B. de Paris, & des Académiciens; cette comparaiſon fait honneur aux Citoïens de Dijon, mais en fait-elle à l'Académie? Eſt-il poli de dire à quelqu'un: *Je me ſuis conſolé de n'être pas avec vous; parce que j'étois avec d'autres.*

Il faiſoit reſſouvenir la France de ces Magiſtrats, qui ſe délaſſoient des fatigues *de leur état, dans les travaux de la Littérature*: Croïez-vous M. qu'on ſe délaſsât des *fatigues* par les *travaux*? l'Antithèſe eſt pauvre & puérile. Mais n'importe, c'eſt toujours Antithèſe. *Que ceux qui ſe renferment dans le cerle étroit de leur emploi, ſont à plaindre:* voilà une propoſition qui eſt de M. de V***: en voici une autre qui n'eſt pas de lui: *Que la Société ſeroit heureuſe ſi chacun trouvoit ſon bonheur à ſe renfermer dans ſes emplois!* Laquelle des deux eſt la plus vraie & la plus ſenſée?

Pour prouver qu'il faut *ſortir du cercle de ſes emplois*, l'Orateur cite l'exemple de Ciceron, qui *plaidoit la cauſe des Citoïens, qui écrivoit ſur la nature des Dieux, qui cultivoit l'amitié de Roſcius* Comédien. Mais quelle opinion nous donne-t-il de ſes ſentimens & de ſes idées? De mettre au même niveau, l'éloquence qui défend le Citoïen, la Philoſophie qui l'inſtruit, & la Comédie qui l'amuſe: tout cela délaſſoit-il également Ciceron? Sortoit-il bien alors du cercle de

ſes Emplois ? Tous ſes amuſemens-mêmes n'y avoient-ils pas raport ? *Atque adeo mihi concedendum eſt magis quod ex his ſtudiis hæc quoque creſcit oratio, & facultas : quæ quantacunque in me eſt, numquam amicorum periculis defuit ;* il y a apparence que Ciceron eſt un exemple mal choiſi, ou mal emploïé. C'étoit sûrement un *petit eſprit*, qui ramenoit tout à ſes emplois : mais pour en faire un eſprit ſupérieur, M. de V*** lui prête ſes penſées & ſes goûts ; il le fait voltiger dans tous les genres ; lui fait effleurer toutes les matiéres, & cela uniquement pour promener ſes idées, au lieu que l'Orateur Romain ne ſongeoit qu'à ſervir ſa Patrie. *Je rougirois*, dit-il, * *ſi comme quelques-uns, je me livrois à une Etude ſtérile pour la Société, me renfermant dans mon cabinet avec des ouvrages de Littérature, mais, &c.* Ciceron ne croïoit pas aſſurément que la conſtante *gravité* d'un Citoïen dans ſes Emplois, fut la marque de la *médiocrité ;* au contraire, il regardoit cette amuſante *variété* qui réjouit nos *eſprits prétendus non médiocres*, comme une marque de foibleſſe & de *légéreté.*

M. le P. B. n'eſtime pas même tout ce qu'il traduit. M. de V*** a intention de le louer, je penſe. Vous voïez comme il ſçait choiſir les beaux traits. Que peut-on tirer de celui-ci à l'honneur de celui qui eſt loué ?

M. le P. B. prétendoit : *que les Poëtes doivent être traduits en Vers. On ne ſera pas étonné que je me range à ſon ſentiment.* Pourquoi nous dire cela ? je ne vois point de raiſon pour être étonné. Quelque ſentiment que prenne M. de V***, il

* *Pro Arch. Poët.*

eſt autant Poëte qu'Orateur, autant Orateur que Poëte; ainſi on ne ſeroit pas étonné qu'il prit un ſentiment plutôt que l'autre, ou même qu'il les prit tous deux enſemble.

J'aime mieux prononcer devant vous un Diſcours utile qu'un Diſcours éloquent. M. de V*** eſt Philoſophe, par conſequent au-deſſus *des idées vulgaires*. Quelle différence met-il donc entre un diſcours utile, & un diſcours éloquent? Un diſcours peut-il être vraiment utile, ſans être éloquent, ou vraiment éloquent ſans être utile? Je ſais bien, par exemple, qu'on peut faire un Diſcours qui ne ſoit ni *utile*, ni *éloquent*; mais quand de ces deux qualités l'une eſt bien réelle & bien marquée, l'autre la ſuit.

La difficulté ſurmontée fait une grande répartie du mérite. De qui? Ou de quoi? De la perſonne, ou de l'ouvrage? M. de V*** *va démêler la raiſon pourquoi nous n'avons encore en vers aucun grand Poëte de l'Antiquité.* Et pour en venir à bout, il poſe ce principe: *La difficulté ſurmontée dans quelque genre que ce puiſſe être, fait une grande partie du mérite.* Ce n'eſt point de l'Ouvrage, ſans doute; car, s'il eſt bien fait, quoique fait aiſément, il n'en a pas moins de mérite. C'eſt donc le mérite de la perſonne. Par conſéquent voici le raiſonnement de l'Orateur: *Il n'y a point de Nation au monde, chez la quelle une perſonne merite plus que chez la nôtre, en rendant une véritable vie à la Poëſie ancienne;* donc nous ne devons point avoir de Traduction. Que fait là le mérite? Il ſuffiroit de dire ſimplement: nous n'avons point de la Traduction des Anciens, parce que cela eſt très-difficile parmi nous? il ne falloit point faire de galimatias, pour

prouver cette difficulté dont tout le monde convient, mais il falloit aller tout de suite au nœud, & dire, si l'on veut, que c'est la faute de notre Langue. L'Orateur y vient. Voyons comment il se *démêle* d'un raisonnement où il veut *démêler* les causes.

Les premiers Poëtes formérent le génie de leur langue. Voilà qui est prononcé. C'est comme si on disoit : les premiers Peintres formérent le caractére des couleurs naturelles. Non M. on parla d'abord pour se faire entendre ; & quand la Prose fut bien établie dans ses droits, elle s'émancipa dans la Poësie. Elle y devint même un peu libertine : de sorte que du consentement de tous les Grammairiens, c'est dans la Prose & non dans la Poësie, qu'il faut aller chercher le vrai caractére & le vrai *génie* des Langues.

Les Grec & les Latins emploïérent d'abord la Poësie à peindre les objets sensibles de toute la nature. Cela est faux encore ; ce fut la Prose. Les Langues Grecques & Latines étoient faites avant *Homére & Virgile.* On peignoit tout dans les discours, avant qu'ils eussent entrepris de peindre dans leurs Poësies ; on ne peignoit pas si bien qu'eux, il est vrai, mais cependant on peignoit.

Les François qui n'ont guéres commencé à perfectionner la grande Poësie, qu'au Théâtre, n'ont pû & n'ont dû exprimer alors, que ce qui peut toucher l'ame. Où va notre Orateur ? Où va t'il ? Je crois que voici son idée : nous ne pouvons traduire les Vers en Vers ; parce que notre langue est pauvre : elle est pauvre, parce que les Poëtes ne l'ont point enrichie : ils ne l'ont point enrichie, parce qu'ils ont commencé par des piéces de Théâtre. Mais *Virgile*

qui n'eſt venu chez les Romains qu'après les piéces de Théâtre, en a-t-il trouvé la langue Latine plus pauvre ? L'Orateur Académique veut en venir à cette vieille idée, qu'il a jettée dans la Préface de ſa Henriade, *que notre langue ne peut peindre noblement les petits détails.* Que de circuits inutiles pour arriver ? Mais quel raiſonnement ? Nous ne pouvons peindre les petits détails : donc nous ne pouvons traduire les grands Poëtes de l'Antiquité. C'eſt ſans doute *Homere*, *Virgile*, *Sophocle*, *Horace*, qu'il entend ; mais c'eſt juſtement où les petits détails ſont les moins néceſſaires. Notre langue ne peut s'abbaiſſer aux petites choſes ; donc, au moins doit-elle réuſſir mieux que les autres dans les grandes. Et ſuppoſé qu'elle ne puiſſe *nommer ſans détours les inſtrumens de l'Agriculture*, comme *la Béche*, le *Rateau*, le *pénible Hoyau*, le *Soc* tranchant, que *Deſpreaux* nomme cependant dans l'Epître à ſon Jardinier ; cela n'empêche pas qu'elle ne puiſſe prendre *Jupiter tonnant*, & *Pluton qui s'effraïe dans les Enfers.* Diſons plutôt que c'eſt la verve du Poëte, qui manque à la Langue ; cette verve, quand on l'a, fait tout annoblir. On dit tout en François, quand on a aſſez de génie pour bien manier la Langue : & s'il y a des choſes que nous ne pouvons nommer, il faut s'en prendre au goût & à la délicateſſe de la Nation, plutôt qu'au génie de la Langue : deux choſes tout-à-fait différentes & qu'on ne diſtingue pas aſſez. Si cette contrainte irrite la pareſſe de l'Auteur, elle maintient les droits de la bienſéance, & de la politeſſe.

Le langage du cœur & le ſtile du Théâtre ont entièrement prévalu : ils ont embelli la Langue

Françoiſe, mais ils en ont reſſerré les agrémens dans des bornes un peu trop étroites. Voilà ce que j'appelle des Phraſes vagues, qui ne ménent à rien, qui ne ſignifient rien, qui ne jettent nulle lumiére dans l'eſprit. Tout ce qui s'exprime dans la Poëſie, eſt ou récit, ou ſentiment, ou raiſonnement. Ces deux derniéres parties ſe trouvent au Théâtre dans tous les dégrés poſſibles, ſelon les conditions & les ſituations des Acteurs. Et ſi les diſcours Dramatiques ont *embelli la Langue Françoiſe*, ils ne l'*ont reſſerrée* ni du côté du grand, ni du côté du ſimple. Une ſuivante dans *Moliére*, dit tout ce qu'elle pourroit dire, quand elle ſeroit à *Rome* ou à *Athénes*, à quelques poliſſonneries près, que M. de V*** ſans doute ne regrette pas. *Céſar*, *Pompée*, *Alexandre* dans *Corneille* & dans *Racine* diſent ce qu'il peut y avoir de plus grand dans le diſcours de l'Epopée : car les diſcours de l'Epopée ſont Dramatiques, chacun y a le ton qui lui convient. *Junon*, qui s'excite à la vengeance, parle, comme elle feroit ſur un Théâtre : & *Enée* qui gémit à la vuë de la tempête, ne gémiroit pas mieux ſur la ſcéne. Ainſi *le langage du cœur & le ſtile du Théâtre ne nous ont reſſerrés* ni dans le grand, ni dans la ſimple, lorſqu'il s'agit des ſentimens, ou des raiſonnemens. Ils ne nous ont pas fait plus de tort dans les récits. Que répondra M. de V*** à l'exemple de la *Fontaine* pour le récit des plus petites choſes, *le langage du cœur & le ſtile du Théâtre, l'ont-ils reſſerré dans des bornes trop étroites* ? Et s'il veut du grand, que répondra-t-il aux récits de la mort d'*Hyppolyte*, du paſſage du Rhin ! Mais ſelon lui notre Langue n'a point le défaut

de ne pouvoir atteindre aux grandes choſes ; c'eſt de ne pouvoir deſcendre aux petites : & voilà pourquoi nous ne *pouvons traduire la haute Poëſie des Anciens.*

C'eſt Terence qui chez les Romains parla le premier avec une pureté toute élégante. L'Orateur confond l'élégance des choſes avec l'élégance des mots. *Plaute* parloit plus naïvement & auſſi élégamment que *Térence ;* mais le fond des choſes n'étoit pas ſi choiſi chez lui que dans *Térence.* Il avoit deux défauts qui ne regardoient point la *pureté* du langage, l'un dans ſes vers, qui n'étoient pas toujours aſſez réguliers ; l'autre dans ſes plaiſanteries, qui n'étoient pas toujours du goût des honnêtes gens. Mais pour le langage, le ſçavant *Varron* diſoit, même après avoir lû *Terence,* que les Muſes, quand elles voudroient parler latin, emprunteroient le langage de *Plaute.* D'ailleurs, M. de V*** tombe ici en contradiction avec lui-même : il dit *que la Langue Françoiſe a été reſſerrée dans des bornes plus étroites que la Latine,* parce que *les François n'ont guéres commencé à perfectionner la Poëſie qu'au Théâtre :* & il dit enſuite, *que c'eſt Terence qui chez les Romains parla le premier avec une pureté toujours élégante.* Pourquoi nos Dramatiques nous auroient-ils fait un tort, que *Terence* n'a point fait aux Romains ?

Me déſavouerez-vous donc, Meſſieurs, quand je dirai que le vrai mérite, & la réputation de notre Langue, ont commencé à l'Auteur du Cid & de Cinna. Oui, M. on vous déſavouera, parce que de deux choſes que vous dites, il y en a une qui eſt fauſſe : *C'eſt que le vrai mérite de notre Langue*

Langue ait commencé à Corneille. Prenez garde que vous diſtinguez deux choſes, le *vrai mérite* & la *réputation* : & comme vous les confondez dans la ſuite de votre raiſonnement, vous faites un ſophiſme. La *réputation* de notre Langue, a commencé, ſi vous voulez, avec *Corneille*, mais ſon vrai mérite exiſtoit avant lui. *Balſac* ſçavoit mieux le François que *Corneille*, & il a plus fait que lui pour notre Langue. Il lui a donné du nombre, du feu, de la nobleſſe, de l'exactitude. Elle avoit tout quand *Corneille* eſt venu, excepté les Ouvrages. *Montagne*, *Marot*, *Malherbe* & *Racan* étoient célébres chez nous, ils ne l'étoient pas chez les Etrangers ; cela ne prouve point que notre Langue de leur tems n'étoit point faite ; cela prouve ſeulement que nous n'avions pas d'Ouvrages, ou qu'ils n'étoient pas encore aſſez bons ; & par conſéquent ſans *Corneille* & ceux qui l'ont ſuivi, notre Langue ſeroit reſtée dans *l'obſcurité :* cela eſt vrai. Mais ce n'eſt pas raiſonner juſte, que de conclure qu'elle ſeroit reſtée à jamais dans *la médiocrité*, à moins que vous veüillez prétendre, que tout ce qui eſt obſcur eſt médiocre, & que tout ce qui eſt médiocre eſt obſcur. Si cela étoit, combien de *célébrités* ſe changeroient en *obſcurités* ? Vos hinc, hinc vos.

Un de leurs contemporains, incapable, peut-être du ſublime qui éléve l'ame, & du ſentiment qui l'attendrit : c'eſt de *Deſpreaux* dont il s'agit. Qu'eſt-ce que le ſublime ? Eſt-il dans les grands mots, dans les phraſes ſonorées, empoulées, dans les pointes épigrammatiques, dans les bluettes de l'antithèſe. Il faut juger avec réſerve les grands hommes, de peur de condamner ce qu'on

n'entend pas : *ne damnent quod non intelligunt.* Le ſublime ſe trouve dans tous les genres. C'eſt un degré de perfection qui enléve l'admiration de quiconque eſt né pour ſentir. On peut être ſublime, non-ſeulement dans une *Henriade*, dans le Temple de la Gloire ; mais dans une Fable de la *Fontaine*, ce grand homme que M. de V*** a oublié de nommer dans ſon diſcours, & que je ſuis sûr qu'il adore, ſans ſçavoir, peut-être, que c'eſt parce qu'il eſt ſublime. Pour prononcer qu'un Auteur n'eſt pas ſublime, il faut demander auparavant ſi la matiére qu'il a traitée comportoit le ſublime qu'on dit qui lui manque ; quand *Deſpreaux* dans quelques-uns de ſes Ouvrages, n'auroit pas le ſublime dont on parle, on ne ſeroit point en droit de prononcer *qu'il étoit incapable de ſublime.* Il l'a été ſublime, quand il a pû & quand il a dû l'être. Qu'on liſe le paſſage du Rhin, pluſieurs morceaux du 4e. Chant de l'Art poëtique, pluſieurs du Lutrin, on verra *s'il étoit incapable du ſublime qui éléve l'ame.* Le diſcours de la Moleſſe n'eſt-il pas ſublime ? Non : il n'y a pas de grands mots . . . . . Les grands traits dans les images, les tours naïfs & heureux, les expreſſions vives & piquantes, les pointes aiguës de la Satire la plus délicate, tout cela n'eſt point ſublime comme le ſont *Phedre* & *Cinna :* ainſi on peut dire *que Deſpreaux étoit incapable du ſublime.* En vérité il ſeroit bien plus ſage de ne point hazarder de telles déciſions.

J'avoue que *la gloire de nos armes ſe ſoutient mieux que celle de nos Lettres.* Perſonne ne ſera aſſez hardi pour conteſter cette vérité à M. de V*** ſur tout aprés avoir lû ſon Diſcours ; on ne

lui dira point non plus après avoir lû ſon Poëme ſur la Bataille de Fontenoi :

François vous ſçavez vaincre, & chanter vos victoires.*

Mais quel beſoin avoit l'Académie de cette comparaiſon odieuſe pour Elle. Il loue le Roi, mais le Roi a-t'il beſoin de l'oppoſition avec les Lettres pour paroître grand ? & l'Académie devoit-elle s'attendre dans un remerciment qu'on lui fait, à des antithèſes où elle eſt écraſée ? Je veux croire, pour l'honneur du nouvel entrant, que c'eſt l'antithèſe même qui l'a ébloui, & qui l'a empêché de voir ce qu'il diſoit. Elle l'a auſſi ébloui, quand dans la page précédente, en parlant du Souverain Pontife, il oppoſe *inſtruire à gouverner : quand il* inſtruit *le monde Chrétien qu'il* gouverne : on ne gouverne les eſprits qu'en les inſtruiſant. On ne peut les forcer, il faut les perſuader, par conſéquent les inſtruire. Elle l'a ébloui quand il l'a dit : que *le même goût naturel qui a fait recevoir à Petersbourg la Muſique Italienne, y a fait aimer l'éloquence françoiſe.* Voilà *Boileau*, *Corneille*, *Racine*, *Moliere*, comparés à la Muſique Italienne ; tout ſera pétillant chez eux, chiqueté, pulvériſé. Un homme qui s'éblouit ſi ſouvent auroit preſque beſoin d'un guide.

Crébillon eſt ſur la ſcéne, comme un Héros ſur les débris de ſa patrie qu'il a défendu. Voilà apparemment du ſublime : mais à qui fait-il honneur ? A *Crébillon* qui a défendu cette Patrie ; ſans avoir pû l'empêcher de périr, ou l'Académie qui auroit dû la rendre toujours glorieuſe & triomphante ? Voilà le ſort de ces belles idées : on les trouve

* Henriade, ch. 7.

creuſes quand ou les ſonde.

C'eſt préciſément parce qu'il y a beaucoup d'eſprit en France, qu'on y trouvera dorénavant moins de génies ſupérieurs. Il s'enſuit de cette propoſition que dans le ſiécle paſſé, il y avoit moins d'eſprit en *France* qu'il y en a aujourd'hui ; parce qu'alors il y avoit beaucoup de génies ſupérieurs. Comme il y avoit peu de Connoiſſeurs, on laiſſoit aux *Corneilles*, aux *Boileaux*, aux *Racines*, aux *Molieres*, aux la *Fontaines*, aux *Deshouliéres*, aux *Quinauts*, aux *Flechiers*, aux *Boſſuets*, aux *Bourdaloues*, aux *Fenelons*, la liberté de *porter leurs têtes au-deſſus des autres.* Mais ſi tous ces grands hommes vivoient aujourd'hui, *il y a* tant *d'eſprit en France*, que par cette raiſon *préciſément*, ils ſe trouveroient de niveau avec les autres. *Le commerce de l'eſprit eſt ſi étendu aujourd'hui, l'opulence ſi générale, qu'il n'y a plus de grandes fortunes à eſpérer.*

Les Etrangers ſont avertis que la Langue Françoiſe perd déja beaucoup de ſa pureté chez les Hollandois. Les Etrangers avoient beſoin de l'avis, & dorénavant ils n'iront plus à *Amſterdam* apprendre le François ; mais ils viendront à *Paris* lire la *Henriade*, & le Remerciment de M. de V*** à l'Académie, pour apprendre le beau langage, & l'art de faire de beaux complimens par antithèſe.

La Langue eſt prête à ſe gâter parmi nous par le mélange des ſtiles. Cette remarque n'eſt malheureuſement que trop vraie. Mais que M. de V*** s'en plaigne, cela eſt aſſez ſingulier.

Quis tulerit Gracchos de ſeditione quærentes ?

Par exemple, [ſans parler de la Princeſſe de *Navarre*] ce diſcours qui doit être tout dans le ſtile médiocre, eſt tantôt familier, tantôt poëtique, quelquefois il y a des élans du ſtile lyrique : vous verrez dans ce qui ſuit des amis unis par le goût des Arts, qui *s'aſſemblent ſans ſe montrer à la Renommée :* Vous verrez un Roi qui cache *la hauteur de ſon ame, & qui ne peut en affoiblir les rayons, qui en perçant, malgré lui, le voile de ſa modeſtie, y prennent un éclat plus durable.* Qui croiroit que cette phraſe allégoriquement entortillée, eſt faite pour achever de peindre l'admirable ſimplicité d'un Roi qui fait les plus grandes choſes, comme ſi elles étoient dans *l'ordre ordinaire* ; il n'y avoit qu'à les dire comme il les fait. Paſſez à l'Orateur, *l'ordre ordinaire de la nature* la fait *naître* pour mépriſer ces minuties de ſtile. *Il eſt d'autres défauts dont je ſuis encore plus frappé, parce que j'y ſuis tombé plus d'une fois.* C'eſt juſtement par cette raiſon, M. que vous devez en être moins frappé ; c'eſt beaucoup pour un Auteur *yvre d'encens & de proſpérité*, d'avoir des ſoupçons ſur ſes défauts. Mais vous, vous en êtes frappé. Corrigez-vous donc. Dans ce qui ſuit, par exemple, vous le pouvez : il y a matiére. *Mais je trouverai parmi vous, Meſſieurs, les ſecours que M. le P. B. s'étoit donné par ſes études. Plein de la lecture de Ciceron, il en avoit tiré le fruit de s'étudier à parler le François, comme ce Conſul parloit le Latin.* Et vous, M. quel fruit tirez vous de ces Meſſieurs ? Vous n'en parlez point : vous briſez-là votre penſée qui paroiſſoit annoncer un ſecond membre ; voïez la marche de vos idées : notre Langue ſe gâte : je trouverai parmi vous des ſecours pour me

corriger, comme le P. B. a tiré de *Ciceron* le fruit de s'étudier à bien parler François. Mais c'eſt à M. l'Abbé d'O** qui ſçait bien *Ciceron*, a vous parler du P. B. Quel raport cette queuë a-t'elle avec la diſſertation ſur le mérite de la Langue Françoiſe. Il paroît que l'Orateur nouveau n'a pas *fait ſon étude particuliére* de l'art des tranſitions. Elles ſont pourtant un des plus grands mérites des ouvrages d'eſprit. Toutes ſes idées produites par une effervescence d'imagination ſe confondent & ſe doublent. Il embraſſe d'un coup d'œil mille choſes. Il eſt en *Pruſſe*, à *Stockolm*, en *Italie*, à *Londres*, en *Hollande*, à *Dijon*, où n'eſt-il pas? A l'Académie, peut-être. Il deſſerte, il prône, il panégyriſe; il jette en phraſe. . . . Ce n'eſt pas ainſi que ſe fait un diſcours ſenſé. Il faut d'abord conſidérer toutes les piéces qui doivent le compoſer: les traiter, les ajuſter: en préparer les articulations & les jointures, & quand cette opération eſt faite, y jetter les penſées pour habiller le ſquellette, pour lui donner du mouvement, de la vie, & enfin revêtir toutes ces parties d'un ſtile uniforme, & en même-tems varié; & ſacrifier de bonne grace toutes les beautés étrangéres, fut-ce le plus bel œil du monde, la plus belle main: deux ſuffiſent pour le beſoin & pour la grace. Et c'eſt mal entendre ſes interêts que de vouloir tout raſſembler ſur un même corps. M. de V*** n'eſt point dans ce principe. Il avoit ſur ſon Bureau des ébauches, telles qu'en font les eſprits dont la profeſſion eſt de penſer: l'occaſion de faire un diſcours à l'Académie ſe préſente, il raſſemble ſes matériaux, & voilà un diſcours tout fait.

C'eſt ainſi que l'Académie fut d'abord formée.

M. de V*** se mocque de nous. Il nous présente cette pensée comme une conséquence, & il n'en a pas dit un mot dans ce qui précéde. Si c'est une nouvelle idée qui lui vient sur l'origine de l'Académie. Il falloit dire, *voici comme l'Académie, &c. J'oserois m'étendre sur les bontés, dont la plûpart d'entre vous m'honorent, si je ne devois m'oublier, pour ne vous parler que du grand objet de vos travaux, des interêts devant QUI, ou LESQUELS, tous les autres s'évanouissent, de la gloire de la Nation.* C'est ici apparemment la proposition du sujet. L'Orateur va entrer en matiére. Je vais Mrs. vous parler de la gloire de la Nation qui est le grand objet de vos travaux. Jusqu'ici dans ces 18. premiéres pages, nous n'avons que préludé, mais dans les cinq qui nous restent, je dois *vous parler du grand objet de vos travaux : Je sçai combien l'esprit se dégoute aisément des éloges . . . . . mais je ne puis refuser le tribut que je dois : parce que célébrer des grand hommes, c'est dire imitez-les : donc il faut les louer encore aujourd'hui quoiqu'on l'ait déja fait mille fois.* Mais M. de V*** devoit parler à l'Académie *du grand objet de ses travaux :* il ne paroît pas en prendre le chemin. Non : il va louer les grands hommes qui ont fondé l'Académie. Vous le croïez, Mr. parce que l'Orateur vous l'a promis ; mais il manque de parole, il vient de plein saut à un paralelle qu'il fait de *Louis* XV. avec *Louis* XIV. Il est du bel air de voltiger, on passe pour un esprit qui ne prend que la fleur des choses, & qui ne donne que de l'exquis. *Louis* XIV. *se signala par des monumens admirables. . O vous son auguste Successeur, vous l'avez déja imité, &c.* C'est-là une fusée lyrique,

qui part à propos de rien. N'y auroit-il pas eu plus de décence & plus de sageſſe a dire : *ſon Auguſte Succeſſeur l'a déja imité*, *&c.* Les figures ſont de bon uſage quand elles ſortent du fond même du ſujet ; mais quand elles ne ſont que commandées, & qu'elles le paroiſſent, elles donnent à tout diſcours l'air de déclamation. C'eſt un feu pâle qui enlaidit les objets plutôt que de leur donner du luſtre, qui gonfle le ſtile plutôt que de l'animer. Après avoir loué *Louis* XIV. & *Louis* XV. l'Orateur continue.

Mais ce qui ſera conſervé à jamais dans les faſtes de l'Académie, ce qui eſt précieux à chacun de vous, Mrs. ce fut un de vos confreres qui ſervit le plus votre Protecteur. Cette phraſe qui commence par un *mais* emphatique, ne ſemble-t'elle pas annoncer que la matiere s'éléve, & qu'on va entendre quelque choſe de plus précieux que ce qui précéde : *Major rerum mihi naſcitur ordo, majus opus moveo.* Eſt-ce une ſuſpenſion ? Venons à la déciſion : *ce qui ſera, ce qui eſt, ce fut l'un* ; comment concilier tous ces tems ? *ce qui ſera* conſervé, *ce fut* l'un de vos Confreres . . . *ce qui* eſt précieux à chacun de vous, ce fut l'un de vos Confreres. . . . & enſuite, pourquoi *l'un* & non pas un ? . . . *qui courut donner & exécuter un conſeil :* je croïois qu'on diſoit, *ſuivre un conſeil, exécuter un ordre : courir exécuter un conſeil prompt :* Eſt-ce là le puriſme Académique ? Conſeil *reçû par le Roi, dont la vûe diſcernoit tout dans des* momens, *où elle s'égare* aiſément. Ces deux conſonnances ſont d'un Auteur négligent, ou qui va trop vîte ; il avoit déja dit plus haut, *la conſtante gravité* n'eſt que la marque de *la médiocrité.*

L'Orateur finit par l'éloge du Roi : il loue en paſſant l'Académie des Inſcriptions; celle de Sculpture & de Peinture, & ſouhaite de voir ériger au Roi une Statuë avec ces mots : *Au Père de la Patrie.* Une choſe m'a fait rire dans cette eſpèce de peroraiſon, c'eſt que M. de V*** déſire de voir cette Statuë, avec un ardeur qui feroit croire qu'il regarde la choſe preſque comme impoſſible. *Puis-je voir dans nos Places publiques ce Monarque, &c.* Vous le verrez, M. de V*** le plus fort eſt fait, pour vous contenter ; c'étoit de le mériter.

Vous me direz peut-être, Monſieur, que ceci eſt un diſcours d'appareil, où il ne faut point exiger toute la régularité d'un plaidoyer ou d'un diſcours de morale ; il me ſembloit, par cette raiſon même, que c'eſt un diſcours de montre & d'appareil, un diſcours fait pour plaire à l'eſprit ; que tout devoit y être régulier & travaillé avec ſoin. Mais il s'en faut bien que j'exige cette perfection. Je ne demandois qu'une choſe : c'étoit que le diſcours fut ce qu'il devoit être : qu'il y eut du ſens & de l'eſprit, & que l'un & l'autre fut exprimé avec juſteſſe & avec grace. Et pourquoi donc a été faite l'Academie ? N'eſt-ce point pour donner des modèles de diſcours de langage ? Etoit-ce pour nous apprendre à lancer des phraſes au hazard, ſans s'embaraſſer d'y mettre de la ſuite ni de la liaiſon ? Quelle idée nous donneriez-vous de l'Académie, & de ceux qui l'ont établie ? Où irai-je chercher des Maîtres, ſi ce n'eſt là ? A qui me fierai-je, ſi M. de V*** me trompe ? Qui me corrigera, qui me conduira, s'il a beſoin d'être corrigé & d'être conduit ? C'eſt faire juſtice que de montrer à de certaines gens leurs défauts. Vous ferez de

ma Lettre, l'usage que vous jugerez à propos : & si par hazard elle parvenoit jusqu'à M. de V **. lui même, je le crois trop galant homme pour s'en fâcher : *La saine critique, si opposée à la satyre*, a toujours été permise. J'aurois claqué des mains comme les autres, si je l'eusse pû en conscience, & je lui promets de ne pas y manquer quand il m'en donnera l'occasion. Je ne demande pas mieux que d'approuver quand il y aura sujèt. J'ai l'honneur d'être.

21. Mai 1746.

(X.)

Mémoire signifié pour LOUIS TRAVENOL, *de l'Académie Roiale de Musique, contre le Sieur* A** de V*** *de l'Académie Françoise.*

LE Sieur de V***, après avoir essuïé depuis qu'il s'est acquis de la célébrité, tous les traits du Parnasse, sans avoir osé jamais en repousser aucun, rompt enfin le silence. Devenu tout-à-coup plus délicat & plus sensible, ou pour mieux dire, se croyant plus appuyé; il use de son nouveau crédit pour y tyranniser. Il jette l'épouvante dans toutes les familles de Libraires; menaces, surprises, abus de confiance, empriſonnemens; il n'est rien qu'il ne mette en usage, pour se venger des derniéres Critiques prétenduës publiées contre lui. Mais qui auroit crû que parmi le monde d'adversaires qu'il s'est attirés, peut-être moins par ses Vers que par ses Actions, il eut choisi un Violon de l'Opera ? *Travenol* uniquement occupé de son

état, ignoré du peuple Auteur, estimé dans son corps, où il est entré sans bassesse, & où il se soutient par ses talens, & par sa probité. *Travenol* enfin, seule ressource d'une famille indigente, d'un père & d'une mère décrépites & d'une sœur infirme, ne songeoit guères à s'illustrer par un ennemi aussi fameux. Le Sieur *A*** le traduit devant les Tribunaux, sans penser aux conséquences de sa démarche : il veut se venger avec éclat sur lui de tout ce qu'il a souffert, quand sa propre conduite lui interdisoit la liberté d'élever la voix.

Tout Citoyen auroit à craindre les intrigues d'un ennemi si dangereux & si remuant : *Travenol*, sans appuy, sans protection déclarée, n'en attend que de la Justice. Il va mettre dans son jour sa conduite & celle du Sieur *A***, & se renfermant uniquement dans les bornes de sa cause ; il compte que sa modération ne prêtera que plus de force à la vérité.

FAIT.

Dans le cours de ses voyages même les plus involontaires, le Sieur *A*** ne perdit pas tout-à-fait l'esprit de retour en *France :* du moins doit-on le présumer par le projet qu'il forma, il y a quelques années, de s'y procurer un abri favorable, qui pût le soustraire aux poursuites commencées contre lui.

Merope, celui de tous les Ouvrages de ce Poëte qui a reçu le plus d'applaudissemens tumultueux, fut comme le gage de sa réconciliation avec le Public, & l'annonce d'une vie désormais moins errante. Il lui étoit arrivé rarement d'être

témoin en perſonne de ſes ſuccès : auſſi voulut-il cette fois en recueillir le fruit, & parcourant le Théatre & les Loges, montrer ſon viſage à tous les Spectateurs. Dès qu'il parut les cris redoublérent, & il fut proclamé Académicien par une tourbe apoſtée, qui le ſervit ſelon ſes eſpérances.

Une imagination accoutumée aux écarts, fut moins que jamais dans ces momens, ſuſceptible de réflexion. Le ſtratagême avoit réuſſi ; le Sieur *A*** en prit droit ſur la recommandation du Parterre d'aller ſolliciter les Académiciens. Il fit ſes viſites & fut éconduit.

L'Académie eſt un Temple dont les Miniſtres doivent joindre les mœurs au ſavoir. On n'a garde d'aprofondir les motifs du refus. Il ſuffit de dire, qu'il ſemble être l'époque de la plaiſanterie du *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie, par Monſieur le Directeur à Monſieur ****, qui fait l'objet du procès, & de la haine que le Sieur *A*** a jurée à *Travenol*. A l'égard du *Triomphe Poëtique*, pièce ſurannée accolée à ce diſcours, ce n'eſt qu'un badinage Topographique, qui rappelle les lieux où le Héros imaginaire de la pièce a joué des Scènes.

Ces deux Piéces ne ſont pas nouvelles. Le *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie*, &c. parut en 1743. lorſque le Sieur *A***. fut renvoyé de ſa demande. Et le *Triomphe Poëtique*, eſt une piéce imprimée dans un Livre connu de tout le monde, intitulé : *Mémoire de la Calotte* petit *in* 12. de Hollande, Edition de 1739. Cette piéce fait le ſupplément de la quatriéme partie.

Eſt-il poſſible que ces deux Piéces ayent laiſſé tant d'années repoſer la bile du Sieur A** ? Peut-

être auſſi la criſe fâcheuſe qu'il venoit d'eſſuyer, ſuſpendit-elle ſa colére impuiſſante. Tout l'engageoit à ſe taire; l'éclat ne lui eut pas été favorable, & l'incertitude de ſavoir de quelle côté les Rieurs ſe tourneroient, lui inſpira un intervalle de prudence. Au reſte, ce n'eſt pas toujours aux talens ſeuls que le Public donne ſa voix, & il n'eſt réſervé qu'à lui de faire acception des perſonnes.

Le revers qui nota la démarche du Sieur A**, auroit étouffé les déſirs de tout homme ſenſé. Il ne ſe rebuta pas. Une place à l'Académie vint encore à vacquer au bout de trois ans : nouvelles batteries dreſſées pour briſer les barriéres qu'il n'avoit pû entr'ouvrir à la premiére attaque.

On le fit ſans doute réfléchir ſur la nature des obſtacles qui l'avoient exclus. On n'eſt pas tenté de lui arracher ſon ſecret. Tout le monde ſait ſeulement qu'il imprima une Confeſſion de foi; rétracta des Ouvrages, que l'impiété jointe au délire avoit enfantés; rompit une lance avec l'Auteur des Nouvelles Eccléſiaſtiques; & ſe préſenta muni de nouveaux titres, dont la ſincérité apparente n'a guéres affoibli les ſoupçons.

L'Académie pardonna, crut le repentir véritable, oublia le paſſé, eſpéra de l'avenir & reçut le Néophite. Heureux ſi le commerce de ces Sages pouvoit lui inſpirer l'eſprit de la ſociété, que le véritable amour des Lettres & de la Vertu, entretient parmi eux! Mais quel malheur s'il hâtoit lui-même le moment de voir ſon Succeſſeur, comme autrefois *Granier* & *Furtiére* virent les leurs! *a*

a Voyez l'Hiſtoire de l'Académie, par M. *Peliſſon*, *Granier* fut exclus par délibération de la Compagnie du 14. Mai 1636. & *Furetiere* le 22. Janvier 1685.

Sa réception fut donc l'événement qui excita les cris de ſes adverſaires. Les anciens brocards reparurent : on en vit éclore de nouveaux : on lui en dreſſa de toutes parts. Entr'autres la Harangue Burleſque, où on le fait parler lui-même & dont l'Auteur ne s'eſt pas caché, puiſquil prit le parti de l'envoyer avec une Lettre écrite & ſignée, *Baillet de S. Julien.*

Sous cette inondation de traits il reſte tranquille, il dédaigne de s'en garantir, il s'en laiſſe, pour ainſi dire, accabler ; & s'il rend plainte contre l'Ecrit du nommé *Baillet de Saint Julien*, [a] c'eſt moins pour en obtenir réparation, que pour ſoutenir l'allarme au Parnaſſe. Mais ſon Stoïciſme tombe à l'aſpect du *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie* & du *Triomphe Poëtique.* Ces deux piéces rouvrent ſes playes & ſemblent l'anéantir ; lorſque la fureur ranimant ſes forces, il vole à l'Académie, la veut intéreſſer dans ſa querelle ; il a beſoin d'alliés, il en cherche à quelque prix que ce ſoit, pour attaquer juſqu'au dernier Colporteur. Sa demande fut rejettée, ſoit comme contraire aux uſages de l'Académie, ſoit comme étant d'une nature à ne pas émouvoir tout un Corps.

On lui conſeilla même unanimement d'éviter l'éclat, mais trop paſſionné pour écouter un avis ſi ſage, l'oppoſition qu'il trouve, le rend encore plus furieux. Ses clameurs percent juſqu'aux extrêmités du Louvre, & arrêtent le paſſant effrayé qui croit déja voir le paiſible Lycée enſanglanté.

[a] Plainte rendue le 2 Mai 1746. par le Sieur A** puis abandonnée.

La Compagnie enfin lui ordonna de se taire ou de sortir. *b*

Le Sieur A**, frustré de tout secours du côté de l'Académie, fut réduit à mettre son espoir en lui seul : timide contre les forts, audacieux contre les foibles, il ne s'agissoit plus, pour faire illusion, que de trouver un *vil mortel* qu'il pût *écraser* sans peine.

Travenol absent depuis quelque tems par un congé émané du Directeur de l'Opera, ne devinoit pas que c'étoit sur lui & sur sa famille que l'orage alloit fondre. Un Violon de l'Opera ne connoît guères les Auteurs que par leur chûte, ou par leur succès sur ce Théâtre ; & le *Temple de la Gloire* s'étoit écroulé trop subitement pour donner le tems à *Travenol* de faire attention à celui qui l'avoit élevé.

Cependant le Sieur A**, après avoir fait inutilement la patroüille dans toute la Ruë *St. Jacques*: après avoir effrayé plus d'un Libraire, à la tête des Archers qu'il conduisoit lui-même *c* s'arrêta d'abord à la Maison de feu M. de *Mérault*. *d*

b Le public veut que le Sr. A** se soit échapé en termes grossiers contre M. *Danchet* que l'âge, le sçavoir, les talens & l'usage qu'il en a toujours fait, rendent aussi cher que respectable à son siécle. L'Académie n'eut pas souffert cette incartade & eut chassé l'Assaillant. On est charmé de trouver cette occasion de détromper le public, & de l'assurer que le Sieur A** n'a montré uniquement qu'un échantillon de son caractére.

c Le Sieur V*** étoit dans la boutique de *Prault* le fils, & servoit de mouche lorsqu'on fit la visite chez la veuve *Bienvenu* & chez *Delormel*, Libraires à la descente du Pont-Neuf.

d M. de *Mérault*, Auteur de plusieurs écrits polémiques, & de l'excellente traduction de *Némésien* & *Calpurnius*, Poëtes bucoliques, est mort regrété de tous les Savans le 15. Août de cette année, après une longue & douloureuse maladie. Il trouvoit dans le commerce des Muses, auxquelles il a fait tant d'honneur,

Ce modeſte & judicieux Membre de la République des Lettres, étoit alors accablé de la maladie dont il eſt mort. Occupé de la penſée de ſa derniére heure, il attendoit des viſites plus ſalutaires. Un Commiſſaire avec ſon eſcorte paroît : M. de *Mérault* n'en eſt point ému ; il demande quel ſujet l'amène. On foüille en ſilence dans tous ſes papiers : un tems s'écoule : l'eſpoir de trouver ce que l'on cherche, ſe perd. On alloit ſortir quand M. de *Mérault* indiqua lui-même d'une voix mourante, un endroit *e* échapé aux regards pénétrans du Commiſſaire & de l'Exempt. Enfin le Commiſſaire ne pouvant rien découvrir, n'anonce le ſujet de ſa miſſion que lorſqu'il eſt obligé de ſe retirer.

Tandis que des Partis font la petite guerre aux environs de la Maiſon de M. de *Mérault*, on paſſe rapidement à d'autres ſoupçonnées de recéler les deux piéces en queſtion. La marche finit chez le Sieur *Travenol* abſent, on n'y trouva qu'un Pere âgé de quatre-vingt ans, abſolument étranger aux querelles du Parnaſſe, & connu par des mœurs irréprochables. On l'arrête au lieu du fils : on le traîne en criminel au For-l'Evêque ; on l'y retient

l'adouciſſement à ſes maux ; & dans la Philoſophie chrétienne, l'avantage de les ſupporter avec réſignation. Il étoit d'un caractére doux, ſimple & modeſte, & avoit un génie ſupérieur & le cœur excellent. Il exerçoit quelque fois ſa critique ſur les Ecrits du tems ; mais c'étoit moins pour en relever les défauts, que pour arrêter le torrent du mauvais goût : on fait ici d'autant plus volontiers cet éloge, qu'il eſt un tribut que l'amitié rend à la vérité, & qu'il prouve que le Sieur de V***. connoiſſoit bien mal M. de *Mérault*, pour avoir étourdiment haſardé une deſcente de Commiſſaire chez un Sçavant qui méritoit des égards à plus d'un titre.

e Piéce très-importante dont eſt chargé le procès verbal du Commiſſaire *Lavergée*.

trois

trois jours au secret. Mais le Magistrat dont, sans doute, la Religion avoit été surprise, indigné d'un procédé si barbare, se hâta de rendre la Liberté à l'Octogénaire. Si le Pere A** avoit été emprisonné chaque fois qu'on a pris ou cherché son fils fugitif, quelle désolation n'auroit-ce pas été dans la Famille.

Travenol, rentré dans la sienne, apprit, avec une ancienne surprise, tout ce qui s'étoit passé pendant son absence, & la nécessité où sa mere & sa sœur avoient été de présenter un Mémoire à la Police, pour obtenir l'élargissement du prisonnier. La circonstance étoit aussi triste qu'embarrassante, & ne leur permettoit pas d'apporter le moindre retardement. Aussi ce Mémoire fut-il dressé à la hâte & présenté sans qu'il ait été possible auparavant d'en donner connoissance à *Travenol*. Il le desaprouva aussitôt qu'il fut de retour. Mais comme l'affaire étoit terminée avantageusement à la Police, & que le calme sembloit renaître, il se mit peu en peine d'un pareil Mémoire fait en son absence, sans son aveu, & qui n'étoit signé ni approuvé par aucune des parties. Il ne songea qu'à témoigner sa reconnoissance de la délivrance de son Pere, à un Académicien généreux *f* qui l'avoit obtenuë, & qui eut voulu prévenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à son nouveau Confrére qu'à *Travenol* même.

Ce Médiateur qui porte à un si haut dégré la Réputation d'Homme de Lettres & d'honnête-homme, crut avoir trouvé le moyen de concilier tout. Le Sieur A** paroissoit vouloir s'en tenir à

f M. l'Abbé d'*Olivet*, Conseiller d'honneur en la Chambre des Comptes de *Franche-Comté*.

l'aveu ſimple d'une apparence de faute, dont l'accuſé n'étoit pas même coupable : la moindre honnêteté ſuffiſoit pour l'appaiſer ; & ce n'étoit qu'à ce prix qu'il vouloit rendre la tranquillité à une famille que tout autre que lui ſe ſeroit reproché d'opprimer.

M. l'Abbé d'*Olivet* jaloux de terminer l'affaire à l'amiable, alla trouver le Sieur *Travenol*, lui offrit d'employer ſon crédit auprès de ſon Confrére pour faire ceſſer ſes ridicules pourſuites, & demanda un Duplicata du Mémoire préſenté à la Police ; afin, diſoit-il, de contenter le Sieur de V*** auquel il devoit le montrer. Malheureuſement on n'en avoit pas déchiré le brouillon, on le trouva ; *Travenol* le mit au net & le donna.

Quelques jours après, M. l'Abbé d'*Olivet* revint voir *Travenol*, & lui dit que le Sieur A** avoit critiqué & la forme & le ſtile du Mémoire. Qu'au reſte, ce n'étoit pas une piéce aſſez autentique pour le ſatisfaire. *Vous devriez*, ajouta M. l'Abbé, *lui écrire.* Cette propoſition n'étoit ſans doute, que pour mettre à couvert l'honneur de ſon Confrére, & pour couronner le Traité de Paix : (à Dieu ne plaiſe qu'on prête des intentions moins pures à M. l'Abbé d'*Olivet* :) mais elle fut rejettée par *Travenol*, qui avoit tout lieu de croire le Sieur A** aſſez lâche pour percer un homme à terre. M. l'Abbé d'*Olivet* ne deſaprouva pas cette méfiance. *Hé bien ! faites mieux*, continua-t-il, *Ecrivez-moi. Je réponds de l'événement : ſur-tout ne m'envoyez point la Lettre que je ne l'aïe examinée.*

Travenol conſentit donc à écrire une Lettre oſtenſible à M. l'Abbé d'*Olivet*, ſur l'aſſurance réïtérée que l'Ennemi n'en pourroit tirer aucun avan-

tage. Ni l'un ni l'autre ne soupçonnoit la noire trahison du Sr. A**. La Lettre écrite; M. l'Abbé d'*Olivet* la relit trois fois, en corrige de sa main le brouillon, la fait transcrire & l'envoye chercher le lendemain par son valet de chambre. On ne craint pas d'être démenti sur ces faits : on a une trop grande confiance dans la probité du témoin que l'on cite.

Travenol avoit d'autant moins à redouter l'effet de cette démarche que l'amnistie avoit été déja promise par le Sieur de V*** quelques jours auparavant. Car à peine l'Octogenaire fut-il sorti de prison, qu'il alla trouver son Persécuteur, & se jettant à ses piés : « Je viens, M. vous offrir une » victime puisqu'il vous en faut une : choisissez-» moi. Je n'ai pas encore long-tems à vivre ; je » suis inutile & même à charge à ma famille. » Mais mon fils, M. la fait subsister : il est son » unique secours : que voulez-vous qu'elle de-» vienne sans lui ? J'oublie pour un moment qu'il » est innocent. Vos Ouvrages, dit-on, ne respi-» rent que générosité ; votre cœur en manqueroit-» il pour pardonner ? » Les larmes dont il accompagna ce discours, surprirent une espèce de sentiment au Sieur *A**. *Ah ! M. vous me désarmez ! Voilà qui est fait, tranquillisez-vous. Je veux vous rendre service. Comptez sur ma protection, qu'on lui apporte à déjeuner ?* Il joue l'attendrissement, il rend larmes pour larmes : mais le rôle fini & la toile baissée, le Comédien pathétique quitte l'héroïsme & reprend toute la bassesse de la vengeance, tandis que le vieillard enchanté de l'illusion, sort pénétré de reconnoissance.

De retour chez lui, il annonça cette heureuse

nouvelle à sa famille & à son fils ; & ce n'est qu'après un dénouement en apparence si favorable que *Travenol* écrivit à M. l'Abbé d'*Olivet*. La condescendance aveugle qu'il eut en cette occasion, prouve mieux que jamais, que quand l'innocence a besoin du secours d'autrui, il est presqu'impossible qu'elle ne perde de ses Droits.

On ignore quelles furent les dispositions du Sieur de V***, lorsque M. l'Abbé d'*Olivet* lui communiqua cette Lettre : mais l'infâme usage qu'il en fait aujourd'hui, démontre assez que les paroles de Paix qu'il avoit données, n'avoient jamais été sincéres. Il se sert de cette Lettre & du Mémoire présenté à la Police, pour intenter un Procès criminel à *Travenol*. C'est sur ces deux piéces qu'il a rendu plainte le 18. Août dernier, & qu'il a présenté Requête au Lieutenant Criminel le 29. du même mois.

Il accuse *Travenol* d'avoir fait imprimer le Discours prononcé à la porte de l'Académie & le Triomphe Poëtique. Il prétend en avoir une preuve par le Mémoire donné à la Police pendant l'absence de *Travenol*, & par la Lettre écrite à M. l'Abbé d'*Olivet*. Mais ces deux piéces qu'il a surprises, bien loin de lui être avantageuses, ne serviront qu'à le confondre, & souleveront contre lui les honnêtes gens qui regardent comme un crime l'abus de la confiance à la foi violée.

Rien ne coûte à l'animosité. Lorsque toute preuve manque au Sieur de V***. du côté de la perquisition faite par le Commissaire le 3. Juin dernier chez *Travenol*, où l'on ne trouva que trois Exemplaires imprimés des deux piéces, il tâche de s'en procurer par la fourberie la plus noire.

Tel eſt le perſonnage qui s'offre aux regards de la Juſtice. L'indignation générale ne l'a donc pas encore frappé ? Au reſte, quelque préſomptueux qu'il ſoit, quelque ſuccès qu'il ſe promette des piéces dont il eſt muni, on va l'enſevelir ſous ſes propres ruines par des moyens tirés de la nature même du fait & des circonſtances qui l'ont ſuivi.

MOYENS.

De quoi ſe plaint le Sieur de V*** ? D'un Ouvrage, dit-il, dans ſa plainte, fait contre lui, qui a pour titre : *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe, par M. le Directeur, à M. ***.* Et d'un autre intitulé : le *Triomphe Poétique*, qu'il n'oſe déſigner cependant que par la dénomination d'*Ouvrage* & de *Satyre*.

Quel eſt le crime de *Travenol* ? D'avoir eu chez lui ces deux Ouvrages & de ce qu'on en a trouvé trois Exemplaires imprimés parmi ſes autres papiers lors de la viſite du Commiſſaire. Il faut donc faire le procès à tout curieux : car il n'eſt porte-Feuille, Bibliotheque même qui ne renferme ces critiques. Depuis quand n'eſt il plus permis de garder chez ſoi de ces piéces plaiſantes, lorſqu'elles n'intéreſſent ni la Religion, ni l'Etat, ni les Puiſſances ? On ne voit pas en quoi le *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe* & le *Triomphe Poétique* pourroient mériter l'animadverſation de la Juſtice : ce n'eſt qu'une raillerie délicate & aſſaiſonnée qui n'a nul objet particulier. Pourquoi faut-il que le Sieur de V*** l'adopte ? Pourquoi s'obſtine-t-il à être le SOSIE BATTU ? S'en tient-il à l'aveu ou au deſaveu des faits qui y

ſont ſemés ? S'il les nie ; pourquoi s'y reconnoître ? S'il les avoue, quelle réparation, quelles dommages a-t-il à demander ?

D'ailleurs, le Sieur de V*** eſt-il le ſeul auquel on puiſſe faire les reproches contenus dans le *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie* & dans le *Triomphe Poétique* ? Se regarde-t-il comme le ſeul Poëte qui ait compoſé des Ouvrages impies & ſcandaleux, capables d'armer contre lui toute la ſévérité de la Juſtice ? Croit-il qu'il n'y ait que lui au monde auquel convienne le rôle que joue le perſonnage phantaſtique du *Triomphe Poétique* ? En un mot, peut-il fournir lui ſeul à l'abondance des Scènes & aux traits du tableau variés à l'infini ? Mais même dans la ſuppoſition où ces reproches pourroient lui être faits juſtement ; ſa Lettre au Revérend Père de la *Tour* ne leve-t-elle pas tous les Scrupules ? N'a-t-il pas fermé la bouche aux Libraires complaignans, aux Souſcripteurs trompés, *g* aux Chrétiens ſcandaliſés ? Le deſaveu autentique des *Lettres Philoſophiques* doit *h* contenter ſeul ceux qui pourroient avoir encore quelques ſoupçons ſur l'Auteur. Lorſque tant de perſonnes s'efforcent de l'en croire ſur ſa parole : Eh ! pourquoi reveiller tant de faits palliés, aſſoupis, pardonnés même ? Ne peut-il s'enveloper dans ſa pro-

g Le Sr. de V*** dit dans ſa Lettre au P. de la *Tour*, pag. 159. I. Part. que *tous ſes Ecrits* ſont *défigurés par les ridicules Editions qu'on en a faites ;* que *la Henriade même n'a jamais été correctement imprimée ;* & *qu'on n'aura probablement ſes véritables Ouvrages qu'après ſa mort.* Cet avis vient un peu tard. Tant pis pour ceux qui ſe ſont trop preſſés d'acheter *ſes ridicules Editions.* C'eſt maintenant au public à attendre le premier deuil des Muſes.

h Ouvrage condamné par Arrêt de la Cour du 10. Juin 1734. à être brulé par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, *comme contraire à la Religion, aux bonnes Mœurs & au reſpect dû aux Puiſſances.*

pre vertu, laiſſer tomber ces bruits, en n'y oppoſant qu'un ſage ſilence ?

En effet, un bel Eſprit peut-il tenir une conduite auſſi peu ſenſée & ſi contraire à ſes intérêts. Une Critique paroît : le ſujet n'en eſt pas ſeulement déſigné par les Lettres initiales de ſon nom : le frontiſpice de l'ouvrage ne porte que de ſimples *Aſteriſques :* quel eſt donc l'aveuglement du Sieur de V***, d'en vouloir être le Héros ?

Mais reprenons les faits. La viſite du Commiſſaire chez *Travenol*, eſt du 3. Juin de cette année. Le Sieur de V*** ne pouvant tirer aucun avantage de cette perquiſition, parce qu'on n'avoit trouvé parmi les papiers de *Travenol*, que trois Exemplaires du *Diſcours* & du *Triomphe Poétique*, garde le ſilence plus de deux mois. Il ne rend plainte que le 18. Août ſuivant *après avoir recouvré*, dit-il, *deux piéces manuſcrites*; l'une commençant par ces mots: *Travenol fils, Ordinaire de l'Académie Roïale de Muſique*; & finiſſant par ces autres mots : *Arrêté & mis au For-l'Evêque.* (Il s'agit du Mémoire préſenté à la Police pendant l'abſence de *Travenol* par ſa famille, au ſujet de la détention du Pére.) Et l'autre écrite ſur un quarré de papier commençant par ces autres mots : *Monſieur, la part que vous prenez ;* Et finiſſant par ces mots ; *Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, TRAVENOL. C'eſt poſitivement de la Lettre écrite au Sieur Abbé d'*Olivet* dont il veut parler.

On voit par-là de l'aveu même du Sieur de *Voltaire*, qu'il lui étoit impoſſible ſans ces deux piéces d'intenter un Procès à *Travenol*. Mais le ſtratagême qu'il a employé pour s'en ſaiſir, peut-il lui être profitable ? Qu'on ſe rappelle les circonſ-

tances qui ont donné lieu au Mémoire présenté à la Police. Un Pere innocent traîné en prison ; un vieillard accablé sous le poids des années & des infirmités ; une famille entiére désolée, un ennemi furieux acharné sans raison, à la poursuivre. Quelle ressource restoit-il à *Travenol* ? De laisser périr son Pere, d'abandonner sa famille ? Quant à la lettre qu'il écrit, c'est un Sacrifice. Il n'écoute dans cet instant que sa tendresse, qui prévaut sur son innocence. Un Académicien célébre, ami du Sieur de V*** & dépositaire de ses intentions, qui semblent ne tendre qu'à la Paix, vient s'entremettre ; il paroit s'intéresser à *Travenol*. Il propose lui-même les moyens d'appaiser le Sieur de V **; engage, presse *Travenol* d'y souscrire, lui garantit l'événement, va solliciter l'élargissement du Prisonnier & l'obtient. Voilà le piége où *Travenol* est pris; M. l'Abbé d'*Olivet* y est trompé lui-même, & fournit, sans le vouloir, des armes au Sieur de V*** ; Heureusement on est en état de les lui arracher pour les tourner contre lui.

En effet, quel secours peut-il tirer de ces piéces, quand elles seroient même plus fortes qu'elles ne sont, qu'elles auroient le caractère de conviction qui leur manque, qu'elles contiendroient l'aveu formel & volontaire de *Travenol*, qu'elles seroient le prix de la liberté, & qu'elles n'auroient été ni inspirées par la crainte, ni suggérées par les instances réitérées & les promesses positives du Conciliateur. Un accusé, quelque coupable qu'il soit, s'il n'a d'autre témoin que lui-même, voulut-il périr, n'est point écouté. Or quel est le titre du Sieur de V***? Qui le lui a administré ? *Travenol* lui-même. Par quelle voïe le Sieur de V***

l'a-t-il recouvré ? Par M. l'Abbé d'*Olivet*, l'instigateur, le fabricateur même du titre. Quel en étoit le but ? La paix d'une famille trop long-tems vexée, la satisfaction de l'offensé ou du moins qui prétend l'être, la réconciliation de tous.

On va plus loin. On veut pour un moment que le Mémoire ait été dressé par *Travenol*, qu'il l'ait présenté lui-même, enfin qu'il l'ait signé. Il n'en résulteroit jamais autre chose sinon, que c'est un fils, qui, voïant son Père mis en prison à cause de lui, n'attend pas pour l'en tirer, le succès d'une justification que les ruses & la méchanceté de l'ennemi peuvent toujours éloigner. C'est un fils qui ne consulte d'abord que ses entrailles, & qui sauve son Pere avant lui. En un mot, c'est la voix du sang qui l'emporte sur le cri de l'innocence. Mais *Travenol* n'a pas été assez heureux pour donner à son Pere ce témoignage d'affection. Sa famille seule a tout fait pendant son absence & le Mémoire est son Ouvrage. Mais à présent que le péril est passé & que *Travenol* ne craint plus pour son Pere, il désavoue hautement ce Mémoire, non comme une piéce qui peut lui porter quelque atteinte, puisqu'elle n'est revêtuë d'aucune autenticité, & que d'ailleurs on sait que de pareilles piéces n'ont aucun poids en Justice réglée ; mais comme étant fait sans son aveu, pendant son absence & pour fuir une persécution si barbare. De quelque côté que l'on considére ce Mémoire, il se détruit donc de lui-même.

Tel est le sort de la Lettre écrite à M. l'Abbé d'*Olivet*, & c'est ici que la lâcheté de l'Adversaire paroît dans tout son jour. Cette Lettre devoit être l'article secret du Traité de Paix. *Travenol* ne l'é-

crit qu'à la ſollicitation de M. d'*Olivet*, & pour donner du moins au Sieur de V*** une ſorte de ſatisfaction. Tout, ſelon ſes promeſſes mêmes, devoit être aſſoupi pour jamais. Qui ne ſe ſeroit livré à des Préliminaires ſi trompeurs ? Eſt-il à préſumer que *Travenol* de gaïeté de cœur eut écrit cette Lettre pour ſe charger gratuitement d'un crime imaginaire, puiſque le Sieur de V*** ne pouvoit plus l'inquiéter, l'affaire étant finie à la Police. Tombe-t-il ſous le ſens, que ſans y être fortement excité, il eut adhéré aux propoſitions de M. l'Abbé d'*Olivet* ! Sa défiance, s'il en eut marqué, n'auroit-elle pas été un manque de reſpect & même une injure pour le Conciliateur ? L'extrêmité où *Travenol* ſe trouve réduit par ſa confiance, ne lui permet pas de rejetter la dure loi qu'on lui impoſe.

De plus, le Sieur de V*** peut-il exciper d'un Ecrit adreſſé à un tiers (& quel Ecrit) obſerve-t-il en cela l'uſage du *Nord*, de la *Pruſſe*, de l'*Angleterre*, de la *Hollande*, ou de la *France* ? Dans lequel de ces Pays a-t-il appris à ſe jouer de ce qu'il y a de plus ſacré, de la confiance d'un ami & de la triſte néceſſité, où il réduit l'innocent par ſes injuſtes vexations ? Que lui ſervoit-il de parcourir tant d'Etats, s'il n'en devoit raporter que des ſentimens ſi contraires aux Loix de ſa Patrie, à l'Humanité, à la Religion ?

Il demande que *Travenol* ſoit condamné en ſix mille livres de dommage & intérêts : mais qui eſt le plus en droit de les demander, ou du Sieur A**, ou de *Travenol*, après l'empriſonnement injuſte de ſon Père ? Il ſiéd bien au Sieur de V*** de hazarder une pareille demande ſur un préten-

du délit. Le Sieur de V*** dénué de preuves, ou n'en administrant que de mandiées & de concertées pour ainsi dire sous ces yeux, prétend-il en imposer à la Justice & au Public; & pour un faux point d'honneur, dont au fonds il ne s'embarasse guères, tourmenter, faire gémir des sujèts, à la vérité peu illustres par leur condition, mais toujours précieux à la République à titre de Citoïens vertueux.

Après tout, quand ils seroient coupables (ce qui n'est pas) d'avoir composé ou fait imprimer, les Pèces dont le Sieur de V*** se plaint; de quelle front vient-il les accuser? Oublie-t'il qu'il est lui-même l'Auteur de cent Satires? Que n'a-t'il pas vomi contre l'immortel *Rousseau*, & l'Aristarque du siécle? A-t'il plus ménagé l'Académie? N'a-t'il pas ouvertement frondé tous nos usages par un goût anti-National, goût qu'on lui a si souvent reproché? Et il se plaint qu'on use de représailles? N'est-on pas en droit de lui dire:

Si fueris Censor, primo te crimine purga. Ovide.

C'est la sage remontrance d'un Poëte de la Cour d'*Auguste*, Poëte qu'on donne ici pour Juge naturel au Sieur de V***, d'autant plus volontiers que la morale d'un tel juge ne sauroit lui paroître suspecte de trop de rigidité.

C'est avec peine qu'on est entré dans des détails peut-être désagréables au Sieur A**, mais indispensables à la défense de *Travenol*! *Que n'étoit-il possible de les taire sans trahir la vérité.* Ce n'est pas la vaine gloire de terrasser son adversaire qui anime *Travenol*. Il ne demande que la paix pour dédommagement de ses souffrances. On peut mê-

me assurer, qu'il auroit étouffé son propre ressentiment, si l'outrage fait à son Pere lui eut été indifférent. Puisse la décision de ses Juges désarmer pour jamais un Ennemi passionné, & procurer la tranquillité à ceux auxquels il voudroit nuire. Ainsi pensoient les Romains dit SALUSTE.

Neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam eripiebant.

Signé LOUIS TRAVENOL.

M. Rigoley de Juvigny, Avocat

De l'Imprimerie de JOSEPH BULLOT, 1746.

(XI.)

Mémoire signifié pour le Sieur ANTOINE TRAVENOL, Maître de Danse à Paris, Demandeur en intervention.

Contre le Sieur A** de V***, *Gentilhomme ordinaire, Conseiller du Roi en ses Conseils, Historiographe de* France, *l'un des quarante de l'Academie* Françoise, *Défendeur.*

QUelques outrageans que fussent les excès auxquels le Sieur de V*** s'étoit porté contre le Sieur *Travenol*, & quelqu'éclatante qu'eut, sans doute, été la réparation qu'il avoit droit de s'en promettre; trop content néanmoins de soustraire par son silence, la personne de son fils aux injustes persécutions du Sieur de V***, jamais il n'eut adressé ses plaintes à la Justice, si dans le moment même qu'il consentoit d'abandonner la vengeance d'une injure réelle, le Sieur de V*** n'eût continué de poursuivre sur le Sieur

Travenol fils, celle du crime imaginaire dont il l'avoit accuſé.

En effet, le Sieur *Travenol* pere, victime innocente des fureurs du Sieur de V***, & maître d'armer contre lui la ſévérité des Loix, avoit cru pouvoir ſe flatter, qu'en lui faiſant le ſacrifice du reſſentiment le plus légitime, il parviendroit à lui arracher des mains les traits dont il s'aprêtoit à percer ſon fils. Mais le Sieur *Travenol* ignoroit-il, que s'il eſt en matiére de connoiſſances un dégré de ſupériorité auquel il n'eſt permis qu'à certains eſprits de pouvoir arriver, il eſt pareillement en matiére de ſentimens un dégré de délicateſſe dont tous les cœurs ne ſont pas également capables.

Ainſi le Sieur de V***, loin d'imiter, à l'égard du fils, l'exemple de modération qu'il venoit d'éprouver de la part du Pere, s'étant au contraire livré avec plus de chaleur que jamais aux mouvemens indiſcrets d'une haine aveugle, dèſlors le Sieur *Travenol* eſt rentré dans tous ſes droits & diſpenſé déſormais d'être généreux envers un coupable qu'il n'étoit pas poſſible de réſoudre à être juſte, il a crû devoir enfin élever la voix, pour ſolliciter auprès des Magiſtrats la réparation d'outrages qu'il n'avoit que trop long-tems diſſimulés.

Tel eſt le motif de l'intervention du Sieur *Travenol* dans la cauſe actuellement pendante en la Cour, entre ſon fils & le Sieur de V***.

Forcé d'entrer ici dans un détail de faits eſſentiels à la déciſion de ſa cauſe, il s'interdira, avec ſoin, tous les écarts où pourroit l'emporter un reſſentiment trop juſte à tous égards, & renfermé dans les bornes d'une défenſe légitime, il ne ren-

dra compte que des circonſtances qui lui ſont abſolument perſonnelles, & qui en démontrant à la Cour la juſtice de ſes plaintes, ſerviront à lui garantir auprès d'elle le ſuccès de ſes demandes.

FAIT.

L'époque de la réception du Sieur de V*** à l'Académie Françoiſe, a été celle des malheurs du Sieur de *Travenol*.

Parvenu à l'âge de quatre-vingt ans, uniquement occupé du ſoin de mettre à profit les derniers inſtans d'une vie prête à finir, ce Vieillard ne prit alors aucune part à un événement, qui d'ailleurs, n'avoit rien d'intéreſſant pour un homme de ſon état.

Il n'en fut pas de même des habitans du monde littéraire, dont le nouvel Académicien fixoit les regards : en poſſeſſion depuis long-tems de la qualité d'hommes de Lettres, on ne pût s'empêcher d'aplaudir dans cet hemiſphère au choix qu'on venoit de faire de ſa perſonne.

En falloit-il davantage pour faire mépriſer au Sieur de V*** les cris impuiſſans de quelques ennemis ſecrets, qui s'efforcérent alors de critiquer le choix de l'Académie ; proclamé Académicien par les Juges mêmes de la Littérature ; l'honneur de leurs ſuffrages, ne ſuffiſoit-il pas pour le venger pleinement de quelques-unes de ces plaiſanteries, que le même jour voit naître & périr, & dont tout le but eſt d'amuſer un inſtant le public, ſans pouvoir jamais bleſſer celui qui en eſt l'objet ? Ainſi avoient penſé, avant le Sieur de V*** tous les grands hommes ſur les pas deſquels il al-

loit marcher, mais imitateur de leurs travaux littéraires, il ne jugea pas à propos de le paroître de leur modération ; & moins flatté des éloges de tous les Maîtres du bon goût, que piqué des frivoles Brocards de quelques plaisans, en posſeſſion de s'égaïer ſur tous les événemens nouveaux, il réſolut de leur déclarer une guerre ouverte ſans penſer que ſe donner des mouvemens pour détruire certains adverſaires, ce n'eſt ſouvent que leur prêter de nouvelles armes, en aprenant au Public ce qu'il ne ſçavoit pas, c'eſt-à-dire & la crainte qu'on avoit d'en être accablé, & les motifs ſur leſquels cette crainte pouvoit être fondée.

De toutes les productions qu'avoit enfanté contre le Sieur de V*** la jalouſie de ſa nouvelle dignité, celles qui l'irritérent davantage furent deux piéces qui parurent alors, l'une ſous le titre de *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie par M. le* Directeur à M. *** & l'autre ſous celui de *Triomphe Poëtique*, toutes deux réunies dans une même feuille.

Réſolu de tirer de ces deux Ecrits une vengeance proportionnée à l'effet qu'ils avoient produit ſur ſon imagination trop frapée, il ſe pourvut auſſitôt devant M. le Lieutenant de Police, afin d'en obtenir un ordre pour s'aſſurer de l'Auteur de ces deux piéces, & de ceux qui contribuoient à leur débit : la néceſſité d'arrêter le progrès d'une diffamation dans laquelle l'Académie ſe trouvoit, diſoit-il, compromiſe, la conſéquence dont il étoit de réprimer, par un exemple ſévère, la licence de cette foule de détracteurs obſcurs, que l'impunité ſembloit enhardir de jour en jour à inonder *Paris* de leurs Libelles ſcandaleux, fu-

rent les grands & ſpécieux motifs, dont le Sieur de V*** ſe ſervit auprès du Megiſtrat pour preſſer l'expédition de l'ordre qu'il ſollicitoit, & qu'on ne pût lui refuſer, parce qu'il n'étoit pas poſſible de prévoir le coupable uſage qu'il en alloit faire.

Armé de cette piéce néceſſaire à l'exécution de ſes deſſeins, le Sieur de V***, ce même homme, qui tant de fois ſur la ſcéne avoit fait verſer des larmes au Spectateur attendri, dans ces ſituations touchantes où il ſembloit lui tracer l'hiſtoire de ſon cœur, le croiroit-on ? Devenu en un inſtant ſi contraire à lui-même, & livré ſans retour aux mouvemens d'une paſſion dont il avoit ſi ſouvent combattu les emportemens, ne s'occupe plus que du choix d'une victime ſur laquelle il puiſſe faire tomber tout le poids de ſa vengeance. *

Fauſſement averti par un Colporteur qu'il avoit déja ſacrifié à ſon reſſentiment, que le Sieur *Travenol* fils facilitoit le débit des deux piéces en queſtion ; ç'en fut aſſez pour déterminer le Sieur de V*** à s'aſſurer de ſa perſonne ; il charge donc de ce ſoin un Exempt de police, auquel il remet l'ordre dont il étoit pourvû . . . . . La

* La conduite du Sieur de V*** eſt bien différente ici de celle qu'il fait tenir dans ſa Tragédie d'*Alzir* à ce généreux *Guſman*, qui aſſaſſiné par *Zamore*, lui adreſſe en mourant ces paroles ſi dignes d'un héros chrétien.

Je pardonne à la main par qui Dieu m'a frapé . . .
\- - - - - - - -
Vis, ſuperbe ennemi, ſois libre, & te ſouviens,
Quel fut & le devoir & la mort d'un Chrétien,
- - - - - - - -
Des Dieux que nous ſervons connois la différence,
Les tiens t'ont ordonné le meurtre & la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'aſſaſſiner,
M'ordonne de te plaindre & de te pardonner. . . .

maiſon

maiſon du Sieur *Travenol* pere eſt auſſitôt aſſiégée d'une foule d'Archers, on cherche inutilement à ſe ſaiſir de ſon fils, il étoit abſent, c'eſt alors que, dans le déſeſpoir de l'inutilité de cette perquiſition, on prend le cruel parti de faire ſuporter au pere la peine du crime qu'on imputoit au fils. Ni l'âge du Sieur *Travenol*, ni ſes infirmités, ni même ſon innocence ne peuvent le défendre contre la barbarie des Satellites, Miniſtres trop fidéles des fureurs du Sieur de V***. Envain reclame t'il les droits de l'humanité, envain s'efforce-t'il de repréſenter d'une voix mourante que les délits doivent être perſonnels, & que les crimes dont un fils eſt accuſé, ne peuvent autoriſer à traiter ſon pere en coupable; on ne l'écoute point : inſenſible à ſes larmes, la troupe inhumaine, qui l'environne, le traine impitoïablement hors de chez lui; & ce vieillard, ſans autre défenſe que celle d'une vertu toujours irréprochable, a la douleur de ſe voir conduire en criminel, à travers une vile populace, toujours avide de ces ſortes de ſpectacles, à la priſon du For-l'Evêque où il eſt mis au ſecret.

Cependant le Sieur de V*** ne jouit pas longtems du fruit de ſon indiſcrete vengeance, l'empriſonnement du Sr. *Travenol* avoit quelque choſe de trop militaire & de trop irrégulier, pour que ce malheureux vieillard, tout deſtitué qu'il étoit d'apuis & de connoiſſances accréditées, ne trouvât bientôt auprès de M. le Lieutenant de Police des protecteurs qui s'empreſſaſſent à ſolliciter ſa liberté; il y eut en effet des perſonnes généreuſes, amies de l'humanité, qui outrées du procédé violent du Sieur de V*** repréſentérent vive-

ment à ce Magiſtrat l'abus qu'on avoit fait d l'ordre ſurpris à ſa religion, & lui peignirent ſur tout la ſcéne de l'infortuné *Travenol* arraché à ſa famille, & traîné dans une priſon comme un coupable : leurs ſollicitations ne demeurérent ſans ſuccès, qu'autant de tems qu'il en falloit à M. le Lieutenant de Police, pour s'aſſurer de la vérité de leur raport ; mais le fait & les circonſtances de l'empriſonnement du Sieur *Travenol*, n'eurent pas plutôt été vérifiées, que ce vieillard obtint ſa liberté, après cinq ou ſix jours de la détention la plus rigoureuſe.

Un attentat auſſi inoui, commis en la perſonne d'un Citoïen, ſous les yeux même de la Juſtice, expoſoit ſans doute le Sieur de V*** aux ſuites humiliantes d'une réparation qui devoit être proportionnée à l'injure ; le Sieur *Travenol*, ſorti des fers, & rendu à lui-même étoit en droit de ſe la procurer, & pouvoit même regarder ſa vengeance, comme d'autant mieux aſſurée, que ſa cauſe ſe trouvoit, en quelque ſorte confonduë avec celle de M. le Lieutenant de Police, également intereſſé à venger l'abus qu'on avoit fait de ſon autorité.

Mais d'autres objets bien plus importans occupoient alors le Sieur *Travenol :* informé au ſortir de la priſon, que ſon fils accuſé par le Sieur de V*** , d'avoir facilité le débit des deux Ecrits dont on recherchoit les Auteurs, eſſuïoit tout le feu de ſes pourſuites, & déterminé à faire le ſacrifice de ſon reſſentiment particulier, au bonheur de dérober ſon fils aux coups de leur ennemi commun, il ſe traine auſſi tôt chez le Sieur de V***, embraſſe les genoux de cet homme dont

il étoit en droit d'exiger une réparation, lui demande la grace d'un fils dont tout le crime ne consistoit que dans le malheur involontaire de lui avoir déplû, & par un dernier excès que l'amour paternel pouvoit seul justifier, finit par s'offrir à servir, pour son fils, de victime à celui-là même qui avoit mérité de devenir celle de sa propre vengeance.

A la vûë d'un spectacle si touchant, il étoit bien difficile que la nature ne rentrât pas dans ses droits; aussi reprit-elle en ce moment tout son empire sur le cœur du Sieur de V*** ; désarmé par ce procédé héroïque, il relève le généreux vieillard, l'embrasse, mêle ses larmes avec les siennes, se reproche la dure & trop longue captivité qu'il lui a fait souffrir, le rassure sur le sort de son fils, & ne le congédie enfin qu'après s'être engagé à lui servir, aussi-bien qu'à ce fils, de protecteur & d'apui. *a*

Après des assurances aussi positives, le Sieur *Travenol* auroit cru violer la loi des engagemens, de poursuivre contre le Sr. de V*** la réparation de l'outrage qu'il lui avoit fait; car le Sieur *Travenol* ne dissimulera pas ici, qu'il regardoit ce qui venoit de se passer, entre le Sr. de V*** & lui, comme une espèce de Traité, par lequel, d'un côté, lui *Travenol* avoit consenti d'abandonner le droit qu'il avoit d'exiger une réparation du Sr. de V***, pour raison de l'injure qu'il en avoit

a Les démonstrations du Sieur de V*** furent poussées en cette occasion jusqu'au point de vouloir que sa réconciliation avec la famille *Travernol*, se ressentit de l'usage des Anciens, dont la coutume étoit de noier leurs différends dans une même coupe dans laquelle ils buvoient tour à tour : qu'on aporte à déjeuner, dit-il, après avoir relevé le Sieur *Travenol*.

reçue, & par lequel d'un autre côté le Sieur de V*** s'étoit engagé à ceſſer ſes pourſuites contre le Sieur *Travenol* fils, pour raiſon du prétendu crime qu'il lui imputoit? Traité, qu'il ſoit permis de le dire en paſſant, dont les conditions étoient aſſurément bien inégales, puiſque tandis que le Sieur *Travenol* y faiſoit le généreux effort de remettre au Sieur de V*** une injure réelle, le Sr. de V*** n'y prenoit ſur lui que de ſe réſoudre à pardonner une offenſe imaginaire; mais, Traité trop important & trop cher au Sieur *Travenol*, puiſqu'il mettoit la perſonne de ſon fils à couvert des perſécutions d'un ennemi acharné à ſa perte, pour qu'il ne l'achetât pas au prix de tout ce qui pouvoit l'intéreſſer perſonnellement.

Cependant le Sieur de V***, dans le cœur duquel la haine & la vengeance avoient repris tout leur aſcendant, aïant, au mépris d'un engagement, dont la probité des deux contractans s'étoit néanmoins rendu garante, continué ſes pourſuites avec plus de chaleur que jamais, contre le Sieur *Travenol* fils, dèſlors le Sieur *Travenol* pere, s'eſt regardé à ſon tour, comme dégagé de l'obſervation d'un Traité, qui ne devoit ſubſiſter qu'autant qu'il ſeroit religieuſement éxécuté de part & d'autre, & remis dans tous ſes Droits par les nouveaux Actes d'Hoſtilité du Sr. de V***, il a cru ne devoir pas négliger plus long-tems d'en faire uſage.

C'eſt dans cette vuë qu'il a donné une Requête le 19. du mois de Novembre dernier, par laquelle en demandant à être reçu partie intervenante en l'inſtance pendante en la Cour, entre ſon fils & le Sieur de V***, il a conclu à ce qu'attendu la

preuve émanée des piéces mêmes du Sieur de V***, que s'étoit à ſon inſtigation & pourſuite, qu'il avoit été le 7. Juin dernier, arrêté, conduit & détenu pendant cinq jours au Fort-l'Evêque au ſecret en vertu d'une prétenduë Ordonnance de M. le Lieutenant de Police, le Sieur de V*** fut condamné envers lui en ſix mille livres de dommages & interêts, & aux dépens, ſauf à lui *Travenol* à ſe pourvoir par les voïes de droit contre l'Ordonnance de M. le Lieutenant de Police, & pour faire ordonner la radiation de ſon écrou.

DIVISION DES MOYENS.

Deux moyens également victorieux ſe réuniſſent pour aſſûrer au Sieur *Travenol* l'adjudication de ſes concluſions contre le Sieur de V***.

Ces deux moyens réſultent, l'un de la vérité, l'autre de la gravité des faits dont le Sieur *Travenol* demande aujourd'hui juſtice.

Ainſi, d'un côté, les plaintes du Sieur *Travenol* juſtifiées par la vérité des faits qu'il avance, de l'autre, le genre de réparation auquel le Sieur *Travenol* doit s'attendre, fixé & déterminé par la gravité de ces mêmes faits, tel eſt en deux mots tout le plan de ſa défenſe, & des moyens ſur leſquels il fonde le ſuccès de ſon intervention.

PREMIER MOYEN

Tiré de la vérité des Faits avancés par le Sieur Travenol.

De quoi le Sieur *Travenol* ſe plaint-il ? D'avoir été indûement, & ſans cauſe, conſtitué priſonnier le 7. Juin dernier, & detenu pendant cinq

jours en cette qualité dans les prisons du For-l'Evêque, à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V***. Voilà les faits dont il s'agit d'établir la vérité, parce que, comme on l'a dit, c'est de la vérité de ces mêmes faits que dépend la justification des plaintes du Sieur *Travenol*.

Ainsi deux choses essentielles à prouver.

La première que le Sieur *Travenol* a réellement été constitué Prisonnier pendant cinq jours au For-l'Evêque.

La seconde que c'est à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V***, qu'a été fait l'emprisonnement du Sieur *Travenol*.

Que le Sieur *Travenol* ait été constitué prisonnier au For-l'Evêque, & qu'il y ait été détenu pendant cinq jours au secret, c'est un fait sur lequel il ne doit être permis d'élever aucun doute, le Procès-verbal de capture dressé par le Commissaire la *Vergée*, le Registre des écroux du For-l'Evêque dans lesquels il se trouve consigné, sont des monumens qui en établissent la vérité, & qui sont trop dignes de foi pour qu'il soit nécessaire d'en fournir d'autres preuves, inutile par conséquent d'insister davantage sur ce premier objet, qui n'a pas besoin d'une plus ample démonstration.

Mais cet emprisonnement, cette détention du Sieur *Travenol*, est-ce à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V*** qu'elles ont été occasionnées ? C'est là le point décisif de la cause, c'est ce qu'il s'agit actuellement d'établir, & c'est sur quoi le Sieur *Travenol* a d'autant moins lieu de craindre d'essuyer aucune contradiction, qu'il jouit ici de cet avantage précieux, que les preu-

ves ; qu'il eſt en état d'adminiſtrer à la Cour ; de la vérité de ce fait, il les tient toutes de la même main du Sieur de V***, dans les propres piéces duquel elles ſe trouvent écrites, auſſi bien que dans celles qu'il a ſinguliérement adoptées, & qui ſervent de fondement à ſon ſiſtême contre le Sieur *Travenol* fils.

En effet, ſi l'on parcourt les deux Requêtes qu'il a données en la Cour contre le Sieur *Travenol* fils, & notamment la derniéte, ne voit-on pas qu'il y convient de la maniére la plus formelle & la plus poſitive, que c'eſt véritablement en vertu du même ordre qu'il avoit ſollicité contre le Sieur *Travenol* fils, que le Sieur *Travenol* Pere a été arrêté ? N'y avouë-t-il pas que pluſieurs perſonnes inſtruites du trouble & de la déſolation qu'il avoit cauſé dans cette famille, étoient venu *intercéder* auprès de lui pour le ſieur *Travenol* Pere, & que forcé de ſe rendre à leurs ſollicitations, il avoit conſentit à faire certaines démarches pour preſſer le moment de ſon élargiſſement ? Or, qu'il ſoit permis de le demander ici, convenir que des perſonnes qui s'intéreſſoient au ſort du Sieur *Travenol*, étoient venuës *intercéder* pour lui auprès du Sieur de V***, & convenir en même tems qu'en conſéquence de ces *interceſſions*, (le terme eſt ici trop eſſentiel pour ne pas s'en ſervir) le Sieur de V*** avoit ſollicité l'élargiſſement de ce vieillard, n'eſt-ce pas avouer deux choſes ? La premiére, que, dans le public on regardoit la détention du Sieur *Travenol* comme l'Ouvrage du Sieur de V***, puiſqu'on penſoit que c'étoit auprès de lui qu'il falloit *intercéder* pour obtenir ſa délivrance. La ſeconde, que le Sieur de V*** ſe re-

gardoit lui-même, comme le véritable Auteur de cet empriſonnement, puiſque c'eſt ſur les inſtances réitérées de ceux qui viennent *intercéder* pour le Sieur *Travenol*, que le Sieur de V*** conſent de faire révoquer l'ordre en vertu duquel il avoit été conſtitué priſonnier.

Voilà donc un premier genre de preuves qui s'éleve contre le Sieur de V***, & avec d'autant plus de force, qu'il naît de la ſimple Analyſe d'une des piéces mêmes ſur leſquelles il fonde tout le ſuccès de ſes demandes.

Mais quel nouveau dégré de ſolidité cette premiére preuve ne va-t-elle pas emprunter, de celle qui réſulte de l'uſage que le Sieur de V*** fait encore actuellement contre le Sieur *Travenol* fils du Mémoire qui a été préſenté à la Police pour obtenir l'élargiſſement du Sieur *Travenol* Pere !

Il eſt eſſentiel d'obſerver que dans cette même Piéce adoptée par le Sieur de V***, & de laquelle il prétend tirer de ſi fortes inductions, l'empriſonnement du Sieur *Travenol* Pere y eſt annoncé comme un effet des pourſuites du Sieur de V*** contre le Sieur *Travenol* fils. Or s'il eſt vrai, comme il n'en faut pas douter, que l'uſage que le Sieur de V***, fait de cette même piéce, entraîne néceſſairement avec lui une reconnoiſſance formelle de toutes les énonciations qu'elle contient : voilà donc le Sieur de V*** convaincu de nouveau, par ſon propre aveu, que c'eſt à lui ſeul que le Sieur *Travenol* Pere eſt en droit d'imputer la détention.

Vainement pour échaper aux conſéquences de ce raiſonnement, le Sieur de V*** prétendroit-il, en décompoſant en quelque façon ce Mémoire, en adopter comme vraies les parties qui ſont à la

charge du Sieur *Travenol* fils, & rejetter comme fauſſes celles dont le Sieur *Travenol* pere eſt en droit de tirer avantage. A cette prétention ſouverainement injuſte en elle-même, on ſeroit en droit d'oppoſer comme autant de moyens capables de la faire proſcrire, ces principes ſi naturels; que toutes les parties d'un même Acte doivent être indiviſibles, c'eſt-à-dire, qu'il faut néceſſairement ou les adopter toutes comme revêtuës du caractère de la vérité, ou les rejetter toutes comme étant toutes infectées des erreurs du menſonge & de l'impoſture; & de-là cette conſéquence qui plaçant le Sieur de V*** dans une alternative aſſez embaraſſante à la vérité, ne lui laiſſe que le choix de l'un de ces deux partis, ou d'abandonner entiérement le Mémoire préſenté à la Police, auquel cas s'il met le Sieur *Travenol* Pere, hors d'état d'en tirer des inductions contre lui, il ſe prive lui-même du droit d'en tirer aucune contre le Sieur *Travenol* fils; ou d'adopter ce même Mémoire dans toutes ſes parties, auquel cas s'il en tire avantage contre le Sieur *Travenol* fils, qui ſaura bien s'en défendre, il ne peut conteſter au Sieur *Travenol* Pere, le droit de s'en ſervir à ſon tour, pour le convaincre d'être le véritable & ſeul Auteur de ſa détention au For-l'Evêque.

Après des moyens auſſi frapans, ſeroit-il donc permis de douter encore de la vérité des faits avancés par le Sieur *Travenol*? Et ſi la preuve de ces mêmes faits, puiſée dans les piéces du Sieur de V*** en démontre toute la certitude, ne juſtifie-t-elle pas en même tems d'une maniére pleine & entiére, combien les plaintes que ce vieillard adreſſe à la juſtice ſont légitimes & bien fondées?

Mais si les plaintes du Sieur *Travenol* justifiées par la vérité de ses faits, le mettent en droit de demander une réparation, de quelle nature doit-elle être ? C'est sur quoi la gravité de ces mêmes faits va mettre la Cour en état de prononcer.

SECOND MOYEN

Tiré de la gravité des Faits avancés par le Sieur Travenol.

De même qu'en matiére de délit, les peines doivent toujours être proportionnées aux crimes, de même aussi en matiére d'injure, c'est toujours la qualité de l'offense qui doit décider de la nature de la réparation.

Ce principe dicté par la raison même & fondé sur les Loix de l'équité naturelle une fois supposée, à quelle réparation le Sieur *Travenol* n'est-il pas en droit de soumettre aujourd'hui le Sr. de V*** ?

Fut-il jamais de procédé, on ne dit pas simplement plus injuste, mais plus barbare, que celui que le Sieur *Travenol* est en état de lui reprocher?

Ce seroit sans doute ici le lieu de remettre sous les yeux de la Cour le spectacle touchant de l'innocence gémissante, traînée dans ces affreuses demeures préparées uniquement pour le crime, de retracer l'idée d'un Vieillard sans défense livré à toutes les horreurs de la mort, arraché du sein de sa maison, ou traîné comme un coupable à travers les rûes d'une ville dans une obscure prison, abandonné aux plus accablantes réflexions dans cet horrible séjour, où on le prive même de la liberté d'instruire de ses malheurs ceux qui auroient pû en faire cesser le cours ; mais qu'est-il be-

soin de rappeller un détail de faits qui doivent être encore présens à l'esprit ? Et ne suffit-il pas, pour donner une idée juste de la gravité de l'injure reçue par le Sieur *Travenol*, de prêter l'oreille au cri général de toutes les Loix réunies, pour demander vengeance de l'abus qu'on a fait en sa personne de leurs dispositions les plus sacrées ?

En effet, poursuivre sur un Pere innocent la punition d'un pretendu crime dont son fils est accusé, vouloir le rendre responsable de l'absence de ce fils, & le faire en conséquence servir à sa place de victime au ressentimtnt le plus injuste ; n'est-ce pas fouler aux piés ces Loix si sages, adoptées dans tous les Pays où la Justice a des autels, qui veulent que les délits, aussi bien que les peines destinées à les punir, soient absolument personnelles ; ces Loix qui toujours attentives à distinguer l'innocent d'avec le coupable, ne souffrent jamais qu'on fasse subir impunément à l'un la peine du crime de l'autre ; ces Loix, en un mot, qui ne connoissant entre les Citoyens d'autre différence que celle que produisent entr'eux les Vices & les Vertus, protégent le foible contre les entreprises du puissant, & veillent également à la défense & à la sûreté de tous, parce que tous leur sont également chers ?

Tels sont cependant les attentats du Sieur de V*** ; telles sont les Loix dont il a témérairement abusé à l'égard du Sieur *Travenol :* or, s'il est vrai, comme on vient de le dire, que la peine doit toujours être proportionnée au crime, & la réparation à l'injure, à quel châtiment [le terme n'a rien de trop fort] l'abus de tant de loix n'expose-t'il pas le Sieur de V*** ! Quelle réparation

celui ; dans la perſonne duquel il les a violé ; n'a-t-il pas droit de lui demander !

Conſéquence bien accablante, il eſt vrai pour le Sieur de V***, & bien capable de troubler ſa préſomptueuſe ſécurité ; mais conſéquence, dont il eſt cependant néceſſaire de lui faire ſubir toute la rigueur.

Aſſez & trop long-tems déſerteur de ces Loix, dont pluſieurs de ſes Ouvrages préſentent des modéles ſi héroïques, ennemi de cette humanité qu'il annonce comme *le premier caractére d'un Etre penſant*; ſon cœur, toujours en contradiction avec ſon eſprit, s'eſt il abandonné ſans réſerve aux emportemens d'une haine aveugle. Aſſez & trop long-tems occupé comme Citoïen, à forger des chaines à l'innocence à laquelle, comme Auteur, il avoit érigé des trophées, a-t-il fait languir le malheureux *Travenol* dans ces mêmes cachots dont il avoit autrefois tiré l'infortuné *Luſignan*, d'autant plus coupable aux yeux de la Juſtice envers l'un, qu'*Oroſman* paroît ſur la ſcéne plus généreux envers l'autre. Les aplaudiſſemens donnés à l'Auteur de *Zaïre*, doivent ſervir aujourd'hui de proportion aux peines à prononcer contre le perſécuteur du Sieur *Travenol*.

Signé ANTOINE TRAVENOL.

Me. Le Marie, *Avocat.*

De l'Imprimerie de JOSEPH BULLOT, 1746.

(XII.)

PLAIDOIER

Pour le Sieur Travenol *fils, de l'Académie Roiale de Muſique, Défendeur & Demandeur contre le* Sieur de V*** & M. l'Abbé d'*Olivet*, de l'Académie Françoiſe, Demandeurs & Défendeurs.

MONSIEUR,

CEtte cauſe vous préſente l'objet peut-être le plus ſingulier, qui ait jamais ſaiſi l'attention du public. Ce ſont, dit-on, des Libelles que l'on vous défére. Ce ſont des Ecrits, que l'on prétend outrageans, dont on vous demande vengeance. Et quel eſt l'Accuſateur? Sur quel Citoïen malheureux ces Ecrits ont-ils porté des coups meurtriers? C'eſt l'admirateur, le diſciple de *Newton*. C'eſt un Philoſophe, à qui ſes Ecrits ont fait perdre la tranquilité de l'ame, ce bien ſi eſtimable, fruit précieux de la vraie Philoſophie.

C'eſt un des premiers Poëtes de nos jours, que ſon propre goût avoit tourné à la critique, que les différentes occaſions avoient mis tant de fois à portée d'en faire uſage, qui par une conſéquence néceſſaire s'étoit trouvé lui-même ſouvent expoſé à ſes traits, & qui sûr de ſa réputation les avoit toujours ſçu ou mépriſer, ou repouſſer. Il n'avoit pas encore fait entendre ſes cris à *Themis*. Juſqu'alors ſon Temple ne s'étoit pas ouvert pour les Muſes. Elles avoient toujours ſçû finir elles-

mêmes leurs quérelles. Faites pour le combat, accoutumées à vaincre, elles mépriſoient toutes les armes étrangéres, & le ſuccès qu'elles auroient dû à d'autres, leur auroit paru moins une victoire, qu'une défaite.

C'eſt cependant cet homme le nourriſſon, le favori, le bien-aimé des Muſes. C'eſt l'Auteur de la *Henriade*, que vous voïez aujourd'hui, Monſieur, à vos pieds qui vient reclamer votre protection : qui vous demande vengeance, qui ne trouve de reſſource que dans votre Juſtice.

Quel eſt donc l'ennemi redoutable, qui excite ces grands mouvemens ? Devant quel adverſaire dangéreux ce fameux V***, éprouvé par trente années de critiques, ne ſçait-il plus enfin comment ſe défendre ? C'eſt un Violon d'Opéra ; c'eſt un Muſicien recommandable dans ſon art, mais qui n'avoit jamais penſé ſe faire des querelles avec les Muſes, & qui avoit encore moins cru que ce ſeroit à la Juſtice qu'elles en demanderoient vengeance. C'eſt *Travenol* le fils, homme eſtimable par ſa probité, par ſes talens, mais qui ne paroiſſoit pas deſtiné à cauſer des allarmes à V***.

Ce n'eſt pas que je veuille ici déprimer la Muſique. Notre ſiécle l'a porté au plus haut dégré de perfection. Les Etrangers jaloux de leurs talens à cet égard, envient notre compoſition, & elle n'eſt point démentie aujourd'hui par l'éxécution. La Muſe Polymnie ne le céde en rien à ſes Sœurs ; & même dans les Spectacles de ce genre, le Poëte Lyrique eſt ſouvent effacé, par le Muſicien. Mais il eſt des rangs ſur le Parnaſſe, comme dans tous les autres Ordres : & *Travenol* n'avoit jamais compté, que le malheur d'un pro-

très lui procureroit l'avantage de partager avec V*** l'attention du Public.

Que renferment donc ces Ecrits, qui excitent si vivement la sensibilité du Sieur de V***, je le répéte, déja tant de fois éprouvé? Sous quels traits trop marqués ces Ecrits caractérisent-ils le Sieur de V*** ? Et quelles preuves frapantes peuvent déterminer à en charger le Sieur *Travenol* ? C'est, Monsieur, ce qu'il faut discuter, voilà notre cause: Je la traiterai avec l'attention & le zéle, que je dois à ma Partie, mais en même-tems avec les égards, que méritent les talens supérieurs de notre adversaire.

J'avouerai même, & ma Partie ne doit point s'allarmer de cet aveu; ses interêts n'en souffriront pas. J'avouerai que, s'il se fut agi d'attaquer le Sieur de V***, si les rolles eussent été différens dans cette cause, si le Sieur de V*** eut été accusé, si l'Accusateur eut reclamé mon ministére, je le lui aurois refusé. La profonde admiration que j'ai toujours euë pour ce rare génie, unique peut-être par la multitude des talens qu'il rassemble, mon sincére attachement à ces talens ne m'eut laissé aucuns traits, dont j'eusse pû soutenir contre lui une accusation, de quelque nature qu'elle eut été; alors l'affection du cœur eut rendu l'esprit totalement impuissant. Mais c'est un innocent qu'il s'agit de défendre. C'est une famille entiére, qui dépend du sort de cet homme innocent, que l'on veut accabler. Le Sieur de V*** ne court aucun risque; la famille de *Travenol* est perduë, si on ne la défend pas. Dans cette position nous devons notre Ministére en tous tems, en tout lieu, contre toutes sortes de personnes, le crime peut

quelquefois rester impuni ; mais l'innocence ne doit jamais être opprimée.

Pour remplir ce ministére, que je n'ai pû refuser, je vais vous démontrer, Monsieur, premiérement, que les Ecrits, dont on se plaint, ne sont pas des Libelles sérieux, & qui puissent exciter l'attention d'aucun Citoïen raisonnable. Secondement, quels que soient ces Ecrits, le Sieur de V*** ne sçauroit se les apliquer, il n'y est pas nommé. Et pourquoi se les apliqueroit-il ? Enfin quand V*** même y seroit nommé, on ne raporte aucune preuve, qui puisse charger *Travenol* de ces Ecrits.

Voilà donc ma défense: point de délit existant. Le Sieur de V*** ne devroit pas se regarder comme l'objet de ce délit, s'il existoit : Et quand le délit démontré regarderoit le Sieur de V***, aucune preuve n'en chargeroit le Sieur *Travenol.*

Je passerai ensuite à la discussion d'un Mémoire imprimé dans cette cause, & signé de mon Confrére, contre lequel on a rendu plainte. C'est un objet important qui ne demande pas à être confondu.

Les Ecrits, qui vous sont aujourd'hui déférés à titre de Libelles, ne présentent aucune satyre grave, & qui puisse mériter, que la Justice leur porte ces coups vengeurs, destinés à punir le crime.

Une premiére observation importante sur ces Ecrits, c'est leur date ; l'un présenté sous le titre de *Triomphe Poëtique*, & connu dans le monde littéraire parmi ces Piéces, que l'on appelle *Calotes*, est imprimé dans plusieurs Recueils depuis dix ans ; l'autre présenté sous le titre de Discours prononcé *à la porte de l'Académie*, a paru imprimé

mé en l'année 1743. Ces deux piéces ne contiennent que des plaisanteries littéraires ; elles ne peuvent intereſſer que des gens de Lettres. Or n'eſt-il pas une preſcription littéraire, ainſi qu'il en eſt une civile ? & n'eſt-ce pas donner aſſez d'étenduë à l'action du Poëte offenſé, que de la porter juſqu'à l'année de l'offenſe ? Les délits qui demandent un plus long eſpace de tems pour être effacés, intéreſſent toujours la ſociété, l'Etat & la Religion. Ces eſpèces de délits poëtiques au contraire amuſent ſouvent la Société, n'intéreſſent jamais l'Etat, & s'ils bleſſent quelquefois la Religion par le défaut de charité, du moins ne l'attaquent-ils pas dans ſes points capitaux. Le Poëte, qui en eſt l'objet, a donc ſeul intérêt de s'en plaindre. Son ſilence pendant dix, ou même pendant trois années, n'a-t-il pas effacé cet intérêt ? Et l'écoutera-t-on en 1746, quand il ſe plaindra d'Ecrits imprimés en 1736. & en 1743. Premiére obſervation, d'où naît la fin de non-recevoir.

Mais *ces Ecrits*, dit le Sieur de V***, *contiennent des calomnies atroces ; ſon honneur en eſt outragé ; elles bleſſent la dignité des places qu'il remplit, la Charge dont Sa Majeſté l'a gratifié. C'eſt à tous ces titres qu'il ne peut refuſer une vengeance éclatante. La ſoumiſſion dûë au Souverain s'y trouve même intéreſſée. Le Roi veut que du crime de Travenol il en ſoit fait une juſtice exemplaire.* Ce ſont les propres expreſſions de la Requête du Sieur de V***, que je rends. Ce n'eſt donc plus au Poëte, que nous avons à faire. Ce n'eſt plus à l'homme de Lettres, au bel Eſprit, c'eſt encore moins au Philoſophe. *C'eſt au Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi ; c'eſt au Conſeiller du Roi*

en ſes Conſeils, à l'Hiſtoriographe de France ; c'eſt à l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe. C'eſt même à la volonté du Prince que nous ne pouvons nous ſouſtraire.

Le Sieur de V***, accoutumé à mettre en œuvre ſur le Théâtre toutes les idées riantes, qui s'offrent à ſon imagination, & à les employer ſouvent avec ſuccès, parce qu'elles ſe préſentent toujours ſans contradicteur : penſe-t-il donc qu'il en ſoit de même au Barreau? Croit-il nous ſubjuguer par de vaines phraſes, par des mots arrangés avec art ! Qu'il ſache, qu'ici c'eſt uniquement à la ſolidité des raiſons, à la force & à la juſteſſe des moyens que l'on ſe rend.

Qu'il ſe rappelle ce bon mot d'*Accius* fameux Poëte tragique, dont nous parle *Quintilien* dans ſes Livres de l'Inſtitution de l'Orateur Liv. 5. ch. 13, ſon talent pour l'éloquence, & la force de ſon génie caractériſeroient ſinguliérement ſes piéces. On lui demandoit pourquoi il ne faiſoit pas preuve de ces avantages au Barreau. *C'eſt*, dit-il, *que ſur le Théâtre, je mets dans la bouche de mes perſonnages tout ce que je veux, & qu'au Barreau j'aurois affaire à des gens, qui ne diroient rien moins que ce que je voudrois :* Et qu'à cette occaſion il nous ſoit permis, vis-à-vis les gens de Lettres, qui, diſons-le hardiment, hors leur ſphère, reconnoiſſent peu de talens : Qu'il nous ſoit permis de faire ſentir la ſupériorité des talens néceſſaires au Barreau pour réuſſir, par la grandeur des difficultés, qu'il eſt indiſpenſable d'y ſurmonter.

Comment le Sieur de V*** oſe-t-il donc, ſachant qu'il ne parlera pas ſeul, qu'il ſera permis de lui répondre ; ſachant qu'il entendra peut-être

ce qu'il ne voudroit pas, comment ose-t-il nous présenter pour cause d'une plainte, qu'il rend contre des Ecrits imprimés en 1736. & en 1743. des dignités qu'il n'a acquises qu'en 1745. & en 1746?

S'il n'avoit pas l'honneur d'être Gentilhomme ordinaire de la Chambre, s'il n'étoit pas chargé des fonctions importantes d'Historiographe de *France*, ces écrits lui seroient indifférens, il se contenteroit de les mépriser. Ce n'est pas lui qui se croit blessé; c'est l'éclat de ses dignités, qu'il est obligé de soutenir. Mais ces écrits regardent-ils les fonctions de Gentilhomme ordinaire de la Chambre? Le Sieur de V*** ne l'étoit pas, quand il a rendu sa plainte. Aucun de ses confréres dans cet Ordre ne s'intéresse à l'événement de ces Ecrits.

Sa qualité d'Historiographe de *France* n'y est pas plus blessée. Il ne s'en agit en aucune façon. Qu'il nous la fasse respecter cette qualité, par les ouvrages, qu'il est capable de faire à ce titre, & que l'on attend de lui avec impatience. Qu'il ne la regarde pas comme l'objet d'un simple émolument, ou même comme une dignité purement honoraire, mais quelque usage qu'il en fasse qu'il ne croie pas l'opposer avec succès à des écrits qui lui sont totalement étrangers.

Qu'il ne reclame pas même le secours de l'Académie *Françoise*. Il sçait, qu'elle a toujours méprisé ces sortes d'ouvrages.

Qu'il pense encore moins nous faire croire, que le Prince s'intéresse à des discussions aussi légéres, & trop étrangéres aux grandes vûës, qui l'occupent si utilement pour les bien de son Etat & pour la gloire de la Nation.

C'est donc uniquement, précisément sa perſon-

ne, que ces écrits peuvent intéreſſer. Ce n'eſt donc plus qu'à l'homme de Lettres, que nous avons affaire. C'eſt donc avec le Poëte, que nous voilà revenus aux mains.

Or je lui demande à ce titre, que lui préſente la premiere piéce, le *Triomphe Poëtique* ? C'eſt une pure fiction, Ouvrage de la fantaiſie & du caprice, qui peut n'avoir aucun objet réel ; ouvrage procédé d'une foule d'autres de la même eſpèce, contre leſquels on n'avoit pas encore imaginé de rendre ſérieuſement une plainte ; ouvrage qui ne mérita jamais les regards toujours ſérieux de la Juſtice ; ouvrage fait pour amuſer, plûtôt que pour nuire, dont les faits ſont preſque toujours auſſi burleſques, que le ſtile, qui ne ſaiſit que le plaiſant, qui n'offre rien de ſérieux, que l'on n'a jamais regardé comme une Hiſtoire, qui s'eſt toujours préſenté comme un Conte, contre lequel la gravité d'une plainte doit rendre encore plus ridicule, que ce que contient de plus vif l'ouvrage même ; ouvrage dont il eſt échapé de pareils à une foule de Poëtes.

Et que notre adverſaire ſe rende ici juſtice. Qu'il nous parle de bonne foi, s'il eſt poſſible. N'en eſt-il jamais ſorti aucuns de ſa plume du même caractére, je veux dire pour la ſatyre, peut-être même plus forts, & qui pouvoient intéreſſer plus de perſonnes sûrement auſſi recommandables qu'il penſe l'être ?

Ne ſeroit-il pas trop dangereux pour V*** de réuſſir contre *Travenol* ? L'exemple pourroit tirer à conſéquence. Si la Juſtice écoutoit de pareilles plaintes, même après un long ſilence, ne ſe trouveroit-il point encore aujourd'hui quelqu'un en

état de rendre le change à notre Accusateur ; & dans ce cas à quels dommages & interêts ne concluroit-on pas contre lui ? Il demande à un Violon de l'Opéra 6000. livres, c'est le prix de plus de douze années de son travail. Que ne prétendroit-on pas *contre un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, contre un Conseiller du Roi en ses Conseils, Historiographe de France* ? Plusieurs Poëtes, qu'il a peut-être maltraités, trouveroient une fortune sûre dans cette démarche.

A l'égard du second Ecrit plus moderne, & dès-là plus susceptible d'attention, discours d'un genre qui ne sçauroit sauver le burlesque du premier, que présente-t'il d'outrageant ?

L'Académie, le Directeur, le Récipiendaire, & plusieurs autres personnes y sont outragées, dit le Sieur de V*** dans sa Requête, *il a excité l'indignation publique. L'Académie en Corps en a fait parler au Roi.*

L'Académie *Françoise* composée de membres tous plus recommandables encore par les qualités du cœur, que par les talens de l'esprit, forme une Compagnie respectable, qui n'est pas à l'abri de la critique ; car que ne critique-t'on point ? Les œuvres du grand *Corneille* l'ont-ils moins été que les autres ? Quelques-unes des piéces de l'excellent *Racine*, peut-être les meilleurs, si ce Poëte cependant nous laisse du choix, quelques-unes n'ont-elles pas été obligées de céder en naissant, à la cabale & à l'envie ? Mais l'Académie *Françoise* a assez de grandeur, pour mépriser les mauvaises satires, & assez de courage, pour savoir profiter des bonnes. On l'a vû même acceuillir plus d'un Auteur, qui l'avoit maltraitée, certaine, sans

doute, que s'il avoit pris de mauvaises impressions sur son compte, le plus sûr moïen de le détromper, c'étoit de le raprocher d'elle, de se faire connoître à lui telle qu'elle est en effet.

Que le Sieur de V*** ne cherche donc point à grossir si pompeusement son cortége. Qu'il ne compte pas plus sûrement mettre le Public à sa suite dans cette affaire. Ce Juge toujours désintéressé, que la protection & les grandeurs ne séduisent pas, ce Juge éclairé n'a jamais refusé son suffrage au foible, que l'on veut opprimer, à l'innocent, que l'on persécute : & à ces titres *Travenol* se flatte-il trop, d'oser compter sur une protection si honorable ?

Les écrits dénoncés ne présentent rien d'outrageant. La Justice n'avoit point encore été occupée d'objets si peu dignes de son attention.

*Ce Discours prononcé à la porte de l'Académie Françoise par M. le Directeur à M. ****, est un pur jeu d'esprit. Il suffit de sa lecture pour écarter tout objet de délit. Elle devient même indispensable pour établir ce moïen de ma cause.

MONSIEUR,

TOus les momens de votre vie sont autant de triomphes poëtiques. Votre Muse universelle a embrassé tous les genres, l'Epique, le Dramatique, le Liryque, que sais-je ? Votre noble audace a percé les mistéres les plus inaccessibles à l'intelligence humaine, quel honneur pour l'Académie, si elle pouvoit écrire dans ses fastes immortels un nom aussi célébre que le vôtre ! Pourquoi cet endroit du discours caractériseroit-il le Sieur de V*** ! Et s'il

le caractériſoit, que lui préſenteroit-il de déſagréable !

Pénétré d'admiration pour de ſi rares talens, elle n'eſt pas moins touchée que vous, des inconvéniens qui vous ont ſéparé d'elle juſqu'ici. Je ne diſcuterai point la nature & la qualité de l'obſtacle, qui s'oppoſe à notre alliance. Tirons le rideau ſur des objets fâcheux, qui ne juſtifient que trop votre juſte excluſion. Nous nous contenterons d'accuſer avec vous la néceſſité, ſous qui tout doit fléchir, & nous penſons bien que vous n'êtes pas d'humeur à ſoupçonner la ſincérité de nos regrets & de notre eſtime. C'eſt donc à un homme, refuſé à l'Académie, que ce diſcours s'adreſſe. Ce n'eſt donc pas pour réception d'un Académicien qu'il a été fait. Pourquoi V***, reçu en 1746. s'adopte-il donc dans ce tems ce diſcours ? Quel trait peut-il avoir à ſa réception.

Nous ne diſſimulerons point, Monſieur, combien vos empreſſemens redoublés ont relevé le prix de nos places, un peu rabaiſſées par l'indifférence de quelques Auteurs connus. Ils ont cherché l'honneur dans d'autres Sources ; mais vous avez ſenti, que notre Compagnie étoit l'unique Temple de la Gloire. C'eſt ici que le Sieur de V*** prétend qu'il ne lui eſt pas permis de ſe méconnoître. *Le Temple de la Gloire* ne peut convenir à d'autres, c'eſt même ce qui lui a fait fixer l'époque de ce diſcours à ſa réception à l'Académie, erreur dans laquelle l'a bénignement ſuivi l'Abbé d'*Olivet*. Ces deux Académiciens croyent-ils donc, qu'avant ce Ballet, qui n'a pas été heureux, on n'eut jamais parlé du Temple de la Gloire ? Ces deux mots ont-ils été ſurpris de ſe trouver unis enſemble ? Plus de

dix prologues d'Opera nous offrent ces expreſſions. D'ailleurs que préſentent-ils que l'on puiſſe déférer à la Juſtice ? Je le répéte, voilà quel eſt l'objet de ma cauſe, c'eſt ce qui forme mon moyen.

Auſſi nous vous tenons compte, Monſieur, de vos démarches, de vos inquiétudes, de vos ſupplications, pour appaiſer des ennemis, de vos menées pour ſéduire nos amis, de tant de courſes dans la ville & de voyages furtifs à la Cour, de tant d'émiſſaires employés, de tant de troupes auxiliaires convoquées depuis le Cabinet des Grands & les Toilettes des Dames, juſqu'aux Caffés de Paris. Eſt-il rien de plus général ? Sur quel fondement le Sieur de V*** veut-il s'en faire une application particuliére ?

De votre profeſſion de Foi ſi édifiante pour les incrédules, de votre commerce avec les Banquiers en Cour de Rome pour obtenir une abſolution. On ne ſauroit s'y méprendre, dit le Sieur de V***. C'eſt la Lettre que le Souverain Pontife a eu la bonté de lui écrire, que l'on a en vûë. Penſe-t'il donc que ces Anecdotes particuliéres faiſiſſent toujours l'attention du Public? Croit-il qu'il ne doit rien échaper de tout ce qui l'intéreſſe ? *Travenol* étoit-il obligé d'en être inſtruit ? Et quand c'eut été des faits publics, qu'en réſultoit-il de deshonorant pour V***? Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vûë. Ce diſcours préſente-t'il quelque choſe d'outrageant, & qui puiſſe faire l'objet d'une plainte ſérieuſe ?

Nous voulons bien oublier qu'il vous importe d'avoir la ſauve-garde Académique, contre les recherches importunes des Argus de Themis. Le Sieur de V*** nous devroit donner la clef de cet endroit. On n'y entend rien. *Nous vous avouons même l'ex-*

trême besoin que notre Corps auroit d'un génie distingué. Le Directeur fait ici trop les honneurs de l'Académie, il est vrai, que c'étoit sa charge, mais pourquoi cela regarderoit-il singuliérement le Sieur de V***.

En vérité, Monsieur, vous vous y êtes pris trop tard : aussi que ne vous êtes-vous proposé à l'Académie avant toutes vos traverses ? L'ame de nos scrutins, la cabale si nécessaire à tant d'autres, eut été pour vous inutile, nous vous eussions peut-être épargné bien des desastres. Qui sait si l'esprit d'une Société sage & réglée n'eut pas influé sur le vôtre, ne vous eut pas inspiré quelque amour pour la Patrie, quelque tolérance pour le culte & les usages reçus ; s'il n'eut pas enchaîné cette indépendance Républicaine, pour allier enfin le Citoyen à l'Auteur ; s'il n'eut pas calmé cette demangeaison d'immoler sans cesse notre Nation à la risée de nos voisins, qui vous en savent si peu de gré, & qui vous ont vendu si cher un azile. Pourquoi le Sieur de V*** veut-il que ceci le regarde ? Qu'il nous en donne donc l'explication.

Vous eussiez même fait l'honneur à votre famille de garder son nom : vous le quittâtes au tems de votre premiére avanture. Est-ce le premier Poëte, qui ait pris du goût pour un nom étranger ? Et que rappelle cette premiére avanture ? Voilà ce que *Travenol* ignore.

Quelle foule de surnoms vous auriez, Monsieur, si chaque époque de votre vie vous coûtoit un travestissement ? Celui auquel vous paroissez vous en tenir, vous raproche un peu de Perse, ce fameux satirique de Rome. Il étoit, dit-on, natif

de *Volterre* en *Toſcane :* Cette Note eſt l'ouvrage d'un Editeur mal adroit. Quel raport raiſonnable peut-il y avoir entre le nom d'une ville & celui d'un homme ?

Votre Satyre s'eſt égaïée ſur nous plus d'une fois. Combien de mauvais Auteurs ont écrit contre l'Académie *Françoiſe* ?

Vous nous avez mal adroitement embourbés dans le limon du Parnaſſe ? Le Sieur de V***. n'avoue pas, ſans doute, *le Bourbier*, Satyre aſſez mauvaiſe contre l'Académie.

Quoiqu'il en ſoit, nous reconnoiſſons que vous regnez ſur le ſommet de cette montagne. Nous vous félicitons même d'avoir trouvé dans ſon ſein une mine inconnuë aux Corneilles, *& que les Libraires & les Souſcripteurs vous ont tant de fois reprochée.* Voilà ce qui devient totalement inintelligible vis-à-vis le Sieur de V***.

Nous vous pardonnons de bon cœur tous les traits, que vous nous avez décochés ; d'épit d'Amant contre les rigueurs d'une Maitreſſe trop ſevére! Il nous fut impoſſible en 1714. *de vous adjuger un prix que vous aviez ſouhaité. Que ne donniez-vous une meilleure Ode* ? Si le fait eſt vrai, il n'étoit pas parvenu juſqu'à *Travenol.* Un Violon de l'Opera n'eſt pas obligé de connoître toutes les Odes malheureuſes, que font les Auteurs. Ne lui ſuffit-il pas de ſe ſouvenir des Operas, qui ne leur réuſſiſſent pas ?

Avec quelle joye nous vous euſſions couronné ? C'eut été nous donner des arrhes mutuelles d'un engagement prochain. Votre chagrin contre notre juſtice exacte, loin de ſe rallentir par le tems, n'a fait que s'irriter. Il ſemble que vous n'ayez

multiplié des Editions, que pour nous livrer au mépris. Nous vous remettons nos offenſes particuliéres, heureux ſi la Partie publique n'étoit pas plus inexorable!

Croyez-moi, Monſieur, vous n'avez beſoin d'être membre d'aucun corps. Vous faites un tout à vous ſeul. La renommée marche devant vous, & vous annonce à tous les Etats, que votre inquiétude vous fera parcourir. La France eſt un eſpace trop reſſerré pour vous. Voyagez, portez vos conquêtes Littéraires chez toutes les Nations. Enveloppez vous dans vos talens. Ils jettent de tems en tems des étincelles dont nos yeux ne ſont point fatigués. Quel éloge plus brillant!

Nous nous flattons que ce diſcours de conſolation vous plaira, par la ſingularité, qui vous eſt ſi chere. Il ne reſſemble point à ces éloges communs, que nous ſommes forcés d'ajuſter aux objets ordinaires de notre choix. Par quelle mauvaiſe fortune pour *Travenol*, le Sieur de V*** s'eſt-il attaché à cet écrit, pour en faire l'objet de ſes plaintes? Et qui l'a pû déterminer à lui donner la préférence ſur vingt écrits, où il eſt nommé, ou du moins déſigné trop clairement avec un mépris marqué, pour ne rien dire de plus?

Cet écrit n'offre donc rien de ſérieux, rien d'outrageant, rien de perſonnel. L'objet en eſt inconnu, peut-être même eſt-il incertain; & c'eſt mon ſecond moïen.

Pourquoi le Sieur de V*** ſe regarde-t'il comme l'objet de ces Ecrits? Il n'y eſt pas nommé; aucune Lettre initiale même ne l'annonce. Qu'il choiſiſſe donc, & qu'il nous indique les endroits qui le caractériſent? On lui a fait voir que dans

l'Ecrit en proſe, il n'y pouvoit rien trouver de perſonnel. L'écrit en vers lui convient-il mieux? Voilà ce qui forme eſſentiellement la diſcuſſion néceſſaire de cette cauſe. C'eſt ainſi que commence le *Triomphe poëtique*.

Paris inſtruit par les Gazettes
Du triomphe que de nos jours,
Rome décerne aux grands Poëtes,
Fait, par ſes Crieurs & Trompettes,
Publier dans les carrefours
La rare & poëtique Fête,
Qu'au Lucain François elle apprête,
Le vingt de la Lune de Mars,
Lune venteuſe & variable,
Jour luiſant des raïons blafards,
Jour au triomphateur ſortable,
D'un Algoiſil, & trois Mouchards
On verra partir le quadrille
De la porte de la Baſtile,
Palais dont ces Introducteurs
Au Poëte on fait les honneurs.

L'infortune de pluſieurs Poëtes ne les a-t'elle pas conduits dans cette retraite déſagréable, ſans être deshonorante?

Un ſoufflet, meſquine voiture,
Sera le char de l'Apollon,
Chargé de groteſque peinture.
Girouettes au Pavillon,
Sur les panneaux en beau blazon
Sera le timbre héréditaire
D'un Fief qui n'a nul cenſitaire,
Fief dont l'Empire Calotin

L'inveſtit comme Suzerain ;
Ce Fief qu'Aimon dans ſes Annales
Place au bout des termes Auſtrales. . . .

Ce Lucain François, le Héros du Triomphe Poëtique eſt ſans doute un être de raiſon ſans objet, formé de pluſieurs caractéres différens, réunis par une imagination peu réglée, pour en compoſer un tout burleſque, dont chacun fait à ſon gré l'aplication qui lui plaît, parce qu'il n'en a pas de véritable. Ce ſont de ces caractéres outrés de Comédie, dont un ſeul homme n'a pû être l'objet, ou l'on a ſaiſi différens ridicules, & qui ne reſſemble à perſonne, à force de reſſembler à trop de monde.

Mais le Sieur de V***, trouve, dit-il, ſon ſignalement dans cette piéce. Il y eſt peint, à ce qu'il prétend, dans ces vers.

Badauts battez des mains ici ;
Place à l'Apollon, le voici,
Qui dites-vous ? cette momie ?
Il vit pourtant : l'économie,
La ſoif de l'or le ſéche ainſi,
Jointe au corroſif de l'envie.
Eſt-il aſſis, debout, couché ?
Non : ſur deux flageolets il flotte
Entouré d'une redingotte,
Qu'à Londre il eût à bon marché ;
Son corps tout diſloqué balote ;
Sa machoire à vuide grignote,
Son regard eſt effarouché.
Vous reconnoiſſez Don Quichotte
Qui dans la cage eſt attaché

Le ſec cadavre eſt embroché
A ſa rapiere encor pucelle.
Il rêve, il ſiffle, il vous appelle,
Badauts, battez des mains ici,
Place à l'Apollon, le voici.

Le Sieur de V*** eſt-il donc le ſeul, à qui le défaut d'embompoint puiſſe rendre ſes vers propres ? Ne ſe trouve-t'il pas aiſément plus d'un Poëte maigre ; & ſi cela lui convenoit ſinguliérement, ce reproche mériteroit-il d'être déféré à la Juſtice. Voilà toujours l'objet de notre cauſe ; eſt-il quelqu'un de ceux qui me font l'honneur de m'entendre, qui, pour un pareil reproche, voulut en rendre plainte ? Il convient, que le reſte de la Piéce ne le regarde pas ſi néceſſairement.

Mais on fait halte, & l'équipage
S'arrête à l'Hôtel de Sully,
Où mon Héros eut l'avantage
D'être par un Grand annobli
Selon l'accolade ſauvage
Par laquelle Monſieur Jourdain
Eſt reçu Turc & Paladin. . . .
Mais Ciel ! qui bouche les paſſages ?
Qu'entendons-nous ? Quelles clameurs ?
Haro ſur le Roi des Rimeurs,
On veut l'arrêter pour les gages.
C'eſt un monde de Souſcripteurs,
De Libraires & d'Imprimeurs,
Victimes de ſes brigandages.
Paix, coquins, n'a-t'il pas promis,
De rendre tout ce qu'on a mis,
Que n'attendiez-vous je vous prie.

Parbleu, s'il avoit ramaſſé
Tous les fonds de la Lotterie,
N'auroit-il pas tout rembourſé ?
Paix là, quelle criaillerie !
Monſieur l'Exempt & vos mouchards
Délivrez-nous de ces braillards.
Mais en vain : la troupe indocile
Ne ſe païant point de raiſons,
Notre Algoſil en homme habile
Cherchant au Poëte un azile,
Le niche aux Petites-Maiſons.

Ces endroits en effet trop vifs répugnent au caractère du Sieur de V***. Ils n'ont jamais pû l'avoir en vûë. S'ils lui pouvoient être appliqués, on oſe dire, qu'il mériteroit le trait de Satyre ; & s'ils ne lui conviennent pas, à quel titre vient-il s'en plaindre ?

Ces écrits ſont donc étrangers au Sieur de V***. C'eſt avec raiſon, qu'on lui ſoutient, qu'il ne reſſemble nullement à ces portraits, que les traits qu'il adopte ſont de pure imagination, qu'aucun des ridicules, que ces piéces préſentent, ne le regarde, que ſes ſeuls Ennemis pourroient ſuppoſer l'y reconnoître, que l'application, qu'il s'en veut faire lui-même, eſt l'unique Satyre, dont il auroit raiſon de ſe plaindre. Oſera-t-il nous contredire dans cette défenſe ? Voudra-t-il abſolument malgré nous être l'homme ridicule du jour ? Son amour propre ne doit-il pas au contraire adopter volontiers notre ſyſtême ?

Mais quand le Sieur de V*** ſeroit nommé dans ces écrits ; quand l'outrage ſeroit auſſi marqué, qu'il le prétend, aucune preuve ne charge

Travenol de ces écrits. C'eſt mon dernier moyen.

Que s'agit-il de prouver ici ? Que le Sieur *Travenol* a fait réimprimer ces écrits en 1746. car le Sieur de V*** commence à reconnoître que ces écrits ſont anciens, que le *Triomphe Poëtique* étoit imprimé dès 1736 * *Le Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe*, eſt imprimé dès 1743. par conſéquent ce n'eſt pas pour la réception du ſieur de V*** à l'Académie Françoiſe, que ces écrits ont été faits. On convient même que le ſieur *Travenol* n'en eſt pas l'Auteur. Et dès lors voilà plus de la moitié de notre cauſe décidée, mais *Travenol* a fait réimprimer ces Ecrits en 1746. tel eſt donc le délit. Sur quelles preuves l'établit-on?

Une premiére obſervation importante ſur cet objet de notre cauſe, c'eſt que les piéces, dont il s'agit, paroiſſent indifférentes en elles-mêmes. Elles n'intéreſſent ni l'Etat, ni la Religion. Elles ne ſont pas proſcrites. Le ſieur *Travenol* les a trouvées publiques, imprimées. Et leur proſcription eut été la premiére démarche, que le ſieur de V*** eut dû faire. Il eut fallu d'abord, qu'il fit condamner ces Ecrits. On eut enſuite fait la recherche. Mais je vois des Ecrits imprimés qui ne nomment perſonne. Les déſignations, que vous prétendez y trouver pour vous, peuvent m'être inconnues. Je ne ſuis pas fait, dites-vous, pour être curieux. Cela ne convient pas à mon état. Je ne ſuis qu'un Violon de l'Opera. Vous me l'avez ſans ceſſe répété. Je ne ſuis qu'un Violon de l'Opera, étranger à toutes les opérations littéraires. Peu s'en eſt fal-

* On le trouve dans pluſieurs Recueils & ſinguliérement dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Calotte, de l'Edition de 1739. 4. part. pag. 25.

lu

lu même, que vos deffenseurs ne se soient portés à me refuser toutes les facultés de l'ame.

Je suis encore moins fait par conséquent pour être connoisseur. Vous avez donc bien tort, vous rare génie, de me choisir singuliérement, moi vil mortel, pour en faire l'objet de vos plaintes les plus amères, pour donner au Public la scène la plus éclatante, pour vous rabaisser jusqu'à moi, ou du moins pour m'élever jusqu'à vous dans un combat, ou à la face de la Justice toutes les armes sont égales; & ce choix singulier, vous le faites en ma faveur, au milieu d'une foule de gens de Lettres, curieux par état, connoisseurs par talent, chez qui vous eussiez trouvé tant d'ouvrages contre vous. Qu'ai-je donc fait? Il m'est tombé entre les mains des piéces imprimées qui m'ont amusé. Elles ne pouvoient regarder aucune de ces personnes recommandables, ou par l'éclat de leur naissance, ou par l'éminence de leurs dignités; de ces personnes que leur rang ou leurs places, rendent nécessairement l'objet du respect, & de la vénération publique. C'étoit de ces piéces uniquement faites pour les habitans du Parnasse, gens qui s'amusent continuellement à rire aux dépens des autres, & qui par un droit naturel doivent quelque fois faire rire aux leurs. Je ne vous ai pas reconnu dans ces piéces. Et cela est juste. Je ne devois pas vous y reconnoître. Mes talens ne vont pas jusqu'à cette sagacité. Mon état même y répugneroit. Voilà un de vos bons moyens. Vous ne vous étiez pas encore plaint de ces Ecrits. Vous ne les aviez pas déférés à la Justice. Vous n'aviez pas déclaré alors préciſément, qu'ils vous regardoient, que vous les preniez pour vous seul, que vous n'entendiez

pas qu'aucun autre Auteur osât s'y reconnoître. Ces Ecrits jouissoient de leur état. Rien n'en empêchoit la distribution. J'ai remis ces piéces à un homme que je ne connois pas, j'en conviens. Je les aurois également données au premier venu. Cet homme à la vérité m'avoit dit, qu'il les feroit réimprimer. Je n'y apercevois aucun inconvénient. Que ne les aviez vous fait proscrire ? Devois-je y donner plus d'attention que vous-même ? Votre silence ne justifie-t-il pas mon indiscrétion, si ce que j'ai fait peut même passer pour tel ? A quel propos aurois-je dû les refuser ? Vous connoisseur, vous que ces écrits regardent, dites-vous, singuliérement, vous ne les aviez pas fait condamner. Pourquoi, moi ignorant, moi totalement indifférent à ces Ecrits, me serois-je avisé de prononcer leur proscription ? la fin de non-recevoir n'est-elle pas invincible contre vous ? on les a en effet réimprimés. On m'en a envoyé plusieurs exemplaires. Je les ai donnés à un Colporteur pour d'autres ouvrages. Voilà mon délit. La Justice m'en punira-t-elle ? mais le fera-t'elle sans preuves ? Et quelles preuves en rapportez-vous ?

1°. La déclaration d'un Colporteur. Il a dit qu'il tenoit de moi huit cent Exemplaires, qu'on lui a saisis. Vous ne rapportez point cette déclaration. Nous ne l'avons point vûë. Ce Colporteur n'a pas voulu rendre compte sans doute, des sources, qui lui avoient transmis ces exemplaires. Je lui en avois donné quelques-uns que j'avois reçu de mon inconnu. Il a jugé à propos de mettre tout sur mon compte. C'étoit un homme, que vous aviez fait mettre à *Bicêtre*, que vous intimidiez, qui, dit-on, a depuis été banni. Décla-

ration unique, déclaration ſolitaire, déclaration ſuſpecte. Elle ne ſauroit jamais tirer à conſequence contre moi. Vous ne pouvez me l'opoſer comme témoin. Il n'y a eu ni recolement, ni confrontation. On n'a obſervé aucune forme judiciaire. Vous avez fait arrêter pluſieurs autres Colporteurs, des Imprimeurs, des Libraires. Jamais affaire n'a été ſi légére ? & jamais affaire n'a fait tant de bruit. Perſonne ne m'a accuſé. Effacez donc d'abord la déclaration de ce Colporteur.

2°. Le procès verbal du Commiſſaire *Lavergée*; cet acte, qui devroit être juridique ne prouve encore rien. Il conſtate, que j'avois chez moi des Piéces, qui ſe trouveront dans tous les Cabinets de *Paris*, même dans les Bibliothéques publiques, & dont aucun de ceux, qui me font l'honneur de m'entendre, ne s'eſt encore défait pour obéir aux anciennes Ordonnances. De chacune de ces Piéces, je n'avois qu'un exemplaire. On ne m'en a trouvé que deux des écrits dont il s'agit. On n'a trouvé ni copie manuſcrite de ces Ecrits, ni épreuve corrigée. Nulle trace, nul veſtige par conſéquent de réimpreſſion de ma part. Ce Procès verbal du Commiſſaire opére donc au contraire ma juſtification.

3°. Deux lettres, l'une du Sieur *Roi*, & l'autre du Sieur *Mérault*, homme connu dans la Littérature. C'étoit de mes amis. Ils me demandoient des Piéces nouvelles, que tout le monde avoit, que les Colporteurs m'aportoient, & qu'ils euſſent dû leur porter à eux-mêmes. Ils me prioient de les leurs trouver. Ils ne ſavoient donc pas que j'en fuſſe l'Editeur, que je les euſſe chez moi.

Mais ces Lettres, qui me ſont adreſſées, qui

ont été trouvées dans mes papiers, qui ſont mes propres piéces, que l'on a dû mettre ſous les ſcellés, en me les enlevant, dont il auroit dû être fait une reconnoiſſance avec moi, qui n'ont pû être miſes à d'autres, par quelle avanture les aperçois-je dans votre Sac, entre les mains de mes adverſaires ? On ne me les a point repréſentées. Il n'en a été fait aucun Procés verbal vis-à-vis moi. Et vous les avez. Quel monſtre dans la procédure ? Elles ont été miſes au Greffe de la Police, avez-vous dit. Autre abſurdité. A-t'on obſervé contre moi quelque forme judiciaire ? Ces piéces ont été remiſes à un Inſpecteur de Police. Je le vois par le Procès verbal du Commiſſaire. Depuis quand de pareilles mains ſont-elles devenuës les dépots reſpectables des Piéces, d'où peut dépendre la fortune & l'honneur des Citoïens ? Eſt-il un autre Greffe de la Police, que celui qui exiſte au Châtelet ? Connoît-on à ce Greffe d'autres ordres, que des Sentences réguliéres ? En a-t'il été rendu quelqu'une contre moi ? Ces piéces, ſi elles euſſent été miſes au Greffe, en pouvoient-elles ſortir, ſans un Jugement ? Je vous parle régle, formalité, procédure réguliére : & votre procédure eſt nouvelle : c'eſt une procédure violente, que le Poëte ſans doute a conduit. Mais devoit-on ſe laiſſer conduire ? Vous demandez après cela, pourquoi je me ſuis abſenté. Vous me reprochez ma fuite. Vous prétendez en tirer un moïen contre moi. Je me regardois donc, dites-vous, comme coupable. Non ſans doute : mais je vous regardois comme des gens, qui n'obſerviez aucune régle. Je fuïois la perſécution. Vous aviez enlevé mon pere pour moi, mon pere reſpectable par ſon âge, par

ſon innocence ; mon pere à qui vous n'aviez aucun reproche à faire ; ſi ce n'étoit d'être mon pere, crime que l'on n'avoit puni juſqu'à préſent dans aucun état, ſous aucun Gouvernement, parmi nulle nation. Devois-je attendre que vous m'enlevaſſiez moi-même ? Mon innocence me pouvoit-elle aſſurer contre vos injuſtices ? Je n'étois pas criminel : mais vous étiez furieux. J'avois de bons moïens à vous propoſer ; mais il étoit décidé, que l'on ne m'entendroit pas. Dès que vous m'avez traduit dans un Tribunal réglé, dès qu'il m'a été permis de me défendre, je me ſuis préſenté. Je ſuis à toutes les Audiences. C'eſt le Sieur de V*** qui fuit à préſent. C'eſt lui qui n'oſe paroître. C'eſt lui, qui craint ſans doute les regards de la Juſtice, les remords de ſa conſcience, & les reproches du Public. Ce troiſiéme moïen ne vous ſervira donc pas mieux que les autres.

4°. On raporte une note écrite de la main de *Travenol*, où il eſt dit, *qu'il a donné tant de piéces à tel prix au Colporteur de M.* Mérault, *donc le commerce, qu'il faiſoit, eſt prouvé.* Mais d'abord ces piéces ne ſont pas celles dont il s'agit. Ce fait n'adminiſtre donc aucune preuve dans cette cauſe. Car quelqu'inconſéquent que vous vous permettiez d'être ici, de ce que j'ai donné d'autres piéces, pour le Sieur *Mérault*, vous n'oſerez pas conclure, que j'avois fait réimprimer celles ci. D'ailleurs que prouve ce bulletin, que vous dites écrit de ma main, que je n'ai pas reconnu, que vous ne devriez pas plus avoir, que les Lettres du Sieur *Roi*, & du Sieur *Mérault*, qui n'eſt point une piéce judiciaire, qui ne ſauroit avoir aucune foi en Juſtice ? Il conſtate que

le Sieur *Mérault* m'avoit prié de lui acheter les piéces qui ſont énoncées, Piéces étrangéres à la cauſe, que je lui ai envoïées par ſon Colporteur, & que j'ai fait un bordereau de ces piéces, pour que le Sieur *Mérault* m'en tint compte. Voilà ce fait important. Quel moïen vous adminiſtre-t'il pour prouver contre moi la réimpreſſion de piéces, dont il n'eſt fait aucune mention ſur ce bordereau?

5°. Dans le tems de l'injuſte detention de mon pere, ma famille préſenta un Placet à la Police. J'en ai donné depuis une copie écrite de ma main au Sieur de V***. Et dans ce Placet je reconnois, dit-on, la part que j'ai eu à la réimpreſſion des écrits dont il s'agit.

Ce Placet à la Police, je ne l'avois pas fait. Il avoit été donné pendant mon abſence, & ſans ma participation. Peut-il m'engager? Je ne l'ai copié que pour ſatisfaire la curioſité du Sieur de V***; & dans un tems où tout paroiſſoit pacifié entre nous. Ce Placet même ne contient aucun aveu de la réimpreſſion, que l'on prétend prouver. Au contraire, il la nie en termes précis.

Mais *la Lettre à l'Abbé d'*Olivet *eſt l'ouvrage de* Travenol. *Elle parle clairement. Il ne ſauroit ſe refuſer à la preuve, qui nait invinciblement de cette piéce.* Que dit donc cette Lettre, qui n'avoit pas été faite pour être imprimée, & qui s'attendoit encore moins à l'honneur de l'être à côté de celle d'un Académicien? Elle dit préciſément les faits, que nous avouons que le Sieur *Travenol* avoit reçu ces écrits imprimés de l'Abbé *des Fontaines*, qu'il a remis un exemplaire de cette ancienne Edition à un homme, qu'il ne connoit pas, qui ve-

noit acheter chez lui des ouvrages de Muſique de ſa compoſition, que cet inconnu lui a envoyé un nombre d'exemplaires qui l'embaraſſoient, & qu'il a remis à un Colporteur pour d'autres ouvrages. Voilà ce que contient cette Lettre. Quelles lumiéres porte t'elle ſur cette réimpreſſion, qui vous inquiéte tant, & qui fait l'unique objet de cette cauſe ? Je dis dans cette Lettre, que ce n'eſt pas moi qui ai fait cette réimpreſſion, que c'eſt au contraire un homme que je ne connois pas. Cette Lettre ne prouve donc pas que je l'aïe faite en effet. D'ailleurs la déclaration contenuë dans cette Lettre, qui eſt-ce qui vous l'a faite ? C'eſt moi, qui ne ſaurois vous la faire contre moi-même. C'eſt moi, qui ne puis m'accuſer, indépendemment du caractére ſingulier de la piéce. C'étoit une lettre qui avoit été méditée, réfléchie pour faire le ſceau de la Paix, qui ne devoit vous être remiſe dans aucune circonſtance, encore moins pour devenir entre vos mains des armes deſtinées à une nouvelle guerre : moïens puiſſans, moïens victorieux, qui vont me ſervir avec avantage dans la derniere partie de cette cauſe, pour la diſcuſſion du Mémoire ſigné de mon confrere.

J'ai fait imprimer & ſignifier, dit-on, *un Mémoire encore plus outrageant, que les écrits mêmes dont on ſe plaignoit : & je ſçavois bien que c'étoit le Sieur de V***, que ce Mémoire inſultoit. L'Avocat qui l'a ſigné mérite toute l'animadverſion du Public. L'écrit doit être laceré ; & je dois païer ſix mille livres de dommages & interêts.* Voilà la partie ſerieuſe de la cauſe. Diſcutons donc ce Mémoire ſi ſcandaleux.

Je commencerai, Monſieur, par faire ma pro-

feſſion de foi à cet égard. Je ne craindrois rien tant, que d'être regardé comme le défenſeur des Libelles. Dans notre profeſſion ſur tout, nous devons éviter avec ſoin de dire des vérités offenſantes même les plus connuës, à moins que la cauſe n'y oblige indiſpenſablement. Ce caractére méchant forme une eſpéce d'éloquence que je n'oſe nommer, tant elle me répugne. Alors ce n'eſt pas ſervir ſa partie. C'eſt au contraire affoiblir ſon droit ; & en nuiſant à ſes interêts, c'eſt ſe deshonorer ſoi-même. Le ſentiment d'un ancien ſur cela m'a vivement affecté. Il dit, *qu'entre dire du mal & en faire, il n'y a que l'occaſion de différence.* Mais ces principes généraux, ces principes, qui ſont ceux de l'honneur, de la probité, de la bienſéance, ne ſouffrent-ils pas quelques fois des exceptions ? N'eſt-il pas des circonſtances, ou ce que les parties apellent injures, ſont des moïens permis, des moïens néceſſaires ? Et dans quelles circonſtances le Mémoire dont il s'agit a-t'il été donné ? Quels faits l'avoient précedé ? De quels faits a-t'il été ſuivis ? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Ce n'eſt pas que ce Mémoire independemment des circonſtances, ne pût ſe juſtifier de la critique trop ſévère de notre Adverſaire. Ces phraſes qui le ſcandaliſent étoient néceſſaires. Celles ci, par exemple : *Il jette l'épouvante dans les familles des Libraires, menaces, ſurpriſes, abus de confiance, empriſonnemens, il n'eſt rien, qu'il ne mette en uſage, pour ſe venger des dernieres critiques.*

Ce ne ſont point des calomnies ; ce ſont des faits malheureuſement trop vrais, trop publiques : Et ces faits étoient neceſſaires à ma deffenſe. En

vous reprochant à quel point vous m'aviez persécuté, étoit-il indifférent de joindre à ces reproches si justes de ma part, les persécutions publiques, que vous aviez fait essuier à tant d'autres pour le même objet? Ce sont ces mêmes persécutions, que l'on prétend vous avoir attiré des ennemis. Ce sont elles, que l'on a en vûë, quand on vous dit à la même page, *que vous vous êtes attiré un monde d'Adversaires, moins par vos vers*, que tout le monde admire, & que leur supériorité met au dessus de toute jalousie, *que par ses actions*, qui échapent peut-être à votre vivacité, à votre imagination si pétillante, & à laquelle nous sommes redevables d'ailleurs de tant d'excellens morceaux. Car telle est la foiblesse humaine. Le grand homme n'a souvent ses talens, qu'aux dépends de quelques vertus qui lui manquent. Mais ces actions révoltent les gens qui sont plus tranquilles que vous. C'est ce que l'on a voulu vous dire.

Les démarches inutiles, que vous faites d'abord, pour entrer à l'Academie, étoient essentielles à l'époque, que nous voulons fixer, pour la naissance du discours en prose, dont vous vous plaignez: & ces démarches conduisoient naturellement au succès de votre Mérope. Si le stile nous a manqué, c'est un jeune Avocat qui écrivoit, ce n'est pas un Academicien. Car c'est *une tourbe apostée*, & d'autres termes de la même nature; que vous nous reprochez.

Votre Lettre au Pere de la *Tour*, votre querelle avec un Auteur clandestin, sont des faits, que vous ne desavouez pas. Vous les avez vous même rendu publics. L'empriſonnement du Pere

Travenol n'eſt pas plus douteux. C'eſt cet événement ſi triſte pour la famille, que vous perſecutez encore, qui a produit cette phraſe, que vous avez trouvée trop indécente, & qui eſt une de celles que vous avez relevé avec plus d'aigreur. *Si le Pere* A** *avoit été empriſonné chaque fois qu'on a pris ou cherché ſon fils fugitif, quelle déſolation n'auroit-ce pas été dans la famille.*

Ce terme, *le pere* A**, vous ſcandaliſe, car la réflexion au reſte eſt judicieuſe. L'expreſſion ne porte pas aſſez de reſpect. Par déférence pour vous, je m'interdis toute réflexion à cet égard; mais la phraſe n'eut pas déplû au pere A** lui-même; l'on peut dire cependant, qu'il ne faiſoit peut-être pas d'auſſi belles phraſes, que ſon fils, mais qu'il connoiſſoit du moins auſſi bien les bonnes.

Tous les faits du Mémoire ſont donc vrais? Vous ne démontrerez la fauſſeté d'aucuns. Ils ſont néceſſaires à ma deffenſe. Ce n'eſt donc pas un Libelle: & ſi quelques expreſſions en paroiſſent vives, quelles ſont vos actions? Dans quelles circonſtances ce Mémoire a-t'il été fait?

Un Colporteur eſt arrêté avec un grand nombre de ces Ecrits, qui avoient déplu à notre adverſaire, & dont on prétend qu'il l'avoit engagé lui-même à ſe décharger. Conduit à *Bicêtre*, on dit, qu'il déclare tenir ces Exemplaires de *Travenol*, Violon de l'Opera. Cela ne fait pas équivoque. C'eſt de *Travenol* fils, qu'il tient ces Exemplaires, ſi on l'en croit. Cette déclaration ſeule n'eſt pas fort déciſive. Cependant on décerne un ordre du Roi pour aller faire des recherches chez *Travenol* fils, dénoncé par le Colporteur. Par ces recherches le délit peut ſe conſtater. On va en

effet chez *Travenol* fils. On ne le trouve pas. La recherche eſt exacte. Il ſe rencontre trois exemplaires de ces écrits, dont l'un apartient au pere, & deux au fils. On ſe ſaiſit de tous les papiers. Rien n'y annonce *Travenol* pour l'Auteur, ni pour l'Editeur de ces Ecrits.

La déclaration du Colporteur demeure ſeule. Elle chargeoit *Travenol*, Violon de l'Opera. Le pere âgé de quatre-vingt ans, n'eſt pas l'objet de cette déclaration. On l'enléve cependant. On le conduit au Fort-l'Evêque. Il y eſt trois jours au ſecret, & cinq jours en priſon. On l'y écroüe, non en vertu d'un ordre du Roi : mais en vertu d'un ordre de Police.

Je m'arrête ici, Monſieur. Je ſai combien eſt délicate dans la Capitale de ce Roïaume, cette fonction auſſi pénible, pour le Magiſtrat, qu'elle occupe, qu'utile au Citoïen, qu'elle conſerve, fonction où il eſt queſtion de ſe rendre maître, d'arrêter, de faire mouvoir, en un mot de diriger à ſon gré ce nombre prodigieux de reſſorts ſi différens, qui agitent avec tant de bizarrerie ce tourbillon immenſe. Et je ſai avec quelle activité, avec quelle force, le Magiſtrat chargé de ces fonctions pénibles, les remplit. Je n'ignore pas même, quels ſecours il trouve dans l'attention & la probité de ces Officiers, que leurs charges deſtinent à partager avec lui ces grandes opérations ; mais dans cette foule d'objets, qui ſe préſentent à lui, au milieu de cette multitude de Miniſtres ſubalternes, qu'il eſt obligé d'emploïer, avec quelle facilité ne ſe trouve-t'il pas néceſſairement trompé ? Et comment pourroit il éviter de l'être.

En effet, Monſieur, qu'eſt-ce qu'un ordre de Police, pour arrêter, dans ſa maiſon, un homme domicilié, ſur la ſimple déclaration d'un vil Colporteur ; déclaration même étrangere à cet homme domicilié. Un ordre de Police, pour enlever un pere de famille âgé de quatre-vingt ans, & chargé d'infirmités, pour le livrer aux horreurs de la priſon la plus ténébreuſe pendant cinq jours, ſans aucun commerce, ſans nul ſecours, privé de toute conſolation, incertain de ſon ſort, plus inquiet encore de celui de ſa famille. Je laiſſe au deffenſeur de ce Citoïen ſi maltraité, à vous faire valoir ſes moïens. Mais pour ma cauſe, je ſuis obligé de vous obſerver, que voilà la premiere démarche de notre adverſaire ; car qu'il ne penſe pas ſe ſouſtraire à l'odieux, qui nait de cette démarche, en la mettant ſur le compte de la Police. Il ne s'agiſſoit ici de rien, qui intéreſsât ni l'Etat, ni la Religion. S'il ne ſe fut pas plaint, la Police eut ignoré juſqu'au nom des ouvrages, dont il s'agit. C'eſt ſur ces cris que l'ordre du Roi a été donné. C'eſt lui qui en a dirigé les mouvemens. On auroit dit, que l'ame du Poëte, étoit paſſée dans le corps des Officiers, qui éxécutoient l'ordre du Roi. Ainſi animés, que n'ont-ils pas fait ? Ils ne trouvoient pas le fils, ils ont arrêté le Pere. J'oſe dire que cela eſt ſans exemple. Ils ſe ſont ſaiſis des Papiers. *Travenol* fils, à qui ils apartenoient, étoit abſent. Il étoit à la Campagne avec un congé de l'Opera. Ils n'ont pas mis ſes papiers ſous les ſcellés. Il n'a été fait aucune reconnoiſſance de ces papiers avec *Travenol* fils. Ces papiers de *Travenol* fils, ſe trouvent actuellement entre les mains de ſon adverſaire. Dans l'ordre ju-

diciaire étoit-il poſſible de réunir plus d'irrégularités dans la même affaire ? Et comment a-t'on eu la hardieſſe, de nous conduire enſuite dans un Tribunal réglé, devant un Magiſtrat, qui n'eſt venu mettre ici les grands principes en uſage, qu'après nous avoir inſtruit avec ſuccès pendant pluſieurs années, dans le premier Barreau de l'Univers, dont il avoit ſçû lui-même prendre ſi inutilement les leçons ?

Comment oſer ſe préſenter ſous des auſpices ſi ſinguliers ? Et que ne doit-on pas craindre de l'attention, & des lumiéres du jeune Magiſtrat, chargé dans cette cauſe du poids du miniſtere public, dont les talens nous étonneroient encore, ſi l'admiration, que nous leur donnons depuis long-tems, ne nous avoit accoutumé à les regarder en lui comme naturels ?

Le Sieur de V*** vante les démarches, qu'il a faites, pour procurer la liberté à *Travenol* pere.

Travenol fils ſe ſauva, dit-il dans ſa Requête, *& ſe cacha dans Paris. Son pere fut conduit en priſon. Quelques perſonnes intercédérent pour Travenol auprès du Sieur de* V***, *qui, touché de compaſſion pour ce vieillard, autant qu'indigné contre les crimes du fils, alla lui-même avec le Sieur Abbé d'*Olivet, *demander la grace du pere, & l'obtint.*

Les mêmes faits ſe trouvent dans une lettre fameuſe de M. l'Abbé d'*Olivet*, que nous allons commencer à diſcuter. *Quand M. de* V***, dit cette Lettre, *fut reçu dans l'Académie Françoiſe, il courut quelques Satyres contre lui, au ſujet desquelles la Police crût devoir faire des perquiſitions. Un Violon de l'Opera nommé Travenol, fut un de ceux, que l'on ſoupçonna de répandre ces Sa-*

tyres. On se transporta chez lui ; & comme il avoit pris la fuite, on s'assura de son pere qui fut mis en prison. Voilà une conséquence merveilleuse. Parce que le fils, prétendu criminel, n'y étoit pas, il fallut arrêter le pere sûrement innocent.

Un homme vertueux, jugea que moi, alors Directeur de l'Académie, & qui venoit en cette qualité d'y recevoir M. de V***, *j'étois plus à portée que personne de lui parler en faveur du Prisonnier. Une parole suffit. A l'instant nous allâmes ensemble, M.* V*** *& moi, chez M. le Lieutenant de Police, solliciter la grace qu'on demandoit.*

Dans la même Lettre l'Abbé d'*Olivet* ajoute, *qu'il ne pouvoit pas dire au Sieur de* V***, *qu'il tenoit la réponse de Travenol d'original, parce que c'eut été lui aprendre, qu'il avoit connoissance de l'azile, où se cachoit Travenol.*

C'est donc auprès du Sieur de V***, qu'il faut intercéder, pour avoir la liberté de *Travenol* pere. C'est à lui qu'il faut parler en faveur de ce Prisonnier, si l'on veut rompre ses fers. C'est de lui que dépend sa liberté. C'est donc lui qui la lui a ravie. C'est à lui de lui ouvrir les portes de la prison. C'est donc lui qui l'y a fait conduire. Et comme il ne s'agissoit que d'une injure qui lui étoit personnelle, c'étoit à lui de se départir de la vengeance qu'il demandoit, pour que l'on pût pardonner au coupable.

Le pere sortit de prison, le fils de retour à *Paris*, instruit des malheurs de sa famille, & du danger qu'il couroit lui même, est obligé de se cacher dans *Paris*. Vous l'y tenez obscurement renfermé pendant un tems assez considérable. Après avoir fait emprisonner le pere, vous ôtez la

liberté au fils. Vous interrompez ſes occupations ſi utiles à ſa famille. Vous le livrez aux allarmes, aux inquiétudes d'être à chaque inſtant arrêté : & c'eſt vous qui en vouliez à ſa liberté. C'eſt à vous que l'Abbé d'*Olivet* n'a pas voulu aprendre, qu'il avoit connoiſſance de l'azile où ſe cachoit *Travenol*. C'eſt donc vous, qui euſſiez abuſé de cette connoiſſance ; c'eſt vous, qui lui euſſiez ravi la liberté. C'eſt vous qui le perſécutiez. Voilà donc les deux premiers des faits, qui on précédé le Mémoire dont il s'agit. Un pere arrêté priſonnier, un fils livré pendant un tems conſidérable aux inquiétudes de l'être. Enfin on négocie. Le Sieur Abbé d'*Olivet* vient au ſecours de cette famille perſécutée. Par pur eſprit de charité il va voir pluſieurs fois *Travenol* fils, dans la maiſon où il s'étoit caché. Il prend de lui la copie d'un Mémoire, qui avoit été donné à la Police, il le remet au Sieur de V***, qui n'en eſt pas content. M. d'*Olivet* imagine de faire écrire une Lettre par *Travenol* à V***. *Travenol* apréhende que l'on n'abuſe de cette Lettre. Il la refuſe. Il aime mieux écrire à l'Abbé d'*Olivet* qui y conſent : & qui promet de revenir prendre la Lettre prête. En la liſant, une ligne lui déplait. Il la fait ſuprimer. On fait une ſeconde copie de la Lettre. Il l'envoïe prendre le lendemain. Tous ces faits ſont ceux de la Lettre même de l'Abbé d'*Olivet*. Voici ce qu'elle dit à cet égard.

Travenol *pere, ſorti de priſon, vint me remercier, après avoir été pareillement chez M. de V***, il repaſſa chez moi pour me repréſenter, que la grace qu'il avoit obtenuë, n'étoit pas entiere à beaucoup près ; que les gages de ſon fils à l'Opera é-*

toient la seule ressource, qui le faisoit vivre, lui, sa femme & une fille infirme, qu'il ne savoit pas de quoi son fils étoit coupable, mais que si j'avois la charité de l'aller voir dans la maison, où il s'étoit caché, peut-être me donneroit-il des preuves de son innocence.

*J'y allai dès le lendemain. Travenol fils, prévenu par son pere sur cette visite, commença par me dire, que toute sa défense étoit contenuë dans un Mémoire qu'il avoit présenté, non-seulement au Chef de la Police, mais encore à diverses personnes distinguées, qu'il me nomma; & après m'avoir bien assuré que ce Mémoire contenoit la vérité, il m'en remit une copie dont il me pria de faire auprès de M. de V*** le meilleur usage, & le plus prompt que je pourrois. Mais à peine, M. de V*** eut-il parcouru quelques lignes de ce Mémoire, qu'il crut y trouver un mensonge grossier. Car ce Mémoire porte, que Travenol avoit reçu les Satyres dont il est question, du feu Abbé Des-Fontaines; & ces Satyres cependant font mention du Temple de la Gloire, Ballet qui n'a été connu qu'après la mort de l'Abbé Des-Fontaines. Pour moi, n'ayant pas la mémoire chargée de ces dates, je n'eus rien à répliquer: & l'on me pria de ne plus m'obstiner à demander grace pour un menteur.*

Travenol pere, à quelques jours de-là, revint chez moi, savoir quel avoit été le succès de mes démarches. Je lui répondis que son fils étoit un étourdi, qui, loin de se justifier, avoit ruiné ses affaires par son placet. Ce bon Vieillard, dont l'âge & les infirmités étoient bien capables d'émouvoir la pitié, me conjura, les larmes aux

yeux

yeux, de ne point l'abandonner & d'avoir encore un entretien avec ſon fils, qui auroit peut-être de nouveaux éclairciſſemens à fournir. Je retournai chez ſon fils, qui me raconta une longue hiſtoire, pour expliquer ce qui paroiſſoit menſonge dans ſon placet.

*Mais cette hiſtoire vraie ou fauſſe, comment la faire paſſer juſqu'à M. de V*** ? Je ne pouvois pas lui dire, que je la tenois d'original, puiſque ç'auroit été lui apprendre, que j'avois connoiſſance de l'azile, où ſe cachoit* Travenol. *Je propoſai donc à* Travenol *de lui écrire tout naturellement à lui-même, & de lui faire rendre la lettre par ſon pere, par ce pauvre Vieillard, ſi propre à faire impreſſion.* Travenol, *je ne ſai pourquoi, aima mieux quelle me fut adreſſée ; & moi, qui n'avois à cela nul intérêt, que le ſien, j'y conſentis, avec promeſſe d'y revenir inceſſamment prendre ſa lettre.*

Quand je revins, je trouvai la Lettre parfaitement au net, déja accompagnée de ſon enveloppe avec ſon adreſſe : il ne falloit plus que cacheter. En la liſant avec l'attention d'un homme, qui aime à rendre ſervice, mais qui ne veut pas être porteur d'un ſecond écrit, où il y ait un menſonge trop facile à démontrer, j'y remarquai une ligne, qui ne pouvoit que nuire à ſa cauſe. Je lui conſeillai de la ſupprimer. Il fit une autre copie de ſa lettre que j'envoyai prendre le lendemain.

Travenol n'a pas voulu écrire à V***. Ce n'étoit donc pas pour que ſa lettre lui fut remiſe, qu'il a écrit à l'Abbé d'*Olivet*. C'eſt pour l'Abbé d'*Olivet* que la lettre a été faite. On avoit refuſé de la faire pour V***. Ce n'étoit donc pas à V***

qu'on la devoit donner. On avoit crainte d'écrire à V***. Il paroiſſoit donc dangereux de lui écrire. Le danger n'étoit-il pas égal de lui remettre une lettre, qui étoit écrite à un autre, & qui contenoit les mêmes faits, qu'on avoit refuſé de lui écrire? L'Abbé d'*Olivet* lui devoit rendre ſimplement ces faits; mais *il ne vouloit pas dire, qu'il les tenoit d'original. Il ne vouloit pas que l'on ſut, qu'il connoiſſoit la retraite de* Travenol. Il falloit donc le mettre à portée de dire, que *Travenol* lui avoit écrit ces faits: mais il ne falloit pas remettre à V*** ces faits écrits. Dans ce cas il eût autant valu les lui écrire directement. L'Abbé d'*Olivet* avoit vû le refus, que *Travenol* faiſoit d'écrire à V***. En conſentant, qu'il lui écrivit à lui-même, c'étoit s'engager à ne pas laiſſer l'écrit à V***. C'étoit lui promettre, que V*** ne verroit pas même la lettre. Il s'agiſſoit ſeulement que l'Abbé d'*Olivet* pût dire, que *Travenol* lui écrit. Ce n'étoit donc pas pour un tiers, que la lettre étoit écrite. C'étoit pour M. l'Abbé d'*Olivet* ſeul. Il devoit ſeulement rendre les faits à ce tiers. Mais il ne devoit jamais lui donner la lettre. l'Abbé d'*Olivet* demande pourquoi? On le lui a déja dit. C'eſt parce que l'on avoit refuſé d'écrire ce fait à ce tiers, & que c'étoit préciſément la même opération. C'eſt parce que l'on craignoit, que ce tiers abuſât de ces faits, & qu'il en a réellement abuſé. C'eſt donc une imprudence marquée de la part de M. l'Abbé d'*Olivet*, un imprudence, qui ne ſuppoſe en lui, que de l'inattention, qui, dans un autre laiſſeroit craindre quelque choſe de plus. Ce n'eſt pas l'événement qui en décide. Ce n'eſt pas déviner après coup. L'avanture avoit été

prévûë. C'eſt pour cela qu'on avoit refuſé d'écrire à V***. L'Abbé d'*Olivet* ne ſe juſtifiera pas, en diſant dans ſa Lettre,

*Juſqu'ici, Mon cher Frere, vous ne voyez, je crois, dans ma conduite, qu'un deſſein marqué, & bien ſuivi, d'être utile à des gens dignes de compaſſion. Voici enfin de quoi l'on me blâme, c'eſt d'avoir confié cette lettre à M. de V***. Je devois ſeulement, dit-on, lui en faire prendre la lecture. Plaiſans raiſonneurs, que ceux, qui dévinent après coup ! Une Lettre faite non pour moi, mais pour un tiers, qu'on cherche à perſuader ; ſurquel fondement craindrois-je de la donner. Je n'ignore pas, que M. de V*** roule plus d'une affaire dans ſa tête ; & ſi je lui laiſſe cette Lettre, c'eſt afin qu'il ne m'oublie pas. Plus j'y penſe, moins je vois qu'il y ait faute de ma part.*

En conſéquence de cette Lettre remiſe, jointe à la copie du Mémoire donné à la Police, le Sieur de V*** a en effet rendu plainte contre *Travenol*. Il lui fait un procès criminel : & voilà le troiſiéme fait, qui a précédé ce Mémoire ſi vivement attaqué.

Sur un abus de confiance ; car ſi M. l'Abbé d'*Olivet* n'a été qu'imprudent de remettre cette lettre, le Sieur de V*** ne peut ſauver l'abus honteux, qu'il en a fait. C'étoit un dépôt, que lui avoit confié l'Abbé d'Olivet, & un dépôt reſpectable, un dépôt ſacré. Le ſecret dû aux Lettres eſt inviolable dans tous les pays, chez toutes les Nations. Cette lettre n'avoit pas ceſſé d'apartenir à M. l'Abbé d'*Olivet*. Elle n'étoit pas devenue la piéce du Sieur de V***. Sur cet abus de confiance, il fait un procès criminel à *Travenol*. C'eſt dans ces cir-

conſtances, que cette famille perſécutée depuis ſi long-tems, donne un Mémoire pour ſa défenſe. S'il lui eſt échapé quelques expreſſions peut-être trop vives; dans quel état l'aviez-vous miſe ? Les empriſonnemens les plus odieux, les vexations les plus outrées & les plus perpétuées, les procès les plus injuſtes. Voilà ce que cette famille avoit à vous reprocher. Le pouvoit-elle faire avec douceur ? L'Humanité porte-t-elle toujours la vertu juſqu'à cette modération ?

Vous homme de Lettres, vous rare génie, vous même Philoſophe, vous enfin élevé en dignités, vous n'avez pû pardonner à cette famille, vile ſans doute à vos yeux ; vous n'avez pû lui pardonner les injures les plus légéres, les ſoupçons les plus incertains. Vous avez fait empriſonner le pere. Vous avez ôté la liberté au fils: Vous perpétuez les procès dans cette famille : & vous voulez que cette famille malheureuſe, que cette famille infortunée, privée des reſſources que vous avez du côté de l'eſprit, effrayées des coups, que vous voulez porter à ſa médiocre fortune, vous voulez qu'elle vous pardonne ces vexations. Vous trouvez mauvais qu'elle s'en plaigne peut-être trop amérement.

Nos loix mettent une grande différence, entre propoſer des faits graves à titre d'accuſation, & les préſenter ſeulement pour ſa défenſe. La diſtinction qu'elles nous fourniſſent à cet égard eſt exprimée par ces termes *agendo*, *excipiendo*. Je n'aurois pû en vous attaquant, propoſer tous les faits du Mémoire, *agendo*. Mais il m'eſt permis de donner ces faits à ma défenſe, *excipiendo*.

S'ils ſont trop vifs, je le répéte, pardonnez-les

aux malheurs que vous avez causés. Ce sont des injures dont vous vous plaignez ; & nous avons à vous reprocher des faits. Nos termes sont trop peu mesurés ; mais vos actions sont trop outrageantes. Nous avons dit des choses desagréables de vous. Vous nous en avez fait de cruelles. L'un peut-il être compensé par l'autre ? Ce que vous nous avez fait peut-il être effacé, par ce que nous vous avons dit ? Tels sont donc les faits, qui ont précédé ce Mémoire, mais de quels faits a-t-il été suivi ?

M. l'Abbé d'*Olivet*, l'ami, le protecteur du Sieur de V***, a été mis en cause par *Travenol*. Et pourquoi, Monsieur ? Ce n'étoit pas pour lui dire des injures. Ce n'étoit pas même pour lui demander des réparations. Nous sentions le coup, que nous portoit son imprudence. C'est à lui seul, que nous sommes redevables d'un procès criminel, dont l'événement ne nous effraye pas, mais dont l'instruction est toujours inquiétante. Nous le pardonnons volontiers à ses bonnes vûes. Il a crû faire le bien. Les cœurs droits sont plus aisément trompés que les autres. Nous voulions seulement sa déclaration en Justice des faits, qui nous étoient importans ; nous voulions qu'il convint, que c'étoit lui qui avoit imaginé la Lettre, que *Travenol* avoit refusé d'écrire au Sieur de V***, qu'il l'avoit corrigée avant que de s'en charger, qu'il l'avoit envoyé chercher après l'avoir corrigée. *Travenol* avoit porté le premier de ses Mémoires à M. l'Abbé d'*Olivet*. Ils l'avoient lû ensemble. L'Abbé d'*Olivet* en avoit été très-content. Il en avoit même mis un exemplaire sous une enveloppe pour l'envoyer au Sieur Abbé *Trublet* Secretaire de M.

le Cardinal *Tencin*. *Travenol* avoit été chargé du paquet. C'étoit une approbation bien autentique du Mémoire. Il avoit promis d'en soutenir tous les faits ; c'est uniquement pour cela, que nous l'avions fait assigner. Nous n'avions pas d'autre objet.

Une fois mis en cause, il semble que les regards de la Justice viennent troubler les siens. Il ne voit plus ce qu'il avoit aperçu jusques là dans ce Mémoire ; il cesse d'en faire les honneurs. Ce Mémoire lui paroit odieux. Il ne peut se refuser d'en marquer le ressentiment le plus vif, à *un cher frere, qu'il a au Parlement de Besançon.* Flatté de pouvoir l'assûrer publiquement, *qu'il portera jusqu'au tombeau sa tendresse infinie pour lui.* Il demande vengeance de cet infortuné Mémoire si vivement attaqué de toutes parts. *Son extrême vivacité sur l'honneur, ne lui permet pas de prendre un autre parti. Il se rappelle avec plaisir*, entre les bras de son frere, les premiers principes de leur éducation. *On n'a point appris à ce cher frere, & à lui, à endurer patiemment une flétrissure.*

Voyons donc sommairement, ce que peut fournir de moyens à M. l'Abbé d'*Olivet*, ce Mémoire sur lequel il prend un ton si haut. Nous verrons ensuite, quels moyens nous tirerons au contraire de la Lettre de M. l'Abbé d'*Olivet* en faveur du Mémoire attaqué. *Ce Mémoire*, dit M. l'Abbé d'*Olivet*, *ne présente à son esprit que du faux, de l'odieux, de l'extravagant.* Que dit ce Mémoire?

Travenol *ne songea, qu'à témoigner sa reconnoissance de la délivrance de son Pere, à un Académicien généreux, qui l'avoit obtenuë, & qui eut voulu prevenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à son nouveau Confrére, qu'à* Travenol *méme.*

Et en note il eſt dit, *M. l'Abbé d'*Olivet, *Conſeiller d'honneur en la Chambre des Comptes de Franche-Comté.*

Le Mémoire ajoute : *Ce Médiateur qui porte à un ſi haut dégre la réputation d'homme de Lettres & d'honnête-homme, crut avoir trouvé le moïen de concilier tout.*

On donne le double du Mémoire préſenté à la Police à M. l'Abbé d'*Olivet*, pour le remettre au Sieur de V***.

Quelques jours après, dit le Mémoire, *M. l'Abbé d'*Olivet *revint voir* Travenol, *& lui dit, que le Sieur* A** *avoit critiqué & la forme & le ſtile du Mémoire. Qu'au reſte ce n'étoit pas une piéce aſſez autentique pour le ſatisfaire. Vous devriez*, ajouta M. l'Abbé, *lui écrire. Cette propoſition n'étoit ſans doute, que pour mettre à couvert l'honneur de ſon Confrére, & pour couronner le Traité de Paix. A Dieu ne plaiſe, qu'on prête des intentions moins pures à M. l'Abbé d'*Olivet. Voilà tout ce que les faits du Mémoire contiennent à ce ſujet.

Dans les moyens il eſt dit, *Un Académicien célébre, ami du ſieur de V*** vient s'entremettre. Il paroit s'intéreſſer à* Travenol. *Il propoſe lui-même les moïens d'apaiſer le Sieur de V***, engage, preſſe* Travenol *d'y ſouſcrire. Voilà le piége où* Travenol *eſt pris. M. l'Abbé d'*Olivet *y eſt trompé lui-même, & fournit, ſans le vouloir, des armes au Sieur de V***.* Les expreſſions pouvoient-elles être plus moderées ?

Il eſt vrai que l'on ajoute : *Or quel eſt le titre du Sieur de V***? Qui le lui a adminiſtré?* Travenol *lui-même. Par quelle voïe le Sieur de*

*V*** l'a-t-il recouvré ? Par M. l'Abbé d'*Olivet ; *l'inſtigateur, le fabricateur même du titre. Quel en étoit le but ? La paix d'une famille trop long-tems vexée, la ſatisfaction de l'offenſé, ou du moins qui prétend l'être, la réconciliation de tous.* Et c'eſt cet endroit qui excite toute la colére de M. l'Abbé d'*Olivet. Je veux attaquer directement l'Avocat*, dit-il, dans ſa Lettre, *qui a ſigné le Mémoire, où il eſt dit, que votre frere eſt l'inſtigateur, le fabricateur même du titre produit contre* Travenol. *A ces horribles qualifications me reconnoiſſez-vous ?*

Mais M. l'Abbé d'*Olivet* dit dans la même Lettre, pag. 4. *Je propoſai donc à* Travenol *de lui écrire*, en parlant du Sieur de V***, *tout naturellement à lui-même, & de lui faire rendre la lettre par ſon pere.* C'eſt donc lui qui a donné l'idée de ſa Lettre, qui a propoſé que *Travenol* l'écrivit. C'eſt donc lui qui en eſt *l'inſtigateur.*

Il ajoute aux pages 5. & 6. de la même Lettre à ſon frere, *en la liſant*, en parlant de la lettre de *Travenol*, écrite à lui-même Abbé d'*Olivet*, & par ſon inſtigation, *en la liſant avec l'attention d'un homme, qui aime à rendre ſervice ; j'y remarquai une ligne qui ne peut que nuire à ſa cauſe, je lui conſeillai de la ſupprimer.* C'eſt donc lui qui a vû, lû, examiné, corrigé, changé cette lettre. On peut donc l'en dire *le fabricateur.* Ces termes pris dans l'unique ſens qu'ils puiſſent avoir, où ils ſont placés, & avec tout ce qui les environne, ne préſentent aucune injure. *A la bonheur*, dit M. l'Abbé d'*Olivet, ſi l'on eut employé ces termes contre un Violon, il eſt des états qui connoiſſent moins les ſentimens.*

Eſt-ce donc ici le langage d'un Académicien ? La Muſique ne va-t-elle pas de pair avec la Poëſie ? les beaux arts ſe doivent-ils jamais quereller ? Ne ſont-ils pas faits au contraire pour ſe prêter un ſecours mutuel ? Qu'ils ayent de l'émulation à la bonheur. Nos plaiſirs en dépendent. Mais qu'ils ſe mépriſent honteuſement : leur propre intérêt en ſouffre. Les ſentimens ne ſont-ils pas de tous les états ? Et M. l'Abbé d'*Olivet* penſe-t-il ſérieuſement, qu'en fait de point d'honneur, le Muſicien le cédât volontiers au Poëte ?

Mais ſi l'Abbé d'Olivet n'a point à ſe plaindre du Mémoire qu'il attaque, que dirons-nous de la Lettre, qu'il a imaginé de faire imprimer, qu'il eſt venu diſtribuer lui-même dans les Sales du Palais, & qu'ils'eſt aviſé enfin de nous faire ſignifier. Elle contient les injures les plus graves, plus encore contre l'Avocat de *Travenol* que contre *Travenol* même. Les termes de *pitié* & de *charité*, y ſont prodigués en parlant de la famille de *Travenol*. *Un homme vertueux*, dit cette Lettre, *& dont les aumônes contribuoient à faire ſubſiſter la famille de* Travenol. Cette phraſe n'eſt pas vertueuſe. La vraie charité ne ſe manifeſte pas ainſi en plein jour. Le fait eſt faux. Il eſt même contredit dans cette Lettre dix lignes après. L'Abbé d'Olivet ſe fait dire par *Travenol* pere, *que les gages de ſon fils à l'Opera étoient la ſeule reſſource, qui le faiſoit vivre, lui, ſa femme & une fille infirme.* Ce ne ſont donc pas les aumônes de l'homme vertueux. Si le fait étoit vrai, cette famille ne le deſavouëroit pas ; elle ne rougira jamais que du défaut de probité, ſi on le lui oppoſoit avec juſtice : mais elle ne doit ſa ſubſiſtance, qu'aux ſecours du fils, & à leur propre ſobriété.

A l'égard de l'Avocat, quel fiel ! quelle aigreur ! *Un jeune écervelé, qui a rêvé qu'il étoit bel Esprit.* Rêvoit-il, quand il a dit, que M. l'Abbé d'*Olivet* portoit à un si haut dégré la réputation d'homme de Lettres, & d'honnête homme ? *Qui a révé, qu'il étoit bel Esprit, & qu'il auroit tort d'enfouir un talent déja illustré par d'autres écrits satiriques, ou plutôt cyniques, se croira en droit, sous prétexte qu'il est inscrit au tableau des Avocats, d'immoler l'honneur & la réputation des plus gens de bien ? Une œuvre marquée au coin de la piété & de la charité, deviendra par la maniére dont il lui plaît de l'exposer, une insigne fourberie ? Non, l'Ecrivain qui en use ainsi, n'est pas un Avocat. C'est un faiseur de Libelles, l'opprobre & l'horreur de la société.* Ce sont les principaux ornemens des pages 8 & 9 de la Lettre de M. l'Abbé d'*Olivet*. Celui de nos confréres, que ces injures trop grossieres attaquent, & qui plus tranquile que l'Académicien, les fait mépriser, ce Confrere joint à la douceur du commerce, la pureté des mœurs, la certitude du goût, l'étendue des connoissances. Ce qui forme singuliérement son caractere, c'est cette simplicité charmante, si éloignée de toute affectation, mais que toute affectation ne peut atteindre. Il ne s'est fait connoître que par des Ouvrages de morale. Beaucoup de gens de Lettres le voïent, & presque tous ceux qui le voïent, l'aiment. C'est à la situation forcée où se trouvoient ses parties, qu'il n'a pû refuser le Mémoire dont on se plaint aujourd'hui.

Et quels moyens ne naissent pas de cette Lettre de l'Abbé d'Olivet pour écarter ces plaintes. Je laisse au Ministére public les observations qui ne

lui échaperont pas sur la forme de cette lettre imprimée. Elle est sans approbation, du moins sans permission, sans nom de Libraire. Car je n'ignore pas le privilége, qu'ont les Académiciens. Ils sont leurs propres approbateurs: mais cette approbation, que l'Abbé d'Olivet s'est donnée si aisément, lui tient-elle lieu de permission, ou de privilége? L'Imprimeur pouvoit-il n'y pas mettre son nom? Les Réglemens ne sont-ils pas précis à cet égard? Le nom même de l'Abbé d'Olivet n'y est pas. Et pour quel ouvrage a-t-on enfraint ces Réglemens si formels? C'est pour le Libelle le plus marqué au coin de l'aigreur & de la calomnie.

Il n'est pas possible de ne pas regarder l'Abbé d'Olivet & le Sieur de V***, comme ne faisant qu'un dans cette cause. L'Abbé d'Olivet a donné la Lettre de *Travenol* à V***. C'est ce qui forme le fond de la cause. C'étoit le Sieur de V***, qui avoit cette lettre de *Travenol;* il l'a renduë à l'Abbé d'Olivet pour la faire imprimer à la suite de la sienne.

Il doit donc être regardé comme l'Editeur de ce libelle où cette Lettre est imprimée.

Or un Mémoire qui se trouve entre des faits aussi graves, que le sont ceux, qui ont précédé celui-ci, & des injures aussi marquées, aussi grossiéres, que celles du Libelle, qui a suivi le Mémoire, craint-il encore quelque discussion?

Que reste-t'il donc, Monsieur de cette cause? L'éclat que le Sieur de V*** a jugé à propos de faire, l'intérêt que son nom seul répand sur les plus petits objets. Car ôtez ce nom de la cause. Nous ne nous flattons point à cet égard. Il ne nous seroit pas resté un auditeur. Mais cet intérêt même, n'est-

ce pas à lui de le ménager ? Si le Public porte des regards curieux sur toutes ses actions, n'est-il pas comptable de ses actions à ce même Public ? Et est ce un Juge que l'on mépriſe impunément ? Le Sieur de V*** étoit destiné à nous instruire, plus encore qu'à nous amuser ; il étoit fait plus qu'aucun autre, pour nous gagner par les sentimens, autant que pour nous surprendre par les talens. Devoit-il nous donner un spectacle aussi scandaleux ? C'étoit ses ouvrages que nous devions admirer. Il ne falloit pas qu'il nous occupât de ses querelles. Toutes les Académies réunies ensemble n'offriront pas dans leurs fastes un seul exemple d'une pareille avanture.

On peut faire des fautes cependant ; les grands hommes n'en sont pas exemts. Il ne s'agit que de les reconnoître. Le Public alors toujours indulgent, les fait pardonner. Que le Sieur de V*** prenne donc ici la résolution de ne plus vous importuner, Monsieur, de ses injustes plaintes, que ce soit pour la derniére fois qu'il ait osé prendre le titre toujours révoltant d'Accusateur, titre odieux pour un homme de Lettres ; & qu'après avoir fait avec succès preuve de tous les goûts, il craigne de faire dire à la honte de la Littérature, qu'il a même le goût du procès.

Me. MANNORY, *Avocat.*

POPOT, Procureur.

» La conclusion de ces Plaidoyers a été que » le spirituel Lieutenant Criminel a condamné » *Travenol* le fils à payer à V***, 300. Livres par » maniére de réparation, & V*** à payer par » maniére d'indemnisation & réparation 600. Li-

» vres à *Travenol* le Pere. Mais les *Travenols* en » appellérent au Parlement ; & voici les piéces » produites de part & d'autre qui mettent le charmant caractère du *Poëte* (par excellence, comme quand on dit *le Roi* tout court) dans tout » son jour.

(XII.)

MEMOIRE *REPONSE*

Instructif. A Nosseigneurs de PARLEMENT.

POUR Fr. M. A** de V***, &c.

CONTRE Antoine Travenol, Intimé.

ET Louis Travenol, Apellant & Intimé.

Sommaire. A Nosseigneurs de Parlement.

POUR Antoine Travenol Intimé & Apellant.

ET Louis Travenol, Appellant & Intimé.

CONTRE F. M. A** de V***, &c.

LE Supliant aïant été informé que le Roi avoit ordonné au Magistrat de la Police de faire des recherches des Libelles diffamatoires, lesquels inondoient *Paris*, & troubloient la société, & que le Sieur Lieutenant de Police aïant agi en conséquence, on avoit arrêté plusieurs Colporteurs, Imprimeurs, & Distributeurs desdits Libelles; qu'entre autres, il y avoit un écrit de huit pages intitulé, *Discours pro-*

LES Suplians sçavent que le Roi n'avoit pas entendu parler des libelles dont il s'agit, fort indifférens à la Société. Ce fut F. M. A** de V**, &c. qui s'aviſa de s'en plaindre. Et qui eſt-ce qui auroit pû y penſer avant lui ? L'Académie Françoiſe fut dépoſitaire la premiere de ſes plaintes.

Il prétend dans les notes manuſcrites, dont il a orné le Mémoire de *Travenol*, & que l'on a vû dans ſon Sac,

noncé à la porte, &c. & finissant par ces mots, *le Ministére*, lequel étoit injurieux à un Corps respectable, à plusieurs personnes de la premiere condition, mais particulierement rempli de calomnies atroces contre le Suppliant, duquel Libelle le Commissaire *Lavergée* avoit trouvé plusieurs exemplaires chez le nommé *Louis Travenol*, ruë du Bacq, au coin de la ruë de Grenelle.

Le Supliant présenta Requête au Lieutenant Criminel le 24. Août 1746, après avoir au préalable présenté il prétend *que l'Académie en Corps écrivit à un de ses Membres*, qu'il nomme, & que l'on respecte trop pour compromettre son nom dans les avantures de V***, *& qu'en conséquence le Roi ordonna justice.* C'est donc sur les plaintes de l'Académie, que le Roi a donné des ordres. C'est sur les cris de V***, que l'Académie a porté ses plaintes. C'est donc V***, qui a sollicité ces ordres.

L'écrit dont V*** se plaignoit, n'étoit point injurieux à l'Académie. C'étoit une pure plainsanterie qui ne pouvoit regarder que V***, dans le tems que l'Académie l'avoit refusé. Il n'y étoit question d'aucune personne de condition; & c'est V*** lui-même, qui se rend coupable de l'indécente aplication, qu'il en a faite, dans les mêmes notes qui font partie de sa procédure, & qu'il rappelle dans ce Mémoire; le Commissaire *Lavergée* n'a trouvé que trois exemplaires de cet Ecrit chez les Sieurs *Travenol*, dont un apartenoit au Sieur *Travenol* pere, & deux au fils. Le procès verbal l'explique; & il est entre les mains d'A** & de V***, &c.

Avant que de présenter sa Requête au Sieur Lieutenant Criminel, V*** avoit fait emprisonner *Travenol* pere.

Requête au Sieur Lieutenant de Police le 17. du même mois, à ce que les piéces qui pourroient servir à la conviction du coupable, lui fussent délivrées par le Commissaire *Lavergée*, aïant en outre recouvré quelques autres piéces de conviction, il raporta toutes ces piéces devant le Sieur Lieutenant Criminel. Elles consistent, 1°. en l'expédition du procès-verbal de descente faite le 3 Juin 1746, en exécution des ordres du Roi, chez *Antoine Travenol* pere, & *Louis Travenol* fils, par le Commissaire *Lavergée*; ledit Procès verbal contenant les titres des Libelles, trouvés dans la chambre d'*Antoine Travenol* pere, écrits de sa main, & autres ouvrages étrangers au Supliant, & des Libelles manuscrits & imprimés, trouvés dans la chambre de *Louis Travenol* fils, desquels il faisoit commerce, & qui font l'objet du procès. Il avoit obligé *Travenol* fils à se cacher. Cela est démontré dans le Factum par la lettre de l'Abbé d'*Olivet*, & par les Requêtes de V*** des 19 & 23 Novembre 1746.

On n'a jamais vû la Requête prétendue présentée au Sieur Lieutenant Général de Police le 17 Août; elle n'existe pas; elle ne pouvoit exister. C'est un fait faux. Le Commissaire *Lavergée* s'étoit emparé des papiers, en vertu d'un ordre du Roi. Le sieur Lieutenant Général de Police, ni aucun autre Magistrat ne pouvoient disposer de ces papiers, que l'affaire ne leur eût été renvoyée par le Roi. Cela est prouvé. A** de V***, &c. quoique renferme ce modeste, &c. n'a donc point cette Requête. Il est donc un Imposteur, &c. §

Ce n'est pas chez *Travenol* pere, que l'on s'est transporté en vertu de l'ordre du Roi. C'est chez *Travenol* fils. L'ordre y est précis; & V*** le sçavoit. C'étoit, si on l'en croit, *Travenol* fils, que le Colporteur *Felizot* avoit dénoncé; & c'étoit cette prétendue dénonciation que V*** suivoit.

§ Heureux, dit on, qui se garantira
Des Quiproquo d'Apoticaire,
Et celui qui se gardera
Des *Etcetera* de Notaires:
Mais cent fois plus heureux sera,
Qui pourra connoître & fuira
Les Etcetera de *Voltaire*.

Le procès verbal du Commissaire ne contient aucun Libelle écrit de la main de *Travenol* pere. Il y est parlé d'une seule lettre, que l'on peut représenter. Elle est écrite contre les ennemis de la Religion & de l'Etat. A** de V***, &c. seroit-il homme à s'y méprendre ? L'auroit-il pris pour un Libelle ? Elle est entre les mains de la Police. Elle étoit avec les autres piéces, que l'on a remises à V **. Il la pourroit également raporter. On ne lui refuse rien. Elle feroit honneur à *Travenol* pere.

Le méme Procès verbal ne porte aucun Libelle manuscrit trouvé chez *Travenol* fils. C'est une calomnie de la part de V***. Les exemplaires des écrits, qui sont l'objet du procès étoient imprimés, & non manuscrits. F. M. A** de V**, &c. en impose avec trop de confiance.

Pourquoi V*** affecte-t'il, en raportant en lettres italiques. *J'ai donné à vendre au Colporteur*, de suprimer la qualité qui s'y trouve de *M.* pour mettre simplement *de Meraut*. Ne se lassera-t'il donc jamais de mépriser le genre humain ? N'appréhende-t'il pas, qu'on ne soit enfin forcé de lui rendre la pareille ? Ce chiffon de papier trouvé dans les ballayeures, & que V** décore du titre *Réthoricien*

2°. Dans un Mémoire de la main de *Travenol* fils, qui commence par ces mots, *J'ai donné à vendre au Colporteur de Meraut*, & qui marque les titres & prix des Libelles dont il trafiquoit.

3°. En une Lettre à lui adressée par un Quidam qui signe *Roi*, laquelle commence ainsi. *Je vous prie très-instamment, mon cher Monsieur, de donner à mon Laquais douze exemplaires du*

Rhétoricien Graſſin, des Supliques & des Complaintes. Ce ſont d'autres Libelles encore contre le Supliant.

Le Quidam qui ſigne *Roi* ajoute, qu'il ne lui en reſte pas un, & qu'il compte en envoyer à l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne*.

40. En une Lettre d'un Quidam qui ſigne M. lequel Quidam lui demande deux exemplaires des Libelles diffamatoires qui ſont la matiere du procès criminel, & attend, dit-il, le ſieur *Roi* avec ces deux exemplaires.

de Mémoire, & des Lettres des ſieurs *Roi* & de *Merault*, trouvées dans les poches d'un habit du ſieur *Travenol* fils, ne prouvent autre choſe, ſinon qu'il lui avoient demandé des piéces, qu'il lui étoit permis d'avoir, & qu'il auroit pû donner, s'il les eût eues. Car ne peut-on pas faire de pareilles commiſſions pour ſes amis, lorſque les piéces que l'on demande, ne ſont pas proſcrites, & qu'elles ne regardent, ni l'Etat, ni le Prince, ni la Religion, telles que ſont celles énoncées dans le Bulletin & dans les deux Lettres.

A quel propos V** veut-il en impoſer ſur tout ? Il dit *qu'un Quidam qui ſigne M*, car tout eſt quidam pour lui. Il eſt peu de perſonnes, qu'il veuille bien connoître, il dit *que ce Quidam demande deux exemplaires des Libelles diffamatoires, qui ſont la matiere du procès criminel, & attend le Sieur Roi avec ces deux exemplaires.*

La Lettre porte, *Je vous prie, M. de paſſer au logis, & de m'apporter deux exemplaires d'une piéce fort jolie, qui court le monde, & dont vous avez peut-être oui parler. Elle a pour titre, Diſcours prononcé à la porte de l'Académie, &c. Je ne vous donnerois pas cette peine-là, ſi je n'étois bien aiſe de vous voir*

J'espere être aussi en état de recevoir M. Roi, quand il prendra la peine de passer au logis.

Est-il dit que l'on attend le sieur *Roi* avec ces deux exemplaires ? Le sieur *Roi* & les deux exemplaires ne sont-ils pas au contraire totalement distincts & séparés ? Et si l'Historien V*** s'accoutume à rendre les faits avec aussi peu d'exactitude, quel cas pourra-t'on faire de l'histoire, qu'il nous promet ;

5°. En un Mémoire présenté par le Délinquant même, donné à la Police, dans lequel il dit *n'être pas répréhensible de s'être défait des Satyres en question, qu'il prit la résolution de s'en débarrasser, & qu'il les donna après Pâques à un Colporteur, qui vint chez lui par hazard, & à qui il donna l'éveil de les vendre.*

Le Mémoire présenté à la Police ne l'a pas été par *Travenol* fils. C'est l'ouvrage de sa famille pendant son absence. Il n'est pas signé de lui, ni même écrit de sa main.

6°. En une lettre écrite par le même Délinquant au sieur Abbé d'*Olivet*, dans laquelle il dit, que les Libelles en question avoient été imprimés quelques années auparavant. *Il y a*, dit-il, *dans la nouvelle Edition quelques changemens, j'en conviens. Un Colporteur me les demanda pour les faire réimprimer ; il m'en promit un certain nombre d'exemplaires. Quelques jours après il envoya les exemplaires promis, dont je me suis défait en faveur d'un Colporteur qui me fut adressé depuis.*

Comment ose-t'il défigurer cette Lettre, & la composer ; pour ainsi dire, à son gré, après que son cher Confrere l'Abbé d'*Olivet* a pris le soin de la faire imprimer lui-même, & de la placer honorablement à côté de la sienne?

V*** fait dire dans cette Lettre *qu'un Colporteur demanda à* Travenol *ces pieces, pour les faire réimprimer ; &* Travenol dit dans sa Lettre, *qu'un homme qui venoit chez lui pour acheter des ouvrages de Musique de sa composition,*

C'eſt ſur cette Lettre que le Délinquant a prétendu en vain donner le change ; diſant qu'elle lui avoit été ſuggérée par le ſieur Abbé d'*Olivet*, & qu'il avoit été ſurpris ; mais le Supliant n'a eu cette Lettre par aucune ſurpriſe, elle lui fut apportée par le ſieur Abbé d'*Olivet*, ſans que jamais il l'eut demandée ; elle ſert à prouver le délit, mais elle n'eſt pas un inſtrument plus fort que les cinq autres piéces ci-mentionnées. Rien ne peut militer en faveur de *Louis Travenol*, ni extenuer ſon délit.

Louis Travenol ſentant combien il étoit coupable, crut récriminer en faiſant enfin intervenir ſon pere, & en lui faiſant alléguer, que lors de la viſite faite chez eux, par ordre du Roi, le fils étant en fuite, le pere *Antoine Travenol* avoit été misen priſon à la Requête & pourſuite du Supliant, au lieu de ſon fils qu'on ne trouvoit pas.

Ce détour qui a ſéduit quelques perſonnes, n'eſt fondé que ſur des menſonges qu'il eſt aiſé à la Cour de découvrir.

vit ſur ſon bureau un exemplaire de l'ancienne Edition des deux pieces dont il s'agit, qu'il les lui demanda pour les faire réimprimer, & lui en promit un certain nombre d'exemplaires : comme il ne riſquoit rien, il acquieſça à ſes propoſitions, ſans le connoître.

Quel raport ces deux copies de Lettres ont-elles l'une avec l'autre? V***s'eſt-il promis de manquer toujours à la vérité ? Il prétend que l'Abbé d *Olivet* lui a apporté cette Lettre, ſans qu'il l'ait demandée. L'infidélité prouvée de l'Abbé d'*Olivet* n'en eſt pas moins grande. C'eſt à l'Abbé d'*Olivet* à répondre à cet article.

L'intervention de *Travenol* pere, eſt ſuffiſamment fondée. Les ſieurs *Travenol* n'ont pas imaginé, *que lors de la viſite faite chez eux par ordre du Roi, le fils étant en fuite, le pere avoit été mis en priſon, au lieu de ſon fils, qu'on ne trouvoit pas.* Ils l'ont ſçu d'abord & du Commiſſaire & de l'Exempt. L'interrogatoire de *Travenol* pere ſubi au For-l'Evêque, n'y laiſſe aucun doute. V*** le devroit raporter. Il eſt le maître des piéces. On l'a refuſé à *Travenol* pere, qui l'a fait demander au Commiſſaire par ſon Procureur.

Que V***, à qui le Com-

miſſaire *Lavergée* ne refuſe rien, repréſente donc cet interrogatoire du pere. On verra qu'il ne s'y eſt agi que du prétendu delit de ſon fils, à l'égard de V***. On l'a interrogé ſur le Colporteur *Felizot*, ſur les Lettres des Srs. *Roi* & *Merault*, ſur le bultin écrit de la main de *Travenol*; en un mot ſur tout ce qui avoit trait à la réimpreſſion & diſtribution des écrits, dont ſe plaignoit V***. Etoit-ce la Religion, ou V*** que cela intéreſſoit?

Lorſque l'Abbé d'*Olivet* nous apprend dans ſa Lettre imprimée, qu'il a préſenté à V*** la copie du Mémoire donné à la Police pendant la détention de *Travernol* pere, en l'abſence du fils, & que V*** s'eſt plaint *d'un menſonge groſſier*, qu'il a cru y trouver, il y avoit écrit dans ce Mémoire, *au reſte ſi c'eſt un crime, ſon pere qui n'y a aucune part doit-il en être puni? Un homme d'environ quatre-vingt ans eſt-il reſponſable des fautes que ſon fils peut commettre à quarante? Quoiqu'il en ſoit, ce Vieillard irreprochable, eſt arrêté & mis au For-l'Evêque.* Ce fait n'a pas paru alors menſonge à V***. S'il l'eût cru faux, il n'eut pas manqué de le relever: & dans ce cas le reproche n'eut point échapé à l'Abbé

d'*Olivet* ; le Temple de la Gloire ſeul l'a ſcandaliſé. V*** n'a eu rien à dire contre le For-l'Evêque.

L'Abbé d'*Olivet*, dont il reclame le témoignage, ne l'a-t'il pas donné ? Il ne ſe déſavouera pas ſans doute lui-même. Dans cette Lettre imprimée, il dit, *qu'un Violon de l'Opera nommé* Travenol, *fut un de ceux qu'on ſoupçonna de repandre des ſatyres contre M. de V*** que l'on ſe tranſporta chez lui, & que comme il avoit pris la fuite, on s'aſſura de ſon pere, qui fut mis en priſon.*

V*** eſt également convenu dans ſa Requête du 19 Novembre 1746. *qu'un Colporteur nommé Felizot, s'eſt trouvé ſaiſi de 800. exemplaires. Arrêté & mis à Bicêtre, il declare au Commiſſaire* Lavergée, *qu'il les tenoit du nommé* Travenol *Violon de l'Opera. M.* Lavergée *ſe tranporta chez* Travenol. *Il y trouva encore trois exemplaires.* Travenol *fils ſe ſauva & ſe cacha dans* Paris. *Son pere fut conduit en priſon.* Ce fait n'eſt donc pas fondé ſur des menſonges.

Premiere impoſture. *Antoine Travenol empriſonné à la Requête du Sr. de V****.

Il fut conduit en priſon le 7 Juin 1746, & ce fut le 12 Juin que le ſieur Abbé d'*Olivet* vint apprendre au Su-

Impoſture de V***. Ce n'eſt pas la premiere. *Antoine Travenol n'a pas été empriſonné à la Requête de V****.

Il eſt vrai que *Travenol* pere a été conduit en priſon le 7 Jui 1746. Il n'eſt pas

pliant le nom de cet homme & sa détention, que le Supliant ignoroit entierement : c'est un fait que le sieur Abbé peut attester.

On requiert aussi son témoignage pour sçavoir s'il n'est pas vrai que lui Abbé d'*Olivet* pressa le Supliant son Confrere, d'employer son crédit pour faire élargir le Prisonnier, & que le Supliant ne fit cette démarche que par pure charité, comme il auroit fait pour tout autre homme dans la peine; & que ce ne fut qu'en daignant solliciter pour le pere, qu'il apprit que le fils étoit coupable envers lui Supliant.

Seconde imposture. *Antoine Travenol empriſonné pour la*

vrai, *que ce n'ait été que le 12 Juin, que l'Abbé* d'Olivet *ait apris à* V***. *le nom de cet homme & ſa détention, que* V*** *ignoroit entiérement.* Il est encore moins vrai, *que ce n'ait été qu'en daignant ſolliciter, que* V*** *ait appris que le fils étoit coupable envers lui.*

1°. La lettre de l'Abbé d'*Olivet*, écrite le 10. Juin, au sieur *Merault*, apprend ce que cet Abbé a fait le matin avec V*** chez M. de *Marville* pour la liberté de *Travenol* pere. Ce n'est donc pas le 12. qu'il a appris le nom & la détention *de cet homme.* C'est donc une imposture grossiere.

V*** dit dans sa Requête du 19. Novembre 1746. que Travenol *pere ayant été conduit en priſon & quelques perſonnes ayant intercédé pour lui auprès de* V***, *touché de compaſſion pour ce Vieillard, autant qu'indigné contre les crimes du fils, il alla lui-même avec l'Abbé* d'Olivet *demander la grace du pere, & l'obtint.* Lorsqu'il alla demander la grace du pere, il étoit donc indigné contre les prétendus crimes du fils. Il connoissoit donc le fils. Il le croyoit donc coupable envers lui. Tout son Mémoire n'est donc que supposition, & imposture.

Autre imposture de V***. *Antoine Travenol n'a pas été*

cauſe de ſon fils.

Il eſt démontré que ce n'eſt point pour le crime de *Louis Travenol* fils, qu'*Antoine Travenol* pere a été traduit au For-l'Evêque, mais pour d'autres Ecrits de nature entierement différentes, comme Lettres écrites de ſa main ſur des points de Religion, ainſi qu'il ſe peut voir au procès-verbal du 3 Juin par le Commiſſaire *Lavergée.*

Troiſiéme impoſture, *Antoine Travenol empriſonné par mépriſe.*

La ſaiſie de ſes papiers eſt faite le 3 Juin, il eſt conſtitué au For-l'Evêque le 7 Juin: donc le Miniſtére a eu le tems de l'examen: donc le Roi a agi en connoiſſance de cauſe, par conſéquent point de mépriſe. Donc les Défenſeurs du fils ont avancé une fauſſeté manifeſte, laquelle fauſſeté n'a d'abord été inventée par le Délinquant que pour chercher une évaſion; il prit ce tour auprès du ſieur Lieutenant de Police, & auprès du *empriſonné pour la cauſe de ſon fils.*

V*** dans ſa Requête du 23. Novembre 1746. dit *que ſi les Officiers chargés de l'exécution des ordres du Roi, ont trop légérement jugé, que* Travenol *pere, pouvoit être complice de la compoſition & de la diſtribution de ces Libelles, le ſieur de* V*** *ne peut être en façon quelconque garant de la démarche de ces Officiers. C'eſt un malheur pour* Travenol *pere, qu'il doit imputer au crime de ſon fils.* C'eſt V*** qui parle ainſi. C'eſt donc pour la cauſe du fils, que le pere a été empriſonné. La Religion n'a donc eu aucune part à cet empriſonnement. Il n'y a donc de démontré ici, que les impoſtures multipliées de V***.

Nouvelle impoſture. *Antoine Travenol n'a pas été empriſonné par mépriſe.*

On n'a jamais dit à V***, que *Travenol* pere ait été empriſonné *par mépriſe*, c'eſt-à-dire, qu'on l'eut arrêté, croyant arrêter *Travenol* fils; car c'eut été la mépriſe: mais on lui a dit, & l'Abbé d'*Olivet* en convient dans ſa Lettre, & V*** dans ſes Requêtes, que *Travenol* fils, ayant échapé aux recherches & à la haine de V***, que *Travenol* fils ne ſe trouvant pas, & V*** voulant abſolument une victime à ſa vengeance,

sieur Abbé d'*Olivet*; & le sieur Abbé trompé par *Loüis Travenol*, écrivit même & fit imprimer une Lettre à ce sujet ; mais ni cette Lettre inutile au Procès, ni les détours du Délinquant ne font aucune foi en matiére criminelle, où tout se doit juger sur piéces justificatives, ou sur témoignages prêtés devant le Juge.

Or est-il qu'il n'y a nulle piéce faisant foi en justice qui puisse en rien charger le Supliant, nulle plainte de sa part contre *Travenol* pere, nulle dénonciation, nulle démarche, & il étoit impossible qu'il y en eût, puisqu'il est certain que ce particulier lui étoit entiérement inconnu en ce tems-la. Ce n'est qu'au mois d'Août 1746. qu'il a rendu plainte contre *Travenol* fils, jamais il n'a attaqué *Travenol* pere ; c'est une mépriſe insigne que d'avoir confondu ces deux objets.

on avoit arrêté le pere, non pas croyant arrêter le fils, mais comme étant le pere, à la place du fils qui s'étoit caché, & ç'a été là le fruit de l'examen, & de la connoissance que l'on a pris de cette affaire. Voilà ce qu'a produit la mure réflexion que l'on a pû faire du 3 au 7. c'est-à-dire, voilà ce qu'a produit le crédit de V***. Ce n'est point de *Travenol* fils que l'Abbé d'*Olivet* a appris ce qui s'étoit passé alors. Cet Abbé avoit agi sans connoître *Travenol* fils. Il avoit été un des principaux acteurs de cet événement ; & il ne connoissoit pas alors *Travenol* fils. *Quand je sollicitai l'élargissement du Prisonnier*, dit-il dans une note de sa Lettre, *je n'avois jamais vû son fils, & j'ignorois qu'il fût au monde.* Ce n'est donc pas *Travenol* fils, qui lui a appris ce qu'il avoit fait sans lui, sans sa participation, dans le tems même qu'il ne le connoissoit pas. Ce n'est pas lui qui *a trompé* l'Abbé d'*Olivet* sur des faits qui étoient personnels à l'Abbé d'*Olivet*, & absolument étrangers à *Travenol* fils. Ce n'est pas lui qui lui a fait écrire une Lettre, qui est totalement contraire à *Travenol* fils, qui n'est précisément que la deffense de V***.

Ces moyens sont trop singuliers, pour ne rien dire de

On s'eſt imaginé que le Supliant pouvoit être pris à partie par *Antoine Travenol* pere, parce que, dit-on, ſon écrouë ſur le Régiſtre du For-l'Evêque, porte qu'*il a été conduit par ordonnance de Police ;* mais qu'importe au Supliant, ce qu'on fait & ce qu'on écrit au For-l'Evêque? Il faudroit lui prouver que cette prétenduë Ordonnance de Police a été renduë; qu'elle l'a été ſur ſa plainte, & que ſa plainte eſt injuſte, ſans quoi on ne peut répéter contre lui des dommages & intérêts.

Or non-ſeulement il n'y a jamais eu la moindre plainte de ſa part ; mais il n'y a eu d'Ordonnance de Police ni au ſujet de *Travenol* pere, ni pour *Travenol* fils. Il y a eu plus. V*** a raiſon de ne point vouloir d'Avocat & de n'employer de ſon Procureur, que le nom. Perſonne ne le ſerviroit à ſon gré. De pareilles rêveries étoient réſervées à ſon imagination. Il falloit un V*** pour deffendre dignement la cauſe de V***.

On n'a jamais penſé que V*** pût être pris à partie, parce que *Travenol* pere *avoit été arrêté en vertu d'une ordonnance de Police.*

On lui a dit au contraire, que l'ordre étoit indifférent, & que quel qu'il fût, ce qui rendoit V*** criminel, c'étoit de l'avoir ſollicité, de l'avoir obtenu, & de l'avoir fait mettre à exécution ; & cela eſt démontré ſans replique par la remiſe des Piéces ſecrettes entre les mains de V***, par la Lettre de l'Abbé d'*Olivet*, par les Requêtes mêmes de V***. On eſt obligé de faire réimprimer cette lettre de l'Abbé d'*Olivet*, puiſqu'elle entre à chaque inſtant dans les moyens. Ce Mémoire-ci & cette Lettre ſont deux morceaux curieux. Le Public nous ſçaura peut-être gré de lui procurer une ſeconde édition de ces deux piéces d'éloquence.

V*** a tort de ſe donner beaucoup de peine, pour perſuader qu'une Ordonnance de Police, en vertu de laquelle un écrouë eſt fait, que l'Exempt datte, & qu'il déclare

un Ordre du Roi contre le pere, au bas duquel Ordre eſt le reçu du Greffier du For-l'Evêque ; & ſi le Greffier s'eſt mépris enſuite dans l'énoncé de l'écrou, c'eſt ſon affaire perſonnelle, & point du tout celle du Supliant, à qui tout cela eſt entiérement étranger. C'eſt une choſe monſtrueuſe en Juſtice, qu'on ait rendu reſponſable un Citoyen de l'arrêt d'un autre Citoyen, fait uniquement en vertu de l'Autorité Royale.

C'eſt très-vainement que l'Avocat d'*Antoine Travenol* avoit allégué que ſi le Mémoire de ſon fils préſenté à la Police milite contre lui-même, en ce qu'il avoüe ſon délit, il doit militer pour ſon pere, & qu'un ordre du Roi, que l'Exempt n'a pas vû, dont il ne fait aucune mention, & en vertu duquel il n'a point agi, exiſte. Cela eſt abſolument indifférent à V*** & à *Travenol*. On l'a déja dit, le ſeul fait important & démontré, c'eſt que l'ordre quel qu'il ſoit a été ſollicité par V***, & que c'eſt à lui qu'il a été accordé. Il ne s'agit nullement ici du Greffier du For-l'Evêque. Il a reçu un Priſonnier qu'on lui amenoit. Il n'a eu aucune part à l'écrouë. Cet acte a été fait par un Officier porteur de l'ordre, & qui énonce cet ordre. Que veut donc dire V***, lorſqu'il parle *de la mépriſe de ce Greffier*, & qu'il ajoute, *que c'eſt l'affaire perſonnelle de ce Greffier, & point du tout la ſienne*. On n'a jamais dit, que V*** eût fait l'écrouë. Mais c'eſt lui qui a fait faire l'empriſonnement. Voilà le fait qu'on lui reproche ; & c'eſt ce reproche, qui eſt ſuffiſamment prouvé dans les pages 7, 8, 22, 23, 24, 25 & 26 du Factum de *Travenol*.

On n'a jamais dit, que le Mémoire préſenté à la Police avoüât le délit de *Travenol* fils. On a même toujours ſoutenu le contraire. Mais on a prétendu que V*** avoit adopté ce Mémoire, que c'é-

re, en ce qu'il énonce que son pere a été mis en prison pour lui; comme si un Mémoire d'un accusé étoit un acte judiciaire consenti par les deux Parties; comme s'il n'étoit pas très-ordinaire à un coupable d'avouer des vérités qui le font punir, & d'avancer des mensonges qu'on rejette: & quand même le pere eût été mis en prison pour le fils (ce qui est démontré faux) ce seroit seulement un nouveau reproche que *Loüis Travenol* auroit à se faire d'avoir attiré par sa conduite cette disgrace à son pere, mais cela n'en seroit pas moins étranger au Supliant. C'est encore plus vainement & plus injustement, qu'on a prétendu conclure de ce que le Suplant avoit eu la bonté de demander la grace du Prisonnier, qu'il avoit été l'auteur de sa détention: c'est une accusation trop absurde d'imputer à un homme une action rigoureuse, uniquement parce qu'il a fait un acte de charité.

Le Supliant, encore une fois, ne demanda la grace d'*Antoine Travenol*, à lui absolument inconnu, qu'à la seule priére du sieur Abbé d'*Olivet*, & avant de sçavoir si son fils étoit coupable ou non.

toit lui qui l'avoit présenté à la Justice, comme une piéce victorieuse; qu'il paroissoit qu'un seul fait l'avoit choqué dans ce Mémoire: c'étoit la prétenduë mention du Temple de la Gloire; d'où l'on a conclu, que si quelqu'autre fait de ce Mémoire lui eût paru faux, il auroit été aussi disposé à le contredire. Cependant il y est parlé de *Travenol* pere, *qui ne doit pas être puni des fautes de son fils, & que l'on a arrêté & mis au For-l'Evêque à l'âge de 80 ans, & tout irreprochable qu'il est d'ailleurs, uniquement parce que l'on prétendoit que son fils âgé de 40 ans avoit commis des fautes.* Et V*** n'a pas dit alors, que ce n'étoit pas là le motif de l'empriſonnement de *Travenol* pere. Son silence sur cet endroit de ce Mémoire qu'il a suffisament critiqué d'ailleurs, ce silence, joint aux preuves qui naissent de la Lettre de l'Abbé d'*Olivet* & des Requêtes de V***, forme une preuve complette sur l'empriſonnement de *Travenol* pere, à laquelle preuve V*** ne pourra jamais se soustraire.

Il est prouvé, on le dit, *encore une fois*, il est prouvé par les Requêtes même de V***, que lorsqu'il s'est employé pour faire sortir de prison *Travenol* pere, il pensoit que le fils étoit coupable

envers lui. *Touché de compaſſion pour ce viellard autant qu'indigné contre les crimes du fils, il alla demander la grace du pere*, dit-il, dans ſa Requête du 19. Novembre 1746.

Enfin qu'on interroge le Commiſſaire qui fit, par ordre du Roi, deſcente & viſite chez *Antoine Travenol*, & l'Exempt qui l'arrêta, on verra que le Supliant n'a pas la plus légére part à cet empriſonnement: ſi on conſulte le procès-verbal de la perquiſition, on ſe convaincra que l'affaire du pere n'a point le moindre raport à celle de ſon fils; ainſi on ſera étonné, que cet homme qu'on a fait intervenir ſi injuſtement, ait demandé des dommages & interêts contre celui qui n'avoit été que ſon bienfaiteur. Il faut donc abſolument regarder *Antoine Travenol* & ſon fils dans cette affaire, comme entierement étrangers l'un à l'autre, & écarter toute idée de mépriſe dans la détention du pere arrêté ſur une Lettre de cachet, exiſtant dans les papiers de la Police; Lettre de cachet communiquée par le ſieur Lieutenant de Police au ſieur Avocat du Roi au Châtelet, & que celui-ci atteſta en pleine Audience avoir eu entre ſes mains.

Ces faits pleinement éclaircis, & mis dans une évidence

Que V*** n'invoque pas le témoignage ni du Commiſſaire, ni de l'Exempt. Quelques ſuſpects qu'ils ſoient, ils ne le donneroient certainement pas en ſa faveur à cet égard. Ils ſçavent que c'eſt lui qui a été le moteur, le conducteur de toute cette avanture: & ce fait eſt ſi public, que quelqu'envie qu'ils euſſent de ſervir V***, ils n'oſeroient pas dire le contraire. Mais que l'on raporte l'interrogatoire du pere, on verra qu'elle étoit la cauſe de ſa détention. C'eſt la piéce de *Travenol* pere. Il la reclame, & on la lui refuſe. On a cependant remis à V*** les piéces qui ne lui appartenoient pas, qui devoient être des piéces ſecrettes pour lui. Le crédit a fait remettre à l'un ce qu'il ne devoit jamais avoir. Le méme crédit empêche que l'on donne à l'autre, ce qui ne lui devroit pas être refuſé; & c'eſt la même opération. C'eſt toujours l'ouvrage du même crédit.

On a ſuffiſamment juſtifié le Mémoire de M. de *Juvi-*

au-dessus de tout soupçon, il reste au Supliant à demander justice du *Mémoire signifié pour* Louis Travenol, & signé *Louis Travenol*, & *M. Rigoley de Juvigni*, Mémoire calomnieux, déja supprimé par la Sentence du Châtelet.

Le Supliant doit pareillement avoir recours à la Justice de la Cour, contre le Plaidoyer de M. *Mannori*, lequel ayant perdu sa cause au Châtelet, a fait imprimer depuis, & vendre dans les Caffés, à son profit, son Plaidoyer, dans lequel il a réimprimé le libelle même qui fait la matiere du procès: quoique ce libelle ait été lacéré par la Sentence du Lieutenant Criminel, & défenses faites de le publier. On espére que cette contravention ne demeurera pas impunie, non plus que les injures grossiéres imprimées dans le nouveau Mémoire de M. *Mannory*, & soulignées, pag. 11, le tout mis ès-mains de M. le *Bret* Avocat Général.

Signé DANJOU, Procureur.

gny dans le Factum de *Travenol*, pag. 29. 30. 31. &c.

Il en a été de même du Plaidoyer imprimé au Châtelet pour la défense de *Travenol* fils. Cette impression a été assez discutée dans les pages 34. & 36. du même Factum.

Que V*** reponde, s'il ose, s'il le peut, à ce qui lui a été dit à cet égard. On l'en défie. On lui déclare que l'on ne craint ni son crédit, ni les reproches bas & étrangers à cet affaire, dont il orne ses sollicitations, ni *sa voix foible & cassée*, ni *sa Muse lassée*, ni même l'éloquence employée dans ce Mémoire. Quoiqu'il dise, dès qu'il rendra ses moyens, ou ses reproches publiques, il peut compter sur une prompte réponse. La vérité en sera toujours la base. C'est le public que l'on en rendra Juge. Le succès ne pourra être douteux.

Me. MANNORI, Avocat.

REGNAUD, Procureur.

» V*** craignant tout de l'équité de cet Au-
» guste Tribunal, fit évoquer ce comique procès
» au Conseil. Voici le Plaidoyer d'un Avocat dont
» les Lumiéres, le bel Esprit, & la connoissance

» qu'il a des Ouvrages & de la Conduite de V*** » mettent le dernier trait à l'idée que la Postérité » pourra se former de ce Poëte, qui s'est mis lui-» même de concert avec ses adulateurs, au-dessus » des *Corneilles*, des *Racines*, des *Boileaux*, des » *Rousseaux*, des *Paschals*, &c. & de tout ce » que le regne de *Loüis XIV.* a vû de plus savant » & de plus spirituel.

(XIII.)

MEMOIRE *

SUR L'APEL.

POUR le Sieur ANTOINE TRAVENOL, ancien Maître de Danse à *Paris*, Intimé & Apellant.

CONTRE le Sieur A de V***, Gentilhomme Ordinaire, Conseiller du Roi en ses Conseils, Historiographe de France, l'un des Quarante de l'Académie, Apellant & Intimé.*

ET contre le Sieur Abbé d'Olivet *Conseiller d'Honneur en la Chambre des Comptes de Franche-Comté, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, Défendeur.*

C'Etoit trop peu sans doute au Sieur de V***, après s'être porté à l'égard du Sieur *Travenol* pere aux excès les plus violens, de l'avoir réduit à la nécessité de s'adresser au premier Juge pour

* Cause des Mercredis en la Tournelle Criminelle.

en obtenir vengeance ; le reſſentiment de cet homme ingénieux à perſécuter l'innocence, n'auroit été ſatisfait qu'à demi, s'il en eut borné là les effets ; devenu plus furieux que jamais à la nouvelle du Jugement rendu au Châtelet en faveur de ce Vieillard, il lui a bientôt arraché le fruit de cette premiere victoire, en le traduiſant de nouveau, non pas en la Cour, où l'apel de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel reſſortiſſoit naturellement, mais dans l'un de ces Tribunaux deſtinés à la déciſion de ces grands différends ſur leſquels le Souverain juge quelquefois à propos de fixer ſes regards. C'étoit-là le dernier coup ſous le poids duquel le Sieur de V*** s'attendoit enfin à voir ſuccomber le Sieur *Travenol*. A l'aide de ſes talens ſupérieurs qui lui avoient ouvert une voïe juſqu'au pied du Trône, il ſe flatoit d'y étouffer ſans peine les plaintes d'un malheureux ſans appui, dont la vieilleſſe ſembloit d'ailleurs annoncer la fin prochaine ; mais le Sr. de V*** avoit une idée bien peu juſte du Monarque ſous le gouvernement duquel nous avons le bonheur de vivre, & de tous les Sujets de ce Prince il étoit apparemment le ſeul qui ne ſçût pas que dans lui les vertus du cœur marchent d'un pas égal avec les qualités de l'eſprit, & que ſi d'une main il ſçait récompenſer les talens, de l'autre il ſçait également protéger l'innocence.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt à cette auguſte protection, dont à titre de malheureux on eſt toujours sûr de reſſentir les effets, que le Sieur *Travenol* eſt redevable de l'avantage de plaider aujourd'hui devant ſes Juges naturels ; quelques précautions que le Sieur de V*** eut pris pour cacher les

vrais motifs qui lui avoient fait ſolliciter une évocation au Conſeil, le Roi les a démêlé ſans peine ; il n'a pû voir ſans indignation qu'en propoſant d'enlever au Parlement la connoiſſance de cette affaire, on n'avoit eu d'autre objet que d'en éterniſer la durée, c'eſt auſſi pour prévenir une injuſtice auſſi criante, que Sa Majeſté toujours occupée du bien de ſes Sujets, a renvoïé ſans aucun délai la déciſion de cette cauſe en la Cour, à laquelle elle apartenoit de plein droit, & dont elle s'étoit vû dépouiller avec d'autant plus de regret, qu'il s'y agiſſoit principalement de ſauver une famille infortunée des fureurs d'un ennemi acharné à ſa perte.

Dans de pareilles circonſtances avec quelle confiance le Sieur *Travenol* ne va-t'il pas ſe livrer au récit de ſes malheurs ; il n'en eſt point de plus touchants, & dont le détail mérite d'intéreſſer davantage, c'eſt un vieillard de quatre-vingt ans qui demande juſtice. Premiérement d'un empriſonnement fait de ſa perſonne ſans aucune raiſon & contre toutes les régles, ſecondement d'une Sentence qui ne l'a vengé qu'en partie des perſécutions du Sieur de V***, troiſiémement enfin d'un libelle diffamatoire qui porte les coups les plus ſenſibles à l'honneur de toute ſa famille. Que d'objets dignes d'attirer l'attention de la Cour ! On ſe hâte de paſſer au détail des faits, qui en préparant ſa déciſion ſur ces trois différens Chefs de demande, en garantiront en même-tems le ſuccès au Sieur *Travenol*.

FAIT.

FAIT.

C'eſt à la réception du Sieur V*** à l'Académie *Françoiſe* qu'il faut raporter l'époque de la conteſtation ſoumiſe à la déciſion de la Cour.

Cet événement qui ſembloit d'abord ne devoir intéreſſer que les Gens de Lettres, ſe trouva cependant être du nombre de ceux qui en fixant l'attention de tout le Public, deviennent pour quelques inſtans les objets de ſes réflexions. Accoutumés depuis tant d'années à décider librement du mérite des productions du Sieur de V***, chacun ſe crut également en droit de prononcer ſur le choix que l'Académie venoit de faire de ſa perſonne.

Ce choix eut des approbateurs, mais il eut auſſi des critiques, & comme le nombre de ceux-ci ne fut pas à la vérité le plus grand, dans la crainte que la ſingularité de leur opinion ne leur prêtât dans le monde un ridicule, ils ſe crurent obligés d'en manifeſter les motifs. De-là cette foule de petits écrits clandeſtins dont *Paris* fut alors inondé ; la prodigieuſe rapidité de leur débit, & l'interêt que les plus zélés Partiſans du nouvel Académicien parurent y prendre, ne tardérent pas à déconcerter le Sieur de V***; il craignit que le nombre de ſes ennemis ne s'accrut inceſſamment de la plus grande partie de celui de ſes apologiſtes ; cette réflexion lui fit prendre le parti de prévenir au plutôt une cataſtrophe qu'il regardoit comme prochaine. Il n'étoit plus queſtion que de décider de quels moïens il ſe ſerviroit, mais en homme trop agité pour bien choiſir il donna

malheureuſement la préférence à celui qui la méritoit le moins, c'eſt-à-dire qu'il s'en tint à la réſolution de faire tous ſes efforts pour arrêter le cours de ces piéces furtives auſquelles il faiſoit l'honneur d'attacher la cauſe de la diſgrace dont il ſe prétendoit menacé.

Dans le nombre de ces plaiſanteries litteraires, étoient deux écrits intitulés : l'un *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie par M. le Directeur à M.* *** & l'autre *Triomphe Poëtique*. De tout ce qui juſqu'alors avoit paru dans ce genre, ces deux piéces étoient celles qui avoient fait le plus de bruit ; elles devinrent auſſi l'objet des premiéres recherches du Sieur de V*** : on en ſaiſit d'abord quelques exemplaires entre les mains d'un Colporteur, qui dépoſa, du moins à ce que prétend le Sieur de V***, qu'il les tenoit du Sr. *Travenol* Violon de l'Opera. Sur cette dépoſition & ſans autre examen, *Travenol* fils que le Sieur de V*** n'avoit jamais connu, devint en un inſtant à ſes yeux l'Auteur & l'Editeur des deux libelles en queſtion. Plein de cette idée il court auſſi-tôt chez le Lieutenant de Police, il lui dépeint *Travenol* fils ſous les couleurs les plus noires, & lui expoſe la néceſſité de s'aſſurer de lui, comme d'un de ces hommes dangereux, dont le funeſte talent n'étoit propre qu'à troubler la ſociété. Non content de cette premiere démarche il emploïe ſon crédit pour obtenir un ordre, en vertu duquel il fut enjoint au Commiſſaire *Lavergée* de ſe tranſporter chez les Sieurs *Travenol* pere & fils pour y procéder à la perquiſition de leurs papiers ; l'examen en fut fait avec la plus ſcrupuleuſe attention, mais ſans aucun ſuccès,

puiſque l'on ne trouva chez eux que trois exemplaires des piéces dont il s'agit, dont un dans la chambre de *Travenol* pere, & deux dans celle de *Travenol* fils.

A la vuë d'une recherche auſſi infructueuſe, tout autre que le Sieur de V*** s'en ſeroit tenu là, ſans s'obſtiner à vouloir regarder plus longtems comme coupables des gens dont l'innocence pouvoit déja paſſer pour averée; mais le Sieur de V*** étoit bien éloigné de ſuivre un pareil conſeil, il avoit juré la perte des Srs. *Travenol* pere & fils, & ce n'étoit qu'à ce prix que ſa vengeance pouvoit être aſſouvie; il retourne donc chez le Lieutenant de Police; les deux exemplaires trouvés parmi les papiers de *Travenol* fils, deviennent dans ſa bouche autant de piéces de convicton qui ne permettent pas de pouvoir le méconnoître pour l'Auteur ou l'Editeur des deux libelles en queſtion. Mais il va plus loin encore, & croïant pouvoir hazarder tout impunément, il pouſſe la témérité juſqu'à dénoncer au Magiſtrat *Travenol* pere comme complice & fauteur du prétendu crime qu'il imputoit à ſon fils; à défaut de moïens plus propres à établir la vérité de ce nouveau chef d'accuſation, il oſe s'en faire un de la demeure commune du pere & du fils; logés dans la même maiſon, habitans des mêmes foïers, l'un étant coupable, il n'eſt pas poſſible de préſumer l'innocence de l'autre; ainſi les mêmes raiſons doivent déterminer à s'aſſurer également de tous les deux: voilà les indignes artifices dont le ſieur de V*** ſe ſervit auprès du Magiſtrat pour hâter la perte du ſieur *Trevenol* père; mais qu'il ſoit permis de le demander? Etoit-ce ſur la foi d'une

pareille déclaration que cette perte auroit dû paroître au Lieutenant de Police comme néceſſaire au repos & à la tranquilité publique ? Etoit-ce ſur le témoignage d'un homme trop emporté, pour ne devoir pas dans l'inſtant paſſer pour ſuſpect, que le Sieur *Travenol* pere auroit dû être ſacrifié ? C'eſt ce qu'on aura lieu d'examiner plus amplement par la ſuite ; quant à préſent on ſe contente d'obſerver que c'eſt uniquement ſur ces plaintes que le Lieutenant de Police rendit le *6.* Juin de l'année derniere, une Ordonnance contre le Sieur *Travenol* pere, à l'effet de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de le conduire dans les priſons du For-l'Evêque. Quel fut l'étonnement de ce malheureux Vieillard lorſqu'il apprit une nouvelle ſi accablante ? Quel ſpectacle pour un homme de quatre-vingt ans, ſans autre défenſe que celle d'une vertu toujours irréprochable, qu'une foule d'Archers prêts à le traîner dans ces cachots affreux, dans leſquels il ſemble même qu'on ne ſe détermine à renfermer qu'à regret les coupables. Plein néanmoins de cette noble confiance que donne l'innocence, & qui en eſt en même-tems le plus sûr témoignage, il exigea qu'on lui juſtifiât de l'ordre en vertu duquel on prétendoit le traîner en priſon, ſa ſurpriſe devint extrême lorſqu'il ſçût que c'étoit en vertu d'une Ordonnance rendue par le Lieutenant de Police ; il avoit peine à comprendre que ce Magiſtrat ſans aucune formalité préalable & de ſon autorité privée pût avoir le droit de diſpoſer ainſi de la liberté d'un Citoïen ; mais remettant à faire uſage de ces réflexions dans d'autres momens, il crut pour lors devoir obéir aveuglement à un Décret contre le-

quel il eut inutilement reclamé. Il dévora donc toute l'ignominie qu'on avoit projetté de lui faire ſubir, & s'enveloppant dans ſa propre vertu il ſe laiſſa conduire ſans aucune réſiſtance à travers les ruës de *Paris* au For-l'Evêque, où il fut écroué de Police le 7 Juin, ainſi qu'il paroît par un Extrait du Régiſtre de la Géole qu'il eſt néceſſaire de mettre ſous les yeux de la Cour, parce qu'il eſt la piéce fondamentale de la défenſe du Sieur *Travenol.*

Extrait des Régiſtres du Greffe des Priſons Roïales du For-l'Evêque du 7 Juin 1746.

Antoine Travenol, Maître de Danſe a été amené & écroué ès Priſons de céans, par nous Inſpecteur de Police ſouſſigné, en vertu de l'Ordonnance de Monſieur le Lieutenant Général de Police, en datte du ſix de ce mois, reſtée en nos mains. *Signé* Davenel. *Et en marge eſt écrit. Du 12 Juin 1746. le Sieur* Travenol *ci en droit a été mis en liberté en vertu d'un Ordre mis en liaſſe par Nous Officier ſouſſigné, ledit ordre reſté en nos mains.* Signé Davenel.

Expédié par Nous Greffier deſdites Priſons, ſouſſigné ce 10 Octobre 1746. Signé Tournaire, *avec paraphe.*

Cependant le Sieur de V*** triomphoit, & déja ſa vengeance étoit en partie ſatisfaite. Des deux prétendus coupables qu'il avoit déférés à la Juſtice, il tenoit l'un en ſa puiſſance, & l'autre

étoit l'objet de ſes plus vives recherches ; mais cette premiere victoire ne fut pas de longue durée. A peine le Sieur *Travenol* avoit-il été conſtitué priſonnier, que le Lieutenant de Police avoit vû ſon Hôtel aſſiégé d'une foule de Citoïens généreux qui pleins d'indignation du procédé violent du Sieur de V***, venoient ſolliciter en même tems, & la délivrance de l'infortuné *Travenol*, & la punition de ſon perſécuteur ; forcé de céder aux preuves qui lui furent adminiſtrées de l'innocence de ce Vieillard, il ſentit à quel point le Sieur de V*** avoit ſurpris ſa Religion, & croïant ne pouvoir jamais aſſez tôt réparer l'injuſtice involontaire, que cet homme paſſionné lui avoit faitcommettre, il envoïa ſur le champ rendre la liberté au Sr. *Travenol*, qui fut réintégré dans ſa maiſon, après cinq jours de détention au ſecret.

Le Sieur de V*** voïant le pere échapé à ſes fureurs, n'en devint que plus ardent à la pourſuite du fils ; il dreſſa contre lui l'appareil formidable d'une procédure extraordinaire. Plaintes, Requêtes, Sollicitations auprès des Magiſtrats, tout fut mis en uſage pour conſommer ſa perte ; le Sieur de V***, y paroiſſoit même d'autant plus acharné, que la perte du fils lui garantiſſoit en quelque ſorte celle du pere, puiſqu'il étoit sûr de parvenir à le priver par-là de l'unique reſſource qu'il eut pour ſubſiſter : le Sieur *Travenol* pere prévit ce coup ; ce fut pour en détourner les effets que tous ceux qui s'intéreſſoient à ſon ſort, lui donnérent alors le conſeil d'attaquer directement & en ſon nom le Sieur de V*** ; il le pouvoit avec d'autant plus de raiſon, que l'outrage qu'il en avoit reçu tout récemment, le mettoit en droit

de lui en demander une réparation, qui devoit être à tous égards d'une nature bien différente de celle que le Sieur de V***, de son côté, croïoit devoir se promettre pour raison du prétendu délit qu'il imputoit à son fils ; mais le Sieur *Travenol* ne pût se résoudre à goûter un expédient qui quelque propre qu'il pût être à assurer sa vengeance, n'en laissoit cependant pas moins son fils en bute à la vivacité des poursuites du Sieur de V***. Les yeux uniquement ouverts sur les intérêts de ce fils, prêt à succomber enfin sous le poids de la persécution, il crut ne devoir en cette occasion prendre de conseil que de l'amour paternel ; résolu de risquer jusqu'à sa propre vie pour sauver une tête si chere, il se traîne aussitôt chez le Sieur de V***, se présente en posture de Supliant à la porte de cet homme qu'il eut pû forcer de paroître à la sienne en cette qualité, lui expose humblement l'innocence de son fils au lieu de lui reprocher ses attentats, & à la place de la réparation à laquelle il étoit en droit de le soumettre, lui offre en sa personne une victime sur laquelle il pourroit épuiser en liberté toute la fureur de son ressentiment.

Un événement aussi extraordinaire rendit immobile le Sieur de V***; tout ce que le contraste de la vengeance & de la pitié sont capables de produire de mouvemens opposés dans un même cœur, il le ressentit alors ; mais le spectacle du Sieur *Travenol*, fondant en larmes à ses pieds, rendoit le combat trop inégal pour qu'il pût durer long-tems ; forcé de céder à l'excès de générosité de ce même Vieillard qu'il avoit outragé si cruellement, il sentit malgré lui la haine s'assoupir

dans ſon cœur, & ne voïant plus dans cet inſtant de coupable que lui-même, il le reléve, l'embraſſe, le conjure d'oublier le paſſé, le ſuplie même de l'admettre au nombre de ſes amis, & s'engage ſous la Loi du ſerment, non ſeulement à ſe reconcilier avec ſon fils, mais même à devenir le plus zélé de ſes protecteurs.

Tel fut le ſuccès de cette viſite dont il ſembloit que l'effet alloit être de rendre aux Sieurs *Travenol* pere & fils la tranquilité dont ils ſe voïoient privés depuis ſi long-tems; les eſpérances qu'ils en conçurent, leurs paroiſſoient même d'autant plus légitimes qu'elles étoient fondées ſur une eſpèce d'engagement réciproquement pris entre le Sr. de V*** & le Sieur *Travenol* pere, par lequel d'un côté lui *Travenol* s'étoit déſiſté de tous les droits qu'il avoit de demander une réparation au Sieur de V*** , pour raiſon de l'outrage réel qu'il en avoit reçu, & par lequel, d'un autre côté le Sieur de V*** s'étoit obligé de regarder déſormais *Travenol* fils comme innocent du crime imaginaire qu'il lui avoit imputé; mais quelques ſolemnelles qu'euſſent été en apparence les conditions reſpectives de ce traité de paix, le Sieur *Travenol* pere n'eut que trop tôt lieu de s'appercevoir que les démonſtrations de ſon ennemi n'avoient été que l'effet d'un de ces mouvemens paſſagers, qui ne font qu'attendrir le cœur ſans le changer; à peine l'avoit-il quitté, que la haine avoit repris ſur lui ſon aſcendant naturel; les pourſuites commencées contre *Travenol* fils n'en étoient continuées qu'avec plus de vivacité que jamais, & le Sieur de V*** enhardi par la derniere démarche du Sieur *Travenol* pere, dont il

regardoit les prétentions comme évanouies, ſe flattoit déja de jouir inceſſament en toute liberté du fruit de ſa vengeance.

C'en étoit trop pour que le Sieur *Travenol* différât plus long-tems de faire uſage de ſes droits; la certitude qu'il avoit par devers lui du parjure du Sieur de V***, les lui avoit rendus tout entiers, & c'eut été non ſeulement manquer à ce qu'il ſe devoit à lui-même, mais s'expoſer encore aux plus juſtes reproches de la part de ſon fils, que de s'obſtiner davantage à ménager un homme qui violoit auſſi ouvertement à leur égard le plus ſacré de tous les engagemens; ce fut par des motifs auſſi preſſans qu'il ſe détermina, le 19. Novembre dernier, à donner une Requête par laquelle en demandant à être reçu partie intervenante dans l'inſtance pendante en la Chambre Criminelle du Châtelet, entre le Sieur de V*** & ſon fils, il conclut à ce qu'attendu que c'étoit à l'inſtigation & pourſuite du Sieur de V*** qu'il avoit été conduit le 7 Juin précédent, & détenu pendant cinq jours au ſecret dans les priſons du For-l'Evêque *en vertu de l'Ordonnance du Lieutenant de Police*, le Sieur de V*** fut condamné envers lui en 6000 liv. de dommages & interêts & aux dépens; ſauf à lui *Travenol* à ſe pourvoir par les voies de droit contre l'Ordonnance du Lieutenant de Police, & pour faire ordonner la radiation de ſon écrouë.

C'eſt ſur cette Requête qu'eſt intervenue le 30 Décembre dernier, après une Plaidoirie ſolemnelle, la Sentence contradictoire dont le Sieur de V*** & le Sieur *Travenol* pere ſont reſpectivement Apellans, qui a condamné le Sieur de V***

envers le Sieur *Travenol* pere en 600 liv. de dommages & intérêts lesquels demeureroient compensés, jusqu'à dûe concurrence, avec les 300 liv. auſquels la même Sentence avoit condamné *Travenol* fils envers le Sieur de V***.

Après les faits dont on vient de rendre compte, deux choſes doivent étonner ici ; la premiere, c'eſt que le premier Juge ait borné la vengeance du Sieur *Travenol* pere à des dommages & intérêts auſſi modiques ; la ſeconde, c'eſt que malgré la juſtice des plaintes que ce Vieillard étoit en droit de former contre une réparation auſſi inſuffiſante, ce ſoit néanmoins le Sieur de V*** qui le premier ait oſé reclamer contre un jugement, dont il ſemble qu'il n'étoit pas poſſible qu'à ſon égard il pût ſe diſſimuler la faveur ; c'eſt cependant lui qui a rallumé le flambeau de la guerre, en interjettant apel avant le Sieur *Travenol* pere des diſpoſitions de cette Sentence ; & quel étoit l'objet de cet apel ? Ceci mérite une ſinguliére attention ; ce n'étoit pas de rendre la Cour, en qualité de Juge naturelle des Parties, arbitre ſouverain de leurs différends : le Sieur de V** avoit des raiſons trop eſſentielles de ne pas s'expoſer aux regards pénétrans de ce Tribunal éclairé ; le zéle avec lequel il avoit plus d'une fois entendu dire qu'on y avoit vengé la Religion & la ſociété des entrepriſes teméraires de certains Auteurs Anonymes, jaloux de renverſer d'un même coup le culte de l'une, & les Loix fondamentales de l'autre, lui étoit un trop sûr garant de l'empreſſement qu'on y témoigneroit à venger également un malheureux Vieillard des outrages les plus ſanglans ; auſſi cet apel n'étoit-il à ſes yeux, dans

les circonſtances dans leſquelles il étoit alors, qu'une ſimple formalité que rendoit indiſpenſable l'évocation qu'il avoit ſollicité de ſon affaire au Conſeil. En effet, il faut obſerver que ſur l'apel interjetté par *Travenol* fils de la Sentence du Châtelet, le Sieur de V*** qui craignoit avec raiſon que *Travenol* pere ne ſe rendit pareillement Appellant de cette Sentence, & que la Cauſe ne s'engageât au Parlement, avoit commencé par obtenir un Arrêt ſur Requête non communiquée, qui en évoquant la Cauſe au Conſeil, renvoïoit en même tems les Parties pour leur être fait droit en la Chambre de l'Arſenal; par là le Sieur de V*** s'étoit d'un côté délivré des allarmes que lui avoit donné la juſte ſévérité de la Cour protectrice née des malheureux, & de l'autre il s'étoit mis en état d'eſpérer que le genre & la multitude des affaires qui partagent le Miniſtére reſpectable des Commiſſaires du Conſeil leur feroit néceſſairement perdre de vuë une conteſtation dont l'objet après tout n'intéreſſoit en aucune façon l'Etat, & dont il avoit perſonnellement tant de raiſons d'éloigner la déciſion. Mais le Sieur de V*** n'a pas joui long-tems du fruit de cette tentative, auſſi injurieuſe à l'autorité de la Cour que contraire à l'ordre des Juriſdictions. Les Srs. *Travenol* pere & fils n'ont pas un ſeul inſtant différé de faire uſage des moyens, à la faveur deſquels ils pouvoient ſe flater de ramener en la Cour la diſcuſſion d'une affaire, de la connoiſſance de laquelle il n'auroit pas été poſſible de ſe dépouiller ſans porter viſiblement atteinte à ſes droits; leurs eſpérances n'ont point été trompées; & ſur la ſimple Requête d'oppoſition qu'ils ont

eu l'honneur de préſenter au Conſeil, ils ont eu l'avantage d'y obtenir le 25 Mars dernier un Arrêt, par lequel Sa Majeſté a ordonné que les Parties procéderoient en la Cour comme avant l'Arrêt d'évocation.

Rétabli dans tous ſes droits, le Sieur *Travenol* pere s'eſt mis auſſi-tôt en état & de deffendre à l'apel du Sieur de V***, & de faire valoir les différentes prétentions qu'il étoit lui-même en droit de former.

Elles avoient trois objets.

Le premier, & celui dont il étoit en même-tems le plus jaloux, étoit de faire prononcer la nullité de l'Ordonnance de Police, en vertu de laquelle il avoit été conſtitué priſonnier, & de faire ordonner la radiation de ſon écrouë de deſſus les Regiſtres de la Géole du For-l'Evêque.

Le ſecond étoit de faire infirmer un jugement qui ne l'avoit vengé qu'en partie des perſécutions du Sieur de V***.

Enfin le troiſiéme, étoit de faire ordonner la ſuppreſſion d'une Lettre imprimée ſans permiſſion, & diſtribué dans le Public par le Sieur Abbé d'*Olivet* lui-même dans le cours de l'inſtance pendante au Châtelet.

Ces trois différens Chefs de demande ont fait la matiere des concluſions que le Sieur *Travenol* pere, après s'être rendu Apellant tant de l'Ordonnance du Lieutenant de Police, que de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel, a pris dans les différentes Requêtes qu'il a préſentées en la Cour, & ſur leſquelles elle a maintenant à prononcer.

Ainſi toute ſa cauſe ſe diviſe naturellement en

trois parties également principales.

On discutera dans la premiere, l'apel par lui interjetté de l'Ordonnance du Lieutenant de Police.

On établira dans la seconde, l'indispensable nécessité d'infirmer en ce qui peut le concerner, les dispositions de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel, & on fera voir en même tems toute la témérité de l'apel interjetté par le Sieur de V*** de cette même Sentence.

Enfin on démontrera dans la troisiéme, la solidité de la demande en suppression de la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet*.

Tel est tout le plan de la défense du Sieur *Travenol* pere. Il s'agit actuellement de proposer successivement les moyens sur lesquels elle est fondée.

PREMIERE PARTIE.

Apel interjetté par le Sieur Travenol *pere de l'Ordonnance renduë par le Lieutenant de Police.*

Avant que d'entrer dans la discussion de cet objet, il est nécessaire de commencer par rétablir un fait, sur la vérité duquel il est bien singulier qu'on ait osé chercher de la part du Sieur de V*** à répandre des doutes dans l'esprit du Public, c'est celui de l'existance de cette Ordonnance renduë par le Lieutenant de Police, en vertu de laquelle le Sieur *Travenol* pere a été constitué prisonnier au For-l'Evêque; quelques positives, quelques autentiques mêmes que soient les preuves sur lesquelles on est en état d'appuïer la réalité de cette Ordonnance, on n'a cependant pas craint de la travestir dans le monde en un ordre du Roi, &

de publier hautement que ſi le Sieur *Travenol* pere avoit perdu pour un tems l'uſage de ſa liberté, c'étoit à lui de reſpecter en ſilence la volonté du Prince qui avoit jugé à propos de la lui ravir. Mais comment eſt-il poſſible que le Sieur de V*** ou ſes conſeils n'aïent pas ſenti, qu'hazarder un fait de cette nature c'étoit en compromettant d'un côté l'autorité Roiale, s'expoſer de l'autre au démenti le plus formel & le plus humiliant, puiſqu'il eſt prouvé démonſtrativement par la déclaration même de *Davenel* Inſpecteur de Police, que c'eſt *en vertu d'une Ordonnance de Police en date du 6 Juin, laquelle eſt reſtée en ſes mains*, qu'il avoit conduit le Sieur *Travenol* en priſon, déclaration qui doit avoir ici d'autant plus de poids qu'elle eſt faite par un homme qui a ſerment en Juſtice, & qu'elle eſt conſignée dans le Régiſtre même de la Géole du For-l'Evêque dont on a raporté ci-devant l'extrait. Dira-t'on que *Davenel* s'eſt mépris, & qu'il a mis en la place d'un ordre du Roi, dont il étoit réellement porteur, une Ordonnance de Police qui n'exiſtoit pas; mais un fait tel que celui-là n'intéreſſoit-il pas trop ſes fonctions pour qu'on puiſſe croire qu'il ſe ſoit trompé ſi lourdement? Un Officier de Police ne ſe connoît-il pas en ordres du Roi, n'en doit-il pas ſentir toute l'importance; en un mot, préſumera-t'on jamais, ſans des preuves, que le Sieur de V*** ſera toujours hors d'état de produire, que dans une circonſtance auſſi délicate, il ait pouſſé l'inattention ou la mauvaiſe foi juſqu'à ſubſtituer à un ordre du Roi bien réel une Ordonnance de Police imaginaire? Quels riſques n'auroit-il pas couru, puiſqu'en reconnoiſſant d'u-

ne part que cette Ordonnance étoit restée entre ses mains, de l'autre il se seroit constitué gratuitement dans l'impossibilité de la pouvoir représenter, en supposant qu'elle n'eut pas existé ; c'est donc, on ne craint pas de le dire, une fausseté caractérisée que d'avancer, comme le publie le Sr. de V***, que c'est par ordre du Roi que le Sieur *Travenol* pere a été constitué prisonnier. Ce point de fait est radicalement détruit par la certitude d'un fait contraire : c'est-à-dire par l'existance même de l'Ordonnance de Police, de laquelle il n'est plus possible de douter, puisqu'elle est relatée dans l'écrouë même du Sieur *Travenol*, que la date en est certaine, & qu'enfin elle subsiste encore actuellement entre les mains de l'Officier qui l'a mis à exécution, & auquel elle sert de décharge.

Ce point de fait une fois éclairci, nous ramene à la discussion de l'apel interjetté par le Sieur *Travenol* de cette même Ordonnance.

Elle doit être infirmée parce qu'elle est nulle, soit qu'on la considére par raport au Magistrat qui l'a renduë, soit qu'on l'envisage par raport à celui qui l'a sollicitée, soit enfin qu'on l'examine par raport à celui contre lequel elle a été expédiée ; en effet de ces trois différens points de vuë qui sont les seuls sous lesquels elle puisse être considérée, il résulte trois moiens invincibles de nullité parce qu'il est inconteſtable,

Premierement que le Lieutenant de Police qui l'a renduë, n'en avoit pas le pouvoir.

Secondement que le Sieur de V*** qui l'a sollicitée, ne devoit jamais l'obtenir.

Troisiémement, enfin que l'état & la qualité

du Sieur *Travenol* contre lequel elle a été délivrée, devoient l'en préſerver.

Trois propoſitions également intéreſſantes, & dont la vérité va ſe manifeſter dans tout ſon jour.

Lorſqu'on dit en premier lieu, que le Lieutenant de Police, en rendant contre le Sieur *Travenol* l'Ordonnance dont il s'agit, a excédé les bornes de ſon pouvoir, l'objet qu'on ſe propoſe n'eſt pas de chercher à reſtraindre l'étenduë des priviléges, & des prérogatives attachés au miniſtére important qu'il remplit ; on reſpecte tropen ſa perſonne, l'autorité qu'il tient de la main du Souverain, pour oſer y porter aucune atteinte ; mais cette autorité eſt tellement illimitée qu'elle le rende l'arbitre abſolu de la deſtinée de tous les Citoïens ? Au nombre des droits dont il jouit doit-on compter celui de diſpoſer à ſon gré de leur liberté ? Peut-il en un mot donner des fers & les rompre ſans avoir d'autre raiſon à rendre de ſa conduite, que celle de ſa volonté ſuprême ? Voilà ce qu'il s'agit uniquement d'examiner, ou plûtôt voilà les droits qu'on entreprend de lui conteſter ſans craindre de paſſer pour téméraire, parce qu'il eſt indubitable que ces droits ſont l'appanage excluſif de la ſouveraineté, qu'ils réſident privativement en la perſonne du Prince, & qu'ils ſont abſolument incommunicables.

En effet tranſportons-nous, pour un moment, dans ces tems où les Rois ont ceſſé de deſcendre du Trône pour monter ſur le Tribunal, & contraints de ſe livrer tout entiers au ſoin de calmer les grandes tempêtes qui troublent les régions ſupérieures de l'Etat, ont été forcés de remettre en d'autres mains celui de diſſiper les petits

tits orages qui ne s'élevent que trop souvent dans les inférieures, quelle est la nature & l'étendue du pouvoir que les Magistrats destinés à représenter le Prince dans les pénibles fonctions de la Justice, ont alors reçu de lui ? Jugeons-en par la conduite journaliére de la Cour, elle qui réunissant en sa personne toute la plénitude de ce pouvoir, n'en use cependant qu'avec ce sage discernement si conforme aux intentions du Souverain. Que doit-on penser de son zéle infatigable à demêler le vrai d'avec le faux, à discerner le bon droit d'avec le mauvais, de cette attention scrupuleuse à distinguer le crime d'avec ce qui n'en a souvent que l'apparence, & à ne punir comme coupable que celui qu'après l'examen le plus serieux & le plus impartial il n'est plus possible de méconnoître pour tel ? Si ce n'est qu'elle regarde elle même le pouvoir que donne la Magistrature, non pas comme un pouvoir tellement absolu qu'il ne doive avoir pour motif, & pour régle de son action que la volonté de celui qui l'exerce, mais comme un simple droit de venger sur un accusé l'infraction des Loix, lorsqu'il est une fois convaincu d'en avoir violé les dispositions. Et si telle est la juste idée que se forme la Cour elle même du pouvoir dont le Prince l'a rendu dépositaire, à combien plus forte raison les Juges inférieurs, dont l'autorité est subordonnée à celle de ce Sénat Auguste, doivent-ils se montrer attentifs à ne point en franchir les bornes.

Cela présuppose, rentrons dans notre espéce, & voions d'abord qu'elle étoit la nature du pouvoir que les plaintes du sieur de V*** donnoient au Lieutenant de Police sur le sieur *Travenol*.

D'après les principes que nous venons d'établir, il eſt conſtant qu'il n'étoit autre que celui de décerner une condamnation contre le ſieur *Travenol*, dans le cas où les preuves du delit qui lui étoit imputé par le ſieur de V*** auroient été pleinement acquiſes ; dans le cas où par une information judiciairement faite, il auroit été convaincu d'être l'Auteur, l'Editeur ou le Colporteur des Libelles dont étoit queſtion ; juſques-là le ſieur *Travenol* pere pouvoit bien paroître aux yeux du Lieutenant de Police comme un Accuſé ; mais jamais il ne pouvoit être traité par lui comme un coupable, ou même comme un homme qu'on pût ſoupçonner de l'être ; or dans quelle circonſtance l'Ordonnance de Police eſt-elle intervenue ? A la vérité le ſieur *Travenol* pere avoit été dénoncé verbalement par le ſieur de V*** au Magiſtrat, comme complice ou fauteur de la diſtribution des deux prétendus Libelles, mais les plaintes & les dénonciations du ſieur de V*** avoient-elles été formées dans les régles ? Y avoit-il eu une information d'ordonnance, des témoins entendus ? En un mot toutes ces formalités ſi eſſentiellement preſcrites par les Ordonnances, & dont l'objet eſt de convaincre en quelque ſorte un Accuſé avant que de s'aſſurer de ſa perſonne, avoient-elles été religieuſement obſervées ? Non ſans doute, on ne voit avant cette Ordonnance de Police, ni plainte rendue en forme par le ſieur de V***, ni Requête de ſa part à l'effet d'obtenir permiſſion d'informer, ni Information, ni Décret ; la volonté ſeule du Lieutenant de Police ſubjugée à la vérité par les clameurs du ſieur de V*** qui l'obſédoit ſans ceſſe a donc donné

l'être à cette Ordonnance, & de-là cette conſéquence qu'elle doit être néceſſairement déclarée nulle, puiſque d'un côté le pouvoir que le Lieutenant de Police avoit ſur le ſieur *Travenol*, n'étoit point de nature à n'avoir préciſément pour régle, que la ſeule volonté de ce Magiſtrat, & que d'un autre côté il eſt démontré qu'il ne pouvoit faire uſage de celui qu'il avoit réellement ſur ce Vieillard, en ſa qualité d'Accuſé, que dans le cas où par une inſtruction faite dans les régles il auroit été convaincu du crime qui lui étoit imputé.

Conſequence de la vérité de laquelle on peut dire, à la louange du Lieutenant de Police, qu'il a lui-même été ſi frappé, qu'à peine encore déſabuſé des funeſtes impreſſions que les déclamations éternelles du ſieur de V*** n'avoient malheureuſement que trop fait ſur ſon eſprit, nous voïons qu'il a revoqué ſans héſiter cette Ordonnance, au bout de cinq jours; comme ſi par cette eſpéce de rétractation volontaire il eut été jaloux de faire voir qu'il croïoit ne pouvoir trop tôt réparer un mal, qui néanmoins étoit bien plus le crime du ſieur de V*** que ſa faute particuliére, ni rendre trop promptement au malheureux *Travenol* la liberté, dont il commençoit à ſentir qu'il n'avoit pas eu le droit de le priver auſſi militairement.

Voilà donc comment conſidérée, premiérement par rapport au Lieutenant de Police qui l'a renduë, l'Ordonnance dont il s'agit eſt nulle; paſſons au ſecond & troiſiéme moïen de nullité que nous confondrons enſemble parce qu'ils ſont inſéparables, & tâchons actuellement de faire

voir que quand même on supposeroit que le Lieutenant de Police auroit eu le pouvoir nécessaire pour être en état de rendre cette Ordonnance, elle n'en seroit pas moins nulle encore, parce que dans ce cas là même, & le sieur de V*** qui l'a sollicitée, n'auroit jamais dû l'obtenir, & le sieur *Travenol* contre lequel elle a été expédiée auroit dû par la seule considération de son état en être pleinement à couvert.

On pourroit se renfermer pour l'établissement de ces deux propositions dans une paralelle extrêmement simple entre le sieur de V*** & le sieur *Travenol*; en effet jamais Accusateur & Accusé se présentérent ils dans des circonstances plus propres à faire présumer l'innocence de l'un, & la témérité de l'Accusation de l'autre? D'un côté quel étoit le Dénonciateur? C'étoit le sieur de V***; c'est-à-dire un homme aveuglé dans l'instant par la vengeance, & qui dans la fureur dont il étoit possédé, cherchoit par tout une victime sur laquelle il pût l'assouvir en liberté; de l'autre quel étoit l'Accusé? C'étoit un vieillard de 80 ans que sa profession rendoit absolument étranger aux querelles des gens de Lettres, & que ses infirmités obligeoient d'ailleurs à s'occuper d'interêts bien plus sérieux que celui de tourner en ridicule un Auteur dont le nom même ne lui étoit pas connu. Croira-t'on, après cela, qu'il en fallut davantage pour déterminer d'une part le Lieutenant de Police à rejetter les plaintes, les clameurs, les sollicitations du sieur de V***, & pour l'engager de l'autre à laisser terminer en paix sa carriere au malheureux *Travenol*? Mais quand il seroit possible d'imaginer que les con-

fidérations réſultantes de ce paralelle n'auroient pas été peut-être aſſez puiſſantes, la ſeule qualité de domicilié dont le ſieur *Travenol* étoit en poſſeſſion, n'auroit elle pas dû ſuffire pour arrêter le bras du Lieutenant de Police? Car enfin quand on ſuppoſeroit pour un moment que ce Magiſtrat, par un privilége inoui, pût être autoriſé dans certain cas à ſe ſervir de pareilles voïes de fait, contre qui lui ſeroit-il permis d'en faire uſage? Si ce n'eſt uniquement contre ces vagabonds que le ſeul défaut d'état & de domicile ſuffit pour rendre ſuſpects aux yeux de la Juſtice, contre ces malfaiteurs de profeſſion, auxquels on ne peut ôter le moïen de nuire qu'en leur ôtant la liberté, & dont le repos de la ſociété ſemble exiger qu'on lui faſſe promptement le ſacrifice. Mais un domicilié, mais un Citoïen qui n'a jamais quitté ſa Patrie, mais un homme qui tient à l'Etat par une profeſſion dont il a toujours rempli les fonctions avec honneur, mais un pere de famille qui vit tranquillement dans le ſein de ſes foiers, au milieu de ſes enfans, on en atteſte ici l'équité de la Cour, étoit-ce contre un homme de cette eſpèce qu'il pouvoit être permis au Lieutenant de Police d'uſer de pareilles voïes? Dira-t'on que le titre d'accuſation étoit trop grave, pour ne pas commencer par s'aſſurer de ſa peſonne? Mais de bonne foi de quoi s'agiſſoit-il? Quel étoit le corps du délit? Une plaiſanterie litteraire, un pur jeu d'eſprit dont tout le mal conſiſtoit à s'être peut-être un peu trop éguaïé aux dépens d'un Auteur, ſur lequel après tout on ne faiſoit que repouſſer en gros une partie des traits qu'il avoit lancés plus d'une fois en

détail sur tant de personnes qui avoient été les objets de sa Censure ? Dira-t'on que les preuves étoient trop complettes pour qu'on ne pût pas hazarder de passer hardiment pardessus les formalités ordinaires ? Mais cette objection seroit encore plus déplorable que la précédente, puisqu'il est démontré que de preuves de quelque nature qu'il soit possible de les concevoir, il n'y en avoit pas une seule, on ne dit pas seulement qu'on produisit, mais qu'on fut même en état d'imaginer contre le Sieur *Travenol* pere ! Tout ne concouroit-il pas au contraire à faire présumer son innocence ? Le silence que le Colporteur arrêté par les soins du Sieur de V*** avoit gardé sur tout ce qui pouvoit le concerner, l'inutilité de la perquisition faite dans sa chambre, en un mot le cri général de tous ceux qui le connoissoient & dans lesquels il trouvoit autant d'apologistes, n'étoit ce pas-là autant de raisons qui devoient nécessairement lier les mains au Lieutenant de Police ? Et d'après cela seul n'est-on par en état de conclure, que sous quelque point de vuë que l'Ordonnance renduë par ce Magistrat puisse être envisagée, soit par raport à lui-même, soit par raport au Sieur de V*** , soit enfin par raport au Sieur *Travenol*, elle n'est pas même appuyée sur le plus léger prétexte qui puisse en assurer la validité, puisqu'on doit être actuellement convaincu, premierement, que lui même, il n'avoit pas le pouvoir de la rendre ; secondement, que quand il l'eût eu, jamais le Sieur de V*** n'auroit dû sur ses sollicitations en obtenir l'expédition ; troisiémement, enfin que l'état & la qualité du Sieur *Travenol* auroient dû le mettre à couvert d'un décret de cette espéce.

Mais ſi les moyens ſur leſquels on s'eſt efforcé d'appuyer la preuve de ces trois Propoſitions garantiſſent au Sieur *Travenol* le ſuccès de ſa demande en nullité, quel avantage ne lui donnent-ils pas d'un autre côté ſur le Sieur de V*** ? A quels dommages & intérêts, à quelle réparation ce malheureux vieillard n'eſt-il pas déſormais en droit de le ſoumettre, lui dont les calomnieuſes dénonciations & les ſollicitations réitérées ont pour ainſi dire forcé le Lieutenant de Police à s'écarter ſi prodigieuſement des régles ? Cette derniere réflexion à laquelle nous donnerons plus d'étenduë par la ſuite, nous conduit naturellement à la ſeconde Partie de la cauſe, c'eſt-à-dire à la diſcuſſion des apels reſpectivement interjettés par le Sieur de V*** & par le Sieur *Travenol* pere de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel.

SECONDE PARTIE.

*Apels reſpectivement interjettés par les Sieurs de V*** &* Travenol *pere de la Sentence du Lieutenant Criminel.*

Le vrai moyen de juger ſainement du mérite de ces deux apels, c'eſt d'en examiner & d'en approfondir ſéparément les motifs ; jamais il n'y en eut de plus diamétralement opoſés. D'un côté le Sieur de V*** eſt Apellant ſur ce fondement que n'ayant eu nulle part à l'empriſonnement du Sr. *Travenol*, & n'étant par conſéquent coupable de rien envers lui, mal à propos le premier Juge l'a-t'il condamné en des dommages & intérêts ; de l'autre au contraire le Sieur *Travenol* eſt Apellant

en ce qu'il ſoutient que les 500 liv. de dommage, & interêts qui lui ont été accordés par le premier Juge, & qu'il a réduits à deux cens livres, en les compenſant avec ceux auſquels *Travenol* fils avoit été condamné, ne le vengent qu'imparfaitement des outrages qu'il prétend être en droit de reprocher au Sieur de V***.

Ainſi deux choſes extrêmement importantes à examiner ici; la premiere, ſi le Sieur *Travenol* eſt ou bien ou mal fondé dans l'imputation qu'il fait au Sieur de V*** de l'empriſonnement injuſte dont il ſe plaint. La ſeconde, ſi dans le cas où la détention du Sieur *Travenol* ſeroit véritablement l'ouvrage du Sieur de V***, les cinq cens livres de dommages & intérêts auſquels il eſt condamné, méritent d'être regardés comme une réparation dont le Sieur *Travenol* doive ſe contenter à tous égards. Voilà les deux ſeules queſtions dont on peut dire que dépend eſſentiellement le ſort des deux apels ſoumis à la déciſion de la Cour, parce qu'en effet, ſi d'une part il eſt démontré que c'eſt avec raiſon que le Sieur *Travenol* impute ſon empriſonnement au Sr. de V***, il en réſulte que le Sieur de V*** eſt mal fondé dans ſon apel; & ſi d'un autre part il eſt prouvé par la nature des outrages faits au Sieur *Travenol*, qu'il étoit en droit de compter ſur une réparation beaucoup plus conſidérable, il faudra néceſſairement en tirer cette conſéquence qu'il a eu raiſon d'interjetter appel de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel.

On partagera donc cette portion de la Cauſe en deux propoſitions extrêmement ſimples.

On fera voir dans la premiere que le Sieur de

V*** ne doit point être écouté dans ſon apel, parce qu'il eſt évident que le Sieur *Travenol* eſt en droit de reprocher ſon empriſonnement.

On établira dans la ſeconde que l'apel du Sr. *Travenol* eſt fondé au contraire ſur les raiſons les plus ſolides, parce qu'il eſt certain qu'il n'y a aucune proportion entre l'outrage qu'il a reçu, & les dommages & intérêts qui lui ont été accordés, & que d'ailleurs la compenſation de ces mêmes dommages & interêts eſt une diſpoſition injuſte en elle-même, & viſiblement contraire à toutes les régles. Tel eſt en deux mots le plan de cette ſeconde Partie.

Reprenons. Nous diſons d'abord que le Sieur de V*** eſt le véritable & le ſeul auteur de l'empriſonnement du Sieur *Travenol*, la preuve de cette propoſition s'établit, premiérement par les circonſtances même de cet empriſonnement, ſecondement par les Piéces dont le Sieur de V*** argumente dans la Cauſe, troiſiémement enfin par la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* à ſon frere.

Dans quelles circonſtances, dans quel tems le Sieur *Travenol* a-t-il été conſtitué priſonnier ? Quatre jours préciſément après la perquiſition qui avoit été faite dans ſa maiſon ; de-là cette conſéquence naturelle que ces deux événemens qui ſe touchent, pour ainſi dire, n'ont eu l'un & l'autre qu'une ſeule & même cauſe, & que ce ſont les mêmes motifs qui avoient occaſionné la viſite chez le Sieur *Travenol*, qui ont déterminé depuis le Magiſtrat à le faire conduire dans les Priſons du For-l'Evêque. Mais il eſt prouvé d'un autre côté, ſoit par le Procès verbal du Commiſſaire *Lavergée*, ſoit par les aveux réïtérés du Sieur de V*** lui-

même, que c'eſt ſur ſes plaintes, & ſur ſes dénonciations qu'il a été procédé à la viſite chez le Sieur *Travenol*: il doit donc également demeurer pour conſtant que c'eſt ſur ſes mêmes plaintes que le Sieur *Travenol* eſt en droit de rejetter aujourd'hui la cauſe de ſon empriſonnement.

De la part du Sieur de V*** on répond que ce ne ſont là tout au plus que des préſomptions, fondées ſur le peu d'intervalle qui ſe rencontre entre l'époque de la viſite faite chez le Sieur *Travenol*, & celle de ſa détention; cela peut être; mais auſſi quel degré de force ces préſomptions n'acquérent-elles pas lorſqu'on les réunit aux inductions qui naiſſent des propres piéces du Sieur de V***, & de celles dont il argumente dans la cauſe.

Quel eſt d'abord le langage qu'on lui a fait tenir en cauſe principale, dans les différentes Requêtes qu'il a données contre *Travenol* fils, dans des tems où ne prévoïant pas la demande que le Sieur *Travenol* pere pourroit former un jour contre lui, il n'avoit encore aucun intérêt à déguiſer la vérité des faits? N'y a-t'il pas avoué de la maniere la plus formelle & la plus poſitive, que pluſieurs perſonnes, informées de la détention du Sr. *Travenol*, étoient venu *intercéder* auprès de lui pour ce malheureux Vieillard, & que ſur les inſtances réitérées de ces *Interceſſeurs*, il n'avoit pû ſe diſpenſer d'agir pour obtenir ſon élargiſſement? Or qu'il ſoit permis de le demander ici; convenir que des perſonnes qui s'intéreſſoient au ſort du Sieur *Travenol* étoient venu *intercéder* pour lui auprès du Sieur de V***, & convenir en même-tems qu'en conſéquence de ces *Interceſſions* le Sr. de V*** avoit réellement ſollicité ſa délivrance,

n'eſt-ce pas avouer deux choſes, la premiere que dans le Public on regardoit la détention du Sr. *Travenol* pere comme l'ouvrage du Sr. de V***, puiſqu'on penſoit que c'étoit auprès de lui qu'il falloit intercéder pour obtenir ſon élargiſſement, la ſeconde, que le Sr. de V*** ſe regardoit lui-même comme le véritable auteur de cet empriſonnement, puiſque c'eſt ſur les inſtances réitérées de ceux qui viennent *intercéder* pour le Sieur *Travenol* qu'il ſe détermine à agir pour lui faire rendre ſa liberté ?

Mais ce n'eſt pas tout, & l'uſage que le Sieur de V*** a fait en cauſe principale d'un Mémoire qui avoit été préſenté à la Police dans le tems de la détention du Sieur *Travenol* nous fournit contre lui quelque choſe de bien plus poſitif.

Il faut obſerver à cet égard, que dans cette Piéce adoptée ſinguliérement par le ſieur de V***, & de laquelle il a prétendu tirer les plus fortes inductions contre *Travenol* fils, l'empriſonnement du ſieur *Travenol* y eſt annoncé comme l'effet des pourſuites & des ſollicitations du ſieur de V*** auprès du Lieutenant de Police ; or, s'il eſt vrai, comme on ſe flate de le démontrer, que l'uſage que le ſieur de V*** a fait de cette même Piéce, entraîne néceſſairement une reconnoiſſance formelle de la vérité de toutes les énonciations qu'elle contient ; ne voilà-t'il pas le ſieur de V*** convaincu de nouveau, par ſon propre aveu, que c'eſt à lui ſeul que le ſieur *Travenol* eſt en droit d'imputer ſa détention ? L'unique choſe qu'on ait donc à prouver, c'eſt que l'uſage que le ſieur de V*** prétend faire d'une partie de ce Mémoire, entraîne néceſſairement avec lui la re-

connoiſſance de la vérité de toutes les énonciations qu'il renferme; & c'eſt ſur quoi l'on ne penſe pas qu'il ſoit poſſible au ſieur de V*** d'élever le moindre contredit; en effet, comment parviendra-t'il jamais à perſuader qu'on doive ajouter foi ſur ſa ſimple garantie, à ce que les Artiſans du Mémoire ont dit dans la partie de cette Piéce qui eſt à la charge de *Travenol* fils, s'il ne convient en même tems qu'on doit ajouter la même foi à la partie de cette même Piéce dont *Travenol* pere prétend tirer avantage? Car n'eſt-il pas évident que s'il étoit démontré que dans une partie de ce Mémoire on n'eut pas dit la vérité, dès-lors il ſeroit permis & même il ſeroit juſte de ſoupçonner l'autre de n'être également que l'ouvrage du menſonge & de l'impoſture? Toutes les parties du Mémoire préſenté à la Police, doivent donc abſolument avoir le même ſort, c'eſt-à-dire, qu'il faut indiſtinctement les regarder toutes, ou comme revêtues du caractére de la vérité, ou comme infectées des erreurs du menſonge; & de-là cette conſéquence, qui plaçant le ſieur de V*** dans une alternative aſſez embaraſſante à la vérité, ne lui laiſſe que le choix de l'un de ces deux partis, ou d'abandonner entiérement ce Mémoire, auquel cas s'il met *Travenol* pere hors d'état d'en tirer des inductions contre lui, il ſe prive lui-même du droit d'en tirer aucune contre *Travenol* fils, ou d'adopter ce même Mémoire dans toutes ſes parties, auquel cas s'il en tire avantage contre *Travenol* fils, qui ſçaura bien s'en défendre, il ne peut conteſter à *Travenol* pere le droit de s'en ſervir à ſon tour, pour le convaincre d'être le véritable & le ſeul

auteur de ſa détention au For-l'Evêque.

Enfin une derniere preuve qui s'éleve contre le ſieur de V***, c'eſt celle qui réſulte du témoignage même du ſieur Abbé d'*Olivet*, témoignage d'autant moins ſuſpect, que la conduite qu'il a tenue dans tout le cours de cette affaire, n'a pas, à beaucoup près, donné lieu de ſoupçonner qu'il pût y avoir la moindre intelligence entre le ſieur *Travenol* & lui ; cependant de quelle maniére s'eſt-il expliqué ſur ce qu'on devoit penſer des véritables cauſes de l'empriſonnement du ſieur *Travenol*, dans cette Lettre fameuſe qu'il avoit écrite à ſon frere dans le tems que la cauſe étoit engagée au Châtelet ? Forcé de rendre hommage à la vérité des faits, n'y convient-il pas expreſſément que *Travenol* pere n'avoit été arrêté qu'en conſéquence des perquiſitions faites au ſujet des prétendues Satyres publiées contre le ſieur de V*** ? N'ajoute-il pas même que dans le tems (*a*) *on jugea que lui qui étoit alors Directeur de l'Académie, & qui venoit en cette qualité d'y recevoir le ſieur de V***, il étoit plus à portée que perſonne de lui parler en faveur du priſonnier, & qu'une parole avoit ſuffi.* Mais ſi le ſieur Abbé d'*Olivet* s'exprime ainſi dans ſa Lettre, lui qui avoit une connoiſſance perſonnelle de tout ce qui s'étoit paſſé entre le ſieur de V***, & les ſieurs *Travenol* pere & fils, ſi, malgré l'interêt qu'il a toujours pris dans cette affaire à ce qui regardoit le ſieur de V***, il eſt contraint d'avouer que ce n'étoit qu'en lui parlant en faveur du ſieur *Travenol*, qu'on pouvoit

(*a*) Page 2.

parvenir à briſer ſes liens, doit-on être ſurpris après cela que ce vieillard impute aujourd'hui ſon empriſonnement au ſieur de V*** , & lui en demande raiſon, comme à celui auquel il eſt ſeul en droit de le reprocher.

A des moïens auſſi frappans, il eut été ſans doute impoſſible au ſieur de V*** d'oppoſer une défenſe capable d'en ébranler la ſolidité ; auſſi tout le ſyſtême de ſon Défenſeur s'eſt-il réduit, en cauſe principale, à une prétendue fin de non-recevoir qu'on avoit préſenté comme inſurmontable, & dont il n'a cependant pas été difficile au ſieur *Travenol* de ſe mettre à couvert.

Qu'avez-vous à me reprocher, lui a dit avec confiance le ſieur de V*** ? Que pouvez-vous être en droit de me demander ? Ne prétendez-vous pas que c'eſt en vertu d'une Ordonnance de Police que vous avez été conduit au For-l'Evêque ? Si cela eſt, ſur quel fondement voulez-vous donc me rendre garant & reſponſable des raiſons qu'on a pû avoir de s'aſſurer de votre perſonne ? Et ſans pénétrer dans aucun de ces motifs quels qu'ils puiſſent être, ne ſuffit-il pas que vous conveniez que votre empriſonnement a eu pour principe un ordre émané du Magiſtrat, pour vous rendre non-recevable dans votre demande en dommages & intérêts contre moi.

Voilà l'objection dans toute ſa force, mais il faut avoüer qu'il eſt bien étonnant qu'on ait oſé la préſenter avec tant d'aſſurance ; car enfin de ce que l'Ordre en vertu duquel le ſieur *Travenol* a été conduit au For-l'Evêque, n'étoit point libellé, de ce que les cauſes de ſon empriſonnement n'y étoient point exprimées ; en un mot de ce

que le nom de ſon Accuſateur n'y étoit pas écrit, en eſt-il pour cela moins averé, que c'eſt ſur les ſeules pourſuites du ſieur de V*** que ce Vieillard a été réellement arrêté ? En eſt-il moins certain que cet ordre n'a été que l'effet de la ſurpriſe faite par le ſieur de V*** à la religion du Lieutenant de Police, que c'eſt lui qui l'a ſollicitée ; en un mot, que c'eſt lui, qui uniquement occupé du ſoin de chercher une Victime quelle qu'elle fut à ſa vengeance, a dirigé tous les coups qui ont été portés au ſieur *Travenol* ? Vainement donc le ſieur de V*** ſe flatte t'il de ſe ſouſtraire aux juſtes pourſuites de ce Vieillard, à la faveur de l'obſcurité qu'il affecte de répandre ſur les vrais motifs de ſon empriſonnement ; ces motifs ont été trop publics pour que ce ſtratagême puiſſe aujourd'hui lui réuſſir ; tout *Paris* en a été inſtruit, & en a gémi dans le tems ; on ne les a pas laiſſé même ignorer un ſeul inſtant au ſieur *Travenol* ; & lorſque réduit à l'humiliante condition d'un coupable, il lui fallut ſubir Interrogatoire, le Commiſſaire *Lavergée*, dont le Procès-verbal ſera mis ſous les yeux de la Cour, ne lui laiſſa que trop entrevoir par la nature des queſtions auſquelles il le ſomma de répondre, que c'étoit uniquement à l'inſtigation & pourſuite, & ſur les recherches du ſieur de V*** qu'il étoit détenu en priſon ; qu'elle diſparoiſſe donc à jamais cette prétendue fin de non-recevoir qu'on oppoſe avec tant de confiance au ſieur *Travenol* ; convaincu d'avoir été l'artiſan des malheurs de ce Vieillard, il étoit juſte, il étoit même néceſſaire que le ſieur de V*** en ſupportât la peine, & dès-là la vérité de ces deux conſéquences, premiérement que

le Lieutenant Criminel a pû prononcer des dommages & intérêts contre le ſieur de V*** en faveur du ſieur *Travenol* pere ; ſecondement que l'appel interjetté par le ſieur de V** de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel, eſt un appel téméraire, & dans lequel il doit néceſſairement ſuccomber.

Mais en ſera-t'il ainſi de l'appel interjetté par le ſieur *Travenol* pere de cette même Sentence ? C'eſt ce qu'il s'agit actuellement d'examiner, & c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de préſumer, ſi l'on ſe rappelle qu'il eſt en droit, ainſi qu'on l'a ci devant annoncé, de ſe plaindre des diſpoſitions qu'elle renferme par deux raiſons également ſolides.

La premiére parce qu'il n'eſt vengé qu'en partie des excès qu'il reproche au ſieur de V*** par la modique ſomme de 500 liv. à laquelle ont été fixés en cauſe principale les dommages & intérêts qu'il demandoit.

La ſeconde, parce que la compenſation ordonnée par le premier Juge de ces 500 livres avec les 300 livres auſquels *Travenol* fils a été condamné envers le Sieur de V***, eſt une diſpoſition ſouverainement injuſte en elle-même, & qui ne tend à rien moins qu'à faire ſupporter au Sieur *Travenol* pere la peine d'un délit dont il n'étoit point coupable.

Que le Sieur *Travenol* pere n'ait été vengé qu'en partie, par les 500. livres de dommages & intérêts qui lui ont été accordés, en cauſe principale, c'eſt une vérité qu'on pourroit regarder comme ſuffiſamment établie par tout ce qu'on a juſqu'à préſent emploïé pour ſa défenſe ; mais on

va s'efforcer de la rendre encore plus ſenſible, en mettant la Cour en état de juger d'un côté par la qualité de l'outrage fait au Sieur *Travenol* par le Sieur de V***, & de l'autre par la nature des dommages & intérêts adjugés contre le ſieur de V*** au ſieur *Travenol*, s'il eſt poſſible d'imaginer qu'il y eut la moindre proportion entre l'injure & la réparation.

Qu'eſt-ce que le ſieur *Travenol* eſt en droit de reprocher au Sieur de V*** ? Ce n'eſt pas de ces bruſques accès de fureur, un de ces emportemens paſſagers, que la chaleur d'un premier mouvement, peut faire quelquefois excuſer, ou qu'elle rend toujours infiniment moins criminels ; ce n'eſt pas un de ces traits de vengeance échapé au juſte reſſentiment que l'on conſerveroit contre un ennemi par lequel on auroit été griévement offenſé : non, quelque coupable que des injures de cette eſpèce rendiſſent le Sieur de V***, on ne ſent que trop néanmoins que les circonſtances dont elles ſeroient accompagnées, en en diminuant l'énormité, ne manqueroient pas en même tems d'en affoiblir de plein droit la réparation ; auſſi les plaintes du Sieur *Travenol* ont-elles un objet bien plus grave, & bien plus digne d'exciter contre ſon ennemi toute l'animadverſion de la Juſtice ; un délit caractériſé commis en la perſonne d'un homme précieux à l'Etat à titre de Citoïen vertueux, un outrage auſſi ſanglant que gratuitement fait à un particulier qui ne l'avoit jamais connu, en un mot une calomnie atroce, artificieuſement fabriquée contre un Vieillard dont l'innocence étoit prouvée d'avance par plus de ſoixante années d'une probité toujours irréprochable, voilà le crime

du Sieur de V***, voilà les excès auſquels il s'eſt porté : crime d'autant plus énorme, excès d'autant plus répréhenſibles, que les ſuites en ont été affreuſes. Qu'on ſe rappelle ici le ſpectacle touchant de l'innocence gémiſſante traînée dans ces horribles demeures, préparées pour le crime ; qu'on ſe retrace l'image d'un Vieillard ſans défenſe, livré à toutes les horreurs de la mort, arraché du ſein de ſa maiſon, traîné comme un coupable à travers les rues d'une Ville dans un cachot obſcur, abandonné pendant cinq jours entiers aux plus accablantes réflexions de ce triſte ſéjour où il ne jouiſſoit pas même de la liberté d'inſtruire de ſa détention ceux qui auroient pû ſolliciter ſon élargiſſement. Tels ont été les funeſtes effets de ces ſourdes pratiques, de ces calomnieuſes dénonciations, à la faveur deſquelles le Sieur de V*** eſt enfin parvenu à perdre le malheureux *Travenol* dans l'eſprit du Lieutenant de Police.

Mais n'eſt-ce pas le lieu de s'arrêter & de demander, ſi c'étoit par une ſomme auſſi modique que celle de 500 livres que de pareils excès pouvoient ſe reparer ? La néceſſité ſeule d'effraïer par un exemple ſévére ceux qui, comme le Sieur de V***, ſemblent ſe faire un jeu de pourſuivre l'innocence juſqu'au pied des Autels de la Juſtice, n'auroit-elle pas dû déterminer le premier Juge à décerner contre cet homme une peine capable de troubler la préſomptueuſe ſécurité de tous ſes ſemblables ? Quel eſt en effet le Citoïen, qui ne dût trembler juſques dans le ſein de ſa famille, ſi la Juſtice ne ſéviſſoit avec la plus grande rigueur contre ces hommes inquiets, toujours prêts à s'en prendre à chaque particulier des querelles qu'ils

n'ont que trop ſouvent avec le Public, contre ces hommes dont il ſemble qu'on ſoit sûr de devenir l'ennemi juré, ſi l'on ne s'en déclare hautement le Panégyriſte ; contre ces hommes, en un mot, qui traitant d'injuſtice l'impoſſibilité dans laquelle ils ſe trouvent de réunir tous les ſuffrages, croïent ne pouvoir s'en dédommager qu'en ſacrifiant quelqu'innocent au reſſentiment que l'idée de cette injuſtice prétenduë produit en eux ? Ce n'eſt que par de grands coups qu'on peut eſpérer de ramener ces ſortes de coupables dans les bornes d'une juſte modération, enhardis par un châtiment léger, ils n'en deviennent trop ſouvent que plus redoutables à la Societé. Voilà ce que le premier Juge auroit dû prévoir, & ce qu'il n'a pas fait ; mais c'eſt qu'il étoit réſervé ſinguliérement à la Cour de donner à la vengeance du Sieur *Travenol* pere toute l'étenduë qu'elle méritoit d'avoir, & de rétablir entre le châtiment encouru par le Sr. de V***, & l'énormité de l'outrage par lui fait à ce Vieillard, cette équitable proportion ſi eſſentiellement recommandée par les Loix.

Paſſons au ſecond moïen d'apel ; c'eſt celui qui fournit au Sieur *Travenol* pere la diſpoſition de la Sentence qui compenſe les 500 liv. de dommages & intérêts qui lui ont été accordés, avec les 300. liv. adjugés au Sieur de V*** contre *Travenol* fils.

Pour mettre la Cour en état de ſentir toute la force & la ſolidité de ce moïen, il eſt néceſſaire de lui rapeller le véritable état des différentes conteſtations mûës entre *Travenol* pere, & le Sieur de V***, d'une part, & d'une autre part entre le Sieur de V*** & *Travenol* fils ; parce que c'eſt

principalement du défaut de raport & de relation entre ces deux cauſes, qu'on ſe flate de faire réſulter la preuve de l'injuſtice & de l'irrégularité de la compenſation ordonnée par la Sentence dont eſt apel.

Sur quoi le premier Juge avoit-il à prononcer entre *Travenol* pere & le Sieur de V*** ? Sur une demande en réparation formée contre le Sieur de V***, pour une raiſon de l'outrage que *Travenol* pere prétendoit en avoir reçu.

Quel étoit, d'un autre côté, l'objet de la conteſtation d'entre le Sieur de V*** & *Travenol* fils, c'étoit une demande directement formée par le Sieur de V*** contre *Travenol* fils, au ſujet de prétendus Libelles injurieux dont il l'accuſoit d'avoir été l'Auteur ou l'Editeur.

Or il eſt évident qu'entre ces deux conteſtations il n'y avoit pas la moindre connéxité, qu'elles formoient deux cauſes abſolument diſtinctes & ſéparées, & que le ſort de l'une devoit être abſolument indépendant du ſort de l'autre ; cela préſuppoſé, ſur quel fondement le Lieutenant Criminel a-t'il donc ordonné la compenſation des dommages & intérêts qu'il avoit prononcés en faveur de *Travenol* pere, avec ceux qu'il avoit adjugés au Sieur de V*** contre *Travenol* fils : n'eſt-ce pas un principe inconteſtable en matiere criminelle que les délits doivent être perſonnels auſſi bien que les peines deſtinées à les punir ; ainſi quand on ſuppoſeroit, pour un moment, que *Travenol* fils eut été convaincu d'avoir été l'Auteur & l'Editeur des Libelles déférés à la Juſtice, il eſt certain que ce délit qui lui étoit perſonnel, ne devoit être puni que par une peine

qui lui fut également personnelle : or c'est précisément ce qui démontre toute l'irrégularité de la compensation ordonnée par le premier Juge, parce qu'il est évident, qu'au moïen de cette compensation, on faisoit perdre à *Travenol* pere une partie de la créance qu'il venoit d'acquérir contre le Sieur de V***, on le forçoit d'acquiter une dette qui n'étoit pas la sienne, en un mot on lui faisoit supporter par là toute la punition d'une faute à laquelle il n'avoit aucune part.

Mais, dit on, le pere & le fils sont regardés par toutes les Loix, *tanquam una eademque persona*, c'est-à-dire, comme étant une seule & même personne, & c'est en envisageant sous ce point de vûë les Sieurs *Travenol* pere & fils, qu'on a crû devoir ordonner la compensation dont il s'agit; on répond à cela que le principe vrai dans certains cas, en matiere civile, ne l'est jamais en matiere criminelle; c'est une distinction qui prend sa source dans les Loix de l'équité naturelle, parce qu'effectivement ce seroit une injustice monstrueuse d'abuser de cette relation intime que la nature a mis entre le pere & le fils, pour faire suporter à l'un la peine du crime, commis par l'autre; nous ne connoissons en *France* qu'un seul cas, c'est celui du crime de Leze-Majesté, où la famille du coupable, quoiqu'innocente, se trouve néamoins enveloppée de plein droit dans la condamnation prononcée contre lui; mais si dans cette espèce particuliere, il semble que les Loix se faisant violence à elles-mêmes, aïent franchi les régles de la Justice distributive, qui fait la baze de leurs disposition ordinaires, c'est que, comme nous l'apprend un de nos meilleurs Au-

teurs (*a*) *ce crime eſt ſi déteſtable, & ſi contraire au bien public, qu'il eſt juſte que la peine regarde & le criminel & ſa famille, afin d'en détourner par la terreur des peines ceux qui ſeroient aſſez malheureux pour avoir conçu le deſſein de le commettre.* Aſſurement on ne préſume pas que le Sieur de V*** ait la témérité de ſoutenir que le prétendu délit dont il ſe plaint mérite d'être mis au nombre de ces crimes privilégiés qui doivent rendre le coupable & ſa famille les objets éternels de l'exécration publique & de la ſévérité des Loix ; & de là deux conſéquences également vraies, la premiere, que le moïen tiré de la liaiſon néceſſaire entre le pere & le fils ne peut avoir aucune application à notre cauſe, la ſeconde que la compenſation ordonnée par le premier Juge eſt une diſpoſition injuſte, irréguliere, & qui doit être néceſſairement infirmée.

Des deux différens appels qui formoient l'objet de cette ſeconde partie de la cauſe, il n'y en a donc plus un ſeul ſur lequel il puiſſe reſter la moindre difficulté ; on a démontré, premierement que l'apel interjetté par le Sieur de V*** étoit un appel téméraire, parce que cet homme étant convaincu d'avoir été le ſeul Auteur des malheurs du Sieur *Travenol* pere, il eſt inconteſtable que le premier Juge avoit été en état de prononcer contre lui une condamnation de dommages & intérêts ; on a fait voir en ſecond lieu que l'appel interjetté par le Sieur *Travenol* pere étoit fondé, au contraire, ſur les raiſons les plus ſolides, parce qu'il eſt évident, d'un côté, que les dommages & intérêts qui lui ont été adjugés ſont trop

(*a*) M. Le Prêtre cent. 2. chap. 69. nomb. 45.

modiques, & de l'autre que la compenſation de ces mêmes dommages & intérêts avec ceux auquel *Travenol* fils avoit été condamné eſt une diſpoſition manifeſtement contraire à toutes les régles ; dans de pareilles circonſtances le Sieur *Travenol* a donc tout lieu d'eſpérer que la Cour attentive à protéger le foible contre les entrepriſes du puiſſant, s'armera de tout ſon pouvoir pour voler à ſa défenſe, & par un jugement auſſi ſage qu'équitable le mettra pour toujours à l'abri des perſécutions d'un ennemi acharné depuis ſi long tems à ſa perte.

Mais le Sieur de V*** n'eſt pas le ſeul Adverſaire contre lequel le Sieur *Travenol* pere ſe trouve dans la néceſſité d'implorer la protection de la Cour ; il lui en reſte un autre, c'eſt le Sieur Abbé d'*Olivet*, qui non content d'avoir expoſé par ſes indiſcrétions *Travenol* fils à devenir la victime des fureurs du Sieur de V***, s'eſt encore livré depuis à la déclamation la plus injurieuſe, tant contre les Sieurs *Travenol* pere & fils, que contre un de leurs défenſeurs, dans une lettre ſcandaleuſe qu'il a fait imprimer ſans permiſſion, dans le tems que la cauſe étoit engagée au Châtelet, & dont le Sieur *Travenol* demande aujourd'hui la ſupreſſion par des concluſions particuliéres, qui forment le troiſiéme & dernier objet de ſa cauſe.

TROISIEME PARTIE.

*Demande en ſuppreſſion de la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet.

Deux moïens également victorieux, & qui réſultent des deux différens points de vuë ſous leſ-

quels la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* doit être enviſagée, ſe réuniſſent ici pour en faire ordonner la ſuppreſſion.

En effet il eſt évident & l'on ſe flate d'établir.

Premierement que la forme ſous laquelle cette lettre à parue dans le Public, eſt abſolument contraire à tous les Réglemens.

Secondement que le fonds & la ſubſtance de ce qu'elle renferme n'eſt qu'un tiſſu d'injures & d'invectives, digne d'attirer ſur leur auteur toute l'animadverſion de la Juſtice.

Examinons ſucceſſivement la vérité de ces propoſitions.

C'eſt un principe fondé ſur la diſpoſition textuelle des Edits & Déclarations concernans l'Imprimerie, que tout Ouvrage de quelle nature qu'il ſoit ne peut être mis ſous la preſſe, ni paroître enſuite au Public ſans être revêtu, premiérement de l'Approbation du Cenſeur public, ſecondement de la permiſſion expreſſe du Magiſtrat prépoſé pour veiller à la Police de l'Imprimerie, troiſiémement enfin du nom de l'Imprimeur qui s'eſt chargé de l'imprimer; ces trois formalités ſont tellement eſſentielles que dans le cas de l'inobſervation d'une ſeule d'entre elles, la ſuppreſſion de l'Ouvrage eſt la moindre de toutes les peines prononcées par les Réglemens contre ceux qui s'en ſeroient écartés; venons maintenant à l'application; le Sieur Abbé d'*Olivet*, en faiſant imprimer ſa Lettre, a-t'il ſatisfait à toute l'étenduë du précepte? C'eſt un point de fait ſur l'éclairciſſement duquel nous n'avons heureuſement aucun contredit à craindre de ſa part; parce qu'il eſt conſtant que de tous les exemplaires qu'il en a diſtri-

bués lui-même, il n'en a pas un seul où il soit fait mention, ni d'Approbation, ni de permission, ni de nom d'Imprimeur; donc l'Abbé d'*Olivet* est évidemment dans le cas de la contravention, donc sa Lettre doit être nécessairement supprimée; la conséquence est manifeste.

On oppose à ce raisonnement deux moïens.

On dit d'abord que les membres de l'Académie *Françoise*, par un Privilége particulier sont dispensés d'une partie des formalités auxquelles est assujetti tout Auteur qui présente un Ouvrage à l'impression.

On ajoute que sans être obligé d'avoir recours au Privilége des Académiciens, il suffit pour soustraire la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* à la critique du Sieur *Travenol*, d'observer qu'elle fait partie des piéces de la Cause, & qu'elle a été, dans le tems, signifiée à son Procureur.

Chacune de ces objections mérite une réponse particuliere.

On n'ignore pas le privilége dont jouit l'Académie *Françoise* par rapport aux Ouvrages dont ses membres enrichissent journellement la République des Lettres, on sçait que leur qualité les dispense de présenter leurs Ouvrages au Censeur public, mais ce privilége est-il absolument si général qu'il s'étende indistinctement à tout ce qui peut sortir de la plume d'un Académicien; la dispense est-elle tellement entiere, qu'elle l'autorise à faire imprimer & répandre impunément dans le Public tout ce que le ressentiment lui pourroit suggérer contre un Citoïen qui malheureusement auroit encouru sa disgrace? C'est ce qu'on nie formellement, premiérement parce qu'il seroit absurde

de penſer qu'un privilége de la nature de celui que reclame le Sieur Abbé d'*Olivet*, pût jamais avoir un pareil objet ; ſecondement parce qu'il eſt certain que les bornes en ont toujours été reſtraintes à ces productions littéraires avouées par le Corps entier de l'Académie, & dont après les réflexions les plus ſages, & l'examen le plus ſévére, elle préſume qu'il peut être utile de faire part au public; encore eſt-il eſſentiel de remarquer que dans ce cas-là même l'Ouvrage dont il s'agit doit être revêtu de certains caracteres diſtinctifs auſquels il ne ſoit pas poſſible de le méconnoître, c'eſt-à-dire, qu'il doit être accompagné toujours & du nom de l'Auteur, & du nom de l'Imprimeur dont ſe ſert ordinairement l'Académie.

Cela préſupoſé comment le Sieur Abbé d'*Olivet* pourroit-il invoquer le Privilége des Académiciens en ſa faveur ? Prétendra-t'il que ſa Lettre n'a paru dans le Public que ſous les auſpices de l'Académie, & après avoir réuni les ſuffrages de tous ſes membres ? Mais en vérité le Sieur Abbé d'*Olivet* auroit trop lieu de craindre un déſaveu formel de ſa Compagnie, pour croire qu'il oſe jamais hazarder une pareille allégation. L'aigreur & l'emportement qui regnent dans toutes les parties de ce Libelle, annoncent aſſez que l'Académie moins reſpectable encore par ce goût épuré, que par cet eſprit de juſtice & de modération qui préſide à toutes ſes déciſions, ne l'a jamais honorée de ſon Approbation.

Dira-t'il qu'il a eu la précaution d'y apoſer ſa ſignature, & d'y faire mettre le nom de l'Imprimeur de l'Académie ? Mais la preuve du contraire s'établit de la maniere la plus poſitive par tous

les exemplaires de cette Lettre qui ſont encore dans les mains du Public ; le Sieur Abbé d'*Olivet* en eſt donc abſolument réduit à déſeſpérer du ſuccès de cette premiere objection.

La ſeconde ne lui ſera pas plus favorable ; ma Lettre, ſoutient-il, doit-elle être regardée comme piéce de la Cauſe, & dès-là je ſoutiens qu'elle n'étoit point aſſujettie aux formalités impoſées par les Réglemens.

On veut bien ſe prêter pour un moment à l'hypotèſe du Sieur Abbé d'*Olivet ;* mais qu'en réſultera t'il en ſa faveur ? Rien du tout ; parce qu'il eſt conſtant que même en qualité de piéce de la Cauſe, ſa Lettre ne pouvoit être imprimée, ni répandue dans le Public, qu'elle ne fut accompagnée de la ſignature d'un Avocat ou d'un Procureur, & du nom de l'Imprimeur : or de tous les exemplaires qui en ont paru juſqu'à préſent, il n'en ſubſiſte pas un où ces deux formalités aïent été obſervées ; donc la contravention eſt toujours également certaine, donc la ſuppreſſion doit être regardée comme étant également encourue.

C'eſt ainſi que de quelque côté que ſe tourne le Sieur Abbé d'*Olivet*, à quelque moïen qu'il puiſſe avoir recours, jamais il ne ſauvera ſa Lettre des conſéquences auſquelles l'expoſe l'irrégularité de la forme ſous laquelle il eſt actuellement démontré qu'elle a parue dans le Public.

Mais quand même il parviendroit à détruire juſqu'aux moindre veſtige de cette irrégularité, le fonds de cette Lettre & la diffamation qu'elle contient ne forceroient-ils pas d'un autre côté la Cour d'en ordonner la ſuppreſſion ? C'eſt ſur quoi l'on oſe avancer qu'il n'eſt pas poſſible d'élever au-

cun doute, sur tout si l'on raproche ici l'odieuse déclaration qu'elle renferme de la conduite sage, régulière, disons même respectueuse, que les Srs. *Travenol* pere & fils ont perpétuellement tenu à l'égard du Sieur Abbé d'*Olivet*. Comme en effet l'ont-ils regardé dans tous les tems ? si ce n'est comme un Médiateur éclairé, dont les sages conseils étoient seuls capables de faire revenir le Sr. de V*** des funestes impressions qu'il avoit pris contr'eux : de-là toutes les démarches qu'ils ont faites auprès de lui pour lui manifester leur innocence, & l'engager en même-tems à en faire passer les preuves jusqu'au Sieur de V*** ; de-là ces témoignages de reconnoissance que *Travenol* fils lui a donné en tant d'occasions, & notamment dans une Lettre que l'Abbé d'*Olivet* lui-même a rendue publique ; de-là en un mot, les éloges dont le premier Défenseur de *Travenol* fils n'a cessé de le combler dans son Mémoire, en l'y représentant, tantôt comme un homme *génereux* [*a*] *qui eut voulu prévenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à son Confrere qu'à* Travenol *même*, tantôt comme *un Académicien célébre* (*b*) *qui propose les moïens d'appaiser le Sieur de* V***, tantôt enfin comme *un Médiateur* (*c*) *qui porte à un si haut dégré la réputation d'homme de Lettre & d'honnête-homme, & qui croyoit avoir trouvé le moïen de concilier tout.* Que doit-t'on donc penser après cela du Sieur Abbé d'*Olivet*, lorsqu'au lieu de répondre aux sentimens de ces mêmes hommes, devenus si dignes de sa protection, par la confiance aveugle qu'ils lui avoient toujours marqués, on le voit se déchaîner contre eux dans sa

(*a*) Page 6. (*b*) Page 11. (*c*) Page 6.

I ettre avec une espèce de fureur, les accabler aussi-bien que leur Défenseur des injures les plus grossieres, parler de *Travenol* pere (*d*) comme d'un de ces misérables que leur indigence rend à charge à leurs concitoiens, traiter *Travenol* fils (*e*) *d'avanturier*, *d'homme qui n'a rien à perdre*, représenter en un mot leur Avocat (*f*) comme *un faiseur de Libelles*, comme *l'horreur & l'opprobre de la Société;* une diffamation aussi sanglante n'est-elle pas en vérité bien capable de soulever tous les esprits contre le Sieur Abbé d'*Olivet*, & la suppression de sa Lettre, où toutes ces invectives se trouvent réunies, n'est-elle pas la moindre de toutes les peines que la Justice soit en droit de prononcer contre lui.

Qu'il s'attende donc à partager bientôt avec le Sieur de V*** toute la honte d'une condamnation, d'autant plus humiliante, que les excès auxquels ils se sont portés l'un & l'autre à l'égard du Sieur *Travenol* pere, ont quelque chose de plus contradictoire avec ces grandes maximes de générosité qu'ils ont tant de fois étalés dans leurs Ouvrages; en effet il est impossible que la Cour justement indignée d'un contraste aussi étonnant que celui qu'offrent à l'esprit d'un côté des sentimens si héroïques, de l'autre une conduite si injuste, ne séviſſe pas contr'eux avec la plus grande rigueur, & ne s'empresse pas d'apprendre par leur exemple à tout le Public, que les Apologistes de la vertu n'en doivent être que plus séverement punis, lorsqu'ils en deviennent les persécuteurs.

Monsieur LEBRET, *Avocat Général.*

Me. LE MARIE, Avocat.

VOISIN, Proc.

(*d*) Page 2. (*e*) Page 8. (*f*) Page 9.

» COmme V*** & ſes adulateurs ont regardé
» la *Henriade*, comme l'Ouvrage qui a mis
» le comble à ſa gloire & à ſa réputation, & qu'ils
» l'ont preſque mis au-deſſus de l'*Iliade*, de l'*O-*
» *diſſée* & de l'*Eneïde*, on a jugé à propos de ra-
» porter ici la critique la plus judicieuſe, & la
» plus impartiale qui ait été faite de ce fameux
» Poëme, qui ſe trouve placé par les réflexions &
» les raiſons de l'Auteur, un peu au-deſſus du
» rien.

CRITIQUE DE LA HENRIADE.

LETTRE PREMIERE.

Adreſſée à M. de V***.

OUi, Monſieur, je l'ai compris auſſi-bien que vous, il y a long-tems. Le goût de tout un ſiécle dépend ſouvent d'un ſeul homme. Nous ſommes des animaux ſur qui un ſeul exemple fait plus que mille raiſonnemens : ſi vous voulez vous aſſurer du caractere d'eſprit qui a dominé dans les différens tems, tâchez d'avoir la liſte des Coryphées : imaginez enſuite tous les eſprits contemporains, comme autant de copies, qui ont valu plus ou moins dans leur monde à proportion de leur reſſemblance avec l'Ecrivain à la mode.

Le goût du Public eſt une vraie machine qui s'éléve & qui s'abaiſſe au gré des Auteurs célébres. Encore ſi cette célébrité n'alloit jamais qu'a-

vec le talent & le mérite ; mais le plus ſouvent ceux qui l'ont ne la doivent qu'au hazard, à la cabale, à un air d'irréligion, ou à quelque bizarrerie. A Dieu ne plaiſe que je porte envie à la gloire de qui que ſe ſoit ; ni que je veuille, par malignité, ou par eſprit de jalouſie, ravaler les talens reconnus. Je déteſte les caracteres noirs. Mais tel a ſouvent une grande réputation, lequel n'a fait que du bruit ; & le peuple ouvre de grands yeux vis-à-vis du mérite vanté, qui n'eſt que de l'ombre.

Je ſuis auſſi bien éloigné de croire que tout ceci convienne à l'Auteur de la Henriade. Je ſçais l'aprecier ; il a du jugement, de l'imagination, de l'eſprit, de l'élocution, aſſez pour être de toutes les Académies de l'Europe, quoiqu'il n'ait point toutes ſes parties au même degré ; auſſi le traiterai-je avec tous les égards qu'il mérite, & je ferai voir, en l'attaquant, combien je le reſpecte.

Il ne s'eſt peut être jamais attendu à voir comparer ſa Henriade avec le Lutrin de *Deſpreaux*. Je ſuis perſuadé que ces deux Ouvrages ſont également étonnés de ſe voir en préſence. Mais lequel des deux a le plus de raiſon de l'être ; *Henri le Grand* vis-à-vis un Lutrin ; *Deſpreaux* vis-à-vis M. de V*** : ſi la cauſe des ſujets & des Auteurs eſt commune, comme il ſemble qu'elle doit l'être, peut-être que l'opoſition ſera compenſée & la balance à peu près égale.

Dès que M. de V*** eût ſenti ſes talens & ouvert les yeux, il parcourut tous les genres de Littérature. Il vit *Corneille* qui regnoit dans la Tragédie, *Moliere* dans la Comédie, *Boileau* dans la Didactique, *Guinaut* & *Rouſſeau* dans le Lyri-

que. Il ne tenoit qu'à lui de partager avec eux leur empire, mais une grande ame ne souffre point d'égaux. *Céſar* ſe fit Général d'Armée pour éviter de n'être qu'égal à *Ciceron*. M. de V*** fixa donc ſes vuës ſur l'Epopée, & ſongea ſérieuſement à occuper ſur le Parnaſſe François la place qui étoit encore vuide : c'étoit au moins le projet d'un génie courageux.

Il n'avoit probablement pas encore lû l'avis d'Eumolpe à la jeuneſſe trop hardie. » Mes amis, » leur dit-il, il y a bien des jeunes gens qui ſe » laiſſent tromper par les charmes de la Poëſie. Auſ- » ſi-tôt qu'on a méſuré un vers & qu'on y a ren- » fermé quelque penſée jolie, on ſe croit habitant » de l'Hélicon..... Une ame vraiment grande » ne ſe repaît point de belles chiméres ; & d'ail- » leurs un génie quel qu'il ſoit, ne peut conce- » voir ni enfanter un bon ouvrage qu'il ne ſoit » inondé, pour ainſi dire, de toutes les eaux de » l'Hypocrène..... Tels étoient *Homere*, *Vir-* » *gile*, *Horace*, les autres n'ont point vû la route, » où s'il l'ont vûë, ils n'ont oſé y entrer. Quicon- » que entreprendra de décrire les troubles d'une » guerre civile, s'il n'eſt rempli de tous les bons » Auteurs, il ſuccombera ſous le fardeau. *Petrone.*

Eſt il poſſible qu'une voix ſi forte, qu'un avis ſi formel & ſi précis n'ait point frapé M. de V***. S'il n'a point entendu cette voix, parce qu'elle étoit peut-être, trop éloignée de lui, comment n'a-t'il point réfléchi ſur les paroles du Légiſlateur des Poëtes François.

Un Poëme excellent où tout marche & ſe ſuit,
N'eſt pas de ces travaux qu'un caprice produit.

Il

Il veut du tems, des ſoins, & ce pénible ouvrage
Jamais d'un Ecolier ne fut l'apprentiſſage.
Mais ſouvent parmi nous un Poëte ſans art,
Qu'un beau feu quelquefois échauffa par hazard,
Enflant d'un vain orgueil ſon eſprit chimérique,
Fiérement prend en main la trompette héroïque ;
Sa Muſe déréglée en ſes vers vagabonds
Ne s'éléve jamais que par ſauls & par bonds,
Et ſon feu dépourvû de ſens & de lecture,
S'éteint à chaque inſtant, faute de nourriture.

On ne peut pas ſoupçonner l'Auteur d'avoir fait ces vers à deſſein & par malignité. M. de *V**** les avoit lûs avant d'entrer dans la carriére, mais apparemment qu'il avoit eu ſoin de lire auſſi :

» Qu'aux ames bien nées
» La vertu n'attend pas le nombre des années.

Sans doute que le Taſſe avoit égalé & peut-être même ſurpaſſé *Virgile* & *Homere* à l'âge de 20. ans.... Les grands génies ne ſont point maîtres d'eux-mêmes ; leurs talens ſont un bien public dont le genre humain doit profiter indépendamment de la ſageſſe & de la modeſtie de ceux qui en ſont les dépoſitaires, ſans quoi ces tréſors que la nature diſtribue dans chaque ſiécle, pour en être l'ornement & la gloire, riſqueroient d'être perdus, & la nature auroit fait une dépenſe inutile.

Au reſte, le vrai moïen de réfuter *Deſpreaux* & ſon précepte, étoit de lui donner un exemple ; & Dieu ſçait ſi l'Auteur de la Henriade y a bien réuſſi.

» Ce seroit sans doute un grand plaisir, dit M. » de V***, & même un grand avantage pour un » homme qui pense, d'examiner tous ces Poë- » mes Epiques de différentes natures. Il a essaïé lui-même de faire cet examen pour les Poëmes Anglois, Grecs, Latins, &c. Il n'y en a que deux qu'il n'ait point examinés, le sien & celui de *Boileau*. Tentons cet examen, & tâchons d'en tirer tout le *plaisir* & tout l'*avantage* que M. de V*** nous promet.

L'Auteur de la Henriade n'a rien à craindre dans la comparaison des sujets, elle est toute entiere en sa faveur : *Henri le Grand* d'un côté, un Chanoine de l'autre ; un Trône à conquérir, un Lutrin à reclouer sur un banc : Mayenne, Daumale, la belle d'Estrées, Boirude, Brontin, la Perruquiére ; voilà les Acteurs & les intérêts. Pour ce qui est de l'exécution, s'il est vrai, comme quelques gens le prétendent, que *Despreaux* n'étoit pas grand Poëte, quand la comparaison des deux Poëmes sera faite, ce sera à M. de V*** plus qu'à tout autre, à le venger de ce reproche.

Je serois tenté de croire, moi, en considérant le Lutrin & la Henriade, que le choix du sujet ne fait rien au succès d'un Poëme. Un Poëme peut faire un très-bel ouvrage sur un sujet très-médiocre. Le combat des Grenoüilles & des Rats se fait lire, le Sceau-enlevé de Tassoni, la Boucle de cheveux de Pope, sont des ouvrages parfaits en leur genre. Le Poëte est créateur, il bâtit un monde sur un point ; ainsi peu importe qu'on chante un Héros ou un Pupitre ; mais on a tort si on n'a point réussi.

SECONDE LETTRE.

SUR LA FABLE DE LA HENRIADE.

ON peut comparer un Poëme Epique à un de ces Châteaux bâtis par les Fées ; tout doit y être fait à plaisir ; c'est une divinité, c'est-à-dire, un génie fécond & libre qui en fait le plan & l'élévation, qui trace le dessein du frontispice, du corps de logis, des apartemens, des jardins, & qui l'exécute, ainsi tout doit y être dans une perfection plus qu'humaine ; autrement ce n'étoit point la peine d'appeller un Dieu ; autant valoit s'en tenir à nos Maçons ordinaires.

Je doute fort que M. de V*** eût eu cette idée, il eût risqué l'entreprise ; mais le succès qu'il ne devoit pas attendre naturellement, a prouvé qu'il faut oser, & que la fortune ne couronne pas toujours la sagesse & la modestie.

Pour suivre cette idée que je viens de donner d'un Poëme Epique, il auroit fallu choisir à l'exemple d'*Homere* & de *Virgile*, non une suite d'avantures liées seulement, parce qu'elles se suivent dans le récit, mais une seule action ; en concerter les principes, les moïens, la fin ; lui donner une même ame répandue dans tout le corps & dans toutes ses parties ; arranger les causes célestes & terrestres, pour être en état de transporter le Lecteur dans tous les lieux du monde entier, & de lui offrir tous les tableaux imaginables de l'Univers ; mais ces exemples d'*Homere* & de *Virgile* sont surannés ; on ne doit plus les suivre ; la

Religion de même que les mœurs eſt changée: Nous ſommes Chrétiens & François, cela eſt vrai; mais *Boileau* étoit-il moins François & moins Chrétien que M. de V***. Comment s'y eſt il pris dans ſon Lutrin : voyons l'ordonnance de ſon Poëme.

Les Chanoines vermeils & brillans de ſanté,
S'engraiſſoient d'une ſainte & longue oiſiveté.
La *Diſcorde*, à l'aſpect du calme qui l'offenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens, s'excite à la vengeance.

Et allant trouver le Tréſorier de la Sainte Chapelle, *du vent de ſa bouche prophane*, elle lui ſouffle l'ardeur de la chicane. Gilotin valet du pieux Chanoine,

Chez tous ſes Partiſans va ſemer la terreur.

Sidrac, vieux Chevecier, vient donner un conſeil, qui eſt de remettre un vaſte Lutrin ſur un banc pour offuſquer le Chantre, rival du Tréſorier. Le conſeil approuvé, on choiſit trois hommes pour l'exécuter. La *Nuit* arrive, les trois Champions ſe mettent en marche ; la Diſcorde les voit, s'applaudit & pouſſe un cri qui réveille la Moleſſe. Celle-ci aïant appris de la *Nuit*, confidente de l'entrepriſe, ce qui ſe paſſe, gémit de ce que la Diſcorde vient la chaſſer d'un des deux ſeuls domaines qui lui reſtoient, & prie la *Nuit* de combattre pour elle & de traverſer l'exécution. La *Nuit* auſſitôt va loger dans les flancs du Lutrin un hibou, qui ſortant avec un cri affreux déconcerte les trois guerriers. La Diſcorde les voyant diſperſés ſe montre pour les ranimer. Le Lutrin eſt heureuſement placé ſur ſon pivot. Un ſonge réveille

le Chantre rival ; il ſe léve, va au Chœur, voit le Lutrin poſté ; il aſſemble auſſitôt le Chapitre : *Evrard*, Chanoine bouillant renverſe la machine : le Tréſorier apprenant les voies de fait, va conſulter la Chicane : le Chantre averti y vient auſſi ; & les deux partis ſe rencontrant viennent aux mains, & ſe battent avec des Livres : le Prélat, prêt d'être vaincu, tire la dextre vengereſſe, & met en fuite tous ſes ennemis avec des bénédictions ; la Diſcorde eut perpétué le trouble, ſi Thémis n'eut terminé la querelle.

Rien au monde n'eſt ſi frivole que le fond de ce Poëme ; cependant, M. vous voyez comme tout y eſt arrangé, lié : Il y a une ſeule ame dont l'impreſſion fait agir tous les reſſorts de l'entrepriſe ; c'eſt le reſſentiment de la Diſcorde qui remue les hommes, les conduit, les anime, les raſſure dans le beſoin ; ils ne ſont que ſes inſtrumens. Mais comme elle n'auroit point aſſez montré l'opiniâtreté de ſa vengeance, ſi elle n'avoit pas eu d'obſtacles à combattre & à vaincre, le Poëte a ſuppoſé la Moleſſe & la Nuit qui s'oppoſent aux deſſeins de la Diſcorde ; cependant celle-ci triomphe malgré les deux Divinités, & il ne faut pas moins que la *Piété* & la *Juſtice* pour l'arrêter dans ſes progrès.

L'action eſt une, ſimple ; c'eſt un Lutrin rétabli & renverſé par eſprit d'animoſité ; tout tend à ce ſeul point, tout y eſt lié, & ſi le dénouëment arrive par un Dieu, c'eſt que la querelle étoit formée par une Divinité ; la Diſcorde : d'ailleurs, il étoit naturel que la Piété & la Juſtice jugeaſſent un démêlé de Chanoines, & donnaſſent la paix aux vainqueurs & aux vaincus.

Je ne vous parle pas de l'allégorie qui regne si gracieusement d'un bout à l'autre : il ne s'agit encore que du fond des choses, de ce qu'on apelle ordonnance, arrangement, fable, en un mot, carcasse de l'édifice.

Considérons cette même partie dans la *Henriade*, je serai charmé de rendre par-tout justice à son célébre Auteur ; mais comme son Ouvrage est au Public, c'est à lui même à se deffendre : il a été écrit pour être lû, & moi aussitôt après l'avoir lû la fantaisie m'est venue d'écrire.

» Chacun à ce métier
» Peut perdre tant qu'il veut de l'encre & du papier.

Voici donc l'Ordonnance de la *Henriade*.

Henri III. regnoit encore ; mais comme *ses esprits languissoient par la crainte abbatus*, les *Guises* formérent une Ligue contre lui & le chassérent de *Paris*. *Henri de Bourbon* vient le secourir, & tous deux ils se présentent devant la Capitale pour en faire le siége. *Henri* III. engagea alors *Bourbon* à aller lui-même en *Angleterre* demander du secours à la Reine *Elizabeth*. Le Héros part ; il essuie une tempête qui le jette auprès d'une grotte où il trouve un vieillard inspiré, qui lui annonce qu'il ne sera jamais Roi de *France*, qu'il ne se soit fait Catholique. Le Prince arrive à *Londres* : il raconte à la Reine les maux & l'état de la *France*, & lui demande un secours qu'elle lui accorde. Cependant les Ligueurs assiégés font une sortie vigoureuse : ils avoient déja pénétré jusqu'à la tente du Roi. *Henri de Bourbon* arrive dans ce moment & fait changer la face du combat. On prépare un assaut : *Mayenne* éperdu est ranimé

par la Discorde qui va aussitôt chercher la Politique à *Rome*, & revient avec elle séduire la *Sorbonne*, dont l'autorité séduit à son tour tous les Prêtres. Le Fanatisme alors anime tous les assiégés. Cependant comme ils sont vivement pressés, *Jacques Clement* sort de *Paris* & assassine le Roi. *Henri de Bourbon* est reconnu son successeur par son Armée ; mais dans la Ville on délibére pour en choisir un autre. Pendant cette déliberation *Henri* livre un assaut : il alloit vaincre : Saint *Louis* l'arrête ; la nuit vient : le Héros est transporté en esprit au Ciel & aux Enfers : arrive aux assiégés un secours d'*Espagne* qui occasionne une bataille livrée à quinze ou seize lieuës de *Paris*. *Mayenne* est défait. Le Roi se livre à l'amour : *Mornay* le tire de cette foiblesse. Le siége est recommencé : la Ville périt par la famine : le Roi se convertit : & *Paris* lui ouvre ses portes.

Voilà M. le plan de la *Henriade*, levé de la meilleure foi du monde. Considérez-en la beauté, l'ordre, la symetrie, la liaison : comme la tête, les pieds tous les membres ne font qu'un même corps.

Je vous ferois un volume de réflexions, si je ne voulois en obmettre aucune de celles qu'on pourroit faire, sur-tout en comparant ce plan avec ceux d'*Homere* & de *Virgile ;* mais je me borne à ce qu'il y a de plus sensible, à ce qui frape ceux-mêmes qui n'ont pas étudié les régles de l'art, & qui ne jugent des ouvrages que par le seul bon sens & le goût.

» Le sujet de la *Henriade*, dit l'Auteur lui-même, est le siége de *Paris* commencé par *Henri de* » *Vallois* & *Henri de Bourbon*, & achevé par » ce dernier seul.

Je demande, s'il convenoit de faire commencer une action par un Prince, & de la faire achever par un autre ? Sur tout quand le premier eſt d'un caractére foible, & l'autre d'un caractere grand. Quelle gloire pour un Héros, d'exécuter ce qu'un Prince médiocre avoit entrepris.

Enſuite le premier ſiége de *Paris*, commencé par *Henri de Vallois* & *Henri de Bourbon*, & levé par ce dernier, eſt-il même dans l'Hiſtoire; & peut-il être dans le Poëme, le même ſiége que fit *Henri* IV. après la bataille d'*Ivry* livrée en *Normandie*, à quinze lieuës de *Paris*. Le premier ſiége eſt réellement dans le Poëme un ſiége levé : & le ſecond un autre ſiége recommencé long-tems après l'autre : ce qui doit faire deux ſiéges; à moins qu'on ne veüille dire que c'étoit le même ſiége, parce que c'étoit la même Ville qu'on aſſiégeoit. Un des deux ſiéges étoit plus que ſuffiſant pour un Poëme, qui ne doit jamais ſe charger des inconvéniens que l'Hiſtoire eſt obligée de raconter. Quel rapport les diſcours de *Henri* III. la foibleſſe de ſa réſiſtance dans ſon Camp, ſa mort même peut-elle avoir avec le ſiége de *Paris* fait par *Henri* IV. cela eut été placé à merveille dans quelque récit épiſodique. Tout cela n'eſt non plus de l'action que le maſſacre de la *S. Barthelemi* : & ſi cela étoit retranché ou déplacé, une partie du dixiéme Chant qui eſt le dernier, deviendroit le commencement du Poëme. Peut-être que quelque jour l'Auteur bien conſeillé, profitera de l'avis.

Suppoſé que le ſujet du Poëme ſoit le ſiége de *Paris*, (car on verra que cela n'eſt pas certain) quelle eſt la conduite du Héros qu'on nous don-

ne à admirer ? Il assiége son Peuple ; il en fait un carnage affreux ; il le réduit par une famine horrible. Cette conduite le mene-t'elle au dénoüement ? Point du tout. Elle est absolument inutile ; & qui pis est, le Héros sçait qu'elle doit l'être. Un Vieillard inspiré, qu'il écoutoit comme *Dieu-même*, lui avoit dit dès le commencement.

Mais si la vérité n'éclaire vos esprits,
N'espérez point entrer dans les murs de Paris.

Si cet Oracle eut été rendu dans le Ciel seulement, que *Henri* IV. ne l'eut entendu lui-même, ni compris ; s'il eut été obscur, envelopé, mistérieux ; il eut été peut-être excusable ; mais ils se parloient *os ad os* avec le Prophête, sans équivoque, sans détours. Que penser d'un Héros dont l'action très-cruelle en elle-même, est en même-tems fondée sur l'imprudence & l'étourderie ? C'est bien alors que se vérifie la maxime d'*Horace*.

Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi.
Des sotises des Rois les Peuples sont punis.

Le Peuple avoit tort de rejetter *Henri* IV. par la raison qu'il étoit Protestant : mais aussi *Henri* IV. avoit tort de l'être selon l'esprit du Poëme ; qui est dans les principes Catholiques. Que devoit donc faire *Henri* IV ? Se convertir, & ensuite combattre. Le Poëte auroit supposé, s'il eut voulu, des défiances de la part du Peuple ; *Henri* auroit été alors dans tout son droit, les Ligueurs dans tout leur tort ; & le Peuple, à l'ordinaire, auroit été le seul à plaindre.

M. de V***, a enfanté ce plan avec douleur,

on le voit bien : il n'avoit pas encore l'âge. Il y alloit d'estoc & de taille comme un brave qui n'est que brave. Il faisoit des Tableaux & des Vers à propos d'*Henri* IV ; il les lioit comme il pouvoit ; & quand il en eut fait un nombre passable, il les compta, & mit en titre : *Poëme Epique.*

Il n'est pas sûr lui-même du sujet de son Poëme, il dit dans sa Préface que c'est le *Siége de Paris* (il auroit dû dire les deux Siéges ; & intituler le Poëme les deux *Henris*) & deux pages après, il dit que *c'est la Religion qui en fait en grande partie le sujet.* Que veulent dire ces mots *en grande partie ?* C'est donc à dire que la Religion & le Siége font le sujet, *l'un en grande partie* & l'autre *en petite partie* apparemment. Mais ces deux parties sont-elles faites pour former un tout naturel : *la Religion & le Siége.* Si c'est la Religion, pourquoi tous ces combats ? Il falloit un Docteur pour persuader le Héros. Si c'est le Siége pourquoi l'Auteur dit-il : *que le seul dénoüement* est la Religion. Un dénoüement est la solution des difficultés qu'on appelle *nœud* en termes d'art. Si c'est la Religion qui est le dénoüement, le nœud étoit donc dans *Henri* IV. même. C'étoit sa Religion qui faisoit obstacle. Or n'est-il pas singulier qu'un Roi fasse éprouver à son Peuple tous les maux de la guerre & de la famine pour le mener à un dénoüement qui dépend de sa seule volonté : *le seul dénoüement du Poëme est la Religion.* Je demande à quoi ont servi pour cette conversion, les combats & le carnage ? Quelle liaison, quel rapport le sang des Rebelles répandu par le Roi, peut-il avoir avec son changement de Religion ? s'il eut pû produire un effet semblable, ce devoit être

dans les vaincus & non dans le vainqueur. Le Poëte n'a point raisonné dans ce point essentiel de son Ouvrage. Aussi on estime *Henri* IV. ce n'est point par l'action même qui fait le fond du Poëme ; c'est par quelques traits qui y sont cousus & qui peuvent aisément s'en détacher. Au lieu qu'on plaint réellement le Peuple qui est, de bonne foi & pour des intérêts réels & sacrés, la victime de l'aveuglement de son Roi & de la cruelle politique des Princes qui le trompent. *Mayenne* est un ambitieux méchant, & *Henri* IV. qui est un grand Roi dans l'Histoire, est presque un sot dans le Poëme.

TROISIEME LETTRE.

SUR LE MERVEILLEUX.

» LA *Henriade*, dit son Auteur, est compo-
» sée de deux parties : d'événemens réels & de fictions. » J'aimerois autant qu'il me dit : un homme est composé de deux parties ; d'un corps & d'un habit. Si la fiction fait partie de son Poëme, ce n'est point une partie *Substancielle* : si j'ose m'exprimer ainsi, une Allégorie jettée sur un fait n'est qu'une draperie. La vraie & seule maniére de mêler la fiction avec la réalité est de supposer des causes surnaturelles, & de les unir avec les naturelles: *Musa mihi causas memora quo numine læso.* . . . . Muse raconte-moi les causes : Quelle divinité offensée . . . . alors la fiction devient intrinseque, & fait ce qu'on appelle proprement partie. Autrement elle n'est que les mots, ce n'est

plus qu'une figure de Rhétorique. Je crois même que l'Auteur l'a bien ſenti : il s'eſt fait dire par un *Italien* que *ſon Poëme n'eſt point farci comme les autres.* [Apparemment comme ceux d'*Homere*, de *Virgile*, du *Taſſe*] *d'une infinité d'Agens ſurnaturels.* Cependant il dit lui-même dans ſa Préface, que *le défaut de Lucain eſt d'être une Gazette empoulée.* Si pour-tant, il ne reſſemble, lui, ni à *Virgile*, ni à *Homere*, ni au *Taſſe*, à qui reſſemblera-t'il, ſi ce n'eſt à *Lucain.*

Il me paroît que l'Auteur de la *Henriade* & ſon Panégyriſte hazardent un peu leurs déciſions. Il eſt du bel air de trancher net ; & de prononcer en ſouverain ſans ſçavoir l'état de la queſtion probablement. M. *Antoine Cocchi* Lecteur de *Piſe* n'auroit point parlé ſi abſolument qu'il a fait dans ſa Lettre ſur la *Henriade*, s'il eût lû ce que c'eſt que le merveilleux, & quel uſage on doit en faire dans l'Epopée. Les Anciens regardoient un Poëme Epique, comme un ouvrage tout à la fois Théologique, Hiſtorique & Moral. Dans l'Hiſtoire, on ne voit qu'une ſuite de faits : dans un Traité de Morale, une ſuite de préceptes ; dans la Métaphyſique, une démonſtration ſéche de l'exiſtance & des attributs de la Divinité. Dans un Poëme Epique, tout ſe réunit. C'eſt la chaîne d'or qui tient à Jupiter, qui ſuſpend toute la nature. C'eſt un tout qui comprend Dieu & les Hommes, & leurs raports réciproques de bienfaits & de reconnoiſſance, d'autorité & de ſoumiſſion. Qu'on liſe une Hiſtoire : on voit des Hommes qui agiſſent, qui changent de place ſur leur Théâtre ; mais on ne nous montre point les Machines ſurnaturelles qui les tranſportent ou qui

les guident. Qu'on liſe un Poëme Epique, le nuage diſparoit : nous voïons la main de la Divinité : nous voïons tous ſes attributs : ſa Sageſſe qui tantôt brille pour éclairer les Hommes, & tantôt ſe retire pour les abandonner à leur préſomption : ſa Volonté ſuprême qui donne, ou qui ôte les couronnes : ſa Toute-Puiſſance, qui ébranle tout l'Univers : ſa Bonté qui pardonne ; ſa Juſtice qui punit ; ſon Immenſité qui préſide à tout, de ſorte qu'un Poëme qui nous peint les Héros & en même-tems le merveilleux, nous apprend d'un côté ce que nous devons croire, & de l'autre ce que nous devons faire ou éviter. Tels ſont les Poëmes d'*Homere* & de *Virgile* dans le ſyſtême Païen : *les autres n'ont point vû la route, ou s'ils l'ont vuë, ils n'ont oſé y entrer.* Un Poëme Epique fait par un Chrétien, ſur ce plan de merveilleux, ſeroit ſans doute la plus belle production de l'eſprit humain.

Qu'on jette à préſent les yeux ſur ce que M. de V*** oſe appeller *ſyſtéme merveilleux*, dans ſon Poëme ; on verra que rien n'eſt ſi maigre, ſi petit & ſi mal couſu.

On voit un vieillard ſans autre autorité que celle de ſon déſert & de ſes cheveux blancs, qui donne à *Henri* IV. une eſpéce de bonne avanture : & il paroît que le Héros la regarde comme telle, puiſqu'il n'en fait aucun cas. L'apparition de *S. Louis* vient pour faire un chant, & parce qu'il y a une deſcente aux enfers dans *Homere*, & une dans *Virgile*. C'eſt un beau rêve Poëtique qui n'eſt de nulle néceſſité dans le Poëme. Aucun Oracle ne l'avoit annoncé, aucun deſtin ne l'avoit ordonné ; le Héros n'en a tiré que des lauriers qui lui ſont inutiles dans le Poëme ; il n'en eſt pas

plus contrit à ſon réveil : il égorge les *François* comme auparavant : il les affâme. Il ſemble que ce rayon ne l'ait éclairé que pour le plonger plus avant dans l'abîme.

La Diſcorde ſe trouve au 4. Chant par le plus grand hazard du monde : ſans aucun motif. Elle ſe perſonifie peu à peu ſans que cela paroiſſe ; d'abord elle n'étoit qu'une figure de Rhétorique, enſuite elle devient Acteur principal. Elle s'allie avec la Politique, ſans aucun intérêt marqué pour celle-ci. Et après avoir été à *Rome* chercher une douzaine de beaux Vers & dire des ſotiſes aux Papes, elles revient jouer ſon rôle allégorique.

Je ne parle point de l'Amour qu'on va chercher en *Chypre*. Pour le coup M. de V*** mêle le ſacré avec le prophane. La machine paroît réelle. Mais c'eſt une dépenſe à pure perte, un Amour des environs de *Paris ;* ou les beaux yeux de la belle *Gabrielle* auroient fait leur office, auſſi bien qu'un vieux Cupidon de Cythere.

Que l'Auteur ne nous diſe donc plus que la fiction eſt une partie dans ſon Poëme, en la comparant avec les événemens réels : ou je lui dirai que l'Hiſtoire de *Charles* XII. eſt un Poëme Epique de ſa façon.

Il ne s'eſt jamais, dit-il, *flaté d'approcher de la perfection*. Eſt-ce franchiſe, ou modeſtie ? Si c'eſt modeſtie, c'eſt trop riſquer pour l'amour propre : ſi c'eſt franchiſe, pourquoi entreprendre ? Ne ſçavoit-il pas que dans les choſes faites pour le plaiſir, on ne ſouffre pas le médiocre. Quelle néceſſité que la *France* ait un Poëme Epique ! La République littéraire n'eſt point bornée par les Montagnes ni par les Fleuves. Nous pourrons di-

re ſans être ni *Grecs*, ni *Romains*, ni *Italiens*; nous avons *Homere*, *Virgile*, le *Taſſe*. L'Empire de l'eſprit eſt ſupérieur à celui des Rois. Nous ne faiſons rien avec les Anciens & les Etrangers qu'une même ſociété de fortune & de biens. M. de V*** eſt fort au-deſſus des préjugés nationnaux; je m'étonne qu'à propos de rien, il ſe ſoit piqué d'honneur pour notre Nation, au riſque de montrer notre foibleſſe plutôt que nos forces. Il eſt donc bien difficile de déraciner l'amour de la Patrie.

Revenons: ſi M. de V*** eut bien conſidéré le Lutrin, qui, après tout lui a ſervi de modéle, il eut vû que la Diſcorde y regne d'un bout à l'autre, comme l'ame de l'action: regardez-y de près, M. mettez ſeulement le Lutrin à la place de la Ville de *Paris*: les deux Poëmes ſont la même choſe. C'étoit donc à peu près la même marche à ſuivre. La Diſcorde eut engagé les *Pariſiens* a fermer leurs portes au Héros: il les eut aſſiégés. *Saint Louis*, ſi on eut voulu, ſetoit venu arrêter ſa main foudroyante; & après un raviſſement extatique, le Héros ſe ſeroit converti. Les aſſiégés, par entêtement ou par la ruſe de la Politique amenée par la Diſcorde auroient toujours été opiniâtres, parce qu'ils auroient regardé la converſion du Prince comme un piége. La famine ſeroit venuë & auroit combattu en faveur d'un Roi qui ſe ſeroit fait un ſcrupule de tuer ſes ſujets, quoique rebelles, & qui pendant ce tems-là, auroit battu aux portes de *Paris* les *Eſpagnols* qui venoient au ſecours des Aſſiégés; leſquels Aſſiégés aïant enfin perdu toute eſpérance ſe ſeroient ſoumis à un Roi dont ils auroient connu la grandeur

& la bonté. Voilà un plan que je vous fais, M. ſans en avoir le deſſein. Si M. de V*** vouloit penſer à refondre le ſien, il ne ſeroit peut-être pas ſi difficile d'en faire un ouvrage infiniment meilleur qu'il n'eſt; mais il eſt occupé à de plus nobles ſoins. Je ſouhaite qu'il traite ſa matiere comme il convient. Au moins n'aura-t'il point beſoin de fiction pour dire de belles choſes. Qu'il prenne garde ſeulement à n'en point donner l'air à la vérité.

LETTRE QUATRIEME.

SUR LES ACTEURS

Et sur les Caracteres.

LEs Heros de la *Henriade* ſont *Henri* III. dans les cinq premiers Chants. Car après tout, l'entrepriſe du Siége lui apartient. Il eſt le repréſentant & par conſéquent le Héros. Héros qui jette peu d'éclat il eſt vrai, mais pour-tant Héros, puiſqu'il eſt le principal Acteur dans les cinq premiers Chants; & il n'y a que dix Chants en tout.

Enſuite *Henri* IV, le Duc de *Mayenne*, *Jacques Clément*, la belle d'*Eſtrées*, *Mornay* & d'*Aumale*; car je ne compte ni la Diſcorde, ni la Politique, ni l'Amour que l'Auteur regarde lui-même comme des perſonnages en l'air.

Le caractere d'*Henri* III. eſt la foibleſſe & l'irréſolution: le Poëte l'a peint comme il étoit. A côté d'un tel Prince, il n'auroit pas été difficile de

de faire paroître grand *Henri de Bourbon*. Car les grandeurs, comme on ſçait, ſont rélatives. Et tel qui n'auroit été que médiocre à côté des *Corneilles* & des *Boileaux* peut paroître grand dans un autre voiſinage. *Mayenne* eſt ambitieux comme on l'eſt ordinairement. D'*Aumale* eſt brave & emporté. La belle *Gabrielle* aime tendrement. *Mornay* eſt ſage & prudent. Je le veux : mais tous ces caracteres n'ont rien de piquant, de rare, de nouveau ; par conſéquent rien qui ſoit de nature à entrer dans un Poëme Epique. Il y en a mille exemples dans l'hiſtoire, ce n'étoit point la peine de mettre une Muſe en dépenſe.

Un des caracteres les mieux frapés eſt peut-être, celui de *Jacques Clément*. Ce pauvre ſolitaire eſt digne de compaſſion. Sa ſimplicité, ſa candeur, ſa bonne intention, le rendent un perſonnage intereſſant ; on lui pardonneroit preſque, en liſant le Poëme, de l'avoir débarraſſé d'un Acteur qui le ſurchargeoit ; ſi nous n'étions accoutumés, avec raiſon, à regarder avec horreur, la maxime qui arme les ſujets contre leur Prince.

Les Héros du Lutrin ont bien un autre éclat dans leur genre. Le Tréſorier eſt un favori de la moleſſe dont la fureur eſt de bénir. Le Chantre eſt un glorieux qui veut briller dans le Chœur, & éclipſer, s'il ſe peut, ſon rival. Quels intérêts ! Mais quel champion que le Perruquier, l'Amour & Boiſrude qui,

Plein d'une ardeur guerriere
Pour ſauter au plancher, fait deux pas en arriere.

Et le ſavant *Alain* qui a lû Bauni : & le gras *Evrard* qui lit la Bible autant que l'*Alcoran* :

qu'on les écoute parler, qu'on les voïe agir, on verra par tout une ſingularité intéreſſante. Ils n'ont que faire du pinçeau du Poëte pour ſe peindre.

Il eſt, me direz-vous, M. bien plus aiſé de faire rire que de faire admirer. J'aurois crû le contraire, le grand me paroiſſoit plus aiſé à peindre que le plaiſant à attraper. Un bon mot aſſaiſſonné dans un dégré exquis eſt aſſurément plus rare qu'un ſentiment noble, qu'une belle image ; ſur tout quand d'un côté le ſujet de la plaiſanterie paroît ſtérile, & que de l'autre côté, les eſprits ſont déja diſpoſés à l'admiration par l'amour & par l'eſtime. Ne chériſſons nous pas encore la mémoire du bon *Henri* IV ? Il n'y a point de *François* qui ne voïe ſa ſtatuë avec plaiſir ; nous l'aimons encore tous, parce qu'il étoit brave, doux, gai, aimant ſon Peuple de tout ſon cœur. Etoit-il ſi difficile de le rendre auſſi grand que peut l'être un Héros parfait? Que *Deſpréaux* n'a-t'il chanté ce ſujet & laiſſé le Lutrin à M. de V*** *Henri* IV. ſeroit admirable s'il avoit été peint de la même main que le paſſage du Rhin. Le ſublime n'auroit pas moins fait de plaiſir que le groteſque : *& le Vainqueur & le Pere de la France*, auroit été ſans doute auſſi intéreſſant que Gilotin & Boiſrude.

Je vous ai déja parlé de la conduite d'*Henri* IV. dans le Poëme. En voici encore quelques traits que je vous prie de conſidérer.

Vous ſavez M. que la bonne maniere de louer les Héros, eſt de le faire par leurs actions plûtôt que par des mots. *Henri*, s'il eſt le Héros du Poëme devoit-il quitter ſon Camp pour faire un voïage de plus de cent lieuës, traverſer les mers, s'expoſer à un naufrage ? (car il a même eſſuïé une

tempête) tandis que le salut de son armée & celle du Roi dépendoit uniquement de sa personne. Si c'est une imprudence dans *Henri* III. de l'avoir envoïé; n'en est-ce pas une pour lui d'y avoir été? Ah, dit M. de V***, *la Reine Elizabeth souhaitoit de le voir* .... Ainsi il a fallu faire faire au Héros une démarche insensée, contraire à ses propres interêts, à la bienséance, au bon sens; elle eût été dans l'Histoire, qu'il eût fallu l'ôter dans le Poëme. Mais elle est du choix & de la création du Poëte. Aussi tandis que le Héros s'amuse à narrer *à loisir*, (c'est le terme qu'on a mis prudemment pour remplir le Vers) on force son Camp. Oui, me direz-vous, mais il arrive heureusement pour le deffendre. Vous avez raison, M. de dire *heureusement;* car c'est un grand bonheur qu'il se soit trouvé-là à point nommé! C'est au hazard pur que les deux Héros sont redevables de leur salut. On se battoit: mais *Henri de Bourbon* n'en savoit rien. Il pouvoit n'arriver que le lendemain, que dix jours après. C'est le hazard qui l'a ramené. Il s'est bien battu; donc il est brave. Il fait du bien; donc il est bon. Mais on peut-être brave & bon; si on n'est ni sage ni prudent, on n'est point sur la liste des grands Hommes. Savez vous M. de V*** qu'il faut être Héros pour peindre les Héros. C'est une espèce de génération & de paternité qui produit son semblable. Comment donner une sagesse, des sentimens, de la force qu'on n'a pas? On peut avoir beaucoup d'esprit, être bon Ecrivain en Prose, faire des Vers très-joliment, être homme aimable, estimable, charmant; sans être ni un *Homere*, ni *Virgile*. Ce sont de furieux Hommes!

LETTRE CINQUIEME.

SUR LES BEAUTE'S DE LA HENRIADE.

SElon M. *Antoine Cocchi* Lecteur de *Piſe*, *il n'y a rien de plus beau que le Poëme de la Henriade*. Je ne ſoupçonne ni l'Auteur de cette Lettre, ni ſon Traducteur d'avoir eu deſſein de flater. Je ſupoſe même que ce jugement eſt appuïé ſur l'impreſſion que M. *Antoine Cocchi* a éprouvé en liſant le Poëme. Or cette impreſſion ne lui eſt point venuë ſûrement de l'Ordonnance de l'ouvrage, cela ne lui feroit point d'honneur, apparemment donc qu'il la doit aux ornemens dont le Poëme eſt embelli.

Il eſt certain que la maniere de traiter & d'habiller un ſujet le change entierement. La pucelle de Chapellain eſt, dit-on, bien faite dans ſa conſtitution : mais comment eſt-elle parée ! Donnez la même matiere à *Bourdaloue*, à *Cheminais*, au P. . . . à C : l'un vous donne un habit de toile, l'autre un drap d'*Angleterre* : l'autre une riche broderie, l'autre enfin un pourpoint d'Arlequin ; & cependant ils diſent tous la même choſe dans le fonds. M. de V*** peut avoir de grandes reſſources du côté de l'exécution.

Je vous déclare, M. que je trouve dans la *Henriade*, de beaux & très-beaux morceaux, des Vers très-bien faits, très-harmonieux, des deſcriptions très-touchantes. Par exemple le Tableau de la retraite du ſage vieillard & ſon diſcours ; les voici :

Non loin de ce rivage, un bois ſombre & tranquile

Sous des ombrages frais, préſente un doux aziſe
Un rocher qui le cache à la fureur des flots,
Défend aux Aquilons d'en troubler le repos.
Une grotte eſt auprès, dont la ſimple ſtructure
Doit tous ſes ornemens aux mains de la nature.
Un Vieillard vénérable avoit loin de la Cour
Cherché la douce paix dans cet obſcur ſéjour.
Aux humains inconnus, libre d'inquiétude
C'eſt-là que de lui-même il faiſoit ſon étude,
C'eſt-là qu'il regrettoit ſes inutiles jours,
Plongés dans les plaiſirs, perdus dans les amours.
Sur l'émail de ſes prés, au bord de ſes fontaines
Il fouloit à ſes pieds les paſſions humaines, &c. . .

Que M. de V*** ne nous parle-t'il toujours de même ; je le comparerois à nos plus grands Poëtes. Le diſcours eſt conforme au caractere & à l'état du Vieillard :

De Dieu, dit le Vieillard, adorons les deſſeins
Et ne l'accuſons point des fautes des Humains.
J'ai vu naitre autrefois le Calviniſme en France,
Foible, marchant dans l'ombre, humble dans ſa naiſſance.
Je l'ai vû ſans ſuport, exilé dans nos murs
S'avancer à pas lents par cent détours obſcurs.
Enfin mes yeux ont vû du ſein de la pouſſiere
Ce fantôme effraïant lever ſa tête altiere,
Se placer ſur le Trône, inſulter aux Mortels,
Et d'un pied dédaigneux renverſer nos Autels, &c.

Peut-être le 3e. Vers eſt-il un peu proſaïque, *J'ai vû naitre*, &c.

La mort de Coligni eſt admirable : mais ſa fermeté ſtoïque, ſa douceur, la ſimplicité & la no-

bleſſe de ſon diſcours me charment bien plus, que les deux Vers qui terminent cet article.

Et de ſes Aſſaſſins ce grand homme entouré
Sembloit un Roi puiſſant par ſon peuple adoré.

Je ne ſçais ſi vous ne me trouverez pas un peu trop difficile : mais cette image me paroît outrée ; c'eſt une majeſté fauſſe, qui outre cela, a l'air d'une chûte Epigrammatique ? c'eſt du brillant à côté de l'or. Croïez-vous qu'*Homére* & *Virgile* l'auroient dit ? D'ailleurs il y a auſſi du faux dans l'image ; parce que le Peuple *François* n'adore pas ainſi ſes Rois ; il ſe contente de les aimer & de les ſervir, & nos Rois ne nous en demandent pas davantage.

Henri IV. raconte, on ne peut pas mieux, la bataille de *Contras ;* à quelques petits Vers près, où il fait ſon éloge habilement : après avoir fait le modeſte. L'Auteur a dû être content de la peinture qu'il a faite des Courtiſans, les Vers en ſont bien faits.

Il y a dans le 4e. Livre des morceaux que l'Auteur a travaillés avec complaiſance : la matiere étoit belle, & capable de porter la plus riche & la plus noble élocution. La Diſcorde va trouver la Politique.

Un tourbillon la porte à ces rives fecondes
Que l'Eridan rapide arroſe de ſes ondes.

Voilà deux beaux Vers, M. les ſuivans ne ſont pas moins beaux.

Rome enfin ſe découvre à ſes regards cruels ;
Rome jadis ſon Temple & l'effroi des mortels ;

Rome, dont le deſtin dans la Paix dans la Guerre ;
Eſt d'être en tous les tems maîtreſſe de la Terre.

Que cette répétition eſt noble M. & que la chûte eſt ſublime !

Eſt d'être en tous les tems maîtreſſe de la Terre.
Par le ſort des combats on la vit autrefois
Sur leurs Trônes ſanglans enchaîner tous les Rois.
L'Univers fléchiſſoit ſous ſon Aigle terrible,

J'aurois voulu cette penſée plus étenduë, les quatre Vers ſuivans en auroient été plus beaux, & il y auroit eu ſymmettrie pour l'oreille.

Elle exerce en nos jours un pouvoir plus paiſible,
Elle a ſçu ſous ſon joug aſſervir ſes vainqueurs.
Gouverner les eſprits & commander aux cœurs,
Ses avis ſont ſes loix, ſes decrets ſont ſes armes.
Près de ce Capitole où regnoit tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellonne & de Mars
Un Pontife eſt aſſis au Trône des Céſars.
Des Prêtres fortunés foulant d'un pied tranquile
Les Tombeaux des Catons & la cendre d'Emille ;
Le trône eſt ſur l'Autel, & l'abſolu pouvoir,
Met dans les mêmes mains le ſceptre & l'encenſoir.

Tout eſt beau ici M. rien de foible : tout eſt plein : penſées, expreſſions, harmonie, Remarquez ce Vers :

Des Prêtres fortunés foulant d'un pied tranquile. . . .

Que cela eſt doux M. de V***, & digne de la moleſſe de ceux que vous peignez ! Que vous avez été ſatisfait de ces Vers !

Là Dieu fonda lui-même ſon Egliſe naiſſante,

&c. cette image eſt bien frapée, les dix ſuivans ſont encore aſſez forts. Mais de quelle utilité étoit cette ſortie contre les Papes. Elle me rappelle l'Hiſtoire du plus jeune des Fils de *Noë*, qui appella ſes freres pour venir inſulter à un pere endormi. Je ſuis perſuadé que dans la premiere édition (ſi l'Auteur y a quelque part) il jettera un voile reſpectueux ſur cette partie. Il le doit, ſi ſa converſion eſt ſincere; & d'ailleurs, il n'eſt pas ſenſé d'aller décrier une Egliſe dans le giron de laquelle il veut ramener ſon Héros; une Egliſe dont tous ſes Lecteurs ſont cenſés les Enfans. L'Auteur étoit apparemment à *Londres* quand il fit cette Edition.

Je pourrois vous citer encore le départ de *Jacques Clément* pour aller aſſaſſiner le Roi : cela eſt fort beau. L'attaque des *Faubourgs* de *Paris*, n'a preſque pas beſoin d'être retouchée. Le crayon du ſiécle de *Louis* XIV. dans le 7e. Chant eſt digne d'un grand Maître. La bataille d'*Ivry* eſt fort belle. Le neuviéme a des endroits charmans. Il ſemble même que M. de V*** a plus de facilité à réuſſir dans le gracieux & le doux qu'ailleurs.

Sur les bords fortunés de l'antique Idalie,
Lieux où finit l'Europe & commence l'Aſie,
S'éleve un vieux Palais reſpecté par les ans,
La nature en poſa les premiers fondemens, &c.

Ce Chant eſt tout rempli de beautés tendres & touchantes. Quel dommage que le reſte ne ſoit point étoffé de même!..

Vous voïez M. par ces morceaux & par quelques autres que vous reconnoîtrez mieux que moi, que cet ouvrage méritoit un certain ſuccès.

La plûpart des Lecteurs *François*, qui n'ont jamais lû de vrais Poëmes Epiques, ſe laiſſent prendre par les beautés de détails de celui-ci. Il eſt par tout étincelant ; & s'il n'éclaire point, au moins il éblouit. Si l'Auteur au lieu de s'amuſer à faire l'Enfant Prodigue, & à réduire Newton à la portée de tout le monde, &c. ſe fut mis de bonne grace à refondre & à rebâtir ſa *Henriade ;* après tous les avis qu'on lui a donnés, toutes les lumiéres qu'il a acquiſes, toutes les facilités que l'uſage & l'habitude de décrire, de penſer & de ſentir lui ont procurées, il auroit fait, peut-être un Ouvrage digne d'aller à côté de ceux qu'on eſtime le plus. Le voilà reconcilié avec ſa Patrie, que ne ſe reconcilie-t'il avec la raiſon, qui lui crie qu'un Poëme Epique ne peut être l'ouvrage d'un moment, ni un trait de jeuneſſe. Je voudrois, moi, de tout mon cœur, lire un Poëme Epique *François* avant de mourir, & ſi M. de V*** n'en fait point un de ſa *Henriade*, il y a grande apparence qu'il faudra y renoncer. Que M. de V*** ne ſe contente-t'il d'avoir en lui ſeul un ou deux grands Hommes : qu'il ſoit par exemple bon Poëte & bon Hiſtorien : mais qu'il veüille être en même-tems, Poëte, Géométre, Hiſtorien, Tragique, Comique ; un *Anglois*, un *François*, un *Chinois ;* c'eſt trop embraſſer ; j'aimerois mieux un grand fleuve que mille petits ruiſſeaux que le Voyageur méprife.

LETTRE SIXIEME.

SUR LE STILE DE LA HENRIADE.

QUand le peuple juge, il eſt toujours extrême. Tout ouvrage, ſelon lui, s'il n'eſt admirable, eſt dèſlors déteſtable. Il n'y a point de milieu. Un honnête Homme dit ſimplement : cette perſonne a de beaux yeux, de beaux cheveux ; mais elle a un nez qui me plaît. C'eſt la maxime que je veux ſuivre ici M. Toujours prêt à loüer ce qui me paroît digne d'eſtime, on doit me permettre de dire auſſi ſans affectation, ce que je crois qui pourroit être mieux.

Quand je reproche à la *Henriade* quelques défauts, c'eſt ſans préjudice des beautés qu'elle peut avoir. Je ſuis comme vous avez vû le premier à les reconnoître & à les montrer. Ainſi ce que je vais vous écrire, doit tirer un nouveau crédit de ma derniere Lettre.

Il eſt auſſi important de connoître les Hommes fameux par leur foible, que par leur bel endroit. Une infinité de gens qui n'ont pas la force de dire:

N'imitons Perſonne & ſervons tous d'exemple,

prennent M. de V*** pour un modéle. D'où il arrive des mépris & qu'on regarde comme des ſuccès :

Uva quæ conſpectâ livorem ducit ab uvâ.

Pour corriger l'impreſſion d'un modéle, appellons un ſecond. Mettons la *Henriade* à côté du Lutrin, & obſervons leur contenance. L'un dit :

Je chante ce Héros qui regna ſur la France ;
Et par droit de conquête & par droit de naiſſance.
Qui par le malheur même apprit à gouverner ,
Perſécuté long-tems ſçût vaincre & pardonner ;
Confondit & Mayenne & la Ligue & l'Ibere
Et fut de ſes ſujets le vainqueur & le Pere.

L'autre :

Je chante les combats & ce Prélat terrible
Qui , par ces grands travaux & ſa force invincible ,
Dans une illuſtre Egliſe en créant ſon grand cœur ,
Fit à la fin placer un Lutrin dans le Chœur.

Vous ſçavez bien M. que pluſieurs Critiques ſe ſont déchainés contre les cinq Antithèſes du début de la *Henriade* & contre les deux répétitions , *& par droit . . . . & par droit . . . .* & Mayenne & la Ligue *& l'Ibére : conquête & naiſſance . . . . le malheur même apprit . . . vaincre & pardonner . . . Ligue & Ibére . . . Vainqueur & Pere.* L'antithèſe n'eſt que jolie. C'eſt une beauté qui de ſoi , doit plus à l'art qu'à la nature. Et un Frontiſpice chiqueté de la ſorte , me fait craindre que l'Edifice ne ſoit colifichet. *Boileau* eſt bien plus grand & plus noble , parce qu'il eſt plus ſimple. Quelle majeſté dans les trois premiers Vers, ſur tout comparés avec le quatriéme, qui fait une chûte groteſque , & qui annonce le caractere de tout l'ouvrage. Les quatre qui le ſuivent ont un air plaiſamment myſtérieux.

C'eſt envain que le Chantre abuſant d'un faux titre
Deux fois l'en fit ôter par les mains du Chapitre.
Ce Prélat ſur le banc de ſon rival altier ,

Deux fois le raportant l'en couvrit tout entier.

Retirez ces huit Vers de ſuite, M. je vous prie, vous ſentirez l'eſprit de l'Epopée qui ſaiſit. Voici l'invocation.

Muſe redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes ſacrés rompit l'intelligence,
Et troubla ſi long-tems deux célébres rivaux,
Tant de fiel entre-t'il dans l'ame des Dévots.

M. de V*** croit faire mieux en invoquant la vérité. Comme ſi un Poëte étoit obligé de la dire, & que les Lecteurs lui demandaſſent autre choſe qu'un beau vraiſemblable. Si cette eſpéce d'invocation pouvoit quelquefois avoir lieu, ce ſeroit à la tête d'une hiſtoire; & ce n'eſt pas être prudent que de la mettre à la tête d'un Poëme Epique, auquel on pourroit reprocher d'être une hiſtoire rimée.

Je t'implore aujourd'hui ſévere Vérité,
Répans ſur mes écrits ta force & ta clarté.
Que l'oreille des Rois s'accoutume à l'entendre,
C'eſt à toi d'annoncer ce qu'ils doivent apprendre,
C'eſt à toi de montrer aux yeux des Nations
Les coupables effets de leurs diviſions.

Sont-ce les diviſions des Rois ou celles des Nations dont il s'agit, j'ai vû des gens qui s'y ſont mépris. Continuons:

Dis comment la Diſcorde a troublé nos Provinces,
Dis les malheurs du Peuple & les fautes des Princes.
Viens, parle: & s'il eſt vrai que la Fable autrefois
Sçut à tes fiers accens mêler ſa douce voix;

Si sa main délicate orna ta tête altiere ;
Si son ombre embellit les traits de ta lumiere ;
Avec moi sur tes pas, permets-lui de marcher
Pour orner tes attraits & non pour les cacher.

Je vous dirai, si vous voulez, que les six premiers vers de cette invocation sont nobles & harmonieux ; cependant il me semble, à moi, que cette harmonie a quelque chose de mou : ce n'est pas un embonpoint ferme : je crois y reconnoître un peu de l'enfleure de Lucain. Vous avouerez au moins, que dans les autres qui suivent, l'antithèse est impardonnable. *Malheur du Peuple, faute des Princes ; fiers accens, douce voix ; main délicate, tête altiére ;* c'est étouffer ses convives avec des fleurs.

Le récit commence:

Valois regnoit encore en ses mains incertaines
De l'Etat ébranlé *laissoient flotter les rennes* :
Ses esprits languissoient par la crainte abbatus
Ou plutôt en effet Valois ne regnoit plus.

Quelle chûte au bout de quatre vers, pour un Poëte qui entre dans la carriére avec tout son feu ! Je ne lui reproche pas le demi vers pris à *Racine ;* je suis seulement étonné de voir un récit tomber si près de son commencement. Le feu s'allume dans les deux premiers vers ; il s'affoiblit dans le troisiéme; dans le quatriéme il s'éteint. Il me souvient qu'un jour je pariai avec un ami de M. de V*** que ce quatriéme vers étoit de la *Henriade ;* il fallut qu'il le lut pour le croire. Autant valoit de les laisser comme ils étoient auparavant.

Les Loix étoient sans force & les droits confondus ;

Ou pour en mieux parler, Valois ne regnoit plus.

Au moins le premier eſt conſtant, & l'autre ne vaut gueres moins que celui qui a pris ſa place. Continuez de lire, Monſieur, vous verrez *une muſe déréglée en ſes vers vagabonds*. C'eſt de tems en tems un vers monté ſur quelque grand mot qui s'éleve aux dépens des autres. Ce n'eſt point un fleuve qui roule à pleins bords, comme *Boileau* dans ſon Lutrin.

Parmi les doux plaiſirs d'une paix fraternelle
Paris voïoit fleurir ſon antique Chapelle.
Ses Chanoines vermeils & brillants de ſanté,
S'engraiſſoient d'une ſainte & longue oiſiveté . . .
Quand la Diſcorde encor toute noire de crimes
Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes,
Avec cet air hideux qui fait frémir la Paix,
S'arrêta près d'un arbre aux piés de ſon Palais.
Là, d'un œil attentif, contemplant ſon empire
A l'aſpect du tumulte, elle-même s'admire.
Elle y voit par le Coche & d'Evreux & du Mans
Accourir à grands flots ſes fidéles Normans.
Elle y voit aborder le Marquis, la Comteſſe,
Le Bourgeois, le Manant, le Clergé, la Nobleſſe,
Et par-tout des Plaideurs les eſcadrons épars
Faire autour de Thémis flotter ſes étendars.
Mais une Egliſe ſeule à ſes yeux immobile,
Garde au ſein du tumulte une aſſiette tranquile.
Elle ſeule la brave : elle ſeule aux procès
De ſes paiſibles murs veut deffendre l'accès.
La Diſcorde à l'aſpect d'un calme qui l'offenſe
Fait ſiffler les ſerpens, s'excite à la vengeance.
Sa bouche ſe remplit d'un poiſon odieux
Et de longs traits de feu lui ſortent par les yeux.

Quoi, dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres ;
&c.

Quelle rapidité dans cette marche ! Que de feu, que d'ame ! Le Lecteur eſt emporté par le torrent de la Poëſie qui ſe précipite ; tandis que la *Henriade* attend paiſiblement à chaque vers la critique du Cenſeur.

LETTRE SEPTIEME.

SUR LES PORTRAITS.

LEs grands ont preſque tous leur maniere : M. de V*** a droit d'avoir auſſi la ſienne. Quand *Homére* & *Virgile* vouloient peindre un Héros, ſes actions & ſes paroles étoient les traits qu'ils employoient ; ou s'ils diſoient un mot en paſſant, pour caractériſer ſon air, ſa taille, ſa figure, c'étoit parce qu'on ne peut les faire connoître autrement. M. de V*** a une autre méthode : il s'arrête pour faire un tableau *à loiſir :* il parcourt toutes les vertus & tous les vices des Traités de morale, &, perſuadé qu'il eſt, que tous les hommes ſont un compoſé de force & de foibleſſe, de ténébres & de lumiére, de bien & de mal, il trouve toutes ſes couleurs dans l'antithèſe. Je vous ai déja dit en paſſant, que le goût de M. de V*** pour cette figure étoit un amour de préférence ; je vais vous en donner de nouvelles preuves.

Mornay *ſon confident* & jamais *ſon flateur*,
Ce *vertueux* ſoutien du parti de *l'erreur*,
Qui ſignalant toujours ſon *zéle* & ſa *prudence*

Servit également son *Eglise* & la *France* ;
Censeur des Courtisans, mais à la *Cour aimé*,
Fier *ennemi de Rome*, & de *Rome estimé*.

C'est au Lecteur à concilier comme il le pourra, toutes ces qualités qui pétillent à côté l'une de l'autre, & que la singularité de l'opposition a amenées plûtôt que la vérité : car dès qu'on s'embarque à faire un portrait par antithèse, la symétrie l'emporte toujours sur le vrai, & on est forcé de peindre moitié de tête & moitié d'après nature ; on ne fait que des idées de Peintres, & qui pis est le Portrait en l'air. Voici celui de *Catherine* de *Medicis*.

Chacun de ses *enfans* nourri sur sa tutelle
Devint son *ennemi*, dès qu'il regna sans elle.
Ses mains autour du Trône avec confusion
Semoient la jalousie & la division.
Oposant sans relâche avec trop de prudence
Les *Guises* aux *Condés*, & la *France* à la *France*
Toujours prête à s'*unir* avec ses *ennemis*,
Et changeant d'intérêts, de *rivaux* & d'*amis*,
Esclaves des plaisirs, mais *moins qu'ambitieuse*,
Infidelle à sa secte & *superstitieuse*,
Possédant en un mot, pour n'en pas dire plus,
Les *défauts* de *son sexe*, & peu *de ses vertus*..

Ce n'est ici un tableau ni de *Le Brun*, ni de *Poussin*. Le même goût s'y retrouve toujours, M. vous le voïez ; cependant ce portrait quoiqu'antithétique, pourroit encore passer sans ce galimathias qui se trouve dans quelques-uns des vers : que signifie, semer *avec confusion* la jalousie & la division ? La Reine *changeoit de rivaux*, je

je croïois qu'on disoit qu'une femme changeoit d'amans. *Esclave des plaisirs, mais moins qu'ambitieuse*, pourquoi ce *mais* ? Que veut dire *moins qu'ambitieuse*, ce grand mot qui rime avec, & *superstitieuse*. Ensuite dit-on bien *posséder des défauts*, & *, pour n'en pas dire plus*, quels vers !

Voïons le tableau de l'Amiral *Coligny ;* c'est une espèce de galerie que nous parcourons.

Je voïois ce guerrier blanchi dans les travaux,
Soutenant tout le poids de la cause commune,
Et contre *Medicis* & contre *la Fortune* ;
Chéri dans son parti, dans l'autre *respecté*,
Malheureux quelquefois, mais *toujours redouté*,
Savant dans les *combats*, savant dans les *retraites* ;
Plus grand, plus glorieux, *plus craint dans les défaites*
Que *Dunois ni Gaston* ne l'ont jamais été
Dans le cours triomphant *de leur postérité.*

Ce portrait est clair ; & il seroit bien s'il étoit le seul de son espèce, & s'il ne finissoit point par un trait de satyre envelopé dans un vers boursoufflé. Que direz-vous de celui de *Joyeuse.*

Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour
Du *siécle* au fond d'un *Cloître*, & du *Cloître* à la *Cour*
Vicieux, pénitent, Courtisant, Solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse & la haire.

Quel joli cliquetis ! Mais qu'il est indigne de l'Epopée !

Que diriez-vous, M. d'un Peintre qui donneroit à tous ses personnages les mêmes airs de tête, les mêmes contrastes aux attitudes, aux plis de la draperie, qui feroit par tout grouper de même les figures, les jours, les ombres, &c. J'ai vû un ta-

bleau où on avoit voulu peindre le sacre d'un de nos Rois, les douze Pairs y étoient comme douze freres, se ressemblant parfaitement ; je n'ai jamais vû de tableau si ridicule ni si fade. Si vous voulez voir des tableaux d'une autre main, & d'un autre goût, ouvrez le Lutrin.

Dans le réduit obscur d'un alcove enfoncé,
S'éleve un lit de plume à grand frais amassé ;
Quatre rideaux pompeux par un double contour
En deffendent l'entrée à la clarté du jour.
Là parmi les douceurs d'un tranquile silence,
Regne sur le duvet une heureuse indolence ;
C'est là, que le Prélat, muni d'un déjeûner,
Dormant d'un léger somme attendoit le dîner.
La jeunesse en sa fleur brille sur son visage,
Son menton sur son sein descend à double étage ;
Et son corps ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussains sous sa molle épaisseur,
La Déesse en entrant qui voit la nappe mise,
Admire.... &c.

Le caractere du Prélat est peint par la seule description de l'alcove ; c'est un portrait semblable à celui que la Colombe fait d'Anacreon son maître ; on y voit le Prélat dormant après le déjeûner, & on le contemple dans la peinture que le Poëte fait de son corps. Ce tableau n'a point de couleurs brisées & rompues, tout est habillement fondu & nuancé sur la toile. Au lieu que dans les autres que vous avez vûs, les couleurs y font des tâches plûtôt que des traits. Si vous voulez connoître le Prélat encore mieux, entendez-le parler.

Illuſtres compagnons de mes longues fatigues,
Qui m'avez ſoutenu par vos pieuſes Ligues
Et par qui maître enfin d'un Chapitre inſenſé
Seul à *Magnificat* je me vois encenſé,
Souffrirez-vous toujours qu'un orgueilleux m'outrage?
- - - - - - -
- - - - - - -
L'inſolent s'emparant du fruit de mes travaux
A prononcé pour moi le *Benedicat vos*,
Oui pour mieux m'égorger, il prend mes propres armes. . . .
Le Prélat à ces mots verſe un torrent de larmes,
Il veut, mais vainement pourſuivre ſon diſcours
Ses ſanglots redoublés en arrêtent le cours. . . .

Voilà ce que j'appelle un caractere fait de main de maître. On voit que l'ame y ſort par les actions & par les diſcours : s'il y a une deſcription à faire, ce n'eſt point dans l'opoſition qu'on va chercher des traits, mais on les prend dans le ſujet même, & il en a plus de naïveté & plus de vraiſemblance. Rien ne marque plus la miſere que la reſſource de l'antithèſe; elle ne demande qu'un demi génie. Liſez le diſcours du gras *Evrard*, vous ne demanderez point de quel caractere il étoit, vous ne vous informerez pas de ce qu'il ſavoit faire dans un repas, en un jour de bataille. Ce n'eſt pas que M. de V** n'exprime quelquefois auſſi le caractere de ſes Héros par leurs diſcours, mais je ne ſçais ſi le plus ſouvent il ne les met point en contradiction avec eux-mêmes; je ne parle point des diſcours de *Henri* III. qui ſont ordinairement très-foibles; de ceux d'*Henri* IV. qui ont des variations, qui prouvent qu'ils n'ont pas été faits

d'un seul jet ; il étoit tantôt Héros, tantôt Bourgeois, quelquefois bel esprit, & un peu petit maître. Il fait des complimens à la *Françoise*, comme si les entretiens des Rois n'étoient pas au-dessus de ces petitesses. La Reine *Elizabeth* lui file aussi des douceurs ; cela est galant : *Il y avoit longtems qu'elle avoit envie de le voir.* Je m'arrête au seul discours de *Pothier*, qui commence comme un sage & finit comme un *enthousiaste.*

Vous destinez, dit-il, Mayenne au rang suprême
Je conçois votre erreur, je l'excuse moi-même.
Mayenne a des vertus qu'on ne peut trop chérir,
Et je le choisirois si je pouvois choisir.
Mais nous avons nos Loix, & ce Héros insigne
S'il prétend à l'Empire, en est dèslors indigne.
Comme il disoit ces mots Mayenne entre soudain
Avec tout l'appareil qui suit un Souverain.
Pothier le voit entrer sans changer de visage.

Voilà ce que j'appelle un beau, un grand trait, il suffit pour peindre un homme : L'Orateur continue.

Oui, Prince, ...
Je vous estime assez, pour oser contre vous
Vous adresser ma voix pour la France & pour nous.

Cette dignité se soutient encore pendant quelques vers : il me semble entendre le discours de *Caton* sur la conjuration de *Catilina ;* c'est une éloquence mâle qui marche d'un pas hardi & ferme ; sans avoir besoin du vain appui des figures. La vérité y paroît assez forte pour triompher seule. Mais M. de V*** s'échauffe, & son Orateur avec lui : le discours se change en invectives & en

reproches amers. C'eſt un déclamateur furieux, qui traite ſes auditeurs d' *indignes Citoyens*, d'*infidéles Paſteurs*, qui maſſacrent leurs Rois, & de qui Dieu aime à ſe venger, parce qu'ils ſont des barbares & des inhumains.

Et Dieu que vous peignez implacable & jaloux,
S'il aime à ſe venger, Barbares, c'eſt de vous.

Je ne ſçais où eſt le ſage dans le monde à qui cette violence pourroit convenir: elle conviendroit à quelqu'un, qu'elle ſeroit encore très-dangereuſe, où même ridicule dans les conjonctures où ſe trouve l'Orateur. Les droits ſont confondus; les loix n'oſent parler, tout eſt en feu dans l'Etat, ſon Roi vient d'être aſſaſſiné, celui qui veut lui ſuccéder eſt préſent, & l'Orateur, qu'on ſupoſe ſage, parle, comme auroit fait *Jacques Clément*, ſi on lui ſupoſoit de l'eſprit, & de la force dans le caractére. Encore s'il ſe fut mis avec les autres: ce Dieu *que nous peignons* implacable, s'il aime à ſe venger, c'eſt de *nous*. La vérité ne perd point de ſes droits pour être jointe à la modération: il y a des bornes par tout. J'aime à voir *Didon* déſeſpérée faire des imprécations; elle veut ſe tuer, c'eſt la rage qui écume. Mais Pothier *toujours ſage*, *toujours juſte*, perdre ainſi la tranquilité de ſon ame, & devenir furieux pour guérir les autres de leur fureur; M. de V*** n'y a aſſurément point penſé. Il a, auſſi-bien que les autres, ſon enthouſiaſme qui le mene au-de là des limites. Et on a beau dire, il faut être grand homme pour donner aux différens caractéres conçus dans la même tête, une couleur propre & qui conſerve toujours le même fonds quand les nuances varient.

Souvent ſans y penſer, un Ecrivain qui s'aime ;
Forme tous ſes Héros ſemblables à ſoi-même,

Une partie eſt le Héros, l'autre eſt l'Auteur. . . .

Atram deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperne.

C'eſt la premiere leçon qu'on donne à ceux qui veulent ſe mêler d'écrire : *Donnez à chaque perſonnage le caractére qui lui eſt propre*, & c'eſt être écolier que de manquer *à cette régle*. Si vous voulez parcourir tous les diſcours qui ſont dans le Lutrin, vous y verrez comme un Poëte doit ſortir de lui-même, pour ſe mettre dans ſes perſonnages ; c'eſt une ſorte de métempſicoſe. Le Poëte joue tous les rôles avec des airs & des tons ſi différens, qu'il eſt par-tout & qu'on ne le voit nulle part. Je ne veux vous donner que le diſcours d'*Evrard*, vous l'entendrez avec plaiſir, quoique vous l'ayez lû cent fois.

Moi, dit-il ; qu'à mon âge Ecolier tout nouveau
J'aille pour un Lutrin me troubler le cerveau !
O le plaiſant conſeil ! Non, non, ſongeons à vivre ;
Va maigrir ſi tu veux & ſecher ſur un Livre :
Pour moi je lis la Bible autant que l'Alcoran,
Je ſçais ce qu'un Fermier doit nous rendre par an.
Sur quelle vigne à Rheims nous avons hypotheque,
Vingt muids rangés chez moi font ma Bibliotheque.
En plaçant un pupitre on croit nous rabaiſſer,
Mon bras ſeul, ſans latin, ſçaura le renverſer,
Que m'importe qu'Arnauld me condamne ou m'approuve ?
J'abbats ce qui me nuit par-tout où je le trouve.
C'eſt-là mon ſentiment. A quoi bon tant d'aprêts ?
Au reſte déjeunons, Meſſieurs, & buvons frais.

LETTRE HUITIEME.

SUR LA VERSIFICATION.

JE vous parlois hier des portraits antithétiques de la *Henriade*, c'eſt la figure favorite du Poëte, il la met à tout : j'en ai compté par amuſement plus de trois cent : c'eſt une monotonie qui dégoûte à la fin ceux qui les aiment le plus.

Si Mayenne eſt *vaincu*, Rome ſera *ſoumiſe*,
Vous ſeul pouvez régler ſa *haine* ou ſes *faveurs*
Inflexible aux vaincus, *complaiſant aux Vainqueurs*
Prête à vous *condamner*, facile à vous *abſoudre* ;
C'eſt à vous d'*allarmer* ou d'*éteindre* ſa foudre.

Croyez-moi ſur ma parole, M. ou je vous accable d'exemples. J'en trouverai à chaque page des demi-douzaines, & vous les trouverez ſi peu variées, ſi peu déguiſées, que bientôt vous me demanderez grace.

Il y a encore une autre figure pour laquelle l'Auteur marque beaucoup d'inclination : elle revient ſur-tout lorſque la rime une fois placée, il reſte des vuides dans le corps du Vers. Alors on a recours aux ſynoniſmes, ou aux mots qui approchent : on voit arriver à la file des ſubſtantifs de même famille, des Epithetes, des Verbes, qui s'arrangent de maniere qu'ils occupent tout le terrein, & qu'ils rempliſſent, au moins de ſons, ce qui eſt vuide de choſes. Il me ſemble voir deux Dames en Panier aſſiſes ſur un grand banc.

Ce monſtre impétueux, ſanguinaire, inflexible,

Qui ſanglant, déchiré, traîné par les ſoldats. . . .
On s'aſſemble, on conſpire, on repand les allarmes.
Anglois, François, Lorrains, que la fureur aſſemble,
Avançoient, combattoient, frappoient, mourroient
enſemble. . . .
Tous les Ligueurs armés, tout un peuple innombrable,
Etrangers & François, Chefs, Citoyens, Soldats
Font pleuvoir ſur le Roi le *fer* & le *trépas*.

N'eſt-ce pas là ce qu'on appelle une abondance ſtérile ? Notre oreille eſt chargée, & elle ne porte rien à l'eſprit ; il y a bien des dupes. Mais aujourd'hui M. de V*** jouit & jouira peut-être toute ſa vie du préjugé que l'amour propre de ſes Aprobateurs conſervera toujours, en dépit de la Princeſſe de *Navarre*, du Poëme de *Fontenoi* & du Temple de la Gloire.

Deſpréaux nous traite autrement que M. de V***. Il y a des vuides à remplir chez lui, comme ailleurs ; mais on ne s'apperçoit point qu'ils aient jamais été des vuides pour lui ; il enchaſſe des traits heureux, qui embelliſſent la penſée plûtôt que de la charger.

L'un pétrit *dans un coin* l'embompoint des Chanoines.
L'autre broye *en riant* le vermillon des Moines. . .
Elle accourt l'œil en feu, *la tête échevélée* . . . .
Il devine ſon mal, *il ſe ride*, il s'avance. . . .
Et mon bras *ſans Latin* ſaura le renverſer . . .
A ces mots, *eſſuyant ſa barbe limoneuſe* . . . .

Il faut être riche pour remplir ainſi les vuides ; mais qui eſt aſſez pauvre pour ne pouvoir le faire par de ſimples énumérations ? Ce n'eſt pas pourtant que je veuille les chaſſer des Ecrits ; elles peu-

vent y entrer, pourvû qu'elles ne reviennent pas trop ſouvent, & que le beſoin du Poëte ſoit toujours couvert du beſoin de la choſe même. Ce qui arrive rarement aux énumérations de M. de V***.

On a parlé autrefois (ce fut M. de la *Motte* ce me ſemble, & je ne ſçais ſi M. de V*** par amour pour ſes *Anglois*, n'en a point parlé lui même) d'introduire des Vers *blancs* dans la verſification *Françoiſe*. On entendoit, je crois, par ces Vers *blancs*, qu'ils ſeroient ſans rime. Ne ſeroit il pas mieux de donner ce nom à ces grands Vers, où il y a des mots ſonores, pompeux, longs d'une aûne, qui ne ſignifient pas aſſez pour l'eſpace qu'ils occupent, & qui font un Vers flaſque : *longum invalidi collum.* C'eſt *Aulugelle*, je crois qui définit ainſi les phraſes creuſes : *ſententiæ quas optimè Pollio Aſinius cavas vocabat, ſimplices apertæ, nihil ocultum afferentes, ſed vocales & ſplendidæ.* Il y en a un ſi grand nombre de cette ſorte dans la *Henriade*, que ſon Auteur ne ſeroit pas moins intéreſſé de mettre en crédit cette eſpèce de Vers que l'autre dont il ôteroit la rime.

Des Guiſes cependant le rapide bonheur.
Sur ſon *abaiſſement*, élevoit leur grandeur.
Ils formoient dans Paris cette ligue fatale,
De ſa foible puiſſance orgueilleuſe rivale.
Ses amis *corrompus bientôt l'abandonnérent*,
Du Louvre épouvanté ſes Peuples le chaſſerent.
Et des fleuves François les eaux en-ſan-glan-tées.
Ne portoient que des morts, aux mers épou-ven-tées.

Remarquez que c'eſt *Henri* IV. qui parle ainſi dans un récit, & qu'il finit le Chant.

Ce rang manquoit encore *à ſa vaſte puiſſance*
Et de ſes *vœux hardis l'orgueilleuſe eſpérance.*
Dévoroit *en ſecret dans le fond de ſon cœur*
De ce *grand nom* de Roi le *dangereux honneur.*

Quel emphaſe ! Que de mots !

C'étoit du *grand Henri la redoutable armée ;*
Qui laſſe du repos & de ſang *affamée*,
Faiſoit entendre *au loin ſes formidables cris :*
Rempliſſoit la campagne, & marchoit vers Paris.

J'appelle cela de grandes paroles : *ſeſqui pedalia verba* : un Vers plein ne fait pas tant de bruit.

J'en ai vû d'autres qui ſont à peine de la Proſe ſoutenue.

Déja l'on découvroit les bords de l'Angleterre . . .
J'ai vû naître autrefois le Calviniſme en France. . .!
Juſte Ciel ! eſt-ce ainſi que vous nous attendiez . . .
Henri ſçait profiter de ce grand avantage . . .
Soudain Potier ſe léve & demande audience. . . .
Courage leur dit-elle, on vient nous ſécourir. . . .
Valois, qui cependant différoit ſa vengeance,
Tenoit alors dans Blois les Etats de la France.
Peut-être on vous a dit quels furent ces Etats !
On propoſa des Loix qu'on n'exécuta pas.
De mille Députés l'éloquence ſtérile,
Y fit de nos abus un détail inutile.
Car de tant de conſeils l'effet le plus commun
Eſt de voir tous nos maux, ſans en ſoulager un.

De bonne foi ſont-ce-là des Vers, & ſur tout des vers dignes de l'Epopée ? Il y en a une infinité qui ne ſont que médiocres ; & quand il y en a de beaux, ils ont tant de faillie, qu'ils enlai-

diſſent tous leurs voiſins. C'eſt préciſément le contraire de ce que Pétrone demande dans un Poëme Epique, *neſententiæ emineant extra corpus, ſed in texto veſtibus colore niteant.* C'eſt ce qui n'arrive jamais à la plûpart des Ecrivains. S'il leur vient quelque penſée, ils ſe gardent bien de la laiſſer dans le tiſſu de l'étoffe. Ils l'en ſéparent autant qu'il peuvent, & la montrent iſolée, au riſque de ternir le fonds, pour faire briller la fleur.

Quelquefois on en trouve 6 & 8 Vers, qui ſont tellement détachés, qu'on peut les ôter chacun, ſans que le ſens en ſouffre aucunement. Je ſçais bien que le ſtile coupé ne déplaît point dans la Proſe; mais dans la Poëſie, ſi les phraſes ſont juſtes de la longueur du Vers; il en réſulte une monotonie déſagréable, au lieu que dans la Proſe, n'étant pas toutes de la même étendue préciſément, il y a toujours quelque différence qui fait variété.

Guiſe du ſein des morts n'a plus rien à prétendre
Le ſang d'un Souverain doit ſuffire à ſa cendre.
S'il mourut par un crime, un crime l'a vengé,
Changé avec l'Etat que le Ciel a changé.
Périſſe avec Valois votre juſte colere,
Bourbon n'a point verſé le ſang de votre frere.

Ces vers ainſi détachés, ſemblent avoir été faits indépendamment des uns des autres, & ne devoient leur place qu'à la rime. La raiſon aime pourtant à ſuivre une chaîne d'idées qui ménage ſa pareſſe. Il y a quelquefois des tirades dont les Vers peuvent être tellement déplacés, que le dernier devienne le premier, & le premier le dernier.

Henri reſte à vaincre après tant de guerriers.
Dans ſes ſuperbes mains, va flétrir ſes lauriers.
Va du Myrthe amoureux ceindre ſa tête altiere,
Endort entre tes bras, ſon audace guerriere.
A mon trône ébranlé, cours ſervir de ſoutien,
Viens, ma cauſe eſt la tienne, & ton regne eſt le mien.

Ne ſeroit-il pas mieux de mettre :

Viens, ma cauſe eſt la tienne, & ton regne eſt le mien.
A mon trône ébranlé cours ſervir de ſoutien,
Endort entre tes bras, &c.

Si je n'étois las de vous écrire ſur cette matiere, & vous, peut-être de lire ce que je vous écris, je vous parlerois de quelques-unes des comparaiſons de l'Auteur. Je ne vous en citerai qu'une qui prouve qu'il ne faut pas ſe laiſſer ſéduire par les beaux ſons :

Des nuages épais que formoit la pouſſiere,
Du Soleil dans les champs déroboient la lumiere.
Des tambours, des clairons le ſon rempli d'horreur.
De la mort qui les ſuit étoit l'avant-coureur.
Tels des antres du Nord, échapés ſur la terre
Précédés par les vents & ſuivis du tonnerre.
D'un tourbillon de poudre obſcurciſſant les airs
Les orages fougueux parcourent l'univers.

Il compare les *nuages* épais que forment la *pouſſiére* avec les orages qui obſcurciſſent les airs d'un tourbillon de *poudre* : & les tambours & les clairons qui précédent la mort *qui les ſuit* avec ces mêmes orages qui ſont précédés par les vents & ſuivis du tonnerre. On voit bien le raport de la *pouſſiére* qui vole avec un tourbillon de *poudre*,

des *nuages épais* avec *les orages qui obſcurciſſent.* Il ſemble même que ce ſoit preſque la même choſe, & les idées ſe confondent. Mais quel raport ces clairons & ces tambours ont-ils avec ces mêmes orages ? C'eſt aux vents & au tonnerre qu'on les compare. Direz-vous : mais liſez la comparaiſon, il ne s'agit point de ce qu'on a voulu faire, mais de ce qu'on a fait. Il vouloit dire probablement que les clairons étoient précédés de la pouſſiére, & ſuivis de la mort, comme un orage eſt précédé des vents & ſuivi du tonnerre. Voilà l'idée éclaircie ? mais eſt-elle juſte ? Les vents répondent-ils bien à la pouſſiére, les clairons à l'orage, le tonnerre à la mort ? D'ailleurs les *orages* ſont-ils aſſez différens des *vents*, pour faire oppoſition avec eux ; il faut donc prendre le mot d'*orage* pour *nuage*, *nuée ;* mais les nuées ne ſont point précédées, elles ſont pouſſées par les *vents* par conſéquent ſuivies. Le tonnerre ne *ſuit* point le *nuage*, il l'accompagne, ou il l'annonce, & par conſéquent ne le *ſuit* point. Que deviennent ces Vers ſi ronflans, quand on les fait paſſer à la filiére du ſens commun.

M. de V*** s'applaudit dans ſa Préface, d'être le ſeul qui ait réuſſit *à peindre bien les petits détails qui avoient été* l'écueil de tous nos Poëtes Epiques, & cela eſt fondé ſur ce qu'il a nommé des *chiens* des *animaux hardis*, car c'eſt la ſeule expreſſion naturelle qui ne pouvoit entrer dans la deſcription, qu'il cite pour exemple de ſes ſuccès. Il nous donne une *périphraſe* pour un *détail ;* & par ce léger changement de nom, il ſe pare d'un mérite qu'il n'a point, & l'ôte à ceux qui l'ont eu avant lui. Ne ſe ſouvient-il point d'avoir vû dans le

Lutrin, *un fusil*, une *allumette*, un *manœuvre* qui *prend une poignée de clous*, qui *charge sur son épaule une lourde coignée*, & *derriere son dos*, *qui tremble sous le poids*, *attache une scie en forme de carquois*. Comment M. de V*** auroit-il le talent exclusif d'annoblir les petites choses ? Cela est bien plus difficile que de peindre les grandes avec dignité ; & il les peindroit, ainsi, que ce ne seroit point assez pour faire un Poëme Epique, où tout doit être admirable & presque divin.

En général, M. il me paroît que la *Henriade*, est un ouvrage où il y a plus d'esprit que de génie, plus de brillant que de richesse, plus de coloris que de dessein, plus d'Histoire que de Poësie. Quand l'Auteur le commença, il n'avoit que 19. ans. Nouveau sevré du Pinde, il avoit plus de lait dans les veines que de sang. Depuis, son jugement aïant fait des progrès, il a bien vû l'irrégularité de l'Ouvrage ; mais effraïé de la dépense, s'il eut fallu le refondre, il a mieux aimé y coudre des morceaux brillans, y jetter quelques liaisons artificielles, pour déguiser ses défauts & réparer en quelque sorte le vice de l'Architecture. Mais ces additions ont donné plus d'étendue à l'Edifice, sans le rendre plus régulier.

LETTRE NEUVIEME.

SUR L'ESSAI DE M. DE V***.

Sur le Poeme Epique.

VOus me ramenez encore à M. de V***, & vous ne voulez pas que je le laisse aller sans avoir rendu compte de son essai sur le Poëme

Epique. Je viens de le relire, M. avec toute l'attention dont je suis capable, & il m'a paru se réduire à ceci. 1°. Que les faiseurs de régles sont des Pédans qui n'y entendent rien, & en cela il a raison. 2°. Que les Arts sont si étendus qu'il ne peut y avoir de définition générale qui embrasse tous les Ouvrages d'un même genre. C'est un homme d'esprit qui plaide une mauvaise cause. Je n'ai jamais entendu un caquet si capable d'étourdir une oreille sensée. Pourquoi donc cela est-il écrit! Quel cas M. de V*** fait-il de ses Lecteurs! *O Dave itane contemnor abs te* ? Que ne mettoit-il de bonne graces en titre *Apologie de ma Henriade*. Il a fait ce Poëme avant de savoir les régles, & ensuite il veut faire des régles sur son Poëme, & pour cela renverser toutes les idées communes, par un Paralogisme farci d'une Erudition étincelante, jettée rapidement pour en dérober le faux. Il donne une définition quoiqu'il ait fait entendre qu'on ne peut en donner : l'Epopée est *un récit en Vers d'avantures héroïques*. Qu'il mette en Vers son Histoire de *Charles* XII, il aura donc fait un Poëme Epique ! Cependant, il exige *l'unité*, ce n'est pas de Héros, *qu'il y eut un principal personnage, ou plusieurs il n'importe :* c'est donc d'action : il falloit donc écrire, *un récit en Vers d'une action héroique*. Il prétend que le merveilleux n'y est pas essentiel ; je ne lui pardonne pas, c'est d'avoir voulu le prouver par des Antithèses, des Métaphores, des comparaisons & de jolies phrases qui ressemblent à des feux folets. Peut-on mettre en paralléle ce merveilleux qui fait l'ame de l'*Iliade*, de l'*Enéide* & de la *Jerusalem*, avec les beautés de caprice & de mode qui

dépendent du caractére & des Langues des Nations.

Les *Anglois*, les *Italiens*, les *Eſpagnols*, les *François* ont chacun leur goût, & leur génie : les uns aiment le ſérieux & le véhément, d'autres le gracieux, ceux-ci, le grand ; donc on peut dire pareillement *à Paris* que les *François* ne ſe ſoucient point du merveilleux dans un Poëme Epique.

Il avoit dit dans la page qui précéde ; *Homére, Démoſthéne, Virgile, Ciceron, ont en quelque ſorte réuni ſous leurs Loix tous les Peuples de l'Europe, & fait de tant de Nations différentes, une ſeule République de Lettres.* Donc les *Anglois*, les *Italiens*, les *Eſpagnols*, les *François*, doivent ſuivre les mêmes Loix & les mêmes principes. Pourquoi les *François* ſeuls ſeroient-ils rebelles, dans les points auſquels les autres Peuples ſe ſont ſoumis ? Ils ont tous admis le merveilleux, pourquoi les *François* ne l'admettroient-ils pas ? Les *François* l'aiment dans les Poëmes traduits des autres Nations, pourquoi ne l'aimeroient-ils pas dans un Poëme qui ſeroit en leur Langue ?

M. de V*** veut donner le change : Qu'il y ait des propriétés de tours, d'images, de penſées pour chaque Nation, on en convient. Mais vouloir que le merveilleux, qui fait l'ame du *corps Epique*, puiſſe être mis au rang de ces minuties qui n'alterent nullement le fonds ; en vérité, c'eſt être preſque fripon que de raiſonner de la ſorte. M. de V*** l'eſt un peu en fait de Littérature, mais on ne lui en fait pas un crime, il eſt bien difficile d'avoir tant d'eſprit ſans en abuſer un peu. Au reſte ce ſeroit une vertu, & une double vertu

pour

pour lui de ne pas l'être. On aime la droiture; & si on a du plaisir à être amusé, on en auroit beaucoup plus encore, si on étoit sans crainte d'être dupé, & de servir de jouet à celui qui nous amuse.

» Voici une critique moins raisonnée, mais plus » vive du même Poëme faite dès l'an 1729.

EPIGRAMME

SUR LA HENRIADE D'A. DE V***.

Qu'a donc produit la mort de l'Iliade
Que pesanment la Motte gringotta,
S'il faut encore essuïer l'Henriade
Qu'étourdiment A** fagota ?
L'exemple ainsi ne sert d'un Iota.
Singe ignorant d'une muse éclopée,
Comment ! c'est-là cette rare Epopée
Dont tous les yeux devoient être éblouis ?
Hé ! mon ami, cache ta ripopée
Avec Clovis, Moyse, & Saint Louis.

» Comme, pendant l'Impression de ce Recueil ; » les amis de M. de V*** se sont empressé à con- » tribuer à sa perfection, en envoïant à l'Editeur » diverses piéces qu'ils croïent lui manquer ; il s'en » est trouvé parmi elles quelques-unes plus amples » que celles qu'il avoit déja ; c'est ce qui a fourni » l'idée de mettre ici les *Additions* & *Corrections* « suivantes, avec un court *Errata*, les Lecteurs » étant priés de supléer aux autres moindres fautes » d'impression qui se rencontreront.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

A la pag. 113. I. Part. ajoutez ces deux Couplets oubliés.

C'eſt donc ainſi que ſe vante V***
D'avoir vaincu Rouſſeau,
Qui d'un ſeul coup le fait rentrer en terre
Ainſi qu'un Vermiſſeau ?
Ce Nain bouffi d'un orgueil ridicule
Se croit un Hercule encor
Se croit un Hercule.

Figurez-vous pour emblême fidelle
De ce fier Godenot,
Un feu follet, qui par bonds étincelle
Et s'éteint auſſitôt.
Et le ſerpent qui ſottement s'anime
A mordre la lime en vain
A mordre la lime.

Pag 147. *I. Part.* (XXII.) *Nous venons de voir ces Quatrains dans le* VOLTAIRE *imprimé en 1745. où celui-ci eſt ajouté au troiſiéme rang.*

De ſon inflexible rigueur
Tirons au moins quelque avantage :
Qui n'a pas l'eſprit de ſon âge,
De ſon âge a tout le malheur.

Pag. 149. L'*Amphigourie, ou le Galimathias, doit de même être augmenté de ce troiſiéme couplet.*

Le tems cauſe cette *rigueur.*
Pourquoi, s'il en tire *avantage*,

Aïant tout *l'eſprit de ſon âge*
De ſon âge a-t'il *le malheur.*

Pag. 155. après la l. *6. à l'étoile, mettez cette Note.* Cet éloge du P. Porée ne peut que faire honneur à M. de V***. C'eſt une preuve que la reconnoiſſance l'emporte chez lui ſur le reſſentiment ; qu'il ne ſe ſouvient que des bienfaits, & qu'il a oublié que cet aimable & éloquent profeſſeur a dénoncé dans un diſcours public, que V*** *eſt un Poëte ſans invention, un Philoſophe ſans Logique, un Hiſtorien ſans Science. Omnis homo, nullus homo.* Tout eſt rien, comme Chriſologue.

Pag. 217. *I. Part.* lig. 18. *Après ces mots :* au-deſſous du rien, *on peut mettre en guiſe de note les vers ſuivans.*

A. M. DE V***.

Quand vous mettiez dans vos ouvrages
De l'eſprit & du ſentiment,
Les Quarante agiſſoient avec diſcernement
En vous refuſant leurs ſuffrages.
Ils n'ont plus la même raiſon ;
Aujourd'hui rien ne vous ſépare ;
Votre *Princeſſe de Navarre*
Vous remet tous à l'uniſſon.

Au même par M. ROI.

Votre Princeſſe de Navare,
Qui s'en va courant nuit & jour
Sans Pages, ſans Dames d'atour,
Eſt une Dame bien bizare ;
C'eſt un vrai choix de Calotin :
Mais, ſans vous émouvoir d'un reproche ſi juſte,

Vous repliquez avec dedain :
» J'aime mieux ennuyer Auguſte
» Que de plaire au peuple Romain.

A la même page 217, après la Note (a) *ajouter ce qui ſuit.*

(*a*) Quelques partiſans de V*** prétendent qu'on l'a honoré d'un ſi beau titre, non pour ſa *Princeſſe de Navare*, mais pour ſes vers à la Reine de *Hongrie*, & pour ceux ſur la Bataille de *Fontenoi*. Ils diſent que des vérités hardies dans ceux-là, fort ménagées dans ceux-ci, ont fait penſer, que perſonne ne pourroit écrire l'Hiſtoire avec plus de délicateſſe & plus au goût de la nation. Quoiqu'il en ſoit de cette anecdote raiſonnée que nous ne garantiſſons point, voici ce qu'on nous a écrit en nous envoïant ces premiers vers.

» Quoique notre incomparable Poëte ſoit doué » de cette rare *imaginative*, que *Maſcarille* admi- » roit dans ſon maître, une autre qualité que l'on » croit incompatible avec celle-ci, ne lui eſt pour- » tant pas moins naturelle. C'eſt la *judiciare*, qui » de même que chez *Thomas Diafoirus*, ſe mani- » feſte dans l'Ode ſuivante, d'une façon toute » merveilleuſe.

O D E

A la Reine de Hongrie.

Elle a paru au mois de Juillet 1742.

I.

Fille de ces Héros que l'Empire eut pour maîtres,
Digne du thrône auguſte où l'on vit tes ancêtres
Toujurs prêt de leur chûte & toujours affermis ;
Princeſſe magnanime
Qui joui de l'eſtime
De tous tes ennemis.

2.

Le Français généreux si fier & si traitable ;
Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable ;
Et qui vole en aveugle où l'honneur le conduit ;
Inonde ton Empire,
Te combat & t'admire,
T'adore & te poursuit.

3.

Par des nœuds étonnans l'altière Germanie
1742. A ces puissants rivaux } malgré soi réunie
1745. A l'Empire Français }
Fait de l'Europe entiere un objet de pitié ;
Et leur longue querelle
Fut cent fois moins cruelle
Que leur triste amitié.

4. (*a*)

Ainsi de l'Equateur & des Antres de l'Ourse
Les vents impétueux emportent dans leur course
Deux nuages épais l'un à l'autre opposés :
Et tandis qu'ils s'unissent,
Les foudres retentissent,
De leurs flancs embrâsés.

5.

Quoi des Rois bienfaisans ordonnent ces ravages !

(*a*) Strophe ajoutée en 1745. Elle nous paroît la plus harmonieuse de toutes, quoique des Zoiles, peut-être trop vétilleux, prétendent trouver à mordre sur *les vents de l'Equateur ;* sur les *Antres de l'Ourse*, sur l'union problématique des 2. *nuages chassés par les Vents d'Est* & d'Oüest ; si le vent de Nord se met de la partie, & sur la netteté de la construction. Ils demandent si ce sont les vents ou les nuages qui s'unissent, & si ce sont les flancs des uns ou des autres, ou bien les foudres qui sont embrâsés. A tout cela on répond : minuties. *Aquila non capit muscas.*

Ils annoncent le calme ; ils forment les orages,
Ils prétendent conduire à la félicité
Les Nations tremblantes
Par les routes sanglantes
De la calamité ?

6.

O ! Vieillard vénérable, à qui les destinées
Ont de l'heureux Nestor accordé les années ;
Sage, que rien n'allarme & que rien n'éblouit,
Viens-tu priver le Monde
De cette paix profonde
Dont ton ame jouit ?

7.

Ah ! s'il pouvoit encore, au gré de sa prudence,
Tenant également le glaive & la balance,
Fermer par des ressorts aux mortels inconnus,
De sa main respectée
La porte ensanglantée
Du temple de Janus !

8.

Si de l'or des Français les sources égarées
Ne fertilisoient plus de lointaines contrées ;
Raportoient l'abondance au sein de nos ramparts,
Embellisoient nos Villes,
Arrosoient les Asiles
Où languissent les Arts!

9.

Beaux Arts, Enfans du Ciel, de la paix & des graces,
Que Louis en triomphe amena sur ses traces,
Ranimez vos travaux si brillans autrefois ;
Vos mains découragées,

Vos livres négligés,
Et vos tremblantes voix.

10.

De l'immortalité vos succès sont le gage ;
Tous ces traités rompus & suivis de carnage,
Ces triomphes d'un jour un moment célébrés,
Tout passe, tout succombe
Dans la nuit de la tombe,
Et vous seuls demeurez.

» Que d'élévation, que de magnificence. Je » cherche dans ce *stile impétueux qui marche au* » *hazard*, un ordre progressif de raisonnement : » il doit s'y trouver ; sans quoi ce *désordre effet de* » *l'Art* ne seroit pas un *beau* désordre. O ! si j'a- » vois la sagacité & l'esprit géométrique de ce » grand Poëte, j'aurois bientôt mis son Ode *à la* » *portée de tout le monde*. Essaïons d'en faire l'Ana- » lyse, ou plûtôt de la traduire tout uniment en » prose ; dépoüillons-la de ces brillantes parures » qui nous éblouissent, peut-être en découvrirons- » nous mieux les beautés naturelles.

1.

Digne fille de ces Empereurs toujours chancellans sur leur Trône, sans jamais tomber ; Princesse estimée de tous ses ennemis.

2.

Le *Français* si poli, & si brusque, qui courre en aveugle où l'honneur le méne ; t'admire, t'adore te cherche noise, & ravage tes Terres.

3.

Toute l'*Europe* fait pitié depuis que l'*Allema-*

gne est liée malgré elle avec la *France* ; & leur amitié est cent fois plus funeste que n'a été leur longue querelle.

4.

Ainsi les vents de l'Equateur & de l'Ourse ; c. a. d. de l'Orient, de l'Occident & du Septentrion, emportent deux nuages ; & pendant qu'ils se joignent le tonnerre se fait entendre.

5.

Quoi ! des Rois bienfaisans ordonnent ces ravages ? parlent de paix, font la guerre, & prétendent rendre les peuples heureux en les égorgeant ?

6.

O ! vieux bon homme, qui dois vivre deux ou trois cent ans, sage comme le Payſan d'Esope, qui ne te soucies de rien, viens-tu empêcher le monde d'être aussi tranquile que toi ?

7.

Ah ! s'il pouvoit encore faire la paix !

8.

Si l'or des *Français* répandu au long & au large ramenoit l'abondance dans nos villes ; & venoit rendre la vigueur aux Arts qui languissent.

9.

Beaux arts ranimez vos travaux, vos courages, vos négligences, & vos fraieurs.

10.

Vous donnez l'immortalité : les courts triomphes d'un jour passent bien vîte, & vous subsistez seuls.

ANALYSE

De cette Analyſe.

PRINCESSE.

Le *Français* vous révére, vous admire & vous inſulte.

Les Allemands qui ſont malgré eux d'accord avec les *Français*, mettent l'*Europe* dans un état pitoïable.

Ainſi trois vents chaſſent deux nuages contraires, qui en s'uniſſant, font gronder la foudre.

De bons Rois ordonnent pacifiquement cette cruelle guerre.

Un vieillard ſans ſouci ne veut pas que nous ſoïons auſſi indolents qu'il eſt.

S'il pouvoit encore faire la paix.

Si notre argent diſperſé par tout revenoit chez nous faire revivre les Arts. Beaux arts, ranimez-vous.

Vous êtes immortels, tout paſſe, & vous reſtez ſeuls.

Et voilà juſtement ce qui fait que votre fille eſt muette.

*ANECDOTES * qui peuvent ſervir de preuve à quelques traits du Portrait raporté pag. 3. (ainſi que celui de la Piéce qui termine cette Edition) entre autres aux vices de* vanité *& d'*étourderie, *qui lui ſont reprochés ; en les mettant par forme de Note au bas de cette page.*

M. de V*** s'eſt fait connoître de très bonne

* Nous ne les avons reçues que trois ou quatre jours avant de finir cette impreſſion.

heure pour un véritable Poëte ſelon le Proverbe, c'eſt-à-dire Poëte & Fou. Il fut à peine ſorti du Collége qu'il eut occaſion de ſe faufiler parmi le beau monde, particuliérement chez M. le Duc de *Richelieu*. Madame aimoit beaucoup la Poëſie & faiſoit des vers fort joliment. Elle s'y appliquoit peut-être encore plus pour faire plaiſir à ſon Mari que par goût, & M. de V*** ne contribuoit pas peu à la bonté des petites piéces qu'elle compoſoit. Au bout de quelque tems il fut païé de ſes peines. La Ducheſſe lui donna un jour cent Louis. V*** ſe voïant en main une pareille ſomme, s'en retournoit chez lui ſi joyeux qu'il ne ſe poſſédoit pas. Par hazard, comme il paſſoit dans la ruë S. *Denis*, il apperçoit un Caroſſe avec deux chevaux & quatre habits de Livrée qu'on alloit vendre à l'enchere. Il s'approche, il met ſon prix, il achete enfin le tout pour ſes cent Louis; dont il ne ſe réſerva rien. Notre nouveau Marquis auſſi ſec qu'il avoit été le jour d'avant, ne trouva point cependant de difficultés pour avoir des Domeſtiques de louage. Les habits qu'il leur fit endoſſer leur étoient une caution sûre de leur païement. Voilà donc notre Poëte Seigneur dans toutes les formes. La premiere viſite qu'il rendit dans ce brillant équipage, fut, comme il étoit juſte, à ſa Bienfaitrice. Il s'y rendit tout d'abord. Le Suiſſe croïant que c'étoit quelqu'un d'importance, ouvre la porte cochere toute grande, & Mad. de *Richelieu*, qui entend arriver un Equipage met la tête à la fenêtre pour voir qui c'eſt. On peut juger de ſon étonnement, lorſqu'elle vit M. A** qui, il n'y avoit qu'une heure au plus l'avoit quitté à pied, ſortir d'un beau Caroſſe, & trois Domeſtiques qui lui

aidoient à en descendre. Elle fait appeller M. le Duc pour prendre part à une pareille Comédie, & ce fut à qui riroit le mieux d'un si parfait ridicule. Pour finir court notre Poëte passa toute la journée à de pareilles visites & à faire rire le monde à ses dépens.

Sa nouvelle condition le transportoit hors de sa sphere. Il ne s'embaraſſoit plus de rien. La nuit vient; il soupe en ville, il se divertit, mais au sortir de la table, voilà un grand embarras qui survient. Point d'argent pour paier ses Domestiques, & sur-tout aucun endroit pour mettre à couvert son Equipage. Que fait-il. Il congédie ses Domestiques avec ordre de revenir le lendemain de bonne heure. Il capitule ensuite tête à tête avec le Portier de son pere. Celui-ci après avoir attaché le Carosse avec une chaîne à la porte de la Maison, & en avoir retiré les glaces & les coussins, consent de laisser entrer les deux chevaux. Il n'y en avoit qu'un dans la maison, qui depuis 10 ou 12 ans servoit à soulager le grand âge du bon homme A**, & l'endroit où il étoit n'étoit pas suffisant pour trois. Ce vieux Domestique ne vit pas de bon œil qu'on lui donnât deux camarades. Il fit tapage du pied & des narines, au point qu'il réveilla son maître. Celui-ci craignant qu'on ne voulut lui voler sa petite chaise & celui qui la traîne, sonne, appelle du monde, demande de la lumiére, se léve & veut voir par ses yeux ce qui se passe. Quelle surprise en entrant dans sa petite écurie, il y voit 3 chevaux au lieu d'un. Le fait lui paroît singulier, il se frotte les yeux, il regarde & est persuadé enfin qu'il ne se trompe pas. Il demande à qui sont ces nouvaux hôtes, il menace

& force le Portier de le lui dire. Auſſi tôt ordre de les mettre à la ruë. Mais voici bien une autre nouvelle pour le bon homme? La porte de la rue eſt à peine ouverte qu'il apperçoit un Caroſſe. A qui ce Caroſſe, dit il ; à M. de V*** lui répond le Portier. A mon fils reprend le bon homme. Le gueux ne ſait-il pas qui il eſt, & que ſon Aïeul étoit un ſimple Païſan. Où eſt-il ce coquin-là ? il faut que je l'aſſomme, je ne veux pas abſolument le voir davantage dans ma maiſon. Tranſporté de colere il monte à la chambre du Poëte. Il n'étoit pas couché. Il s'étoit ſeulement jetté ſur ſon lit & enveloppé dans la couverture. Le bon homme touche deſſus à grands coups & le force de ſortir de la maiſon. Il fallut obéir, mais ce ne fut pas là encore la fin des embarras que le Caroſſe de M. de V*** lui cauſa. En voici bien d'autres.

Le Portier du Palais lui aïant aidé à atteler ſes chevaux, il ne ſe trouva perſonne pour les conduire. M. de V*** ſavoit qu'il n'étoit pas bon cocher. Comme Poëte il étoit timide & poltron & c'eſt ſon caractere diſtinctif. Convenoit-il d'ailleurs qu'un Seigneur de cette importance conduiſit lui-même ſon Equipage? Cependant il n'étoit guéres que 3 heures, & ce n'étoit pas-là le tems de chercher un cocher.

Le Fils du Portier du Palais, nommé Fleurau, jeune homme de 14 à 15 ans tout au plus, lui en ſervit. Il monte deſſus le ſiége, & ſort aſſez heureuſement de la Cour du Palais ; mais quand ce vint à tourner au bout de la rue de la Draperie pour gagner le Pont de notre Dame, notre nouveau Phaëton donne contre une borne avec tant de violence que le Caroſſe renverſe. Une glace ſe briſe,

mais c'eſt de quoi s'embarraſſoit fort peu le jeune Fleurau. Tout couvert de boue & le corps meurtri il tenoit ſa tête avec les deux mains, & V*** ne faiſoit guéres meilleure contenance. Emboité dans ſon Caroſſe, la tête ſortie hors de la portiere qui ſe trouvoit au-deſſus, il crioit de toutes ſes forces au ſecours, au ſecours, je ſuis mort!

Quelques Crocheteurs & gens de cette trempe, qui dans l'Eté épargnent la dépenſe d'un lit en couchant ſur la dure & à la belle étoile, ſe réveillent à ſes cris. Ils accourent, retirent notre Poëte hors de ſon Caroſſe & viennent à bout de le relever. Mais la cheville ouvriere étoit caſſée, un des chevaux bleſſé & une des petites roues beaucoup endommagée. Il fallut attacher le tout avec des cordes, après quoi un Fiacre conduiſit doucement ce malheureux Equipage chez le Charon, M. de V*** le ſuivant à pas lents auſſi triſte, confus & dolent qu'un Renard qu'une poule auroit pris pour me ſervir des termes de *Boileau*.

La réparation du Caroſſe, l'entretien des chevaux, dont il n'étoit pas en état de païer la dépenſe, furent cauſe qu'il les laiſſa très-long-tems où il les avoit mis tout d'abord, ſans s'en pouvoir ſervir. A la fin ne voïant plus aucun jour pour les conſerver il conſentit de les revendre. La perte qu'il fit deſſus, & les malheurs qui lui étoient arrivés avec la nourriture des chevaux lui emporterent cinquante Louis, enſorte qu'on peut dire que pour avoir été une ſeule demie journée en Caroſſe, il lui en a coûté 12 cens livres argent de *France*. Voilà la folie de l'Homme.

Il lui arriva auſſi peu après, qu'étant revenu la nuit fort tard à la maiſon paternelle, il la trouva

fermée. Son Pere tout-à-fait las de sa conduite & indispoſé contre lui pour un Ouvrage, qu'il avoit fait, avoit fermé lui-même la porte & pris la clef dans sa chambre. Il eut beau prier le Portier, il ne pouvoit rien faire. Il fallut donc que V*** pensât à trouver un lit ailleurs. Chacun étoit couché ; à qui s'adreſſer ? Il n'y avoit que le Portier de la Cour du Palais levé. Il le prie de lui donner retraite. Celui-ci lui répond qu'il n'a pas de lit pour lui-même, & que dans sa petite Cabane il n'y a pour tout lit qu'un fauteuil qui lui sert à se repoſer dans les intervalles de la nuit, en attendant ceux qui doivent rentrer dans la Cour, & ce meuble lui étoit si néceſſaire qu'il ne pouvoit pas s'en paſſer. Mais ajouta-t'il : voilà des Chaiſes-à-Porteurs. Enfermez-vous dans quelqu'une. Vous m'éveillerez donc, reprend V***. Oui, dit le Portier. A peine fut-il dans la Boëte qu'il commença à ronfler ; il n'avoit pas toujours vû boire, & il en donna des preuves. Le jour vient : cinq heures ſonnent. Deux Conſeillers viennent au Palais, & comme ce ſont des gens du moins pour la plûpart, fort verſés dans les ſciences, & qui conſéquemment connoiſſent les Sçavans, il arriva qu'en paſſant près de la porte ils apperçurent V***. La réſolution fut bientôt priſe de lui jouer piéce. Ils envoïent un de leurs Domeſtiques chercher deux Porteurs. Comme on leur promit de les bien païer, ils ne ſe firent pas long-tems attendre. On leur donna un écu de 6 livres avec ordre de porter M. de V*** le plus légérement qu'il leur ſeroit poſſible, au Caffé de la Croix de Malthe ſur le Quai neuf, de l'entrer avec la Chaiſe dans le Caffé & de l'y laiſſer. La choſe fut exécutée. M. de V*** y

resta bien encore une heure à dormir. Le Garçon du Caffé n'avoit pas exigé beaucoup d'éclairciſſemens des Porteurs, fondé ſans doute ſur la maxime, eſt bien venu qui apporte. Le monde vient au Caffé & ſur-tout les beaux eſprits dont il étoit alors le rendez-vous. Un d'entr'eux qui s'y étoit trouvé au moment qu'on y avoit apporté M. de V***, avoit eu ſoin qu'on ne l'éveillât pas. On ſe divertit long-tems à le voir dormir. Quand on fut raſſaſié de rire, on l'éveilla. Il crut d'abord qu'il rêvoit, & fut auſſi honteux que confus de ſe voir dans un pareil endroit, ſans ſavoir qui l'y avoit apporté. On peut penſer combien de lardons on lui jetta, & combien on dit de bons mots à cette occaſion.

TABLE

DES PIECES EN VERS ET EN PROSE

CONTENUES DANS CETTE II. PARTIE.

Omnis homo michel Morin, page 1
Conte. Dès long-tems un fameux Templier, &c. 3
Au Templier, Avis, du Temple de la Gloire, &c. 4
Epigramme ſur le même ſujet, Etre Elu des quarante, &c. *ibid.*
Le Triomphe Poëtique, 5
*Diſcours adreſſé à V*** à la porte de l'Académie*, 9
*Le Bourbier, Satyre contre l'Académie Françoiſe par V****; Pour tous Rimeurs, &c. 11

Discours de Voltaire prononcé le jour de sa Reception, 14
Réponse de l'Abbé d'Olivet, Directeur, 31
Réflexions sur le Discours de Voltaire, 39
Mémoire de L. Travenol de l'Académie de Musique contre le Sieur de Voltaire de l'Académie Françoise, 58
*Mémoire pour A. Travenol Pere, maître de Danse, contre le Sr. de V***, &c. &c.* 76
Plaidoïer pour le Sr. Travenol fils, 93
*Mémoire de V*** & Réponse des Travenols*, 141
Mémoire sur l'Apel pour A. Travenol, 158
*Critique de la Henriade en IX. Lettres adressées à M. de V****, 206
Additions & Corrections, 258
La Malle-Bosse, *ci-après.*

OMISSION

A M. *de Voltaire.*

Les délires de tes Ecrits
Et les desordres de ta vie
Sont mis vis-à-vis du mépris
Et beaucoup plus bas que l'Envie.

» Quelque Rimeur moins caustique les a chan-
» gés de cette maniere, & nous croyons qu'il a
» bien fait.

Pour bien juger de tes Ecrits
Et des actions de ta Vie,
Il faudroit accorder la Pitié, le Mépris,
L'Admiration, & l'Envie.

LA
MALLE-BOSSE,
NOUVELLE
NUIT DE STRAPAROLE;

DÉDIÉE

*Au généreux & déſintéreſſé Similor D. V***.*

AVIS

AU LECTEUR ET AU RELIEUR.

CEtte Piéce nous étant arrivée peu de tems après la fin de cette nouvelle Edition, nous croyons devoir dire, que ſa place eſt à la fin de la deuxiéme Partie, quand on fera relier le Livre ; mais que pour la propreté & rendre les Volumes égaux lorſqu'on les brochera ſeulement, *il convient que le Relieur la mette à la fin de la premiére Partie.*

LA MALE-BOSSE,

NOUVELLE NUIT DE STRAPAROLE.

LES Spectacles finiſſoient ; on venoit de donner à la Comédie Françoiſe la premiere repréſentation d'une Piéce nouvelle, dont l'Auditoire éploré s'écouloit à grands flots, au moment d'une terrible averſe ; l'air retentiſſoit de la criaillerie ſcandaleuſe des Cochers, du claquement de leurs foüets, & du nom de tous les Laquais du Roïaume: des torches à demi allumées s'agitant au milieu de ces airs qu'elles empeſtoient, ſembloient repréſenter celles que les Furies du Parnaſſe ſecouoient, en ce moment, dans le cœur palpitant du Poëte encore incertain de ſon ſort. De jeunes Calotins, graves Arbitres des réputations Littéraires, la plûpart en Rabat & en Manteaux courts, à travers les timons de cent caroſſes ébranlés, franchiſſoient gaillardement le ruiſſeau devenu riviére, pour voler aux Opinions chez Procope, & pour y prononcer ſouverainement ; bref, il pleuvoit très-fort & il étoit huit ou neuf heures du ſoir, quand un Cavalier connu dans le monde ſous le nom de *Similor* D. V*. n'ayant pour tout abri que les aîles de ſon chapeau, & ſerpentant à travers les roües, les goutiéres & les boutiques, fut arrêté par une vieille Racoleuſe de Cithére, au détour de la rue de Buſſi.

Mon Gentilhomme, lui dit-elle, une jeune brune belle à ravir, chantant comme les Fées, & tout nouvellement enrollée, vous attend à ſouper chez elle, au coin d'un bon feu & dans la

meilleure humeur du monde. Elle demeure ici près, & plus près encore d'un excellent Traiteur. Suivez-moi, vous ſerez heureux, &, *foi de femme d'honneur*, vous ne vous en repentirez point.

Similor eſt un de ces eſprits libres au-deſſus des préjugés, juſqu'à la déraiſon; un de ces êtres penſans qui ſe piquent de haute philoſophie, qui n'admettent nulle corruption dans la nature, & qui ſous le prétexte d'un amour paſſionné pour la vérité, la recherchent indifféremment partout, excepté où elle eſt, & où ſa pure & vive lumiére les éclaireroit ſur la vanité de leurs recherches. Ce caractére imprudent qui dans tous les âges maintient un homme *dans l'âge heureux qui méconnoît la crainte*; d'ailleurs le froid, la pluïe qui redoubloit, & plus que tout cela, le mauvais génie de Similor, l'engagérent pour la premiére fois de ſa vie à tenter une pareille avanture. Il ſe diſoit à lui-même, pour ſa juſtification, qu'un homme qui penſe ne ſauroit trop voir pour trouver de quoi exercer ſa raiſon. Il ſe jetta donc avec cette femme à la merci d'un Fiacre qui ſe trouva là ſous leurs mains dans la Bagarre, & qui, après trois grands quarts d'heure de juremens & d'embarras, les deſcendit enfin *à un troiſiéme étage*, au commencement de la rue de Seine.

La dupe eut à peine un pied dans la chambre, qu'une Mademoiſelle Manon très-jolie en effet, & aſſiſe auprès d'un bon feu fort néceſſaire à ſa vêture légére, ſe leva & courut à lui les bras ouverts. Il vit un minois, une gorge & des épaules ſi agréables, que malgré l'horreur du lieu, à peu ne tint qu'il ne ſe ſentît le cœur ému d'une eſpéce de ſentiment tendre. Il ſe le reprocha bientôt, &

ſe ſouvenant qu'il n'étoit là que par curioſité philoſophique, il repouſſa la fille aſſez dédaigneuſement, & fut s'aſſeoir dans une chaiſe longue qui ſembloit attendre là le premier venu, à la place d'honneur.

Par ma foi ! s'écria-t'il, en homme qui ne s'aviſoit guéres de philoſopher que rélativement à l'intérêt de ſes paſſions, il faut l'avouer, malgré qu'en aient les libertins ; les bienſéances, la pudeur & la modeſtie ne ſont point des chiméres, elles ſont un bien très-réel, & le plus vif aſſaiſonnement que la délicateſſe du cœur humain pouvoit mettre à la volupté. Je n'en veux que ceci pour preuve. Avec une fois moins de charmes que n'en voilà, je le ſens bien, le ſeul ſourire obligeant d'une femme comme il faut, ſeroit mille fois plus attrayant pour moi, m'intéreſſeroit mille fois plus qu'une ſaillie ſi prévenante.

Par ma foi auſſi ! s'écria Manon de ſon côté, en ſe remettant à ſa place vis-à-vis de lui, voilà bien rentré de piques noires ! Et dis-nous, mon Roi, d'où viens-tu donc pour débiter de ſi graves ſornettes ? Tu ſors de la Comédie Françoiſe, je gage : tiens, tiens, ſi tu aimes tant les moralités, les maximes & les ſentences, prends-moi cet écran & t'en donne à ton aiſe, tu en trouveras là & de meilleurs & de plus naïves qu'à aucunes des Piéces d'aujourd'hui.

Pauvre Malheureuſe, lui dit Similor, un peu ſurpris de cette jolie vivacité, tu me fais vraiment pitié ! A ta phyſionomie & à l'eſprit que tu montres, tu pouvois bien mériter un meilleur ſort que le tien : mais laiſſons cela, prends ces deux Louis, dit-il en les jettant ſur une table, & donne ordre

seulement au soupé ; après quoi, bois, mange, ris, chante, extravague, à la bonne heure, mais laisse-moi moraliser ici tant qu'il me plaira, & que chacun fasse son métier.

Et pourquoi, Monsieur, répondit-elle froidement, aurois-je plus perdu que vous le droit & le don de moraliser ? Est-ce à titre de sage que vous vous en réservez le privilége exclusif ? Ah ! je vous en fais juge ? Qui de nous deux l'est ici le moins ? ou vous qui m'y venez chercher de propos délibéré, ou moi qui m'y trouve à contre-cœur ? A ces mots, elle tourna la tête d'un autre côté, poussa un soupir, & se tut.

L'apostrophe étoit sensée, & ne laissa pas que de déconcerter l'Etre pensant : le sombre silence & le mauvais maintien s'emparoient de la scène, & l'argent restoit sans maître, si la Dame du logis ne l'eût pris pour donner ses ordres ; ils furent exécutés diligemment, en peu de tems le soupé fut prêt & servi, sans que cependant il se fût rien passé au coin de la cheminée que de très sérieux, & qui ne permette à l'imagination du plus honnête lecteur de suivre la mienne & de se transporter pour un instant sur les lieux.

Similor avoit déguisé ce moment d'embarras sous un faux air de rêverie & de distraction : l'air mortifié de Manon, le peu qu'elle avoit dit, & son silence, lui inspiroient pour elle une sorte de considération momentanée ; la Vieille remêla les cartes fort à propos, & ranima le jeu par des discours un peu plus de saison, qui secondés de la bonne chere & du vin, remirent insensiblement les choses dans une position plus vive & plus naturelle. Similor devint plus liant, Manon plus

gaye, il ſe dit quelques folies; on la pria de chanter, & quoiqu'elle ſe ſentît bien en voix dans ce moment-là, elle ne ſe fit point redire, elle obéit & choiſit ingénieuſement cet endroit de l'Opéra d'Armide, Act. 4. Scen. 2.

Voici la charmante retraite
De la félicité parfaite ;
Voici l'heureux ſéjour
Des Jeux & de l'Amour,
Jamais dans ces beaux lieux votre attente n'eſt vaine ;
Le bien que vous cherchez ſe vient offrir à vous ;
Et pour l'avoir trouvé ſans peine,
Devez-vous le trouver moins doux ?
Voici la charmante retraite, *&c.*

Quinault & Lully en chantant le Palais d'Armide ne ſe doutoient guéres que leurs chants ſerviroient un jour à célébrer un troiſiéme étage de la ruë de Seine : & voilà comme quelquefois Pégaze innocemment porte une ſelle à tous chevaux.

Ces paroles animées d'une belle voix, d'une figure aimable & d'un air d'eſprit, qu'on devine aiſément à la juſteſſe du choix, achevérent enfin de tourner tout de bon Similor du côté des jolies maniéres.

Petite folle, lui dit-il, d'un ton tout-à-fait adouci, tu ſais bien que d'emblée ces ſortes d'endroits-ci n'inſpirent la galanterie qu'à des ſots, qu'elles que ſoient les Beautés qui s'y rencontrent : oublie de grace & pardonne-moi l'accueil des obligeant que je t'ai fait; touche-là, ſoions amis, & crois que je te regarde à cette heure tout d'un autre œil.

Manon ſe prêta comme elle devoit à ce petit racommodement, & ſon nouvel Ami reprenant la

parole, continua ainſi : Tu n'es pas ſans avoir lû les Contes de la Fontaine ? Non, Monſieur, répondit Manon : ni par conſéquent celui de la Courtiſanne amoureuſe ? pourſuivit-il : je l'ai préſent, dit-elle ; hé bien, reprit Similor, je veux que tu en profites auſſi-bien que moi, je te donne à jouer le rôle de Conſtance, & je veux bien me charger de celui de Camille. Tu m'entends bien ? Fort bien, repliqua Manon, vous ne vous partagez pas mal ; mais attendez donc que j'aie joué le rôle de Courtiſanne auſſi long-tems que Conſtance, ſi vous voulez que le vôtre vous faſſe autant d'honneur qu'à Camille ; & vous attendriez, je crois, vainement, car franchement je ne m'y ſens guéres de diſpoſitions. Je ſai trop, ma pauvre enfant, dit Similor, que le plus ſouvent on ne ſe choiſit point ſon état, & que celui d'honnête femme & le tien ſont quelquefois bien involontaires ; auſſi tu as vû comme preſque d'abord je t'ai rendu la juſtice de te croire digne d'un meilleur ſort. Oh ça ! conte-moi donc naturellement toute ton Hiſtoire ; je ſuis diſpoſé à te croire, à te plaindre, & à te ſecourir. Pourquoi ménes-tu la vie que tu ménes ? Qu'eſt-ce qui t'y a réduit ? Qu'eſt-ce qui m'y a réduite, Monſieur, répondit-elle, d'un air touchant, en pouvez-vous douter un inſtant ? Ce qui ſans doute y réduit la plûpart de mes pareilles ! la profonde miſére. Hélas ! tu n'auras pas de peines à me le perſuader, dit le Philoſophe. Qui ſait mieux que moi combien la bonne ou mauvaiſe fortune influë ſur les mœurs ? que moi, dis-je, qui fais profeſſion de ſentir & de penſer plus que tout autre ! que moi le grand ſcrutateur du cœur humain ! Auſſi, vice, vertu, cœur, eſprit, crime,

innocence, vertueux, coupable, ſont mes termes favoris, mes Ecrits publics & familiers ; ils ſont ſans ceſſe au bout de ma plume & ſur le bord de mes lévres ; car, Mademoiſelle, ſoit dit en paſſant, il eſt bon que vous ſachiez que vous êtes ici avec quelqu'un que vous avez peut-être cent fois lû & admiré : mais parlons d'autre choſe, ne ſongeons qu'à toi, qu'à boire & qu'à nous réjouir ! A ta ſanté, Manon !

La Vieille prit le tems qu'il buvoit pour ſaiſir ſon tour à parler.

La miſére, dit-elle, où nous ſommes, fut ſi grande & ſi ſubite qu'il n'y eut pas moyen de nous en tirer autrement moi ni ma niéce ; car je vous découvre à cette heure le comble de cette miſére, en vous avouant que cette Malheureuſe eſt ma niéce. En diſant cela elle ſe mit à pleurer d'aſſez mauvaiſe grace.

Quelqu'autre qui auroit la rage des deſcriptions vous détailleroit ſes grimaces & ſes contorſions & diroit,

Que ſur ſon nez ſa prunelle éraillée
Verſoit les pleurs dont elle étoit mouillée ;
Enf. Prod.

mais je ne dois rien peindre que de comique ou d'agréable, & ceci ne ſeroit ni l'un ni l'autre.

Et quel étoit votre état ? demanda Similor : Vraiment, dit la Tante, il étoit bon ; nous nous mêlions d'un négoce qui nous entretenoit honorablement moi, ma niéce, donc que vous voyez, & ſon frere qui eſt maintenant je ne ſçai où, au Diable Vauvert. Et qui vous a fait diſcontinuer ce bon négoce ? dit Similor : Une perſécution la

plus opiniâtre du monde, répondit la bonne Tante, des saisies, des amendes, des emprisonemens. .... que sais-je ? Tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus ruineux pour des gens de commerce. Dites la vérité, continua Similor, en la pressant, vous vendiez de la contrebande. Mais c'en étoit, si vous voulez, répondit la vieille Babillarde, & ce n'en étoit pourtant pas ; car enfin ce n'etoit ni sel, ni tabac, ni toiles-peintes, ni rien qui fît tort à Messieurs les Fermiers Généraux ; c'étoient de beaux & de bons Livres fabriqués dans le Royaume, bien moulés, & faits comme les autres, & peut-être mieux, excepté seulement qu'il manquoit à ceux que nous vendions un peu de veau par-dessus, & deux ou trois méchantes lignes à la fin qui sont dans les autres, & qu'on ne lit jamais ; & vrai comme il faut mourir un jour, vous m'en croirez, si vous le voulez, je n'y entendois non plus de malice que l'enfant qui vient de naître, car je n'ai jamais sçû ma croix de Pardieu ! En un mot, Monsieur, nous étions de bons Libraires ambulans. Oui, oui, je vous entends de reste, dit Similor, prenant un air sérieux qui tenoit de la gravité & même un peu de la sévérité, vous jouïez sur le Théâtre de la Librairie des rôles à manteaux, en bon François, vous étiez Colporteurs ? Oui, Monsieur, dit la pauvre femme, sans prendre garde à la morgue de Similor ; mais comme vous savez, en tous métiers il y en a qui les gâtent & d'autres qui les honorent. Il y a Colporteurs & Colporteurs ; nous étions des forts & des mieux achalandés, & je défie bien qu'on me montre un de ces Livres un peu passables vendue depuis quinze ou vingt ans, qui ne soit sorti de

nos mains. Je dis donc, Monsieur, que depuis ce tems-là nous nous tirions très-honnêtement d'affaire, moi, ma niéce, & son frere; ah le bon tems sur-tout que c'étoit du vivant de ce gros Abbé qui ne demeuroit pas loin d'ici; un grand Latin dont tout un chacun, je ne sai pourquoi, disoit tant de mal; non pas nous vraiment! Tout au contraire, & devant Dieu soit son Ame, c'étoit le Pere nourricier de tous nous autres, celui-là! Dis donc, ma niéce, t'en souvient-il de ses Lettres Philosophiques, de son *Réservatif*, & de sa belle Epître *à Iranie*? Comme cela se vendoit bien! Mon Dieu, ma chere Tante, répondit Manon, vous vous trompez, & lourdement, ces Livres-là nous venoient de toute autre main; nous n'en avons jamais vu ni connu l'Auteur, c'étoit un de ses confidens qui nous les aportoit, & il s'en falloit tout que ce tiers-là ne fut ni si gros ni si gras que M. l'Abbé. Je crois que tu as raison, reprit la Tante; mais ce qu'il y a de vrai toujours, c'est que ces Livres-là faisoient bien boüillir la timbale; & plût-à-Dieu que nous en vendissions toujours de pareils, tu aurois encore ton innocence! Ce qu'il y a aussi de bien vrai, c'est que le pauvre cher Abbé n'eut pas les yeux fermés, qu'adieu la boutique, il nous la fallut fermer aussi. Nous nous échapions encore & nous vivotions avec les Nouvelles Ecclésiastiques & d'autres petits Brinborions, quand il s'est avisé de paroître je ne sçai quel maudit chiffon, (le Diable emporte l'Auteur;) il y avoit quelque chose dedans contre un Monsieur de la Cour qui n'a pas entendu raillerie, & qui dans sa mauvaise humeur s'en est pris à qui n'en pouvoit; mais il a si bien fait donner la chasse au Corps des

Colporteurs, que c'eſt une vraie déſolation qui crie vengeance : figurez-vous, Monſieur, que de miſére les uns ſe ſont faits ſoldats, les autres filoux ; il y en a que le déſeſpoir a pouſſé juſqu'à ſe faire Auteurs : mon neveu continue le Métier, mais avec des riſques qui le mettent ſans ceſſe à deux doigts des galéres. Pour nous qui ſommes reſtées ſeules, ſans ſavoir où donner de la tête, vous voyez notre état ; il falloit vivre item, & dame quand on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut. Voilà toute notre Hiſtoire. A votre avis, mon cher Monſieur, ne ſommes-nous pas bien à plaindre ?

Non, ſur mon ame, répondit Similor, qui l'avoit ouie fort impatiemment juſqu'au bout ; non certes, vous n'êtes point à plaindre ; juſte punition d'un Métier dont ont pâti des gens qui valoient mieux que vous ſans comparaiſon, & que vous n'avez jamais plaints, vous ſubiſſez la peine du Talion ; cela s'appelle vivre à ſes dépens, après avoir vêcu aux dépens d'autrui ; vous viviez du deshonneur des autres, & vous vivez du vôtre à préſent.

Ce retour de mauvaiſe humeur alloit vraiſemblablement rebrouiller Conſtance & Camille ; la Courtiſanne amoureuſe faiſoit déja très-mauvaiſe mine à ſon aimable Cavalier, quand la porte s'ouvrant avec grand bruit, un nouvel Objet changea la ſcéne.

Entre un jeune homme en aſſez mauvais équipage & tout éfaré ; ah ma Tante, s'écria-t'il, en jettant une petite malle ſur la table, je viens ma foi de l'échaper belle ; j'étois caché dans un nid à rats au Fauxbourg S. Marceau, on m'y a déterré :

les Mouches volent dans le Quartier, & je donnois comme une grue dans les filets, si un Voisin charitable, comme je rentrois chez moi, ne m'eut couru au-devant pour m'avertir du danger où j'étois: j'ai bien vîte rebrouſſé chemin, ſans quoi je ſerois à cette heure fort mal à mon aiſe dans un cul de baſſe foſſe. Ayez la bonté de me donner le couvert, en attendant que je me reconnoiſſe & que je dépaïſe l'Eſcoüade.

Tandis que le jeune homme parloit, Similor l'examinoit attentivement, & à meſure qu'il l'examinoit, ſon ſourcil ſe défrançoit de plus en plus; la ſerénité qui renaiſſoit ſur ſon front paroiſſoit mêlée d'un profond étonnement, qui ſe termina enfin par un grand éclat de rire. Je ne vois pas, Monſieur, lui dit aſſez ſéchement le nouveau venu, ce qu'il y a de ſi plaiſant dans ce que je viens de dire, pour en rire comme vous faites. Mon cœur, lui dit Similor, en tirant une Brochure de ſa poche, n'êtes-vous pas l'énorme Boſſu qui me vendit hier ce Livre à la ſortie de l'Opéra? Je ne le nie pas, repartit le neveu, je vous crois trop galant homme, pourſuivit-il en riant auſſi, pour me vouloir dénoncer. A Dieu ne plaiſe! dit Similor, mais quel eſt l'habile Opérateur qui vous a, d'un jour à l'autre, ſi bien extirpé la loupe effroyable qui vous couvroit l'omoplate? Pour Dieu, indiquez-le moi, en faveur d'un jeune Médecin de mes amis qui, tout ſavant qu'il eſt, n'a pas ce beau ſecret-là, car il ne manqueroit pas de s'en ſervir pour lui-même. C'eſt moi, Monſieur, répondit le Colporteur, qui viens de faire cette belle & prompte opération tout-à-l'heure en montant l'eſcalier. Tenez voilà ma boſſe, conti-

nua-t'il montrant la petite malle qu'il avoit jettée en entrant, & voilà la clef, ouvrez, choisissez & achetez, je vous mets à-même, & trouvez bon, puisque j'y suis aussi, que je m'accommode pareillement; disant cela, il se mit à table.

Similor qui n'aimoit guéres moins l'humiliation de son prochain que sa propre gloire, & l'une ou l'autre entrant d'ordinaire pour quelque chose dans les Brochures du jour, il se fit un vrai régal du passe-tems qui s'offroit à lui; comme aussi le Colporteur de son côté, pressé d'un besoin plus naturel, & qui voyoit bonne chere devant lui, ne se faisoit pas un moindre plaisir d'en profiter. Ils se satisfirent tous les deux: celui-ci visitoit aussi curieusement tous les plats que l'autre inventorioit la malle, & chacun à l'envie, donnoit son coup de dent à sa façon.

Le premier Livre qui tomba sous la main de Similor fut le Recueil de ces Messieurs. Recueil de miséres, dit-il. Ces prétendus Messieurs étoient de grands fous; je n'en excepte que le dernier, qui a si bien parlé contre la raison, & qui juge tous les autres sans les avoir lûs, comme il l'assure lui même. Celui-là du moins n'a perdu de tems ou n'en a mal employé que le peu qu'il lui en a fallu pour prononcer à la boullevuë, comme il a fait & comme il a du faire. Qu'est-ce qui suit?

LES FETES ROULANTES.

Autres impertinences qui ne valent pas le papier à sucre qui les couvre, & moins encore mille fois la peine que j'ai prise de les lire. Ajoutez à la mince valuë, que c'est une injustice criante. De quoi rit-on? Les Fêtes dont il est question font

tout l'honneur poſſible à celui qui les a imaginées.

Les cinq Chars ne valoient-ils pas bien cinq Caroſſes d'Ambaſſadeurs, dont il n'en faut qu'un pour faire bayer tout Paris : & la bonne chere pardeſſus le marché, n'eſt-ce donc rien ? On ne ſait ce qu'il faut à ces Diables de Badauts. Ils ne ſont jamais contents, quoique l'on faſſe pour leur plaîre ; amuſez-les, fêtoyez-les, régalez-les, il leur manquera encore quelque choſe. Pouſſez la galanterie juſqu'à les mener où je ſuis, ils y demanderont des ſentimens. Oh, oh, continua-t'il, paſſant à une autre Brochure, voici qui m'a bien la mine d'un bon Libelle diffamatoire dans toutes les formes.

ORAISON FUNÉBRE

De l'Abbé D. F.

Où l'on s'eſt interdit le privilége de mentir.

La peſte ! je ſerois bien fâché pour deux grandes raiſons, d'être le Sujet d'une pareille Piéce d'Eloquence. La premiere de ces deux grandes raiſons, dit le Colporteur, ſe dévine aiſément ; c'eſt qu'il faudroit primò que vous fuſſiez mort, paſſe pour celle-là, elle eſt valable ; mais pour l'autre, telle que je la conçois, au Diable qui s'en ſoucieroit !

Doucement, doucement, notre ami, dit Similor, vous ne ſavez pas comme moi, ce que c'eſt que d'avoir maîlle à partie avec la poſtérité. S'il eſt fâcheux, comme vous en convenez, de mourir une fois, vous m'avouerez qu'il eſt encore plus d'en mourir deux ; qu'il ne faut qu'un Placard

comme celui-là sur la tombe d'un Illustre, pour le désinmortaliser tout net, ou, qui pis est, pour immortaliser tes sottises; car à qui n'arrive-t'il pas d'en faire?

Lisez, lisez cette feuille que je vous montre, dit le Colporteur, elle me vient de bonne main, & on m'a dit que cela étoit plaisant. Je n'entends rien au titre, dit Similor.

MEMOIRE

POUR JANOTUS DE BRAGMARDO, *CONTRE l'Université.*

Qu'a t'on voulu dire? Tout ce que j'en sçai, dit le Colporteur, c'est que cela roule sur la querelle ridicule & sans fin des Chirurgiens & Médecins. Ah, ah, j'y suis, dit Similor; & le Mémoire, à ce qu'il paroît, est pour les Chirurgiens. Je ne savois pas, dit le Colporteur, que JANOTUS DE BRAGMARDO voulût dire le Corps des Chirurgiens, mais pourtant, selon ce que j'en ai oui dire, le Mémoire n'est ni pour l'un ni pour l'autre parti, on daube également sur tous les deux. Il n'y a pas de mal à cela, repliqua Similor; on ne sauroit trop s'égayer sur la friperie des gens qui s'égayent impunément sur notre peau; on ne leur nuira jamais tant qu'ils nous nuisent: leur fureur de détruire va, comme on voit, jusqu'à se vouloir aussi détruire les uns les autres. En puissent-ils venir à leur honneur! Que sait-on si ce n'est pas l'intention de leurs Juges, & si leur lenteur à décider n'est pas un effet de leur sagesse & de leur amour pour le bien public. Car assurément, quand les

Médecins & les Chirurgiens cherchent à se détruire, c'est la seule & précieuse occasion où rien n'est mieux que de les laisser faire ; qui les y peut mieux aider que les lenteurs de la Justice ? De ce beau propos, il trouva bientôt de quoi passer à d'autres qui étoient plus de son ressort. Voici, dit-il, un titre qui ne me plaît point.

TRANSMIGRATION

DES BEAUX-ESPRITS

De France, en Prusse.

Transmigration ! Transmigration ! ce n'est pas là le mot propre ; pour parler correctement, il ne falloit mettre que Colonie : Transmigration ne se dit que du transport de toute une Nation expatriée par la force du Conquérant ; & pour un Bel-Esprit ou deux au plus, que nous a ravis la Cour de Berlin, il nous en reste au moins trois ou quatre de bon compte. Il faut dire cela à l'Auteur, qui d'ailleurs ne me paroît pas un sot ; car cet Ouvrage finit par une assez bonne Epigramme. Il la lut haut, & la voici.

LA FRANCE

AU ROI DE PRUSSE.

PRINCE ambitieux, arrête ;
Pourquoi cette incursion ?
Et d'une juste Conquête
Passer à l'invasion ?
Reprends à ta fantaisie

Et garde la Siléſie,
C'eſt ton droit que tu pourſuivis ;
Mais d'où vient Roi téméraire,
Nous enlever Maupertuis,
Et la moitié de Voltaire ?

Il eſt vrai qu'il n'y a pas de conſcience à cela ! diſoit Similor en riant ; du reſte, continua-t'il ſérieuſement, quand je diſois : pour un Bel-eſprit ou deux que nous enléve la Cour de Berlin .... me trompois-je dans mon calcul ? L'enlévement, comme on voit, ſe réduit préciſément à un & demi tout en gros. Mais en voici bien d'un autre ! Il faut l'avouer, la gayeté Françoiſe eſt admirable pour créer de jolies bagatelles : c'eſt dommage qu'elle ait renoncé au Comique.

LES AMOURS

De Miledi Melpoméne & de Milord Amphigouri,

Nouvelle Galante.

La belle Union ! il n'eſt pas difficile de voir que c'eſt une Paſquinade contre le Tragique empoulé qui a ſuccédé à celui de Corneille & Racine, & contre notre nouveau goût pour le Théâtre Anglois ; il y auroit bien des choſes à dire ſur le premier point. Quant au deuxiéme, je le maintiens très-injuſte. Le Théâtre Anglois eſt une mine de Diamans pour le nôtre dans l'épuiſement où il eſt. Et ſans parler de *Veniſe ſauvée*, & de toutes les belles ſuivantes qu'elle aura, on ſeroit bien ſurpris de ſavoir tout ce que depuis douze ou quinze ans notre Cothurne doit à celui-là ; ſi j'en dreſſois un Mémoire exact, je ferois bien rougir des Spectateurs

Spectateurs qui raillent, & qui en ont pourtant profité à leur insçû. Voici apparemment le deuxiéme Tome.

THALIE

Sur le retour & dans la Haute Reforme, sous la direction du R. P. D. L. C.

Je n'ai rien à dire à ceci, dit Similor; il est vrai que notre pauvre Comédie prend une étrange forme depuis quelques années : Qu'elle ait donné dans le sérieux & la morale, baste ! le tems du Génie est passé, tout le bel Esprit du monde ne méne pas à la belle Nature. Relâchons lui le métaphysique : il faut bien vivre, comme disoit toute à l'heure la bonne Tante, & quand on ne fait pas ce qu'on veut, faire ce qu'on peut ; mais qu'elle veuille donner dans l'Itos & le Pathos, c'est une usurpation, un égarement intolérable. La pauvre Tragédie, telle qu'elle est devenue, n'avoit pas deja si fort nos larmes en sa disposition, sans que sa friponne de sœur vînt encore dîmer sur sa récolte. Ce sera sans doute ici que Mademoiselle Manon aura pris le trait qu'elle m'a lancé à mon arrivée en me présentant un écran. Suivez, Monsieur, suivez, interrompit le Colporteur, en lui montrant du doigt une Brochure in-quarto couverte de papier marbré; voilà qui va avec les deux précédentes que vous venez de voir ; c'est l'assortiment, les trois ne se séparent point. Similor ouvrit & lut :

APOLLON PANTIN
ET
LES MUSES PANTINES,

BALLET NEUF.

Les paroles ſont de divers Auteurs, & la Muſique des Sieurs Innocent & Charivari.

Coyonnerie, coyonnerie ! dit-il, en jettant la Brochure au loin ; on voit bien d'où cela ſort, c'eſt de quelque malheureux Poëte Lyrique qui n'aura mérité ni penſion, ni place, ni cordon.

Oh ! pour cette Feuille-ci ſur laquelle vous mettez la main, dit le Colporteur, elle eſt toute ſeule de ſa bande : elle a fait un beau bruit celle là ! Et elle nous coûte bien cher ; c'eſt elle qui me fit endoſſer la Boſſe. Similor ayant lû le commencement du Titre :

DISCOURS

Prononcé à la porte de l'Académie, par .....

Au feu ! au feu ! s'écria-t'il, & ſur le champ il y jetta la Feuille, qui flamba & fut conſumée en un clin d'œil ſous la pincette qu'il tenoit appuyée deſſus. Eh morbleu, Monſieur, quelle rage vous tient ? cria le Colporteur, & que faites-vous ? Je fais juſtice, dit Similor, & j'extermine un Ecrit qui offenſe un homme d'honneur, reſpectable à tous égards, & qui doit être cher à tous les amateurs de belles choſes. Pour le coup, notre Ecervelé parloit & agiſſoit en homme ſenſé, mais le Colporteur qui ne trouvoit pas ſon compte à cela, ſe mit dans une colére épouvantable, diſant qu'il

n'existoit peut-être plus que cette Feuille-là. Tant mieux disoit Similor, tant mieux : vous me comblez de joie de m'en assurer. J'en suis ravi pour ce grand homme, & je lui ferai ma cour de ma bonne action la premiere fois que j'aurai le bonheur de le rencontrer. Je n'ai que faire de tout cela, repartit le Colporteur furieux & d'un air menaçant ; je me soucie bien que vous fassiez votre cour à mes dépens ; vous m'avez brûlé pour dix francs de marchandises, & j'en ai refusé un gros écu aujourd'hui, & ventre-bleu..... Pas tant de bruit, dit Similor, un peu de prudence, vos cris pourroient attirer ici le Commissaire ; & sa présence, entre nous, est plus à caindre pour ces Dames, & pour vous tout le premier, que pour un homme tel que moi. Après tout, je suis équitable : vous m'assurez que c'étoit le seul exemplaire. ..... Oui, Monsieur ; Que le Diable & la Foudre... Il suffit, je vous en crois, tenez voilà un demi Louis, soyez aussi content que moi. Cette petite branche du rameau d'or ramena la paix pour une troisiéme fois dans ce véritable antre de la Discorde, mais ne la ramena pas pour longtems.

Chacun reprit ses fonctions, & Similor ouvrit une Nouveauté qui avoit pour Titre:

ALMANACH DU DIABLE

Pour l'Année 1747.

La piéce, suivant la méthode & le style des Almanachs ordinaires, débutoit par l'article des éclypses, & l'on y lisoit :

» Il y aura cette année 1747 sur l'horison de

» Fauxbourg S. Germain une éclypſe du bon goût; » elle arriva le 18 Janvier 1747, & elle ſera to- » tale, avec demeure dans l'ombre. Son commen- » cement ſera à la premiere repréſentation d'une » Comédie nouvelle, & finira à une premiere lec- » ture.

Cette raillerie univoque & mordante, qui tomboit à plomb ſur un de nos meilleurs Ecrivains & ſur ſes admirateurs, remit Similor en belle humeur, & le Livre qui ſuivit celui-là l'y maintint, mais ſur tout un autre ton. C'étoit

NOCRION

OU

Hiſtoire véritable & merveilleuſe d'un Prodige arrivé à l'endroit du nommé Fotz, *muët du Serrail d'Iſpaham, auquel eſt ſurvenu ſubitement l'uſage de la parole.*

Muët du Serrail! Oh voici à coup sûr bien de la gravelure & des godrioles. Il ne faut pas être un grand Grec pour comprendre qu'un Muët ſorti de ſi bon lieu, & dont la langue ſe dénoue, jaſe diablement & a de bonnes choſes à dire. L'Auteur eſt un grand mal-adroit, s'il n'a pas bien édifié ſur un ſi beau fonds. L'ami, dit-il au Marchand, je veux prendre un *Fotz*. Prenez, Monſieur, lui dit l'autre, vous êtes bien le maître. Combien un *Fotz*? Tant. C'eſt trop, dit Similor, allez, allez, je ſuis au fait de cette marchandiſe-là comme vous-même, depuis le tems que je m'en mêle pour mon compte; voilà plus que cela ne vaut. Que cela ſoit dit, je n'en donnerois pas un obole par-delà. Il

jetta ce qu'il voulut, empocha un *Fotz* & continua son inventaire. La nouvelle pomme de discorde attendoit ici notre Curieux. Le fond de la malle étoit occupé de toute la premiere Edition d'un Livre intitulé :

NOUVEAU SUPPLEMENT

Du grand Dictionnaire Historique de Moréri.

Jusques-là il n'y avoit rien de trop frapant, mais ce qui piqua l'attention de l'Inquisiteur, c'est l'année de l'impression ; elle étoit de 1801. Un Supplément de Moréri en l'année mil huit cens un ! dit Similor, en frapant des mains : *Si non vero, bene trovato.*

Beau cadre à dire bien des vérités en face à des vivans supposés morts, il ne cessoit de se recrier sur la commodité de ce plan, & pour démontrer qu'il étoit très-ingénieux, il répétoit sans cesse qu'on le lui avoit volé. Ensuite ayant parcouru des yeux la premiere page & grommelé quelques mots de l'Avertissement, ce fut bien autre chose. Mais, mais comment donc ! voilà du neuf, du joli, du léger, de l'heureux, du fin, du délicat. Ce ne fut jamais là de la drogue à vendre sous le manteau : cela mérite, je ne dis pas Privilége & Permission, mais récompense. Je garantis à cet endroit déja, corps pour corps, Ouvrage pour Ouvrage, approbation, acclamation générale. Je voudrois l'avoir fait.

En effet, tel étoit le début de cet Avertissement :

» Ce Supplément contient les articles de tous » les hommes plus ou moins illustres qui ont paru » depuis les dernieres Editions de Moréri jusqu'à

» la préſente année ſéculaire 1801, c'eſt-à-dire ;
» pendant une partie du glorieux régne de Louis
» XV. aſſis aujourd'hui ſur le Thrône, dans le
» ſein d'une paix profonde & de ſon auguſte Fa-
» mille, qu'il a la ſatisfaction de voir multipliée
» juſqu'à la cinquiéme génération.

Similor s'enquit du tems qu'il y avoit que ce Livre paroiſſoit. On l'aſſura qu'il n'avoit pas encore été mis en vente, & qu'il voyoit là tous les Exemplaires, qui n'excédoient pas le nombre de deux cens. Oh parbleu ! cette nouveauté fera fortune ! J'en réponds, car j'en dirai du bien. Je prétends faire plus ; j'aime le Roi, on ne l'ignore pas depuis le témoignage éclatant que j'en donnai dans mon Ode ſur la Convaleſcence : le Roi verra ce Livre-là ; demain, demain, je veux lui lire cet endroit-là ! Demain je vole exprès à Verſailles, & je perce le petit couché, on peut compter là-deſſus.

Le Supplément étoit écrit en ſtile de dictionnaire, avec ſimplicité & préciſion ; mais cette préciſion & cette ſimplicité étoit juſtement le tour ingenieux qui donnoit une certaine force aux traits dont l'Ouvrage étoit parſemé. Les noms obmis n'étoient pas de ces traits, ceux qui étoient les moins piquans : tel avantageux de nos jours, qui pour quelques productions, heureuſes en ce ſiécle de Bagatelles, ne s'érige pas moins dans ſes rêves, qu'un trophée chez M. Titon, devoit, ſuivant le ſens de ſes omiſſions affectées, ſe voir en 1801 déja parmi les noyés. Du reſte ce Livre, ainſi que de vives railleries, contenoit auſſi, comme de raiſon, de juſtes éloges.

Par exemple, Similor, qui eût déſiré n'y trou-

ver que le ſien, eut le chagrin en le cherchant au SI, de rencontrer dans ſa route SA, celui d'un autre, dont la longueur l'impatienta furieuſement pendant le cours de 15 ou 20 feuillets. C'étoit ſous l'article de SAXE (Maurice Comte de) Marechal de France. On y détailloit les qualités éminentes de ce grand homme, & l'Auteur s'étoit donné ſes aiſes en Ecrivain ſuppoſé du ſiécle futur, & qui n'avoit par conſéquent plus de loix à prendre que de la vérité, ni plus rien à démêler avec la modeſtie du Héros. Similor eſpérant qu'on n'auroit pas plus ménagé la ſienne, ſe hâta de mettre le nez ſur l'encens. Il parvint enfin à ſon article; on ne l'avoit heureuſement point obmis, il n'eut garde de s'en étonner, mais voici ce qui l'étonna.

Similor (Mathieu) Ecrivain ſuperficiel & fleuri qui brilloit encore vers le milieu du dernier ſiécle. Ses Ouvrages alors nombreux, & dont il ne nous reſte que des fragmens, tirérent leur peu de vogue de l'étrange activité qu'il eut à leur procurer des ſuffrages. Il ſçut s'introduire chez les grands & s'inſinuer chez les femmes, qui diſtribuoient alors les honneurs du Parnaſſe. Il déprimoit adroitement les bons Poëtes, exaltoit les mauvais & ſoudoyoit des Prôneurs. Il faiſoit compoſer & compoſoit lui-même ſes éloges, que par des envois anonymes il faiſoit enſuite inſérer dans des Feuilles périodiques dont la France étoit alors infectée. Tout ce manége ne le ſauva point, même de ſon vivant, d'un grand diſcrédit. Il n'étoit preſque plus mention de lui ſur la fin de ſa carriére; de-là vient que l'on ne ſait préciſément ni quand, ni comment il mourut: les uns veulent qu'à la premiere repréſentation de ſa derniere Pié-

ce il mourut subitement avec elle sur le Théâtre; sur quoi même ils rapportent cette Epitaphe :

Ci-gît Similor qui sur terre
Rembourſa plus d'un camouflet ;
Et qui par Meſſieurs du Parterre
Fut tué d'un coup de ſiflet.

D'autres le font mourir tout naturellement dans son lit, d'une attaque d'apoplexie causée par son trop d'embonpoint. C'est aux Continuateurs de M. l'Abbé d'Olivet à nous débrouiller cet anecdote & à constater lequel de ces faits est le plus vrai ou le plus vrai-semblable.

Sa surprise & son dépit furent tels, qu'il en pensa tomber à la renverse, & vérifier ainsi d'avance en quelque sorte la premiére de ces deux opinions: il se posséda toute-fois, roulant dans sa tête différens moyens pour empêcher ce Livre de voir le jour. Son premier dessein fut de payer toute l'Edition ; il en demanda le prix : on lui dit cent pistoles. L'avarice effrayée lia les mains à l'orgueil mortifié pour les délier à l'artifice ; le plus simple eût été d'aller sans faire mine de rien chez le Commissaire, & de lui faire mettre la main sur le Colporteur & sur la malle : mais son objet étoit d'anéantir exactement les deux cent Exemplaires ; & ce ne sont pas là de ces sortes d'effets saisis, de ces dépôts sacrés, dont rien ne sort jamais des greffes. Ne s'en fiant donc qu'à soi seul, il s'y prit autrement, il commença, pour mener à bien son projet, par se bien *rasſeriner*, prendre & payer deux Exemplaires, bien refermer la malle & prendre la clef. Ramenant ensuite un leger sourire sur le bout de ses dents, il se rapprocha de la table,

reparla du voyage de Verſailles, y promit ſa protection ; refit ſa cour à Manon, fit venir le Champagne & le verſa à profuſion. Quand les fumées eurent achevé de mettre la compagnie ſur le bon ton, mon camarade, dit d'un air enjoué Similor au Colporteur, ma foi, plus je vous examine de pied en cap, plus je me dis que j'avois hier la berluë, de ne pas voir que votre boſſe étoit poſtiche. Et à quoi cela ſe devoit-il voir, dit le Colporteur? A vos gras de jambes, répondit Similor, & à cette face de jubilation : bon reprit l'autre ; belle rêverie de vouloir qu'il y ait des jambes & des viſages à part pour des Boſſus ! N'en doutez pas, dit Similor, tenez, examinez-moi bien ; vous verrez de la tête aux pieds un homme bien taillé pour porter boſſe ; elle m'iroit comme de cire, & pour vous en convaincre, je veux par plaiſir que vous me l'eſſayiez.

L'épreuve parut divertiſſante : on y taupe. On lui applique très-correctement la boſſe ſur les épaules ; il ſe la fait bien attacher par-deſſous le juſt'au-corps, & l'on éparpille agréablement ſa perruque naiſſante par deſſus : cela fait, il ſe préſente au miroir comme une Belle qui ſort de ſa toilette, ſe proméne avec toutes les graces d'un Boſſu, ſe carre, ſe tourne à droit, à gauche : Hé bien, Monſieur, hé bien, mes Dames, comment me trouvez vous? Voilà ce qui s'appelle un Boſſu cela ; qu'en dites-vous ?

Tous de ſe recrier qu'il étoit à peindre ; qu'il étoit vraiment boſſu, tortu même en cas de beſoin. On lui bat des mains ; on crie *Vivat !* Il s'égaye tout de bon & comme par antouſiaſme, il folâtre, on pâme de rire : il danſe, il fait la ca-

briole & saute le Bossu. Jamais Polichinelle ne fut si fêté, si claqué, si brillant ; jamais scène si jolie ni si folle ne se joua sur le théâtre de la joie.

Cependant le Colporteur feſſoit le Champagne en homme qui n'y étoit pas accoutumé : rien n'étoit plus naturel en pareil cas que des beſoins qui l'obligeaſſent à ſortir. Auſſi rentroit-il pour la trois ou quatriéme fois, quand Similor, qui crut avoir enfin aſſez préparé le moment d'enlever la malle & de s'évader, cria, qu'un enfant en pleureroit & courut à la porte, le cœur épanoui déja d'une joie ſecrette, à l'approche de l'heureux denoûment : mais quel coup de théâtre pour les Lecteurs, & quel coup de foudre pour lui !

Tout en ouvrant la porte, il ſe vit l'eſtomach pointé par deux ou trois hallebardes que lui préſentérent autant de grivois à mouſtaches, ſuivis d'un Commiſſaire & d'un Exempt. Ah chien de Boſſu ! lui cria l'Exempt, en lui ſerrant la gorge, nous te tenons pour le coup ; tu payeras les peines que tu nous donnes depuis ſi long-tems. En priſon, Meſſieurs. Meſſieurs ! s'écrioit le pauvre étranglé, vous vous méprenez indignement ! entendons-nous, ſongez bien à ce que vous faites ! Nous y ſongeons très-bien, dit le Commiſſaire d'un ton de fauſſet & en ſe rengorgeant, vous êtes bien celui que nous cherchons, & vous n'êtes pas fait de façon à s'y pouvoir méprendre ; au Châtelet ! M. le Commiſſaire, dit Similor, en ſe rengorgeant auſſi de ſon mieux, vous vous trompez, vous dis-je, je ne ſuis pas plus boſſu que vous. C'eſt auſſi, reprit l'homme de Robe, un faux Boſſu que nous cherchons, ne vous faites pas mettre les menottes, obéiſſez de bonne grace

à la Juſtice & marchons. Similor outré & ſe déboſſuant en fureur, jetta la boſſe à la tête de ſon maître, en diſant, voilà votre Boſſu ! Celui-ci rejetta la boſſe au nez, jurant qu'il n'y prétendoit rien, & qu'elle étoit bien à lui. Tous deux pelotoient la boſſe & ſe la renvoyoient à coups de pied avec les meilleures raiſons qu'ils pouvoient s'imaginer. Me ſerois-je aviſé comme un ſot, diſoit le Colporteur, de vouloir faire le boſſu avec mon air jouflu & ces jambes-là, & ne voit-on pas clair comme le jour que c'eſt un déguiſement ajuſté à la figure de Monſieur ? Qu'il replique à cela ! Le Commiſſaire qui n'étoit rien moins qu'un Salomon, pour ſavoir à qui adjuger la boſſe, ſe laſſa de ſa perplexité : Marchons, marchons, dit-il, voilà bien des façons ; toutes boſſes & tous vilains cas ſont reniables, on le ſait bien, & ceci ne finiroit jamais : Qu'on les méne tous deux au cachot ; le Fait s'éclaircira tout à loiſir. Similor conſterné, comme on peut croire, en enviſageant les ſuites d'une ſi vilaine avanture, obtint enfin par ſes larmes & par ſes priéres un moment d'entretien ſecret avec le Commiſſaire & l'Exempt : étant donc paſſé avec eux dans une chambre voiſine, là il ſe nomma & fit un détail fidel de tout ce qui venoit d'arriver. Il n'en étoit pas mieux, & toute ſon éloquence étoit perdue ſans le ſecours d'une bourſe de cinquante piſtoles qu'il avoit heureuſement ſur lui : à l'harmonie d'une ſi belle péroraiſon, le Commiſſaire baiſſa le fauſſet d'un ton, l'Exempt s'humaniſa ; ils ſe parlérent à demi-voix pour ſe concilier ſur le renvoi de leur ſuite, promirent à Similor de lui rendre bon compte des Exemplaires

qui l'intéressoient si fort, & lui montrérent un petit degré dérobé qui descendoit dans la petite ruë des Marais. Il l'enfila bien vîte & regagna son logis, laissant tout le monde extrêmement satisfait d'avoir eu son soupé, son argent, & une comédie si plaisante, dans un tems sur-tout où elles sont si rares. Car il est tems enfin de mettre mon Lecteur au fait, en lui disant que depuis la rencontre de la Vieille jusqu'à ce dernier & parfait dénoûment, tout n'étoit qu'un jeu concerté par des Colporteurs qui avoient des justes sujets d'en vouloir à Similor. (Autre matiére à une nouvelle nuit de Straparole) Niéce, Neveu, Tante, Archers, Commissaire, Exempt, tous n'étoient que de faux Personnages qui, de longue main, s'étoient distribué les Rôles & avoit sçû ajuster la Scène au Théâtre, selon les différentes circonstances; & les fréquentes sorties du Colporteur, après le vin de Champagne, avoient servi à faire les derniers arrangemens.

Il en revint bien à Similor, après deux ou trois jours, quelques soupçons qu'il voulut éclaircir, mais envain. On retrouva bien le Théâtre, mais les Acteurs étoient bien loin. Il ne put plus douter qu'il n'eût été joué, & cette découverte de sa part auroit manqué à la pleine vengeance des Rieurs. Depuis ce tems, il ne voit passer ni malle, ni bosse, qu'il ne lui souvienne de la Malle-Bosse.

FIN.

Nota. Les Lecteurs voudront bien corriger quelques légéres fautes d'impression. Souvent V*** s'en est servi pour decrier les Editions dont il n'étoit pas assez bien payé.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

C.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due